This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

1207

Soc. 26062 d. 7
5

# REVUE

DE

# L'ACADÉMIE DE TOULOUSE.

TOULOUSE, IMP. DE A. CHAUVIN,
Rue Mirepoix, 3.

# REVUE

DE

# L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

ET

## DES AUTRES ACADÉMIES DE L'EMPIRE.

RECUEIL MENSUEL

RÉDIGÉ PAR UNE SOCIÉTÉ DE PROFESSEURS ET D'HOMMES DE LETTRES,

sous la direction de

**M. F. LACOINTA,**

Secrétaire de la Faculté des Lettres et de la Faculté des Sciences de Toulouse.

TOME CINQUIÈME.

ON S'ABONNE :

A TOULOUSE, AU BUREAU DE LA REVUE, RUE DU SÉNÉCHAL, 8,

CHEZ CHAUVIN, IMPRIMEUR, RUE MIREPOIX, 3,

Et chez les principaux libraires de la ville et des départements.

1857.

# REVUE

DE

# L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

ET DES AUTRES ACADÉMIES DE L'EMPIRE.

---

## COUP-D'ŒIL RÉTROSPECTIF.

---

Le voyageur, qui a entrepris une longue route, aime à s'arrêter de distance en distance, à mesurer du regard le chemin qu'il a parcouru, à contempler les horizons nouveaux qui s'ouvrent devant lui. Ainsi en est-il de *la Revue*. Voilà deux ans qu'elle est en marche. La voie qu'elle a suivie n'a pas toujours été exempte d'aspérités : il est bien permis alors de déposer un instant le bâton de voyage, de se recueillir, de donner un souvenir au passé, de jeter un regard vers l'avenir.

Quel était, au point de départ, le but auquel nous tendions? Certes, nous ne craignons pas qu'on nous dise : « Votre but était une spéculation. » Le moyen eût été bien mal choisi. Nous cédions à des intentions plus désintéressées. Nous nous sommes dit : « Dans la division de la France en seize Académies, Toulouse a été désignée comme centre intel-

lectuel de huit départements. Toulouse, évidemment, a eu la part du lion. Mais quel parti tirera-t-elle de ce privilége? comment l'exercera-t-elle ? — Elle renferme dans son sein des Sociétés savantes, des Facultés et des Ecoles où l'on enseigne les Lettres, les Sciences et les Arts; elle possède enfin un système complet d'enseignement à tous les degrés. Comment ces différentes sources d'instruction profiteront-elles au plus grand nombre?... — Dans les chaires des Facultés, dans les rangs de la magistrature, du barreau, parmi les hommes de loisir, elle compte bien des esprits distingués, des philosophes, des poètes, des historiens, des archéologues, des chimistes, des physiciens, des botanistes, des géologues, des écrivains sérieux, *fantaisistes*, — comme on dit aujourd'hui. — Par quel moyen entreront-ils en communication avec le public? On n'étudie pas seulement pour soi, on étudie aussi pour les autres : autrement, que deviendrait la loi du progrès?..... — Ici, ailleurs, autour de nous, il y a de jeunes intelligences qui demandent à se faire jour; où en trouveront-elles l'occasion? Il en est d'autres qui s'ignorent et s'engourdissent dans la torpeur ou s'usent dans la dissipation; quel sera l'aiguillon qui les réveillera?.....

A toutes ces questions et à bien d'autres, nous avons répondu :

« Ce qui manque à nos Sociétés savantes pour populariser leurs travaux; à nos Facultés, à nos Ecoles, pour étendre le bienfait de l'enseignement; aux hommes d'études, aux savants, pour mettre en lumière le résultat de leurs recherches; aux jeunes gens, pour se révéler; ce qui manque à tous, c'est un centre, une *Revue ;* une revue sérieuse, honnête, indépendante, ouverte à qui sait tenir une plume et veut propager une idée; une revue assez ample pour accueillir de longs travaux, assez variée pour plaire à toutes les classes de lecteurs; une revue vers laquelle on se sente attiré par l'honorabilité des noms, comme on se sent attiré vers la bonne compagnie par le ton, les manières, la distinction des

personnes, » et nous avons fondé *la Revue de l'Académie de Toulouse.*

Avons-nous obtenu tout ce que nous nous étions promis? Ou, si nous n'avons pas touché le but, nous en sommes-nous approché? Avons-nous élevé sur la route quelques colonnes, ou n'avons-nous soulevé derrière nous qu'une vaine et stérile poussière? Une récapitulation rapide des travaux de *la Revue,* pendant la période de deux ans qu'elle vient d'accomplir, est la seule réponse possible. Nous prions ceux des lecteurs de *la Revue* qui ont accueilli nos travaux avec bienveillance de vouloir bien nous suivre dans cette étude rétrospective.

Ce n'est pas une petite affaire que la fondation d'une revue. Si le public était dans le secret des sacrifices qu'elle impose, des difficultés de tout genre qu'elle suscite, il trouverait qu'il faut une résolution bien robuste pour la tâche que nous avons entreprise. Soyez vrai, modéré, impartial, cela ne suffit pas; soyez mu par le plus grand esprit de bienveillance, cela ne suffit pas encore. Si vous mettez quelque mesure dans vos éloges, si vous mêlez un grain de critique à vos appréciations, on l'interprète à mal. Voilà le mauvais côté d'un journal et surtout d'un journal de province. Henry Heine rapporte, dans son ouvrage sur *l'Allemagne*, qu'un roi africain voulut un jour se passer la fantaisie de faire faire son portrait. Le tableau achevé, la ressemblance était parfaite, et le roi en félicita l'artiste. Cependant, le modèle ne paraissait pas complètement satisfait; il allait, venait, tournait autour du peintre avec un air d'inquiétude, et il finit par lui demander s'il ne serait pas possible de changer... le teint du visage. Nous voilà bien; nous voulons qu'on nous peigne toujours *en blanc*..... Eh! qui peut reprocher à *la Revue* de l'avoir jamais peint *en noir?*.....

Le mieux n'est-il pas de se retrancher dans la droiture de ses intentions et de marcher?

Ceci dit, commençons notre travail de récapitulation :

Géographie : Dès le début, *la Revue* reçut d'un de nos professeurs les plus distingués un grand témoignage d'encouragement et de sympathie. M. Edw. Barry voulut bien coordonner et rédiger, à notre prière, quelques-unes des leçons qu'il avait faites, à la Faculté des Lettres, sur la formation de la terre, et un savant travail de cet excellent esprit sur *les révolutions et les transformations du globe terrestre depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours*, inaugura l'apparition de *la Revue*. A la suite de M. Barry, et au fort de la guerre d'Orient, sur laquelle se portait alors l'attention du monde entier, M. Raffy, un des bons professeurs de l'enseignement libre à Toulouse, publia une étude très-étendue sur *la Géographie de la Crimée*.

Histoire : Ici nous retrouvons d'abord les deux premiers appuis de *la Revue :* M. Edw. Barry avec une *Note sur une inscription récemment découverte à Toulouse ;* M. Raffy avec une *Etude sur Augustin Thierry ;* puis deux articles d'histoire locale, par M. Clos, ancien magistrat : *une Incursion dans la vallée d'Andorre* (1) et un rapprochement entre *la municipalité de Toulouse au moyen-âge et la municipalité actuelle de Londres ;* une ancienne coutume du Midi, *la Baillée des roses au Parlement de Toulouse,* par M. Sacase, conseiller à la Cour impériale ; *une Révolution italienne*, première composition, par laquelle se révéla un jeune et élégant esprit,

(1) La *Revue de l'Académie de Toulouse* autorise et verra toujours avec plaisir la reproduction de ses travaux, à condition cependant qu'on veuille bien indiquer la source d'où on les tire. Bien des emprunts lui ont déjà été faits, sans que cette première loi des convenances ait été toujours observée. Ainsi la *Revue du Nord* qui a reproduit ce travail de M. Clos, dans sa livraison du 30 juin dernier, a omis d'en signaler l'origine. Le mois précédent (livraisons du 31 mai et du 15 juin), notre confrère de Lille commettait le même oubli, en reproduisant un article de notre recueil, *De l'Agriculture chez les Grecs et chez les Latins*, par M. Théron de Montaugé. La *Revue du Nord* s'était montrée autrefois plus courtoise : lorsqu'elle a emprunté à la *Revue de l'Académie* le travail de M. Clos sur *La municipalité de Toulouse* et divers articles de M. A. Delondre, elle a bien voulu en faire la confidence à ses lecteurs ; nous la prions de revenir à ses anciennes habitudes de bonne confraternité.

M. Ernest Rocha, et une série d'études sur les *Invasions en Espagne,* du même auteur.

Philosophie : Les études philosophiques ont fourni de nombreux matériaux à *la Revue.* Nous rappellerons principalement *une Etude sur Newton* et une analyse critique de l'ouvrage de M. A. Delondre sur *Bossuet,* par M. Brassinne, professeur de mathématiques à l'Ecole d'artillerie; plusieurs travaux de M. A. Delondre lui-même sur *Terre et Ciel* de M. J. Reynaud, *la Vie future* de M. Henri Martin, et *les Etudes morales sur le temps présent* de M. Caro; nous citerons encore une savante dissertation intitulée : *Du principe d'unité dans les recherches philosophiques et religieuses,* par M. Duilhé de Saint-Projet, professeur de philosophie au Petit-Séminaire de Toulouse.

Poésie :

Quoi de plus commun que le nom,
Quoi de plus rare que la chose!

*La Revue* s'est montrée extrêmement réservée dans le choix des pièces de vers qu'elle a publiées; aussi ne peut-elle en rappeler que cinq ou six : *la Paix du foyer,* par M. J. Renoult; *le Travail sanctifié par la prière* et *la Statuette,* par M. J. de Rességuier; *les Grues d'Ibycus,* traduction de la ballade de Schiller, par M. Ernest Rocha; *C'est lui,* par M. F. Chavannes; *les Deux voix,* par M. le comte Alfred de Pompignan; *la Veste et l'Habit,* par M. Hip. Minier.

Littérature : *Analyse du premier livre de Thucydide,* par M. Hamel, professeur à la Faculté des Lettres; *Analyse raisonnée de la République de Platon,* par M. Léon Paris, professeur au Lycée de Rodez; première partie d'une *Etude sur Pline-le-Jeune,* par M. E. Cauvet, avocat près le Tribunal de première instance de Narbonne (1); *Essai sur l'histoire littéraire des divers patois du midi de la France* (quatre articles),

(1) L'abondance des matières ne nous a pas permis de donner dans cette livraison la suite de cet important travail; mais elle paraîtra dans la livraison du mois d'août.

par M. le Dr Noulet, professeur à l'Ecole de Médecine; *Etude sur le Faust de Goëthe*, par M. le prince de Polignac; *le Dernier barde de la verte Erin, Métastase et les poètes impériaux de la cour de Vienne,* par M. Ernest Rocha, etc.

Sciences : *Esquisse géognostique des Pyrénées de la Haute-Garonne* (trois articles), par M. Leymerie, professeur à la Faculté des Sciences; *Lettres sur la zoologie et la physiologie,* par M. N. Joly, professeur à la même Faculté; *Coup-d'œil sur l'état actuel de la botanique*, par M. Dque Clos, directeur du Jardin des Plantes et professeur à la Faculté des Sciences, etc.

Illustrations du Midi, biographies, notices nécrologiques : *Guy du Faur*, seigneur de Pibrac, par M. Th. Huc, professeur suppléant à la Faculté de Droit; *Charles Loyseau*, jurisconsulte, par M. Sacase; *Laroche-Flavin*, historien des Parlements, par M. Albert, avocat; *Pierre Goudelin,* par M. le Dr Noulet; *Philippe Ferrère,* par M. J. Lacointa, avocat; *le Dr Charles Viguerie,* par M. Desbarreaux-Bernard, professeur à l'Ecole de Médecine; *Sturm,* par M. Brassinne; *J.-A. Gleizes,* par M. N. Joly; *F. Borrel* et *J. Renoult,* par M. F. Lacointa; *J. Reboul,* par M. V. Duret; *Emile Augier*, par M. A. Delondre, etc.

Arrêtons-nous, car nous n'avons pas l'intention de refaire une table des matières; et cependant, c'est à peine si, dans cette énumération rapide, nous avons rappelé un tiers des travaux de *la Revue*. Nous omettons plus de trente articles de bibliographie, de beaux-arts, d'enseignement et de comptes-rendus divers. Nos Ecoles, nos Facultés, nos Académies, l'Académie des Jeux-Floraux, l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres, l'Académie de Législation, la Société de Médecine, les Sociétés savantes de Montauban, de Tarbes et de Rodez, n'ont-elles pas été souvent pour *la Revue* un sujet d'études? Nous en avons dit assez, et nos lecteurs sont en mesure de juger si nous avons bien rempli notre pro-

gramme, si les travaux signés de tant de noms honorables constituent ou non une revue sérieuse, large, indépendante, variée, une revue de bonne compagnie.

Après avoir réussi à faire *bien*, nous avons cherché à faire *mieux*. Ainsi, nous disions, il y a six mois, aux abonnés de *la Revue :* « A l'exemple de ce peintre de l'antiquité qui, » retiré derrière ses tableaux, prêtait l'oreille aux observa- » tions des curieux admis dans son atelier, pour en faire plus » tard son profit, caché derrière *la Revue*, nous avons » recueilli les critiques bienveillantes des personnes qui s'in- » téressent à son avenir. Nous avons retenu au passage, » entre autres propos, que les articles qui forment le fonds » ordinaire de la rédaction étaient sans doute l'œuvre d'es- » prits sérieux, des travaux consciencieux et bien faits, mais » qui n'allaient pas à tous les lecteurs; qu'une revue, pour » se répandre, avait besoin d'excitant; que *la Revue de* » *l'Académie* ne reflétait pas assez vivement le mouvement » littéraire et artistique de l'époque; en un mot, qu'elle » manquait d'*actualité*. La leçon a été entendue et comprise, » disions-nous, et, ainsi qu'on doit le faire quand on tient à » fonder une œuvre durable, nous serons docile à nous y » conformer (1)..... »

Avons-nous tenu l'engagement que nous contractions alors? Les deux écrivains dont nous annoncions la collaboration n'ont-ils pas rempli chaque mois, avec une constance qui nous touche et un talent qui les honore, la place que nous leur avions offerte dans *la Revue?* Est-il une œuvre littéraire de quelque importance, une composition sérieuse de nos grandes revues que M. Vaïsse n'ait étudiée, analysée, jugée avec une remarquable fermeté d'esprit et de style? et l'auteur des *Lettres parisiennes*, M. J. Renoult, — car nous nous décidons à lui faire violence et à le désigner par son nom, — n'a-t-il pas raconté, avec toutes les grâces d'un esprit char-

(1) Tome IV, p. 147.

mant, la chronique mensuelle des théâtres, de l'Académie et des arts? Ces deux écrivains, qui se complètent si bien l'un par l'autre, n'ont-ils pas donné à *la Revue* ce caractère plus prononcé d'*actualité* qu'elle gardera désormais?

Après ces améliorations, nous en projetons d'autres. Déjà, dans cette présente livraison, un des jeunes avocats les plus distingués du barreau de Toulouse, M. Ernest Astrié, ouvre une série d'articles intitulés : *Courrier du Palais.* — On peut juger, dès aujourd'hui, de l'intérêt que présentera ce genre de travail. — M. Jules Gourdon, qui s'est révélé le mois dernier à nos lecteurs par un article sur les *Lois de population*, publiera un *Bulletin scientifique;* enfin, nous compléterons ces modifications par une *Revue théâtrale* et par une *Chronique,* où rien ne sera oublié de ce qui tient à l'enseignement, aux sciences, aux lettres et aux arts. Que nos abonnés nous conservent donc leurs sympathies, et avec tous les éléments que nous sommes parvenu à rassembler, nous réussirons certainement à fonder une *Revue* qui occupera, parmi les autres *Revues* de province, le rang que l'Académie de Toulouse occupe elle-même entre les autres Académies de l'Empire.

C'est donc avec une entière confiance dans l'avenir que *la Revue* commence aujourd'hui sa troisième année.

*Le Directeur de* LA REVUE,

F. LACOINTA.

## GÉOLOGIE.

---

### Esquisse géognostique des Pyrénées de la Haute-Garonne (*Suite*) (1).

#### Terrain de transition.

On donne le nom de *terrain de transition* ou *intermédiaire* au premier système de couches fossilifères que l'on trouve en remontant l'écorce terrestre, à partir du terrain granitique et des roches cristallophylliennes azoïques qui lui sont immédiatement associées. Ce type a été créé par Werner pour des couches en partie arénacées, et dans lesquelles existent des fossiles, qui, en Saxe, se trouvent redressées comme le terrain primordial, et dont plusieurs ont un aspect cristallin. Werner considérait ces couches d'apparence primitive comme formant un passage entre le terrain qu'il appelait *primitif* et les couches des plaines de son pays qui étaient rapportées par lui à la période *secondaire*.

Le terrain de transition de la Haute-Garonne fait partie d'une grande bande qui, après avoir joué le principal rôle dans les Pyrénées-Orientales et dans l'Ariége sur le versant sud de la chaîne, traverse obliquement la crête pour venir se développer, dans la demi-chaîne occidentale, sur le versant nord. C'est dans la Haute-Garonne que commence ce développement septentrional qui est un des traits principaux de la partie

(1) Voir les articles précédents publiés dans la *Revue*, t. I, p. 517, et t. IV, p. 81.

des Pyrénées qui s'étend à l'ouest de la vallée de la Garonne. Ce terrain occupe toute la région de Luchon, sauf les massifs granitiques dont il a été question dans le chapitre précédent, et vient envahir la région de Saint-Béat dans la moitié au moins de sa largeur. Il s'arrête à une ligne passant près de Cierp, de Saint-Béat et de Couledoux (vallée du Ger).

Telle est l'étendue et telles sont les limites du terrain de transition normal ou général; mais un relèvement extraordinaire fait reparaître des couches de même nature au-delà, c'est-à-dire au nord de la ligne qui vient d'être indiquée, dans les mêmes points où nous avons également signalé des massifs granitiques particuliers, comme si elles avaient été poussées par le granite, de manière à venir affleurer exceptionnellement en ces points où la roche que nous venons de nommer est venue faire éruption à travers des dépôts plus modernes. Il nous semble évident que ces affleurements exceptionnels, qui sont alignés suivant une direction O. 15° S. parallèle à celle qui caractérise les Pyrénées occidentales, doivent être attribués à un seul soulèvement qui aurait eu lieu postérieurement à l'époque jurassique, et qui ne serait parvenu à percer les couches de cet âge qu'aux points qui constituent les gîtes de Saint-Béat et de Milhas, se bornant à relever les parties comprises dans l'intervalle.

Dans la région générale, comme dans les gîtes particuliers, la composition du terrain de transition est assez uniforme. Les roches qui le constituent essentiellement sont schisteuses ou calcaires, et nous n'avons à y signaler aucune roche arénacée phanérogène bien caractérisée.

L'élément schisteux, qui domine dans la masse de la formation, consiste en diverses sortes ou variétés de schistes argileux avec assises subordonnées de schiste carburé plus ou moins éclatant, d'ardoise et de grauwacke schisteuse.

Le calcaire ne joue qu'un rôle secondaire et ne se montre avec quelque développement que dans la partie supérieure, c'est-à-dire la plus récente du terrain, où il se trouve associé à quelques couches de dolomies. Il consiste en calcaire gris esquilleux, en calcaire noirâtre commun et en calcaire amygdalin à goniatites (griotte, campan).

Dans la grande carte géologique de la France, le terrain de transition des Pyrénées a été représenté par une seule couleur; et ce n'est que depuis peu de temps qu'on y a reconnu les deux étages *dévonien* et *silurien* établis en Angleterre par M. Murchison, et qu'il devient possible dorénavant d'introduire une nouvelle couleur sur la carte, au moins pour le département de la Haute-Garonne.

De tous les terrains sédimentaires de la chaîne, celui que nous étudions, qui repose immédiatement sur les massifs granitiques, a été le plus affecté par l'influence des agents souterrains qui ont modifié à diverses reprises, soit mécaniquement, soit moléculairement, les Pyrénées. Aussi est-il partout fortement redressé, infléchi et souvent même ondulé et plissé; d'où il résulte que les mêmes assises peuvent se reproduire une ou plusieurs fois en diverses parties d'une même vallée, et qu'il est, par conséquent, difficile de se faire une idée juste de la véritable puissance de l'ensemble de cette grande formation. Dans tous les cas, cette puissance doit être considérable. Les modifications moléculaires se remarquent au voisinage et au contact du granite, et principalement vers la crête. Ces modifications ont été jusqu'à faire passer les schistes à l'état cristallin, à y introduire des minéraux ignés, comme du mica, du talc, des macles, des grenats, et à les transformer même en une espèce de gneiss ou de micaschiste.

Dans les parties inférieures des vallées d'Aran et de la Pique, les roches ont à peu près conservé leurs anciens caractères. D'un autre côté, les inflexions ne paraissent pas y avoir été poussées assez loin pour troubler essentiellement l'ordre des couches. Enfin, c'est dans cette bordure, inférieure topographiquement, que se trouvent naturellement les assises les plus récentes, et notamment les calcaires qui renferment des fossiles propres à les caractériser.

Cet exposé de l'état des choses nous trace suffisamment la marche à suivre dans la courte description que nous devons donner : commencer par étudier la partie inférieure des vallées et tacher d'y reconnaître des types; remonter ensuite à la partie centrale de la bande, et enfin aux régions élevées altérées par le métamorphisme; ajouter enfin à cet aperçu général quelques notions sur les gîtes particuliers.

*Gîte général ou normal.* — J'ai figuré et décrit la coupe de la vallée d'Aran dans un petit mémoire qui fait partie du bulletin de la Société géologique de France (2e série, t. VII). Je commencerai par donner ici, en très-peu de mots, une idée de cette coupe.

Entre Saint-Béat et Fos, les couches oscillent très-légèrement autour de la position verticale, état de choses qui, joint à l'uniformité de direction à très-peu près conforme à celle même de la chaîne pyrénéenne, constitue une forte présomption en faveur de l'idée d'une progression unique d'ancienneté relative. D'un autre côté, le sens de cette progression est déterminé par la circonstance que les couches calcaires (juras-

siques) de la montagne du *Mont* et l'assise de grès rouge sur laquelle est assis le petit village de Lez près Saint-Béat, occupent l'extrémité de la coupe du côté nord où doit naturellement se trouver, en effet, la partie la plus récente du dépôt.

De là, on peut conclure : 1° que les couches les plus récentes du terrain de transition de la Haute-Garonne gisent vers la partie la plus septentrionale de la coupe au voisinage de Lez; 2° que, en partant de ce dernier village pour remonter la vallée jusqu'à Fos, on doit rencontrer les diverses couches dans leur ordre d'ancienneté.

Cela posé, parcourons la coupe dans le sens qui vient d'être indiqué et donnons, chemin faisant, quelques notions sur les différents éléments qui la composent.

La montagne du Mont qui resserre Saint-Béat du côté du levant est constituée par un calcaire cristallin gris clair qui appartient au terrain jurassique. A ce calcaire succède une assise de grès rouge et de poudingue quartzeux dépendant du trias, qui est séparé du calcaire précédent, au village de Lez, par une butte d'ophite à laquelle il faut attribuer les caractères cristallins du calcaire.

C'est après avoir traversé le grès rouge que l'on trouve les premières roches de transition. Ce sont des calcaires sub-cristallins, presque compactes, accidentés par des parties rouges et vertes qui leur donnent un aspect très-agréable. Ces calcaires, qu'on pourrait appeler *fleuris*, représentent évidemment ici les calschistes amygdalins (griotte, vert campan, vert de moulin) qui sont très-caractérisés non loin de là, sur le prolongement de cette assise, à Cierp, où l'on trouve, dans ces calcaires amygdalins, des goniatites, des clyménies, des encrines, des orthocères. Cette partie supérieure de notre terrain de transition correspond aux marbres d'Espiadet (vallée de Campan) et aux griottes de Caune (Montagne-Noire); elle a été reconnue pour appartenir à l'étage dévonien des Anglais, et, d'après M. de Buch, elle offre beaucoup d'analogie avec le calcaire à goniatites de Nassau et de Westphalie (1).

L'assise suivante consiste en un calcaire gris bleuâtre foncé qui contient des orthocères, et qui, sur son prolongement dans la vallée de Marignac et dans celle de la Pique, a offert aussi des encrines (*scyphocrinites*),

(1) Cette analogie ne va pas jusqu'à l'identité ; et les marbres amygdalins à structure entrelacée des Pyrénées et du Languedoc, n'en restent pas moins des types exclusivement spéciaux pour nos contrées.

des trilobites, la *Cardiola interrupta* et des graptolites. Ces fossiles, les deux derniers surtout, sont caractéristiques du terrain silurien supérieur, circonstance très-heureuse pour la géologie de notre chaîne et qui ne s'est jusqu'ici présentée que dans le département de la Haute-Garonne. On l'a signalée également en un point des Cévennes, aux environs de Neffiez (1). Au sud de ces calcaires, on en trouve encore d'autres dont la couleur est plus claire, qui sont plus massifs et qui offrent des couches et des accidents cristallins de dolomie; ils présentent aussi des fragments d'encrines. Il est probable qu'ils appartiennent encore à la même division des terrains de transition.

Là se termine l'assise calcaire et en même temps fossilifère qui n'a qu'une assez faible épaisseur. Plus loin, toujours vers le sud, se développe un système schisteux, sans fossiles, très-puissant. Il commence par une assise d'ardoises qui, sans doute, dépend encore du terrain silurien supérieur. Le reste consiste en une suite de schistes argileux gris, en partie rubannés par une alternance avec des strates plus compactes et plus clairs, feldspathiques ou siliceux, quelquefois calcaires, et en calschistes. Nous rapportons encore au terrain silurien, mais ici d'une manière générale, cette série schisteuse. Plus loin encore, si l'on passait le pont du Roi pour entrer en Espagne, on rencontrerait des calschistes gris et des grauwackes schisteuses.

Toutes les couches de cette coupe de la vallée d'Aran, et notamment celle de l'assise fossilifère, passent, par la vallée de Marignac qui est remarquable par sa richesse en fossiles siluriens, dans la vallée de la Pique, où les couches à goniatites sont très-caractérisées et très-curieuses par de beaux contournements qui ont été figurés par Palassou, et dont nous avons donné un nouveau dessin dans le petit mémoire déjà cité. Cette dernière vallée offre encore cette particularité importante que la direction n'y est plus parallèle à la chaîne, mais bien à une ligne qui courrait O. 10° à 20° S., et qui s'accorde parfaitement avec la direction du relèvement de terrain ancien compris entre Estenos et Arbas.

Les strates dévoniens et siluriens se prolongent aussi du côté opposé

(1) Cette assise de terrain silurien supérieur se prolonge à l'est et à l'ouest dans la longueur de la chaîne, mais elle n'y a pas jusqu'à présent offert de fossiles; toutefois sa position est assez clairement indiquée par celle même des calcaires dévoniens partout où ceux-ci existent.

vers l'est par Argut-Dessus où ils offrent de belles griottes, jusque dans le haut de la vallée du Ger, où j'ai trouvé des fragments d'encrines et des indices de trilobites.

Après avoir constaté les caractères du terrain de transition vers sa limite, où son étude stratigraphique et paléontologique présentait les plus grandes chances de succès; nous allons remonter la vallée de la Pique en jetant un coup-d'œil rapide sur les matériaux qui constituent le versant occidental du massif de Baccanère jusqu'à Luchon.

Les couches fossilifères (calcaires, schistes et calschistes) se terminent un peu avant Guran. Vers Bachos, j'y ai rencontré de belles plaques de scyphocrinites. Entre Guran, où le terrain se trouve traversé par un filon d'eurite pyritifère, et le hameau de Pratviel, sa composition est assez uniforme; ce sont des schistes gris ou verdâtres ordinairement fibreux, quelquefois sub-luisants et même un peu satinés, à stratification troublée et tourmentée, variés par des calschistes, et, çà et là, par quelques assises de schiste noir graphitique. A Pratviel même, une de ces assises est remarquable par les macles blanches un peu terreuses et cruciformes qu'elle renferme. Ces roches forment aussi le massif de Baccanère, entre Pratviel et Luchon. Le versant occidental de cette montagne montre des schistes argileux avec intercalation d'assises de schiste graphitique pyritifère. Entre Juzet et Luchon, le schiste argileux passe à une grauwacke schisteuse.

Au milieu de ce système schisteux, il existe vers Artigues, dans le haut de la montagne, des couches d'un calschiste imparfaitement amygdalin, qui ne sont autre chose qu'un prolongement d'une formation dévonienne, dont cette roche fait partie, qui constitue presque toute la vallée d'Oueil, et dont la présence inattendue dans cette région élevée est le résultat d'une ondulation qui nous avait été en quelque sorte annoncée par le contournement des griottes de Cierp. On a exploité des marbres de cette nature en plusieurs points de la vallée d'Oueil, et notamment à Bourg, Jurviel et près Saint-Paul.

L'âge dévonien de ces calcaires est incontestable, et cette lumière vient éclairer, ainsi que nous allons le voir, le chaos des couches schisteuses adjacentes.

Le terrain de transition intact ou faiblement modifié se termine à Luchon et à Montauban. La partie inférieure de la vallée de Larboust appartient encore à ce système : on y exploite des calcaires gris esquilleux, intercalés dans des schistes imparfaitement modifiés. Un des traits

caractéristiques de cette région de Luchon consiste dans une assise de schistes noirs striés, maillés, quelquefois très-éclatants, en grande partie imprégnés de carbone et de pyrite à l'état moléculaire. Ce schiste constitue la plus grande partie de la côte rapide de Cazaril, et, après avoir traversé la vallée de Larboust, il va couper obliquement la gorge de Gourom.

La proximité des griottes d'Oueil, la présence du calcaire et des ardoises (bourg d'Oueil, Gouaux) dans ce système, tendraient à l'assimiler à celui des calcaires à orthocères et des ardoises de la vallée d'Aran, et à le faire remonter par conséquent au niveau de l'étage supérieur du terrain silurien, ainsi que les grauvackes que nous avons signalées entre Juzet et Montauban. La masse des schistes de Baccanère entre Guran et Pratviel resterait dans le terrain silurien indéterminé (1).

Les schistes de transition de Luchon sont quelquefois accidentés, en petit, par la présence du quartz, et, plus souvent, par des imbibitions de feldspath qui leur communiquent même une certaine compacité. Les accidents quartzeux sont plus remarquables dans le haut de la vallée d'Aran, aux montagnes d'Argut, de Melles et d'Uls. Là le quartz est assez abondant et amène souvent avec lui des minerais de galène et de blende en quantité assez considérable (2).

A partir de Luchon jusqu'à la crête, la roche dominante est encore le schiste ; mais, dans cette partie haute du versant, cette roche est presque toujours brillante ou satinée. A Luchon même et particulièrement aux thermes, et à Montauban, elle passe à un gneiss très-schisteux, et c'est au contact de ce gneiss et de pegmatites à mica palmé que sourdent les eaux thermales sulfureuses. En quelques points de la vallée de Larboust, dans la vallée du Lys, aux coumes de la Glère et du port de Vénasque,

(1) L'analogie des roches de la *Penna bianca* et du *Plan des étangs* (grauwacke schisteuse avec empreintes végétales, calcaire esquilleux avec dolomies, schistes noirs en partie carburés et en partie maclifères), avec celles de la région de Luchon, la présence de fossiles malheureusement indéterminables que j'ai constatée dans la vallée de l'Essera, me font penser que c'est encore à l'étage silurien supérieur qu'il conviendrait de rapporter les couches de transition qui gisent au pied de la Maladetta, derrière la crête.

(2) C'est dans les schistes et les calcaires rubannés de transition qui forment le flanc nord du *Crabère* près d'Uls, que se trouve la fameuse *bande de cristal* citée par Charpentier. C'est une veine allongée de quartz à peu près horizontale, dont les géodes sont tapissées de cristaux de roche limpide et contiennent souvent aussi de la chlorite écailleuse. Cette veine est malheureusement inaccessible, et ce n'est que dans les blocs éboulés qui en proviennent qu'on peut observer et recueillir d'assez beaux cristaux.

dans la vallée d'Astos et au lac de Séculéjo, le schiste est sub-talqueux, souvent satiné. A la Glère et au port d'Estaouas, il devient maclifère, et des éruptions euritiques sont venues l'imbiber de feldspath. Il existe aussi, dans ces schistes des hautes régions, quelques filons de pegmatite et de quartz, et ce dernier minéral y a quelquefois amené et introduit des nids de galène et de blende.

Les auteurs de la carte géologique de France ont considéré ces schistes cristallins, compris entre la vallée de Larboust et la crête, comme résultant d'un métamorphisme du terrain de transition. Nous adoptons cette manière de voir; nous pensons même que ces assises dépendent encore du système silurien et peut-être de l'étage supérieur. Une circonstance viendrait appuyer cette opinion : c'est la présence, au milieu de ce massif cristallophyllien, de schistes graphitiques (Campsaure) et d'autres qui ont conservé leur caractère de schiste argileux au point de pouvoir être exploités comme ardoises (la Glère).

*Gîtes particuliers.* — Nous ne pouvons qu'indiquer sommairement quelques-uns des caractères des gîtes particuliers. Celui qui constitue une partie de la masse du pic du Gar, modifié dans ses strates inférieurs par le granite qui forme la base de la montagne, ne tarde pas à reprendre, un peu plus haut, son caractère de schiste argileux normal. Il renferme une assise calcaire riche en orthocères, et où l'on trouve aussi la *Cardiola interrupta;* et j'ai recueilli, dans un schiste passant à la grauwacke, qui repose sur le calcaire précédent, des impressions d'orthis. La masse de ce terrain appartient donc à l'étage supérieur du système silurien. Il est, du reste, très-bien réglé et passe, à stratification concordante, sous le massif jurassique qui constitue la crête du pic. La séparation des deux terrains est marquée par une mince assise de grès rouge.

Ce terrain de transition exceptionnel est représenté, du côté gauche de la vallée de la Garonne, par les schistes argileux qui existent entre Estenos et Siradan. A Saléchan, ces schistes contiennent une mine de cuivre (chalkopyrite avec sidérose) qu'on a essayé d'exploiter à plusieurs reprises.

Le gîte de Milhas, représenté par des schistes plus ou moins modifiés, forme, au nord du massif granitique de cette contrée, une bande de largeur médiocre qui s'étend entre la vallée du Ger et Arbas. Vers la limite supérieure de cette formation, et particulièrement aux environs d'Arbas, le schiste se trouve habituellement à un état de décomposition avancée; on y trouve souvent des veines de quartz. Sa limite septentrio-

nale est marquée par un liseré rouge ou jaune de roches terreuses ou aréneuses, qui sont dues sans doute à la décomposition d'une mince assise de grès rouge pyrénéen.

Enfin des schistes du même âge affleurent encore sous les couches plus modernes, sur les flancs des collines qui bordent le Salat entre Salies et Touille.

*Matériaux utiles ; minerais.* — Le terrain de transition offre un certain nombre de matériaux utiles. Ses schistes ardoisiers sont exploités en plusieurs points et fournissent des ardoises grossières. Les principaux lieux d'exploitation sont : La Glère, Gouaux, le haut d'Oueil, Argut-Dessous.

Les calcaires esquilleux fournissent des pierres de taille, des moellons (Larboust) et des pierres à chaux, et les calcaires amygdalins des marbres griottes, vert campan, vert de moulin (Cierp, Signac, Argut-Dessus, vallée d'Oueil).

On y trouve fréquemment des gîtes de minerais, principalement de la galène et de la blende (hospice de Venasque, Moustajou, Sacourvieille, pont de Cazaux, Argut, Uls). Les mines les plus riches sont celles d'Uls, qui gisent malheureusement à une grande hauteur au pied du Crabère, au milieu des schistes rubannés. — Naguère ces minerais étaient traités dans une fonderie établie à Saint-Mamet, près Luchon, aujourd'hui en plein chômage.

### Grès rouge pyrénéen.

La couleur rouge habituelle de ce terrain, nous porte presque invinciblement à lui donner le nom qui forme l'entête de ce chapitre ; c'est, au reste, le *nouveau grès rouge supérieur* des Anglais, qui répond au *grès bigarré* des Vosges (partie inférieure du trias). Nous croyons devoir donner en commençant cet avertissement au lecteur, parce que le nom de *grès rouge* a été appliqué par les géologues à deux autres terrains inférieurs ou antérieurs à celui qui nous occupe. Le terrain que l'on désigne le plus souvent ainsi dans les classifications forme la partie inférieure du groupe pénéen ou permien ; il manque dans nos montagnes, ainsi que le *terrain houiller* qui vient immédiatement au-dessous dans l'échelle géologique. Quant au système que les Anglais appellent *vieux grès rouge,* il est représenté, chez nous, par les calcaires amygdalins à goniatites.

Le grès rouge des Pyrénées, très-développé dans la partie la plus

occidentale de la chaîne où il constitue, ainsi que nous l'avons déjà dit, des montagnes entières, ne forme, dans les Pyrénées centrales, qu'un étroit ruban çà et là interrompu, renflé en un point (dans la vallée d'Aure), qui semble marquer la séparation entre le terrain de transition et le terrain jurassique. Dans la Haute-Garonne, ce ruban est plus rétréci peut-être que partout ailleurs ; il se montre à Cierp, s'interrompt momentanément ensuite, et vient reparaître à Lez, un peu au sud de Saint-Béat, au bord de la vallée d'Aran, d'où il se prolonge à l'est en montant obliquement sur le flanc nord du massif d'Argut et de Melles ; il subit dans la vallée de Ger une nouvelle interruption et reparaît ensuite, vers Saint-Lary, dans l'Ariége.

La roche qui le constitue essentiellement est un grès rouge de brique foncé, formé par des grains assez fins de quartz, habituellement mêlés de paillettes de mica et agglutinés par un ciment rouge argilo-ferrugineux. Il se divise fréquemment en plaques ou plaquettes, dont les surfaces sont enduites de mica. Par la prédominance de la matière argilo-ferrugineuse, il passe à une espèce de schiste de même couleur.

Le grès rouge proprement dit est presque toujours accompagné de poudingues ou de conglomérats à galets de quartz blanc, associés parfois à d'autres cailloux diversement colorés. Ces roches grossières recouvrent le grès dans la plupart des cas, sous la forme de bancs épais fréquemment démantelés et disloqués, et qui jonchent habituellement de leurs blocs les vallons ou vallées qui se trouvent dans leur voisinage. Ce terrain n'offre aucun débris organique déterminable ; ses couches sont généralement très-inclinées. Il paraît jouer le rôle d'une formation indépendante, bien qu'il semble souvent associé et lié même quelquefois aux griottes dévoniennes. En effet, on le voit, à Cierp, monter droit sur le flanc de la montagne, échappant ainsi au contournement du calcaire dévonien, et il ne reparaît point dans la vallée d'Oueil, là où cette courbure vient porter le calcaire jusque vers la partie haute du versant de la chaîne.

Nous n'avons pas cité de gîtes particuliers pour notre grès rouge. Nous devons dire cependant qu'il se trouve presque partout indiqué dans les relèvements exceptionnels dont nous avons parlé précédemment. Il y forme ordinairement une lisière à la partie supérieure du terrain de transition (pic du Gar, Aspet, Arbas). On peut remarquer que, là encore, il existe indépendamment des calcaires amygdalins à goniatites que l'on ne voit paraître nulle part dans ces gîtes.

Le grès rouge pyrénéen appartient évidemment à la même formation

que celui du Tarn, de l'Aveyron et de la Corrèze, qui offre absolument les mêmes caractères ; et il est permis de conjecturer qu'ils ont été déposés, l'un et l'autre, dans une même mer. Or, il est facile de voir, en certains points, celui de l'Aveyron reposer sur le terrain houiller. De plus, dans la Provence, des couches de couleur rouge supportent immédiatement un calcaire compacte qui renferme les fossiles caractéristiques du *muschelkalk* (trias moyen). Ces circonstances suffisent, en l'absence des débris organiques, pour donner une assez grande probabilité à l'opinion de M. Dufrénoy, que le terrain qui nous occupe représente le grès bigarré des Vosges, c'est-à-dire la partie inférieure du terrain que les géologues appellent *trias*.

Nous avons déjà dit que la partie occidentale des Pyrénées était caractérisée par un développement exceptionnel de grès rouge. Dans ces contrées, cette roche est exploitée comme pierre de taille et les poudingues qui l'accompagnent sont utilisés comme pierre meulière.

### Terrain jurassique.

Les géologues français appellent *jurassiques*, non-seulement les couches du Jura, mais encore toutes celles que l'on peut regarder comme contemporaines des calcaires et des argiles qui constituent cette chaîne de montagne et qui se trouvent comprises entre le trias et le terrain crétacé. Les Anglais donnent aux mêmes couches le nom d'*oolitiques*, à cause de la singulière structure de plusieurs d'entre elles qui les fait ressembler à des amas d'œufs de poisson, et ils considèrent la partie inférieure du groupe comme formant un terrain à part, qu'ils désignent par le nom vulgaire de *lias* qui est généralement adopté. Le lias étant ainsi séparé jusqu'à un certain point, il reste le terrain jurassique proprement dit (oolite proprement dite des Anglais) susceptible d'être lui-même subdivisé en trois étages.

Dans les Pyrénées françaises, un système de cet âge forme, entre l'Ariége et la vallée d'Asson, une large bande qui traverse le département de la Haute-Garonne, où elle atteint jusqu'à 25 kilomètres de largeur. Le terrain jurassique de la Haute-Garonne constitue presque toute la contrée comprise entre la Garonne et le Salat, et limitée au sud par une ligne, passant au sud de Saint-Béat, de Couledoux et de Portet. Toutefois, dans ces limites, le terrain qui nous occupe n'est pas entièrement continu ; le relèvement dirigé O. 10 à 15° S., dont il a été

déjà question plus haut, est venu y intercaler les massifs anciens de Chaun et de Milhas. Entre ces deux grands affleurements de granite et de terrain de transition, l'action soulevante n'a pas eu pour effet d'amener au jour ces derniers terrains ; mais, par une sorte de compensation, elle a porté les couches jurassiques à une hauteur exceptionnelle de près de 2,000 mètres aux pics du Gar et de Cagire. A l'est d'Arbas, il n'y a pas non plus d'intercalation de terrain ancien ; et le relèvement, un peu affaibli, n'a pu produire que les roches abruptes de la *Penne de Mourens* (alt. 1,612 mètres) et le haut plateau de Portet.

L'axe du soulèvement général a déjà été indiqué à l'article du terrain de transition ; sa direction est déterminée par Estenos et Arbas, et sur cette ligne se trouvent Fronsac, Arguenos et Milhas.

Au nord de cet axe se développe le terrain jurassique normal, dont le relief consiste en des montagnes de troisième ordre ayant une forme habituellement mamelonnée ou conoïde, et dont l'altitude reste moyennement comprise entre 500 mètres et 800 mètres. La largeur moyenne de cette bande atteint environ 15 kilomètres. C'est un chiffre considérable pour un terrain d'une puissance modérée et qui tient à ce que les même couches, dans cet espace, se reproduisent plusieurs fois à la surface du sol par des inflexions. Si nous ne considérons d'abord que la contrée comprise entre le Ger et la Garonne, où le terrain est le mieux caractérisé, nous pourrons y distinguer deux zônes principales, qui ne sont que deux exemplaires ou plutôt deux variétés du même terrain : l'une extérieure ou septentrionale, et l'autre intérieure ou méridionale.

Dans la première, qui comprend Sauveterre, Barbazan, Luscan, Payssous, Encausse, Aspret, Cier, les couches affectent une direction O. 10 à 15° S. parallèle à l'axe de relèvement déjà cité, direction qui se trouve bien déterminée par une ligne anticlinale passant par Sauveterre, de part et d'autre de laquelle se manifestent des inclinaisons en sens opposé.

La zône intérieure, qui s'étend au pied des crêtes de Gar, de Cagire, au nord de l'axe de soulèvement, et qui est, dans son ensemble, plus élevée que la première, contient Aspet, Izaut, Arbon, Cazaunous, Saint-Pé, Ore, Galier, Malvezie. Ses strates sont plus conformes à la direction des Pyrénées. Les inclinaisons, très-fortes en général, ont lieu tantôt au nord, tantôt au sud, plus souvent au nord. Cette dernière zône est fossilifère, tandis que les débris organiques sont rares dans la zône extérieure ; la composition géognostique de cette bande intérieure est

d'ailleurs plus complète. Ces circonstances nous déterminent à y puiser les principaux éléments de la courte description que nous devons donner.

Nous dirons d'abord que le terrain jurassique des géologues est loin d'y être entièrement représenté. On y reconnaît clairement le lias, surtout le lias supérieur, et, plus obscurément, l'étage moyen du groupe jurassique proprement dit. L'étage supérieur manque complètement, ainsi que l'étage inférieur presque tout entier. Les roches habituelles sont le calcaire qui est très-dominant et un schiste terreux dont la couleur grise passe au jaune café au lait par l'influence des causes atmosphériques, et qui a une grande tendance à se diviser en écailles anguleuses. Le calcaire est fréquemment accompagné de brèches et quelquefois de dolomies.

Les fossiles sont loin d'être partout répandus; la plupart des assises n'en renferment pas ou n'en montrent que des traces indéterminables. Mais il existe des couches du lias supérieur où l'on peut recueillir un certain nombre d'espèces bien caractérisées, parmi lesquelles il s'en trouve qui sont connues comme des indicateurs presque certains de l'âge des couches qui les renferment. Les régions les plus fossilifères sont les environs d'Aspet et de Campels.

Le tableau suivant offre un résumé des principaux éléments qui constituent ce terrain tout particulièrement normal de la zône intérieure avec l'indication des fossiles les plus propres à caractériser les différentes assises :

TABLEAU DU TERRAIN JURASSIQUE NORMAL DE LA HAUTE-GARONNE

(RÉGION INTÉRIEURE).

| ÉTAGES. | COMPOSITION DES ASSISES. | PRINCIPAUX FOSSILES. | EXEMPLES DE LOCALITÉS. |
|---|---|---|---|
| Moyen... | 5° Calcaire compacte, gris clair, en rochers irréguliers, corrodés à la surface et brèches en partie fleuries. | Débris de petites Nérinées et de Cidaris, Astarte, coquilles indéterminables. | Izaut, Arbon. |
| | Calcaire bleuâtre. | *Nerinea Bruntrutana?* | Au nord de Juzet. |
| | 4° Calcaires plus ou moins pénétrés de bitume, habituellement noirâtres, grenus, quelquefois friables, en partie dolomitiques ? avec brèches. | » | Nord d'Aspet, Girosp, Ore, Bagiry. |

| ÉTAGES. | COMPOSITION DES ASSISES. | PRINCIPAUX FOSSILES. | EXEMPLES DE LOCALITÉS. |
|---|---|---|---|
| Lias supérieur. | 3° Calcaire impur et calchiste gris foncé. Calcaire noir plus franc alternant avec des lits argilifères. | *Gryphæa Maeculochii* : Terebratula bullata. Ter. ovum, Ter. à côtes, Pecten simpli-costa, Lima, Belemnites, Ammonites, Nautilus clausus | Girosp, Saint-Pé, Mauléon-en-Barousse, Campels, base de Cagire, Malvaisie. |
| | 2° Schistes terreux gris, devenant jaunes par l'action de l'air, à fossiles très-aplatis. | Ammonites Dunkani, Terebratula, Lima, plicatula, pecten (petit), *Cidaris Moraldinus*, empreintes végétales. | Pujos et Bourjo près d'Aspet, pied du Cagire, Ore. |
| Lias..... | 1° Calchistes noirs. — Calcaire noir avec veines blanches spathiques; calcaire gris clair en partie rubanné ou rayé sur les surfaces influencées par l'atmosphère; brèches pâles à petits éléments unicolores. | » | Aspet. Antichan, Cazaunous. |
| | Calcaires jaunâtres cellulaires ou cariés en partie dolomitiques? par métamorphisme. | | Aspet (à l'est), Cazaunous, Frontignan, Siradan. |

Toutes les assises signalées dans ce tableau se trouvent à peu près réalisées dans l'intervalle qui sépare Aspet d'Izaut, en passant par Girosp, et dans la coupe comprise entre l'Op, près d'Arbon, et l'ancien château de Campels.

Au reste, ces assises, dont les types ont été pris particulièrement aux environs d'Aspet, existent dans toute l'étendue longitudinale de la zône, où elles sont plus ou moins caractérisées et plus ou moins visibles suivant les circonstances.

Ainsi, les calcaires jaunâtres, ordinairement cariés et cellulaires de la base du lias, se remarquent à la lisière du terrain de transition au sud-est d'Aspet, aux environs de Cazaunous, et, dans les rues mêmes de Frontignan, on les voit reposer sur le grès rouge pyrénéen soulevé au pied du pic du Gar. Ce même calcaire forme le flanc septentrional de la gorge qui s'étend à l'ouest de Siradan. Les calcaires gris et noirs, en partie rayés, avec brèches, sont très-développés, surtout à Aspet.

Les schistes terreux fossilifères du n° 2 sont très-caractérisés aussi aux environs de la même ville, et particulièrement à Bourjo et à Pujos,

où j'ai recueilli des fragments du *Cidaris moraldinus*, espèce caractéristique du lias de l'Yonne, l'*Ammonites dunkani* très-aplatie, etc. On les retrouve au pied du Cagire avec des impressions végétales, et à Ore avec l'ammonite que je viens de citer. J'ai observé particulièrement les calcaires et calschistes du n° 3 à Bourjo, près Aspet, immédiatement au-dessus des schistes n° 2; à Girosp, où ils sont riches en gryphées; aux environs de la métairie de Campels, localité remarquable par ses nombreux fossiles (*Terebratula bullata*, *Pecten simpli-costa*, *Nautilus clausus*, *Ammonites*). Ces mêmes calcaires fossilifères existent encore à Saint-Pé et à l'est de Mauléon en Barousse.

La *Gryphæa macculochii*, que l'on trouve dans les calcaires argileux fissiles de cette assise, et qui est même commune à Girosp, est un des fossiles les plus caractéristiques du lias supérieur de l'Aveyron, où existent aussi beaucoup de bélemnites identiques à celles de nos localités. Au reste, la présence de la *Gryphæa cymbium*, du *Pecten æquivalvis* et de l'*Ammonites bifrons*, dans des couches qui font suite à celles dont il est question ici, ne peuvent laisser aucun doute sur l'âge de nos calcaires fossilifères.

Les calcaires n° 4, gris sombre ou noirs, grenus, à odeur bitumineuse, qui constituent une des roches caractéristiques du terrain jurassique pyrénéen, sont très-développés dans la Haute-Garonne. Les caractères exceptionnels qu'ils présentent paraissent dus à une imprégnation bitumineuse qui serait un effet de l'éruption des ophites dont nous parlerons ci-après. Ils se trouvent souvent à la place que je leur ai assignée dans le tableau, mais il est probable que certaines assises doivent être rapportées à un niveau inférieur, peut-être même au lias. On les remarque très-bien au nord d'Aspet et de Juzet, et surtout à Ore, et, à l'ouest de Bagiry, ils forment une crête qui va couper la vallée de Barousse vers Thèbes.

Enfin, les calcaires jurassiques n° 5 existent presque partout en dehors des assises précédentes, et se présentent habituellement à l'état de roches saillantes irrégulières corrodées par les eaux. Ils sont quelquefois accompagnés de brèches fleuries, c'est-à-dire flambées et veinées de rose et d'autres couleurs, notamment à Arbon, Izaut, Girosp. On trouve, sur les surfaces usées de ces calcaires, des débris de nérinées et d'oursins. Au nord de Juzet, j'ai vu, dans un calcaire gris bleuâtre veiné de cette catégorie, des sections de nérinées identiques à celles dont certains calcaires de Bize-Nistos (Hautes-Pyrénées) sont remplis, et qui

rappellent singulièrement, par la forme des plis de leur columelle, la *Nerinea bruntrutana* du calcaire corallien de la Bourgogne.

Le terrain jurassique se montre, entre Ore et Galier, sur la rive droite de la Garonne, avec des perturbations exceptionnelles qui en rendent la stratigraphie très-obscure. La localité de Galier est remarquable par la présence d'une assise presque verticale de calcaire à requienies très-caractérisées. Or, ces rudites n'existent habituellement que dans les couches inférieures du groupe crétacé pyrénéen. Comment cette assise se trouve-t-elle à Galier au milieu de la région jurassique? C'est un fait anormal qui se reproduit, d'ailleurs, en plusieurs autres localités jurassiques de la chaîne; serait-ce une assise crétacée qui se trouverait exceptionnellement pincée dans un pli du calcaire jurassique?

La partie de notre terrain qui se trouve au sud de l'axe du relèvement se distingue de la région normale par des altitudes extraordinaires et par un relief bien plus heurté et plus accidenté, et enfin par des modifications profondes que les calcaires ont éprouvées en vertu d'actions souterraines. Si l'on remarque maintenant que, dans cette même région, apparaissent, en un grand nombre de points, des affleurements d'ophite et de lherzolite, et que c'est principalement au voisinage de ces affleurements, dont plusieurs sont considérables, que les modifications se font le plus remarquer, on ne sera pas éloigné d'admettre que c'est à l'influence de ces roches éruptives qu'il faut attribuer les caractères exceptionnels qui viennent d'être signalés. Les gîtes d'ophite les plus considérables sont : celui d'Arguenos, qui est sur l'axe même de la bande ancienne relevée, et au contact duquel existent de beaux marbres blancs lamellaires; celui du port de Mendé et ensuite les amas d'Eup et de Portet. C'est aussi au voisinage de ces affleurements que gisent les calcaires marmoréens et ceux à couzeranites de Saint-Béat et de Portet.

De part et d'autre de l'étroit défilé où se trouve la petite ville de Saint-Béat, on remarque deux montagnes composées en partie de marbre gris ou blanc, qui ne sont réellement qu'une dépendance du calcaire jurassique du Gar. Le marbre blanc statuaire est surtout caractérisé dans la montagne d'*Arri* qui est du côté occidental. On a trouvé dans ce marbre, qui est assez remarquable par l'odeur fétide qu'il manifeste par la percussion, des mouches de soufre et de la pyrite en très-beaux cristaux dodécaèdres; on y rencontre aussi de petits lopins et des veinules verts qui doivent être regardés comme des pénétrations d'ophite. Dans le revers sud de la montagne du *Mont*, située du côté opposé,

existe une brèche blanche ou légèrement jaunâtre à fragments de calcaire saccharoïde, et des calcaires gris cristallins pétris de couzeranite. Nous avons déjà dit que ces accidents se trouvaient justement au contact ou au voisinage d'une butte d'ophite qui sépare la montagne dont il s'agit de la formation du grès rouge normal. Nous ferons remarquer enfin que c'est sur une faille marquée par une intrusion d'ophite, et qui sépare brusquement le schiste de transition du calcaire jurassique, que sourdent les eaux séléniteuses de Siradan et de Sainte-Marie.

La montagne de Cagire tout entière (alt. 1,913 mètres) et celle du Gar (alt. 1,786 mètres), à l'exception de l'affleurement de granite et de schiste de transition qui forme sa base à l'occident, sont entièrement composées de couches jurassiques analogues à celles dont nous avons indiqué les caractères. On y trouve les calcaires et les schistes du lias et les calcaires noirs bitumés. Les sommets et les crêtes démantelées qui les terminent sont formés par des calcaires gris et par des brèches uniformes de couleur pâle à petits éléments calcaires. Les ophites se montrent particulièrement à leur base et sur leurs flancs jusqu'à une certaine hauteur.

La zône extérieure du terrain jurassique de la Haute-Garonne, dont Sauveterre peut être regardé comme le centre, au moins pour la partie limitée par la Garonne-Pique et le Ger, offre des montagnes dont la forme mamelonnée ou conoïde est plus caractérisée que dans la région intérieure et qui sont aussi plus basses, car leur altitude reste généralement comprise entre 400 et 600 mètres. Cette zône est essentiellement composée de calschistes gris ou noirâtres, souvent violetés, plus ou moins fissiles et comme filandreux, et de calcaires habituellement noirâtres ou bleuâtres; il y a aussi des brèches assez fréquemment veinées ou réticulées de jaune (brèche portor). Les calcaires noirs bitumés y manquent, sans doute à cause de l'éloignement des ophites. Les schistes terreux y sont peu développés. Nous avons déjà dit que les couches de cette région affectaient, dans leur ensemble, une direction parallèle à l'axe du relèvement de la zône intérieure. Les fossiles déterminables y sont très-rares; cependant j'ai trouvé, dans les calschistes de Sauveterre, l'*Ammonites dunkani* des schistes liasiques d'Aspet et d'Ore, et des espèces plus grandes ont été rencontrées à Barbazan et même à Aspret, ce qui semblerait indiquer que la partie centrale de ce gisement appartient au lias. On trouve encore, dans la même partie, un calcaire gris violeté assez terreux, pétri de serpules, qui doit dépendre aussi du même étage. Ce dernier calcaire est d'ailleurs parti-

culier à la zône extérieure qui est encore remarquable par la belle brèche portor qu'on exploite à l'ouest de Sauveterre. Les calcaires irréguliers de cette contrée peuvent être rapportés au terrain jurassique moyen, et j'ai trouvé, dans un calcaire gris bleuâtre de Riencazé, qui se trouve dans le prolongement oriental des couches au nord de Sauveterre, un nautile indéterminable et une portion de cidaris qui appartient certainement, d'après M. Cotteau, au *Cidaris nobilis*, fossile caractéristique de l'étage moyen du groupe jurassique (calcaire corallien).

La zône de Sauveterre se prolonge à l'ouest pour aller constituer les petites montagnes de Saint-Bertrand, et, d'autre part, à l'est au-delà du Ger, où elle va traverser le pays de Couret et de Ganthies dont les roches dominantes sont, comme à Saint-Bertrand, des calschistes subfissiles gris foncé et des calcaires noirs. Elle se continue plus loin encore par Rouède pour aller se rattacher à la région d'Arbas.

Toute la partie qui s'étend au nord de Sauveterre jusqu'à la vallée de la Garonne-Neste, consiste en une basse montagne boisée dont le sol est composé de calschistes et de calcaires de couleur sombre. A la base de cette montagne, au bord de la vallée, sont des calcaires noirs exploités à Cier. Plus loin, du même côté, serait la place des calcaires à requienies (terrain crétacé inférieur) qui constituent les montagnes de Gourdan, au sud de Montréjeau.

*Région d'Arbas.* — Nous ne considérerons ici qu'une seule région comprise, dans la direction S.-N., entre Portet et le Salat. La partie sud de cette région est notablement plus élevée, plus abrupte que le reste; c'est celle qui forme le plateau déjà signalé de Portet, et qui se termine au nord par les crêtes ardues qu'on appelle *Rochers d'Arbas.* Au pied de cette lisière relevée, le terrain jurassique n'offre que des inflexions ordinaires et des montagnes de troisième ordre ayant une forme allongée. Le lias y est principalement représenté par des bancs d'un calcaire noirâtre dont la pâte est ferme et assez brillante, à cassure fiére, séparés par des lits argileux; il s'y mêle de minces couches de grès quartzeux souillés par une matière argilo-calcaire brune. Cette formation rubannée, qui repose sur des schistes terreux identiques à ceux d'Aspet, est surmontée par des calschistes gris et par un étage de calcaires gris compactes irréguliers avec brèches, quelquefois fleuries, passant au marbre de Sarrancolin; on trouve là aussi des calcaires noirs bitumés, peu développés, en partie bréchoïdes. Ces derniers calcaires et les calcaires gris compactes avec brèches, qui doivent représenter

l'étage moyen du système jurassique des géologues, constituent les roches escarpées qui s'élèvent brusquement au sud d'Arbas et qui encaissent profondément le petit bassin par lequel commence le vallon. Ils se reproduisent d'ailleurs par inflexion et ondulation dans la vallée, ainsi que le lias lui-même. Ce dernier nous paraît constituer notamment la partie inférieure de la vallée au sud de Mane; lés calschistes violetés signalés à Sauveterre et à Ganthies reparaissent ici aux environs de Castelbiague.

Cette contrée est presque dépourvue de fossiles. Je n'y ai pu trouver qu'un tronçon d'ammonite dans le calschiste noir, au sud d'Arbas, et des impressions de lime dans le schiste terreux du lias; mais, à l'est du vallon, entre Saleich et Francazal, il y a du lias (schiste terreux et calcaire) fossilifère, et enfin à Lacave, au bord de la vallée du Salat, des calcaires noirâtres offrent, sur les surfaces usées par les agents atmosphériques, des pentacrinites et des portions de baguettes de cidaris.

*Dépressions cultivées dans la région jurassique.* — Les roches peu consistantes du terrain jurassique, comme les schistes terreux et les calschistes fissiles, ont été, en général, attaquées et creusées profondément par les eaux qui ont amené dans le bassin sous-pyrénéen les éléments du terrain tertiaire et des dépôts diluviens, tandis que les calcaires massifs ont été simplement corrodés par cette cause impuissante à les entamer profondément. De là ces dépressions, en forme de vallons ou de petits bassins, encaissées entre des montagnes ou protubérances calcaires, que l'on remarque dans presque toute la région que nous venons d'étudier. Cette forme du sol est surtout caractéristique pour les environs d'Aspet, notamment entre Girosp et Izaut; elle est également très-marquée à Juzet, entre Saint-Pé et Ore, à Sauveterre, à Ganthies, à Chein, à Saleich.

Ces espèces de baies intérieures offrent généralement un sol terreux jaunâtre formé par les détritus des schistes jurassiques, qui contraste encore par ses belles cultures avec les versants rapides boisés ou couverts de bruyères des montagnes calcaires, et, dans le prolongement de ces dépressions du côté du nord, on voit des plateaux fertiles, en forme de langue, composés des mêmes détritus auxquels se joignent des cailloux quartzeux, s'avancer vers la plaine et s'épanouir dans le terrain tertiaire qui la constitue.

*Matériaux utiles.* — Les calcaires noirs et gris, ordinairement accidentés par des veines spathiques blanches, fournissent de la pierre de taille et même des marbres communs, principalement exploités aux

environs d'Aspet, d'Arbas, de Ganthies. On emploie aussi les calcaires supérieurs dans les constructions. Plusieurs donnent, par la cuisson dans des fours adventifs, une chaux plus ou moins hydraulique.

Les brèches portor, signalées, dans notre description, vers la séparation du lias et de l'étage moyen du terrain jurassique, constituent un marbre assez beau. La principale carrière est sur la commune de Sauveterre. On extrait encore à Regades une brèche variée de noir et de blanc.

Les calcaires métamorphiques d'Arguenos et de Saint-Béat peuvent être considérés comme de beaux marbres statuaires. Celui de la première de ces deux localités est très-blanc, lamellaire, et peut être comparé au Paros de la Grèce; mais il manque de tenacité et de douceur au ciseau. Celui de Saint-Béat est plus tenace et se rapproche assez du Carrare; mais sa texture est plus lamellaire et sa blancheur est habituellement altérée par des veines légèrement grisâtres. Toutefois, il est très-convenable et est souvent employé pour les sculptures dont les détails n'ont pas besoin d'être délicatement fouillées. C'est le seul qui soit l'objet d'une exploitation suivie. La principale carrière, dite de *Rapp*, est située à une assez grande hauteur, sur le flanc escarpé de la montagne d'*Arri*, au nord-ouest et à la porte de Saint-Béat.

Au pied sud de la montagne opposée (le Mont), de l'autre côté de la ville, existe, depuis le temps de l'occupation romaine, une carrière considérable dans une brèche blanche variée de jaunâtre, à éléments de calcaire cristallin, que l'on a utilisée de nos jours pour divers monuments et, entre autres, pour le socle de la colonne Dupuy, à Toulouse.

Nous citerons enfin, au col d'Arrieu, qui sépare le vallon d'Arbas de la vallée du Ger, une mine de fer (limonite) autrefois exploitée. Le minerai paraît avoir été introduit par des sources minérales au sein des couches inférieures du lias, au contact du schiste de transition.

A. Leymerie,

Professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse, chargé des cartes géologiques de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées.

## HISTOIRE LOCALE.

---

### I. — La ville de Saint-Bertrand était-elle la capitale du comté de Comminges (1) ?

L'histoire de l'ancien territoire des *Convenæ* est connue. L'on sait que ce pays était devenu, dès le dixième siècle, un comté qui prit dans la suite le nom de comté de Comminges, borné par le Languedoc, le pays de Foix, le Couseran, les Pyrénées, le Bigorre et l'Armagnac. Ce comté, dans les derniers temps, était distribué en huit châtellenies comprenant deux cent quatre-vingt-huit villes, bourgs ou villages dont j'ai donné ailleurs les noms (2).

Parmi les villes du pays, on distinguait Muret, qui avait été incorporé dans le comté au commencement du douzième siècle, par suite du mariage de Bernard IV avec la châtelaine Dias, fille de Godefroy, seigneur de Muret ; Lombez, ville épiscopale depuis le quatorzième siècle, et l'ancienne *Lugdunum Convenarum* de Pompée, détruite, en 585, par Leudégésile, général des troupes du roi Gontran. A la fin du onzième siècle ou au commencement du douzième, le saint évêque Bertrand rebâ-

(1) Lu à la Société archéologique du midi de la France, dans sa séance du 10 juin 1857.

(2) *Les Etats du Comminges et du Nébousan, assemblés à Muret pour la nomination des députés aux Etats généraux de 1789*, p. 8 et suiv.

tit les murs de *Lyon de Comminges* et donna son nom à la nouvelle cité. Sous les successeurs de saint Bertrand, la ville s'embellit d'une église cathédrale, beau monument d'architecture gothique et romane que le voyageur, qui l'aperçoit de loin, considère avec admiration.

A raison sans doute des grands souvenirs historiques et religieux qui s'attachent à son existence, quelques anciens historiens, copiés par des géographes modernes, se sont plu à gratifier la ville de Saint-Bertrand, les unes de capitale (1), les autres simplement de chef-lieu (2) du Comminges. Si l'on a voulu parler de l'ancienne ville des *Convenæ*, de *Lugdunum Convenarum* avant sa destruction par les Franks et les Burgondes, la qualification est exacte : *Lugdunum Convenarum* était réellement avant cette époque la ville principale, le chef-lieu, la capitale du pays des *Convenæ*. Mais si l'on entend appliquer ce titre à la ville réédifiée par saint Bertrand, ce n'est là qu'une assertion sans fondement et dont il est facile de démontrer la fausseté.

Une ville n'est autorisée à se dire la capitale, le chef-lieu d'un pays, d'un Etat, d'une province, que parce qu'elle est le siége du gouvernement de ce pays, la résidence habituelle de ses souverains, le lieu où se traitent les affaires publiques. La ville de Saint-Bertrand, je dis de *Saint-Bertrand* et non de *Lugdunum Convenarum*, ne peut revendiquer pour elle, à aucune époque de son existence, une seule de ces prérogatives. Elle n'a jamais été, en effet, le siége de l'administration civile et publique de la province; jamais il n'a existé aucun rapport de subordination de la part des autres villes du comté envers Saint-Bertrand. Toutes étaient indépendantes les unes des autres. A aucune époque, les comtes de Comminges n'ont possédé à Saint-Bertrand ni château ni palais. L'évêque et les membres de son chapitre y avaient, seuls, établi leur demeure ; et encore depuis longtemps, avant la révolution de 1789, les évêques de Comminges résidaient tantôt à Saint-Gaudens et tantôt dans une magnifique habitation qu'ils possédaient dans la bourgade d'Alan.

C'est dans les châteaux féodaux, qu'ils avaient fait élever sur divers points de leur comté, que les souverains du Comminges faisaient d'ordinaire leur demeure. Ils ne quittaient ces résidences comtales que pour aller habiter quelque temps un hôtel qu'ils possédaient à Toulouse, près

(1) Voyez entre autres Gastelier de Latour, *Armorial des Etats du Languedoc.*

(2) Bouillet, *Dict. d'histoire et de géographie.*

du Château-Narbonnais, et dont on voit encore quelques vestiges : *l'ostal del comte de Cumenge*, comme l'appelle Guillaume de Tudéla, dans sa chronique en vers sur la guerre des Albigeois.

On retrouve fréquemment ces comtes dans leur château de Muret, d'où l'un d'eux, du nom de Bernard, ordonnait, au mois de juin 1203, l'établissement sur la Garonne de ce pont de bois dont j'ai eu déjà l'honneur d'entretenir la Société archéologique; où furent arrêtées, en 1224, les conditions du mariage de Bernard, fils du comte de Comminges alors régnant, avec Cécile de Foix (1); où Pierre Raymond II fit son testament, le 19 octobre 1375; où, trois ans plus tard, en 1378, Marguerite, sa fille et son héritière, épousa en premières noces, dans l'église des Cordeliers attenant au château, Jean III, comte d'Armagnac. C'est encore au château de Muret que le comte d'Astarac alla trouver, de l'ordre de Charles VII, le 21 février 1443, Matthieu de Foix pour le sommer de comparaître à Toulouse, où le roi avait convoqué les Etats du Comminges, pour traiter des démêlés de ce comte, soit avec le comte d'Armagnac, soit avec la comtesse Marguerite, sa femme; enfin ce fut au château de Muret, encore debout, que mourut, le 5 janvier 1526, la comtesse de Comminges, épouse de messire Odet de Foix, seigneur de Lautrec, alors comte de ce pays, et c'est à Muret qu'eurent lieu, le surlendemain, ses funérailles (2).

C'est des résidences comtales que je viens d'indiquer que les souverains du Comminges transmettaient à leurs officiers les ordonnances dont ils prescrivaient l'exécution pour l'administration de leur vaste seigneurie. Qu'on lise les chartes, les actes divers émanés de la volonté souveraine des successeurs d'Asnerius, et rapportés dans l'*Histoire générale de Languedoc* ou ailleurs, on n'en trouvera aucun qui soit daté de la ville de Saint-Bertrand, aucun qui atteste un séjour plus ou moins prolongé des comtes dans cette ville. Saint-Bertrand était la cité de l'évêque et de ses chanoines, la ville épiscopale, la métropole du diocèse de Comminges, qui ne comprenait, d'ailleurs, qu'une partie du comté,

(1) L'acte ne porte pas, il est vrai, que le contrat de mariage est passé dans le château de Muret; mais ce fait est suffisamment établi par le nom et la qualité des témoins qui signèrent au contrat, et parmi lesquels on trouve Arnaud Mascaron, bailli de Muret, et Thomas de Dalbs, deux des témoins de la charte de 1203.

(2) Voyez mon mémoire sur *les Armoiries de la ville de Muret*, lu à la Société archéologique, dans sa séance du 16 juillet 1856.

et pas autre chose. Les souverains du pays n'y avaient point leur sépulture ; leurs dépouilles mortelles reposaient dans l'église de l'abbaye de Bellefont, établie, en 1136, dans la châtellenie d'Aurignac. Eh ! comment la ville de Saint-Bertrand aurait-elle pu se considérer comme la capitale du Comminges, alors qu'elle était du gouvernement de Guienne (1), et que, pour cette raison, elle restait étrangère à l'administration des affaires de la province en n'envoyant point des députés aux Etats du pays (2) ?

L'on chercherait vainement des titres pour justifier l'assertion que je combats. Dom de Vic et dom Vaissette, qu'il faut toujours citer lorsqu'on parle de nos anciennes provinces méridionales, mentionnent plusieurs fois, dans les colonnes de leur savante *Histoire de Languedoc*, la ville de Saint-Bertrand ; mais jamais ils ne l'appellent que *ville du pays de Comminges* (3). M. Du Mège, dans ses *additions* à l'un des volumes de cette histoire, reproduit le passage de Guillaume de Tudéla, dans la *Canso dels cretges d'Albetges*, où il est question d'un conseil tenu dans la ville de Saint-Bertrand par Raymond VI, comte de Toulouse, et où assistèrent le comte de Comminges, Roger de Montaut et autres grands seigneurs. Le comte de Toulouse demandait leur avis pour recouvrer ses états et reprendre sa ville capitale dont Simon de Montfort s'était emparé. La ville, lieu de la réunion, est appelée, il est vrai, dans le poème de Guillaume de Tudéla, *ville de Comminges ;* mais cette dénomination n'est que la traduction littérale de ces mots latins : *Urbs Convenarum*, par lesquels saint Jérôme désignait l'ancienne capitale des Convènes, *Lugdunum Convenarum*.

J'ai fouillé les archives de notre ancien parlement ; j'y ai dépouillé des documents qui pouvaient intéresser la ville dont je m'occupe, et dans aucun, Saint-Bertrand n'est qualifié de capitale du Comminges. Je citerai entre autres deux anciens arrêts, l'un du 19 décembre 1503, portant opposition du parlement à une commission donnée par le roi à l'occasion de la ville de Saint-Bertrand ; l'autre, du 5 mai 1586, rendu contre les religionnaires qui, à cette époque, s'étaient emparés de cette

(1) Voyez Gastelier de Latour, *loc. cit.*

(2) Voyez mes *Etats du Comminges et du Nébouzan assemblés à Muret en 1789*, p. 11.

(3) Voyez notamment t. VIII, p. 26, 36 et 46 de la 2e édition. Je ne parle pas des tables qui, vraisemblablement, sont l'œuvre d'un secrétaire.

ville. Dans ces deux arrêts (1), Saint-Bertrand n'est jamais qualifié de capitale ; c'est tout court la ville de *Saint-Bertrand.*

Si le Comminges avait une capitale, c'était, dans l'opinion des hommes du dix-septième siècle, Muret plutôt que Saint-Bertrand, qui était considéré comme ayant ce titre. Ce que j'avance, je le prouve. Il y a aux archives du parlement un registre in-folio, intitulé : *Etat général des parts et portions du domaine du roi des anciennes sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne et comté de Gaure, Lauragais et Castres.* On y lit, à la page 113 : « La ville de Muret est la capitale » de Commenge où les anciens comtes faisaient leur résidence dans un » grand et fort château, sis à une des extrémités de la ville (2) faisant » une pointe où les eaux de la rivière de Louge sont jointes avec celles » de la rivière de Garonne, lequel château est entièrement démoly, » et il n'y a que le sol et la place du château, laquelle appartient » au roy. » — Et c'est aussi à Muret que fut établie, en 1603, lors de son institution, l'*Election de Comminges*, l'une des onze qui, au moment de la Révolution, ressortissaient de la Cour des aides de Montauban : Tribunal dont la juridiction comprenait l'ancien comté de Comminges, le Nébouzan et le Couzeran (3).

En écrivant ces lignes, j'ai sous les yeux les pièces d'un dossier relatif à l'enregistrement d'un édit du roi, du mois d'août 1594, qui permet à la ville de Muret de s'imposer pour payer les gages d'un régent. Dans une requête présentée par les habitants de cette ville à la Cour des aides de Montpellier, pour demander l'enregistrement de l'édit de 1594, les habitants de Muret qualifient leur ville de *capitale du pays de Comminges ;* et cette qualification, leurs consuls l'ont donnée constamment, dans leurs délibérations, jusqu'à la révolution de 1789, à la cité qu'ils administraient.

Je signale ces documents divers, non comme pouvant faire preuve que Muret était, en réalité, la capitale du Comminges, mais comme établissant que ce titre n'était point attribué à la ville de Saint-Bertrand.

L'*Etat général des parts et portions du domaine du roi* n'est pas la seule autorité que je puisse invoquer à l'appui de ma thèse. Elle est encore justifiée par un document souverain que j'ai rapporté dans mes

(1) Rapportés aux registres dits de Malenfant, t. I, p. 269, et t. IX, p. 342.
(2) Voyez ma *Notice historique sur l'arrondissement de Muret*, p. 81 et 82.
(3) Voyez *Ibid.*, p. 127 et 128.

*Etats du Comminges et du Nébouzan assemblés à Muret en* 1789, document qui établit le jugement que nos rois avaient porté sur la position de la ville de Saint-Bertrand dans le pays. En 1789, Louis XVI convoqua les Etats particuliers de l'ancien comté pour nommer des députés aux Etats généraux, qui devaient se réunir à Versailles, le 5 mai de cette année. La lettre portant convocation des trois Etats du pays de Comminges, Nébouzan et Couseran, que le monarque réunissait dans la circonstance, rappelle et constate en termes exprès, « que le pays de Comminges ne renfermait aucun siége qui eût tous les » caractères auxquels fût attaché le droit de convoquer les trois ordres. » Et partant de ce fait, ce n'est pas à Saint-Bertrand, ville dont la population a été toujours celle d'un bourg d'une médiocre importance, que sont appelés à s'assembler les représentants du pays, mais dans la ville de Muret, quoique située à l'une des extrémités de la province, parce que, sans doute, aux yeux du gouvernement, Muret, par les souvenirs qui se rattachaient aussi à son passé, était plutôt la ville des anciens comtes du pays que Saint-Bertrand qui toujours n'avait été que celle de l'évêque (1); et c'est probablement pour le même motif que M. Du Mège, dans sa *Statistique générale des départements pyrénéens*, a dit, t. II, p. 41, en parlant de Muret : « Petite ville qui, dans tous les temps, » avait fait partie du Comminges ou du territoire des *Convenæ*, et qui » avait encore, en 1788, une influence politique sur cette petite pro- » vince. »

Victor Fons,
Juge au Tribunal civil de Toulouse, membre résidant de la Société archéologique du midi de la France.

(1) Il est si vrai que la ville de Saint-Bertrand n'avait d'autre seigneur que l'évêque, qu'il résulte d'une charte de 1208 que c'est l'évêque de Comminges qui confirme les libertés municipales des habitants. Certains articles de cette charte parlent, sans doute, du seigneur de la ville, *dominus civitatis;* mais il est dit, dans l'art. 25, que c'est l'évêque; car il porte que l'*évêque*, *c'est-à-dire le seigneur*, EPISCOPUS DOMINUS VIDELICET, ne peut établir ni quête, ni taille, ni albergue, sans le consentement des habitants. — Autre preuve : un arrêt (inédit) du parlement de Toulouse, du 28 janvier 1556, rendu à l'occasion de l'élection des consuls de Saint-Bertrand, ordonna que l'évêque et le chapitre « jouiroient de la faculté de faire eslire par les consuls de cette » ville, à la fin de leur année et au jour destiné, huit personnages ydoines, capables » et de qualité requise, lesquels consuls seroient après tenus porter et présenter aux- » dits évêque et chapitre en la maison épiscopale l'élection par eux faite desdits huit » personnages pour, par iceux évêque et chapitre, en estre choisis et eslus quatre des » plus capables, prendre et recevoir le serment d'iceux. »

## II. — Toulouse-la-Gaillarde (1).

RÉQUISITOIRE DONNÉ PAR L'ÉCHEVINAGE DE REIMS A PHILIPPE NOEL, POUR ALLER A TOULOUZE.

Nous savions très-bien de quelle estime jouissoit au moyen âge, parmi nos compatriotes du Nord, la grande et superbe ville de Toulouze. Nous savions que, déjà célèbre avant l'ère chrétienne, les Romains l'avoient mise au rang des villes alliées de la République, et qu'à cette époque, déjà illustre par ses temples d'Apollon et de Minerve, c'est-à-dire par son culte pour les arts et les lettres, elle avoit été surnommée par excellence, la *cité Palladienne*. Nous savions tout ce que lui avoit valu de renom l'or de ses temples, enlevé par l'avide Cépion, la beauté de ses monuments, l'illustration de son Capitole et de ses autres édifices où respiroient la grandeur et la majesté. Ce que nous ignorions, c'est le titre de *Gaillarde*, qu'en raison sans doute des nombreux avantages dont elle jouissoit, lui donnoient les populations lointaines, jalouses de ses destinées. Nous trouvons un acte singulier dans les archives de Reims qui nous prouve que, comme la jolie petite ville de Brives (Corrèze), à qui seule nous avions cru ce surnom réservé, la splendide capitale du Languedoc fut également connue au moyen âge sous le nom de *Toulouse-la-Gaillarde*. Cet acte ne nous révèle pas cette seule particularité : nous y voyons que, à Reims notamment, Toulouse étoit désignée comme lieu d'exil momentané aux personnes atteintes par quelque condamnation disciplinaire, ou correctionnelle, comme nous dirions aujourd'hui. Les villes de Boulogne et de Marseille partageoient avec *Toulouze-la-Gaillarde* ce droit de refuge ou d'asile. Il semble que l'expiation n'étoit pas bien rigoureuse et qu'il falloit que le délit fût assez minime, surtout lorsque le condamné emportoit avec lui une lettre du style de celle-ci, qui ne nous semble à proprement parler qu'une lettre de bienveillante recommandation. Voici ce curieux document tel que nous le fournit le recueil des pièces justificatives, joint aux *Mémoires* de Jehan Rogier, l'un des

(1) Nous empruntons ce document curieux à l'excellent recueil mensuel, *le Cabinet historique*, que publie M. Louis Paris, et que nous avons souvent recommandé à l'attention des lecteurs de la *Revue*. (Rue Rambuteau, 2; prix de l'abonnement, 14 fr. pour l'année.)

historiens (inédits) de la ville de Reims : nous laissons subsister la note préliminaire de l'annaliste.

---

« Il se trouve plusieurs sentences arbitralles de cette façon, et selon la gravité du délit, on condamnoit les délinquans à longs voyages et pour longtemps. Aucuns ont été envoiés à Toulouse que l'on appelle la *Gaillarde*, pour six mois; comme il se voit par une lettre réquisitoire cy après transcritte; autres à Marseille pour quinze jours, autres à Boulogne pour quinze jours, et ne se trouve pas que par lesdittes sentences, la qualité du délit soit exprimée. »

A tous ceux qui ces présentes lettres verront et orront, les échevins de Reims, salut: sçachent tuit que comme Philippe Noel ayt été condamné par sentence arbitrelle à aller, en nom d'amande, à la mère ou cathédrale église de la ville et cité de Toulouse-la-Gaillarde, et en ladicte ville demourer demi-an continu, sans departir, et rapporter lettre que ainsy y ait été, et fait la résidence par le tems dessus dict; et il soit ainsy que le dict Philippe Noel porteur de ses lettres soit party pour aller au lieu dessus dict, faire et accomplir son dict voiage; nous par la teneur de ses présentes signifions que ledit Philippe est né et procréé de laditte ville et cité de Reims, preud'homme, de bonne fame, de bonne vie, renommée et honnete conversation, et que pour la cause dessus dicte tant seulement va en ladicte ville de Toulouse-la-Gaillarde, estre et faire résidence par le tems dessus dict, sy prions et supplions à tous officiers de justice et autres à qui il poura appartenir que ledit Philippe fassent et laissent paisiblement passer et repasser par leurs lieux, jurisdictions et destroits, et lui laissent faire sa demourance ou résidence en laditte ville par le tems dessus dit sans luy travailler, molester ou empeschier en corps ne biens en aucune manière au contraire, et en veuillez autretant faire comme vous voudriez que nous feissions pour vous en tel cas ou semblable ou plus grand, laquelle chose nous ferions volentiers se requis en estions. En tesmoing de ce nous avons scellé ces présentes du scel de nostre échevinage de Reims qui furent faites l'an de grâce 1369. Le pénultième ou devant dernier jour du mois de janvier, scellé du grand scel dudit échevinage.

---

## LETTRES PARISIENNES.

### Sommaire.

Pourquoi l'on dit : *Dormir sur les deux oreilles.* — Voyage à grande vitesse à travers le Salon de 1857. — La tragédie française est sauvée ! — Les œuvres posthumes de M. Brifaut. — Mlle Rachel et Mme Madeleine Brohan. — Les pièces nouvelles et les reprises. — Mort de Béranger.

*A M. le Directeur de la* Revue de l'Académie de Toulouse.

Paris, ce 20 juillet 1857.

Monsieur,

Un professeur érudit et spirituel, qui nous fait l'honneur de parcourir quelquefois nos très-humbles *Lettres*, veut bien répondre à une question que nous nous adressions le mois dernier, et nous faire savoir d'où vient la locution familière : *Dormir sur les deux oreilles.*

Le lièvre, animal craintif par excellence, reste perpétuellement sur le qui-vive, même pendant son sommeil, et ne *dort*, pour ainsi dire, *que d'une oreille.* De là découle naturellement : *dormir des deux oreilles*, pour exprimer une sécurité parfaite, inconnue à ce timide mammifère, et c'est par une corruption, très-facile à admettre, qu'on en serait venu à dire : *dormir sur les deux oreilles*, *dormir sur l'une et l'autre oreille*, expressions proverbiales que l'Académie consacre sans en donner l'étymologie, suivant sa déplorable habitude.

Nous avions consulté vainement, à ce sujet, le *Dictionnaire des Proverbes français* de M. de la Mésangère et les gros in-folio de *Trévoux*, où l'on trouve pourtant : « dormir en lièvre, *apertis oculis dormire*, » interprétation que le bon La Fontaine avait donnée bien avant les Pères Jésuites :

. . . . . Cette crainte maudite
M'empêche de dormir, sinon les yeux ouverts. (Liv. II, fable 14.)

*Dormir sur les deux oreilles* est donc simplement une corruption de : *Dormir des deux oreilles*. Nous remercions qui de droit de cette explication, probablement inédite, et nous l'acceptons avec d'autant plus d'empressement que nous avons grande confiance dans les lumières, le goût et la critique du littérateur distingué de qui elle émane. Si ce professeur voulait prendre la peine de réunir en livres les notes de son cours, notes si pleines de faits intéressants et de rapprochements ingénieux, — comme un autre universitaire, M. Gabriel Peignot, l'a fait pour les notes de ses lectures, publiées, à diverses reprises, dans des volumes très-recherchés des bibliophiles, — nous aurions, à coup-sûr, un Recueil bien autrement curieux et piquant que les *Nuits attiques* d'Aulu-Gelle (1).

Maintenant que nous vous avons fait part de cette obligeante communication d'un des maîtres les plus aimés de la jeunesse de vos écoles, nous allons, Monsieur, entreprendre notre promenade à travers le *Salon* de 1857.

Comme nous vous l'avons dit, le *Livret* contient 3475 numéros, ainsi répartis :

| | |
|---|---|
| Peinture. . . . . | 2,715 |
| Sculpture. . . . . | 429 |
| Gravure. . . . . | 147 |
| Lithographie. . . . . | 98 |
| Architecture. . . . . | 86 |

La sculpture occupe la grande nef de l'ex-Palais de l'Industrie, où les marbres, les bronzes et les plâtres sont disséminés dans le jardin de la ci-devant Exposition d'Horticulture, jardin anglais très-complet, avec gazons, fleurs et cascades. Il y a même une rivière que l'on traverse sur

(1) Les lecteurs ont reconnu sans doute dans ce portrait le professeur de littérature latine à la Faculté des Lettres de Toulouse. (*Note du Directeur de la* Revue.)

de vrais ponts et qu'habite une flotille de vrais canards et de cygnes majestueux. Les exposants ne sont pas, dit-on, très-enthousiastes de cette disposition champêtre. A les entendre, le jour tombe de trop haut sur leurs œuvres, et il est impossible de tourner autour des morceaux exposés, ce qui doit contrarier vivement les amateurs d'agréments callipyges. Enfin quelques-uns des artistes intéressés dans la question protestent hautement contre l'emplacement qui leur a été assigné et que, dans sa mauvaise humeur, l'un d'eux appelait, l'autre jour, *un plan en relief sur une vaste échelle.* Quant à nous, bourgeois profane, nous trouvons ce jardin charmant et nous ne nous sentons pas le courage d'y regretter les salles basses du Louvre, sortes de caves humides et obscures, où grelottaient autrefois les divinités peu vêtues de la statuaire moderne.

La peinture prend ses aises dans sept vastes salons de dimension égale et parfaitement éclairés, qui se développent en enfilade le long des galeries supérieures. L'effet général de cette exposition est très-satisfaisant, et si les sculpteurs se plaignent de ce que l'attention est distraite de leurs œuvres par le paysage, qui pourtant nous semble être le cadre naturel des statues, en revanche les peintres reconnaissent n'avoir jamais été aussi bien logés qu'ils le sont aujourd'hui.

La Crimée et Sébastopol, cette grande préoccupation des dernières années, ne pouvaient manquer d'inspirer une foule d'artistes. Nous ne citerons que trois des nombreux tableaux militaires admis aux honneurs du Salon. — *La Prise de Malakof,* de M. Yvon, est très-mouvementée et suffisamment épisodique. Cette grande page, destinée aux Galeries historiques de Versailles, nous satisfait complètement, bien que le maréchal Pélissier, nous assure-t-on, ait dit, en la regardant, que *ce n'était pas du tout comme ça.* Un tableau n'est pas un plan de bataille, et nous renverrons les amateurs d'exactitude stratégique aux très-intéressantes études que M. Durand-Brager a faites sur les lieux mêmes et souvent au péril de sa vie. — Le *Débarquement en Crimée,* de M. Pils, est une toile vive, éminemment française et pleine de groupes traités avec esprit et chaleur. Seulement, la disposition du tableau ne nous paraît pas donner une juste idée de l'immense déploiement de forces qui signala notre entrée en campagne. — Dans la *Bataille de l'Alma,* M. Horace Vernet a été moins heureux que dans la *Bataille d'Isly* et la *Smala.* Son *Portrait équestre de l'Empereur* n'est pas non plus parfaitement réussi. Le cheval blanc est très-bien dessiné et digne de son illustre auteur, mais l'auguste cavalier n'a pas assez d'importance et est

écrasé par le grenadier et le zouave portant les armes. Les portraits des généraux Bosquet et Canrobert complètent l'exposition de M. Vernet, cet étonnant improvisateur. En contemplant ces œuvres récentes, nous nous rappelions, avec un sentiment d'admiration, que déjà, au temps de notre enfance, le soldat fossoyeur de *Waterloo*, la *Barrière de Clichy* et l'*Apothéose*, — ces *Messéniennes* de la palette, — consolaient les héroïques vaincus de 1815, parmi lesquels le Gymnase d'alors recrutait ses aimables colonels. On a souvent comparé Paul Delaroche à Casimir Delavigne; nous avons toujours trouvé, nous, plus d'un rapport entre les talents contemporains de M. Vernet et de M. Scribe: même tendance à répondre aux idées courantes de leur temps, même facilité élégante, même habileté spirituelle, même fécondité inépuisable que n'ont pu ralentir quarante années de succès incessants; mais aussi même absence d'élévation, de profondeur et d'idéal. Nous sentons bien ce qui leur manque pour être des artistes sublimes, mais nous rougirions de nous associer aux dédains ridicules que professent pour ces deux hommes éminents les rapins d'atelier et les rapins de lettres. Nous devons pourtant reconnaître que l'exposition de M. Horace Vernet accuse un peu de lassitude et nous semble faible pour un artiste d'une aussi grande renommée. L'an prochain, n'en doutons pas, nous le retrouverons plus brillant et plus jeune que jamais.

Nous aimons peu la peinture officielle, quoiqu'elle ait inspiré à Rubens, lors du mariage de Henri IV, l'étonnante suite de grandes toiles que possède le Musée du Louvre. Mais notre antipathie pour cette peinture d'apparat ne doit pas nous empêcher de reconnaître que, dans son *Congrès de Paris*, M. Edouard Dubufe est arrivé à un résultat excellent, si l'on songe aux difficultés d'une pareille composition, où il ne fallait sacrifier aucun personnage, sous peine de compromettre l'équilibre européen. — M. Charles Muller a moins bien réussi la *Réception de la reine Victoria par l'Empereur* : il a eu la fâcheuse idée de placer, sur l'escalier d'honneur, un espalier de Cent-Gardes, de l'effet le moins heureux. Cet artiste a été mieux inspiré par *Marie-Antoinette au Temple*, disant le bénédicité devant sa table de prisonnière, sujet touchant s'il en fut jamais. Cette toile, très-sympathique et l'une des meilleures de l'exposition, attire constamment la foule. — Deux scènes des inondations du Rhône, l'*Empereur à Tarascon* et *à Lyon*, par M. Lazerges, nous plaisent médiocrement. — Voilà pour les toiles officielles.

La peinture sacrée a eu peu de brillants interprètes cette année. La

seule œuvre où nous ayons reconnu un véritable sentiment religieux, indiquant l'inspiration, est une très-remarquable *Annonciation* de M. Alphonse Leveau, qui a aussi deux charmants tableaux de genre : la *Leçon de Pêche* et l'*Orpheline de Biarritz*, plus un grand cadre sombre, juché si haut que nous n'avons pu rien y voir. Le livret affirme que c'est un *Roi Lear*. — Un tableau de genre, qui se rattache à la peinture religieuse, est la *Sainte-Famille dans l'atelier de saint Joseph*, scène d'une simplicité charmante et d'une originalité fort rare dans un semblable sujet. L'auteur de ce tableau, M. Hillemacher, a envoyé en outre plusieurs bonnes toiles, entre autres la *Partie de Whist* et la *Préface de Gil-Blas*, que vous avez pu voir reproduite dans l'*Illustration*.

Le meilleur tableau du *Salon* est, selon nous, le *Charles-Quint au Monastère de Saint-Just*, par M. Robert Fleury, qui n'a peut-être jamais rien produit d'une couleur aussi limpide et d'un effet aussi vrai. Le seul aspect de l'œuvre révèle un maître. — Vient immédiatement après la *Suite d'un Bal masqué*, plus connue sous le nom de *Duel de Pierrots*, par M. Gérôme, idée heureuse très-heureusement rendue, où le contraste, entre une scène sanglante et les costumes grotesques des acteurs qui la jouent, impressionne profondément. C'est fort bien dessiné et fort adroitement touché. Outre ce tableau, déjà populaire, M. Gérôme, qui semble abandonner définitivement les sujets néo-grecs auxquels il doit sa célébrité, a plusieurs bonnes études d'Egypte et de Syrie, pays aimés du soleil et des artistes, qu'il a parcourus l'hiver dernier. — Nous placerons sur la même ligne les admirables dessins de votre compatriote M. Bida. C'est étourdissant de finesse et en même temps de caractère. *Les Juifs au mur de Salomon* et le *Réfectoire de Moines grecs* suffiraient pour faire la réputation d'un artiste. Mais pourquoi des travaux de cette valeur sont-ils si mal placés? Espérons qu'au remaniement, qui doit avoir lieu un de ces jours, ces inappréciables dessins seront mis en évidence comme ils le méritent.

Puisque nous venons de nommer M. Bida, parlons tout de suite des autres artistes toulousains. Ce sont eux naturellement qui doivent vous intéresser le plus, et vous êtes impatient sans doute d'en dire quelque chose aux lecteurs de la *Revue*. — *Attila après le sac d'Aquilée*, par M. Jules Garipuy, est un des rares ouvrages dont le sujet et les proportions méritent le nom de tableau d'histoire. Le farouche héros, monté sur un cheval noir et entouré d'un bizarre état-major de rois, recruté des bords

du Gange et des rives du Fleuve-Jaune aux glaces de la Scandinavie, reprend sa marche triomphante après la destruction d'Aquilée, dont les ruines béantes fument à l'horizon. Quelques captifs condamnés à l'esclavage ou à la mort, un groupe de captives destinées à la couche du vainqueur, opposent le beau type gréco-romain des peuples civilisés de la Vénétie aux races barbares que le peintre s'est plu à nous montrer dans toutes leurs variétés, avec leurs costumes étranges et leurs armes fantastiques. Vous avez déjà vu sans doute, Monsieur, et vous reverrez bientôt, à Toulouse, cette belle toile dont va s'enrichir votre Musée. Elle révèle un artiste d'un ordre supérieur. Les peintres regardent M. Garipuy comme appelé à prendre la belle place laissée vacante par la mort récente de Théodore Chassériau. Votre compatriote possède en effet les qualités de composition et de coloris qui distinguaient Chassériau, mais avec un *faire* plus serré et une exécution plus consciencieuse. — L'*Offrande* de M. Fauré est une jolie petite scène italienne, d'une belle couleur, qui fait regretter que son jeune auteur n'affronte pas plus souvent le grand jour des expositions. — Dans le beau dessin de M. Rodolphe Bresdin, *La Noce*, les artistes parisiens ont retrouvé le talent si original et si apprécié d'un de leurs camarades les plus regrettés. Cet artiste, qui a choisi Toulouse pour patrie d'adoption, sait obtenir, sans le secours de la palette et avec les seules ressources de l'encre de Chine, de la plume, du crayon et de la pointe, des effets de couleur inouis que vous avez probablement pu admirer, plus d'une fois, Monsieur. Ce dessinateur éminent et modeste, qui est très-connu des artistes et qui mériterait de l'être davantage du public, déploie une verve intarissable, jointe à la patience minutieuse d'un miniaturiste du quinzième siècle, dans des productions étranges et charmantes, qui, sans cesser un instant d'être empreintes de la personnalité si tranchée de leur auteur, rappellent à la fois les imaginations singulières d'Holbein, la touche sévère d'Albert Durer, et la bonne humeur naïve de Teniers et de Van Ostade.

Comme vous le voyez, votre savante ville est très-dignement représentée au Palais des Beaux-Arts. — Et maintenant que nous avons payé aux exposants toulousains le tribut d'éloges qui leur était justement dû, nous allons reprendre, avec plus de hâte, notre course à travers cette interminable suite de cadres de toute valeur et de toute dimension. Nous signalerons désormais, un peu à l'aventure et en quelques mots seulement, les ouvrages qui nous ont le plus frappé. Les descriptions de tableaux ont cela de commun avec les descriptions de

sites, qu'elles intéressent seulement les lecteurs qui ont vu l'original. Placé entre la crainte de vous fatiguer et l'obligation de vous tenir au courant du mouvement des arts dans ce qu'il a de plus remarquable, nous traverserons, en courant, les sept salons où s'étalent les ouvrages de peinture, ne faisant que de courtes haltes çà et là, — et, pour aller plus vite, nous adopterons la forme, aride si l'on veut, mais, du moins, rapide du catalogue, renvoyant aux articles spéciaux des journaux quotidiens les personnes qui désireraient de plus amples détails.

M. Comte : *Henri III visitant ses perroquets;* le *Jugement de Jane Grey; Catherine de Médicis et son astrologue :* trois bons tableaux. — M. Gustave Courbet : *La Curée*, intérieur de forêt, une biche morte sur la neige et des chiens; très-remarquable toile où le chef sans soldats de l'Ecole *réaliste* semble avoir heureusement oublié ses prétentions à l'apostolat; puis, pour rentrer dans l'ancienne manière de l'auteur, *les Demoiselles de la Seine,* soit deux *Lorettes* couchées sur l'herbe dans une île peu déserte. — M. Bouguereau, prix de Rome : deux grandes figures style grec, destinées à orner un salon. Cela ne manque pas de caractère, mais cela sent, peut-être un peu trop, son Herculanum. — M. Baudry, prix de Rome : *La Fortune et le Jeune Enfant,* joli aspect, mais trop visiblement inspiré de la première manière du Titien; du même auteur : son envoi de Rome (cinquième année), le *Supplice d'une Vestale*, composition confuse, et un magnifique portrait de M. Beulé, le meilleur du Salon peut-être. — Puisque nous parlons portrait, signalons la splendide exposition de M. Ricard, de Marseille, qui décidément prendra place à côté des grands maîtres du genre. — M. Benouville, prix de Rome : *Les deux Pigeons,* idée charmante imparfaitement rendue. — M. Jalabert, de Nîmes : deux tableaux faibles et un beau portrait de M. le Président de Belleyme. — M. Hébert, prix de Rome : *Les Fienarolles* (prononcez Faneuses). Elles sont, sans doute, sous l'influence de la *Mal'aria* qui a fait la réputation de leur père, car elles ont bien mauvaise mine; elles tremblent la fièvre, et le soleil de Naples ne peut parvenir à les réchauffer. Nous préférons le *Portrait de Femme* qui nous paraît composé et traité d'une façon magistrale. — M. Meissonnier : toujours la même délicatesse de touche, le même scrupule dans le dessin des figures et des accessoires. C'est charmant, mais un peu sec. Et puis toujours la même absence de femmes et d'enfants, c'est-à-dire de tout ce qui *pose* mal; cette absence regrettable prive les tableaux

de M. Meissonnier de l'élément gracieux qui fait le plus grand charme des arts plastiques. Nous n'avons garde de mettre en question l'incontestable talent de M. Meissonnier, mais nous regrettons que cet artiste paraisse trop exclusivement préoccupé du côté matériel des choses, et nous serions heureux de sentir une pensée ou une passion animer de temps en temps ses merveilleux petits bonshommes. — M. Chavet : *Une Partie de Billard* dans un café quelconque, costumes modernes, très-bien. M. Chavet est l'émule le plus marquant de M. Meissonnier dans la peinture microscopique. Vient ensuite la tourbe des imitateurs qui se crèvent les yeux pour renchérir sur le maître, et que nous voudrions voir consacrer leur agréable talent à décorer des dessus de tabatières d'Allemagne. Tous ces gens-là mourront aux Quinze-Vingts, et ils ne l'auront pas volé. — M. Flandrin : deux portraits superbes de modelé. Ce n'est pas, nous en convenons, l'œuvre d'un coloriste, mais c'est d'une tonalité très-douce et très-agréable. — M. Millet : trois vieilles *Glaneuses :* deux, vues de dos, la troisième tellement inclinée qu'on n'en aperçoit pas la tête. Couleur des moins engageantes. — Les deux Belges Stevens : plusieurs toiles où se rencontrent d'excellentes choses. — Leur compatriote Willems, dont les œuvres avaient été remarquées à l'Exposition universelle, nous paraît être en décadence. Ses tableaux ont l'air de calques des vieux maîtres Flamands et Hollandais. — M. Picou : compositions ingénieuses, mais couleur sourde. Il semble que ce peintre, qui appartient à la petite école des *Pompéistes*, ait dans ses godets des tons gris tout faits dont il se sert partout avec une persistance affligeante. — M. Hamon, autre *Pompéiste*, est, comme l'a dit très-judicieusement M. Théophile Gautier, le coryphée de ce cénacle de délicats que le célèbre Critique compare aux *poetæ minores* de l'Anthologie grecque, et qui ont formé, autour de M. Gérôme, une sorte de petite Athènes artistique. Cette école élégante et ingénieuse, qui pousse la grâce jusqu'à la mièvrerie, semble chercher son idéal dans Anacréon, Théocrite, Bion et Moschus, et a la sainte horreur de tout ce qui est vulgaire. Mais, à force de raffiner ses sujets et de quintessencier ses intentions, M. Hamon finira par devenir insaisissable et inintelligible. Son dessin insuffisant et sa couleur nuageuse n'empêchent pas ses jolis tableaux d'être très-regardés, mais peu compris. — M. Glaize, de Montpellier : *Les Amours à l'encan* font de l'effet; mais la pensée de l'auteur se manifeste moins clairement que dans le *Pilori*. — Les frères Leleux : toujours des paysans Bretons, Suisses, Espagnols ou

Savoyards, traités avec une grande habileté. — M. Knaus, de Wiesbaden, qui s'était produit de la façon la plus brillante aux Salons de 1853 et 1855, nous plaît moins cette année. Son dessin devient *charge* et sa couleur est sans éclat. — M. Hœckert, le Suédois : *Intérieur de Pêcheurs Lapons* fort prisé à juste titre. C'est original, bien dessiné et d'une belle couleur. — M. Van-Moër : des *Vues de Venise* peintes en pleine pâte, sans glacis, étonnantes de lumière et de profondeur. Des connaisseurs préfèrent au Canaletto le célèbre peintre des Lagunes, ce jeune artiste dont le nom était inconnu hier. — M. Witter, né à Paris malgré son nom germanique : petits tableaux dans le genre flamand, peints avec tout l'esprit possible. Un de ces tableaux, *Le Récit*, nous a fait le plus grand plaisir. — M. Maréchal : un magnifique pastel, *Christophe Colomb ramené du Nouveau-Monde.* Il y a là-dedans une fierté de dessin qui sent son Michel-Ange et une force de couleur à rendre Tintoret jaloux. — M. Louis Duveau : *Le Viatique en Bretagne* a du caractère et produit une impression saisissante, mais la couleur est sourde et grise. — M. Caraud : *Marie-Antoinette à Trianon, L'Abbé Prévost lisant Manon Lescot*, sujets gracieux, rendus gracieusement et avec une grande limpidité de ton. — MM. Théodore Frère, Tournemine, Berchère : d'étincelantes vues d'Egypte, de Syrie et de Tunis. — M. Gendron : *La voix du Torrent*, charmante composition, mais couleur bien terne. — M. Corot est toujours le paysagiste que nous connaissons. Sentiment fin, mais monotone; exécution pénible et presque insuffisante, mais avec cela du charme et de la poésie. — M. Français : touche fine et spirituelle. — M. Bellel dessine un tronc d'arbre avec une conscience que peu d'artistes mettent à dessiner un torse. — M. Daubigny voit la nature d'une manière poétique qui nous enchante. Sa *Vallée d'Opteroz* est un des plus beaux paysages que nous connaissions. — M. Saint-Marcel : un nom nouveau qui promet beaucoup. — M. Desjobert : *Intérieur de Garenne*, avec des lapins s'ébattant dans une clairière. C'est frais et lumineux. — M. Eugène Devéria : hélas! hélas! n'en disons rien et allons au Luxembourg revoir *La Naissance de Henri IV.* — M. Théodore Rousseau est en grand progrès. C'est réellement très-bien. — M. Philippe Rousseau : plusieurs toiles fort remarquables. — Enfin, pour terminer cette trop longue représentation par la petite pièce, maître Biard, qu'il est difficile de prendre au sérieux, a toujours le don d'exciter le gros rire comme les *charges* à fond de train du Palais-Royal.

A l'exposition de Sculpture, nous avons remarqué une *Statue de l'Impératrice Joséphine* de M. Dubray; une *Ariane* de M. Millet; deux bustes de M. Cavelier; une *Jeanne d'Arc* médiocre de M. Foyatier; un *Soldat Mourant* de M. Le Quesne, d'après l'esquisse du regrettable Pradier, son maître; *un Breton jouant du Biniou* par M. Le Bourg; enfin, une série de types arabes et nègres en bronze, marbre et onyx, par M. Cordier.

Pardon, Monsieur, de cette interminable et monotone énumération. La seule excuse que nous puissions donner de l'ennui que nous vous infligeons ici, c'est que, quelque longues que vous paraissent ces notes recueillies à la hâte, elles restent encore bien incomplètes. Nous ne dirons pas, comme le Ruy-Gomez de Victor Hugo :

J'en passe *et des meilleurs*,

mais il est certain que nous aurions pu vous signaler encore beaucoup d'œuvres estimables, dignes d'être mentionnées.

Nous avons dépassé les bornes assignées à nos *Lettres* dans l'économie de la *Revue*, et nous ne vous avons encore parlé que du Salon. Nous avons voulu en finir d'un seul coup avec cette grande solennité qu'on nomme une Exposition des Beaux-Arts, et il en résulte que, maintenant, nous nous voyons obligé de mettre au panier les notes que nous avions prises, à votre intention, depuis un mois.

Disons seulement que l'avenir de la tragédie est assuré par le double échec politique de M. Ponsard dans l'Isère et de M. Latour de Saint-Ybars dans l'Ariége. Les *Théramènes*, un instant menacés dans leur industrie, devront partager notre joie : la tragédie française ne périra pas!

Disons aussi, pendant que nous en sommes au chapitre des candidats malheureux, que, pour dédommager M. le comte de Montalembert de ses mésaventures électorales, l'Académie française lui a fait la galanterie de le nommer Directeur dans la séance du 25 juin, et qu'elle a eu, en outre, l'attention délicate de lui accoler, comme chancelier, M. le comte de Falloux. Nous nous intéressons trop vivement au mouvement intellectuel de notre temps pour passer sous silence les faits littéraires auxquels se trouve mêlé le nom de ces deux Immortels :

*Fortunati ambo, si quid mea carmina possunt,*
*Nulla dies unquam memori vos eximet ævo!...* (*Æn.*, l. IX, v. 446.)

M. Emile Augier, qui a le malheur d'être un poète passablement profane, n'a qu'à bien se tenir; il trouvera à qui parler le jour de sa réception. Il est vrai que, la cérémonie étant ajournée au mois de décembre, M. Augier aura tout le temps de peser les termes de son discours. C'est aussi à cette époque seulement que doit se faire l'élection des successeurs de MM. Alfred de Musset et Brifaut; l'Académie éprouve le besoin de se préparer à ces absorbants travaux par quelques mois de réflexion et de villégiature.

A propos de M. Brifaut, — cet académicien qui, depuis longues années, s'était condamné au silence avec une si touchante résignation, — croiriez-vous qu'il laisse des dissertations, quelques romans, plusieurs tragédies, trois comédies et une grande quantité de vers? L'auteur de *Ninus II* a confié à deux de ses amis, MM. Rives et Bignan, le soin de publier ces différents ouvrages posthumes, tous entièrement terminés, sinon achevés.

Moins heureux que son vénérable collègue, Alfred de Musset a écrit un acte seulement des *Deux Magnétismes*, le grand drame dont il s'occupait, quand la mort est survenue. Espérons qu'on imprimera pieusement cet acte, et que personne n'aura la pensée sacrilége de terminer l'œuvre si tristement interrompue de notre cher poète.

Maintenant, vous annoncerons-nous que la nouvelle pièce de M. Alex. Dumas fils va entrer en répétition au Gymnase sous le titre provisoire de *l'Enfant Naturel;* que Mlle Rachel a déposé, ces jours-ci, entre les mains de M. Empis, sa cinquante-septième démission, qui paraît devoir être la dernière; et que Mme Madeleine Brohan rentre au Théâtre-Français? — Célimène n'a pu s'accoutumer aux glaces de la Russie, et elle revient aux glaces de Tortoni, plus belle et plus charmante que jamais; Hermione, au contraire, arrive des bords du Nil, où elle a pris des bains de soleil et rétabli à peu près sa santé, sans pouvoir recouvrer cet organe magique qui nous a tous émus tant de fois. C'est, pour le public et pour la tragédie, une perte bien autrement irréparable que n'eût pu l'être l'entrée simultanée au Corps-Législatif de M. Ponsard, de M. Latour de Saint-Ybars et de tous les tragiques contemporains.

Vous parlerons-nous des *Compagnons de Jehu*, joués à la Gaîté? C'est le dernier roman de M. Dumas père (est-ce bien le dernier? Avec ce diable d'homme on n'est jamais sûr de rien!), découpé en actes et en tableaux, ou plutôt, — comme disait un spectateur chagrin, — mis en pièces par un certain M. Ch. Gabet, qui a été nommé SEUL, contre

toutes les habitudes de son illustre complice. Le public a fort goûté ces scènes de chouannerie méridionale, scènes émouvantes que les *Réclames* des journaux appellent une *grande pièce d'été.* Nous avons vainement cherché, en collaboration avec quelques critiques éclairés, ce que ce mélodrame pouvait avoir de rafraîchissant.

Analyserons-nous les *Chevaliers du Brouillard* de la Porte-Saint-Martin, gros drame anglais, plein de voleurs et de Jacobites, dans lequel M. Dennery, — un habile homme, comme vous savez, — a su fournir aux machinistes et aux décorateurs l'occasion de surpasser les magnificences du *Fils de la Nuit?*

Vous signalerons-nous les *reprises* du *Barbier de Séville*, des *Comédiens*, de *Bertrand et Raton*, de *Venceslas*, aux Français; celles du *Vampire* et de *Jocko*, — ces joies de notre enfance, — à la Porte-Saint-Martin? — L'espace nous manque; et d'ailleurs qui aurait le courage d'aller étouffer dans un théâtre, par ces journées terribles où le mercure des thermomètres s'élève de plusieurs degrés au-dessus du niveau de la canicule? — Et puis, comment discuter sur le plus ou le moins de mérite des ouvrages éphémères représentés depuis quelques jours, lorsqu'un deuil public étend son crêpe funèbre d'un bout à l'autre de la France?

« La France a perdu son Orphée! » s'écriait Lefranc de Pompignan, — un de vos compatriotes, Monsieur, — le lendemain de la mort de J.-B. Rousseau. Que vont dire les faiseurs d'odes, aujourd'hui que nous pleurons le vieillard vénérable que la nation avait baptisé son poète?

Béranger est mort, le jeudi 16 juillet, à six heures du soir, à l'âge de soixante-dix-sept ans, et après plusieurs jours de souffrances cruelles. Pendant toute la durée de la maladie, l'humble demeure du mourant a été constamment assaillie par une foule immense, avide de nouvelles, et, chaque jour, le télégraphe portait, sur tous les points, le bulletin de cette santé si précieuse, comme s'il se fût agi d'un roi. — Eh! quel roi, père de ses sujets, a jamais attiré, sur le passage de sa dépouille mortelle, un peuple plus innombrable et plus profondément affligé que le peuple qui inondait les Boulevards au convoi de ce modeste *chansonnier?*

Tout a été dit sur l'homme et sur le poète, pour qui, depuis longtemps, la postérité avait commencé, et nous viendrions bien tard mêler notre voix au concert d'éloges qui s'est élevé de tous côtés. Nous garderons le silence de la douleur et du respect devant cette tombe

où repose une des plus grandes et des plus pures gloires de la France. L'Empereur, proclamant sa reconnaissance pour le chantre de nos revers, a voulu que la Liste-Civile fît les frais des obsèques de Béranger; le Gouvernement a consacré officiellement au *Moniteur*, et dans les termes les mieux sentis, le titre glorieux de *poète national* qui avait été décerné au chansonnier par la voix du peuple, cette voix de Dieu; toute une grande nation pleure ce beau génie : la mémoire de Béranger est assez vengée des récentes insultes de quelques *obscurs blasphémateurs*.

Dans notre siècle d'ambition et d'avidité insatiables, on aime à voir ce sage de l'antiquité, pouvant être tout et ne voulant être rien, rester dans sa glorieuse obscurité et dans sa pauvreté sublime, avec une bonhomie charmante qui semble ignorer son propre héroïsme : « Des médisants, » dit-il quelque part, ont prétendu que je faisais de la vertu. Fi donc! » je faisais de la paresse. » Après avoir traversé bien des révolutions où s'agitaient tant d'adorateurs du soleil levant, Béranger, à la fin de sa longue carrière, pouvait dire le front haut : « Je n'ai flatté que » l'infortune! » Et ce vers-là tout seul vaut mieux, pour nous, que les œuvres complètes de bien des écrivains célèbres. Aussi, le portrait de Béranger a-t-il sa place marquée, à côté du *Petit Caporal*, dans la ferme et dans l'atelier que charmeront éternellement les refrains chers au travailleur. N'est-ce pas en effet pour lui-même que le poète semble avoir écrit ce distique resté populaire :

On parlera de sa gloire
Sous le chaume bien longtemps.

Le peuple, qui aime les beaux vers, aime aussi les beaux caractères, et Béranger n'est pas seulement un poète immortel, c'est un grand homme de Plutarque.

Agréez, etc.

Jules Renoult.

## COURRIER DU PALAIS.

### Sommaire.

La Justice et le Palais. — Procès Souffarès. — Un cas singulier de folie. — Les voleurs du château de Montauriol. — Enseignement : frais d'éducation ; recours de l'instituteur contre l'élève. — Affaire Rodière : livres d'église, droits des évêques sur leur publication.

*A M. le Directeur de la* Revue de l'Académie de Toulouse.

Toulouse, le 27 juillet 1857.

Monsieur,

Vous aviez déjà, triomphant de mille obstacles invaincus jusqu'à ce jour, doté Toulouse d'une excellente *Revue,* instructive et intéressante à la fois, qui nous apprenait chaque chose, sous les formes les plus délicates et les séductions du meilleur style, qui tenait, en un mot, nos contrées du Midi au niveau des conceptions et des progrès du siècle. Lettres, beaux-arts, sciences, philosophie, histoire, problèmes spéciaux de l'enseignement avaient trouvé dans votre recueil un précieux asile avec une digne hospitalité. Eh bien ! ce n'était pas assez pour vous.

Vous songez encore à élargir le cercle de votre œuvre. Vous adressez

maintenant votre appel aux jeunes hommes que vous savez animés d'une vive sympathie pour vous, en même temps que d'un goût décidé pour les travaux de l'esprit.

Qui donc, en de telles conditions, refuserait de vous entendre et de vous répondre?

Aujourd'hui il vous a paru notamment que, parmi les éléments sociaux qui gouvernent le monde et auxquels le publiciste doit le tribut d'une attention constante, il en est un qu'on ne saurait, à aucun prix, laisser dans l'oubli ou dans l'ombre. Vous avez compris que vos chroniques cesseraient d'être complètes, si vous n'y réserviez une place à la plus belle et à la plus nécessaire de nos institutions, la JUSTICE.

LA JUSTICE! Que ne résument pas en eux ce nom et cette chose! — Au point de vue spéculatif, le droit et la loi qui servent de base à ses arrêts; la philosophie et la morale dont le droit lui-même est la formule; la religion dont les inspirations sublimes descendent sur le juge après avoir guidé le législateur... tout cela se rapporte à la justice et forme son essence. — Au point de vue de la pratique et de l'application, elle nous présente, en France, le spectacle d'un admirable mécanisme, d'une puissante organisation qui n'a pas de supérieure et qui a peu d'égales. Dans ses juridictions multipliées, toujours en travail, s'interprètent les grandes règles édictées par la plus magnifique des législations. Au civil, elle établit ou consacre de savantes et utiles théories. Au criminel, elle nous émeut par les drames de ses assises : nous nous laissons de temps à autre arracher un sourire par quelque scène plaisante jetée à travers les tristesses du prétoire correctionnel. En tout cas, et partout, notre justice est féconde en enseignements; elle trace à l'homme sa règle de conduite; elle le moralise, l'éclaire et l'avertit, tandis que, d'autre part, elle le surveille dans ses actes; puis elle le châtie ou l'honore suivant ses œuvres.

Les échos du Palais, qui est son asile et son temple, ne passent pas indifférents pour le lecteur honnête et intelligent. C'est qu'ils s'adressent tout à la fois à la conscience, au cœur, à l'esprit. Et de même qu'ils flattent nos instincts d'équité et nous maintiennent dans l'amour du bien comme dans l'horreur du mal, de même ils peuvent prendre pour nous tout l'attrait et tout l'intérêt d'une science. A côté des faits plus ou moins piquants que le compte-rendu curieux relève, il y a le trésor de la jurisprudence et de la doctrine qui deviennent au besoin l'objet des plus solides études. Et certes le voisinage de pareils travaux ne saurait,

en aucune sorte, déparer votre *Revue* ni désobliger les savants collaborateurs dont vous êtes déjà entouré.

Nous essaierons donc, Monsieur, d'initier vos lecteurs aux nobles mystères de Thémis, trop peu connus, hélas! du vulgaire qui pourtant se permet de les juger... Et toutes les fois que la moisson des évènements sera suffisamment riche, nous nous plairons, après l'avoir soigneusement recueillie, à venir la déposer dans vos colonnes.

En dehors même des considérations qui viennent d'être émises, il en est d'autres qui justifient, à leur tour, l'attention que vous portez aujourd'hui sur les choses de la justice. Les hommes qui la servent ne sont pas moins dignes d'intérêt que les faits qu'elle produit.

Le Palais, en effet, est un monde original entre tous. Véritable ruche, et par le bourdonnement qui s'y entend, et pour l'humeur laborieuse de ceux qui le peuplent, il semble être la terre classique de la pensée et du travail. Nulle part, la vie intellectuelle ne se manifeste et ne se développe dans d'aussi belles conditions. Sous le calme et la gravité de l'austère magistrat vivent une science et une sagesse profondes dont le rayonnement se répand sur les sentences rendues. Le Barreau donne les formes prestigieuses de l'éloquence à la pensée patiemment mûrie ou créée dans le silence du cabinet. Que n'admire-t-on aussi cette estimable communauté des Avoués qui, dans l'exercice d'un utile ministère, dépensent certainement trop d'intelligence, de zèle et d'habileté, pour qu'on persiste longtemps encore à vouloir les atteindre, soit dans leurs mérites, soit dans leur légitime position! — Hommes de loi, faits judiciaires, drames, discours, luttes d'intérêts, d'opinions et de principes, tout cela jeté dans un mouvement continu... quelle forme plus originale et plus brillante pourrait donc emprunter la vie de l'esprit? Et dans peu de pays, — il faut l'ajouter, — ce grand et complexe phénomène s'accomplit avec plus d'éclat et d'ensemble que dans notre chère Toulouse.

Toulouse, Monsieur, se souviendra une fois de plus, grâce à vous, qu'elle fut la seconde ville de Parlement; — grâce à vous, elle reportera un regard heureux vers cette origine des grandes juridictions qui siégent et jugent dans son sein; — et, après s'être entendu tant de fois appeler la *sainte* et la *savante*, elle nous permettra de montrer qu'elle est aussi la *juste!*

La fin du mois de juin a été marquée par le dénouement du drame

émouvant et triste qui avait fait courir et pleurer Toulouse entière. La Cour d'assises de la Haute-Garonne jugeait et acquittait Abdon Souffarès.

Professeur à l'Ecole normale, honnête, pieux, et même naturellement doux, — comme l'ont révélé au débat les témoins les plus respectables, — il avait tué d'un coup de feu, à bout portant, sans explication, un autre homme qui, par la séduction ou par le viol, était arrivé à la possession de sa femme. — Cet autre, ne le nommons pas; Paix à sa cendre !...

Après le meurtre, Souffarès avait quitté la maison de la victime, éperdu, égaré, en s'écriant : « Je me suis vengé ! J'ai tué l'infâme qui » m'avait ravi mon bien le plus cher ! »

Puis, sa malheureuse femme, succombant à la douleur et à la honte, s'était, après deux jours de fièvre et de délire, précipitée par la fenêtre, et tuée !...

Durant de longues audiences, et à travers le dédale de quatre-vingt-six témoignages, la Justice a patiemment recherché si l'amour conjugal et l'outrage fait au mari étaient bien les seuls mobiles qui eussent armé le meurtrier ; et s'il n'avait pas été poussé au crime par quelque pensée moins respectable, ayant sa source dans des discussions d'intérêt. Les dires de l'accusé, et nous pouvons ajouter les vraisemblances, n'ont laissé de place qu'à la première supposition.

Dès-lors, tous les grands discours échangés dans cette cause, le réquisitoire grave et ferme de M. le premier avocat général Bonafous, la brûlante et pathétique défense de Me Saint-Gresse, le difficile, mais d'autant plus admirable plaidoyer de Me Du Gabé, pour une partie civile qui, non contente de défendre la mémoire de la victime, venait, en demandant de l'argent, mêler des plaintes véhémentes aux mâles accents de l'accusation... toute cette lutte oratoire qui, pendant deux jours entiers a captivé un auditoire d'élite, avait désormais pour unique objet d'agiter une fois de plus une des plus hautes et des plus délicates questions qui se puissent soulever en morale, en législation et en organisation sociale. On se demandait quels sont les droits du mari déshonoré par l'adultère, et si jamais ils peuvent aller jusqu'à l'homicide prémédité.

Dans toute société civilisée, l'inviolabilité de la vie humaine est un dogme initial. A Rome même, où le pouvoir absolu et l'autorité sans bornes, attribués au *père de famille* par une législation païenne, comportaient le droit de *vie et de mort*, sur les *enfants* comme sur les

*esclaves*, jamais on n'avait attaché au despotisme domestique le droit de vie et de mort sur l'*épouse* (*patri, non marito, mulierem permissum est occidere* (1)), ni à plus forte raison sur le complice qui, avec elle, avait outragé le mari. De grandes sévérités, des peines rigoureuses, édictées par la loi et appliquées par le juge, tel est, dans la plupart des législations connues, le châtiment infligé à la relation adultérine. En France même, on se montre aujourd'hui beaucoup plus clément en cette matière; la preuve en est dans l'art. 337 de notre Code pénal.

Mais le droit absolu, pour un mari, de se faire justice à lui-même en tuant, de se constituer à la fois le juge de la faute et le vengeur de l'insulte, de se créer magistrat et bourreau, voilà ce qu'aucune loi n'admit jamais, même les lois des époques et des peuples que le christianisme n'avait pas éclairés par son rayon divin, sa croyance poétique, sa noble théorie de l'âme immortelle et de l'homme fait à l'image de Dieu. Sous l'empire notamment de l'art. 324 du Code pénal, la violation de la société matrimoniale est loin de légitimer, soit le meurtre, soit toute autre violence, de la part de l'époux qui en souffre. Et le vulgaire ne sait peut-être pas assez, d'abord, qu'une telle circonstance ne peut servir à un tel crime *que d'excuse*, jamais de justification; en second lieu, que l'excuse elle-même y peut être puisée à la condition seulement que les coupables auront été surpris en *flagrant délit*, et *frappés à l'instant même*. Telle est notre législation. — Et, empressons-nous de le dire, elle n'a pas besoin, dans ces termes, d'être expliquée ni défendue. Le droit de punir est un attribut du souverain et une dépendance de l'autorité publique. L'individu serait toujours un mauvais juge. La justice est précisément la négation de la colère, des passions et des vengeances! La loi ne saurait se prêter à ces satisfactions sanguinaires que recherche un être en courroux; elle ne veut pas qu'à son glaive stoïque une main furieuse substitue le poignard ou le pistolet...

Quelle est donc la portée du verdict rendu par le jury de la Haute-Garonne? Il nous appartient à nous, qui avons suivi le débat avec une attention religieuse, de la rechercher, de la dire, et d'en tirer l'enseignement véritable qu'elle renferme. Notre mission est précisément de faire comprendre ce que le monde ne s'explique pas ou s'explique mal.

L'enseignement, le voici :

Dans Souffarès, on n'a jamais prétendu absoudre le mari devenu

(1) L. 22, § 4, Dig., *ad leg. jur. de adulteriis.*

meurtrier par colère ; on n'a innocenté que l'homme rendu *fou* par la douleur. Les débats établissaient, en effet, que, depuis la révélation si cruelle reçue pendant la nuit, dans la couche nuptiale même, jusqu'après l'accomplissement du crime, sa raison avait été obscurcie, sa liberté morale détruite, l'imputabilité des actes perdue pour lui. Le même meurtre, commis autrement que sous l'empire de cette démence temporaire dûment constatée, aurait reçu répression. La cause qui a pu effacer ici la culpabilité, n'est point particulière à la nature ou aux circonstances du meurtre, ni à la qualité du meurtrier. C'est une cause générale qui, lorsqu'elle se rencontre, dans quelque crime que ce soit, et vis-à-vis de qui que ce soit, fait disparaître la responsabilité de l'agent. Si donc Souffarès n'avait pas prouvé qu'au moment du meurtre, il était en délire, égaré par un vertige, hors de la possession de lui-même, il aurait eu beau s'écrier : « J'étais le mari, j'ai tué ; » — on lui eût à bon droit répondu : « Vous avez tué, vous êtes un révolté, un criminel et un assassin... » et on lui eût appliqué sévèrement la loi. Ainsi, loin d'apparaître comme une négation des règles sages qu'établissent nos Codes, la décision du jury dans cette grave affaire renferme, pour l'homme clairvoyant et instruit du procès, la consécration même des principes que nous avons exposés plus haut. Une seule des circonstances qui ont accompagné le meurtre a fait le salut de Souffarès. Malheur à tous ceux qui, s'étant comme lui couverts du sang de leur semblable, ne pourraient pas invoquer une situation absolument identique ! Le respect dû à la vie humaine et la sécurité des citoyens l'exigent ainsi.

Si l'homme sensé, vaincu par la vérité et l'évidence, consent à reconnaître qu'à un moment donné de sa vie, sa raison a pu s'éclipser et disparaître sous l'empire de quelque évènement exceptionnel, — les fous, au contraire, — il en est beaucoup du moins, — ne veulent jamais convenir que, fût-ce pour la plus courte période de temps, ils ont manqué de la compréhension et de la conscience de leurs actes. Et pour les hommes de la spécialité, cette dénégation obstinée, souvent violente, de la folie par les fous, devient un nouvel indice de leur folie elle-même. A la date du 10 juillet 1857, l'audience des appels correctionnels de la Cour de Toulouse a fourni la preuve de cette vérité.

La demoiselle Z. D... avait, à propos d'une instance civile, insulté et outragé publiquement, à diverses reprises, les magistrats et les avoués

du Tribunal de Saint-Girons. Elle avait été, à raison de ces faits, traduite devant la police correctionnelle, et condamnée à quatre mois et demi de prison.

Sur l'appel relevé par elle de cette condamnation, son avocat, désigné d'office par les magistrats (elle n'en avait trouvé aucun qui consentît volontairement à produire les systèmes excentriques de défense imaginés par elle), a soutenu et prouvé, la procédure à la main, que la prévenue était folle, et que les premiers juges auraient dû la reconnaître telle, et partant la relaxer. La Cour s'est arrêtée à ce dernier système, et a réformé le jugement dans le sens indiqué par le défenseur. Mais croirait-on que, durant toute la plaidoirie présentée en vue de ce résultat inespéré, la demoiselle Z. D... interrompait à chaque instant, à chaque parole, l'orateur qui la sauvait, et engageait avec lui presque une lutte corps à corps?... Il ne lui restait plus assez de raison pour comprendre qu'elle en manquait.

A notre dernière session d'assises ont comparu, à leur tour, au nombre de quatorze, les redoutables voleurs qui, dans le courant de décembre 1856, avaient si hardiment envahi et pillé le château de Montauriol.

Le débat de ce procès a révélé plus d'un détail piquant. D'abord, le vol était commis, disait l'accusation, avec sept circonstances aggravantes, parmi lesquelles les cinq circonstances spéciales qui, aux termes de l'art. 381 du Code pénal, entraînent, par leur réunion, la peine des *travaux forcés à perpétuité*, et qui, avant la loi du 28 avril 1832, donnaient lieu à l'application de la *peine de mort*. Puis, les malfaiteurs qui ont pris part à la perpétration du crime étaient au nombre de SEPT; — le reste s'était associé à l'acte coupable par *le recel*. Il y avait là une véritable et dangereuse *bande* organisée pour le vol, au besoin pour le meurtre, et qui n'était pas à son coup d'essai. — Le crime s'était consommé la nuit; les habitants du château avaient été cruellement maltraités. — Dans leur épouvante, s'étant mépris sur l'identité des malfaiteurs, ils avaient donné de premières indications fausses à la justice, qui n'arriva, plus tard, à la découverte des vrais coupables qu'à force de sagacité, et grâces aussi aux révélations de l'un des individus originairement arrêtés.

De plus, le pauvre octogénaire que l'on avait dépouillé était aveugle; mais le débat nous a appris que sa vue était passée dans ses doigts.

Au toucher, il distinguait le billet *jaune* de 200 fr. du billet *blanc* de 100 fr. — Et comme l'instruction s'était enquise du chiffre de la fortune monétaire renfermée dans cette partie du château que Montauriol appelait *chambre de l'argent*, M. le maire d'Ayguesvives déclara qu'il y avait dans cette chambre un million en argent, enfermé dans des sacs : il aurait pu dire *des hectolitres d'écus*. A ce sujet, un homme de beaucoup d'esprit ajoutait : « On a grand tort de publier de pareils détails dans des comptes-rendus. Il y a à Paris de *grandes compagnies* qui, apprenant la chose, organiseront *un train de plaisir* pour Montauriol. » Aussi n'aurions-nous pas reproduit ici cette révélation, si, d'un côté, le mal n'avait été déjà fait par les journaux de Toulouse et de Paris; si, d'autre part, nous n'avions la douce certitude que pas un voleur ne *perd son temps* à lire la *Revue de l'Académie*.

En somme, le jury a écarté, par son verdict, la circonstance aggravante de violences, soit simples, soit avec effusion de sang, ce qui réduisait le crime aux termes de l'art. 382 du Code pénal. Il a accordé les circonstances atténuantes à l'accusé révélateur; il a de plus déclaré non coupables six femmes et un vieillard, les unes épouses, l'autre père, de certains des accusés principaux. Les sept avocats chargés de cette difficile défense ont dû s'estimer heureux de ce triple succès. Quand il s'est agi, pour la Cour, d'appliquer la peine aux coupables, elle a condamné le révélateur à six ans de réclusion ; à quinze ans de travaux forcés, un ancien soldat qui avait honorablement servi, mais que des fréquentations funestes avaient perverti depuis son retour ; tout le reste, à *vingt ans de travaux forcés*. Ce sont là de salutaires rigueurs : jamais le châtiment et l'exemple n'avaient été plus nécessaires.

La Cour impériale de Toulouse nous a fourni tout récemment deux arrêts de principe sur des matières fort intéressantes. Nous ne pouvons les passer sous silence.

Le premier doit spécialement attirer l'attention du corps enseignant. Il règle les droits de l'instituteur vis-à-vis de l'élève mineur, à raison du prix de l'éducation, alors que le père de famille n'a pas pu en payer le montant lui-même.

En 1846, M. Calisty, aujourd'hui inspecteur d'Académie à Nevers, était principal du collége de Saint-Girons. M. Léolin de S., alors mineur, fut conduit dans cet établissement par M. de S. père, et il y passa trois années. Lors du règlement des comptes, M. de S. père

se trouva débiteur de M. Calisty, pour frais de l'éducation de son fils, en une somme de 1,000 fr.; il souscrivit des lettres de change pour pareille valeur.

En 1849, procès en paiement desdites lettres de change et condamnation prononcée contre M. de S. père par le Tribunal de commerce de Saint-Girons; puis procédures diverses suivies par M. Calisty contre son débiteur, tant en vue de la saisie immobilière que pour l'exécution de la contrainte par corps. En somme, impossibilité absolue d'arriver au paiement, et constatation légale de l'insolvabilité de M. de S. père. M. Calisty soutint alors qu'il pouvait exercer un recours contre M. Léolin de S. devenu aujourd'hui majeur; et il assigna son ancien élève à ces fins devant le Tribunal civil de Saint-Girons. Le Tribunal accueillit sa demande, et condamna M. de S. fils au paiement de la somme de 1,000 fr. dus par son père à raison de son éducation, avec intérêts et frais..., même avec les dépens de l'instance commerciale de 1849, ces derniers étant l'accessoire obligé de la dette originaire, puisqu'ils avaient été exposés pour son recouvrement, et qu'il fallait nécessairement avoir discuté le père pour pouvoir atteindre le fils. — Appel par M. Léolin de S. La Cour (3e chambre), dans son audience du 13 mai 1857, en a démis l'appelant, motifs pris de ce que, *en outre du contrat qui se forme entre l'instituteur et le père de l'élève mineur, il y a un* QUASI-CONTRAT *préexistant entre l'instituteur et l'élève, lequel quasi-contrat sommeille tant que le père peut répondre de la dette d'éducation, mais revit et reprend son empire dès que la responsabilité du père fait défaut pour cause d'insolvabilité dûment établie.*

Cette jurisprudence n'est pas nouvelle. Mais nous sommes heureux de constater qu'en 1841, époque où pour la première fois elle se produisit, contrairement à un arrêt de Cassation de 1812, et au système prôné par Merlin, c'est la Cour de Toulouse qui eut l'honneur de la proclamer dans l'affaire Dupuy contre les frères Cousin (1). La Cour de cassation la consacra en 1843 en rejetant le pourvoi dirigé contre cet arrêt (2). Depuis, et en 1852, la Cour de Pau s'était prononcée à son tour (3) pour la doctrine si équitable dont la Cour de Toulouse a été le berceau.

(1) Toulouse, 26 juin 1841. Voy. Sirey, 1841, 2. 515.
(2) Cass., 29 juin 1843. Voy. Sirey, 1843, 1. 641.
(3) Pau, 19 janvier 1852. Voy. Sirey, 1852, 2. 52.

Un appel, relevé par M. le procureur impérial d'Albi contre M. Rodière, libraire de cette ville, a eu pour résultat de soumettre à la chambre correctionnelle de la Cour, dans son audience du 2 juillet 1857, une question de l'ordre le plus élevé et le plus important, qui mettait en jeu, non plus les prescriptions de la législation ordinaire, mais les principes du droit public, les règles canoniques et la Constitution elle-même. Par un traité, en date du 15 février 1856, Mgr l'archevêque d'Albi a stipulé de M. Mame, imprimeur à Tours, que ce dernier imprimerait, dans un court délai, une quantité considérable de *livres de liturgie* mis en rapport avec le rit romain nouvellement introduit dans le diocèse. M. Mame se soumettait encore, vis-à-vis de la caisse diocésaine, à une certaine rétribution par chaque exemplaire des ouvrages qu'il imprimerait et vendrait; — moyennant quoi Monseigneur lui avait conféré son *autorisation épiscopale* et, de plus, le *monopole de cette autorisation pour dix ans.*

Cependant M. Rodière vint demander à S. G. l'autorisation d'imprimer de son côté le *grand* et le *petit Paroissien* d'Albi, conformément aux textes arrêtés par la commission archiépiscopale chargée de la direction des livres liturgiques; mais une telle autorisation aurait constitué une violation du traité Mame; elle lui fut refusée. M. Rodière prit alors sur lui de passer outre à l'impression du *grand* et du *petit Paroissien.* Il y introduisit d'abord le *Commun*, puis le *Propre*, ainsi que cela se fait partout, et aussi le *Propre d'Albi* tel que l'avait réglé Monseigneur. Il augmenta son *Paroissien* de plusieurs textes *in extenso* pris dans les *Missel, Diurnal* et *Vespéral* du diocèse, textes qui ne se trouvaient que par *extraits* ou *simples rubriques* dans le *Paroissien* Mame. Quelques autres modifications sans importance avaient été encore accomplies par M. Rodière : aucune n'altérait ni la lettre ni le dogme contenus dans les publications émanées de l'archevêché.

La plainte de Monseigneur ne se fit pas attendre. Il voyait dans l'œuvre de M. Rodière une double violation de ses droits et de ses prérogatives. M. Rodière fut, sur cette plainte, traduit devant le Tribunal correctionnel d'Albi sous la prévention de *contrefaçon* d'abord, puis d'impression de livres liturgiques *sans autorisation de l'évêque.* — Les premiers juges l'ont complètement relaxé. Le ministère public a déféré leur jugement à la censure de la Cour.

Pour le *délit de contrefaçon*, M. le procureur général a été le premier à constater, avec la double autorité du magistrat et du savant spéciale-

ment versé dans cette matière, qu'il devait disparaître de la cause, parce que les évêques ne peuvent pas rester individuellement propriétaires de publications, dont ils sont sans doute les auteurs, puisqu'elles émanent du travail de leur intelligence et de leurs hautes méditations, mais qu'ils font tomber *dans le domaine public* dès qu'ils les promulguent et les répandent en leur qualité d'évêques et dans l'exercice de leur *droit de juridiction.* — Sans une propriété privée qu'on viole, sans un auteur que, malgré lui, on dépouille, pas de contrefaçon possible.

Toute la difficulté du procès se concentrait donc sur le second chef de prévention : M. Rodière avait-il pu légalement imprimer ses deux Paroissiens *sans obtenir l'autorisation* de Mgr d'Albi ?

Sur ce point, le ministère public, qui déniait énergiquement un pareil droit au prévenu, invoquait l'art. 14 de la loi organique du 26 messidor an IX, insérée dans le Concordat de l'an X, où il est dit : *Les évêques veilleront au maintien de la foi et de la discipline dans leurs diocèses;* puis la loi du 7 germinal an XIII, qui attribue aux évêques, *spécialement, le droit de surveillance et de censure sur les livres d'église,* imposant d'ailleurs à quiconque les *imprime ou réimprime,* l'obligation d'avoir la *permission de l'évêque,* et de *rapporter textuellement cette permission en tête de chaque exemplaire,* le tout sous les peines portées par la loi du 19 juillet 1793, qui organise la propriété littéraire. M. le procureur général a rappelé l'opinion du grand Portalis, le meilleur interprète, à coup-sûr, de cette législation dont il fut l'inspirateur. Il a cité ensuite de nombreux précédents judiciaires, notamment deux arrêts de la Cour de cassation, l'un du 30 avril 1825, l'autre du 23 juillet 1830; — un arrêt de la Cour de Paris, du 25 novembre 1842; — un arrêt de la Cour de cassation, du 9 juin 1843, et un dernier arrêt de la Cour de cassation, du 5 juillet 1847 (1). Enfin la jurisprudence du Conseil d'Etat a toujours repoussé les *appels comme d'abus* basés sur ce

(1) Nous croyons devoir recommander particulièrement l'arrêt de 1847 à nos lecteurs. Ils le trouveront dans le Recueil de Sirey, année 1847, 1. 529. Il fut rendu, ce qui peut lui donner encore plus de prix pour bien du monde, sur un savant rapport de M. Rocher, aujourd'hui recteur de l'Académie de Toulouse. — Le rapport de M. Rocher est un de ces monuments que l'arrêtiste n'a pas cru pouvoir se dispenser de reproduire en même temps que la décision de la Cour suprême. Il ne nous convient pas d'en dire autre chose. Par une singulière fortune, du reste, M. Rocher se trouvait à l'audience de la Cour de Toulouse, le jour où se débattait le procès Rodière.

fait, qu'un évêque aurait refusé son autorisation à un imprimeur après l'avoir accordée à un autre, et aurait de la sorte établi un monopole au profit du premier.

Pour M. Rodière, on a plaidé en droit et en fait.

En droit, a-t-on dit, la loi de germinal an XIII ne se présente pas avec le sens et la portée qui viennent de lui être donnés. La révolution de 1789 a renversé l'ancien édifice des industries organisées sur l'autorisation du roi et sur le privilége des maîtrises et des jurandes. Depuis lors, toute industrie est devenue libre, à la condition d'une simple réglementation. — Quant aux droits des évêques, brisés comme tout ce qui tenait à l'Eglise, dans les orages d'une liberté rendue furieuse par une trop longue compression, ils n'ont été que bien timidement rétablis par le Concordat. Aujourd'hui, la loi de l'an XIII exige, sans doute, l'autorisation de l'évêque pour une première *impression* des livres d'Eglise, mais non plus pour une *réimpression* qui serait *la reproduction textuelle* de ce qui a été d'abord autorisé. L'autorisation s'attache au livre, non à l'édition. Royer-Collard le pensait ainsi; ainsi l'a décidé le Conseil d'Etat en 1809. En 1810 et en 1814, les circulaires de la direction de la librairie dénièrent aux évêques le droit qu'invoque aujourd'hui l'archeveque d'Albi. — La Cour d'Amiens, par un arrêt du 14 décembre 1835, et la Cour de cassation elle-même, par un arrêt du 28 mai 1836 (1), s'étaient rangées à ce système. — Enfin, ajoutait le défenseur, la Constitution de 1852 a proclamé une fois de plus, et en termes exprès, que les principes de 1789 étaient la base fondamentale du régime actuel. Or, l'un de ces grands principes, c'est la liberté de l'industrie et du travail. L'acte d'un évêque ne peut la détruire.

En fait, d'ailleurs, si tant est que Mgr d'Albi tienne de la loi de germinal an XIII un droit de censure, il l'a *abdiqué*, *aliéné* dans l'espèce; son traité avec Mame l'oblige à ne pas autoriser, à ne pas examiner une publication comme celle de Rodière, lors même qu'elle serait utile. On ne saurait revendiquer pour lui une faculté à laquelle il a si formellement renoncé.

Tel est le résumé de la savante discussion qui a eu lieu sur cette

(1) Cet arrêt, contraire à la jurisprudence, soit antérieure, soit postérieure, de la Cour suprême, fut rendu sur un remarquable réquisitoire de M. le procureur général Dupin. On ne peut le lire qu'avec un vif intérêt. On le trouvera avec l'arrêt lui-même dans le Recueil de Sirey, année 1856, 1.479.

affaire délicate, et qui s'est terminée par la réformation du jugement d'Albi, c'est-à-dire par la condamnation de M. Rodière à la confiscation des livres par lui indûment imprimés. Ainsi ont été une fois de plus consacrés les principes qui protégent l'Eglise. Ainsi nos lois et nos magistrats se plaisent à conserver le dépôt de ses précieuses prérogatives. Ni le temps, ni les changements politiques, ni l'esprit philosophique qu'on accusait pourtant de s'être répandu si loin et si haut dans ce siècle... rien n'a pu leur faire subir la plus légère atteinte; *rien ne saurait prévaloir contre elles !....*

Ernest Astrié,

Docteur en droit, avocat à la Cour impériale de Toulouse.

## POÉSIE.

—

### Venise.

Hélas! tout s'est enfui de cette ville antique!
Il ne reste à son front qu'un crêpe de malheur;
Ses palais sont déserts, la sombre Adriatique
D'une lugubre voix exhale sa douleur!

Le lion de Saint-Marc pleure la République,
Ses doges, ses canaux à joyeuse rumeur;
Il demande au passé le Sénat despotique
Dont l'étendard au loin répandait la terreur.

Et pareil au lion qui gémit et regrette,
L'artiste pleure aussi dans son cœur de poète,
En te voyant, Venise, au joug autrichien!

Le soir, quand l'horizon a des lueurs de braise,
Il rêve à Tintoret, Titien et Véronèse,
Sublime trinité du ciel vénitien!

—

### Teniers.

Qui ne voudrait s'asseoir dans tes intérieurs,
Sous un toit à pignon, où niche la cigogne;
Et là, près de tes gueux aux visages rieurs,
Rêver, en écoutant le refrain d'un ivrogne!

Ou bien, dans ta kermesse avec les francs buveurs,
Admirer ces Flamands qui s'en vont sans vergogne,
Ivres et débraillés, licencieux viveurs,
Sur quelque sein charnu frotter leur rouge trogne !

Observateur profond, si pétillant d'esprit,
Qui dédaignas le grand pour aimer le petit,
Astre, qui vins briller sous un ciel des plus ternes ;

Quand à Versailles un roi chasse de son palais
Tes ravissants magots qui lui semblent trop laids,
Moi je t'aime, ô Teniers, grand peintre des tavernes ! (1)

—

## Vatteau.

Oh ! que j'aime tes parcs, où rit le dieu malin,
Tes mignonnes beautés, reines par l'élégance,
Le déjeûner sur l'herbe et le groupe qui danse
Sous l'oblique regard du faune libertin !

Maître faux et charmant, chef de la décadence,
Peintre capricieux qui, d'un esprit si fin,
Déguisais le marquis sous l'habit d'arlequin,
Ton œuvre est le miroir de la folle régence.

Qui ne t'aimerait pas, quand tu nous peins l'amour,
Le plaisir, le bonheur, éclairés d'un beau jour,
Qui semble caresser les heureux de la terre !

J'ai souvent désiré de servir de rameur
A ta barque galante ; et, l'amour dans le cœur,
Entreprendre avec toi le voyage à Cythère !

J. P. Caussan (2).

(1) On connaît le mot de Louis XIV, en voyant les tableaux de Teniers : « Otez-moi ces magots ! »

(2) Peintre dessinateur dans les ateliers de M. Josserand, à Toulouse.

## CRITIQUE LITTÉRAIRE.

---

### Du jugement de M. de Lamartine sur La Fontaine et sur Dante.

Chaque mois nous apporte, comme une échéance à jour fixe, un nouvel entretien de M. de Lamartine. Ces entretiens, mobiles comme la conversation, touchent à tout, et n'ont de règle que la fantaisie de l'écrivain, qui ne cherche même pas un moyen ingénieux de passer d'un sujet à un autre. Il dédaigne ce procédé d'école. On peut les considérer comme une suite de leçons où le grand poète, sans distinction de temps et de lieux, parle de vers, de prose, d'histoire, de philosophie, de morale et de politique. Il s'efforce bien de les rendre familiers, mais l'aptitude de son esprit s'y prête peu; la lyre résonne toujours sous ses doigts, et il n'arrive pas au ton enjoué des dialogues de Platon et de Cicéron. Le style de ces pages, écrites d'inspiration, au courant de la plume, est coloré, abrupt, plein d'exubérances de sève et d'audace. La critique pourrait bien y trouver à reprendre; mais s'arrête-t-on à des vétilles, quand on est ému? Et ces fautes ne sont-elles pas inhérentes à tout ce qui sent l'improvisation? Ch. Nodier a justifié le poète des *Méditations*, lorsqu'il disait : « Il y a certaines incorrections grammaticales, quelques négligences de rime et de langue que le poète semble jeter de son char à la foule en expiation de son génie. » Et Sainte-Beuve, lorsqu'il jugeait sans passion : « Je les comparerai, dit-il, à ces épis nombreux que le moissonneur opulent, au fort de la chaleur, laisse tomber

de quelque gerbe mal liée, pour que l'indigence ait à glaner derrière lui et à se consoler encore. »

M. de Lamartine a beaucoup écrit, en vers et en prose, et sur bien des sujets. Mêlé aux évènements de son temps, il a vu de près les hommes et les choses, et il les juge, toujours et partout, avec une parfaite indépendance d'esprit, et en même temps avec la plus grande bienveillance. Cet homme que les partis ont calomnié, n'a gardé de fiel contre personne; il a su préserver son cœur de la haine. Heureuse nature!... Cette même bienveillance se fait remarquer dans ses jugements sur les hommes d'autrefois, car il a dit son mot à peu près sur tout le monde. Anciens et modernes, nationaux et étrangers, poètes, historiens, orateurs, philosophes, rois, princes, ministres, hommes politiques, artistes, femmes célèbres, quiconque a tenu avec talent un pinceau, une plume, un ciseau, quiconque a marqué dans le monde, relève de lui et subit son contrôle. Eh bien! à de rares exceptions près, — dans le cercles des lettres et des arts, — ses appréciations ont été acceptées. Celles, en petit nombre, qui heurtent les idées courantes, ont leur justification dans les sentiments honnêtes et moraux du poète; et, pour qui veut et sait la trouver, la raison de ses jugements est là. Ainsi, l'on s'est étonné de l'admiration médiocre qu'il professe à l'endroit de La Fontaine. M. de Lamartine a horreur de l'obscénité, il ressent une répulsion instinctive pour les ouvrages où les auteurs se sont laissés aller au mépris et à l'ironie des choses graves, l'amour, la beauté, la religion, les mœurs; et ont profané leur génie, dans « ces poésies renversées qui placent l'idéal en bas, au lieu de le laisser où Dieu l'a placé, dans les hauteurs de l'âme et dans les horizons du ciel (1). » Dans les œuvres de La Fontaine, le *conteur* lui a fait oublier le *fabuliste*.

Son dégoût pour tout ce qui « brave l'honnêteté, » le porte même souvent à l'exagération. Ainsi il condamne le *Lutrin* de Boileau, parce que son cœur alarmé voit dans ce badinage une pente fatale qui doit conduire d'autres poètes aux plus graves excès. « En autorisant par son *Lutrin* un genre bâtard et corrompu de composition, dit-il, Boileau devait servir d'excuse à La Fontaine dans ses *Contes*, puis servir d'exemple au poème burlesque et licencieux de Voltaire, *la Pucelle d'Orléans;* et Voltaire, à son tour, devait servir d'exemple à lord Byron dans son poème moqueur et satanique de *Don Juan*. Ainsi la profanation par le *burlesque* devait corrompre une longue série de poètes et amener, d'excès en excès, La Fontaine à l'obscénité, Voltaire au scandale, Gresset à la puérilité, Byron au sacrilége. On ne ravale pas impunément le plus

(1) XVIII^e entretien, p. 474.

beau don de Dieu, la poésie, à des trivialités ridicules. On ne boit pas le vin de l'orgie dans le calice. La corruption du genre entraîne celle de l'esprit. Le burlesque est la mascarade d'une divinité (1). »

« Je n'aime pas, dit-il ailleurs, je n'aime pas les poètes qui badinent presque sans cesse avec les choses sérieuses, qui font de la poésie la flamme bleue d'un bol de punch, au lieu d'en faire la flamme inextinguible d'un autel (2). »

Au nom de Rabelais, son cœur se soulève :

« Ne parlons pas de Rabelais, le génie ordurier du cynisme, le scandale de l'oreille, de l'esprit, du cœur et du goût, le champignon vénéneux et fétide, né du fumier du cloître, le pourceau grognant de la Gaule, non le pourceau du troupeau d'Epicure, comme dit Horace :

. . . . . *Epicuri de grege porcum !*

mais le pourceau des moines défroqués, se délectant dans sa bouge immonde et faisant rejaillir avec délices les éclaboussures de sa lie sur le visage, sur les mœurs et sur la langue de son siècle. Rabelais, selon nous, ne représente pas le plaisir, mais l'ordure; il enivre, mais en infectant. La jeune école littéraire du réalisme qui s'évertue aujourd'hui à le réhabiliter ne parviendra qu'à se salir l'imagination, sans parvenir à le laver. Toute l'eau de rose du Bosphore ou de Fontenay-aux-Roses ne servirait pas à parfumer ce léviathan de la crapule. Rabelais a quelquefois une folle ivresse qui fait qu'on se récrie d'admiration sur la sordide fécondité de la langue, j'en conviens, mais c'est un ivrogne de verve. — Aux égouts le festin (3) ! »

A l'endroit de Dante, M. de Lamartine ne partage pas l'engouement dont on s'est pris, en France, depuis vingt-cinq ans, pour le poète gibelin. Il l'admire sans doute, mais il fait ses réserves, et cette réticence a soulevé contre lui les colères les plus furibondes et les plus injustes. Il avait osé dire « que le poème de *la divine comédie* était obscur, que les expressions se perdaient quelquefois dans les nuages de la théologie mystique, et descendaient souvent jusqu'au scandale de l'image et jusqu'au cynisme du mot (4). » Et, là-dessus, les adorateurs fanatiques du Dante ont lapidé le poète de diatribes et d'injures. Dans le paroxysme de la rage, l'un d'eux s'est oublié jusqu'à lui écrire ces aménités : « Pourquoi ma

(1) XVIe entretien, p. 305.
(2) XVIIIe entretien, p. 468.
(3) XVIIIe entretien, p. 424.
(4) XVIIe entretien, p. 376.

plume n'est-elle pas une épée, et pourquoi ne peut-elle te percer le cœur (1) ? » C'est de la démence. Et quand le poète aurait été plus sévère encore, quand même il se serait montré injuste, ne voyez-vous pas qu'il juge principalement avec son cœur ? Le libertinage d'esprit le révolte, et La Fontaine n'est pas son poète; Dante ne sera pas le sien, parce qu'il hait également la satire. *La divine comédie* n'est à ses yeux qu'une espèce de satire vengeresse du poète et de l'homme d'Etat contre les partis auxquels il avait voué sa haine. « Cette idée était mesquine et indigne du poète, dit-il. Le génie n'est pas un jouet mis au service de nos petites colères; c'est un don de Dieu qu'on profane en le ravalant à ces petitesses. *La lyre,* pour nous servir de l'expression antique, n'est pas une tenaille pour torturer nos adversaires, elle n'est pas une claie pour traîner des cadavres aux gémonies; il faut laisser cela à faire au licteur; ce n'est pas œuvre de poète. Le Dante eut ce tort; il crut que les siècles, infatués par la beauté de ses vers, prendraient parti contre on ne sait quels ennemis... Ces amitiés ou ces inimitiés d'hommes obscurs sont parfaitement indifférentes à la postérité; elle aime mieux un beau vers, une belle image, un beau sentiment, que toute cette chronique riméo de la place du *Vieux-Palais* à Florence (2)..... »

Et ailleurs : « La satire procède du dégoût ou de la haine, passions peu dignes d'être exprimées en vers immortels par les poètes... On m'apportait, il y a peu d'années, en Italie, une de ces œuvres de colère légitime qui stigmatisent en vers terribles des noms d'hommes vivants et qui font saigner éternellement les coups de verge ou les coups de poignard de la plume. Comme j'exprimais par ma physionomie ma répulsion involontaire pour ces œuvres de colère, quelqu'un me dit : « A quoi pensez-vous ? Ne faut-il pas que justice soit faite de toutes ces iniquités ? Ne faut-il pas que toutes les mauvaises fortunes aient leur Némésis ? » — « Oui, » répondis-je, « dans les sociétés d'hommes un exécuteur est nécessaire à la justice; il faut un bourreau, peut-être, quoique je n'en sois pas parfaitement convaincu, mais il ne faut pas être le bourreau (3). »

Comprenez-vous maintenant pourquoi Dante n'est pas son homme ? Nous jugeons les œuvres de l'esprit d'après notre manière de sentir; nous y cherchons un écho de nos pensées, et quelles affinités secrètes le cœur d'or, le cœur chaste et aimant de Lamartine peut-il trouver dans des œuvres inspirées par la haine ?

(1) XVII^e entretien, p. 376.
(2) XVII^e entretien, p. 370.
(3) XVI^e entretien, p. 263.

« L'enthousiasme et l'amour, ces deux seules véritables muses divines, ne s'abaissent pas à satiriser le genre humain ; elles pleurent sur lui s'il se souille, elles lui chantent le *sursùm corda* de l'espérance, s'il se décourage ou s'il se dégrade. Elles croiraient se dégrader elles-mêmes si elles lui présentaient le miroir pour le faire rire de ses ridicules ou pour le faire frémir de ses crimes (1). »

C'est avec cette même disposition d'esprit que M. de Lamartine a jugé lord Byron, Henri Heine, tous les écrivains de l'école de la raillerie et de l'ironie, et, dernièrement encore, Alfred de Musset. Il va si loin, notre grand poète, dans ses délicatesses infinies, qu'il proscrit *le rire*. « Mme de Girardin n'avait, à mon goût, qu'une imperfection, elle riait trop (2). » Il hait « l'éclat de rire surtout, cette grossièreté de la joie (3). »

« Si nous avons fondé l'école des larmes, dit-il, deux écrivains d'un immense génie (lord Byron et Henri Heine), mais d'une dépravation de cœur aussi prodigieuse que leur génie, ont fondé l'école du rire. Mais de quel rire ? Du faux rire ! car rire du sérieux, rire du triste, rire des sentiments les plus délicats et les plus saints du cœur de l'homme, rire de soi-même, rire du bien, rire du beau, rire de l'amour, rire de la femme, rire de Dieu, ce n'est plus rire : c'est grimacer le blasphème, c'est grincer des dents en proférant le sacrilége, c'est profaner la poésie, c'est se griser à l'autel dans le calice de l'enthousiasme et des larmes (4). »

« Ce grand désolé de notre époque, » ainsi que l'a appelé un écrivain de la *Revue* (5), a perdu, une à une, toutes ses illusions et amassé dans son cœur bien des tristesses. Une larme suinte de chacune de ses paroles : n'en soyons pas surpris. Dans le poème des *Lamentations du Tasse*, lord Byron a exprimé le sentiment profond d'une douleur personnelle sous le masque d'un nom illustre ; sous la grande figure biblique de *Job*, M. de Lamartine a exhalé les peines de son cœur blessé. Ne nous flattons pas de voir la plaie se cicatriser. Les blessures du cœur sont sans remède. On n'en guérit pas, on en meurt.

F. L.

(1) XVIe entretien, p. 259.
(2) IIe entretien, p. 111.
(3) XVIIIe entretien, p. 420.
(4) XVIIIe entretien, p. 451.
(5) M. Emile Vaïsse.

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

---

### Licence ès-sciences et ès-lettres.

Les examens pour les trois licences ès-sciences ont commencé le 16 juillet par les épreuves écrites, et se sont terminés le 18 par les épreuves orales. En voici les résultats :

#### LICENCE ÈS-SCIENCES MATHÉMATIQUES

*Sujet de l'épreuve écrite.*

1° Exposer la méthode d'intégration d'une équation aux dérivées partielles du premier ordre, linéaire par rapport à ces dérivées.

Application à l'intégration de l'équation

$$x_1 \frac{dx}{dx_1} + x_2 \frac{dx}{dx_2} + \ldots\ldots + x_n \frac{dx}{dx_n} = kx.$$

2° Comment calcule-t-on les phases d'une éclipse de lune? Comment détermine-t-on les heures du commencement et de la fin de l'éclipse générale, dans les éclipses de soleil?

*Quatre* candidats se sont présentés et ont été reçus :

MM. Frébault (Jean-Baptiste-Eugène), né à Moulins-Engilbert (Nièvre), le 3 mars 1834;

Mas Saint-Guiral (Léon-Louis-Gustave), né à Tours (Indre-et-Loire), le 8 avril 1832;

Rouquet (Pierre-Victor), né à Saverdun (Ariége), le 30 janvier 1838;

Sancery (Joseph-Rose-Léon), né à Toulouse, le 4 mai 1834;

LICENCE ÈS-SCIENCES PHYSIQUES.

*Sujet de l'épreuve écrite.*

Anneaux colorés dans les lames minces. — Lois et application dans le système des ondulations.

*Six* candidats s'étaient fait inscrire; *deux* se sont retirés pendant l'épreuve écrite; *quatre* ont été reçus :

MM. Barthélemy (François-Prosper-Aimé), né à Mirepoix (Ariége), le 2 décembre 1831,

Demeur (Louis-Félix-Didier), né à Villefranche (Haute-Garonne), le 13 octobre 1828;

Duprat (Jean-Henri), né à Toulouse, le 18 février 1833;

Grand (Louis-Isidore), né à Toulouse, le 9 janvier 1829.

LICENCE ÈS-SCIENCES NATURELLES.

*Sujet de l'épreuve écrite.*

Exposer les principaux résultats des observations faites dans ces derniers temps par Van Bénéden, Von Siebold, Leuckart, Küchumeister, Vogt, etc., sur la reproduction, les migrations et les métamorphoses des helminthes.

*Deux* candidats se sont présentés; un seul a satisfait à toutes les épreuves et a été reçu :

M. Robert (Jean-Baptiste-Louis-Denis), né à Flavezins (Aveyron), le 30 mars 1822.

LICENCE ÈS-LETTRES.

Les épreuves pour la *licence ès-lettres* ont commencé le 22 juillet et ont été terminées le 25. *Trois* candidats s'étaient présentés : *deux* ont réussi à toutes les épreuves, et ont été admis :

MM. Mouline (Jean-Philémon), né à Vals (Ardèche), le 1er avril 1838;

Castan (Pierre-Jean-François-Emilien), né à Milhau (Aveyron), le 12 juin 1812.

*Sujets de composition :*

*Dissertation française :* Quels sont les caractères généraux de la poésie épique? — Quels sont les caractères particuliers de cette poésie, aux divers âges de notre histoire, et principalement au dix-septième siècle?

*Dissertation latine :* Perpendite J.-J. Russelli sententiam : « *Pueros re-*

*ligionem non doceto.* » — Examiner l'opinion de J.-J. Rousseau « qu'il ne faut pas enseigner la religion aux enfants. »

*Vers latins : Mæcenas Virgilium hortatur ut Georgica scribat.*

*Thème grec :* Il faut que je te montre, dans cette petite vallée, Erichthon, qui inventa l'usage de l'argent pour la monnaie. Il le fit en vue de faciliter le commerce entre les îles de la Grèce; mais il prévit l'inconvénient attaché à cette invention. « Appliquez-vous, disait-il à tous les peuples, à multiplier chez vous les richesses naturelles qui sont les véritables; cultivez la terre, pour avoir une grande abondance de blé, de vin, d'huile et de fruits; ayez des troupeaux innombrables qui vous nourrissent de leur lait et qui vous couvrent de leur laine : par là, vous vous mettrez en état de ne jamais craindre la pauvreté. Plus vous aurez d'enfants, plus vous serez riches, pourvu que vous les rendiez laborieux; car la terre est inépuisable, et elle augmente sa fécondité à proportion du nombre de ses habitants qui ont soin de la cultiver. Attachez-vous donc principalement aux véritables richesses qui satisfont aux vrais besoins de l'homme. » (Télémaque, liv. XIV.)

CONFÉRENCE DE LITTÉRATURE FRANÇAISE A LA FACULTÉ DES LETTRES.

*Sujet de composition donné le 27 juillet pour le prix de fin d'année :*

Etude critique sur le théâtre de Shakespeare. — Quelles analogies peut-il offrir avec le théâtre grec? — Quelles différences profondes le séparent de notre théâtre au dix-septième siècle?

## CHRONIQUE.

---

### I. — Correspondance.

Salvagnac (Tarn), le 26 juillet 1857.

*A M.* Bénézet, *rédacteur de la* Gazette du Languedoc.

M. le rédacteur,

Une main obligeante me transmet, au milieu des douceurs de la villeggiature, la *Gazette du Languedoc* du 24 juillet. C'est pour moi une surprise et un honneur à la fois d'y voir exhumé un article signé de mon nom et publié, le 31 mai dernier, dans la *Revue de l'Académie de Toulouse*. C'est s'y prendre un peu tard, convenez-en, M. le rédacteur, pour faire de la polémique; et si, cette fois, les arguments ne sont pas bons, il ne faudra pas se rabattre sur les difficultés de l'improvisation. Qui se souvient, après deux mois, d'un morceau de critique courante, si ce n'est celui qui l'a écrit et peut-être aussi ceux que cette critique a particulièrement atteints?

Donc, si la Tradition n'a pas la riposte vive, elle a du moins des rancunes tenaces, et soixante jours de gestation lui suffisent à peine pour enfanter le laborieux témoignage de ses blessures et de ses colères. Va donc pour la guerre, puisque le moribond se réveille de son engourdissement et qu'il semble vouloir rejeter dans la controverse des questions depuis longtemps souverainement jugées.

Qu'avons-nous dit, Monsieur, et que feignez-vous de ne comprendre

pas dans notre article du 31 mai dernier ? En vérité, ce qui court les rues depuis soixante ans en Europe, ce que peuples et gouvernements confessent à l'unisson, ce que la France entière vient d'acclamer à nouveau sur la tombe entr'ouverte du poète national Béranger : nous avons opposé l'idée de *tolérance* à l'idée de *fanatisme*, la *libre-pensée* à la *théocratie*, le *progrès* à la *routine*, et comme toutes ces vilaines choses que nous venons de nommer, *fanatisme*, *théocratie*, *routine* se déguisent, particulièrement à Toulouse, sous le nom sentimental et perfide de *tradition*, nous avons courageusement dénoncé la tradition, accusé sa fatale influence et dit où se groupaient ses sectateurs les plus opiniâtres.

Rien de plus, rien de moins, et chacun a compris.

Maintenant il vous plaît, Monsieur, d'accumuler les points d'interrogation et de nous demander, avec une ingénuité qui n'est plus de votre âge ce qu'est l'esprit moderne. Eh ! mon Dieu, Monsieur, l'esprit moderne c'est justement l'inverse du fanatisme, de la théocratie, de la routine ; et, puisque vous nous forcez à vous le dire, le contraire des principes professés par l'*Univers* et la *Gazette du Languedoc*.

Est-ce clair ? et cette définition *à contrario* vous satisfera-t-elle ?

Il vous faudrait, dites-vous, un volume pour nous réfuter ; il ne nous faudra jamais que deux mots pour vous répondre : vous êtes, en remontant le cours du temps, au-delà de 89, nous sommes en deçà ; cette date immortelle nous sépare ; voilà pourquoi, entre vous et nous, il ne saurait y avoir d'entente ; voilà pourquoi vous en êtes encore, dans votre aveuglement calculé, à demander où est l'esprit moderne. Nous vous avons dit où il n'était pas, Monsieur ; il vous reste à lui prêter le secours de vos attaques quotidiennes pour assurer son triomphe définitif.

Il y a plus dans votre article, Monsieur, qu'une inintelligence préméditée de nos paroles ; il y a des insinuations qu'une main plus adroite eût écartées ; qu'est-ce donc que « des cliquetis de mots et des phrases banales » relevés par un journal à qui son zèle pour la tradition peut à peine faire pardonner son indigence d'idée et de style. Là où l'on tient si mal le ciseau, voudrait-on s'armer de la férule ? Qu'est-ce donc encore que ces *croûtes*, ces *bornes* auxquelles on oppose un *moi* énigmatique ? De pareils termes sont étrangers à notre vocabulaire et de tels procédés de style n'ont pu pénétrer chez nous malgré notre fréquentation assidue des Veuillots de Paris et de province.

Ce que vous prenez, Monsieur, pour « l'assurance particulière à l'école révolutionnaire » est la ferme sincérité d'un homme indépendant, qui n'a à servir les haines d'aucun parti, libre de toute coterie, lisant fort peu le *Siècle* et beaucoup plus l'*Union* et l'*Univers*, écrivant à ses heures sous la dictée de ses impressions et de sa conscience. J'ajouterai, Mon-

sieur, en finissant, que c'est le ton d'un galant homme désireux de conserver dans son style les formes de la plus parfaite courtoisie. Puisse-t-il rencontrer chez ceux qui s'improvisent ses adversaires la même urbanité!

Dans cet espoir, Monsieur, recevez l'assurance de ma considération distinguée,

E. Vaïsse.

---

## II. — Nouvelles.

Le mardi, 7 juillet, a eu lieu à l'église Saint-Thomas-d'Aquin un service anniversaire de la mort de M. Fortoul, en présence de Mme Fortoul, de ses enfants et de toute la famille de l'honorable défunt. La messe a été célébrée par le curé de la paroisse. Mgr le nonce et S. Em. Mgr le cardinal-archevêque de Paris, les ministres présents à Paris, LL. Exc. le maréchal Magnan et le duc de Cambacérès, plusieurs membres du Sénat, du Corps législatif et Conseil d'Etat, des membres de l'Institut, les fonctionnaires du ministère de l'instruction publique et des cultes, assistaient à cette pieuse cérémonie. (*Moniteur.*)

Le même jour et à la même heure, une messe anniversaire a été dite, à Toulouse, dans la basilique de Saint-Sernin, en présence de plusieurs professeurs de nos Facultés et d'amis du défunt.

— Le Conseil supérieur de l'Instruction publique a, dans sa dernière session, adopté les modifications suivantes relativement à l'Ecole normale, à l'agrégation et aux programmes des examens du baccalauréat ès-sciences et du baccalauréat ès-lettres :

Le stage de trois années de classe imposé, en 1852, aux élèves sortants de l'Ecole normale, avant les épreuves de l'agrégation, est aboli. A l'avenir, les trois années passées à l'Ecole normale équivaudront à quatre années de stage; les élèves les plus distingués pourront, sur la proposition des examinateurs, et avec l'agrément du ministre, se présenter, dès la fin du cours triennal, à l'agrégation. Le principe du stage est d'ailleurs maintenu; et, quant aux élèves qui, par une exception méritée, deviendraient agrégés dès la sortie de l'Ecole, ils n'obtiendront, comme tous les autres, le titre de professeur qu'à vingt-cinq ans.

Les diverses agrégations spéciales de grammaire, d'histoire et de philosophie avaient été réduites à une agrégation unique, dite agrégation des lettres. L'agrégation de grammaire est rétablie, comme premier degré de l'agrégation des lettres. Une disposition particulière appelle à concourir, pour l'agrégation de grammaire, les répétiteurs. Pendant trois ans, les candidats peuvent être admis aux épreuves sur la présentation du diplôme de bachelier ès-lettres.

La partie littéraire, dans l'examen du baccalauréat ès-sciences, ne donnait lieu qu'à deux suffrages. Aussi les candidats négligeaient-ils de plus en plus les études littéraires, devenues à peu près inutiles au succès de l'épreuve. Pour remédier aux inconvénients provenant de cet état de choses, le nombre des suffrages affecté aux lettres pures est porté à quatre, sur dix, chiffre total.

Le nombre des questions de logique, pour le baccalauréat ès-lettres

avait été reduit à huit. Il est porté à vingt sur la science elle-même; plus vingt autres, sur des portions déterminées des ouvrages dont la lecture et l'analyse accompagnent l'étude de la logique.

Le programme nouveau réduit les quatre-vingt-sept questions d'histoire à vingt, en les combinant de telle sorte que, si le candidat échoue sur une période de l'histoire, il peut se relever sur une autre.

La composition latine est substituée, parmi les épreuves écrites du baccalauréat ès-lettres, à l'alternative de la composition française ou de la composition latine. Le suffrage unique auquel donnait lieu la triple explication des auteurs latins, grecs et français, est remplacé par autant de suffrages qu'il y a d'explications.

— La Faculté de médecine de Montpellier a fait un rapport à M. le ministre de l'Instruction publique sur la nécessité du diplôme de bachelier ès-lettres pour l'obtention du grade de docteur en médecine.

— La distribution des prix aux exposants d'agriculture et d'horticulture et aux membres de la Société hippique s'est faite, le 12 juillet, dans le Jardin public. Cette solennité, à laquelle assistaient les principales autorités de la ville et du département, et plus de dix mille personnes, était présidée par M. le préfet.

— Dans la séance du 9 juillet, l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse a nommé, au scrutin secret, associés honoraires, M. Laferrière, en remplacement de M. de Salvandi, et M. Flourens, en remplacement de M. Thénard.

— La solennité de la *Fête de Cujas*, qui avait été désignée, par l'Académie de Législation, pour le dimanche, 2 août, est ajournée au premier dimanche de décembre.

Le sujet du prix fondé par le Conseil municipal était : *Quelles modifications ont été apportées aux règles du Droit romain sur la constitution de la famille par la jurisprudence des parlements de Toulouse, Bordeaux et Aix?* L'Académie, sur le rapport fait par M. Demante, au nom de la commission chargée d'examiner les mémoires, a décidé que, sans décerner le prix, une médaille d'encouragement de la valeur de 150 fr. serait accordée à chacun des auteurs de deux mémoires : M. Clos, ancien magistrat, et M. Fonds-Lamothe, avocat à Limoux, l'un et l'autre membres correspondants.

Elle a également, sur le rapport de M. Bressolles, partagé le prix de l'année, dont le sujet était l'*Eloge de Portalis*, entre M. Girard de Vasson, président du Tribunal de Napoléon-Vendée, et M. Lallemant, avocat à Nancy. Chacun des deux concurrents recevra une médaille d'or de 300 fr.

La commission chargée de juger le concours ouvert entre les docteurs lauréats des neuf Facultés de Droit de l'empire (*prix du ministre*), a décerné le prix à un élève de la Faculté de Droit de Strasbourg.

— La distribution des prix aux élèves du Lycée impérial de Toulouse aura lieu le 13 août. M. Boutan, professeur de rhétorique, est chargé de prononcer le discours d'usage.

*Pour toute la Chronique,*

F. Lacointa.

31 juillet 1857.

## LITTÉRATURE ANCIENNE.

---

### Étude sur Pline le Jeune.

(*Suite et fin*) (1).

§ 3.

Pline avocat et juge.

Pline entra au barreau à l'âge de dix-neuf ans, et plaida dans les affaires les plus importantes sous Domitien, Nerva et Trajan. Il ne cessa d'exercer que lorsqu'il fut chargé de fonctions publiques. Contrairement à l'exemple de ses confrères, qui quittaient le barreau dès qu'ils étaient parvenus aux honneurs, Pline ne l'abandonna jamais; dans les derniers temps de sa vie, il resta le seul de ceux qui étaient entrés en même temps que lui dans cette carrière (liv. IV, 24).

La première affaire qui attira sur lui l'attention fut celle qu'il plaida pour Julius Pastor (liv. I, 18). Sous le règne de Nerva, sa réputation avait grandi (liv. IV, 17).

Malheureusement, aucun de ses plaidoyers ne nous est parvenu. Cependant, à l'exemple de Cicéron, il les avait écrits après les avoir

(1) Voir la première partie, tome IV° de la *Revue*, p. 421.

prononcés, et non pas tels qu'il les avait prononcés, ce qu'il avoue à Romanus, un de ses amis les plus chers. Il est probable que la révision de ses plaidoyers fut une des grandes préoccupations de son âge mûr, puisqu'il écrit à un ami, qui l'engage à traiter un sujet d'histoire, « que son temps est absorbé par ce travail de révision (liv. V, 8). »

Il est incroyable qu'à part un certain nombre de plaidoyers prononcés par Cicéron (1), et un seul plaidoyer prononcé par Apulée dans sa propre cause, rien ne nous soit resté des œuvres du barreau romain. Le temps n'a pas épargné davantage les plaidoyers de Pline. Cependant leur conservation eût été pour l'histoire de la législation, pendant une partie de l'ère impériale, ce que sont les oraisons de Cicéron, pour les derniers temps de la République.

Pline fut l'ami de tous les avocats célèbres de son temps. Dans sa correspondance, il rend toujours justice à leur mérite; jamais un mot de dénigrement; rien qui indique que l'envie, cette infirmité d'une âme étroite et vulgaire, ait pénétré dans son cœur! Régulus est le seul de ses confrères envers qui il montre de la dureté. Ce Régulus, qui ne manquait pas d'un certain mérite (liv. VI, 2), était un fort méchant homme qui, après avoir été l'instrument des cruautés de Néron (*libidine sanguinis et hiatu præmiorum*, dit Tacite) se fit le bas complaisant de Domitien. Il s'adonna entièrement au travail du barreau dès que le métier de délateur cessa d'être profitable. Il plaidait beaucoup, et se faisait remarquer par les habitudes les plus burlesques. Ainsi, il se couvrait d'un enduit l'œil droit ou l'œil gauche, suivant qu'il plaidait pour le demandeur ou pour le défendeur (liv. VI, 6). Ces excentricités incroyables ne lui donnaient ni l'estime ni la considération. Repoussé par le mépris, il dut quitter le barreau, et se jeta dans une industrie, alors fort commune à Rome; il se fit coureur de testaments (liv. II, 20). Il fut exclu du Sénat sous le règne de Vespasien, ayant refusé d'affirmer avec serment qu'il n'avait rien fait sous le dernier règne qui fût de nature à compromettre la sûreté des personnes, et que la délation ne lui avait procuré aucune récompense pécuniaire (Tacite, *Hist.*, liv. IV, 42). Domitien annula sans aucun doute cette sentence d'exclusion. Maintenu dans les rangs du Sénat, pendant le règne de Trajan, Régulus, tour-à-tour audacieux ou craintif, fit remarquer son extrême versatilité. Comme la déconsidération conduit à la

(1) Il en reste cinquante-six, quelques-uns tout mutilés.

dépendance, il embrassait une opinion, et s'infligeait l'humiliation de la démentir, pour amortir de violentes récriminations, qui n'étaient que trop justifiées par son passé (liv. II, 11). Du reste, nous aurons l'occasion de revenir encore sur ce personnage.

Nous avons vu avec quelle sévérité Pline s'était fait une loi de ne jamais recevoir d'honoraires. Il croyait aussi que l'avocat qui accepte des fonctions publiques doit cesser la plaidoirie. Une seule fois il dérogea à cette règle. Pendant qu'il était préfet du trésor de Saturne, étant sollicité par le Sénat de défendre une affaire, après en avoir référé à l'empereur Trajan, il accepta (liv. III, 4; liv. X, 20).

Pline parle dans ses lettres des principales affaires dans lesquelles il a plaidé, et, par accident, des affaires de moindre importance. Il plaidait devant le sénat, devant les centumvirs et devant les *quæstiones perpetuæ*.

Plaidoiries devant le Sénat. — Avant la chute de la République, les magistrats poursuivis pour péculat, concussion, etc., étaient jugés par des commissions annuelles (*quæstiones perpetuæ*). Devant ces commissions et, pour parler notre langue, devant ce jury, chaque citoyen pouvait se porter accusateur. Ce ministère était alors honoré, et c'est par cette voie que Cicéron, Crassus, Caton, s'élevèrent aux plus hautes dignités de l'Etat. A l'avènement de l'Empire, les tribunaux d'origine républicaine furent maintenus; mais le Sénat devint un corps judiciaire appelé à juger les magistrats. Comme les *quæstiones perpetuæ* durèrent pendant le premier siècle de l'Empire, les deux juridictions fonctionnèrent d'abord en même temps; mais, à partir du règne de Tibère, la juridiction du Sénat avait tout envahi. Instrument docile du despotisme, ce Corps ne recouvra une certaine indépendance que sous les règnes de Nerva et de Trajan. C'est alors que Pline conquit dans le barreau une haute position.

La seule affaire dont il se fasse mention comme ayant été plaidée par lui, sous le règne de Domitien, fut celle où il se porta accusateur, avec Hérennius Sénécion, pour les peuples de la Bétique, contre Babius Massa. Le Sénat permit d'informer, et l'accusé fut condamné (liv. VI, 29; liv. VII, 33). Pline ne dit pas quelle était la nature de cette affaire; mais il raconte à Tacite un incident qui se produisit, après la condamnation. Les biens du condamné avaient été mis sous le séquestre. Sénécion fit savoir à Pline qu'il avait résolu de faire une démarche, auprès des consuls, afin que des mesures fussent prises de

nature à assurer la conservation des biens séquestrés. Pline fit observer à Sénécion qu'ils avaient été tous les deux nommés pour soutenir l'accusation et non pour s'ingérer dans l'exécution de la sentence. Malgré cette observation, Sénécion persistant dans son dessein, Pline lui déclara qu'il ne se séparerait pas de lui. Ils se rendirent auprès des consuls, Babius Massa présent. Celui-ci, irrité de cette démarche, et sachant qu'elle était due à l'initiative de Sénécion, l'accabla de reproches. Pline, qu'il avait épargné, prit à son tour la parole et, s'adressant aux consuls, leur dit qu'il craignait que Babius Massa, par son silence et en ne l'accusant pas, le rendît suspect de prévarication. Tout le monde admira cette parole, et Nerva, le futur successeur de Domitien, adressa à Pline une lettre de félicitation. Ce concert d'éloges serait inexplicable, si l'on n'admet pas qu'il y avait quelque péril à engager la lutte. Cependant Babius Massa avait été condamné ; ce n'était donc pas contre la volonté de l'empereur. Mais celui-ci, que les traditions de la politique impériale rendaient favorable aux provinces, en même temps qu'il souffrait la condamnation, n'était peut-être pas fâché d'en alléger le poids. Toutes les conjectures sont possibles, si l'on considère que Sénécion fut mis à mort peu de temps après pour avoir fait l'éloge de Priscus Helvidius, et que ses écrits furent brûlés par les triumvirs dans les comices (Tacite, *Agric.*, II, 45). Pline lui-même considère l'accusation qu'il soutint et la démarche qu'il fit auprès des consuls, avec Sénécion, comme un trait digne d'être rapporté, puisqu'il invite Tacite à le consigner dans ses histoires (liv. VII, 33).

Sous les règnes de Nerva et de Trajan, l'on ne trouvait pas un avocat de mérite qui voulût se porter spontanément accusateur, tant ce rôle avait été autrefois avili. Ainsi Pline, en parlant du poète Silius Italicus, dit que sa réputation avait souffert sous le règne de Néron : *Credebatur spontè accusasse* (liv. III, 7) (1). Le Sénat désignait d'office l'avocat chargé de soutenir l'accusation. L'acceptation était forcée. Pline

(1) Cependant Pline professe pour Silius Italicus des sentiments d'estime. Il reconnaît qu'étant attaché à la personne de Vitellius, il se montra sage et honnête (*sapienter se et comiter gesserat*). — Ayant été nommé proconsul en Asie, il fit remarquer son administration (*ex proconsulatu Asiæ gloriam reportaverat*). — Plus tard, dans sa vieillesse, accablé par une maladie incurable, il jouit dans la retraite de la plus grande considération. Il se laissa mourir de faim. — Après avoir lu la lettre de Pline (l'une des plus belles), l'on est moins disposé à adopter les critiques acerbes que M. Nisard a dirigées contre Silius Italicus.

reconnaît qu'il eût pu soutenir volontairement les accusations dont le Sénat l'avait chargé (liv. VI, 29). Sous le règne de Nerva, contrairement à l'usage établi, il se porta accusateur d'office, contre le sénateur Certus, pour venger la mémoire d'Helvidius. Avant, il avait fait connaître à la famille de l'illustre victime le dessein qu'il avait conçu. Il n'est pas difficile d'imaginer l'intérêt particulier que présentait cette affaire. Echappée à une tyrannie intolérable, la société romaine respirait; mais le souvenir des cruautés de Domitien vivait encore dans les cœurs; la haine contre les ministres de ses vengeances et de ses folies n'était pas apaisée. Les faits qui avaient marqué les règnes des mauvais empereurs étaient soigneusement recueillis. Les annalistes de ce régime de sang dressaient la liste des victimes (liv. V, 5).

C'est alors que Pline accusa Certus d'avoir fait périr Helvidius. Le Sénat, qui avait prononcé la condamnation, était donc appelé à juger l'accusateur. Certus ne s'était pas contenté de ce rôle; il avait, de ses propres mains, traîné Helvidius dans la prison où il fut égorgé. Tacite, qui a souvent parlé du père d'Helvidius, mentionne aussi la condamnation du fils. Membre du Sénat, il considère le Sénat tout entier comme solidaire des violences de Certus : *Mox nostræ duxere Helvidium in carcerem manus.* C'est en écrivant la vie d'Agricola, sous le règne de Trajan, qu'il adresse au Sénat cette rude apostrophe. L'accusation de Pline était donc embarrassante : les sénateurs le suppliaient de s'abstenir. Ne pouvant le fléchir, ils lui adressaient les reproches les plus violents. Le consul qui présidait l'assemblée ne lui accordait la parole qu'à regret. Pline persista. L'impression qu'il produisit fut profonde. Le Sénat était partagé entre la crainte de réveiller des souvenirs de sang et de terreur, et la haine qu'ils inspiraient. Il craignait, en condamnant Certus, de paraître se condamner lui-même. Pline conquit un triomphe d'admiration; mais il ne fit adopter aucune condamnation positive. Le Sénat se contenta d'écarter Certus du consulat auquel il était appelé. Peu après, il mourut (liv. V, 13).

Pline nous a fait connaître cette séance où Certus, absent, mais absent à dessein, fut accusé par lui. Il en avait publié un compte-rendu avec le discours qu'il prononça. Malheureusement cet ouvrage est perdu.

Parmi toutes les affaires que Pline a plaidées devant le Sénat, sous le règne de Trajan, quatre sont spécialement indiquées dans sa correspondance. Dans deux de ces affaires, il figura comme accusateur désigné; dans les deux autres, il défendit les accusés.

Il plaida avec Tacite, comme accusateur, pour les peuples de l'Afrique contre leur proconsul, Marius Priscus, et deux de ses complices, Martianus et Honoratus. Ils étaient accusés d'avoir dispensé certains condamnés de subir leur peine, moyennant des sommes considérables dont ils s'étaient servis pour faire périr des innocents. Honoratus se donna la mort. Restaient Priscus et Martianus, qui furent jugés au commencement de janvier 99. Trajan présidait le Sénat, et lui laissa une si grande liberté d'opinion que, dans son panégyrique, Pline, faisant allusion à cette affaire, loue l'empereur d'avoir agi comme s'il n'était que consul, et, pour ajouter à l'éloge, laisse entrevoir que le Sénat aurait observé toutes ses volontés. Pline dut à la bienveillance de Trajan de parler pendant cinq heures, — une heure et demie de plus que le temps qui lui avait été accordé. — Cœlius Fronton plaida pour Priscus; Claudius Marcellinus défendit Martianus. Tacite répliqua et fit admirer son élévation et son éloquence. Enfin, après trois jours de débats, les accusés furent condamnés à des peines assez douces, si on les compare à l'énormité de leurs crimes (liv. VI, 29; liv. II, 11).

Sur l'invitation du Sénat, pendant qu'il était préfet du trésor de Saturne, Pline plaida avec Lucius Albinus pour les peuples de la Bétique contre Cécilius Classicus. Ce dernier se donna la mort. Pline, qui rapporte deux affaires d'accusation d'une certaine gravité, constate en même temps deux suicides. C'est un fait particulier à la société romaine que l'accusé qui comparaissait libre devant le juge, pour si graves que fussent les charges, recourait au suicide pour éviter la condamnation ou pour échapper à la peine. Les complices de Cécilius Classicus furent poursuivis. La principale question qui fut soulevée était celle de savoir s'ils pouvaient l'être. Pline ne dit pas quelle était la nature de cette difficulté; il n'est pas présumable qu'elle se rattachât au suicide de l'accusé principal, parce qu'en droit romain les complices pouvaient être poursuivis, alors cependant que l'auteur principal était affranchi des poursuites (*Dig.*, liv. XXXVI, 52, *de furtis*). Certains des accusés furent condamnés à cinq ans d'exil. L'innocence de certains autres fut reconnue par Pline lui-même, qui refusa de soutenir contre eux l'accusation et les fit absoudre (liv. VI, 29; liv. III, 4).

Les deux affaires les plus considérables qu'ait plaidées Pline, comme défenseur, sont celles de Junius Bassus et de Varenus, l'un et l'autre accusés par les Bythiniens.

Junius Bassus avait eu une vie très-orageuse. Poursuivi sous le règne

de Vespasien, probablement sans emploi sous le règne de Titus, banni par Domitien, il fut rappelé par Nerva, qui lui confia le gouvernement de la Bythinie. Au nombre de ceux qui l'accusaient, figurait Varenus, qui fut poursuivi plus tard par les Bythiniens, et défendu par Pline. L'accusation n'avait rien de grave; elle se bornait à soutenir que Bassus avait reçu quelques cadeaux de peu d'importance. L'accusé était défendu par Pline et par Lucius Albinus. Celui-ci plaida avec tant d'habileté que Pline lui rend ce témoignage que leurs deux discours, quoique variés dans la forme, étaient si bien liés, qu'ils paraissaient n'en former qu'un seul. La loi était contre l'accusé; mais un sénateur fit observer, et ceci est digne de remarque, que le Sénat avait le droit d'étendre ou de modérer l'application des lois. Bassus fut acquitté (voy. liv. VI, 29; liv. IV, 9).

Peu après le procès fait à Bassus, les Bythiniens accusèrent Varenus devant le Sénat. Il s'éleva un premier incident. Pline soutenait que Varenus pouvait, aussi bien que ses adversaires, faire entendre des témoins. La question fut contestée; nous ignorons pourquoi. Varenus fut admis à la preuve (liv. V, 20). — Les Bythiniens se plaignirent de cette décision à l'empereur. Mais telle était l'étendue de la puissance impériale, que l'empereur était le maître de suspendre, d'arrêter ou de modifier, soit dans son cours, soit dans ses résultats, toutes les délibérations du Sénat. Trajan usa de cette prérogative. Par son ordre, la question fut de nouveau soumise au Sénat, qui persista dans sa première résolution (liv. VI, 13). L'affaire était dans cet état, lorsque le Conseil de Bythinie prit une délibération par laquelle il se désistait de l'accusation. Malgré cela, l'accusateur persista dans la poursuite. Pline lui contesta ce droit. L'empereur évoqua l'affaire (liv. VII, 6). L'on plaida devant lui; mais Pline ne figurait point cette fois parmi les avocats (liv. VI, 29). L'empereur décida qu'il s'informerait des véritables intentions de la province (liv. VII, 10). La solution définitive est inconnue.

Plaidoiries devant les *quæstiones perpetuæ*. — Pline plaidait, non-seulement devant le Sénat, mais encore devant les *quæstiones perpetuæ*, chargés de connaître des crimes ordinaires. Il serait trop long d'exposer dans cette simple notice l'organisation de ce tribunal. Disons seulement que les juges, ou, pour être plus exact, les jurés (*jurati homines*), étaient présidés par le Préteur, ou, à défaut, par un juge qu'il avait choisi. Dans la seule affaire que Pline nous ait fait connaître comme ayant été plaidée par lui devant les jurés, le Préteur ne présida pas; il avait choisi pour le remplacer Julius Servianus. Les accusés que défen-

dait Pline avaient été déjà acquittés, et étaient poursuivis sur nouvelles charges, par ordre de l'empereur. Julius Africanus, qui soutenait l'accusation, avait employé tout le temps qui lui avait été assigné sans dire un mot de ce qui était l'objet du procès. Le juge l'arrêta. Il demandait à dire encore un mot ; cette faveur lui fut refusée. — Pline se leva. L'on s'attendait à une longue harangue. — « J'eusse répondu, dit-il, si Africanus eût dit ce seul mot, qui devait révéler les nouvelles charges. » — Pline avoue qu'il ne fut jamais autant applaudi, lorsqu'il avait plaidé, que ce jour-là, pour n'avoir pas plaidé.

Plaidoiries devant les centumvirs. — La juridiction civile devant laquelle Pline plaidait le plus souvent était celle des centumvirs. L'on sait très-peu de chose sur l'organisation et la compétence de cette juridiction. Les romanistes de l'Allemagne la considèrent, les uns comme étant sans importance, les autres comme étant très-considérable. Un passage de Cicéron tend à confirmer cette dernière opinion. En effet, celui-ci blâme les avocats sans talent, qui ne craignent pas d'aborder le tribunal des centumvirs, devant lequel se plaident de très-graves affaires : *jactare se in causis centumviralibus, in quibus usucapionum, tutelarum, gentilitatum, agnationum, alluvionum, circumluvionum, nexorum, mancipiorum, parietum, luminum, stillicidiorum, testamentorum, ruptorum aut ratorum, cæterarumque rerum inumerabilium jura versentur...* (*De orat.*, liv. I, 38.) Le jurisconsulte Paul a écrit sur la juridiction centumvirale un ouvrage spécial (*liber singularis*), et Justinien proclame son importance et son autorité (*Magnitudo et auctoritas*). — Du temps de Pline, cette importance s'était affaiblie (liv. II, 14).

D'après Festus, les centumvirs étaient au nombre de cent cinq; mais d'après Pline, ils étaient cent quatre-vingts. — Le tribunal entier était divisé en quatre sections (*tribunalia*, *consilia*).

Les lettres de Pline donnent une idée assez exacte de ce qu'était une audience centumvirale (voy. surtout liv. V, 21 ; liv. VI, 33).

Les centumvirs rendaient la justice dans la basilique julienne. Sur une estrade élevée siégeait le Préteur. Plus bas étaient placés les siéges des juges, rangés en demi-cercle. A côté d'eux se plaçaient les décemvirs, chargés, d'après Zimmern, de la direction matérielle des audiences, de recueillir les voix, et de quelques autres détails. — Les avocats étaient un peu au-dessous des juges ; la foule derrière, sur des gradins ; lorsque tous les gradins étaient envahis, elle se pressait autour des siéges

des juges. Les galeries hautes de la basilique étaient principalement occupées par des femmes. Lorsque chacun avait pris place, et que régnait un profond silence, le Préteur était annoncé et entrait dans la salle. Les avocats, pour arriver à leur place, étaient obligés de se frayer un passage à travers la foule, ce qui leur était quelquefois difficile. Pline s'en plaint dans une lettre (liv. IV, 16). Cela n'a pas beaucoup changé depuis.

C'est devant le tribunal des centumvirs que Pline plaidait le plus souvent. J'étais là, dit-il, sur mon terrain (liv. VI, 18). Ailleurs, il se vante d'y avoir excité l'admiration des juges. « Il m'est souvent arrivé, quand j'ai plaidé, que les centumvirs, après avoir longtemps gardé cet air de gravité et d'autorité qui convient à des juges, se sont subitement levés tous ensemble comme s'ils eussent été transportés et forcés de me louer... (liv. IX, 23). »

La cause civile la plus importante dont Pline fasse mention, est celle qu'il plaida pour Attia Variola, femme d'un ancien préteur. Celle-ci plaidait contre sa marâtre. L'époux de cette dernière, pére d'Attia Variola, avait, à quatre-vingts ans, onze jours après son mariage, fait un testament en faveur de sa seconde femme et du fils que celle-ci avait eu de son premier époux. Attia Variola avait intenté contre les institués (*scripti heredes*), une querelle d'inofficiosité. A cause de l'importance de l'affaire, toutes les sections furent réunies. Pline regarde le plaidoyer qu'il prononça dans cette affaire comme son chef-d'œuvre. « C'est ma harangue pour Ctésiphon, dit-il. » Ce plaidoyer, rédigé après coup, fut livré au public. Il devait être remarquable, car Sidoine Apollinaire le met au-dessus de toutes les autres œuvres de Pline, et déclare qu'il recueillit plus de gloire, en plaidant devant les centumvirs pour Attia Variola, que lorsqu'il prononça le panégyrique de Trajan (voy. Sidoine Ap., liv. VIII, 10).

Attia Variola gagna son procès. Le testament fut annulé. Cependant Pline dit que les avis furent partagés, que deux sections furent pour la nullité et deux contre. Cette diversité l'étonne, puisqu'il n'avait plaidé qu'une seule fois devant toutes les sections réunies. Pline ne dit pas comment fut vidé le partage, et il est assez difficile de l'imaginer. Les romanistes de l'Allemagne, Tigerstrœm, Hœffter, Zimmern, ont cherché à jeter quelque lumière sur ce point, mais sans y réussir. Les documents sont trop incomplets. Peut-être suivait-on devant les centumvirs une règle à peu près semblable à celle qui est suivie devant notre *Cour de Cassation* ou devant le tribunal de *la Rote*, à Rome; dès-

lors, dans l'affaire dont parle Pline, il y eut une délibération particulière dans chaque section ; deux sections se rangèrent à un avis, deux à une autre ; ensuite toutes les sections furent réunies ; ce fut dans cette délibération générale que l'avis favorable à la nullité du testament prévalut.

Pline a laissé peu de préceptes sur l'art oratoire. On ne trouve dans sa correspondance que ce qu'il était possible d'y trouver : des axiomes d'une application courante et vulgaire, ou l'indication de quelques procédés de méthode personnelle. Pouvons-nous savoir quelque chose d'exact sur le talent de Pline, parce que nous lirons dans ses œuvres que l'avocat doit attacher une grande importance à l'action et au geste (liv. II, 19) ; qu'il doit se proposer pour modèles Cicéron et Démosthène (liv. VI, 29) ; qu'il est important de bien préparer les causes, et autant que possible d'écrire les discours (liv. VI, 2) ? Pour connaître le genre de talent de Pline, il faudrait lire ses plaidoyers ; or, ils sont perdus.

Mais telle est l'inquiétude et la curiosité de l'esprit humain qu'il recherche, à l'aide de conjectures incertaines, la vérité qui lui échappe. Dans tous les cas, il est sûr que si Pline n'eût pas été un avocat de mérite, il n'aurait pas occupé le premier rang à Rome.

Il est probable que comme jurisconsulte, il possédait les notions courantes, ainsi que le prouvent quelques-unes de ses lettres, et qu'à l'exemple des avocats célèbres, il se faisait assister par un jurisconsulte spécial (voy. Quintilien, liv. XII, chap. 8). Il semble indiquer que tel était pour lui Ariston. Rien n'établit à quel degré il réunissait les qualités distinctives de l'avocat supérieur : la clarté, la netteté, l'ordre et la méthode. C'est tout au plus s'il nous est permis de conjecturer le genre et la forme qu'il avait adoptés. Pour cela, il faut puiser à deux sources, les écrits qu'il a laissés et les théories qu'il professe.

Dans ses œuvres, la forme est ingénieuse, élégante, vive, piquante, quelquefois d'une concision travaillée, mais remarquable. Toutefois, le ton n'est pas toujours simple et naturel. Pline cherche trop le mouvement ; il prodigue les antithèses et les comparaisons, accumule les couleurs et force les images. Il aime la forme pour elle-même, ce qui conduit fatalement au mauvais goût et à l'affectation. Il aime aussi le trait, et laisse trop voir qu'il le recherche. S'il fait une citation, l'on s'aperçoit qu'il est beaucoup moins touché par la justesse et la profondeur des idées que par l'imprévu et le piquant de la forme. C'est ainsi qu'il emprunte les maximes qui suivent : — « Il vaut mieux ne rien faire que

de faire des riens. — N'avoir pas de défauts, c'est un défaut. — Qui hait les vices, hait les hommes; » paroles empruntées à Thraséa, lesquelles mêlées au courant du discours, peuvent bien avoir un sens limité et acceptable, mais, sous la plume de Pline, présentées comme une vérité absolue, elles conduiraient à la mollesse du caractère et à l'affaiblissement du ressort moral. La citation suivante est beaucoup plus juste : « Bien plaider, fait plaider souvent ; mais plaider souvent, ne fait pas bien plaider. »

Il n'est pas impossible que Pline eût en réserve une foule de traits qu'il encadrait dans le discours, dans le seul but de surprendre l'auditeur. Préparer un trait brillant et le lancer comme s'il était spontané, c'est un artifice usité même par ceux qui ont le moins besoin de préparation. Ce qui prouve que Pline avait eu plus d'une fois recours à ce moyen de succès, c'est que lorsqu'il a surpris son auditoire par un mouvement en apparence imprévu, il ne manque pas de le dire, et s'y arrête avec une complaisance et une satisfaction extrêmes.

Les défauts que nous avons supposés, les comparaisons forcées, l'abus des images, une phraséologie vide qui se produit en dehors et à côté de la pensée nécessaire, tout cela, en retardant le mouvement du discours, facilite la prolixité. Pline devait être long. Lui-même le dit. Il avoue qu'il occupait quelquefois trois audiences, qu'il plaidait pendant cinq et sept heures et qu'il répliquait à l'avenant.

Cependant Pline s'était posé la question de savoir ce qui vaut mieux en matière d'éloquence, la précision et la brièveté ou l'abondance et le nombre.

Ici, il faut s'entendre. — Pline n'a jamais soutenu que l'orateur ne doit pas tout dire, ou bien qu'il doit dire plus qu'il ne faut. Il reconnaît que trop de longueurs obscurcissent la pensée et nuisent à l'intelligence du juge (liv. VI, 22) ; que la loquacité n'est pas l'éloquence, ni la volubilité l'abondance (liv. V, 20). Il ne faut pas non plus qu'une concision outrée nuise à la clarté. Lorsqu'une même cause comporte plusieurs motifs de décision, l'avocat doit les exposer tous, les juges pouvant s'accorder par des motifs différents. Il ne suffit pas d'être compris ; il faut encore graver la démonstration dans l'esprit de celui qui écoute. Or, laisse-t-on l'aiguillon si l'on pique sans enfoncer (liv. I, 20)?

Pline, après avoir établi qu'il faut au discours une juste mesure, ni trop, ni trop peu, aborde une question de principe. — Que faut-il préférer, ou la forme oratoire adoptée par Lysias, les Gracques et

Caton, ou celle qui est adoptée par Démosthène et Cicéron (1)? — Suffit-il, étant admis que toujours et dans tous les cas, le discours doit être complet quant au fond des idées, que la forme soit exacte, précise, claire et correcte; ou bien faut-il rehausser le fond du discours par le développement des idées et les ornements du style?

Pline discute longuement, dans une lettre adressée à Tacite, cette question qui n'en est pas une. Dans telle cause, l'orateur, en prodiguant les ornements, manque tout-à-fait de goût. Dans telle autre, l'éclat de la forme rehausse le fond du discours. D'ailleurs, la nature et les aptitudes sont diverses, et la rhétorique ne fera jamais de Lysias un Cicéron, et réciproquement. Avec un genre entièrement opposé, Lysias eût admiré Cicéron, et Cicéron décernait presque à Lysias le titre d'orateur parfait (Cic. *Brut.*, 9).

La perfection idéale, qui constitue l'éloquence, est indéfinissable, si on la considère dans son expression définitive et complète; il est, en effet, plus facile de sentir que d'exprimer ce qu'elle est. La rhétorique enseigne les différentes formes qu'elle affecte et les moyens à l'aide desquels elle se manifeste. Mais rien ne peut définir ce souffle inspirateur, qui est le privilége du génie. Les grands orateurs sont créateurs par la puissance de l'art; ils plaident la cause, mais ils semblent tout transformer; c'est du moins l'illusion momentanée qu'ils produisent. Un avocat de talent, mais doué de facultés moyennes, n'arrivera jamais à cette hauteur; s'il se propose une imitation impossible, il changera ses qualités en défauts. Faisant plus d'efforts qu'il n'aura de force, il s'agitera dans le vide; l'élan ne répondant pas à l'action, ses mouvements seront faux et désordonnés. Or, c'est le défaut de proportion entre la prétention et la puissance qui fait surtout les orateurs ampoulés. Pline ne se proposait pas seulement d'imiter les plus grands orateurs, mais il croyait encore les égaler. N'était-il pas exposé par l'excès de cette prétention à tomber dans l'emphase et dans l'exagération? — Nous l'ignorons. Ce qu'il y a de sûr, c'est que ses contemporains le lui reprochaient.

Touché de ce reproche, il essaie de le repousser dans une lettre, dont la forme semble avoir été choisie tout exprès pour prouver que ceux qui l'accusaient n'étaient pas tout-à-fait injustes. Pline veut dé-

(1) En mettant en présence Cicéron et Lysias, par exemple, la question est très-nettement posée. — Voyez des *Caractères de l'atticisme dans l'éloquence de Lysias*, par Jules Girard, ancien élève de l'école d'Athènes.

montrer qu'il faut à l'orateur de l'élan, du mouvement, de l'élévation, et pour cela, il a recours à quatre comparaisons. — « L'orateur ne doit pas craindre les abîmes, quoique les abîmes soient toujours sur les hauteurs. — Celui qui marche, tombe plutôt que celui qui rampe; mais il vaut mieux marcher que ramper. — Voyez le danseur de corde, il n'est jamais tant applaudi que lorsqu'il est le plus près de sa chute. — C'est pendant l'orage, et non dans le calme, que le pilote montre son habileté; pendant le calme, il n'est pas admiré; il rentre dans le port inaperçu. Mais lorsque les cordages sifflent, que le mât plie, que le gouvernail gémit, chacun l'admire; il est presque l'égal des dieux de la mer (liv. IX, 26)..... ».

S'il suffisait pour juger du mérite d'un écrivain de prendre comme type un fragment quelconque de ses écrits, nul doute qu'il ne fallût se montrer sévère envers Pline. Mais outre que ce procédé est toujours fautif, il le serait bien plus à l'égard d'un orateur qui a pu se défendre contre l'entraînement de certains défauts, par la force et la rectitude que donnent à l'esprit les épreuves de l'application pratique. Bornons-nous donc à constater le rang que les contemporains de Pline lui avaient assigné comme avocat supérieur; tout le reste est incertain.

A Rome, les fonctions judiciaires n'étaient que temporaires. Mais elles pouvaient devenir en quelque sorte permanentes, parce que le juge ordinaire pouvait, pour une cause déterminée, déléguer ses fonctions à un simple particulier; or, dans ce cas, le délégataire exerçait la juridiction de la même manière que le magistrat qui l'avait délégué. Pline était souvent désigné par le juge ordinaire; c'est pour cela qu'il a pu dire qu'il avait été plus souvent juge qu'avocat (liv. VI, 2). A ce sujet, il expose, sur la manière dont il comprend l'exercice du pouvoir judiciaire, des considérations qui prouvent qu'il était digne de rendre la justice aux hommes.

En outre, le préfet de la ville, qui, à l'époque même où régnait Trajan, avait conquis une compétence très-étendue, s'était adjoint Pline comme juge assesseur (liv. VI, 11).

Pline fit encore partie du conseil privé qui assistait l'empereur dans les causes qui lui étaient soumises soit directement, soit par voie d'appel. Il trace le tableau d'une audience de ce conseil qu'il est curieux de comparer avec celui qu'avait tracé le jurisconsulte Marcellus, tel qu'on le trouve dans un fragment du Digeste (liv. III, 1, D., de *his quæ in testam.*). Dans une des séances où Pline siégea, l'empereur

jugea une affaire d'adultère et une affaire de faux (liv. VI, 31). — Dans une autre séance, il s'agissait de savoir si un décemvir avait eu le droit d'abolir des jeux publics fondés à Vienne par le testament d'un particulier. Un décret prononça la suppression des jeux comme pouvant corrompre les mœurs (liv. IV, 22). Quelle fut sur cette question l'opinion de Pline, qui semble approuver les combats du gladiateur dans une de ses lettres (liv. VI, 34)..... ?

## § 4.

### Pline fonctionnaire.

Pline était lié avec ce qu'il y avait de plus illustre à Rome (liv. V, 25). Mais si l'on se demande quels étaient les sentiments, les mœurs, les opinions des hommes dont il fut l'ami, il est impossible de répondre avec certitude. Nous ne possédons, en effet, sur les règnes de Domitien, de Nerva et de Trajan que des documents très-incomplets. Tacite avait écrit la vie de Domitien; mais elle est perdue (voyez *Annales*, liv. XI, 11). A-t-il écrit la vie de Trajan qu'il réservait pour sa vieillesse ? — Nous n'avons pas la fin de Dion Cassius. Les histoires de Trajan, citées par Lampride, ne nous sont pas parvenues. Pline le Jeune est donc le véritable annaliste de cette époque. Mais c'est un annaliste discret par caractère autant que par devoir, puisqu'il écrivait des lettres privées. Malgré tout, quelle que soit l'insuffisance des documents, il y a une chose qui ne saurait nous échapper, à cause de la dépendance qui existe entre les situations particulières et la situation politique. Il est facile de concevoir l'influence qu'exerçaient sur les idées et sur les sentiments les transformations soudaines et radicales qui étaient la suite de chaque changement de règne. La sécurité remplaçant une terreur profonde; les délateurs qui naguères triomphaient, flattant ceux qu'ils étaient sur le point de faire égorger, et essayant de racheter leurs crimes par des bassesses. Dans une société aussi profondément troublée, les hommes vicieux tuaient ou rampaient; ceux qui n'étaient que faibles applaudissaient toujours; ceux qui étaient vertueux, et à qui ne manquait pas l'audace, ne pouvaient contenir leur indignation, et se vouaient à une

(1) Lampride, *Vie d'Alexandre-Sévère*, 48. — Les noms des historiens étaient : Marius Maximus, Fabius Marcellinus, Aurelius Verus, Statius Valens, *qui omnem ejus vitam in litteras miserunt.*

mort certaine. D'autres enfin, non moins vertueux, mais plus faibles, s'efforçaient d'éviter, en même temps, la mort et la honte. Parmi ceux-là, se rangerait volontiers Pline. Lui-même déclare que pendant le règne de Domitien, après avoir été questeur, tribun du peuple et préteur (liv. VII, 16; liv. III, 11; liv. I, 23; Pan. 95), il passa quelques années dans la retraite pour ne pas être remarqué. Pendant ce temps, dit-il, j'évitais la honte; il ne dit pas : j'ai vécu. Malgré cette précaution, il n'aurait peut-être pas échappé à la mort, si Domitien, dans la cassette duquel on trouva une dénonciation qui lui avait été remise contre lui, n'eût été frappé par le poignard de quelques affidés. Dans cette retraite, à laquelle Pline dut son salut, il formait des vœux pour que sa patrie fût délivrée de celui qui était, suivant son expression, le bourreau et le spoliateur des gens de bien. Ces vœux devaient être bien ardents, s'il faut les juger d'après ce que Pline raconte de la fin de Corélius Rufus. Celui-ci, atteint d'une maladie incurable, en proie aux plus rudes souffrances, résolut de se donner la mort. Mais, pour adoucir les regrets d'une séparation éternelle, il attendit la chute de Domitien. Domitien mort, il se tua (liv. I, 11). Qu'était-ce donc que cette tyrannie dont le terme adoucissait les derniers moments d'un homme désespéré? Par-dessus tout, ce qui la caractérisait, c'était la délation. Toutes les fois que Domitien voulait trouver un homme coupable, un délateur s'offrait pour l'accuser. Entre les victimes des cruautés de Domitien, l'on remarque Sénécion et Rusticus, accusé le premier par Carus, le second par Régulus. Sénécion et Rusticus furent condamnés et mis à mort pour un fait semblable: le premier, pour avoir écrit l'éloge d'Helvidius, le second pour avoir écrit celui de Thrasea. Quelques-uns des dénonciateurs, qui marquèrent sous le règne de Domitien, se firent remarquer par leur avidité. Ils recevaient des deux mains, car les victimes désignées achetaient leur silence; ils arrivaient ainsi à une très-haute fortune. Témoin Régulus, qui étalait un faste insolent et ridicule, si on le juge d'après ce qu'il fit à la mort de son fils. Du reste, c'était en tout un homme bas et odieux.

C'est le métier du bourreau de tuer, et non pas d'insulter au cadavre. Mais Régulus voulait se montrer le digne courtisan de Domitien. Après la mort de Rusticus, il publia contre lui un pamphlet, dans lequel il le traitait *de singe des Stoïciens*, ajoutant qu'il portait encore *les traces des souillures de Vitellius*. Il ne manquait aucune occasion d'insulter à la mémoire de Sénécion, et poussa si loin l'impudence et

l'emportement, que Carus, pris d'un mouvement de pudeur, ne put s'empêcher de lui dire : « Que vous importent mes morts ; ai-je jamais rien dit de Crassus et de Camérinus ? » En parlant ainsi, il faisait allusion à deux hommes de bien, accusés par Régulus, sous le règne de Néron ; le premier mis à mort, le second absous. Du reste, si l'on veut avoir un aperçu de ce qu'étaient Carus et Régulus, il suffit de recueillir dans la correspondance de Pline quelques-uns des récits qu'elle renferme?

Sénécion accusé par Carus eut la faiblesse, pour se justifier, de déclarer qu'il n'avait écrit la vie d'Helvidius que sur la demande de son épouse, Fannia. Celle-ci, qui était citée comme un modèle de vertu, était en même temps douée d'un caractère très-ferme. Elle fut citée à comparaître devant le Sénat. Là, elle fut interrogée dans ces termes, par Carus :

D. Avez-vous prié Sénécion d'écrire la vie d'Helvidius ?

R. Je l'en ai prié.

D. Lui avez-vous remis des notes?

R. Je lui en ai remis.

D. Votre mère (la femme de Thraséa) savait-elle tout cela ?

R. Elle n'en savait rien.

Fannia, pour avoir voulu honorer la mémoire de son époux, fut condamnée à l'exil et à la confiscation des biens, par des juges qui l'excitaient à dénoncer sa mère (liv. VII, 19).

Le malheureux Rusticus, que Régulus devait plus tard accuser, avait recommandé à Pline une femme qui soutenait un procès devant les centumvirs. Régulus plaidait contre Pline. Dans le cours de sa plaidoirie, Pline invoqua l'opinion de Modestus. Celui-ci était un homme fort estimable, qui avait écrit une lettre à Domitien, pour lui dénoncer Régulus, qu'il appelait le plus méchant de tous les bipèdes. En raison de ce fait, il fut condamné à l'exil. Sous le règne de Domitien, faire l'éloge d'un condamné, c'était s'exposer, comme on l'a déjà vu, à une mort certaine. Régulus comprit que Pline était entré dans un ordre d'idées qui promettait à la délation une bonne capture, et il engagea avec son confrère, en pleine audience, le dialogue suivant :

*Rég.* Pline, je vous prie de me dire ce que vous pensez de Modestus.

*Pl.* Je ne saurais vous répondre; ce n'est point ce que les centumvirs doivent juger.

*Rég.* Je vous demande encore une fois quel est votre sentiment sur Modestus.

*Pl.* Les témoins sont interrogés contre des accusés, jamais contre des condamnés.

*Rég.* Eh bien! soit. Ne parlons que de l'attachement de Modestus pour le prince. Qu'en pensez-vous?

*Pl.* Vous me demandez ce que j'en pense; je ne veux pas être interrogé sur ce qui a été déjà jugé.

Régulus se tut. Si Pline eût été moins prudent, il exposait sa vie.

Après la mort de Domitien, Régulus employa quelques amis pour se rapprocher de Pline. Un jour qu'il lui témoignait tout son attachement, Pline, indigné, lui reprocha la conduite qu'il avait tenue devant les centumvirs. Régulus, quoique visiblement troublé, répondit, croyant désarmer Pline, qu'il n'avait nullement songé à lui nuire, qu'il se proposait de nuire à Modestus. Comme s'il eût été moins méprisable, ajoute Pline, pour avoir voulu aggraver la position d'un condamné (liv. I, 5).

L'on voit quelle était l'attitude de Pline au sein de cette société misérable. Assez prudent pour ajourner le péril, il était trop honnête pour ne pas y être exposé. Sans doute, Dieu ne lui avait pas départi un caractère d'une trempe à toute épreuve; mais il lui avait donné une belle âme, trop noble et trop fière pour qu'il fût jamais tenté de racheter sa vie par une flétrissure. C'est ainsi qu'il mérita la haute considération dont il fut entouré sous les règnes de Nerva et de Trajan.

Pendant le court règne de Nerva, Pline remplaça Virginius Rufus, son tuteur, comme membre d'une commission instituée pour travailler à la diminution des charges publiques (liv. II, 1).

Sous le règne de Trajan, il fut successivement préfet du trésor de Saturne (liv. V, 15; Pan. 22), préfet du trésor militaire (liv. VII, 14); consul, augure (liv. IV, 8) et propréteur en Bythinie et dans le Pont.

Pendant qu'il était consul, en l'année 100, il adressa à Trajan, en se conformant à l'usage qui avait été adopté, un simple discours de remercîment, qui n'a rien de commun avec le panégyrique qui nous est parvenu. Voltaire se trompe lorsqu'il croit que ce panégyrique a été prononcé devant Trajan. S'il en était ainsi, il aurait raison de ne pas comprendre comment Trajan put avoir assez de patience ou assez d'amour-propre pour entendre prononcer ce long discours, et de dire encore qu'il n'a fallu à Trajan, pour mériter tant d'éloges, que de ne les avoir pas entendus. Il est sûr, — ce qui résulte des aveux mêmes de Pline, — que le panégyrique de Trajan, tel qu'il nous est parvenu, n'a rien

coûté à la modestie de ce prince. Pline le composa après coup, le lut à plusieurs reprises dans les réunions littéraires, et chaque fois avec des changements et des additions (liv. III, 13, 18; liv. VI, 27).

Les jugements qui ont été portés sur le panégyrique sont à peu près unanimes. Sacy, La Harpe, Thomas, Schœll, Burnouf, Demogeot, tout en admirant dans cette œuvre l'élégance, l'harmonie et la pureté du style, conviennent que les taches qu'on y remarque sont les signes précurseurs de la décadence qui s'annonce. Ils reconnaissent aussi que la perte des histoires du règne de Trajan font du panégyrique un document précieux, et à certains égards unique. Mais ce document doit être consulté avec une extrême réserve. Pline ne s'est nullement préoccupé de la vérité historique. Il n'a qu'un but; celui de louer Trajan. Il s'est montré dans l'art de l'adulation directe et verbeuse plus habile et plus élégant qu'il ne convient à la dignité d'un homme de lettres (Daunou). N'apportant aucune réserve dans la louange, il loue des choses absolument contradictoires; car quel est l'homme, fût-il Trajan, qui ne se contredit jamais? Comme le fait très-bien remarquer M. Ampère, Pline dit que Trajan fut réservé dans la construction de nouveaux édifices, et à la page suivante, qu'il bâtit des temples avec une diligence inouïe. Il loue Nerva pour avoir rappelé les pantomimes, et Trajan pour les avoir chassés.

La plus haute fonction dont Pline fut investi, fut celle de propréteur en Bythinie et dans le Pont. — Pour connaître l'étendue des pouvoirs qui appartenaient à ce fonctionnaire, voyez au *Dig.*, *tit. de officio proconsulis et de officio præsidis*. C'est pendant qu'il était propréteur en Bythinie que Pline écrivit à Trajan les lettres formant le dixième livre, qui probablement ne furent publiées qu'après sa mort. « Ces lettres, dit Vigneul de Marville (Mel., t. III, p. 197) sont incomparables, principalement quand elles se trouvent accompagnées des réponses de Trajan, qui leur apportent un grand lustre. Jamais rien ne m'a mieux fait concevoir ce que les Romains appelaient : *Imperatoria brevitas*, que ces réponses si brèves et si sages. »

Rien aussi ne donne une idée plus exacte de ce qu'était le développement excessif de la centralisation à Rome. Pline avait certes raison, lorsqu'il dit dans une lettre privée que tout l'empire se conduit par la volonté d'un seul homme, chargé de tout régler et de tout administrer (liv. III, 20). Rien ne le démontre mieux que sa correspondance avec Trajan. Nous y voyons un gouverneur de province, consultant l'empereur sur les plus minimes détails de son administration. Ainsi, il le con-

sulte sur la construction des édifices, l'établissement des bains, des fontaines, sur l'assainissement des marais, sur l'entretien des enfants trouvés, sur les changements de sépulture, sur l'établissement ou la conservation des jeux publics, sur l'entretien et la garde des prisons, sur l'exécution des peines, sur la discipline de l'armée et sur les mouvements des troupes, enfin sur la nomination et les attributions spéciales de tous les fonctionnaires.

Qui ne connaît cette lettre où Pline consulte Trajan pour savoir s'il doit punir les chrétiens, lettre dans laquelle les sentiments du philosophe donnent un démenti aux devoirs du proconsul? Pline, en exécution d'un édit impérial, avait défendu les réunions (liv. X, 117, 118). Les chrétiens s'étaient conformés à cet édit. Dès-lors, pourquoi les punir?— Est-ce parce qu'ils s'appellent chrétiens? ou parce qu'ils se rendent coupables de crimes *cohærentia nomini?* — Mais les chrétiens s'excitaient à la pratique des vertus, et leur seul crime était de chanter des hymnes et de prendre en commun des repas. Il est vrai que la clameur publique, excitée par le fanatisme des prêtres, les accusait des crimes les plus horribles. Mais Pline dédaigne de se faire l'écho de ces odieuses impostures. Les chrétiens, déjà si nombreux et répandus partout, dans les villes, les villages et les campagnes, ne sont coupables aux yeux du proconsul que de la violation des lois de l'Etat. Leur seul crime est de rester attachés à une superstition ridicule et excessive. C'est sur ce point que Pline consulta Trajan.

Celui-ci applaudit à la prudence et à la tolérance du proconsul. Il ne veut pas d'inquisition; il défend de recevoir des dénonciations anonymes. Cela, dit-il, serait d'un pernicieux exemple et indigne de notre siècle. Cependant il ordonne de punir ceux qui seront accusés et convaincus. En usant de cette modération, Trajan croyait transiger avec des devoirs rigoureux. Au fond, il ordonnait de punir des hommes innocents, dont le seul crime était de se réunir, pour s'engager par serment à la pratique de toutes les vertus. Mais au deuxième siècle, les droits de la conscience ne comptaient pas. Nous sommes loin de ce temps par nos idées; mais nos idées sont-elles toujours en harmonie avec notre conduite? Ceux qui parlent ou qui agissent encore, comme parlait et agissait Trajan, au nom du paganisme, ne devraient pas oublier que c'est l'esprit d'intolérance qui a semé la mort dans les rangs des premiers chrétiens.

Pline, pendant son séjour en Bythinie, dut se faire remarquer par son esprit de justice. Deux de ses amis, Maxime et Tiron, sont nommés,

le premier proconsul en Grèce, le second dans la Bétique. Il leur écrit à ce sujet une lettre dans laquelle il leur trace la conduite qu'ils doivent tenir pendant la durée de leur administration. Ces conseils sont sans doute moins précis et surtout moins pratiques que ceux que Cicéron donna à son frère Quintus; mais ils sont inspirés par la plus saine morale. — Pline conseille à ses deux amis de rendre la justice avec douceur et bonté, de se faire aimer et non de se faire craindre. « Celui qui commande doit être humain. Il abuse de son pouvoir, s'il descend jusqu'à l'injure. Il ne doit montrer ni fierté ni orgueil. — Respecter la religion; ne rien entreprendre sur la dignité, sur la liberté ou même sur la vanité de personne; rendre à chacun les honneurs qui lui sont dus..... telle est la règle de conduite qu'il faut suivre (liv. VIII, 4; liv. IX, 5). »

Pline, par sa modération, sa prudence, son esprit de justice et de douceur, laissa de profonds et honorables souvenirs, que l'on croirait avoir été consacrés par une légende dont l'origine est incertaine. L'on raconta qu'après avoir quitté le gouvernement de la Bythinie, Pline se rendit en Crète par ordre de l'empereur, et que là, ayant rencontré l'évêque Tite, il se convertit au christianisme. Ce fait est contraire à toutes les présomptions.

Nous ne savons rien des derniers moments de Pline. Masson, qui a écrit sa vie, le fait mourir à l'âge de cinquante-cinq ans. Il est probable qu'il ne survécut pas à Trajan. Sa fin dut être digne de sa vie. Il regardait trop au-delà de la tombe, pour n'avoir pas voulu jusqu'au bout mériter l'estime. « Chacun juge, dit-il, différemment du bonheur des hommes. Pour moi, je ne connais pas d'homme plus heureux que celui qui jouit d'une grande et solide réputation, et qui, sûr des suffrages de la postérité, goûte par avance toute la gloire qu'elle lui destine. »

La postérité, qui n'est jamais injuste, a ratifié d'aussi nobles vœux.

Elle a vu dans Pline un homme de bien, qui a mis au service des saines doctrines et des solides pensées, les grâces et les séductions de l'esprit. Il importe peu qu'il ait payé son tribut à l'humaine imperfection et aux faiblesses de son temps. Il aimait les lettres; il les fait aimer et il en a agrandi le domaine. La noblesse de son cœur se retrouve dans ses écrits. Il fait aimer la vertu, et il la rend aimable. Il a donc mérité de vivre dans la mémoire des hommes.

E. Cauvet,
Avocat près le Tribunal de 1re instance de Narbonne.

## Fête séculaire de l'Ecole de Sorèze.

11 et 12 août 1857.

L'Ecole de Sorèze vient de célébrer le centième anniversaire de sa fondation (1). Avoir vu passer huit ou dix révolutions, avoir été en butte à de violentes attaques et se retrouver debout après un siècle, c'est une des gloires de l'Ecole de Sorèze. Pendant cent ans, ses portes n'ont pas été fermées un seul jour, et le contre-coup des évènements politiques n'a jamais troublé sa tranquillité intérieure.

Il faut reconnaître qu'une Maison d'éducation qui survit aux attaques personnelles et aux révolutions a nécessairement en soi des éléments de vie et de force. Et cependant, si l'Ecole de Sorèze a de nombreux partisans, elle compte aussi des détracteurs. Il n'est pas rare de rencontrer des personnes qui, sur la foi de rapports mensongers, vous disent : « A Sorèze, l'éducation est tout et l'instruction presque rien. On y cultive beaucoup les arts d'agrément et fort peu les lettres et les sciences ; on y forme les

(1) Le cycle de cent ans pris pour la durée de l'Ecole n'est pas précisément exact. L'Ecole remonte plus haut dans le passé. Elle existait bien avant le milieu du siècle dernier, mais à l'état rudimentaire et intermittent. Elle n'a pris des assises solides, une marche régulière et suivie, qu'à partir de 1757, lorsque dom Victor de Fougeras, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, en eut la direction ; et comme l'application du plan d'études observé dans l'Ecole jusque dans ces derniers temps, et la construction des principaux bâtiments datent de cette époque, dom Victor de Fougeras est regardé, à juste titre, comme le premier fondateur de l'Ecole.

jeunes gens aux belles manières; en un mot, on y fait des hommes de salon et fort peu d'hommes instruits. »

Il y a beaucoup d'injustice dans ce langage, que l'on peut réfuter par ce fait irrécusable qu'aujourd'hui comme autrefois, en France et à l'étranger, on rencontre des élèves de l'Ecole de Sorèze dans les postes les plus avancés de tous les services publics.

Sur quoi donc se base-t-on pour adresser aux études de Sorèze le reproche de frivolité? Sur une différence qui est toute à l'avantage de l'Ecole et sur un usage nécessaire et qu'on ne peut changer.

La différence est celle-ci : dans presque toutes les maisons d'éducation, l'étude des arts d'agrément est frappée de discrédit; à Sorèze, où l'on ne néglige rien de ce qui peut former l'homme et développer en lui le sentiment du beau, on tient cette étude en grand honneur. Dans les autres colléges, elle est facultative et se paie à part; elle côtoie les études dites sérieuses, sans se mêler à leur courant : à Sorèze, elle est obligatoire et sans surcharge dans le prix de la pension; elle a sa place et ses heures marquées dans le plan de l'Ecole et dans la division du temps.

Ainsi, à Sorèze, on sait tirer des armes, monter à cheval, dessiner, nager, danser, faire de la musique, mieux que dans la plupart des colléges, c'est vrai. Il sort même de l'Ecole, chaque année, des élèves qui n'ont réussi que dans cette seule science, c'est encore vrai. — Et ne vaut-il pas mieux emporter ce bagage, si mince qu'on veuille l'appeler, que de ne rien emporter, comme on le voit assez communément ailleurs! — Je reconnais aussi que l'usage des exercices de fin d'année n'a pas peu contribué à donner du crédit à l'opinion fausse qu'on s'est faite sur l'Ecole. Oui, ces exercices avaient quelque chose de brillant, qui parlait beaucoup aux yeux. — Eh! comment aurait-on réussi autrement à attirer les étrangers? Réduite au public que peut donner une petite ville de 1,200 âmes, l'Ecole se serait bien vite éteinte dans l'indifférence et l'abandon. Ces représentations théâtrales étaient donc un appât indispensable offert à la curiosité publique.

Voilà ce que j'appellerai la partie extérieure de l'éducation de Sorèze. Mais derrière ces exercices de musique, d'armes, d'équitation, qui tiennent si peu de place dans le travail de la journée et répandent tant de charme sur la vie de l'écolier, derrière ces spectacles des yeux, il y avait autre chose; il y avait un admirable plan d'études. Ce plan est le cachet de l'Ecole de Sorèze; il l'a marquée d'une empreinte qui la dis-

tingue entre toutes les autres maisons d'éducation; et si l'on n'a pas été en position d'étudier ce plan et d'en constater les résultats, on ne connaît pas l'Ecole, et partant, on ne doit pas la juger.

Il y a des personnes qui prétendent que ce plan embrasse trop de choses. C'est une erreur. Le cadre de l'enseignement n'est pas plus grand à Sorèze que dans les Lycées. Seulement, la distribution des études est mieux faite.

Les lettres grecques et latines, la langue et la littérature française surtout, les langues modernes, l'histoire, les mathématiques, voilà ce qu'on enseigne à Sorèze, comme partout. Mais les organisateurs du plan d'études ont résolu le problème, qui est encore à résoudre ailleurs, la suppression de l'ennui dans l'instruction de la jeunesse. Ces hommes d'expérience, qui savaient qu'il est difficile de fixer longtemps l'attention des enfants, et qu'en définitive, on ne fait bien que ce que l'on fait avec plaisir, *avaient réduit à une heure la durée de chaque classe.*

Tout le plan d'études de Sorèze est là, dans cette modification qui semble insignifiante, sans portée, et qui est la réforme la plus radicale qu'on puisse apporter à l'application des méthodes d'enseignement.

Une classe de deux heures est lourde pour le maître comme pour l'élève; une classe d'une heure, suivie de cinq minutes de repos, ne donne prise ni à la fatigue ni à l'ennui. Une classe de latin d'une heure et une classe de grec de même durée, mais sous des maîtres différents, sont plus profitables que si elles sont faites par le même maître et sans désemparer. On arrive encore à des résultats meilleurs, si les deux classes sont entrecoupées par une classe d'histoire ou de mathématiques, ou mieux encore, par une demi-heure d'arts d'agrément.

Il faut avoir expérimenté ce système pour en apprécier les avantages. Ceux qui ne l'ont pas étudié dans la pratique objecteront aussitôt « que, dans une classe d'une heure, il n'y a pas le temps nécessaire pour un travail sérieux et complet, et que, d'ailleurs, cette mobilité d'exercices jette de la confusion dans l'esprit de l'élève, et ne lui laisse pas le temps de se recueillir et de travailler par lui-même. » Je le croyais avant l'épreuve. Mais, pendant quatorze ans, j'ai été un des rouages de ce beau plan d'études. Professeur de l'Ecole, j'en ai vu jouer tous les ressorts; j'ai vu les classes s'emboîter les unes dans les autres avec un ordre parfait, et le système entier se développer dans un magnifique ensemble; aussi rien ne m'ébranlera dans cette conviction que la méthode de Sorèze est la meilleure méthode d'enseignement. Elle prévoit tout,

elle suffit à tout. Par l'usage des divisions, qui ne laisse jamais plus de vingt-cinq élèves dans une classe, elle permet aux professeurs de donner à tous les enfants des soins attentifs; et par la simultanéité des études scientifiques et littéraires, elle offre à l'élève les moyens de consulter de bonne heure l'aptitude particulière à son esprit. Cette simultanéité existe de la base au sommet du système, puisque, en regard de chaque classe de latinité, correspond, du commencement au terme des études, une classe graduée de mathématiques, d'histoire et de littérature; de sorte que le grand travail de la *bifurcation*, par exemple, qui a été une révolution et une difficulté ailleurs, n'a point surpris Sorèze, où, depuis cent ans, les sciences et les lettres se marient ou se séparent avec une entente intelligente et parfaite (1).

Mon opinion personnelle serait d'une bien faible valeur, si elle était isolée : heureusement, elle est partagée par d'excellents esprits. Et comment s'expliquerait-on la grande faveur dont l'Ecole de Sorèze jouit, depuis un siècle, en France, en Espagne, en Amérique, dans toutes les colonies, si elle n'avait pas réussi à former, par son plan d'études, de bons sujets dans toutes les branches d'instruction? On n'est pas longtemps dupe. Or, il y a, dans l'Ecole, des noms qui, pendant quatre-vingts ans, n'ont pas eu d'interruption. Les fils auraient-ils succédé à leurs pères, les générations aux générations, si ce système n'avait été qu'une déception, qu'un leurre?

(1) Pendant le temps que j'ai passé à Sorèze, c'est-à-dire de 1827 à 1840, *quarante-trois* élèves sont entrés à l'Ecole Polytechnique; et, grâce au plan d'études, la plupart d'entre eux tenaient le premier rang dans les lettres et dans les sciences. Voici leurs noms :

1827. — Lacroix, Marlet, Canebier ;
1828. — Fabré, Cassanac, Grulet (Lucien);
1829. — Meynadier (1), Poyen, Widmer;
1830. — Auriol, Bellegarde, Gros;
1831. — Bentzmann, Camayou, Alby, Messiès, Daudiès;
1832. — Lucet (1), Gabriac, Laurent, Sol, Pinel, Massarin;
1834. — Brun, Chambrelent, Desnoyers, Jauzion, Lieussous;
1835. — Denuc, Meynadier (2);
1836. — Lisleferme, Marturé, Lucet (2);
1837. — Massot, Gary;
1838. — Robert, Baron;
1839. — Guenin;
1840. — Delbalat, Lagardère, Rey, Trilhe, Carbonnel.

Toulouse possédait, il y a quelques années, comme inspecteur d'académie, un universitaire de très-grand mérite, qui avait été censeur des études au Lycée Saint-Louis, et directeur des conférences pour la préparation à l'agrégation de grammaire. M. Roger, — je le nomme, — auteur d'un dictionnaire grec, adopté par le Conseil supérieur de l'Instruction publique, avait passé plusieurs jours à inspecter l'Ecole de Sorèze. On tenait beaucoup à connaître son opinion sur l'Ecole. Aussi, à son retour, les questions lui venaient de tous côtés : « Eh bien ! que dites-vous de Sorèze ? que pensez-vous de son plan d'études ? M. Roger paraissait embarrassé, et hésitait à répondre. A la fin, cédant aux instances : « Vous me demandez mon opinion, dit-il, la voici : à Sorèze, on récrée les enfants en les instruisant, et nous, nous les ennuyons. » On parle beaucoup de l'esprit de confraternité qui unit entre eux les élèves de Sorèze ; on loue aussi leur attachement à leur Ecole ; M. l'inspecteur vient d'en donner la véritable raison : c'est qu'on aime toujours le Collége où l'on n'a pas connu l'ennui.

Voici un autre fait qui a bien sa valeur :

Le roi Louis-Philippe eut un instant la pensée de faire élever son plus jeune fils, le duc de Montpensier, à l'Ecole de Sorèze. Quelque temps après la révolution de Juillet, le commandant de la garde nationale de Sorèze, qui avait reçu un drapeau des mains du roi, dînait aux Tuileries. Après le repas, le roi prit le jeune duc par la main, et s'approchant du commandant : « Regarde bien ce monsieur, dit-il à son fils ; il est d'une ville où il y a une bien célèbre Ecole. J'ai connu dans l'émigration beaucoup d'anciens élèves de l'Ecole de Sorèze ; c'étaient tous des hommes distingués. Ne serais-tu pas bien aise d'y aller ?... »

Telle fut, pendant le siècle qui vient de finir, cette Ecole qu'ont fondée les efforts successifs de dom Victor de Fougeras et de dom Despaulx ; qui fut affermie par François Ferlus, portée au plus haut degré de prospérité par Raymond-Dominique Ferlus, et continuée dans ses heureuses traditions par son gendre, Anselme de Bernard, élève de l'Ecole polytechnique. C'est ce siècle glorieux que le directeur actuel de l'Ecole, le R. P. Lacordaire, a voulu clore par une fête qu'il a appelée *séculaire*, fête magnifique, splendide, digne du passé qu'elle couronnait, de l'homme qui la donnait, des hôtes qu'il recevait. J'en rappellerai les principales circonstances.

Indépendamment d'un appel à tous les anciens élèves, le P. Lacordaire avait adressé des invitations personnelles à des élèves pris dans l'an-

cienne et la nouvelle Ecole, aux actionnaires de la Maison, à des magistrats, à des membres éminents du clergé, notamment à MMgrs l'archevêque d'Albi et l'évêque de Carcassonne, et au maréchal, duc de Malakoff. Aux termes de la lettre d'invitation, ces personnes avaient leurs appartements réservés, soit dans l'Ecole, soit en ville, et devenaient, pendant deux jours, les hôtes du P. Lacordaire. Reçues, à leur arrivée, par une commission de douze élèves, elles ont été conduites dans le grand salon, où les attendait le Directeur de l'Ecole.

A quatre heures du soir, tous les invités étant réunis, le commencement de la fête fut annoncé par trois détonations. Alors le bataillon des élèves, musique en tête, alla chercher dans ses appartements le doyen de l'Ecole, un respectable vieillard de quatre-vingt-sept ans, qui était à l'Ecole en 1780. Lorsqu'il eut été conduit dans le grand salon : « Messieurs, dit le P. Lacordaire, je vous présente M. le baron de Carrière, le plus ancien des élèves de Sorèze, notre patriarche à tous. » Le vieillard prononça quelques mots de remercîment, en s'excusant avec émotion de ce que son grand âge ne lui permettait pas de répondre, comme il l'aurait voulu, à l'honneur qui lui était fait.

Un représentant de la nouvelle Ecole, — contraste touchant, — s'approcha ensuite et remercia, au nom de ses condisciples, les anciens Soréziens et leur doyen d'âge du témoignage d'affection qu'ils voulaient bien leur donner, en venant passer quelques heures au milieu d'eux, dans les mêmes cours où s'était écoulée leur enfance.

Après cet épisode, qui ouvrait si heureusement la fête, la musique fit entendre de nouveau une marche militaire. Les élèves allèrent chercher MMgrs les évêques, dans le quartier où ils étaient logés, et les conduisirent à la chapelle pour y chanter un *Te Deum* d'actions de grâces. Ce *Te Deum*, musique de Lesueur, fut exécuté, dans les morceaux d'ensemble, par les élèves de l'Ecole, et, pour les *solos*, par deux anciens élèves, MM. de Finance et de Cahuzac, dont le talent hors ligne est bien connu à Toulouse, où leur concours n'a jamais fait défaut dans les fêtes de bienfaisance.

Le rendez-vous fut ensuite donné dans le parc, pour le commencement des exercices qui devaient remplir les deux jours. Sous une tente spacieuse, d'où l'œil pouvait tout embrasser et tout voir, une société élégante, dont les dames formaient la plus grande partie, assista aux épreuves préparatoires d'un premier assaut d'armes. Puis vint l'heure du premier banquet donné aux hôtes de l'Ecole.

Le lieu choisi pour la réunion était l'ancienne salle, dite la *Salle des collets rouges*, pièce immense, parfaitement régulière, où plus de deux cents convives ont pu s'asseoir à l'aise. Cette salle, dont la charpente du plafond, chef-d'œuvre de menuiserie, fait l'admiration des étrangers, était restaurée à neuf. Le dallage avait été entièrement renouvelé, et les murs étaient couverts de scènes grandioses et allégoriques, remarquables par la hardiesse du dessin et le talent de l'exécution. — Ce grand travail d'ornementation est dû au pinceau de M. Denis, professeur de l'Ecole, et fait le plus grand honneur à cet artiste.

Le service fut d'une rare magnificence. Le *surtout* en argenterie, fourni par M. Molles, valait 30,000 fr. Le repas avait été préparé par M. Viguier, restaurateur à Toulouse. On servit ce jour-là et aux deux banquets du lendemain, les mets et les vins les plus recherchés. Les invités étaient vraiment émerveillés de cette réception princière.

Le soir, à huit heures, la société s'est réunie dans l'ancienne salle de spectacle, convertie en *salle des arts*. Le coup-d'œil en était enchanteur. Les dames seules occupaient le parterre; les hommes n'avaient accès que dans les galeries. Aux places réservées étaient assis Mgr l'archevêque d'Albi, Mgr l'évêque de Carcassonne, le R. P. Régis, abbé de Staouéli, procureur général des Trappistes, à Rome, et M. Grimaldi, sous-préfet de l'arrondissement de Castres. C'est alors qu'on annonça l'entrée du maréchal Pélissier. L'assemblée se leva et salua l'illustre vainqueur de Sébastopol par des applaudissements enthousiastes, auxquels se joignit la musique de l'orchestre. Le maréchal vint prendre place au fauteuil d'honneur entre les évêques. Il était assis depuis quelques instants lorsque le procureur général des Jésuites s'approche et lui dit quelques mots à voix basse. Le maréchal se lève aussitôt, lui ouvre les bras, et le presse sur son cœur avec effusion : ces deux hommes s'étaient connus sur la terre d'Afrique. Cette scène impressionna vivement toute l'assemblée.

L'orchestre exécuta ensuite avec beaucoup d'ensemble l'ouverture d'un de nos principaux opéras ; trois élèves, représentant les trois cours, vinrent successivement porter une santé *à leurs anciens ;* puis le P. Lacordaire prit la parole.

Ici, il faut renoncer à écrire. Il y aurait de la témérité à vouloir rapporter un discours du P. Lacordaire. On peut bien le suivre dans ses raisonnements; mais comment saisir au vol tous les traits heureux, les images gracieuses, les tableaux poétiques dont il sait orner ses discours,

et qui donnent tant de charme à tout ce qui sort de sa bouche ? — Le P. Lacordaire a annoncé, le lendemain, à la fin du dernier banquet, que rien de ce qui s'était dit dans le cours de ces fêtes ne serait perdu, et qu'un procès-verbal en transmettrait le souvenir à la postérité de l'Ecole. Je ne puis qu'engager les lecteurs de *la Revue* à attendre la réalisation de la promesse du P. Lacordaire. — Son compliment au maréchal Pélissier a enlevé les applaudissements. Le P. Lacordaire ne voit point un acte fortuit dans la visite du vainqueur de Sébastopol, mais une faveur manifeste de la Providence qui a voulu que l'Ecole de Sorèze fût visitée, après des rois et des princes, par la plus grande illustration militaire de notre époque; et il a rappelé, à cette occasion, la visite du comte de Provence, qui fut plus tard Louis XVIII, de l'empereur Joseph II et du duc d'Angoulême. — Le P. Lacordaire eût pu citer, à la suite, le duc de Richelieu, le maréchal Soult, lord Brougham et une foule de nationaux et d'étrangers de distinction qui ont été attirés à Sorèze par la célébrité de son Ecole.

L'histoire de Sorèze a rempli tout le discours du Père qui a détaché de la foule des anciens élèves un petit groupe, et a mis en relief quelques grandes figures : Henri de Larochejacquelin, le héros de la Vendée; les six frères Caffarelli, — tous élèves de Sorèze, — dont le plus célèbre, Caffarelli du Falga, général du génie, fut tué en Egypte, au siége de Saint-Jean-d'Acre; le général Andréossy; Azaïs, l'ingénieux auteur du *Système des compensations;* Frédéric Bastiat, un des premiers économistes de notre époque, membre de la dernière Assemblée constituante; le capitaine Grand, officier plein d'avenir, mort en Afrique, au siége de Constantine.

A la fin de son discours, le P. Lacordaire a rappelé les noms des directeurs qui se sont succédé à la tête de l'Ecole, depuis sa création : dom V. de Fougeras, dom Despaulx et les frères Ferlus. Il a regretté, — et l'auditoire a partagé ses regrets, — que l'heure avancée ne lui permît pas de donner à leur mémoire la part d'éloges qui revient à chacun dans le glorieux passé de l'Ecole de Sorèze.

Le maréchal Pélissier répondit avec émotion au compliment du P. Lacordaire, et confirma, de tous points, l'éloge du capitaine Grand, qu'il avait beaucoup connu, dit-il, en Afrique, et dont il avait, en quelque sorte, dirigé les premiers pas.

La réponse du maréchal, dont nous ne faisons que rappeler le sens, fut vivement applaudie par toute l'assemblée.

On procéda alors à la remise de deux prix extraordinaires et exceptionnels. Un prix scientifique, consistant en une médaille d'argent de 300 fr., fut décerné au fils d'un ancien élève, à M. Vivarez, de Cette, et le prix *séculaire*, consistant en une médaille d'or de 1,000 fr. (1), fut remporté par le jeune de Groussou, fils de l'honorable président du tribunal de première instance de Saint-Girons. Après avoir embrassé ce jeune enfant, le P. Lacordaire le fit asseoir, et trois élèves, au nom des trois cours, vinrent offrir à leur camarade une couronne de roses, une couronne de chêne et une couronne de laurier, en accompagnant la remise de chaque couronne d'un compliment allégorique.

La soirée s'est terminée par la nomination de deux étudiants d'honneur. Un des priviléges attachés à ce titre d'*étudiant d'honneur* est d'avoir une chambre réservée et de pouvoir venir, chaque année, passer quinze jours dans l'Ecole, aux frais de l'établissement. Dans la pensée libérale de sceller l'alliance de l'ancienne et de la nouvelle Ecole, le P. Lacordaire nomma étudiants d'honneur, le doyen d'âge, le respectable baron de Carrière, et l'élève Barral, sergent-major de l'Ecole actuelle; et remit à chacun, en signe commémoratif, un anneau d'or.

La seconde journée commença par une messe en musique, de Chérubini, dite *Messe du sacre*. Mgr l'archevêque d'Albi avait officié, la veille, au *Te Deum*; c'était le tour de Mgr l'évêque de Carcassonne. Le chef-d'œuvre de Chérubini fut rendu avec un grand talent d'ensemble, qui fit bien ressortir l'ampleur de cette belle musique religieuse. — Pendant toute la matinée, la foule se porta dans le parc aux exercices de manœuvre militaire, d'équitation et à l'assaut d'armes définitif. Les élèves ont montré beaucoup de précision et d'adresse dans ces divers exercices qui donnent au corps tant de souplesse et de grâce. Dans l'après-midi, une grande composition musicale, un *oratorio*, représentant la fondation de l'Ecole, œuvre de deux professeurs de la Maison, de M. Salvatoris, pour la musique, de M. Py pour les paroles, avait attiré l'élite de la société dans *la salle des arts*. Cet ouvrage remarquable, où se révèlent les qualités d'un habile compositeur, a reçu de toute l'assemblée les témoignages d'une vive et sincère approbation. — Un nouvel intermède ramena la foule dans le parc. Au milieu d'une verte prairie, s'élevait un obélisque, destiné à perpétuer les noms des élèves de l'Ecole qui ont le

(1) Ces deux médailles sont dues au burin de M. Ganot, un de nos meilleurs artistes de Toulouse.

plus marqué dans le monde. A un signal du P. Lacordaire, les toiles qui l'enveloppaient tombèrent, et l'œil put en admirer la forme élégante et simple. La pierre est encore blanche et attend les noms à inscrire; mais on peut déjà lire les inscriptions expressives, saisissantes que le P. Lacordaire a fait graver sur les côtés du socle de la colonne, et que, par un oubli impardonnable, nous avons négligé de recueillir.

L'heure du dernier banquet était arrivée.

Ce banquet surpassa toutes les magnificences du banquet de la veille.

Vers le milieu du repas, le P. Lacordaire se leva et dit :

« Messieurs, j'ai trois *toast* à vous proposer. Le premier aura toutes » vos sympathies, parce qu'il est dans vos cœurs. Je vous propose de » boire à la santé de M. le baron de Carrière, notre vénérable doyen » d'âge. »

Le vieillard répondit à ce toast avec une émotion qui gagna toute l'assemblée.

Un instant après, le P. Lacordaire se leva de nouveau, et dit :

« Messieurs, il ne faut pas oublier qu'il ne suffit pas dans un banquet » de fêter les choses joyeuses, il faut encore se reporter par la pensée » vers ceux qui nous ont précédés dans la vie. Il est doux de croire que » leurs ombres chéries planent, en ce moment, sur nos têtes. C'est pour- » quoi, je porte ce toast : aux vivants dans les morts, aux morts dans » les vivants ! »

M. Gau, professeur de philosophie :

« Au nom du corps professoral actuel, je porte un toast aux anciens professeurs de l'Ecole ! »

Celui qui écrit ces lignes se vit trop manifestement désigné dans les développements que l'orateur donna ensuite à sa pensée, pour qu'il ne se crût pas obligé de prendre la parole. Il remercia l'honorable professeur de l'avoir compris dans les éloges qu'il venait de donner aux anciens maîtres de l'Ecole et principalement à MM. Serres, Cavaille et Laïrle, à ces savants professeurs qui avaient été pendant si longtemps les colonnes de la Maison; il traça le tableau de l'état des études et surtout des études littéraires, de 1827 à 1840, pendant la période où il eut l'honneur d'être chargé, dans l'Ecole, des classes supérieures de littérature, et répondit, par le vœu suivant, au toast qui venait d'être exprimé :

« C'est au siècle qui finit à saluer le siècle qui commence ! Ancien pro- » fesseur de l'Ecole, et, par conséquent, représentant du passé, je » propose un toast à l'avenir de l'Ecole de Sorèze; de cette Ecole, que

» l'on aime tant, quand on lui appartient ; qu'on aime encore davan-
» tage, quand on a cessé de lui appartenir ! Puisse-t-elle, sous l'homme
» illustre qui la dirige, avec le concours des professeurs qu'il s'est
» adjoints, prendre un nouvel et glorieux essor ! Puissent ses racines
» entrer plus profondément encore dans le sol, ses rameaux se dévelop-
» per et s'étendre ! Puisse-t-elle enfin devenir deux fois séculaire ! »

Un instant après, le P. Lacordaire reprit :

« Messieurs, l'Espagne est une sœur de la France. L'Espagne est le
» pays d'où nous sont venus les plus nombreux élèves, et aussi des plus
» distingués. A l'Espagne, sœur de la France ! »

M. Biada, de Barcelone, ancien élève de l'Ecole, répondit à ce toast en termes chaleureux et qui partaient du cœur.

M. Thompson, représentant de la république de la Plata près la cour de Madrid :

« Messieurs, de toutes parts les intelligences et les cœurs se tournent
» vers la France. En ma qualité d'américain du Sud, je puis dire que,
» dès ma jeunesse, je ne cessais d'aspirer après le moment heureux de
» voir la belle initiatrice des nations. Aussi de quelle émotion ne suis-je
» pas saisi en ce moment, où je me trouve dans une sorte de cour royale,
» au milieu d'hommes si distingués, et auprès de celui qui est distingué
» entre tous ! Au nom des anciens et nouveaux élèves de l'Amérique du
» Sud, je porte un toast à la France ! »

Le P. Mourette, dominicain :

« Au P. Lacordaire, au nom du Tiers-Ordre enseignant qu'il a
» fondé ! »

Et développant sa pensée avec une chaleur communicative, le jeune Père émut vivement toute l'assemblée.

Mgr l'archevêque d'Albi :

« Messieurs, pour tous ceux qui savaient lire dans un prochain ave-
» nir, il était évident, il y a peu d'années, que l'Ecole de Sorèze était
» perdue. La Providence lui réservait un sauveur dans un de ces beaux
» génies qui seuls peuvent faire les grandes choses. Au R. P. Lacor-
» daire, restaurateur de l'Ecole de Sorèze ! »

M. Gallais, professeur :

« Espagnol de naissance, je suis à l'Ecole de Sorèze depuis cinquante
» et un ans. Séparé de ma famille par les malheurs de la guerre, lors-
» que j'étais encore élève, je dus à la générosité de M. Ferlus de ter-
» miner mes études dans cette Ecole, où il m'offrit plus tard une place

» de professeur. Mon cœur en gardera une éternelle reconnaissance.
» A la mémoire de mon bienfaiteur, Raymond-Dominique Ferlus! »

Le P. Lacordaire se leva une dernière fois et dit :

« Messieurs, un toast qui sera le dernier : Aux actionnaires de
» l'Ecole! Nos actionnaires ne sont pas ce qu'on entend ordinairement
» par cette dénomination. Tout le monde ouvre sa bourse pour prêter;
» ils ont mieux fait, ils nous ont aussi ouvert leurs cœurs. Aux action-
» naires de l'Ecole de Sorèze! »

Tel fut ce banquet, dont il est bien difficile de rappeler les divers incidents et tous les discours auxquels ils ont donné lieu.

Restait encore une séance intéressante, la séance de la distribution des prix. Le discours du P. Lacordaire fut la contre-partie du discours qu'il avait prononcé la veille. « Hier, a-t-il dit, j'ai raconté le passé de
» l'Ecole, j'étais historien : aujourd'hui, je vous parlerai de son avenir,
» je serai prophète. » Et traçant un tableau de l'état moral de la société, où il ne voit qu'affaiblissement dans les convictions et abaissement dans les caractères, l'orateur cherche un remède au mal, et n'en trouve pas de plus efficace que de retremper dans des études fortes les esprits amollis. Mais comment y réussir avec cette impatience de la jeunesse d'aujourd'hui, si pressée de quitter le collége pour se livrer à l'oisiveté? Le Père alors s'adresse aux jeunes gens, il les engage à prolonger leur séjour dans l'Ecole; à ne pas croire que le terme de leurs études est arrivé, le jour où ils ont obtenu les grades universitaires, tandis que c'est seulement alors que doivent commencer les études sérieuses; et il annonce qu'il instituera, comme on le faisait dans l'ancienne Ecole, des cours de littérature et de haute philosophie chrétienne, destinés à compléter leurs connaissances et à fortifier leurs convictions.

Dans la seconde partie de son discours, l'illustre dominicain plongeant ses regards dans l'avenir, se demande quels évènements viendront agiter le monde, quels maîtres guideront les élèves, quels élèves sortiront de l'Ecole. C'est le secret de Dieu! s'écrie-t-il, il ne nous reste à nous qu'à exprimer des vœux. C'est par là qu'il a terminé son discours, dont voici la dernière phrase :

« Le premier siècle de l'Ecole est accompli, le second commence;
» que Dieu lui soit propice! »

Ce discours, interrompu à chaque instant, par les acclamations de l'assemblée, a été suivi de la touchante cérémonie de la distribution des prix.

A onze heures du soir, un très-beau feu d'artifice fut tiré dans le parc. Après la dernière fusée, la foule se retira ; la fête était finie.

Maintenant, qu'adviendra-t-il de l'Ecole de Sorèze ?

Je renouvelle ici du plus profond de mon cœur le vœu que j'ai formé pour l'Ecole dans le cours du dernier banquet. Je n'ajoute plus qu'un mot : Sorèze n'a d'avenir qu'à la condition d'être un collége transcendant. Si Sorèze n'était destiné qu'à devenir un collége vulgaire, Sorèze mourrait bientôt. Mais on doit être sans inquiétude, quand on sait en quelles mains sont remises les destinées de l'Ecole.

F. Lacointa.

---

## REVUE LITTÉRAIRE DU MOIS.

---

*Lettre à M. le Directeur de la* REVUE DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE (1).

Luchon, ce 25 août 1857.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

La *Gazette du Languedoc* a juré de troubler nos heures de loisir et de liberté. Le mois dernier, elle nous surprenait au milieu de nos préoccupations agricoles par la réminiscence tardive d'un de nos précédents articles. Il y avait dans son attaque, laborieusement forgée, des choses fort peu obligeantes à notre adresse, que nous avons cru devoir nettement relever dans le dernier numéro de la *Revue*. Notre langage était

(1) Un article publié par M. Vaïsse dans la livraison de *la Revue* du 31 mai dernier, et relevé, deux mois après, sur un ton très-agressif, par M. Bénézet, rédacteur de *la Gazette du Languedoc*, a été l'occasion d'une polémique entre ces deux écrivains. Mais une discussion dans laquelle les deux parties sont, de plus en plus, éloignées de s'entendre, est une discussion sans issue. Le terrain, d'ailleurs, est glissant, et touche de trop près au domaine de la Politique, qui est interdite à *la Revue*. M. Vaïsse l'a compris et s'engage, dans la lettre que nous publions aujourd'hui, à ne pas prolonger davantage le débat. Nous désirons que l'exemple qu'il donne soit suivi par son contradicteur. (*Note du Directeur de la* REVUE.)

clair et précis ; il n'a pas satisfait ce journal, et nous recevons aujourd'hui, au pied des Pyrénées, le nouveau témoignage de son animosité et de son mauvais vouloir à nous comprendre.

Il est un proverbe qui donnerait le dernier mot de ce débat déjà trop prolongé : *Pire sourd est celui qui ne veut entendre.* En effet, quand, au lieu d'accepter les termes et les idées pour ce qu'ils disent et pour ce qu'elles valent, on s'évertue plaisamment à demander la signification des mots les plus significatifs, quand on feint de n'entendre pas ce que tout le monde entend, la discussion tourne à la puérilité ; il ne peut y avoir d'issue. D'ailleurs, il faut tout dire : entre la *Gazette* et nous les armes ne sont pas égales : elle est un journal politique et quotidien, nous sommes une publication littéraire et mensuelle ; il lui est loisible d'élever dans ses colonnes les théories les plus nouvelles sur la Théocratie et les gouvernements théocratiques ; nous sommes contraint de nous défendre avec les seules armes de l'Histoire, de la Philosophie et surtout du Bon sens, notre guide en toutes choses. Toutefois, malgré l'infériorité de notre position, nous ne déserterons pas le terrain où nous a entraîné l'article provocateur du 24 juillet dernier. La *Gazette*, qui trouve que nous ne nous découvrons pas assez en arborant, comme symboles de nos principes, 89 et la liberté de penser, ne nous conduira pas, par ses artificieuses interrogations, à dire plus que nous ne voudrons ni à compromettre par là l'estimable recueil où vous nous accordez, M. le directeur, une si bienveillante hospitalité ; mais elle ne profitera pas non plus de notre gêne, et ses sophismes, ses interprétations ambiguës, pour être combattus par les seuls arguments qui puissent se produire à cette place, n'en subiront pas moins une réfutation méritée.

Vous devinez déjà, M. le directeur, que nos adversaires n'ont pas changé de système ; c'est toujours une série de questions qui affectent trop de naïveté pour ne nous être pas suspectes. A ces questions seulement on joint cette fois un modèle de définition sur la Théocratie, qui a dû coûter bien des efforts à notre honorable contradicteur ; car tout est de lui là-dedans, et, à défaut d'autre mérite, cette définition-là présente au moins celui de la nouveauté. — Nous y viendrons tout-à-l'heure. Mais si la chanson reste la même, l'air varie du moins ; dans l'article du 24 juillet, c'était l'*Univers* qui parlait et l'*Univers* en colère, ma foi. Cette fois, le ton devient mielleux, la phrase s'affadit en compliment ; on vous accable de votre *esprit*, de votre *talent ;* on s'humilie, on vous exalte ; oh ! comme c'est bien là la grande manière propre à la tradition.

Jugez plutôt vous-même, puisque la *Gazette*, en vieille coquette, se plaint de ce qu'on n'étale pas assez les charmes de son style :

« Que voulez-vous en effet ? Démontrer qu'il y a en moi *indigence* » *d'idée* et *de style ?* Je ne veux pas faire de la modestie, et je vous » dirai en toute franchise que je sais avant vous, et peut-être mieux que » vous, ce que je vaux et ce qui me manque. Je remercie Dieu du peu » qu'il m'a donné, et, tâchant d'en tirer le meilleur parti possible, » dans l'intérêt de la vérité et de la justice, je me console aisément de » ce qu'il lui a plu de me refuser, par cette considération que la respon- » sabilité augmente en proportion des dons que l'on a reçus. D'ailleurs, » je ne me suis pas senti amoindri par vos attaques, et je ne crois pas » qu'une riposte sur le même ton pût rien ajouter à mon faible bagage, » ni retrancher rien à votre talent. »

Comment trouvez-vous le *faible bagage* de l'un et le *talent* de l'autre ? Comme ce procédé sent son école ! Et combien ce *faible bagage* pèse plus dans la balance de la phrase que tout le *talent* de l'adversaire. Eh ! point de fausse modestie ; soyons ce que nous sommes. Comme notre contradicteur, nous croyons combattre pour les principes éternels de justice et de vérité ; défendons-les sincèrement avec les armes de notre tête et de notre cœur, sans affectation de faiblesse ni ostentation d'humilité. Soyons vrais seulement, et, à cet égard, comment M. Bénézet a-t-il pu écrire que nous étions le provocateur de ce débat, « que nous tâchions » de transformer en une question personnelle une discussion toute de » principes ? »

Résumons, s'il vous plaît, les faits accomplis, et contestez sur l'heure, si notre exposé n'est pas strictement exact.

Nous publiions, en mai dernier, un article de critique, inspiré par le récent concours des Jeux-Floraux, où, après avoir nettement rendu témoignage à l'antiquité et au mérite de l'Institution qui, disions-nous principalement, et cela est vrai, « soutient encore la religion de l'idéal » dans notre âge de calcul et de matérialisme, » nous émettions une opinion contraire aux tendances philosophiques et littéraires qui la gouvernent. Mais notre article, s'il vous en souvient, était sévèrement impersonnel ; tout nom en était exclu avec une réserve qui a été remarquée. En attaquant l'esprit de la Compagnie, nous respections les hommes qui la composent, d'autant que, parmi eux, plusieurs se rencontrent qui ne sont ni nos ennemis ni nos adversaires. L'article dormit deux mois sans éveiller aucune susceptibilité ni provoquer aucune réclamation, tant

ceux-là même dont il contredisait les habitudes ou les croyances reconnurent la mesure de l'attaque et la convenance du langage ! Nous croyions nos intentions comprises et l'article oublié, quand la *Gazette du Languedoc*, qui certes n'était par nous ni nommée ni indiquée, vint, tardivement mandée par je ne sais qui, faire la cause sienne, non pas engager une question de principes comme il lui plaît de l'affirmer aujourd'hui, mais nous attaquer par des personnalités dont ses amis mêmes ont regretté la platitude et la violence.

M. Bénézet a donc oublié cela ; il a donc perdu de souvenir l'*orgueil des médiocrités* s'appliquant directement à son contradicteur, ce *moi* prétentieux qu'il rapportait charitablement à la même personne et ces épithètes grossières, qui lui sont propres heureusement, mais dont il nous prêtait toujours charitablement l'usage. Etait-ce donc là une lutte de principes ? Dans cette situation, qui n'eût répondu et répondu sévèrement ? C'est ce que nous avons fait dans la livraison du 31 juillet, nous attachant plus à relever notre caractère méconnu par notre adversaire qu'à engager avec la *Gazette* un débat stérile ; car avec elle, hélas ! nous l'avons déjà dit, l'entente est impossible. L'accord serait une commune défection.

Qu'on ne dise donc pas que, le premier, nous avons fait une guerre de personnes. Le nom de M. Bénézet était fort loin de notre plume quand nous écrivions notre article du 31 mai ; et s'il y est venu plus tard, le 31 août, c'est qu'il nous y a forcé lui-même en publiant dans son journal des imputations attentatoires à notre caractère. Si le rédacteur de la *Gazette* s'en fût tenu à discuter des principes, peut-être aurions-nous hésité à répondre, tant nous avons peu le goût et les habitudes de la polémique et tant, encore une fois, nous croyons peu à la féconde issue d'une pareille controverse.

Toutefois, il faut satisfaire ces Messieurs, et prêter aide une fois à leur entendement si rebelle. Puisque parmi tous ces mots qu'ils ne *peuvent* comprendre, *esprit moderne*, *libre-pensée*, *théocratie*, *progrès*, *fanatisme*, etc..... ils ont choisi le mot théocratie pour le scruter à leur manière et édifier à son abri une théorie toute nouvelle, suivons-les sur ce mot *théocratie*, et disons-leur de quel droit nous avons cru pouvoir l'opposer légitimement à la libre-pensée ou à la liberté de penser. — Mais auparavant citons le texte où se trouve développée la théorie de la *Gazette* :

« Vous opposez le mot de *théocratie* à celui de *libre-pensée;* et,

» supposant que nous repoussons cette liberté, vous nous accusez d'être » théocrates. Qu'est-ce donc que la théocratie? C'est, au fond, la réu- » nion des pouvoirs civils et religieux dans une même main. Elle a » pour contraire, non la libre-pensée, mais la distinction salutaire des » deux pouvoirs. Nous, qui sommes catholiques et monarchiques, qui » croyons à l'autorité du pape quant au spirituel, et à celle du monarque » quant au temporel, nous sommes essentiellement *séparatistes*. Catho- » liques, nous ne voulons pas que le monarque s'attribue des pouvoirs » religieux qui ne lui appartiennent pas; monarchiques, nous n'enten- » dons pas que l'autorité civile soit remplacée par l'autorité religieuse. » Ceux, au contraire, qui veulent une église ou religion nationale, se » déclarent, par cela même, partisans de la théocratie. Ce ne sont pas » seulement les Etats du Souverain-Pontife qui ont un gouvernement » théocratique, ce sont encore tous les Etats non catholiques : la » Russie, l'Angleterre, la Suède, la Prusse, etc. C'est un gouverne- » ment théocratique que l'Assemblée constituante inaugurait, en décré- » tant la constitution civile du clergé; c'est un gouvernement théocrati- » que que Robespierre établissait à son profit, quand il décrétait » l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. C'est au gouvernement » théocratique qu'aspiraient les Saint-Simoniens, les Communistes de » M. Cabet et les disciples de Fourrier. »

Si nos adversaires, toujours avides de définitions, eussent sondé le mot *théocratie* jusque dans sa racine étymologique, peut-être lui eussent-ils trouvé un sens littéral qui, pour une fois, nous aurait mis d'accord. Si, en effet, théocratie signifiait dans la pratique *gouvernement de Dieu*, comme l'indiquent les deux mots grecs d'où il dérive; si la théocratie était l'*adveniat regnum tuum* de l'Oraison dominicale, nous n'aurions certes aucun grief à reprocher au mot ni à la chose. Les philosophies et les religions de tous les temps ayant reconnu à la divinité les attributs souverains de Justice et de Bonté, la notion de ces attributs étant même gravée dans le cœur de l'homme avant que d'être attestée par la science ou le dogme religieux, il ne nous en coûterait guère de plier sous un gouvernement dont l'essence infaillible serait la Souveraine Justice et la Souveraine Bonté. Mais, hélas! les haines et les passions humaines en ont décidé autrement, et *théocratie* signifie dans la pratique *gouvernement de Dieu*, à peu près comme *Pont-Euxin* signifie *mer hospitalière*. Les illusions sur le mot et la chose ont vite passé, et s'il en était resté à quelques esprits crédules, les *traditionna-*

*listes* de notre temps, M. de Maistre en tête, le grand-prêtre de la doctrine théocratique, les en eussent bientôt délivrés. Qu'a rêvé l'illustre théoricien dans son livre du *Pape* et qu'a-t-il développé plus tard sous forme d'entretiens dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg?* N'est-ce pas la thèse suivante? La société humaine soumise à un Chef religieux qui, investi d'un pouvoir surnaturel, mande aux hommes, de par la Providence, ce qu'il faut faire et ce qu'il faut croire; qui, maître des corps et des âmes, damne ou absout, dispose de la vie éternelle et de la vie présente, exécute du bras l'arrêt que sa bouche a porté et qui montre enfin sans subterfuge, comme raison dernière de son droit, le BOURREAU (*Soirées de Saint-Pétersbourg*, 1er entretien). Croyez ou mourez, feignez de croire du moins, l'hypocrisie ou le supplice, telle est la formule dernière du système. — Qu'est-ce donc que tout cela? Je vais vous le dire à mon tour, et j'ajouterai à quoi je l'oppose. La théocratie, dégagée de ses formules hypocrites, c'est l'immixtion perfide du nom de Dieu dans les choses humaines pour l'oppression des consciences; c'est la loi positive usurpant sur le domaine de l'âme; c'est la force agissant là où ses droits expirent; c'est l'intolérance écrite. Nous tous, tant que nous sommes, nous devons respect et soumission aux lois réglant nos rapports extérieurs avec nos semblables; mais notre for intérieur est à nous-mêmes ou plutôt est à Dieu. Ici point de violence, tout à la persuasion.

Il suit de là que tout pouvoir est théocratique qui met une sanction pénale au bout d'un dogme de foi, qui persécute pour convaincre, qui venge sur le corps les résistances de l'âme. Ainsi, Philippe II et l'Inquisition couvrant l'Espagne de bûchers pour mieux servir les intérêts du ciel... théocratie. Louis XIV révoquant l'édit de son aïeul, arrachant les enfants à leurs familles, *dragonnant* les réformés des Cévennes... théocratie. Calvin, à son tour, vouant Michel Servet à la mort pour cause de contradiction dogmatique... théocratie. Les souverains barbares de Chine et de Japon torturant les missionnaires chrétiens et leurs néophytes... théocratie. Partout où la force s'abrite hypocritement du nom de Dieu pour opprimer la conscience humaine... théocratie. Seront, au contraire, non théocratiques les pouvoirs qui respecteront la croyance de tous, pourvu, bien entendu, que cette croyance n'attente pas à l'ordre extérieur ni aux bonnes mœurs. Partout où sera écrite et sincèrement pratiquée la liberté des cultes, la liberté de conscience, partout où l'on pourra vivre juif, chrétien, mahométan, philosophe, sans

crainte de la persécution, sous l'égale protection des lois, je ne vois plus de théocratie. La liberté de penser, la *libre-pensée*, pour en revenir au terme primitivement employé, est conquise en pareil lieu. Voilà, mise en relief, l'opposition que nous avons établie légitimement entre la théocratie et la libre-pensée. Notre *criterium*, en cette matière, c'est le régime de la conscience humaine. Est-elle respectée? est-elle opprimée? La réponse à cette double question me dit si je suis en terre de théocrates ou en terre de libres penseurs.

Notre adversaire puise ailleurs ses distinctions; il les emprunte à l'ordre politique, et, suivant lui, le contraire de la théocratie, c'est « la salutaire distinction des deux pouvoirs. » Cela est une erreur, car les pouvoirs, étant en apparence distincts, peuvent se trouver d'accord pour l'oppression des consciences, et leur division ne me garantit pas de leur funeste concert. L'histoire, hélas! ne l'a que trop prouvé. Le chef religieux et le chef politique étaient bien séparés par les statuts et par les monts, et cependant la pensée théocratique a franchi souvent les Alpes et trouvé dans les chefs politiques de dociles et cruels exécuteurs. Ne vient-il pas à l'esprit le souvenir de la Sainte-Inquisition faisant miséricorde au coupable, mais le remettant au bras séculier pour l'exécution de ses atroces sentences? Il y avait séparation des pouvoirs en ce cas; voyez quelle garantie pour les malheureux qu'on jetait au bûcher! Condamnés par le pouvoir spirituel, ils étaient exécutés par le pouvoir séculier! Les deux pouvoirs y passaient, mais les suppliciés n'en étaient pas moins les victimes de la théocratie, c'est-à-dire de l'intolérance ayant la force à son service. Au crime se joignait l'hypocrisie, voilà tout. La séparation des pouvoirs n'est donc pas le terme qu'on doive opposer à la théocratie, parce que l'un des pouvoirs peut se rendre et s'est rendu fréquemment le complice et l'exécuteur des arrêts de l'autre. Leur solidarité m'effraie autant que leur unité. Le contraire de la théocratie, que l'Eglise soit nationale ou non, gallicane ou ultramontaine, c'est la tolérance écrite dans la loi.

La *Gazette*, d'ailleurs, a-t-elle songé qu'en se proclamant *séparatiste* elle bat en brèche l'institution romaine, où tous les pouvoirs sont visiblement confondus, et que par là elle tire sur ses propres troupes? Qui pourra à la fois renier la théocratie et défendre la puissance temporelle du Saint-Siége? Répondez, champion de deux doctrines contraires. Nous vous signalons cette difficulté comme digne des ressources de votre fertile imagination.

Voilà à quoi l'on s'expose en forgeant des sophismes pour le besoin de sa cause, en essayant des assimilations impossibles, en torturant les mots, en accusant les Etats non catholiques de théocratie, alors que chaque citoyen y relève de sa conscience; en prétendant trouver cette funeste doctrine dans les décrets d'une assemblée qui, la première, a proclamé la liberté de la conscience et des cultes; en l'imputant encore à des sectes, récemment écloses, qui ont vécu, assez pour souffrir dans la personne de leurs fondateurs, non pour décréter et surtout imposer des dogmes par la violence. Sophisme, avons-nous dit, nous devons ajouter mauvaise honte. La *Gazette* est théocrate; elle repousse la liberté de conscience ou plutôt elle la demande, suivant les traditions de son parti, à son profit exclusif. Elle est théocrate; mais comme ce mot sert d'enseigne à une vilaine chose, elle renie le mot et garde l'idée.

Donc, plus fort que jamais et nous restreignant dans le cercle philosophique qu'il ne nous est pas donné de franchir, nous opposons la liberté de penser à l'autorité oppressive de la conscience, c'est-à-dire à la théocratie.

Mais n'est-ce point assez sur ce débat et n'est-ce pas trop céder aux provocations de la *Gazette* que de la suivre dans ces définitions de mots que tout le monde sait bien comprendre, hormis elle seule? Une pareille polémique serait interminable, et s'il a plu à la *Gazette* de nous attirer aujourd'hui sur le mot théocratie, il peut lui plaire demain de solliciter la définition de nouveaux termes, de *fanatisme* peut-être, ce cousin-germain du premier, et dès-lors d'éterniser un débat qui, par la différence de nos publicités, ne peut avoir qu'une phase mensuelle et par là n'offrir d'intérêt qu'aux seules parties contendantes. D'ailleurs, la *Gazette* tranche implicitement la discussion aujourd'hui en accusant en caractères majuscules des opinions politiques et religieuses que nous n'avons ni le droit ni la mission de combattre dans la *Revue de l'Académie de Toulouse.* Son aveu ne nous apprend rien, mais son aveu porte la question sur un terrain où nous ne pouvons la suivre. C'est assez, pour un débat tout personnel, d'avoir épuisé les arguments philosophiques ou historiques; nous n'engagerons pas le recueil qui nous offre une si cordiale hospitalité dans la région des tempêtes. D'ailleurs, nous ne parlons pas pour tous ici, et peut-être s'en trouverait-il autour de nous que blesserait une contradiction trop vive à l'un des termes de la profession de foi affichée aujourd'hui par la *Gazette.*

Qu'elle sache donc seulement que, fidèle à nos principes, nous res-

pectons toutes les croyances religieuses, et qu'elle comprenne en outre que nous n'avons pas, dans ce Recueil, le droit d'attaquer un parti politique. En d'autres lieux, en d'autres temps, peut-être pourrons-nous mieux nous faire entendre; mais à cette heure, à cette place, alors que notre adversaire insiste encore pour savoir ce que nous sommes, nous lui répondrons en finissant : « Nous ne sommes pas ce que vous avez cru » peut-être, un contempteur systématique de tous les vieux symboles, » un briseur d'idoles; mais à coup sûr aussi, sachant le sens que vous » donnez aux mots et vous répondant par deux synonymes, nous vous » déclarons bien que nous ne sommes ni ULTRAMONTAIN ni ROYALISTE. »

Voilà, M. le Directeur, notre compte réglé avec la *Gazette du Languedoc*. Elle n'aura pas tous les jours la satisfaction de nous en faire dire si long. Prêcher aux sourds n'est pas notre affaire. Aussi adressons-nous à cette estimable feuille un sincère adieu, à moins que, retournant aux allures provocatrices de son premier article, elle ne nous force de nouveau, par des attaques personnelles, à redescendre dans l'arène. Vivons dans l'espoir contraire et laissons en paix la tradition reprendre le sommeil qu'elle dort si bien depuis longtemps.

Maintenant, M. le Directeur, que vous dirai-je des livres et des revues? Eh, mon Dieu, rien ou à peu près, tout ce qu'en peut dire un homme qui hier se balançait sur les flots bleus de la Méditerranée, qui aujourd'hui se réconforte à l'air balsamique des montagnes. Comment pourrait-on lire et surtout méditer des lectures au milieu des agitations qu'entraîne la vie de touriste et de baigneur? Les opinions de la critique ne se formulent pas en train-express, pas plus qu'elles ne s'improvisent sur la selle d'un bidet de montagne. Nous ne saurions donc être ici l'écho de ce qui s'est passé dans le monde des lettres depuis un mois; nous y sommes demeuré étranger. S'il nous en est revenu quelque chose, c'est la triste nouvelle de tous ces deuils qui viennent d'attrister la France et qui ont fait répéter à toutes les bouches de la publicité le refrain sinistre de la vieille ballade : « Les morts vont vite. » Voyez, en effet : naguère Alfred de Musset, hier Béranger, deux génies inspirés, aujourd'hui Eugène Sue, une belle intelligence, viennent de s'éteindre sous l'aile rapide de la mort! Et ceux-ci, hélas! ne font que suivre Lamennais, Arago, Thierry, Balzac, Soulié... que sais-je? On a peine à ressaisir les noms dans ce vaste nécrologe de la science et de l'art. La mort fauche les pavots; elle a des goûts distingués, la cruelle. Il lui faut le

plus pur de nos poètes, de nos savants, de nos artistes. Que nous laissera-t-elle? L'avenir le sait. Le présent s'attriste et compte ses deuils.

O poètes! c'est surtout dans vos rangs que la trouée est profonde! En deux mois, Béranger et A. de Musset, deux généraux qu'on ne remplace pas de la veille au matin, sont tombés pour ne plus reparaître. La perte est grande, songez-y bien. N'y en a-t-il pas qui vont déjà criant : « La poésie française est morte! » Non, grâce au ciel; Hugo, Lamartine, de Vigny, Barbier vivants, la poésie française n'est pas tout-à-fait morte. Mais, poètes, nous l'attestons; s'il ne s'élève bientôt d'entre vous une voix inspirée qui ravive notre foi et allume nos espérances, s'il ne surgit de nouveau un poète qui nous dise nos joies et nos douleurs, c'en est fait; et devant Hugo malade du mal de l'exil, devant Lamartine découragé; loin de Barbier, de Barthélemy perdus dans la retraite ou dans la foule; après Béranger et Musset morts, nous aussi, pris du désespoir qui gagne, attristé du vide qui se fait, nous crierons : « La poésie française se meurt, la poésie française est morte! »

Que furent-ils donc ces hommes qui laissent derrière eux une si longue traînée de larmes et de deuil? Nous le dirons simplement, comme il convient, parlant si près de la tombe et sous le poids d'une telle amertume : Béranger fut un poète *humain* doublé d'un barde *gaulois;* deux mots qui disent déjà comment celui-là parla de si près à la foule, comment il fut si bien compris d'elle et comment enfin deux cent mille cœurs battaient d'amour et d'émotion alors que les chars officiels l'amenaient dans la tombe rejoindre son ami Manuel. On ne fait pas de telles funérailles à un simple amant des muses, versificateur par goût ou par métier; il faut, pour qu'un homme reçoive pareils honneurs, qu'il soit entré bien avant dans le cœur et les entrailles du peuple, que ses joies soient nos joies, nos douleurs les siennes, qu'il ait chanté nos triomphes et pleuré nos défaites; il faut qu'en l'écoutant chacun se soit écrié : « C'est cela, poète, tu dis vrai; merci de tes chants et de tes consolations! »

L'autre, le plus jeune, fut aussi un poète humain; mais hélas! le mal du siècle (comme il le dit lui-même) avait ravagé son âme. Jeune, il raillait au lieu de croire; il blasphémait l'amour en des vers de colère. Enfant de Byron, il portait haut le doute, et le doute fut sa chaîne, son tourment et sa mort. Rolla! comme tu voudrais croire et combien tes imprécations à Voltaire accusent un esprit désabusé du vide et affamé du vrai! mais le doute t'étreint; ton inspiration fiévreuse me le dit. Assu-

rément, pour chanter ainsi à vingt ans, tu dus être blessé au cœur dès le matin de la vie. Va, pauvre désespéré, les voluptés de la matière où tu te plonges te tueront, mais ne te consoleront pas !

Rolla est mort, en effet, et nul ne nous a dit qu'il soit mort consolé. Ses obsèques furent tristes; à peine quelques rares amis, pas même des curieux pour s'enquérir de l'homme qu'on enterre. Le poète du désespoir eut les funérailles d'un académicien.

Et cependant, on l'aime encore celui-là; la jeunesse en un temps l'adopta pour son poète; un accablement muet a suivi la nouvelle de son départ inopiné, et la France, qui s'attriste de ces deuils répétés, redit depuis deux mois, avec une égale tristesse, les noms de Béranger et d'Alfred de Musset.

Sachons toutefois rétablir la mesure dans nos afflictions; ils ne sont pas au même niveau les deux poètes qu'on vient de perdre; leur passage parmi nous n'a pas produit les mêmes fruits; leur muse ne s'inspira pas aux mêmes sources. L'un, le plus jeune, est un poète qu'on plaint, qu'on aime tout au plus. L'autre, le vieillard, est un homme qu'on estime, un caractère qu'on admire. Ah ! je compatis bien aux tourments du premier, mais je me réchauffe aux nobles chants du second; j'écoute celui-là, et mon esprit s'attriste de tant de déchirantes incertitudes; j'entends l'autre au contraire et mon âme vibre à ses accents héroïques. Le sang reflue au cœur, les grandes idées qui font les grands dévouements, gloire, patrie, liberté, viennent m'enflammer et m'épurer à la fois, je me sens transporté par ces refrains dans un monde supérieur. Béranger m'enseigne ma patrie et mes héros; Musset me jette au nez son scepticisme; il m'inocule l'égoïsme.

Béranger, c'est bien le poète national, comme l'ont proclamé des voix officielles sur sa dépouille encore tiède. Musset sera toujours le poète des esprits malades. Eh ! ne croyez pas que nous l'ayons en mésestime pour cela; il a souffert, il a pleuré, il a douté; toute sa vie est écrite dans les feuillets qu'il laisse. Son poème à lui c'est sa souffrance, et dans ses tristesses, il est grand encore, assez grand pour, après trois autres, rester le premier poète de notre époque. Sa place est encore belle; les disciples affluent au portique de son école, les raffinés l'acclament comme la suprême poésie; mais le peuple, la masse des simples, ceux qui sentent et n'ergotent pas, ignoreront Musset et chanteront à jamais les vers de Béranger.

L'hystérie intellectuelle n'a pas fort heureusement encore pénétré dans

les lignes saines et compactes du peuple; les grandes idées trouvent encore là de l'écho, et quand on y parle de gloire, de patrie ou de liberté, nul ne répond par des tirades de Mardoche. Jadis Homère, chantre des dieux et des héros de la Grèce, était porté par les rapsodes au milieu des champs et des cités, et le peuple s'empressait autour d'eux avide d'entendre et de retenir les vers où l'on célébrait les héros et la patrie. Comme le vieil Homère, Béranger a chanté nos gloires et nos revers; comme lui, il a pénétré dans nos demeures et dans nos cœurs, et peut-être sa mémoire, liée à notre histoire nationale, vivra-t-elle à l'égal de celle du divin aveugle.

Le dernier mort, celui de ce mois, laisse un nom difficile à louer. On ne peut l'aborder sans voir l'orage des contradictions prêt à fondre sur soi. La mort semble ne l'avoir pas encore dégagé de la région des controverses. Il y a des passions qui n'abdiquent pas devant la tombe. Cependant tous, amis ou ennemis, ont été forcés de reconnaître à l'homme une noblesse de caractère peu commune, à l'écrivain une puissance de création qui va tous les jours se raréfiant. Eugène Sue fut un grand vulgarisateur d'idées; écrivant dans un genre qu'on se plaît trop à qualifier de facile ou futile, il s'éleva parfois jusqu'à des hauteurs voisines de l'épopée et tint des milliers de lecteurs suspendus à des situations vraiment émouvantes. Il est mort dans l'exil, et sa dépouille repose en terre étrangère. Cela veut dire que l'heure n'est pas venue pour celui-là de la suprême justice. Paix donc à sa cendre. L'avenir seul dira son dernier mot sur cet infatigable chercheur.

Recevez, M. le Directeur, etc.

E. Vaïsse,

Avocat à la Cour impériale de Toulouse.

---

## LETTRES PARISIENNES.

---

### Sommaire.

Les séances académiques. — L'inauguration du nouveau Louvre. — Les théâtres à la ville et à la campagne. — Ce que nous donne le présent et ce que nous promet l'avenir. — Mort d'Eugène Sue. — Malheurs de M. Jacquot (dit de Mirecourt) en police correctionnelle. — Pourquoi cette lettre n'est pas meilleure.

*A M. le Directeur de la* Revue de l'Académie de Toulouse.

Paris, ce 20 août 1857.

Monsieur,

Les cinq académies ont tenu, il y a quelques jours, leur séance annuelle avec la solennité accoutumée. M. de Montalembert a prononcé le discours d'usage; il a fort malmené le Réalisme qui ne s'attendait guère à l'honneur d'une censure académique, et il a trouvé de nobles accents pour déplorer la fâcheuse tendance du siècle, trop abandonné aux *orgies de la spéculation*. L'orateur n'a pas craint de regretter que les jeunes gens de 1857, qui n'ont la plupart que de la cupidité et des vices de vieillards, n'aient pas même les passions de leur âge à combattre et à vaincre, et nous lui savons gré de ces paroles généreuses : elles ne corrigeront personne, mais on est heureux de les entendre.

M. Viennet ne laisse guère échapper l'occasion de communiquer au public les rimes, — fables ou autres pièces plus ou moins légères, — dont son portefeuille est toujours abondamment garni. Il a lu, cette fois, une *Epître à M. Villemain*. L'auteur d'*Arbogaste* a obtenu le succès prévu, et l'auditoire a consciencieusement applaudi les allusions que le poète ne pouvait se dispenser de faire aux manies du temps présent. Avec le fouet anodin de l'alexandrin classique, M. Viennet a essayé d'achever le Réalisme, déjà passablement endommagé par la prose de M. de Montalembert; puis il a raillé agréablement les tables tournantes et M. Home ou Hume (prononcez Hioume) qu'il a appelé sans façon *un jongleur d'outre-mer*. Il ne s'en est pas tenu là, l'audacieux! Pendant qu'il était en train de se poser en Juvénal, il a osé

De nos jeunes beautés railler la crinoline
Et ces cages de fer dont l'immense contour
Donne à leurs mouvements les grâces d'une tour.

Il a même daigné consacrer plusieurs hémistiches aux saumons du Bois de Boulogne, dont quelques badauds naïfs persistent à épier la croissance, *la loupe à l'œil*. Toutes ces innocentes malices ont paru suffisamment réjouir l'assistance, bien que les diverses questions abordées par M. Viennet eussent été déjà maintes fois traitées à fond dans le *Charivari* par MM. Cham et Daumier, qui pourtant ne font partie d'aucune société savante. Heureusement pour M. Viennet, les habitués des séances académiques ne s'attendent pas d'ordinaire à y entendre développer des thèses d'une nouveauté trop inédite. — Par exemple, nous voudrions bien savoir si c'est un vœu ou le règlement de l'Académie qui oblige M. Viennet à bourrer obstinément ses élucubrations de rimes inacceptables comme *humains* et *instincts*, *retraites* et *casquettes*, et tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer.

En dépit de l'axiome *non bis in idem*, nous n'en avons pas fini avec l'Institut. Aujourd'hui même, l'Académie Française a distribué ses prix, — moins le prix de poésie, — aucun concurrent n'ayant été suffisamment inspiré par la *Guerre d'Orient*, sujet proposé. Le concours est remis à l'an prochain : avis aux poètes héroïques! Ils peuvent donner carrière à leur enthousiasme patriotique, pourvu que ledit enthousiasme ne dépasse pas la limite obligée de *trois cents vers*. A trois cent deux vers, on est impitoyablement mis hors de concours. — Que dirait de cela le vieil Homère, à qui il ne fallait pas moins de vingt-quatre

chants pour prendre Troie, une bicoque assurément en comparaison de Sébastopol !

Le prix de vers français a donc été ajourné; mais l'Académie s'est amplement dédommagée en accordant des médailles à M. Joseph Autran, le poète marseillais, pour son volume intitulé *La Vie Rurale*, et à M. Leconte de Lisle pour ses *Poèmes et Poésies*. L'Académie a trouvé un autre dédommagement dans la lecture des *Deux Misères* par M. Ernest Legouvé. Le chantre de *Médée* a mis en présence la misère du riche et la misère du pauvre; le pauvre et le riche, après s'être fait des confidences mutuelles, dans un dialogue facile et plein de sensibilité, finissent par fraterniser, en s'entr'aidant comme l'*Aveugle et le Paralytique* de Florian. C'est plein de bonnes intentions et d'enseignements salutaires; les vers sont bien pensés, bien frappés, et jamais, au grand jamais, *retraite* n'y rime avec *casquette*.

M. Villemain a rendu compte du concours, dans ce style correct et harmonieux auquel il nous a habitués. M. Vitet a lu le rapport sur les prix Monthyon. Il a su émouvoir plusieurs fois son public, surtout lorsqu'il a raconté le dévouement sublime et modeste de ce mousse, — un enfant, Monsieur, — qui, pour ne pas laisser mourir un matelot malade, est volontairement resté, seul de tout l'équipage, sur un navire abandonné, et, après deux nuits d'angoisses, a ramené ce navire dans le port d'Agde, où le jeune héros a été tout étonné d'être reçu par des acclamations qui ont retenti d'un bout à l'autre de la France. M. Poirson a obtenu le grand prix Gobert pour son beau livre sur *Henri IV*. — Nous vous renverrons aux journaux pour les noms des autres lauréats, parmi lesquels nous avons vu, avec bonheur, le nom de M. H. Rigault.

Si les séances académiques ont été l'évènement littéraire du mois, l'inauguration du nouveau Louvre pourrait bien être l'évènement artistique du siècle. Depuis le règne de François Ier, tous les gouvernements et toutes les dynasties avaient songé à achever cette demeure royale; mais toujours des crises financières, des guerres ou des révolutions étaient venues se mettre à la traverse. — Combien de temps avons-nous vu des échafaudages, noircis par la pluie et surmontés d'une chèvre oisive, entourer mélancoliquement des ruines inachevées et attendre en vain des ouvriers qui ne venaient jamais! Combien de fois ne nous sommes-nous pas embourbé dans ce marécage, encombré de baraques informes, d'instituteurs d'oiseaux savants et de marchands de bric à

brac, qui devait être un jour la Place Napoléon III ! Pendant dix-huit ans, le Gouvernement de Juillet fit, sans succès, le siége de l'Impasse du Doyenné, un pâté de masures fangeuses où s'étaient installés les bureaux de la *Gazette de France*, qui s'intitulait par ironie *la Voisine* du Roi, et quelques Bohêmes de lettres, devenus célèbres depuis, mais alors aussi inconnus que bruyants. On n'a pas oublié ce solitaire *Hôtel de Nantes* qui, se dressant en face des Tuileries comme un défi permanent, sembla dire si longtemps à Louis-Philippe : « Tu n'es qu'un roi constitutionnel ! » — Eh bien ! ce que trois siècles n'ont pu faire vient d'être achevé en cinq années. Des édifices merveilleux, surchargés de tout ce que la sculpture a de plus splendide, se sont élevés, comme par enchantement, sur ces terrains vagues que le piéton ne traversait pas sans danger ; des *squares* gracieux ont été improvisés sur l'emplacement de ces steppes inquiétants, au milieu desquels moisissait une espèce de phare piteux et perpétuellement éteint. Le Louvre, tel que nous le voyons aujourd'hui, est à coup sûr un monument unique au monde, et l'univers nous l'enviera.

Dans la séance d'inauguration, l'Empereur a distribué de nombreuses récompenses aux artistes qui ont participé à l'achèvement du palais et aux exposants dont les travaux ont été distingués pendant le Salon de 1857. Nous n'avons pas à énumérer ces récompenses dont les journaux quotidiens ont donné la liste. Il y a onze décorés et toute une phalange de médaillés. — Disons seulement que le beau tableau d'*Attila* a valu une commande du Gouvernement à votre compatriote, M. Jules Garipuy.

Du Louvre au Théâtre-Français, il n'y a maintenant que la rue à traverser, et nous vous signalerons la reprise de *Philiberte*, un vilain nom, mais une aimable et délicate comédie en vers, que M. Augier donna, il y a quelques années, au Gymnase. La reprise a confirmé l'ancien succès, et elle servira d'avant-garde à la nouvelle œuvre que nous promet le jeune académicien.

Sur l'autre rive de la Seine, l'Odéon emploie ses vacances à préparer une comédie en vers et en habit noir de M. Louis Bouilhet, ce jeune poète rouennais qui, l'an dernier, débuta assez bruyamment au théâtre par le drame romantique de *Mme de Montarcy*. La pièce nouvelle s'appellera, dit-on, *la Fille naturelle*. Nous vous avons annoncé déjà au Gymnase un *Enfant naturel* de M. Dumàs fils qui vient d'être décoré, — en compagnie de M. Clairville, hélas ! Vous voyez que, cet hiver

comme par le passé, les paternités de hasard ne manqueront pas sur les scènes parisiennes. On assure que la pièce de M. Bouilhet est très-littéraire et tout-à-fait digne du Second Théâtre Français.

Un troisième théâtre français, — et très-français, — vient de s'ouvrir bien loin d'ici, en Savoie, aux portes de la jolie ville d'Aix-les-Bains et sur les bords romantiques du lac du Bourget, site ravissant deux fois illustré par M. de Lamartine. C'est dans un châlet, appartenant à la belle princesse Marie de Solms, que des acteurs du meilleur monde ont inauguré ce théâtre d'été, avec *Horace et Lydie* de M. Ponsard et *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée* du pauvre Alfred de Musset. L'aimable châtelaine et M. Ponsard remplissaient les principaux rôles dans les deux pièces; le succès a été complet. Les incidents grotesques et inattendus étant presque de rigueur à la campagne, même chez les princesses, la représentation a été égayée un instant par un effet de scène que n'avaient prévu ni l'affiche ni l'auteur, et que le *Figaro* du 16 rapporte en ces termes :

» Au moment de la réconciliation des deux amants, lorsque Horace » éperdu se jette aux pieds de sa maîtresse, un cordon mal noué s'est » détaché dans le costume de M. Ponsard, et ma foi, Horace n'a eu que » le temps de s'enfuir dans la coulisse, en laissant aux pieds de Lydie » un vêtement qui n'était ni un manteau, ni un bouclier. Au reste, le » tout s'est fait si rapidement, que la plupart des spectateurs ont attri- » bué à une pressante indisposition le brusque départ du comédien. »

La comédie dans un châlet et sur le bord d'un lac! N'y a-t-il pas là de quoi faire venir l'eau à la bouche d'un sybarite, pendant ces jours caniculaires? Aussi, les Parisiens, qui sont très-sybarites, ennuyés de voir la nature leur refuser obstinément ce délassement helvétique et princier, se sont-ils donné les lacs et les châlets du Bois de Boulogne, et tout aussitôt un joli théâtre est venu s'installer au milieu des bosquets du Pré-Catelan, sous le nom engageant de *Théâtre des Fleurs*. On y joue un ballet intitulé *La Naïade*, à travers lequel des cascades d'eau naturelle ruissellent de toutes parts et rafraîchissent bien mieux le public que les petits robinets qui babillent, à la Porte-Saint-Martin, pendant les entr'actes des mélodrames à 50 degrés Réaumur de MM. Victor Séjour et compagnie.

Les canots, les omnibus, les wagons, toutes les voies d'eau, de terre et de fer, portent d'innombrables émigrations de Parisiens et d'étrangers vers les ombrages enchantés du Bois de Boulogne. Il en résulte que,

chaque soir, la ville est un peu déserte et que les théâtres allument bien tristement leurs lustres pour un public insaisissable. Les affiches et les contrôleurs ont beau provoquer les passants par les promesses les plus séduisantes et les sourires les plus gracieux, le spectateur s'éloigne avec effroi de ces étuves qu'on appelle des salles de spectacle, et il s'enfuit à grande vitesse vers les distractions en plein air. Quelques directeurs bien avisés ont éprouvé le besoin de fermer leurs portes *pour cause de réparations;* les autres se sont vus réduits à distribuer cinq cents billets *gratis* pour avoir cinquante personnes; tous appellent à grands cris les pluies bienfaisantes qui, vers la fin d'août, amènent souvent ces fraîches soirées, si nécessaires à la prospérité des entreprises dramatiques.

Plus heureux que ses confrères, le Vaudeville a lutté avantageusement contre le thermomètre, grâce au succès prolongé de *Dalila*, qui a continué, malgré les chaleurs, les fortes recettes des *Faux-Bonshommes*.

Le Gymnase, voulant appliquer à la curiosité publique le moxa d'une *affiche nouvelle*, a donné, dans une même soirée, trois pièces qui ont réussi : *Le Vieux Beau*, par M. Eugène Guinot; *Le Copiste*, par M. Meilhac, et *L'Invitation à la Valse*, par M. Alexandre Dumas père. Nous avons déjà dit un mot de cette dernière comédie, dont la primeur a été offerte à une brillante société, dans le joli hôtel à la tournure de temple grec, dont Mme Delphine de Girardin fut longtemps la muse. L'esprit toujours jeune et charmant de l'auteur a été applaudi de nouveau et en dernier ressort; le vrai public a paru prendre grand plaisir à voir M. Alexandre Dumas dessiner les délicates arabesques d'un proverbe, avec cette puissante main qui a construit, depuis vingt-cinq ans et sans fatigue, tant d'étonnantes machines en quinze actes et en trente volumes. — Malgré le succès de ses trois nouvelles pièces, le Gymnase n'est pas encore content et les lauriers du Vaudeville l'empêchent de dormir. Aussi prépare-t-il une campagne d'hiver menaçante, pendant laquelle il nous donnera, dit-on, outre la pièce de M. Dumas fils, une comédie en vers de M. Ponsard, œuvre destinée, sans doute, à émigrer plus tard vers le Théâtre Français, comme vient de le faire la *Philiberte* de M. Augier. A l'imitation de Molière son patron, le Théâtre Français prend son bien où il le trouve; mais nous n'aimons pas trop à le voir glaner ainsi piteusement dans le champ que d'autres ont moissonné avant lui.

Le Cirque représente, à grand renfort de mousquetterie, un *Charles XII*, dû à la collaboration de MM. Voltaire, Taillade et Eustache Lorsay. C'est dans le chef-d'œuvre historique de l'immortel philosophe que MM. Lorsay et Taillade, — un comédien et un dessinateur, — ont découpé quinze tableaux, avec l'effet de lune obligé et la fusillade de rigueur. Pif! paf! pouf! qu'on se le dise! — Nous ne savons jusqu'à quel point Voltaire et Charles XII seraient flattés de cet hommage moins littéraire que bruyant; mais le public du Cirque a paru enchanté de l'œuvre de MM. Taillade, Lorsay et Voltaire. — Le même théâtre tient en réserve, pour l'entrée de l'hiver, un *Amiral Bing*, mélodrame maritime de quatre-vingts canons, sorti des chantiers du plus myope et du moins régulièrement beau des écrivains contemporains, M. Paul Foucher, beau-frère de Victor Hugo.

On parle aussi, — sans dire à quel théâtre il est destiné, — d'un drame de M. Gustave Flaubert, l'heureux auteur de la célèbre *Madame Bovary*, laquelle a failli être étouffée au berceau, et n'a dû son salut qu'à un certificat de bonnes vie et mœurs, délivré par le Tribunal civil de la Seine. — Du premier coup, M. Flaubert a su se placer à la tête de nos jeunes romanciers. Puisse-t-il être aussi favorisé à la scène!

Et voilà qu'au moment même où ce débutant vient de conquérir une célébrité retentissante, un des maîtres dans l'art du roman s'éteint, jeune encore, sur la terre étrangère. Né avec le siècle, le 1er janvier 1801, Eugène Sue, après avoir fait, comme chirurgien de marine, les campagnes d'Espagne et de Morée, entra dans la carrière littéraire en 1832, par la publication d'un volume bizarrement intitulé : *Plick et Plock*. En ce temps-là, un titre baroque suffisait quelquefois au succès d'un livre, et beaucoup de publications, telles que *Le Crapaud*, *La Peau de Chagrin*, *Les Contes Bruns par une Tête à l'envers*, etc., prouvent qu'il était de mode alors, dans la littérature, de couper un peu la queue du chien d'Alcibiade. Eugène Sue, dès le premier jour, devint l'enfant gâté du public. *Atar-Gull* et la *Salamandre* firent époque; *Mathilde*, *Les Mystères de Paris* et *Le Juif-Errant* furent, pendant longtemps, la préoccupation universelle, et le monde entier s'intéressa à Fleur-de-Marie, comme il s'était intéressé jadis à Clarisse Harlowe. — Il ne nous appartient pas de discuter ici la portée politique des œuvres d'Eugène Sue, qui dut à ses théories sociales le dangereux honneur de siéger à l'Assemblée-Législative. Nous ne devons nous occuper que de l'homme de lettres, et nous dirons seulement que, s'il laissait à

désirer comme profondeur d'observation et comme pureté de style, il possédait du moins d'éminentes qualités d'invention et de mise en scène, et que nul mieux que lui ne savait entraîner le lecteur haletant à travers le dédale d'une action émouvante et compliquée. Eugène Sue, qui était, avec Alexandre Dumas, le roi du roman-feuilleton, est mort à Annecy, en Savoie, où il s'était retiré depuis le 2 décembre 1851. En lui payant le tribut de la notice nécrologique, les journaux ont révélé des traits de bienfaisance qui vengent suffisamment la mémoire d'Eugène Sue des tristes imputations du biographe Jacquot (dit de Mirecourt).

Ce pauvre M. Jacquot! Il est vraiment bien malheureux! La presse le malmène avec une désolante unanimité; on va jusqu'à demander des lois sévères contre la diffamation érigée en industrie; trois ou quatre jugements, formulés en termes très-durs et très-indignés, viennent, dans une seule audience, de condamner cet infortuné biographe à plusieurs mois de prison et à beaucoup de mille francs d'amende et de dommages-intérêts. — Le siècle se montre si ingrat que M. Jacquot agira prudemment en brisant sa plume vengeresse, car ses *contemporains* paraissent très-décidés à ne pas se laisser corriger par lui, — et puis, d'ailleurs, le métier menace de devenir mauvais.

Une bien meilleure spéculation que celle des biographies à dix sous, ce serait la représentation sur un théâtre quelconque de la pièce que M. P.-J. Proudhon a lue dernièrement à quelques amis et qu'il a intitulée *L'Intérieur de la Statue*. Déjà, plusieurs directeurs de spectacles, flairant un grand succès de curiosité et, par conséquent, d'argent, se sont mis aux trousses du célèbre écrivain socialiste qui, pour éviter leur poursuite acharnée, s'est caché on ne sait où et est devenu invisible même pour ses intimes. O trop heureux M. Proudhon s'il connaissait son bonheur! Il y a tant d'auteurs pour qui les directeurs sont toujours absents ou introuvables! — Tous les directeurs de théâtres sont, on le sait, des autocrates inaccessibles à la pitié et cuirassés d'un triple airain.

Par bonheur, il n'en est pas ainsi de tous les directeurs de Revues, car aujourd'hui, plus que jamais, nous avons besoin de votre grande indulgence, Monsieur. Tout le monde, autour de nous, prenait la clef des champs; nous avons cru pouvoir faire comme tout le monde, et nous nous sentons encore fort étourdi d'une de ces excursions à vol de waggon où l'on parcourt, sans presque s'en douter, tant de myriamètres sur les ailes de la vapeur. Qu'il eût fallu de semaines, il y a deux ans seulement, pour réaliser notre promenade de quelques jours, et que Méry avait rai-

son lorsqu'il disait dernièrement : « Le chemin de fer vaut mieux que le Postillon de Longjumeau ! » — Mais, malgré la rapidité du voyage, notre lettre doit se ressentir cruellement de cet accès inopportun de tourisme.

En compagnie d'amis, dont les noms sont bien connus des lecteurs de la *Revue*, nous avons improvisé une promenade à travers les pittoresques marécages et les paysages si pleins de caractère qui longent la Méditerranée, cette mer d'azur chère aux dieux et aux poètes. — Rassurez-vous ! nous ne vous ferons point de description. — Nous avons rencontré, dans ces heureux climats, d'excellents hôtes, qui nous ont fait les honneurs de leurs monuments, de leurs musées et de leurs campagnes, — où il ne manque que des turbans pour en faire des sites d'Orient, — avec cet accueil chaleureux et fraternel que les artistes ont toujours pour les artistes, — mais dans le Midi, cette vieille terre romaine, plus que partout ailleurs. — Comme l'un de ces aimables méridionaux fait partie des érudits dont vos abonnés apprécient le plus les travaux, et est, par conséquent, un lecteur assidu de la *Revue*, nous profiterons de l'occasion pour faire savoir à ces amis absents que, si le désir de les visiter, eux et leur beau pays, nous a un peu fait oublier nos devoirs envers vous, rien ne pourra nous faire oublier leur franche et cordiale hospitalité.

Pardonnez-nous cette escapade méridionale, Monsieur, et agréez, etc.

Jules Renoult.

---

## ENSEIGNEMENT.

---

### I. — Concours général entre les cinq Lycées de l'Académie, et distribution des prix aux élèves du Lycée impérial de Toulouse.

Cette solennité à laquelle ne manquent jamais d'assister toutes les notabilités de la ville, a eu lieu le jeudi, 13 août, avec tout l'éclat accoutumé, dans la grande salle du gymnase du Lycée, sous la présidence de M. Rocher, conseiller honoraire à la Cour de cassation, commandeur de la Légion-d'Honneur, recteur de l'Académie.

Aux côtés de M. le recteur étaient assis M. Peyrot, inspecteur de l'Académie, et M. Seignettes, proviseur du Lycée impérial.

L'estrade était occupée par MM. les professeurs des Facultés et de l'Ecole de médecine. Deux rangs de fauteuils avaient été réservés devant l'estrade pour les autorités civiles et militaires. M. Piou, premier président; M. le général de division, M. le préfet de la Haute-Garonne, M. Gastambide, procureur général; M. le général Behaghel, M. le maire de Toulouse et ses adjoints, M. le procureur impérial, M. de Tauriac, M. Massabiau et M. Perpessac, députés de la Haute-Garonne au Corps législatif; plusieurs officiers supérieurs, un grand nombre de magistrats et plusieurs ecclésiastiques assistaient à cette solennité universitaire. La salle, ornée de fleurs et de guirlandes, était occupée par la meilleure

société de Toulouse, et la musique du 8e d'artillerie exécutait les plus brillants morceaux de son répertoire.

M. Boutan, professeur de rhétorique, a ouvert la séance par un discours sur l'*Utilité des études littéraires*. L'orateur a été interrompu plusieurs fois par de vifs applaudissements. Après M. Boutan, M. le recteur a prononcé le discours suivant :

« Jeunes élèves,

» Le travail est imposé à l'homme dès l'enfance ; mais Dieu a permis que la conscience avec ses joies secrètes, le repos qui retrempe les forces, les récompenses, source féconde d'émulation, et par-dessus tout l'approbation de ceux qui nous aiment, adoucissent dans son application, la loi que sa sagesse a faite au monde.

» Ces allégements divers apportés à notre vie de labeurs, vous les trouvez tous réunis, jeunes élèves, dans la solennité qui résume pour vous les efforts et les luttes de l'année scolaire, et à laquelle tout ce qui, dans la cité, a le plus de droit à vos respects, tout ce que le foyer domestique vous garde de plus cher, prêtent une assistance qui rehausse, en s'y associant, le prix et l'éclat de vos triomphes.

» Fête de la jeunesse, dont la riante image se reflète sur nos vieux jours ! Couronnes de feuillage que le temps emporte avec toutes choses, mais qui, trompant le souffle sous lequel elles se fanent, reverdissent d'année en année par le souvenir !

» Si, dans ces pacifiques victoires, il n'y avait de satisfaction que pour la vanité, leur impression sur nous ne serait autre que l'ivresse d'un moment. Mais ce qui ne passe pas comme les signes extérieurs qui en sont à la fois le symbole et le gage, ce qui traverse sans altération les tumultueuses agitations de la vie, c'est la pensée toujours présente des jouissances intimes qu'elles nous ont données ; c'est la trace profonde que laisse après elle cette heure près de sonner pour beaucoup d'entre vous, où le lauréat couronné par nos mains entrevoit à travers les feuilles de chêne qui ombragent son front le sourire mouillé de larmes de sa mère !

» Un intérêt de plus s'attache, cette année, comme celle qui l'a précédée, à notre réunion de famille : la lice où vous avez combattu s'est élargie ; le concours établi entre les cinq Lycées de mon ressort a mis votre émulation à une nouvelle épreuve. Concours glorieux pour quelques-uns, satisfaisant à l'égard de plusieurs, profitable à tous ! Puissent

les émotions qu'il a fait naître dans vos cœurs, et qu'au retour de chacun de vous dans le séjour de ses études, il y retrouvera encore toutes vives, exciter les uns à tenir les promesses du succès, encourager les autres à se relever de la défaite! Félicitez-vous, mes jeunes amis, d'être initiés à un enseignement dont une présomptueuse ignorance peut seule méconnaître et nier les avantages, par des maîtres pénétrés de la sainteté de leur mission et doués des dons du ciel les plus propres à leur en faciliter l'accomplissement. Ainsi qu'on vient de vous le démontrer avec une grande force de raison et cette grâce du langage qui persuade en éclairant, les lettres grecques et latines, immortalisées par le génie, c'est le beau à sa source, et elles sont pour les jeunes intelligences qui s'y abreuvent ce qu'était pour Henri IV enfant le vin de Jurançon que Jeanne d'Albret présentait à ses lèvres.

» Recueillez donc, mes jeunes amis, le bénéfice d'un mode d'instruction qui a laissé sur le siècle le plus mémorable de notre histoire sa puissante empreinte. Que votre âme s'acclimate dans ces hautes sphères! D'un commerce de tous les jours et de toutes les heures avec ces esprits de lumière qui luisent sur le monde, naîtront pour vous l'amour du bien, si étroitement lié à la recherche du beau, un sentiment plus élevé de la dignité humaine, le culte de l'idéal dans les arts, le don de discipliner l'imagination par le goût, l'aptitude à toutes les carrières qui donnent habituellement l'essor au mouvement de la pensée.

» Mais pour obtenir de tels résultats, il importe de ne pas s'arrêter à moitié chemin. C'est une disposition trop commune, à cette époque où l'homme semble vouloir, comme les nouveaux instruments qu'il emploie, dévorer le temps et l'espace, de laisser son œuvre incomplète et lui demander avant l'heure ce que plus tard seulement on peut en attendre. Escompter ainsi l'avenir, c'est le frapper d'impuissance. Résistez, mes amis, à ce besoin impatient de vous produire sur la scène du monde avant qu'une préparation suffisante vous y appelle. Il faut que les fruits de votre éducation soient mûrs pour les détacher de l'arbre; rappelez-vous l'ingénieuse tradition de la fable : ce n'était qu'au fond du jardin des Hespérides que se cueillaient les pommes d'or.

» Des enfants de cette maison plusieurs vont la quitter sans retour. Sur le seuil qui sépare des voies nouvelles ouvertes à leurs pas, le toit sous lequel s'est formée leur âme, j'ai à leur faire entendre quelques paroles amies qui ne retarderont que d'un instant la proclamation de vos noms et la prise de possession de votre jeune gloire.

» Je leur dirai : Cet avenir qui s'offre à vous n'est pas tel que vous l'ont fait les décevantes promesses d'une imagination qui s'est plu à y jeter ses fleurs. Vous croyez que le jour de votre sortie sera celui de votre émancipation ; vous vous abusez. Au-dehors comme au-dedans de cette enceinte, tout est soumis à la règle : le monde, à vrai dire, ne subsiste que par elle. Cette indépendance qui nous séduit de loin n'est qu'un rêve de notre orgueil ; nous relevons de Dieu, de notre conscience, de nos devoirs envers le Prince, la patrie, la famille, la société. A quelque point de vue qu'on se place, dans toute condition comme à tout âge, depuis le plus puissant jusqu'au plus humble, vivre, c'est se dévouer. Votre éducation a trop bien répondu à notre attente pour ne vous avoir pas prémunis efficacement contre l'entraînement et la domination des intérêts égoïstes. L'homme n'est grand qu'en se détachant de lui-même.

» Sur quoi repose, dites-le-moi, notre patrimoine d'honneur national, si ce n'est sur cette religion du sacrifice qui fait du prêtre un apôtre, du soldat un héros, consacre par le martyre le patriotisme d'un d'Assas ou d'un Duranti, donne un accent irrésistible au défensur du bon droit contre l'injustice, cache sous le voile blanc de la sœur de charité un courage au-dessus de celui qu'enflamment le clairon et la poudre, en un mot, arrache notre âme aux misérables instincts qui l'inclinent vers la terre pour l'élever au niveau de sa destinée immortelle. Portez cette religion en vous, jeunes élèves, comme la lampe qui brûle nuit et jour dans les profondeurs du sanctuaire ; qu'elle éclaire votre marche ! Génération jetée vierge et pure au milieu de ce culte voué aux jouissances matérielles obtenues par tous moyens et à tout prix, montrez à ceux qui l'ont oublié que nous sommes nés pour une autre fin. Vous qui n'avez pas failli, rachetez notre passé de sanglantes erreurs, de folles aspirations vers un avenir impossible, d'oubli des lois éternelles sur lesquelles se fonde toute institution humaine. Infusez un sang nouveau dans les veines de cette société vieillie ; un beau rôle vous est assigné : c'est de transporter dans l'ordre civil, qui a aussi ses jours de luttes et d'épreuves, les mâles vertus, l'intrépidité calme, les exemples d'abnégation, d'humanité, de patience héroïque qui, sur des plages lointaines, ont imprimé un lustre plus vif à notre vieux drapeau. La France, notre mère, est en droit de demander à tous ses enfants de contribuer à l'envi à la maintenir grande entre les nations. Vous avez une part dans la dette commune ; donnez votre vie en gage pour l'acquitter !

» Tels sont, mes amis, les conseils qu'il m'appartient de vous adresser

pour adieux. C'est, comme l'a dit une voix éloquente, le pain de voyage que nos pères, dans leurs mœurs naïves, glissaient, en même temps que le bâton de houx, dans la main du pèlerin, lorsqu'il quittait, avec l'aurore, l'asile de la veille pour prendre une route inconnue. »

Lorsque le silence fut rétabli, après les applaudissements unanimes et plusieurs fois répétés qui ont accueilli le discours de M. le Recteur, il a été procédé à la distribution des prix aux élèves couronnés dans le concours ouvert entre les cinq Lycées impériaux du ressort académique (Auch, Cahors, Rodez, Tarbes et Toulouse).

Les deux prix d'honneur ont été remportés par deux élèves du Lycée de Toulouse : le prix d'honneur de philosophie, par M. Edmond Caze, fils de l'honorable conseiller à la Cour impériale, et le prix d'honneur de rhétorique, par M. Jules Gabriel Duvaltier, de Louviers (Eure).

Voici le tableau de la répartition des récompenses entre les cinq Lycées qui ont pris part au concours. Les prix à partager étaient au nombre de *vingt* et les accessits au nombre de *quarante*.

*Lycée impérial de Toulouse.*

| | | Nominations. |
|---|---|---|
| Premiers prix | 6 | 24 |
| Seconds prix | 3 | |
| Accessits | 15 | |

*Lycée impérial de Tarbes.*

| | | |
|---|---|---|
| Premiers prix | 3 | 12 |
| Seconds prix | 2 | |
| Accessits | 7 | |

*Lycée impérial de Rodez.*

| | | |
|---|---|---|
| Premiers prix | 1 | 14 |
| Seconds prix | 2 | |
| Accessits | 11 | |

*Lycée impérial de Cahors.*

| | | |
|---|---|---|
| Premiers prix | » | 6 |
| Seconds prix | 2 | |
| Accessits | 4 | |

*Lycée impérial d'Auch.*

| | | |
|---|---|---|
| Premiers prix | » | 4 |
| Seconds prix | 1 | |
| Accessits | 3 | |

Le Lycée de Toulouse, qui a obtenu dans le concours *neuf* prix et *dix-sept* accessits (plus de la moitié des récompenses), s'est maintenu au premier rang qu'il avait eu déjà l'année dernière, et qu'il sera bien difficile de lui enlever à cause de sa supériorité numérique. *Tarbes*, qui n'avait eu que *trois* prix l'année dernière, en a remporté *cinq* dans le dernier concours. *Rodez*, qui était au dernier rang, est monté au second pour le nombre des nominations et au troisième pour le nombre des prix. *Cahors* est resté au quatrième rang. *Auch* est descendu du troisième au dernier; il n'a obtenu que *quatre* nominations; l'année dernière, il en avait eu *neuf*.

Dans la distribution des prix aux élèves du Lycée de Toulouse, le prix d'honneur de mathématiques a été remporté par M. de Bataille, de Pontacq (Basses-Pyrénées);

Le prix d'honneur de philosophie (dissertation française), par M. Caze (Edmond), de Toulouse;

Le prix d'honneur de rhétorique (discours latin), par M. Caze (Paul), de Toulouse.

Le prix spécial fondé par M. Cabanis, ancien maire de Toulouse, en faveur de l'élève de rhétorique qui a obtenu la première place dans la dernière composition en discours français, a été remporté par M. Laprade (Paul), de Montauban.

---

## II. — Histoire du Collége de Moissac (1).

Jeunes élèves,

Si je n'avais pas considéré la soumission comme le premier de mes devoirs, je reculerais devant l'honneur et le péril de prendre la parole dans cette enceinte, et ma voix, à qui manque l'autorité de l'âge et de

(1) Nous avons reçu, en manuscrit, plusieurs des discours qui viennent d'être prononcés à l'occasion des distributions de prix, avec prière de les publier dans la *Revue*. Nous regrettons de ne pouvoir satisfaire aux désirs de nos correspondants; deux ou trois livraisons n'y suffiraient pas. Toutefois, nous avons dû faire une exception pour M. Rocha, qui a donné à la *Revue* tant de travaux remarquables, et dont le discours, d'ailleurs, est une page très-intéressante d'histoire locale.

la science, se tairait devant ses aînées. Du moins, je l'espère, et cette pensée est seule capable de soutenir mon courage, je retrouverai aujourd'hui en vous la sympathie que vous avez bien voulu me témoigner ; ce que vous fûtes pour le maître, vous le serez pour l'orateur inhabile.

Au moment où, chargés de vos couronnes, vous êtes près de quitter pour quelques semaines de liberté et de repos ce théâtre de vos labeurs, permettez-moi d'y ramener encore votre esprit qui déjà s'envole, et de vous parler de ce collége à qui vous allez dire adieu.

Vous êtes-vous jamais demandé, jeunes gens, quand vous venez, dans ce modeste asile de travail, vous asseoir à ces tables brunies par le temps, quand vous jouez à l'ombre de vos acacias, vous êtes-vous demandé à quelle époque remonte ce vénérable édifice et combien de jeunes générations sont passées, avant vous, dans vos classes, dans vos salles d'étude, et ont laissé à ces murailles comme un écho de leurs cris joyeux? Vous aimez les enseignements de l'histoire, les laborieuses investigations du passé; cette maison aussi, Messieurs, a sa chronique, histoire simple et naïve, qui ne présente, il est vrai, ni récits dramatiques, ni matière à périodes sonores, mais qui n'est pas indigne de votre attention. Elevés dans la fraternité du collége, vous trouvez dans cette maison comme une seconde famille. Vous raconter sa chronique, c'est vous montrer vos titres de noblesse. Vous verrez, Messieurs, que l'ancienneté ne leur manque pas.

Il y a aujourd'hui trois siècles, presque année par année, que les consuls de Moissac eurent la première idée d'établir un collége dans leur ville. C'était une pensée utile et féconde, une tentative précoce de civilisation dans une région longtemps déshéritée. Sauvage et presque barbare de sa nature, le pays de Quercy, boisé, sombre, « plus bossu que plaine, » pour employer l'expression d'un des vieux historiens de votre province, livré d'ailleurs au fléau de l'invasion et de la guerre, ensanglanté par toutes les querelles religieuses ou nationales, était demeuré étranger au grand mouvement de renaissance et de rénovation littéraire; et ne sentait pas le souffle vivifiant de ce vent de l'Italie qui était venu rallumer le flambeau des intelligences. Achevé dans Paris, le règne de François Ier n'avait pas commencé pour la province lointaine. Cependant, la plupart des Universités de France existaient déjà; quelques-unes, les plus célèbres, comptaient plusieurs siècles de durée; mais, à cette époque, les pays les plus voisins subsistaient côte à côte sans se connaître. Les routes, les canaux, les chemins de fer, ces

merveilleuses inventions de la patience ou du génie des siècles, n'avaient pas encore effacé les distances et transporté les populations. Le Quercy noir et le Quercy blanc que ne rattachait aucun lien aux grands centres d'activité et de mouvement littéraire, vivaient dans leur étroite enceinte, en dehors de cette France polie et lettrée dont ils ne savaient même pas la langue.

Toulouse, alors la ville la plus savante du Midi, paraissait à vos pères le terme d'un lointain pélerinage qu'on n'accomplissait ni sans fatigue ni sans péril, et, quant aux voyages à Paris, c'était presque aussi hasardeuse entreprise que nos expéditions modernes dans les glaces du pôle boréal. Il fallait donc qu'au sein même de la contrée, il s'élevât, pour instruire la jeunesse dans ces belles antiquités partout renaissantes, une maison d'enseignement public où des hommes doctes et honnêtes vinssent faire comprendre aux fils des bourgeois ce qu'admiraient leurs compatriotes privilégiés.

Mais il n'est si noble pensée que l'impuissance ne paralyse. Un tel établissement exigeait des largesses, et les consuls de Moissac, malgré la splendeur de leur nom, n'avaient pas le pouvoir des consuls romains. Heureusement, une circonstance imprévue leur permit, sans épuiser les ressources de leur chapitre, de réaliser le vœu de leur patriotisme.

Fatigués de la règle austère de Saint-Benoît, sous laquelle ils avaient vécu près de douze cents ans, les moines de cette abbaye de Saint-Pierre, dont il reste encore de si précieux débris, travaillaient à obtenir du Saint-Siége un décret de sécularisation. La ville, qui luttait avec fermeté contre ce désir, y céda cependant; mais elle exigea en revanche la fondation d'un collége.

Les religieux et les consuls finirent par s'entendre, et, après de longues discussions, des incertitudes, des contre-temps dont je n'ai pas à vous entretenir, l'abbé de La Valette de Cornusson, évêque de Vabres en Rouergue, signait, au nom du couvent, un acte définitif, et donnait son nom à la fondation nouvelle. Entretenu à la fois par les Etats du Quercy, par la commune et par l'abbaye de Saint-Pierre, le collége de La Valette fut régulièrement constitué en 1626, quand les moines bénédictins, affranchis de la règle par le souverain pontife, eurent été solennellement dépouillés des marques de leur servitude spirituelle en présence des plus hauts dignitaires de l'Eglise et de la commune.

Il ne restait plus qu'à remplir les chaires de la nouvelle école. On s'adressa aux Jésuites; déjà, depuis l'année 1562, cette compagnie

fameuse, non moins célèbre par la science que par l'habileté, s'était fait une large et brillante place dans l'éducation de la jeunesse. Des études fortes, une connaissance approfondie de l'antiquité latine, un merveilleux talent à captiver l'attention, à conquérir l'esprit des élèves, distinguaient ces hommes précurseurs des La Rue, des Porée, des Jouvency et de tant d'autres qui devaient porter si haut dans l'enseignement des belles-lettres le renom de la Société. Chaque jour, grâce au mérite réel, aux travaux sérieux de la plupart de ses membres, la Compagnie réunissait en ses mains de nouvelles maisons d'éducation. Elle envoya quelques-uns de ses pères professer dans votre ville et diriger, par leurs lumières et leur expérience, les destinées du collége naissant.

Le temps qui emporte tout a effacé jusqu'au souvenir des leçons et des maîtres, et nous a dérobé les moindres détails sur ce premier enseignement. Les professeurs étaient, sans doute, de ces jeunes hommes formés aux solides études, aux rigoureuses disciplines de l'ordre, et dont on éprouvait les forces, avant de leur confier de hautes fonctions. Ils apportaient, avec une science véritable de latinité, une habitude d'imagination abondante et fleurie, et de subtilité dans la critique, qui durent séduire vos pères, comme elles séduisent tous les méridionaux; et je ne doute pas que la poésie latine, pour laquelle vous êtes si injustes, Messieurs, ne fût alors plus en honneur que de nos jours. A coup-sûr, les maîtres donnaient l'exemple, et si, comme le père La Rue, comme Porée, le maître de rhétorique à Louis-le-Grand, ils ne mettaient pas en tragédies latines l'histoire de Lysimaque et de Sennachérib, ils ne manquaient pas de cueillir quelques fleurs antiques sur la double montagne que le vent du nord n'avait pas encore dépouillée.

Un évènement, dont je n'ose guère prononcer le nom après avoir parlé de poésie, un procès interrompit les leçons des Jésuites et finit par leur faire abandonner le collége.

On ne sait trop ce qui fût advenu sans la généreuse initiative d'un bourgeois dont le nom mérite d'être conservé. Il s'appelait Antoine Hébrard. Possédant une grande fortune, il s'imposa des sacrifices pour l'honneur et l'utilité de sa ville natale, et appela dans ses murs la congrégation des Doctrinaires.

Dans la modeste, mais gracieuse église qui est si près de vous, Messieurs, et que vous avez tant de fois visitée, vos yeux se sont peut-être arrêtés sur un tableau d'un aspect sombre et sévère. Le dessin en est incorrect, la couleur froide et terne; mais un parfum de recueillement

et d'étude semble s'en échapper. C'est le portrait en pied d'un homme à la barbe déjà grisonnante, à la figure sérieuse mais douce, et dont le corps disparaît dans les plis d'une robe noire. De la main droite, il montre un livre où l'on peut lire ces paroles : « Glorifiez le Seigneur dans la science. » *In doctrinis glorificate Dominum.*

Cette peinture, pieux souvenir laissé par les Doctrinaires dans le sanctuaire qu'ils ont bâti, représente le fondateur de cet ordre savant, l'illustre César de Bus.

C'était un jeune provençal qui avait du nom et de la fortune, et, ce qui vaut mieux encore, une âme née pour les grandes choses. Dans le principe, il fit fausse route, et ses égarements, comme il arrive toujours à ces natures énergiques, furent poussés aussi loin que devaient l'être ses vertus. Mais « au milieu des chemins de la vie », pour parler comme le Dante, ses yeux longtemps aveuglés se dessillèrent ; à l'enivrement des plaisirs succédèrent les consolations de la foi et de la science. César de Bus devint dès ce jour un ecclésiastique sévère, un exemple de zèle et de piété, et se voua à l'éducation des pauvres. Il parcourut les villages de cette Provence autrefois pleine du bruit de ses fautes, catéchisant, enseignant à la fois la science humaine et la science divine. Pour agrandir son œuvre et la perpétuer au-delà de son tombeau, il se fit fondateur d'ordre et créa la congrégation des Pères de la doctrine, dont le pape Clément VIII, en 1597, approuva les statuts.

Bien qu'elle n'existât que depuis quelques années, cette compagnie savante avait pris un rapide accroissement, lorsque, en 1659, le provincial de Guyenne accueillit les propositions des consuls de Moissac, et envoya des Doctrinaires dans l'ancien collége des Jésuites. C'est leur enseignement, bientôt devenu célèbre dans tout le midi de la France, qui a laissé le plus de souvenir dans cette maison. Ces bâtiments du collége, autrefois beaucoup plus vaste et dont les débris montrent encore la belle et grandiose ordonnance, cette église voisine qui fut jadis la chapelle des maîtres et des écoliers, tout enfin, dans cette enceinte, rappelle cette époque de sévères disciplines, de fortes et profondes études. Les maîtres étaient savants, les élèves nombreux, les leçons sérieuses et variées. La langue latine, la reine des langues aux yeux de l'Eglise, était enseignée dans toutes ses finesses comme dans toutes ses grandeurs. Il n'était pas d'exercice auquel on ne formât les élèves. C'étaient les grands auteurs à traduire, c'étaient des dialogues en latin, où l'esprit, par une sorte de gymnastique intellectuelle, tandis qu'il s'habituait à la lutte ardente et

vive, aux assauts qui déconcertent, aux ripostes à saisir au vol, aux traits du syllogisme à éviter ou à renvoyer à l'adversaire, s'accoutumait en outre à trouver promptement et sans peine l'expression qui devait revêtir la pensée, lui donner du corps, du mouvement et de la couleur ; c'étaient des dissertations écrites qui, par le silence et la réflexion du cabinet, modéraient l'élan de la dialectique et réprimaient ce qu'il pouvait y avoir d'incorrect ou de fougueux dans les témérités hasardeuses de l'improvisation. C'était enfin la poésie latine, si utile à féconder les imaginations qui s'éveillent, en même temps que ses difficultés, ses entraves sans cesse renaissantes, en répriment et en dominent les écarts.

Une seule lacune déparait ce bel enseignement. La langue du peuple le plus civilisé et le plus spirituel de la terre, de la nation qui, vaincue et domptée par le fer des légions romaines avait dompté à son tour Rome victorieuse, et l'avait fait plier sous le joug de sa littérature, de sa poésie, et de ses beaux arts, la langue d'Homère et de Démosthènes, triomphante rivale de celle de Cicéron et de Virgile, était oubliée dans les leçons des Pères de la doctrine. Une règle sévère en interdisait l'enseignement hors de la province de Paris ; ainsi les écoliers de ce collége ne purent jamais apprécier par eux-mêmes la beauté de cette langue harmonieuse qu'ils entrevoyaient à travers chaque page de leurs auteurs favoris, et qu'ils rencontraient partout sans jamais l'atteindre. Je ne le sais que trop, jeunes élèves, effrayés comme vous l'êtes par les difficultés inévitables, par les premiers obstacles d'une étude si fructueuse, une telle omission trouverait en vous des juges pleins d'indulgence ; car, si je ne me trompe, vous nourrissez pour la langue d'Achille des sentiments de vrais Troyens, et si l'on soutenait encore que les Francs descendent d'Hector, votre inimitié pour les Atrides semblerait donner quelque vraisemblance à cette lointaine généalogie.

Mais ce qui vous affligerait peut-être davantage, c'est le régime auquel étaient soumis vos pères, aux jours de ces savants professeurs. Toujours sérieux et graves, les Doctrinaires gardaient dans leurs rapports avec la jeune génération quelque chose de l'austérité de leurs études, de la raideur et de la sévérité de leurs principes. A cette époque, on n'avait pas encore admis cette vérité incontestable que les punitions corporelles, en rabaissant le maître, ne guérissent pas l'écolier, et trop souvent, les souffrances physiques expièrent la paresse de la mémoire ou les défaillances de l'attention.

Mais si les châtiments étaient sévères, les rémunérations étaient belles

et glorieuses. J'ai vu plus d'une fois entre vos mains, jeunes gens, quelques-uns de ces livres, nobles trophées de vos familles, que l'on distribuait en grande pompe, devant les consuls revêtus de leurs insignes, aux applaudissements de la ville entière. Ce sont de beaux ouvrages d'un sens profond, les œuvres de Bossuet, évêque de Meaux, ou les tragédies de Pierre Corneille ; car les maîtres voulaient encore que l'instruction fût dans la récompense, et que la gloire même fournît un élément de travail. Sur la reliure de ces volumes brillent les armes de la cité, honorables symboles qui feront durer le souvenir du triomphe aussi longtemps que le prix lui-même.

Pendant près de cent trente ans, les Doctrinaires dirigèrent avec bonheur le collége qu'ils avaient relevé de ses ruines, et lui donnèrent au loin une haute réputation d'honnêteté et de science. Chaque année, les plaines de la Gascogne, les coteaux du Quercy et de l'Agenais envoyaient de nouveaux contingents d'une jeunesse ardente et studieuse à qui ne manquait, pas plus qu'à vous, Messieurs, ni l'intelligence ni la vivacité.

Cependant commençaient à gronder les orages de cette Révolution qui devait tout changer en France, dont on ne peut méconnaître les salutaires réformes, mais dont on ne saurait trop maudire les épouvantables excès. Par leurs qualités mêmes et leurs conditions, les Doctrinaires avaient un certain penchant pour de sages réformes qui auraient fait passer le mérite du travail et de la valeur personnelle, avant les priviléges du rang et de la naissance.

A ces illusions naïves le gouvernement révolutionnaire répondit par le décret qui confisquait les biens de toutes les congrégations religieuses sans exception et sans merci.

Le collége, soudainement déchu de sa sainteté et de sa grandeur, devint prison d'Etat, pendant qu'on inaugurait dans l'église des Doctrinaires la liturgie nouvelle de la Raison.

Ces tristes époques passèrent, mais de longtemps l'éducation brisée ne put renouer sa chaîne. La vie active dévorait tout, emportait tout. Ce n'était plus l'époque des études silencieuses et pacifiques, des méditations presque claustrales, des longues conférences avec l'antiquité. Le bruit des canons de l'Europe faisait lever la tête à l'écolier penché sur ses livres, et c'était devant les batteries de Montenotte et de Millesimo qu'il allait finir ses humanités. Aussi les glorieuses périodes du consulat et de l'Empire, si fécondes en victoires, n'ajouteront pas une ligne à mon humble chronique. L'empereur Napoléon, dont les grandes et mémorables réfor-

mes reconstituaient l'Université de France, n'atteignit pas, au fond du Quercy, l'établissement en ruines qu'il aurait relevé d'un regard, et les chevaux de l'armée remplacèrent les captifs dans les corridors abandonnés du collége.

Ce ne fut qu'en 1825, sous un autre gouvernement, que les honorables instances des premiers magistrats de la commune obtinrent l'établissement du collége sur ses bases actuelles. C'était sa troisième résurrection. Tant il avait fallu d'efforts, comme dit le poète, pour fonder la puissance romaine! *Tantæ molis erat romanam condere gentem!*

Un illustre prélat, qui devait laisser dans Montauban et dans Bordeaux de si augustes souvenirs, Mgr de Cheverus, cédant aux pressantes instances d'un enfant de Moissac, d'un de ses éminents magistrats qui a toujours aimé et patronné cette maison, fit décréter le rétablissement du collége, et vint présider en personne à la solennelle séance d'installation. Puisse le nom de cet homme vénéré devenir pour le collége, que l'on peut regarder comme son œuvre, un gage de prospérité et d'avenir!

Ici, nous touchons à des époques trop voisines de nous pour qu'il nous soit permis de prolonger notre histoire. Aussi bien avons-nous évoqué déjà d'assez respectables souvenirs. Voilà, jeunes élèves, comme je vous le disais au début de cette chronique qui vous a paru peut-être trop longue, voilà vos titres de noblesse : un enseignement communal qui a près de trois cents ans d'existence, de belles et fortes études, une ancienne réputation dans tout le Midi. Vous n'êtes pas indignes de soutenir un passé qui n'est pas sans gloire, et de rappeler par votre intelligence, par le succès de vos travaux, les plus brillantes époques de l'enseignement des Doctrinaires.

D'ailleurs, vos maîtres, vous le savez bien, ne forment avec vous qu'une famille; vos triomphes sont les leurs, et, dans cette enceinte, il n'est personne qui applaudisse plus sincèrement à ces couronnes que vous avez gagnées.

Venez donc les recevoir de nos mains ces couronnes bien méritées; mais auparavant, laissez-moi vous rappeler, comme les triomphateurs antiques, à de graves et sévères pensées. Tandis que je parlais devant vous des nombreuses générations qui vous ont précédés sur les bancs de ce collége, je ne pouvais songer sans tristesse que vous aussi, vous tous qui m'honoriez ici de votre sympathique attention, vous feriez bientôt place à des condisciples inconnus, et vous déserteriez, pour la vaste arène du monde, cette étroite arène de préparation et de labeurs.

Le tourbillon vous emportera dans la vie active, brisera ce faisceau de cœurs et d'intelligences, et vous dispersera aux quatre vents du ciel. « Le chêne, dit un auteur célèbre, voit grandir autour de lui tous ses rejetons, il n'en est pas ainsi des enfants de l'homme ! »

Puissiez-vous, quand vous nous quitterez, emporter d'ici de saines traditions, des règles de conduite droites et pures, et, après avoir été de bons élèves, devenir de bons citoyens ! Plus heureux que vos pères, vous entrerez dans la carrière sous un gouvernement ferme et respecté qui, pour avoir bien compris les intérêts du peuple, a rendu à la France une paix glorieuse, et ouvre devant elle des voies nouvelles de prospérité et de grandeur. Puisse, je vous le répète, votre destinée être aussi facile que nous vous le souhaitons, et les épines de la route s'émousser sous vos pieds ! Mais, croyez-moi bien, quelque douce que doive être votre existence, vous regretterez un jour cette vie de collége pour laquelle vous êtes peut-être injustes, ces travaux sans inquiétude, cette fraternité sans mensonge; et le souvenir de ces laborieuses années sera le plus cher de vos souvenirs.

Un poète arabe raconte dans un de ces apologues, où la richesse de l'imagination orientale s'allie à la justesse des pensées, qu'un bon musulman, dont les prières avaient appelé la faveur divine, se vit emporter dans les nues par un ange aux ailes vertes, et contempla sous ses pieds, comme un mobile et changeant panorama, les vagues et les monts, les océans et les empires de la terre. Le céleste messager lui avait dit : « Parmi les pays que nous traversons, choisis les plus beaux. Allah, » bon et miséricordieux, te donnera d'y finir tes jours dans le silence » et la paix, digne récompense du plus fidèle de ses croyants ! » et l'Arabe cherchait des yeux cette retraite promise. Il vit passer les îles de corail de la mer d'Oman, les bords du golfe Vert, les bois enchantés de Cachemir, il respira le parfum des roses de Chiraz, et aucune de ces merveilles ne put enchaîner ses désirs. Mais tout-à-coup un cri d'admiration s'échappa de sa poitrine : il avait aperçu le plus beau des séjours du monde : sa demeure natale, son palmier bien connu et la fontaine où s'abreuvait son cheval fidèle.

Et vous aussi, Messieurs, comme nous tous, vous ressemblerez au voyageur de l'apologue. Votre destinée, une carrière lointaine peut-être, sera votre ange aux ailes vertes, qui fera miroiter à vos yeux les magnificences de l'inconnu et l'éclat de civilisations nouvelles. Vous en serez éblouis. Mais quand, de fait ou de cœur, vous reviendrez à l'humble

cité, témoin de vos premières joies et de vos premières espérances, vous ne pourrez revoir sans attendrissement ces lieux où tout vous rappelle un souvenir. Vous saluerez ces plaines fertiles, ces collines pittoresques où la nature méridionale déroule sa grandeur et sa richesse, cette vieille église dont vos pères ont fait retentir les voûtes, ces cloîtres où l'artiste du douzième siècle a écrit de son ciseau les légendes du christianisme. Oh! alors, Messieurs, n'oubliez pas de jeter un regard sur ce modeste asile de travail et d'étude où se seront écoulées vos années d'enfance entre la tendresse de vos parents et la sollicitude de vos maîtres. Et si dans votre cœur où vivront toujours, je l'espère, les traditions de vos familles et ces principes divins plus précieux encore que les dons l'esprit, il reste encore une place, qu'elle soit, jeunes gens, qu'elle soit pour ceux qui dans ce collége ont veillé sur vos premiers pas, qui vous ont guidés dans la carrière, vous ont aimés et vous accompagneront toujours de leurs souhaits et de leurs espérances!

---

# CHRONIQUE.

## I. — Baccalauréat ès-sciences et ès-lettres. Session d'août.

### BACCALAURÉAT ÈS-SCIENCES.

La session, commencée le 20 juillet et terminé le 28 août, a donné les résultats suivants, dans les trois centres d'examen, Toulouse, Rodez et Cahors.

| CENTRES D'EXAMEN. | CANDIDATS INSCRITS. | AJOURNÉS. | ADMIS. |
|---|---|---|---|
| Toulouse. . . . . | 157 | 105 | 52 |
| Rodez. . . . . | 14 | 7 | 7 |
| Cahors. . . . . | 24 | 15 | 9 |
| TOTAUX. . . . . | 195 | 127 | 68 |

Le nombre des candidats inscrits à la session correspondante de 1856 était de 144. Différence *en plus*, cette année, 51.

La Faculté a accordé *trois* mentions *bien*.

Il n'y a pas eu lieu à la mention *très-bien*.

Noms des candidats qui ont obtenu la mention *bien* :

MM. Swiencki (Apollinaire-Léon-Alfred), né à Castres (Tarn), le 4 septembre 1841, élève du Lycée impérial de Toulouse.

Gaye (Joseph-François-Eugène), né à Tarbes (Hautes-Pyrénées), le 17 février 1829, régent au Collége d'Aurillac.

Clary-Bousquet (Louis-Emile-Edmond), né à Cahors (Lot), le 10 septembre 1839, élève du Lycée impérial de Cahors.

*Sujets de composition.*

*Toulouse, 20 juillet.* — 1° Expliquer la règle d'intérêt composé et celle des annuités. — Comment y applique-t-on les logarithmes?

2° On donne le rayon d'un cercle OB = 5m 7, et l'on prolonge ce rayon d'une quantité AB = 2m 4. Du point A on mène les tangentes AT, AT' et l'on mène la corde de contact TT'. On demande : 1° la distance OI de cette corde au centre, 2° la longueur de cette corde elle-même.

*Du 21.* — 1° Des questions de maximum ou de minimum qui peuvent se résoudre par les équations du second degré. — On prendra comme exemples : 1° la détermination du rectangle inscrit dans un cercle de rayon R, et dont le périmètre serait un maximum; 2° la recherche du minimum du trinôme $a^2x^2 - 2abx + 2b^2$.

2° Dans une sphère dont le rayon AO est égal à 1 mètre, la zône engendrée par l'arc de grand cercle AB, tournant autour de AO, a pour base un cercle dont la surface est les $^3/_4$ de celle de la zône. Déterminer, à 1 centimètre près, la hauteur CA de la zône.

*Du 22.* — 1° Démontrer les propositions suivantes :

Tout nombre qui divise deux autres nombres divise aussi leur plus grand commun diviseur.

Tout nombre qui divise le produit de deux autres nombres et qui est premier avec l'un d'eux divise nécessairement l'autre.

Un nombre divisible séparément par plusieurs nombres premiers entre eux est aussi divisible par leur produit.

Comment détermine-t-on le plus petit nombre divisible par des nombres donnés?

2° Dans un triangle ABC, rectangle en A, l'angle aigu B est égal à 60°, et le côté $b$ opposé à cet angle est égal à 1 mètre. Calculer l'hypothénuse $a$ et le côté $c$, à 1 centimètre près, sans faire usage des tables des logarithmes.

*Du 23.* — 1° Faire connaître les différents procédés d'aimantation, au moyen des aimants, de la terre et des courants.

2° Un gaz dont la température est de 37°, et dont la force élastique est égale à une atmosphère ou à 0m 76, est renfermé dans un espace entiè-

rement clos. On élève sa température de manière que sa force élastique soit égale à 11 atmosphères. Quelle est cette nouvelle température?

On prendra pour le coefficient de dilatation du gaz 0,00366.

*Du* 25. — 1° Démontrer les formules qui servent à transformer une somme ou une différence de *sinus* ou *cosinus* en un produit de deux facteurs. On en déduira la formule

$$\frac{sinp - sinq}{sinp - sinq} = \frac{tang\,\frac{1}{2}(p-q)}{tang\,\frac{1}{2}(p+q)}$$

et l'on démontrera comment on applique cette formule à la résolution d'un triangle dans lequel on connaît un angle et les deux côtés qui le comprennent.

2° On donne le grand axe d'une ellipse

$$AA' = 126 \text{ mètres},$$

et la distance des deux foyers

$$FF' = 84 \text{ mètres}.$$

Par le foyer F on mène une perpendiculaire au grand axe, laquelle rencontre l'ellipse au point D.

Evaluer chacun des rayons vecteurs DF, DF'.

*Du* 27. — 1° Démontrer la règle qui sert à insérer, entre deux nombres donnés $a$ et $b$, un nombre $n$ de moyens différentiels ou de moyens géométriques. — Etablir les formules qui donnent la somme des termes d'une progression arithmétique ou géométrique. — Comment calculerait-on le premier terme d'une progression arithmétique et le nombre des termes, connaissant le dernier terme, la raison et la somme des termes?

2° La surface d'un triangle rectangle est égale à 13 mètres carrés, 5. La différence des surfaces des carrés construits sur les deux côtés de l'angle droit est égale à 15 mètres carrés, 75. On demande les valeurs des trois côtés du triangle.

*Du* 28. — 1° Description de la Sirène acoustique. — Comment évalue-t-on, avec cet instrument, le nombre de vibrations par seconde qui correspond à un son donné?

2° Un cylindre, dont le rayon de la base est de 1 décimètre et la hauteur de 2 décimètres, 5, est entièrement rempli de glace à 0°. On mêle cette glace avec 12 litres d'eau à 90°, et l'on demande la température définitive du mélange.

On sait que la densité de la glace à 0° est 0,93, et que celle de l'eau à 90° est 0,95.

*Du* 29. 1° Définition de l'ellipse. — Démontrer que les rayons

vecteurs menés des foyers de l'ellipse à un quelconque de ses points, forment avec la tangente en ce point et d'un même côté de cette ligne, des angles égaux. — En déduire la construction de la tangente menée par un point près sur la courbe ou par un point extérieur.

2° Partager le nombre 85 en parties formant une progression arithmétique, dont le premier terme soit 7, et la raison $^1/_3$. On déterminera le nombre des termes et le dernier.

*Du* 30. 1° Exposer la marche des rayons lumineux dans la loupe et dans la lunette astronomique.

2° Un corps dont la densité est 5,9 pèse dans l'air à 0°, 60 grammes, 27. Plongé dans un liquide à 0°, il ne pèse plus que 40 gramme, 65. Quelle est la densité de ce liquide?

On sait qu'un litre d'air sec à 0°, pèse 1 gramme, 3.

*Du* 31. 1° Exposer les méthodes générales que l'on emploie pour mesurer les dilatations linéaires des solides. — Quelles sont les lois générales que l'on a observées en rassemblant un grand nombre de résultats? — Application au pendule compensateur.

2° Un gaz, contenu dans un cylindre dont la base est un cercle de 4 centimètres de rayon et dont la hauteur est de 30 centimètres, a pour force élastique 0 mètre, 76. On met ce cylindre en communication avec un second cylindre vide, dont la base est un cercle de 5 centimètres de rayon et dont la hauteur est de 40 centimètres, de telle sorte que le gaz occupe la capacité des deux cylindres. Que deviendra la force élastique du gaz?

*Du* 1er *août*. — Exposer la théorie de la rosée et faire connaître les expériences sur lesquelles on l'appuie.

2° Deux règles, l'une en fer, l'autre en cuivre, étant placées bout à bout, font une longueur totale de 1 mètre, à la température de 0°. Elles sont de même longueur à la température de 100°. Quelle est la longueur de chacune à la température de 0°? On l'évaluera à 1 dixième de millimètre près.

On prendra pour le coefficient de dilatation linéaire du fer 0,000012, pour celui du cuivre, 0,000017.

*Rodez*, 20 *août*. — 1° Démontrer les propositions suivantes :

Si une droite est perpendiculaire à un plan, toute parallèle à cette droite est aussi perpendiculaire au plan.

Si un plan est perpendiculaire à une droite, tout plan parallèle au premier est aussi perpendiculaire à cette droite.

Réciproquement, deux droites perpendiculaires à un même plan sont parallèles; et pareillement, deux plans perpendiculaires à une même droite sont parallèles.

2° On donne une droite indéfinie AB et un point C dont la distance à cette droite est CD = 28 mètres. Du point C comme centre, avec un rayon CA = 53 mètres, on décrit un arc de cercle qui coupe AB aux points A et B. On demande 1° la surface du triangle ABC, 2° la valeur du côté du carré équivalent à ce triangle, à 0,01 près.

*Cahors, 27 août.* — 1° Démontrer que les surfaces de deux triangles semblables, et, par suite, celles de deux polygones semblables, sont entre elles comme les carrés des côtés homologues. — On fera voir comment, étant donnés deux polygones semblables, on pourrait en construire un troisième qui, leur étant semblable, serait équivalent à leur somme ou à leur différence.

2° Dans un trapèze qui a deux angles droits A et B, on connaît les deux côtés parallèles AA' = a, BB' = b, ainsi que leur perpendiculaire AA = l. Déterminer le point C où le côté A'B' rencontre AB, et examiner les cas où la solution est positive, négative ou infinie.

*Du 27 août.* — 1° Construire une tangente commune à deux cercles donnés, en distinguant les deux cas où les cercles sont situés d'un même côté de la tangente ou de côtés opposés. — Si l'on donnait les valeurs numériques des rayons et de la distance des centres, comment évaluerait-on la distance au centre de chaque cercle du point où la ligne des centres est coupée par la tangente commune?

2° Pour déterminer le rayon d'une sphère O au moyen du compas sphérique, on a décrit du pôle P un petit cercle ABC, et l'on a trouvé 63 millimètres pour le rayon de ce cercle. La distance rectiligne du pôle P à un point de la circonférence ABC est de 87 millimètres : quel est le rayon de la sphère?

### BACCALAURÉAT ÈS-LETTRES.

La session, commencée le 1er août et terminée le 27, a donné les résultats suivants dans les trois centres d'examen, Toulouse, Rodez et Cahors :

| CENTRES D'EXAMEN. | CANDIDATS INSCRITS. | AJOURNÉS. | ADMIS. |
|---|---|---|---|
| Toulouse. . . . . | 236 | 136 | 100 |
| Rodez. . . . . | 24 | 13 | 11 |
| Cahors. . . . . | 27 | 13 | 14 |
| TOTAUX. . . . . | 287 | 162 | 125 |

Le nombre des candidats inscrits à la session correspondante de 1856 était de 309. Différence *en moins*, cette année, 22.

La Faculté a accordé *quatorze* mentions *bien* : l'établissement le mieux partagé est le collége de Pamiers qui en a obtenu *trois*.

Il n'y a pas eu lieu à la mention *très-bien*.

Noms des candidats qui ont obtenu la mention bien :

MM. Caze (Edmond-Marie-Justin), né à Toulouse, le 16 septembre 1839, élève du Lycée impérial de Toulouse.

Lacarrière (Jules-Philomène-Marie-Gabriel), né à Lacapelle-Marival (Lot), le 26 septembre 1840, élève du Petit Séminaire de Sarlat.

Lézeret (Jean-Pierre), né à Figeac (Lot), le 18 février 1840, élève du Collége de Figeac.

Gillis (Auguste-Alexandre-François), né à Pamiers (Ariége), le 1er avril 1838, élève du Collége de Pamiers.

Rigambert (Guillaume), né à Villefranche (Aveyron), le 26 septembre 1839, élève du Collége de Villefranche.

Delvolvé (Hugues-Jacques-Casimir), né à Moissac (Tarn-et-Garonne), le 4 octobre 1839, élève du Collége de Pamiers.

Tappie (Louis-Sylvain-Edmond), né à Ancizan (Hautes-Pyrénées), le 20 novembre 1838, élève du Lycée impérial de Tarbes.

Pagèze de Saint-Lieux (Eugène-Marie-Paul), né à Toulouse, le 11 septembre 1840, élève du Collége Sainte-Marie, à Toulouse.

Gorguos (Jean-Antoine-Marie-Paul), né à Pamiers (Ariége), le 29 mai 1840, élève du Collége de Pamiers.

Alberny (Paul-Jean-Baptiste), né à Toulouse, le 1er novembre 1838, élève du Petit Séminaire de Toulouse.

Mabit (Benoît-Auguste-Eugène), né à Aurillac (Cantal), le 4 avril 1840, élève du Lycée impérial de Rodez.

Lacombe (Edmond-Eugène), né à Rodez (Aveyron), le 5 novembre 1840, élève du Lycée impérial de Rodez.

Léger (Alphonse-Adolphe-Achille), né à Mailly (Aisne), le 25 novembre 1838, élève du Lycée impérial de Cahors.

Armand (Paul), né à Cahors (Lot), le 14 mars 1840, élève du Lycée impérial de Cahors.

*Sujets de composition.*

*Toulouse*, 1er *août*. — De l'utilité et de la beauté de l'arbre. (Comp. fr.)

*Du* 3. — *Quid commune, quid diversum habeant oratio et historia?* — Indiquer les rapports et les différences qui se trouvent entre le genre oratoire et le genre historique. (Comp. latine.)

*Du 4.* — *De utilitate et pulchritudine fluminis.* (Comp. lat.)

*Du 5.* — En quoi consiste la négligence qu'on attribue à La Fontaine? — Est-elle dans la rime, dans la facture des vers, dans la correction du style?... Quel qu'en soit le caractère, d'où vient qu'elle est appelée *heureuse?* (Comp. fr.)

*Du 6.* — « Hélas! il ne me reste donc plus maintenant que ce que j'ai donné!... » — Développer le sens de ces dernières paroles d'Antoine. (Comp. fr.)

*Du 7.* — « Le bon historien n'est d'aucun temps ni d'aucun pays. » (Fénélon, Lettre à l'Acad., ch. LXXXI). (Comp. fr.)

*Du 8.* — *Quas dederis, solas semper habebis opes.* — Développer la pensée de ce vers de Martial. (Comp. lat.)

*Du 10.* — *Ode prima Horatii in epistolam, solutâ oratione, vertetur.* (Comp. lat.)

*Du 11* — Dans le chapitre LVIII de l'*Orator*, Cicéron remarque qu'il est peut-être plus difficile d'écrire en prose qu'en vers; *difficilius oratione uti quàm versibus.* — Démontrer comment cela peut être vrai. (Comp. fr.)

*Du 12.* — « Je n'ai jamais eu de chagrin, a dit Montesquieu, qu'une lecture n'ait dissipé. » (Comp. fr.)

*Du 14.* — Latinè vertes inclytam Fontanii fabulam quæ inscribitur *le Chêne et le Roseau.* (Comp. lat.)

*Du 17.* — De la beauté et de l'utilité de la mer. (Comp. fr.)

*Du 18.* — *Moses aquam è rupe elicit.* (Comp. lat.)

*Rodez, 21 août.* — *Expones usum et pulchritudinem fluminum.* (Comp. lat.)

*Cahors, 26 août.* — On a dit que rien n'est plus facile, et, en même temps, plus difficile, que de faire des vers français (Mme de Staël, *De l'Allemagne*). — Comment cela peut-il être vrai? (Comp. fr.)

---

## II. — Nécrologie. M. Bergès, inspecteur d'Académie.

Il est mort, à Tarbes, il y a quelques jours, un des plus regrettables fonctionnaires de l'Université, un homme qui a honoré l'enseignement par son savoir, par ses talents d'administrateur et par la dignité de sa vie.

M. Bergès débuta à Paris en 1820, par l'emploi de maître d'études au Collége Sainte-Barbe (aujourd'hui Collége Rollin). Au bout de deux ans, il

résigna ses modestes fonctions pour entrer, en qualité d'instituteur, dans une maison riche et influente, où l'aménité de son caractère, la variété de ses connaissances et les agréments de son esprit lui firent trouver des amis et des protecteurs dévoués. En 1825, il prit la direction du Collége de Fontainebleau, qui n'était encore qu'une institution libre, et qui, par suite de l'excellente impulsion qu'il sut lui donner, mérita bientôt de devenir un collége de l'Etat. M. Bergès fut envoyé dans l'Ariége, il y a 26 ans, comme directeur de l'Ecole normale. C'est à Foix qu'il a passé la plus grande partie de sa carrière d'administrateur. Le département n'oubliera jamais qu'il doit à M. Bergès l'organisation de l'instruction primaire. L'Ariége était sous ce rapport un des départements les moins avancés. Il y avait tout à créer. M. Bergès fit de cette contrée son pays d'adoption. Pendant un séjour prolongé de plus de 20 années, il étudia les ressources et les besoins de la contrée; — il publia même pour l'instruction des élèves de l'Ecole normale, le résultat de ses études, dans un livre rempli de recherches curieuses et intéressantes auquel il a donné le simple titre de *Lectures morales, suivies de la description du département de l'Ariége*. — En 1848, M. Bergès fut nommé directeur de l'Ecole normale de Melun (Seine-et-Marne), et s'éloigna à regret d'un département où il laissait son œuvre encore incomplète. Son absence fut courte En 1850, il revint à Foix, non plus à titre de directeur de l'Ecole normale, mais de recteur du département. Dans l'intervalle, le gouvernement l'avait récompensé de ses services en le nommant chevalier de la Légion-d'Honneur. M. Bergès a rempli les fonctions de recteur du département de l'Ariége jusqu'au moment où la loi du 24 juin 1854 réduisit à 16 le nombre des Académies. Il resta à Foix avec le titre d'inspecteur; mais le 28 avril 1855, il changea de résidence sans changer pourtant d'Académie, et fut envoyé à Tarbes, où il est mort, le 27 août. Par sa bienveillance et par la douceur de son administration, M. Bergès s'était fait des amis dans ce nouveau poste comme dans celui qu'il avait quitté, et il sera vivement regretté de tous ceux qui l'ont connu. — M. Bergès n'était âgé que de 58 ans; il n'a pas laissé d'enfants, mais il laisse une veuve que sa mort réduit à un deuil éternel.

---

## III. — Nouvelles.

Par décret impérial, en date du 13 août, sur la proposition de M. le ministre de l'Instruction publique, l'honorable doyen de la Faculté des

sciences de Toulouse, M. H. Molins, a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

— Le mois d'août est le mois préféré des enfants et des mères. Que de cœurs ont battu dans toutes ces solennités où se donne le prix du travail et de la conduite! Le Lycée impérial a eu sa fête le 13 août; et après le Lycée, chaque maison a eu la sienne : le collége Sainte-Marie, le collége Henri IV, le collége Saint-Raymond, le collége Rollin, le Petit-Séminaire, etc. Hier, au Capitole, c'était le tour de l'Ecole des Arts, du Conservatoire de Musique et de l'Institut des sourds-muets. Aujourd'hui c'était celui des Ecoles communales. La solennité était présidée par M. Ozenne, adjoint au maire. Si quelqu'un a le droit de parler aux enfants du peuple, de leur donner des conseils, de leur dire comment on s'élève par le travail et par la conduite, comment on supplée, par l'opiniâtreté des efforts, aux avantages de la naissance et de la fortune, comment enfin on devient le fils de ses œuvres, c'est bien l'honorable membre de notre administration municipale. Nous reproduisons ici le discours qu'il a adressé à ces jeunes enfants, et qui peut se résumer ainsi : « Voilà ce que j'ai fait; si vous voulez mériter l'estime et la considération, si vous voulez parvenir, imitez-moi. »

« Jeunes élèves,

» Il y a un an, à pareille époque, j'avais l'honneur de présider cette fête de la jeunesse. En applaudissant à vos succès, je les partageais, d'autant plus qu'un double lien vous attache à la ville : la naissance et l'éducation. L'espoir qu'elle fonde sur votre avenir est la conséquence de sa paternelle sollicitude.

» Je vois donc, comme vous, revenir ce beau jour avec bonheur; il nous fournit l'occasion de récompenser ou d'encourager vos efforts, et ce n'est pas sans une satisfaction réelle que je retrouve sur la liste des vainqueurs des noms déjà proclamés l'année dernière; j'applaudis aussi aux noms nouveaux; je dis aux premiers de persévérer, et aux autres de prendre leurs devanciers pour modèles.

» Quelle que soit votre impatience de recevoir vos couronnes, ma mission est de vous entretenir quelques instants et de vous donner quelques conseils que je trouverai dans mon cœur : gardez-vous d'oublier, chers enfants, que, pour réussir dans le monde, il faut remplir tous vos devoirs; ne négligez donc jamais ce que vous devez à Dieu, à la famille et au pays; soyez toujours justes et bons; souvenez-vous que le travail n'est pas seulement la source de la fortune, il donne en outre la considération et l'estime, sans lesquelles la richesse ne suffirait pas. Efforcez-vous d'orner votre intelligence, mais apprenez en même temps à discer-

ner et à pratiquer le bien ; n'écoutez jamais les mauvais conseils, et fuyez les dangereux exemples pour conserver dans sa fleur la pureté de votre âme, afin de recueillir plus tard, de votre sagesse, des fruits sans amertume.

» Hier encore, nous avons entendu dans cette enceinte proclamer les noms des jeunes gens qui suivent les cours de nos Ecoles des Arts et des Sciences industrielles. Presque tous se sont assis sur les mêmes bancs que vous, et ont suivi la voie qui vous est ouverte. De brillants travaux leur ont valu les prix auxquels vous pouvez aspirer ; imitez-les, et rappelez-vous que vous êtes la pépinière dans laquelle Toulouse doit trouver des hommes utiles, qui contribueront à sa grandeur et à sa prospérité.

» Les villes ont des entrailles de mère pour tous leurs enfants, et quand l'un d'eux sort de la foule et se distingue, nous sommes tous fiers de ses succès.

» Plus tard, vous puiserez dans les grandes leçons de l'histoire les magnifiques exemples qu'elle donne aux esprits sérieux ; vous y verrez que les origines les plus modestes n'ont pas empêché quelques hommes d'arriver au premier rang de la société ou d'occuper la première place dans l'estime des peuples. Je ne ferai pas d'érudition avec vous, qui peut-être trouvez déjà ma leçon un peu longue ; laissez-moi seulement vous conduire par la pensée sur la tombe de celui dont la mort a été un deuil pour la France. L'Empereur lui-même a pris sa part de la tristesse publique ; il a voulu se charger des funérailles de l'homme qui, par ses accents généreux et son cœur éminemment français, avait su mériter le titre si rare de grand citoyen ; et pourtant, sa condition était bien humble, car lui-même, en parlant de sa jeunesse, se vantait d'avoir été

Garçon d'auberge, imprimeur et commis ;

mais il avait une noble intelligence, un grand cœur et l'amour de ses semblables.

» Je pourrais vous citer d'autres exemples ; mais j'ai promis d'abréger, et je termine en vous engageant à vous inspirer toujours des nobles traditions de ceux qui se sont élevés par le travail, d'apporter une persévérance assidue dans l'accomplissement de tous vos devoirs, et de répondre aux soins constants et dévoués de vos professeurs par la plus complète obéissance. Là, est tout le secret de votre avenir ; et quand vous serez des hommes, vous reconnaîtrez la dette que vous contractez envers ceux qui accompagnent avec tant de sollicitude vos premiers pas dans la vie. »

— M. Assiot fonde en ce moment à Toulouse une *Ecole industrielle*, dans laquelle il se propose d'appliquer les idées qu'il a développées dans

l'avant-dernière livraison de la *Revue*. Le nom du fondateur, son savoir, son expérience, les succès nombreux et éclatants qu'il a obtenus depuis vingt ans, comme chef d'une grande Institution, sont des titres à la confiance des familles, et nous croyons au succès de l'Ecole nouvelle qu'il veut annexer à celle qu'il dirige depuis si longtemps. M. Assiot se sent soutenu, d'ailleurs, dans son projet par les sympathies les plus honorables et par l'appui de M. le Préfet lui-même, qui vient d'appeler les encouragements du Conseil général sur cette utile entreprise. Nous lisons, en effet, dans le rapport que M. le préfet a présenté au Conseil ces jours derniers :

« Le chef d'une Institution que de nombreux succès ont mise en crédit » à Toulouse, M. Assiot, m'a adressé, pour vous être soumis, le pro- » gramme d'une *Ecole industrielle* qu'il se propose de fonder, et pour » laquelle il sollicite du Conseil général un témoignage d'approbation, » à titre d'encouragement.

» Le programme de l'enseignement à donner dans cette Ecole paraît » bien conçu; il répond au vœu des familles, dépourvues dans cette » contrée d'un établissement spécial, où puissent se former entièrement » les jeunes gens qui se destinent aux diverses carrières industrielles. » L'expérience et le talent du fondateur permettent d'espérer que l'œu- » vre projetée atteindra son but. Tout concourt, dès-lors, à provoquer en » faveur de ladite Ecole l'encouragement qui vous est demandé et que je » vous propose d'accorder. » (Extrait du rapport de M. le Préfet, p. 69.)

M. Assiot sera en mesure d'ouvrir l'Ecole le 1er novembre prochain. Le local qui lui sera affecté est l'hôtel occupé par l'*Institut complémentaire des études classiques ;* mais l'une sera complètement distincte de l'autre.

— Nous signalions, il y a deux ans, parmi les élèves le plus souvent nommés dans les concours de Paris et de Versailles, le fils de M. Lomon, rédacteur de *l'Aigle*. Les succès qu'il obtenait alors dans les classes élémentaires, l'enfant devenu jeune homme les continue dans les classes d'humanités, et les a doublés, cette année, dans la classe de troisième. Il vient de remporter, au concours général, le premier accessit en version latine et le deuxième accessit en histoire; et, à la distribution des prix du Lycée de Versailles, auquel il appartient, quatre premiers prix, trois seconds et trois accessits; en tout *douze* nominations. Nous applaudissons de grand cœur aux succès du fils, et nous le voyons avec plaisir marcher sur les traces de son père, qui ne trouve chaque jour tant de ressources infinies dans son esprit, que parce qu'il est riche d'un excellent fonds d'études classiques.

*Pour toute la Chronique,*
F. Lacointa.

31 août 1857.

## HISTOIRE.

---

### Les Brahmes ou Brahmines de l'Inde.

L'Inde offre dans ce moment un des spectacles les plus curieux dans l'histoire des peuples : une grande partie de l'armée indigène s'est soulevée contre les Anglais et prétend anéantir leur domination. Quelle est la cause de cette terrible révolte qui ne respecte ni les femmes, ni les enfants des Européens, et qui se propose de tout exterminer? — Dans la proclamation des insurgés de Delhi, on lit que leur principal grief vient de ce que « les Européens veulent enlever à l'armée sa religion et christianiser tous les sujets. C'est par dévouement à la foi qu'ils se sont concertés pour ne pas laisser vivant un seul infidèle. » Puis, les journaux anglais nous ont appris qu'en désarmant un régiment indigène, on y a trouvé quatre cents prêtres, connus sous la dénomination de Brahmines, et que ces prêtres, exerçant une grande influence sur les esprits des cipayes, sont les principaux instigateurs de cette révolte. Ces journaux s'étonnent qu'on n'ait pas su découvrir l'existence de quatre cents Brahmines dans un seul régiment, avant que la désaffection n'eût mis dans la nécessité de le licencier tout entier. En présence de faits si graves qui absorbent depuis quelque temps l'attention publique, il nous a paru qu'il y aurait quelque intérêt à jeter un coup-d'œil sur le rôle qu'a joué, dans cette contrée, la célèbre caste des Brahmes ou Brahmines.

Le trait le plus saillant et le plus caractéristique de la civilisation

hindoue est incontestablement la division par castes, dont l'origine paraît aussi ancienne que celle de la nation elle-même. Selon Moïse, Dieu créa, dès le principe, un seul homme et une seule femme, dont les descendants ont peuplé l'univers. De là l'unité de race, de là l'égalité des hommes entre eux, puisqu'ils proviennent tous d'une même origine. D'après le législateur indien Manou, les hommes sont primitivement issus de quatre types différents : la caste des *Brahmanes* est sortie de la bouche du dieu Brahma; la caste des guerriers est sortie de son bras; celle des agriculteurs et des commerçants de sa cuisse; enfin celle des *Soudras*, de son pied. C'est ainsi que l'Inde pose le principe de l'inégalité absolue. « Pour la conservation de cette création, dit le texte sacré, l'être souverainement glorieux assigna des occupations différentes à ceux qu'il avait produits de sa bouche, de son bras, de sa cuisse et de son pied. Il donna en partage aux *Brahmanes* l'étude et l'enseignement, l'accomplissement des sacrifices, la direction des sacrifices offerts par d'autres, le droit de donner et celui de recevoir. — Il imposa pour devoir aux *Kchatryas* de protéger les peuples, d'exercer la charité, de sacrifier, de lire les livres sacrés et de ne pas s'abandonner aux plaisirs des sens. — Soigner les bestiaux, donner l'aumône, sacrifier, étudier les livres saints, faire le commerce, prêter à intérêt, labourer la terre, sont les fonctions allouées aux *Vaysias*. — Mais le souverain maître n'assigna aux *Soudras* qu'un seul office, celui de servir les castes précédentes. »

La religion de Brahma consacre, non-seulement l'inégalité d'origine entre les hommes, mais elle voue une partie de la population à un servage perpétuel par cette dure parole : « Dieu n'assigna aux Soudras qu'un seul office, celui de servir. » Cette sanction religieuse prenant sa source à l'origine même de la société hindoue s'est montrée si puissante que l'Inde n'a jamais connu ces guerres du parti populaire contre les hautes castes, dont l'histoire romaine et les sociétés modernes nous offrent de si nombreux exemples. Il est cependant nécessaire d'ajouter que cette croyance essaie de justifier l'esclavage, en disant que la terre est un lieu d'expiation pour les anges déchus, et que les plus coupables ayant beaucoup plus à expier sont relégués dans les castes serviles. Les Brahmanes ont, du reste, prodigué les consolations spirituelles aux basses classes : tout mortel qui, voué au sort le plus humble, aura achevé une vie méritante et pieuse arrivera, non-seulement en définitive dans un monde meilleur, mais il obtiendra encore sa récompense dans ce

monde transitoire en renaissant riche, honoré et au milieu de toutes les jouissances du luxe et du bien-être. On voit que chaque caste est rangée dans la société hindoue suivant que son origine céleste est plus ou moins noble, plus ou moins pure. Aussi la religion domine-t-elle toutes les institutions et les plus petits détails de la vie privée.

Avant l'expédition d'Alexandre, l'Inde fut presque ignorée des Grecs. Toutefois, quelques philosophes, tels que Pythagore, étaient allés apprendre chez les Brahmanes la philosophie et les mathématiques. Apulée nous dit positivement que la doctrine pythagoricienne avait été puisée à cette source (1). Or, l'immortalité de l'âme, la métempsycose, l'aversion de cette école pour la nourriture animale, l'affinité entre Dieu et la lumière, le respect pour le nombre trois, et le régime des initiations, en formant la base de son système philosophique, démontrent assez la vérité de cette assertion.

Après l'invasion d'Alexandre, les Grecs ne connurent encore cette contrée que d'une manière imparfaite. Ce conquérant n'avait fait qu'une pointe dans l'Inde; arrêté sur les bords de l'Hyphasis (le Bédja), dernier affluent de l'Indus, par le vœu de son armée, il ne traversa pas cette rivière qui devint le terme de sa marche triomphante. Revenant de là sur ses pas, il s'embarqua sur l'Acésine, descendit l'Indus et revint par terre à Babylone, tandis que sa flotte longeait la côte et abordait à Harmoxie. Les états de Taxile étaient compris entre l'Indus et l'Hydaspe (le Djelôm); ceux de Porus entre cette dernière rivière et l'Acésine (le Tchenâb). Alexandre ne parcourut et ne soumit que le Pandjâb (2).

Arrien, après avoir parlé des villes des Malliens, dit qu'Alexandre conduisit ses forces vers une *ville de Brahmanes*. La ville et le château (qui était selon toutes les probabilités une pagode) furent vigoureusement défendus par les habitants, et plus de quinze cents d'entre eux y perdirent la vie. Si l'on rapproche ce fait des relations récentes des missionnaires de l'Inde, ne dirait-on pas que l'on se trouve reporté aux mêmes époques ? Voici comment l'un d'eux rend compte d'un de ses

(1) Brachmanæ pleraque philosophiæ ejus (Pythagoræ) contulerunt, quæ mentium documenta, quæ corporum exercitamenta, quot partes animi, quot vices vitæ, quæ diis manibus pro merito suo cuique tormenta vel præmia (Apul., *Florid.*, lib. II, p. 351).

(2) *Pandj*, cinq; *âb*, eau : les cinq rivières qui arrosent le pays des Sikhs sont 1° le Sudledje (l'Hesudrus des anciens), 2° le Bédja ou Béyas (l'Hyphasis), 3° le Râvy (Hydraotes), 4° le Tchénâb (l'Acesine), 5° le Djélôm (Hydaspes).

voyages dans l'intérieur du Dekkan : « Le soir nous nous arrêtâmes à Chidanbaram, qui signifie *ville des Brahmes;* ils y habitent au nombre de trois mille qu'entretiennent les revenus d'une immense pagode et les libéralités des pèlerins. Une orgueilleuse paresse leur interdit le travail. Nous nous dirigions vers Tcingi, autre *ville de Brahmes*, illustre aussi par son temple (1). » On ne peut se figurer, dit un autre missionnaire, quelles sont les dépenses qu'ont dû faire autrefois les rois et les peuples pour élever ces temples qui couvrent le sol de toutes parts. *Ce sont de véritables forteresses entourées de hautes murailles en pierres de taille*, où se trouvent de beaux réservoirs dans lesquels on descend par vingt ou trente degrés. Là sont nourris et entretenus des milliers de Brahmes et de femmes publiques (2). Lorsque en 711 de notre ère, Mohammed Câssim, à la tête des premiers envahisseurs arabes, arriva sous les murs de Dioual, il dut commencer le siége par une attaque sur un temple contigu à la ville. C'était une pagode célèbre, entourée d'un rempart en pierres de taille, et défendue par une forte garnison de Râdjpoutes (3). Câssim victorieux fit circoncire tous les Brahmanes, mais cette brutale conversion ne lui réussit point. A la prise du célèbre temple de Somnâth, dans le Guzerate, en 1025, Mahmoud Ier fit briser l'idole gigantesque du dieu et trouva dans une cachette intérieure pour plus de 100 millions en diamants, perles et rubis. Deux mille Brahmes desservaient cette magnifique pagode, à laquelle appartenaient aussi cinq cents danseuses et trois cents musiciens. Les dotations du temple s'élevaient en biens fonds à deux mille villages avec leur territoire.

Il résulte du rapprochement de ces faits, que de tout temps les pagodes de l'Inde ont été construites de manière à pouvoir être défendues par des militaires à la solde et aux ordres des prêtres. « Les plus aguerris des Indiens, dit Plutarque dans la vie d'Alexandre, avaient coutume de vivre de la solde des villes voisines qu'ils défendaient avec le plus

(1) Lettre du P. Bertrand, jésuite, à un père de la même compagnie (*Cahier des annales de la propagation de la foi*, de novembre 1839, p. 609 et 610).

(2) Lettre de M. Charbonnaux, missionnaire apostolique, du 20 juillet 1835 (*Cahier des annales*, de novembre 1836).

(3) Les Râdjpoutes prétendent tirer leur origine des anciens Kchatryas par une descendance non interrompue. Malgré le contact des Européens, ils ont conservé un caractère et une dignité chevaleresques.

grand courage..... Les philosophes du pays ne suscitèrent pas moins d'affaires à Alexandre que ces Indiens, soit en décriant les princes qui s'étaient unis à lui, soit en soulevant les peuples libres : aussi en fit-il pendre plusieurs. »

On a vu que la dévolution héréditaire de professions est consacrée par le code de Manou. Les Brahmanes y reçoivent :

1° Les fonctions sacerdotales,

2° Le monopole de l'enseignement,

3° Le pouvoir judiciaire.

Les fonctions militaires et le pouvoir exécutif sont l'apanage de la seconde caste, celle des Kchatryas.

L'agriculture et le commerce deviennent le partage des Vaysias.

Les Soudras forment la caste servile ; ils sont, selon toutes les probabilités, les descendants de la race aborigène et vaincue.

Les révolutions qui ont éclaté dans l'Inde à diverses époques ont apporté aussi de grands changements dans le régime des castes. Les Brahmes ou Brahmines qui sont les descendants directs des anciens Brachmanes ou Brahmanes forment toujours la première et la plus distinguée de toutes les castes. Mais dans le nord de l'Inde le renversement des dynasties hindoues, les persécutions auxquelles s'abandonnèrent les Patanes, l'usage du persan introduit par les conquérants livrèrent toutes les branches de l'administration aux musulmans. Les Brahmines furent réduits aux fonctions sacerdotales et à celles de l'enseignement. Un grand nombre d'entre eux se virent alors obligés d'user du bénéfice que la loi hindoue introduit en leur faveur de pouvoir, à défaut d'autres moyens d'existence, exercer les professions dévolues aux autres castes ; ils se firent soldats, commerçants, bergers. Dans le midi de la vaste péninsule indienne et dans les provinces de l'ouest, comme plusieurs états ne furent jamais soumis au joug des musulmans, ils conservèrent leur pouvoir, leur influence et les fonctions de l'ordre judiciaire. Aussi, dans le Dekkan, ils n'acceptent d'emplois séculiers que comme écrivains ou fonctionnaires publics ; depuis le ministre d'état jusqu'au comptable de village, la plupart des places sont occupées par eux. Cela explique suffisamment pourquoi on a pu trouver, non pas quatre cents prêtres, mais quatre cents Brahmines dans un régiment de cipayes de l'armée du nord, car les membres de cette noble caste ne se font plus scrupule depuis longtemps d'entrer au service militaire, d'exercer tous les métiers et toutes les professions. Si l'Angleterre recrute ses

armées indigènes indistinctement dans toutes les castes, on sait cependant que celle de la présidence du Bengale, qui est la plus nombreuse, n'est composée que d'individus appartenant aux hautes classes, tandis que celle des deux autres présidences se recrute dans les castes inférieures.

Quoique les Brahmes soient descendus des hauteurs de la contemplation pour entrer dans les voies de la vie ordinaire, ils jouissent encore d'une telle influence, par suite du fanatisme dont ils ont imbu les Hindous, qu'ils ont vaincu tous les réformateurs qui ont paru dans cette contrée et les diverses religions que les conquérants ont voulu implanter sur son sol à différentes époques. L'Inde ne compte que dix à douze millions de mahométans, qui presque tous descendent des anciens conquérants, Afgans ou Mogols. On peut donc s'étonner au premier abord que les insurgés aient songé à relever les dynasties musulmanes plutôt que de placer à leur tête des princes hindous. Mais, d'une part, le concours des musulmans, plus nombreux dans la présidence du Bengale que partout ailleurs, leur était nécessaire; de l'autre, dans les contrées de l'insurrection, les descendants des princes musulmans dépossédés, tels que le roi de Delhi et le roi d'Aoudh, pouvaient devenir un centre important de résistance. Il était donc prudent de réunir tous les éléments de force pour soutenir cette grande lutte contre les Anglais.

En 1830, un des Brahmines les plus éclairés de l'Inde vint en Europe. Le célèbre Ram-Mohun-Roy était chargé, par le descendant des empereurs de Delhi, de demander que la pension que lui fait la compagnie des Indes fût augmentée. Sa mission auprès du gouvernement anglais fût couronnée de succès, et la dotation de l'illustre mendiant fut portée à 3,700,000 fr. Mais le voyage de Ram-Mohun-Roy avait un but plus élevé. Voici comment il s'exprime lui-même dans la notice qu'il adressa à un de ses amis avant son excursion en France, en 1832 :

« ..... Mes ancêtres furent des Brahmanes d'un haut rang, dévoués depuis les temps les plus reculés aux devoirs religieux de leur race jusqu'à mon cinquième aïeul du côté de mon père, lequel, il y a environ cent quarante ans, abandonna les exercices spirituels pour les affaires et les intérêts du monde. Ses descendants suivirent son exemple et obtinrent des succès divers, tantôt élevés aux honneurs, tantôt tombés dans la disgrâce, tantôt riches, tantôt pauvres. Mais mes parents maternels étaient de l'ordre sacerdotal *par profession et par naissance*, et, appartenant à une famille qui n'en connaissait aucune au-dessus d'elle,

se sont consacrés exclusivement jusqu'à ce jour à la vie des observances religieuses et à la dévotion, préférant la paix et la tranquillité de l'esprit aux rêves agités de l'ambition et à tous les attraits de la grandeur mondaine.

» Selon les désirs de mon père, je me conformai aux usages de ma race paternelle. J'avais environ seize ans, lorsque je composai un ouvrage qui mettait en question la validité du système idolâtre des Hindous, et qui commença à jeter quelque froideur entre mes proches parents et moi. J'étais animé d'un grand sentiment d'aversion pour l'établissement de la puissance britannique dans l'Inde. Mais ayant étudié les lois et les institutions des Européens et les trouvant généralement plus intelligents, plus réguliers et plus modérés que les nôtres, j'abandonnai les préjugés que j'avais contre eux, et je me trouvai porté en leur faveur, parce que je me persuadai que, par leur administration, on arriverait plus promptement et plus sûrement à l'amélioration de mes compatriotes..... Ce qui se manifestait dans toutes mes controverses n'était pas une opposition au Brahmanisme, mais une critique de sa corruption; et je m'efforçais de montrer que l'idolâtrie des Brahmanes était contraire à la pratique de leurs ancêtres et aux principes des anciens livres et des autorités pour lesquels ils professent du respect et de l'obéissance. »

Cette vaste intelligence orientale s'éteignit, en Angleterre, en 1833; mais son œuvre ne fut pas tout-à-fait perdue pour ses compatriotes. Les journaux nous apprirent qu'une grande assemblée de Brahmes et d'Hindous riches et influents avait été tenue à Calcutta le 19 septembre 1847, à l'effet de neutraliser les efforts tentés par les missionnaires des différentes nations pour répandre le christianisme dans l'Inde. Après de longs et vifs débats, il avait été arrêté :

1° Qu'on établirait à Calcutta un séminaire orthodoxe où l'on enseignerait, dans toute leur pureté, *les doctrines déistes renfermées dans les Védas* (1);

2° Que tout Indien qui enverrait les enfants aux écoles européennes serait chassé de la caste à laquelle il appartient, et encourrait l'excommunication nationale;

3° Que tous les chefs de caste ou de parti seraient tenus, sous les

(1) Les doctrines fondamentales des Védas, c'est l'unité de Dieu. « Il n'y a en vérité, disent maints passages des livres sacrés, il n'y a en vérité qu'un seul dieu, esprit suprême, seigneur de l'univers, et dont l'univers est l'ouvrage. »

mêmes peines, de signer un acte par lequel ils s'engageraient à empêcher par tous les moyens possibles la diffusion des principes chrétiens, et même les relations personnelles de leurs subordonnés avec les missionnaires, les catéchistes et les maîtres d'école chargés d'un enseignement quelconque.

On le voit, la civilisation hindoue cherchait alors à se défendre par ses moyens ordinaires, c'est-à-dire par la muraille de fer qui sépare la caste du christianisme. Aux yeux des Hindous, se faire chrétien, c'est en effet déchoir du rang le plus élevé pour tomber dans l'état le plus vil et le plus méprisable; c'est renoncer à sa caste, à sa famille, à ses parents, à ses amis, perdre pour toujours leur amitié et leur protection, et encourir à jamais leur haine et leur exécration; c'est, en un mot, devenir un paria. Les parias, ou hommes sans caste, sont les forçats perpétuels, mais en liberté, de la société hindoue; elle s'est crue assez murée dans ses castes pour ne pas être obligée de les enfermer. La flétrissure, l'humiliation auxquelles elle les a voués les accompagnent partout; ils sont placés au milieu de ses membres dans une catégorie bien inférieure à celle qu'occupaient les Hilotes chez les Lacédémoniens, les Raias chez les Musulmans, les nègres dans nos colonies.

En résumé, les hautes classes de l'Inde n'ont jamais cessé de lutter contre la domination anglaise; d'abord moralement avec leurs institutions, et maintenant en tournant contre elle les armes qu'elle a placées dans leurs mains. Mais quel sera le résultat de cette grande lutte? Il n'est pas douteux que si l'amour du changement se communiquait des hautes castes à la masse de la population, si un sentiment national se réveillait, la domination anglaise dans l'Inde serait sérieusement compromise. Toutefois, cela est peu probable, parce que dans ce pays il n'y a que les hautes classes qui soient douées d'une certaine énergie. Et ce qui paraît établir que les Anglais sortiront victorieux de cette terrible révolte des cipayes, c'est que l'armée des autres présidences n'a pas suivi l'exemple de celle du Bengale, et que plusieurs régiments indigènes agissent même avec les Anglais contre les insurgés de Delhi.

Léon Clos,

Ancien magistrat.

## INDUSTRIE.

---

### La Fête des eaux à Rodez.

*A M. le Directeur de la* Revue de l'Académie de Toulouse (1).

Monsieur le directeur,

Encore sous le coup des vives émotions qu'a laissées dans tous les esprits la belle fête que vient de donner la ville de Rodez, je vous écris

(1) Deux villes du Midi viennent d'inaugurer, par des fêtes, l'établissement de fontaines publiques : Rodez le 2 août, et Bordeaux le 15. Nous avions reçu, le mois dernier, ce compte-rendu des fêtes de Rodez, mais trop tard pour qu'il pût paraître dans notre livraison du mois d'août. Nous le publions aujourd'hui, en regrettant, toutefois, de ne pouvoir donner accueil aux diverses pièces de vers que M. Blondeau a jointes à son envoi. Nous rendons pleine justice au mérite de toutes ces pièces inspirées par la circonstance ; mais on voudra bien reconnaître que leur publication eût tenu trop de place. — Notre correspondant s'est beaucoup effacé dans le compte-rendu qu'il nous adresse. Mais, dût sa modestie en souffrir, nous dirons qu'il lui revient une large part dans la réussite du projet dont Rodez goûte aujourd'hui les heureux effets ; que, par son concours, l'aqueduc romain qui venait d'être découvert, a servi à conduire les eaux dans Rodez ; que, par ses lumières, il a démontré l'immense supériorité hygiénique des eaux de *Vors*, lorsque tout le conseil municipal tenait pour les eaux de l'Aveyron qui leur sont bien inférieures ; et que son nom restera inséparablement uni, dans la mémoire des habitants de Rodez, aux noms de MM. Lunet, Boissonnade, Commier, Romain, Mary et de tous les magistrats qui ont concouru à la réalisation d'un projet qu'on avait regardé longtemps comme impossible.

(*Note du directeur de la* Revue.)

ces quelques lignes qui vous retraceront, d'une manière bien imparfaite, la joie dont fut animée la population entière en voyant jaillir, sur une de ses places publiques, une magnifique gerbe formée par l'eau la plus pure et la plus transparente. Il y a bien longtemps qu'elle appelait de ses vœux cette eau qui lui manquait; et je ne crois pas que les Hébreux dans le désert, alors qu'ils virent sortir une source du rocher que frappa la verge de Moïse, aient éprouvé un saisissement plus profond que les Ruthénois à l'aspect de cette gerbe s'élevant avec majesté dans les airs à la voix du vénérable pontife qui avait bien voulu la bénir. Mais ce n'était pas seulement la population de Rodez qui était heureuse dans cette circonstance, c'était encore et surtout la *Société des lettres, sciences et arts* de l'Aveyron à qui revenait l'initiative dans la question des eaux et qui avait fini par faire triompher le projet mis en avant par elle et qu'elle a soutenu avec tant d'énergie et de persévérance. C'étaient aussi les amis de l'archéologie : après avoir découvert un ancien aqueduc et être parvenus, non sans peine, à le faire restaurer, ils n'ont pu le voir, sans un sentiment d'orgueil, rendu à sa première destination et servir encore, comme au temps des Romains, à amener les eaux qui doivent alimenter la ville. Comment une humble Académie de province est-elle parvenue à faire exécuter un si grand projet? c'est là, monsieur, toute une histoire qui mérite d'être rapportée.

Il y a quelques années, — c'était, si ma mémoire est fidèle, en 1840, — un des membres les plus influents de la *Société des lettres, sciences et arts* de l'Aveyron, M. de Monseignat, ancien député, actuellement président de la *Société d'agriculture* et membre du Conseil général, découvrit dans son parc une construction qu'il fit déblayer et qui lui semblait faire partie d'un ancien aqueduc. Il s'empressa de donner avis de sa découverte à la Société dont il était membre. Cette Société, qui recherche et saisit toutes les occasions d'être mise sur la trace de ce qui peut servir à l'étude et à la connaissance des monuments anciens, nomma aussitôt une commission dans laquelle entrèrent M. Boissonnade, architecte du département, et M. Lunet, secrétaire de la Société. Cette commission, après avoir examiné avec soin la portion d'aqueduc découverte par M. de Monseignat, et après être descendue elle-même dans des conduits qu'on désignait dans le pays sous le nom de *Cave des Anglais*, et qui paraissaient se rattacher à cet aqueduc, chargea MM. Lunet et Boissonnade de rendre compte du résultat de l'exploration. L'un et l'autre s'acquittèrent scrupuleusement de leur mission,

et M. Lunet fit savoir, dans le journal de l'Aveyron et du Lot, que l'on venait de découvrir aux environs de Rodez un aqueduc romain parfaitement conservé en certains endroits, et qui avait eu pour destination très-probable d'amener de l'eau dans cette ville. M. Lunet pensa, dès-lors, qu'on pourrait, en restaurant cet aqueduc, le faire servir à l'usage auquel il avait servi à l'époque de la domination romaine, et terminait ainsi l'article qu'il publia au sujet de cette précieuse découverte :

« Nous osons appeler, sur ce point, l'attention du Conseil municipal » de cette ville. Il éprouvera, nous l'espérons, le désir de faire étudier » l'aqueduc et interrogera la science : 1° sur la question de savoir s'il » est possible d'utiliser l'aqueduc; 2° au cas où l'aqueduc pourrait être » utilisé, sur le moyen le plus économique et le plus sûr d'amener à » Rodez les eaux qui ont coulé dans l'aqueduc, et dont les Romains » n'avaient pas tardé à remarquer l'élévation de plus de 150 mètres au- » dessus de la colline où notre ville est bâtie. »

M. Boissonnade fit aussi connaître à la Société le résultat de ses études; et, après avoir établi que la conduite d'eau qu'il avait été appelé à examiner se présentait avec tous les caractères d'une construction romaine, il exprimait le vœu que le Conseil municipal fournît les fonds nécessaires pour l'exploration de cet aqueduc dans toute son étendue, et terminait son rapport par cette phrase fort remarquable : « Si la restau- » ration de cet aqueduc ne devait pas coûter trop cher, je ne crains » pas d'avancer que la construction d'une conduite d'eau en fonte, » depuis le plateau de la Boissonnade jusqu'à Rodez, ne serait pas au- » dessus des forces de la commune. »

Après une découverte aussi intéressante, on se serait attendu à voir le Conseil municipal, qui, dès cette époque, éprouvait le besoin de faire arriver à Rodez des eaux potables, s'emparer de cette question et la mettre à l'étude, afin de constater si les prévisions des savants aveyronnais étaient exactes; si cette conduite d'eau, qu'ils n'avaient pu étudier que dans une partie de son parcours, se dirigeait, en effet, vers Rodez; enfin, si elle avait été construite dans le but d'alimenter d'eau cette ville située à une si grande hauteur et séparée, par une profonde vallée, du plateau sur lequel on venait de découvrir l'aqueduc romain.

Il n'en fut pas malheureusement ainsi : le Conseil municipal ne parut attacher aucune importance à la découverte de nos archéologues; il ne pouvait admettre qu'un monument aussi important eût existé dans notre pays sans qu'il en restât aucun souvenir, aucune trace écrite; il ne pou-

vait croire que les Romains eussent fait une conduite d'une aussi grande longueur pour desservir une ville de l'importance de Rodez; il aima mieux s'en tenir aux fables admises par le peuple « que cette conduite avait été creusée par les Anglais, lors de leur occupation du pays, pour y enfouir leurs trésors. » Aussi toutes les administrations municipales qui se sont occupées successivement de la question des eaux ont-elles toujours appelé l'attention des ingénieurs sur les sources situées aux environs de Rodez ou sur l'eau de l'Aveyron; mais aucune d'elles n'a eu l'idée de faire étudier la conduite romaine et d'en tirer parti pour le but qu'on se proposait d'atteindre. La découverte de la *Société des lettres, sciences et arts* de l'Aveyron, considérée comme une chimère, fut complètement mise en oubli; et, après plusieurs années de discussion, on finit par s'en tenir au projet qui consistait à faire monter, au moyen de machines, l'eau puisée dans l'Aveyron.

Ce fut M. Cordier, ingénieur hydraulicien, qui fut chargé de l'exécution de ce travail; et il était sur le point de mettre la main à l'œuvre, lorsque les efforts réunis de la Société dirigée par M. Lunet, en qui survivait la conviction intime que le meilleur plan à adopter était la reprise du projet suivi par les Romains, parvinrent enfin à faire ajourner l'entreprise soumissionnée par M. Cordier.

Les membres de notre Société se partagèrent alors la tâche. M. Lunet chercha à faire ressortir tout l'intérêt que présentait, au point de vue archéologique, la restauration d'un ancien monument d'origine romaine; M. Blondeau, professeur de physique au Lycée, se chargea de faire connaître les conditions auxquelles l'eau devait satisfaire pour pouvoir être employée avantageusement à la boisson et aux usages domestiques. Il démontra facilement que l'eau de l'Aveyron ne possédait aucune des qualités requises, tandis que l'eau des sources de *Vors*, amenées par l'ancien aqueduc, étaient les plus abondantes et les plus salutaires qu'on pût se procurer. Puis vint à l'appui un rapport d'un savant ingénieur des ponts-et-chaussées, de M. Commier, membre également de la Société, dans lequel il établissait la possibilité de conduire à peu de frais les eaux de *Vors* à Rodez.

Tous ces travaux eurent pour résultat d'éclairer l'opinion publique qui, à l'origine du débat, était peu favorable aux eaux de *Vors* et qui finit par admettre que le projet de la Société méritait d'être examiné. On obtint même du Conseil municipal et de la préfecture une somme assez forte, pour permettre d'explorer l'aqueduc dans toute son éten-

due, et on fut ainsi amené à reconnaître que cette conduite d'eau se continuait depuis *Vors* jusqu'au point où il fallait franchir la vallée de l'Aveyron. Malheureusement cet aqueduc était loin d'être intact dans tout son parcours; il n'était bien conservé que sur une étendue de 2 kilomètres environ, tandis que dans tout le reste, c'est-à-dire sur une longueur de 23 kilomètres, la voûte était brisée et il ne restait plus que le radier et les pieds droits. Mais ce que cet aqueduc offrit surtout de curieux, c'est que, durant une partie de son parcours, il sortait de terre et était supporté par des piles dont on a retrouvé les fondations, et que l'ensemble devait constituer un de ces magnifiques monuments, tels que les Romains savaient en construire, et dont ils nous ont laissé, dans le pont du Gard, un remarquable *spécimen*.

Encore bien qu'il ne nous reste plus à Rodez que les vestiges de cet ancien pont-aqueduc, dont la découverte est due à M. Romain, agent-voyer en chef et chargé de la direction des travaux, nous pouvons, par ses ruines, juger de sa grandeur, et nous devons être encore plus étonnés que l'histoire n'ait jamais fait mention d'un monument aussi important.

Les archéologues avaient fini leur œuvre, ils venaient de révéler à la population de Rodez, qui avait de la peine à y croire, l'existence d'un magnifique aqueduc romain. C'était actuellement aux ingénieurs à indiquer le moyen de tirer le meilleur parti possible de cette belle construction et de la restaurer, tout en y introduisant les perfectionnements de la science moderne. Ce fut M. Mary, savant ingénieur des ponts-et-chaussées, qui fut chargé de ce soin et qui trouva le moyen d'abréger de beaucoup la longueur de l'aqueduc, en faisant franchir les vallées à l'eau de *Vors* au moyen de conduites forcées.

La conduite d'eau de Rodez est formée, dans une partie de son parcours, de l'ancien aqueduc romain que l'on s'est borné à restaurer et qui se trouve ainsi conduire à Rodez les mêmes eaux qui y coulaient, il y a environ 2,000 ans; puis d'un petit aqueduc en ciment de Vassy, disposé dans l'intérieur même de l'ancien aqueduc; enfin de six siphons, ayant pour but de diminuer la longueur du parcours, disposés à la suite les uns des autres et présentant cette particularité que le dernier de ces appareils, celui qui fait franchir à l'eau la vallée de l'Aveyron, est le plus grand qui ait jamais été exécuté. Cette conduite forcée a, en effet, une longueur de 6000 mètres et une hauteur de flèche de 130 mètres. Son diamètre intérieur est de $0^m$ 160, et il peut débiter plus de 2,400 mètres cubes d'eau par 24 heures.

Une fois ce travail achevé, il ne s'agissait plus que de le placer sous la protection de Celui de qui tout émane, et l'eau qui tombe du ciel, et la science des ingénieurs qui sait lui tracer sa route. C'est dans ce but que Mgr de Rodez, entouré de tous les fonctionnaires publics et pressé par les flots de la population, est venu sur la place de la Cité, dans l'appareil auguste des cérémonies de l'Eglise, donner sa bénédiction à l'eau qui paraissait jaillir à sa voix.

Voici le discours que notre vénérable prélat a prononcé à cette occasion :

« Messieurs,

» La ville de Rodez fait aujourd'hui un grand pas, et elle peut figurer aux avant-postes du véritable progrès. Après la possession du sol, les populations n'ont pas de plus grande richesse que l'eau. Or, voilà cette eau qui jaillit abondante, limpide et salubre au point culminant de cette antique cité. Soit que les Romains l'y aient autrefois amenée ou que leur travail grandiose soit resté incomplet, vous allez jouir désormais du bienfait dont vos pères furent privés depuis tant de siècles. Grâces aux lumières de la science et au dévouement patriotique, la grande pensée d'amener des eaux sur le sommet de cette colline est réalisée de la manière la plus utile et, je l'espère, la plus durable, Les différents systèmes qui se sont trouvés en présence, les hésitations et les tâtonnements par lesquels cette question a dû passer, témoignent assez de l'intérêt majeur qu'on y attachait, et nous donnent la mesure de la satisfaction que le résultat doit inspirer à tous. Jouissez de cette satisfaction, peuple de Rodez, puisque c'est pour vous que cette belle source coule avec profusion, et que bientôt, distribuée en différents canaux, elle ira porter ses trésors dans tous vos quartiers. Mais jouissez-en surtout, vous, Messieurs, qui avez contribué au résultat, chacun à votre manière, par les luttes de la science, par le zèle éclairé d'une sage administration, par la haute capacité déployée dans l'exécution des travaux. Ce n'est pas une simple jouissance matérielle que vous éprouvez, c'est quelque chose de plus élevé et de plus intime; c'est le repos de l'intelligence satisfaite, c'est la conscience de l'homme de bien, heureux d'avoir servi utilement son pays; c'est l'assurance de voir son nom associé dans la reconnaissance publique à celui du bienfaiteur de sa ville natale, dont l'héritage a rendu possible cette entreprise.

» Permettez-moi, Messieurs, de m'expliquer, à cette occasion, sur le mot PROGRÈS que j'ai prononcé, et dont on a tant abusé dans ces derniers temps. Comme il y a une vraie et une fausse science, il y a un

vrai et un faux progrès. Tout progrès est un mouvement, mais tout mouvement n'est pas un progrès. Il y a des mouvements désordonnés qui renversent les institutions sociales et détruisent les plus belles œuvres du génie, sous le prétexte de refaire l'humanité d'après un plan nouveau. C'est la force brutale mise au service des multitudes égarées ou des peuples enfants ; c'est la barbarie et non le progrès.

» Qu'est-ce donc que le progrès ? C'est le développement régulier des forces vitales de l'humanité sous l'empire de l'intelligence bien dirigée, ou, si vous l'aimez mieux, c'est l'acquisition de quelques grands principes dans l'ordre moral ou matériel, et la déduction pratique de leurs conséquences. Ainsi, il y a progrès moral et progrès matériel ; mais de quelque nature qu'il soit, il repose toujours sur les premiers principes, et il ne doit jamais les détruire. Pour qu'un arbre soit en progrès, faut-il commencer par saper ses racines ? Pour qu'un édifice atteigne sa perfection, faut-il commencer par ruiner ses fondements ? Dans la sphère des sciences naturelles, on ne procède jamais ainsi. Au contraire, on conserve précieusement les trésors des connaissances acquises et des secrets ravis à la nature, pour s'élever à de nouvelles découvertes et à des applications utiles dans les arts et dans l'industrie. Mais trop souvent on a suivi une marche inverse lorsqu'il s'est agi de la vie morale et sociale de l'homme. Sous prétexte de mieux faire, on a supposé que nos pères n'avaient rien fait de bon, et, sous prétexte de progrès, on a commené par détruire les bases éternelles de la religion, de la morale, de l'autorité, de l'ordre, de la propriété, en un mot, de toute civilisation.

» Mais je laisse de côté ces grandes aberrations de la pensée humaine, et je reviens au progrès dans l'ordre scientifique, dont les applications ont enfanté tant de merveilles. Je n'ai pas besoin de vous le dire, Messieurs, la découverte de cinq ou six lois fondamentales de la nature, dans les temps modernes, a changé la face du monde, et elle contenait en germe tous les développements dont nous sommes témoins. Ces principes acquis à la science par l'observation et l'explication des faits, sont le véritable point d'appui du levier rêvé par Archimède, au moyen duquel il se portait fort d'ébranler l'univers. Assurément le peuple romain, qui n'eut pas d'égal dans le génie de la conquête et de la colonisation, ne sera peut-être jamais surpassé dans les travaux de la maçonnerie et de la céramique, et il nous a légué dans ce genre des monuments impérissables, au nombre desquels nous pouvons bien ranger le canal construit pour amener les eaux de *Vors* à Rodez. Mais les découvertes dont j'ai parlé tout-à-l'heure n'ayant pas encore été faites, ce peuple a été arrêté par des obstacles dont se joue le génie

moderne. S'il eût connu cette loi de l'hydrostatique sur laquelle est basée la théorie du siphon, ses aqueducs n'auraient sans doute pas contourné les collines, et ils auraient facilement franchi cette gorge de La Mouline qui paraît lui avoir opposé un obstacle insurmontable. Maintenant qu'arrive-t-il? C'est qu'au moyen de deux siphons, la conduite de ces eaux se fait comme une course au clocher, et que, sans le secours d'aucune machine hydraulique, le liquide s'élève par son propre poids jusqu'au réservoir de La Boissonnade, et de là jusqu'à cette place de la Cité. Voilà, Messieurs, un beau résultat de la science; voilà le véritable progrès! C'est d'après la même théorie que se creusent les puits artésiens, et que le liquide, obéissant à l'homme, s'élève des profondeurs de la terre, franchissant jusqu'à 5 ou 600 mètres en colonne perpendiculaire pour venir jaillir à la surface.

» Je n'ai pas, Messieurs, la prétention de développer, devant un auditoire si éclairé, les merveilles scientifiques et industrielles de notre époque. Je ne ferais que peindre bien imparfaitement ce que vous savez mieux que moi. Mais laissez-moi vous dire que rien de tout cela ne m'étonne quand je me souviens des paroles solennelles prononcées à l'origine des temps par le Créateur : *Faisons l'homme à notre image.* Sortie du sein de Dieu, l'intelligence humaine, malgré l'enveloppe grossière de son corps, tient à s'en rapprocher sans cesse par la connaissance de ses œuvres merveilleuses, et chaque pas qu'elle fait dans cette carrière lui ouvre de nouveaux horizons où elle voit poindre l'éclatante clarté des cieux.

» Mais, Messieurs, s'il y a un vrai progrès dans la marche ascendante de l'humanité vers Dieu, source de toute vérité et de toute bonté, permettez-moi de vous dire encore que ce progrès ne s'accomplit qu'à certaines conditions.

» La première de ces conditions, c'est la paix publique. La guerre arrête les conquêtes de l'intelligence, surtout lorsqu'elle a pour théâtre le sol de la patrie, et qu'elle armé les frères contre les frères. Les sciences, les lettres et les arts sont de timides colombes que le bruit de ces combats inhumains met en fuite. Il en est de même des capitaux, dont le concours est indispensable aux grandes entreprises. Qui dira les angoisses auxquelles se trouvent livrés les peuples dans ces jours désastreux? Qui pourra calculer les pertes et peindre l'affaiblissement d'une nation au milieu des convulsions de la guerre civile? Rendons grâces à Dieu de nous avoir délivrés de ce fléau, et soyons fiers de ce que le pays des Ruthènes a fourni dans nos luttes sanglantes un illustre martyr à la grande cause de la pacification (1).

(1) Mgr Affre, archevêque de Paris.

» Ah ! puissent les efforts de tous affermir le pouvoir de l'homme providentiel qui nous sauva de l'anarchie ! puissent les partis, abjurant leurs vieilles dissensions, se grouper autour du drapeau que soutient sa main vigoureuse au milieu des orages ! afin que la France, jouissant des douceurs de la paix à l'intérieur comme à l'extérieur, marche à la tête des peuples dans les voies du progrès, comme elle marcha toujours à leur tête dans les voies de la bravoure et de la gloire.

» Une seconde condition du progrès, Messieurs, c'est le patriotisme, non le patriotisme étroit et mesquin qui ne travaille qu'au triomphe d'une opinion et d'un système, au péril même de l'Etat, mais cet amour cordial de son pays et de ses concitoyens, qui inspire le dévouement au bien public et provoque tous les genres d'améliorations. Il ne suffit pas que la science conçoive des projets, il faut que les hommes influents les secondent, et qu'ils donnent aux populations l'appui d'un généreux concours qui ne se laisse pas rebuter par les difficultés. Voilà, monsieur le maire et messieurs les édiles de Rodez, ce que vous avez fait ; voilà ce qu'a fait avec vous le généreux M. Gally par ses dispositions testamentaires ; voilà ce qu'a fait la *Société des sciences, lettres et arts* de cette ville, Société jeune encore, mais qui a déjà conquis un beau passé. Voilà ce qu'a fait l'homme de l'art dont la haute capacité n'est surpassée que par sa modestie, ajoutant aux souvenirs antiques que son nom évoque (1) les réalités vivantes de la science moderne, en sorte que la conduite de ces eaux si heureusement terminée est doublement, si je puis le dire, une œuvre de *Romains*.

» Ah ! Messieurs, puisse le patriotisme, entendu de la sorte, devenir de plus en plus contagieux sur cette terre antique des Gaulois, dont le sang, mêlé à celui de la race germanique, a produit la grande nation à laquelle nous sommes fiers d'appartenir ! Sa marche, vous le savez, a tracé un sillon de lumière dans l'histoire des temps modernes, depuis ce jour mémorable où l'eau du baptême versée sur la tête des Francks victorieux les a conquis eux-mêmes à la civilisation chrétienne, et leur a fourni l'élément moral qui fait les grands citoyens et les grands peuples.

» Puissent ces nobles sentiments du cœur détrôner à jamais le patriotisme farouche de l'anarchie, fléau des nations, qui compte ses vertus civiques par le nombre de ses victimes, qui fait consister le progrès à détruire les institutions, les monuments, les gloires nationales, à courir sus aux œuvres de religion et de charité, en haine de la foi qui les inspire ; enfin, à promener la dévastation et la mort sur le sol de la

(1) M. Romain, agent-voyer en chef, directeur des travaux.

patrie, pour le triomphe de l'*état de nature*, rêvé par quelques philosophes !

» Mais pour qu'il en soit ainsi, pour que la paix et le vrai patriotisme, unis aux inspirations de la science, continuent d'enfanter le vrai progrès, il faut puiser le feu sacré aux autels du Dieu de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis ; en d'autres termes, il faut que les éléments de l'ordre moral, de la force et de la prospérité des nations, soient placés sous la sauvegarde de la religion, qui est la mère nourricière de l'humanité, le vrai palladium de la justice, des lois, de la propriété, de la famille et des libertés publiques. C'est ce que vous savez parfaitement, Messieurs ; de plus, vous savez que le progrès intellectuel et social, qui a pour point de départ la révélation évangélique, a pour dernier terme les splendeurs du ciel. Telle est l'explication de ce fait immense qui remplit l'espace des temps et des lieux, je veux dire la supériorité des peuples chrétiens sur ceux qui ne le sont pas. Sous l'empire de l'idée chrétienne, l'humanité s'élève ; dépourvue de cette idée, elle croupit dans son abaissement ou elle y retombe. C'est là une loi du monde moral aussi bien constatée que toutes celles du monde physique. D'où il suit que tout progrès prétendu, accompli au détriment des saintes croyances de la religion, devient une calamité publique. Aussi, Messieurs, vous avez voulu que cette belle fête de l'intelligence, du patriotisme et du progrès matériel, fût consacrée par la présence et les prières de la religion, et nous nous sommes empressé de répondre à votre pieux désir. Nous sommes venu dans cet appareil de nos cérémonies saintes, d'abord pour rendre grâces à Dieu, l'inspirateur de toute bonne pensée. Nous prierons ensuite pour les chefs et tous les habitants de cette cité, afin d'obtenir que les bénédictions célestes se répandent sur eux abondantes comme les eaux de cette fontaine, et que la protection divine écarte loin d'eux tout ce qui serait contraire à la santé des corps comme à celle des âmes. C'est là toujours la conclusion finale des vœux de l'Eglise et de ses aspirations vers le ciel, parce que son programme évangélique consiste à nous faire jouir, en passant, des biens du temps, de telle sorte que nous ne perdions pas les biens de l'éternité. *Sic transeamus per bona temporalia et non amittamus æterna.* Aussi, en bénissant les sources des eaux matérielles, en nous rappelant le rôle immense que cet élément accomplit dans l'économie de la création, elle doit nous montrer la source intarissable de la vérité, de la vertu, du suprême bonheur, et nous faire comprendre l'harmonie d'après laquelle Dieu a voulu régénérer les âmes par cette même substance qui abreuve et purifie les corps.

» Grâces à cette harmonie constante, les phénomènes du monde visible

nous initient aux secrets du monde invisible (1), et, « chose admirable! la religion chrétienne, qui ne semble avoir d'objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci (2). »

A la suite de ce discours, qui a été accueilli par les applaudissements unanimes de la foule, M. Rozier, maire de Rodez, a pris la parole en ces termes :

« Messieurs,

» Après le discours que vous venez d'entendre, il semble que je devrais garder le silence, afin de ne pas affaiblir la vive impression que vous avez ressentie et de vous laisser sous le charme d'une parole éloquente et vénérée.

» Mais dans ce jour solennel, au moment où notre ville va enfin jouir de ces fontaines si ardemment désirées, si longtemps attendues, qui vont répandre dans son sein la fraîcheur et la santé; au moment où elle va prendre possession de ce magnifique aqueduc, ouvrage des Romains, qui, renouant la chaîne des temps, après dix-huit siècles d'interruption, ramène dans nos murs les eaux antiques; dans ce moment, dis-je, d'impérieuses obligations, mais bien douces à remplir, me sont imposées; et je viens au nom de la cité, dont je suis l'organe, donner un éclatant témoignage de sa satisfaction et de sa reconnaissance à ceux qui se sont dévoués à cette noble entreprise. Maire, c'est mon devoir; ami, c'est un besoin de mon cœur.

» C'est la *Société des lettres*, dont les travaux étendent chaque jour plus au loin la renommée scientifique et littéraire de notre département, qui émit la première, dans un intérêt archéologique d'abord, la pensée d'utiliser, pour amener à Rodez des eaux potables, l'aqueduc romain dont M. Boissonnade venait de révéler l'existence et la destination probable.

» Ce projet, dont la réalisation était à la fois une belle œuvre d'art et d'utilité publique, devait naturellement plaire à la *Société des lettres*. Plusieurs de ses membres, M. Blondeau, entre autres, étudièrent ce projet et démontrèrent la possibilité de son exécution. Mais c'est à notre collègue et à notre ami, M. Lunet, que revient véritablement l'honneur de l'initiative : ce sont ses écrits, c'est sa constante persévérance

(1) *Invisibilia enim ejus per ea quæ facta sunt intellecta conspiciuntur*, Rom., I, 20.

(2) Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. XXIV, ch. 3.

qui décidèrent le conseil de la commune à faire des études sérieuses. Puis vint le projet si bien conçu et si hardi d'un des premiers ingénieurs de France, de M. Mary, et qu'a exécuté, sous sa direction, M. Romain, avec un zèle, une activité et une intelligence qui ne pouvait être égalée que par sa modestie.

» Mais il ne faut pas que la reconnaissance pour des services récents, et qui parlent si éloquemment à tous les yeux, nous fasse oublier ou méconnaître des services non moins réels, quoique plus anciens.

» Une distribution d'eau dans une ville comme Rodez, qui semble condamnée, par sa position topographique, à être constamment déshéritée d'eaux courantes, n'est pas chose facile. Cette question avait été l'objet des longues et constantes préoccupations de plusieurs magistrats qui nous avaient précédé à la tête de l'administration municipale : M. Carcenac, M. Yence, M. Carrère avaient mis au jour plusieurs projets ingénieux, dont le dernier surtout, celui de M. Carrère, remarquable par sa grande simplicité, fut sur le point d'être mis à exécution.

» Ce n'est pas, Messieurs, sans de longues hésitations, sans avoir reconnu l'impossibilité ou l'insuffisance de tous les autres moyens qu'une commune aussi dénuée de ressources que la nôtre peut se lancer dans une entreprise aussi grande que celle qui est réalisée aujourd'hui ; que celle d'aller chercher au loin, à travers un pays aussi fortement accidenté, un grand nombre de petites sources éparses dans la campagne, de les réunir dans un seul conduit, de leur faire parcourir 30 kilomètres et de les amener enfin à leur destination dans une conduite forcée de 6 kilomètres de longueur et de 125 mètres de flèche.

» Pour nous, nous avons eu le bonheur de venir dans un moment où cette question des eaux, longuement étudiée par nos prédécesseurs, ne pouvait plus être ajournée, où l'hésitation n'était plus possible, et notre gloire a été de succéder à nos devanciers.

» Messieurs, au milieu de cette joie si franche et si universelle, un sentiment de tristesse remplit notre cœur quand nous songeons à l'absence de celui qui a consacré sa fortune à doter sa ville natale de ces belles eaux dont nous célébrons aujourd'hui la bienvenue. Gally, notre cher compatriote, que de couronnes ombrageraient aujourd'hui votre front si vous assistiez au milieu de nous à cette fête ! Combien vous seriez heureux de voir vos concitoyens posséder des eaux plus limpides et surtout plus abondantes que celles dont jouissent les habitants des plus riches cités, de Toulouse, de Paris, de Londres même ! Avec quelle douce émotion vous entendriez les acclamations de tout ce peuple rafraîchi, désaltéré par vous ! Ah ! croyez-le bien, vos compatriotes n'oublieront jamais ce bienfait, et votre mémoire vivra dans leurs

cœurs aussi longtemps que couleront dans nos murs ces belles eaux sur lesquelles notre vénéré pasteur va faire descendre les bénédictions célestes. »

Après ces discours, le clergé entonna le *Te Deum;* puis Monseigneur donna sa bénédiction, et la foule se dispersa, se donnant toutefois rendez-vous pour le soir; car on savait que la gerbe d'eau devait être éclairée au gaz et refléter dans son sein des flots de lumière.

La soirée a été, en effet, digne d'une aussi belle matinée. La ville entière était illuminée; partout la joie était empreinte sur les visages; et l'on a dansé en plein air jusqu'à une heure fort avancée de la nuit.

Après vous avoir fait connaître la part prise par les membres de la *Société des lettres, sciences et arts* de l'Aveyron et par les archéologues qu'elle compte dans son sein, à l'établissement de la conduite d'eau de Rodez, j'ajouterai que cette Société a décidé qu'une médaille commémorative serait frappée pour perpétuer le souvenir de ce beau jour. Puis, après avoir participé à la joie publique, elle s'est réunie dans un banquet fraternel, où l'on a bu, avec de l'eau de *Vors,* à la santé de tous ceux qui ont coopéré à cet important travail.

Outre les *toast,* des couplets de circonstance, chantés par M. Adrien de Séguret, des stances composées par M. Trouilloud de Lanversin, des pièces de vers patois ont donné à la réunion une vive animation et le caractère de la plus franche gaîté. Voici les deux *toast* qui ont été portés :

TOAST DE M. LUNET.

« MESSIEURS,

» Je porte un toast à la *Société des lettres.* Elle a, dès le principe, accordé hautement son patronage au projet dont la réussite vient d'émouvoir si profondément la population ruthénoise.

» Si la lumière s'est faite autour de ce projet, c'est aux recherches, à la persévérance, au talent de quelques membres de la Société et à la propagande faite par tous, que la ville en est redevable.

» Honneur à la commission du 15 juillet 1852 et à son savant rapporteur, M. Commier!

» Honneur à M. Blondeau, dont le travail, imprimé en 1853, édifia l'opinion sur les motifs qui doivent faire préférer les eaux de source aux eaux de rivière, démontra l'existence historique du siphon à l'époque romaine, et contient des vues d'ensemble qui n'ont pas été sans utilité !

» Honneur à M. Romain, pour qui les détails sans nombre du projet ont été, pendant cinq années, un objet de constantes préoccupations au bout desquelles s'est trouvé le beau succès de ce matin!

» Honneur à notre honorable président, dont la prudence procura au projet la bienveillance et l'appui de l'autorité supérieure de l'époque!

» Honneur à notre collègue M. Rozier, qui, tout-à-l'heure, comme maire de la ville, rendait hommage aux travaux de la Société! Le nom si populaire de M. Rozier restera à jamais attaché à l'œuvre inaugurée ce matin; mais il est là, et il ne me démentira pas si je dis que c'est dans ce qui a été publié et fait par les membres de la Société qu'il a puisé l'énergie de ses convictions!

» Et ce que je dis de M. Rozier est vrai de tous mes honorables collègues du Conseil municipal qui, opposés d'abord au projet, l'ont, après réflexion, adopté résolûment, et en ont poursuivi l'exécution avec un zèle et une vigilance si soutenus.

» Honneur à la Société tout entière, dont les membres n'ont pas cessé, lorsque la population était ou hésitante ou hostile, de former une phalange compacte, dévouée, convaincue! »

TOAST DE M. BLONDEAU.

« MESSIEURS,

» Je propose de porter un toast à M. Lunet, à qui est due l'idée heureuse de nous faire boire les eaux romaines, qui l'a soutenue avec persévérance et a fini par la faire triompher. Puisons dans cette eau si limpide une leçon salutaire. Son arrivée sur cette table nous prouve que toute pensée généreuse, lorsqu'elle est soutenue avec talent et courage, finit par avoir le dessus.

» Que la reconnaissance publique accorde à M. Lunet la récompense due à ses efforts couronnés de succès! Et nous, ses collègues de la *Société des lettres, sciences et arts* de l'Aveyron, devançons l'heure de la justice à son égard en buvant cordialement à sa santé avec de l'eau qui, depuis 2,000 ans, avait oublié sa route, et qui, à la voix de notre honorable confrère, a su retrouver le chemin de Rodez.

» *A la santé de M. Lunet, secrétaire de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron!*

» Que son souvenir vive parmi ses concitoyens aussi longtemps que l'eau jaillira sur la place de la Cité! »

Agréez, Monsieur, etc.

C. BLONDEAU,
Professeur de physique au Lycée impérial de Rodez.

Rodez, le 8 août 1857.

# REVUE SCIENTIFIQUE.

---

## Sommaire.

Un mot au lecteur. — I. *Physiologie.* Fonction glycogénique du foie. — II. *Physiologie végétale.* Influence de l'humidité sur la direction des racines des plantes, par M. DUCHARTRE. — III. *Physique.* Nouveau baromètre à balance, par le P. SECCHI. — IV. *Arts industriels.* Nouveau procédé de panification, par M. MÈGE-MOURIÈS. — *Bibliographie scientifique.* V. Histoire de la découverte de la circulation du sang, par M FLOURENS. VI. De l'Eau et de son emploi comme force motrice, comme combustible et comme matière éclairante, par M. BLONDEAU.

Notre embarras est grand au moment où, pour répondre à la confiance dont a bien voulu nous honorer le directeur de la *Revue*, nous commençons ce Bulletin scientifique. Ayant à faire un choix parmi les questions sans nombre qui constituent aujourd'hui le domaine de la science, nous sommes précisément arrêté par cette abondance de matières, par la richesse infinie de la mine ouverte à notre exploration.

La science, en effet, de nos jours, touche à toutes choses et reçoit des applications universelles. En médecine, par les lumières qu'elle apporte à l'étude des fonctions de la vie, elle renouvelle la face de la physiologie, de même qu'elle ouvre à la thérapeutique des horizons nouveaux en dévoilant d'une manière plus précise le rôle des diverses substances actives qui peuvent être introduites dans les organes. Elle n'est pas d'une moindre importance pour l'agriculture, en lui fournissant

la théorie des amendements et des engrais dont l'emploi rationnel est tout le secret de la production du sol. Quant à l'industrie et au commerce, on ne compte plus les services qu'elle leur a rendus en leur apportant la vapeur, la télégraphie électrique, etc., et ceux qu'elle leur rend encore journellement par ces mille inventions industrielles qui ne cessent de se produire. Les arts eux-mêmes doivent à la science la photographie et la galvanoplastie, qui permettront désormais de reproduire et de répandre à l'infini les chefs-d'œuvre des maîtres. En un mot, réalisant à la fois ces merveilleuses découvertes qui étonnent le monde, et ces améliorations plus modestes, mais non moins utiles, qui ont pour objet immédiat le bien-être des classes laborieuses, elle imprime son cachet à toutes les sources du travail et de l'activité humaine.

On semble même parfois redouter cette intronisation générale de la science, où l'on voit une tendance trop exclusivement favorable aux intérêts matériels. Nous n'éprouvons nullement ces craintes. La science aujourd'hui, associée de plus en plus à la culture des lettres, ne réalise pas seulement des améliorations matérielles ; elle contribue encore puissamment au progrès moral des populations ; car, en ouvrant à l'esprit de nouvelles perspectives qui exercent et fortifient la raison et l'intelligence, elle fait mieux apprécier les ressources infinies de la nature et l'éternelle puissance du Créateur. Ce rôle de la science est parfaitement compris de nos jours. La voix même de la religion l'encourage comme une des plus imposantes manifestations de la puissance divine. Le temps n'est plus où la science, assimilée à l'hérésie, ouvrait les cachots, allumait les bûchers. Par la grandeur de ses résultats, elle a vaincu l'ignorance, et personne ne lui conteste plus la position importante qu'elle a conquise de nos jours dans la société.

Ces circonstances peuvent faire apprécier l'utilité d'une chronique scientifique, destinée à propager les faits nouveaux, les découvertes qui viennent chaque jour ajouter quelque chose à cette grande force des temps modernes. Mais l'on comprendra aussi, pour ce qui nous concerne, combien, ayant à nous mouvoir dans ce cadre immense qui embrasse l'ensemble de presque toutes les connaissances humaines autres que les études purement littéraires, il nous serait difficile d'en donner un tableau satisfaisant dans les quelques pages qui nous sont réservées. La *Revue* entière y suffirait à peine. Aussi renonçons-nous de suite à l'idée de suivre exactement le mouvement scientifique général qui a lieu autour de nous. Pour ne pas sortir des limites qui nous sont assignées, nous

nous bornerons à glaner quelques épis dans ce vaste champ ouvert à tous les pionniers du travail, laissant au temps le soin de former la gerbe entière que notre désir serait d'offrir au lecteur.

Un mot encore. Peut-être reprochera-t-on quelquefois à notre langage de n'être pas toujours suffisamment compréhensible pour tout le monde. Ce sera alors la faute du sujet plutôt que la nôtre, car nous voulons autant que possible, dans le cours de cette revue, nous en tenir à la langue de tous, et n'employer aucun mot nouveau sans en donner d'abord la signification. Si, malgré cela, nous restons encore obscur, il faudra le pardonner à la science, et se résigner, en faveur des services réels qu'elle rend, à lui passer un peu de pédantisme.

## I.

C'est à la médecine, « le plus noble des arts, » que nous consacrerons le premier article de ce bulletin. L'occasion nous en est offerte par une intéressante question physiologique qui, depuis quelques années, agite les sociétés savantes, les académies, et, à cette heure encore, est l'objet de nombreuses recherches de la part de divers expérimentateurs, sans que l'on puisse positivement entrevoir quelle en sera la solution définitive. Il s'agit de la fonction nouvelle attribuée au foie par un physiologiste célèbre, fonction dont l'annonce fit d'autant plus de bruit dans le monde médical, que rien absolument ne la faisait pressentir. C'est là, au reste, le caractère de la plupart des découvertes de M. Claude Bernard, le physiologiste en question. Plus préoccupé, semble-t-il, d'éblouir, d'étonner, par l'imprévu et l'originalité de ses déductions que désireux d'arriver à la vérité simple et nue, mais sans éclat, à laquelle peut conduire l'observation désintéressée de la nature, M. Cl. Bernard, comme on l'a dit fort ingénieusement, a créé la physiologie du merveilleux. Cela peut séduire un moment; mais qu'en restera-t-il? — En attendant, nous sommes loin de blâmer cet ordre de travaux. N'eussent-ils en leur faveur que les recherches entreprises pour les réfuter, qu'ils auraient encore leur utilité. Il suffit de s'entendre. Ceci compris, nous pouvons parler de la nouvelle découverte de M. Cl. Bernard.

On connaît généralement le foie, cet organe volumineux, rouge brun, et à travers lequel, — chose que les médecins seulement sont tenus de savoir, — sont obligés de passer les produits divers extraits de la digestion par les voies absorbantes, avant de se rendre dans le torrent général de

la circulation. En outre, le foie a la propriété de sécréter la bile, le *fiel* du vulgaire, et jusqu'à ces derniers temps on ne lui connaissait pas d'autre usage essentiel. Non pas qu'on ne se soit demandé souvent si véritablement un organe aussi considérable n'avait pas quelque autre but que celui de fabriquer la petite quantité de bile qu'il produit chaque jour; mais on n'avait là-dessus que de simples doutes, que n'éclairait aucun fait d'expérimentation. Il est vrai qu'on était tout disposé à les voir se dissiper, lorsque M. Bernard vint annoncer, dans un mémoire lu à l'Institut, que le foie *fabriquait du sucre*. Un fait semblable, presque étrange en lui-même, annoncé par le premier venu, fût passé inaperçu. Mais le nom de M. Cl. Bernard lui donna aussitôt un immense retentissement; et partout il fut accepté presque sans contrôle, comme un fait démontré. L'assertion semblait trop claire en elle-même pour être discutable, et l'on crut M. Cl. Bernard sur parole.

Ce dernier fondait d'ailleurs sa nouvelle théorie sur des faits assez probants. Ayant soumis des animaux à une longue diète, il reconnut que le sang recueilli dans la veine-porte (1) ne contenait pas du sucre; tandis qu'il en trouvait une notable quantité dans les veines sus-hépatiques (2), et n'en trouvait plus ensuite dans les autres parties du système sanguin. Conclusion : le sucre avait dû se former dans le foie, et disparaître, comme aliment respiratoire, en passant dans le poumon. Et chacun d'adopter cette conclusion, garantie suffisamment par l'habileté bien connue de son auteur.

Ce n'est pas qu'on n'eût pu faire plus d'une objection fondée à cette doctrine ainsi présentée, et surtout, avec raison, demander si toutes les conditions du phénomène avaient été scrupuleusement observées. Mais l'idée n'en vint d'abord à personne, tant l'engouement pour la théorie nouvelle avait été général. Elle régnait, en conséquence, sans partage lorsque M. Louis Figuier, agrégé à l'Ecole de pharmacie de Paris, adressa à l'Académie des sciences une note dans laquelle, se basant sur des expériences entreprises par lui, il essayait de démontrer le peu de fondement de la doctrine de M. Cl. Bernard.

Inutile de traduire l'émotion que ressentit le corps académique à cette déclaration. Les conséquences s'en firent immédiatement sentir. Tout

(1) Veine qui porte dans le foie le sang provenant du tube digestif.

(2) Veines qui sortent du foie, et conduisent le sang dans le torrent général de la circulation.

étant remis en question, les plus timides s'enhardirent, et la crainte d'être sacrifié à la notoriété acquise ne retenant plus personne, de tous côtés on se remit à l'œuvre, partisans et adversaires de la doctrine, pour l'élucidation définitive de ce problème intéressant, d'ailleurs, à plus d'un titre.

Pour mettre à même de saisir le caractère de ces travaux, n'omettons pas de rappeler que le produit dont la formation est attribuée au foie, n'est pas précisément notre sucre ordinaire, ou sucre cristallisable, mais bien une variété de ce sucre, possédant entre autres propriétés caractéristiques, celle de se transformer en alcool et en acide carbonique sous l'influence d'un ferment, et notamment de la levure de bière, le ferment par excellence. Cette variété de sucre est celle qui se trouve à l'état naturel dans le raisin, et qui, en fermentant, produit l'alcool, l'élément essentiel du vin. De là, le nom de *sucre de raisin* qu'on lui donne depuis longtemps. Aujourd'hui on le désigne généralement sous le nom de *glycose*.

C'est cette glycose que M. Cl. Bernard déclarait exister exclusivement dans les veines sortant du foie, lorsque parut la note de M. L. Figuier, dans laquelle ce dernier annonçait en avoir trouvé, au contraire, dans toutes les parties du système sanguin, dans la proportion d'environ $^1/_2$ p. $^0/_0$ par rapport à celle du sang. Ses analyses lui ayant décelé, toutefois, dans les veines sus-hépatiques, une proportion de glycose plus forte que dans le reste de l'appareil circulatoire, il crut pouvoir en conclure que si le foie ne concourt pas à la formation proprement dite du sucre, il joue au moins le rôle de condensateur à l'égard de ce principe, qu'il tient ainsi en réserve pour les besoins de la respiration.

M. Cl. Bernard, on le conçoit, protesta vivement contre les conclusions de M. L. Figuier. Ce dernier montrait que sur un animal en pleine digestion on trouve toujours du sucre dans la veine-porte; que ce sucre peut y être démontré si l'on observe toutes les précautions qu'il indique. M. Cl. Bernard nia tout, purement et simplement, et s'en référa à ses premières assertions, sans faire aucune concession aux faits nouveaux qui s'étaient produits. Une commission nommée par l'Institut intervint alors, et conclut en donnant gain de cause à M. Cl. Bernard, se fondant sur ce que la substance signalée par M. Figuier dans le sang de la veine-porte n'était pas de la véritable glycose, vu qu'elle n'offrait pas le caractère essentiel de ce principe qui est, comme nous l'avons dit, de se changer en alcool sous l'influence de la levure de bière.

M. Figuier, répondant à cette objection, annonça qu'il était parvenu à obtenir cette fermentation alcoolique en soumettant le produit en question à l'action de l'acide sulfurique étendu, d'où il conclut qu'il avait à faire à un sucre d'une espèce particulière, à un glycoside, ne pouvant fermenter que dans cette condition.

Durant ces débats, diverses communications, pour ou contre la doctrine, arrivaient à l'Académie des sciences. M. Colin, de l'Ecole vétérinaire d'Alfort, appuyant l'opinion de M. Figuier, annonce une première fois que la glycose existe bien réellement dans tous les tissus de l'économie animale, même chez les carnivores exclusivement nourris de chair; et dans un second mémoire, il démontre que ce principe se forme dans l'intestin, aux dépens des matières animales fournies par l'alimentation, et se retrouve ensuite dans le chyle, d'où il se rend dans le torrent général circulatoire.

M. Lehmann, de Leipsick, fait savoir à son tour qu'il n'a pu parvenir à trouver de la glycose dans la veine-porte, et pense que ce qui existe dans ce vaisseau n'est qu'une matière susceptible de se changer en sucre dans le foie sous l'influence d'un ferment spécial. M. Figuier répond à cela que s'il en est ainsi, le sucre n'est plus, comme on l'a dit, le produit d'une sécrétion spéciale du foie, mais seulement un résultat de l'acte digestif, et qu'il n'a pas, lui-même, avancé autre chose.

D'autres travaux encore, que nous passerons sous silence, furent adressés à l'Institut sans faire avancer la question d'un pas. Elle en était donc restée là, laissant chacun, comme de coutume, plus que jamais raffermi dans son idée, lorsqu'une circonstance nouvelle vint ranimer le débat.

M. Cl. Bernard, ferme dans sa conviction première, considérant comme non-avenues toutes les objections faites à la fonction glycogénique du foie, a voulu savoir quelle était la source immédiate de cette sécrétion, et a découvert ainsi, dans le tissu du foie, une matière susceptible de se changer en sucre, qu'il nomme conséquemment *matière glycogène*. L'histoire de la découverte de cette matière fit l'objet d'un mémoire lu à l'Académie des sciences le 23 mars 1857. Dans ce mémoire, M. Cl. Bernard attribue exclusivement au foie la propriété de sécréter cette matière, en affirmant qu'aucun autre organe de l'économie n'en dénote la moindre trace.

Il était permis de concevoir des doutes sur la réalité de cette der-

nière assertion que ne confirmait aucun fait expérimental. Cherchant à la vérifier, M. Sanson, chef des travaux chimiques à l'Ecole vétérinaire de Toulouse, entreprit des expériences qui le conduisirent à un résultat nouveau et tout-à-fait imprévu. Ayant essayé sur différents tissus le procédé de recherche appliqué par M. Bernard au foie pour mettre en liberté la matière glycogène, il parvint à découvrir cette matière *dans tous les principaux organes du corps*, dans le sang de la circulation générale comme dans le sang de la veine-porte. En outre, conduit par les recherches faites sur des animaux herbivores à étudier la nature de cette matière glycogène, il reconnut qu'elle n'était autre chose que de la *dextrine*, c'est-à-dire de l'amidon rendu soluble par l'action digestive, substance bien connue, et, par sa nature, intermédiaire entre ce dernier principe et la glycose.

Cette découverte jette un jour tout nouveau sur la question; elle montre dans l'économie une source permanente de matière susceptible de se transformer en sucre, et fournie, non plus par le foie, mais par l'alimentation, la dextrine provenant directement, chez les herbivores, des matières amylacées qu'ils consomment, et chez les carnivores, de la viande dont ils se nourrissent. Une semblable théorie est d'autant plus acceptable, qu'elle est conforme aux lois générales de la statique des êtres organisés, en ce qu'elle montre que la formation du sucre, dans l'économie, s'accomplit par une action purement chimique, comme tous les autres actes de la digestion. Elle est d'ailleurs confirmée par l'expérience suivante, due également à M. Sanson : du sang extrait d'un vaisseau quelconque et dans lequel l'analyse ne fait découvrir aucune trace de glycose, et accuse, au contraire, la présence de la dextrine, ayant été abandonné à l'air pendant quarante-huit heures, offre après ce temps une quantité notable de sucre reconnaissable à ses caractères habituels, et particulièrement à sa propriété de fermenter en présence de la levure de bière.

Ces résultats, communiqués à l'Académie des sciences et à l'Académie de médecine, ont été l'objet de la part de M. Eug. Pelouze, puis de M. Cl. Bernard, de diverses objections. Ainsi, M. Eug. Pelouze, ayant fait l'analyse chimique de la matière glycogène extraite du foie, crut lui trouver des caractères chimiques particuliers, qui en feraient, suivant lui, une sorte d'*amidon animal*, auquel, par conséquent, la dextrine découverte dans les autres organes par M. Sanson ne saurait être assimilée.

De son côté, M. Bernard ayant répété à l'Ecole d'Alfort, avec le concours de M. H. Bouley et de M. Clément, chef des travaux chimiques, les expériences de M. Sanson, fut amené à reconnaître leur exactitude; mais il n'en conclut pas moins qu'ayant été faites sur des herbivores, il demeurait toujours à prouver, chez les carnivores exclusivement nourris de viande, la présence de la dextrine partout ailleurs que dans le foie, fait dont il nie la possibilité et qui seul pourrait réduire à néant sa doctrine. A l'appui de celle-ci, il donne du reste une nouvelle expérience ayant pour but d'établir que chez des lapins exclusivement nourris de carottes, et par conséquent recevant par leur alimentation de la matière sucrée toute faite, la fonction glycogénique du foie n'en persiste pas moins, attendu qu'on trouve alors, dit-il, de la matière glycogène dans le foie.

En réponse à ces objections, M. Sanson a adressé à l'Académie un nouveau mémoire dans lequel il démontre : 1° que les caractères chimiques spéciaux, attribués par M. Eug. Pelouze au prétendu amidon animal, sont purement et simplement ceux de la dextrine, ainsi qu'en témoignent les traités de chimie les plus élémentaires, et ne sauraient, par conséquent, lui constituer une individualité propre; 2° que le fait de l'absence de la dextrine dans le sang de la veine-porte des carnivores nourris de viande, affirmé par M. Cl. Bernard, est inexact, cette matière ayant été trouvée par lui expérimentalement chez des animaux qui se trouvaient exactement dans ces conditions, ce que ses premières expériences pouvaient faire prévoir; et qu'en outre, la nouvelle expérience que M. Cl. Bernard oppose à cette conclusion n'a aucune valeur en ce sens, attendu que, d'après tous les chimistes qui se sont occupés de la composition de la carotte, cette racine contient une notable proportion d'amidon, qui fournit évidemment les éléments de la dextrine que M. Bernard a rencontrée dans le foie, et qu'il eût trouvée probablement partout ailleurs, s'il l'eût cherchée.

Ces objections faites à M. Sanson laissent donc, comme on voit, ses conclusions entières, et nous permettent d'entrevoir une solution prochaine à la question. En résumé, paraît-il, la fonction glycogénique spéciale, attribuée au foie par M. Cl. Bernard, n'existe pas, le sucre que l'on rencontre dans les différents tissus du corps étant dû à la transformation en ce principe de la dextrine fournie au sang par l'alimentation, transformation qui s'opérerait, comme les autres actes chimiques dont le sang est le véhicule, dans toute l'étendue de l'appareil circu-

latoire. Cette théorie simple et rationnelle, qui offre en outre l'avantage, judicieusement interprétée, de pouvoir expliquer tous les phénomènes exceptionnels en apparence qui se sont produits dans le cours des expérimentations, sera, nous le croyons, accueillie avec faveur, en substitution de la doctrine primitive que son auteur lui-même ne réussit plus à défendre. Dans tous les cas, sans nous prononcer définitivement sur la valeur des conclusions de M. Sanson, nous devons toujours nous féliciter de la part importante prise à ce débat par un membre du corps scientifique de Toulouse. Cela justifiera l'étendue que nous avons accordée à l'examen de cette question, sans l'avoir épuisée cependant, et tout en nous bornant à exposer ce qui était essentiel pour faire connaître le fait qui depuis quelques années occupe l'attention du monde savant. Par la suite, si des faits nouveaux se produisent, nous aurons soin, en passant, de les recueillir pour en informer nos lecteurs.

## II.

Tout végétal, on le sait, est composé de deux parties principales, la tige et la racine, qui chacune, durant le développement de la plante, prennent une direction spéciale et constante. Ainsi la tige se dirige toujours dans l'air, hors du sol, tandis que la racine suit une marche contraire, tendant sans cesse à se rapprocher du centre de la terre, comme si elle subissait les lois de la pesanteur. Cette dernière force, toutefois, ne paraît pas être la cause déterminante du phénomène en question. Une vieille expérience, de Duhamel si nous nous souvenons bien, doit plutôt le faire attribuer à la force centrifuge développée par le mouvement de rotation du globe. Si, par exemple, sur la circonférence d'une roue placée horizontalement et soumise à un mouvement continu de rotation, on met des graines à germer, on voit bientôt les parties qui se forment se disposer par rapport à la roue mobile, comme elles le feraient sur le sol, c'est-à-dire se diriger : les radicelles vers le centre et les tigelles dans le sens opposé, comme un rayon prolongé hors du cercle. Mais cette force générale n'est pas seule agissante en pareil cas. L'on a encore constaté l'influence du soleil, qui s'exerce surtout sur les feuilles et les autres parties aériennes du végétal, dont la tendance à se tourner vers l'astre fécondant universel est manifeste; et enfin celle de l'humidité, agissant particulièrement sur les racines.

Des expériences de Johnson et Knight avaient précédemment démon-

tré cette influence de l'humidité sur la marche des racines. Ainsi, des graines, placées sous une masse de terre humide ou sous une éponge mouillée soutenue en l'air, ont dirigé leur radicule horizontalement, et même verticalement, de bas en haut, en s'appliquant sur cette terre ou cette éponge. M. Duchartre a obtenu les mêmes résultats; et en variant ses essais, il a définitivement acquis la preuve que l'action de l'humidité est une de celles qui ont le plus d'effet sur la direction des racines, au point d'imposer à ces organes une marche contraire à celles qu'elles suivent ordinairement dans la nature, de les obliger ainsi à se développer suivant une ligne horizontale, et même parfois en allant de bas en haut. La seule humidité de l'air suffit pour faire dévier les racines de leur direction normale; sur une plante soutenue dans de la terre médiocrement humide, mais placée au milieu d'une atmosphère saturée de vapeur d'eau, on voit des racines prendre une direction horizontale ou ascendante, et s'élever dans l'air.

Cette propriété remarquable trouvera de fréquentes applications en agriculture et surtout en horticulture. Elle devra servir de guide pour l'ordre des plantations dans les lieux où l'humidité est inégale, surtout quand il y a des constructions, des tuyaux de drainage ou d'irrigation, à préserver de l'invasion de ces racines.

## III.

Le *baromètre*, vulgairement connu par les indications qu'il fournit sur l'état météorologique de l'air, sert plus exactement à mesurer la pesanteur de l'atmosphère. Cette pesanteur s'apprécie d'après la hauteur d'une colonne de mercure soulevée, dans un tube vide d'air, par la pression atmosphérique. Quand l'air est lourd, la colonne monte; quand il est plus léger, elle descend, oscillant ainsi autour d'une moyenne de 76 centimètres, considérée comme hauteur normale. Une échelle graduée, appliquée au sommet de la colonne, permet de lire exactement toutes ces hauteurs, et de suivre ainsi toutes les variations du poids atmosphérique. Cet instrument fort ingénieux, inventé par Torricelli, en 1643, et qui a rendu les plus grands services à la science, n'a subi depuis lors aucune modification importante. On a varié la forme du tube pour rendre l'instrument plus sensible; on l'a fait plus portatif en diminuant le diamètre du réservoir dans lequel plonge le mercure, mais le principe de sa construction est resté le même. C'est toujours à la hauteur de

la colonne de mercure qu'on demande les indications que l'instrument est destiné à fournir. Le P. Secchi a modifié ce système et imaginé de mesurer la pesanteur de l'air, non plus par la hauteur, mais par le poids de la colonne de mercure.

Il est facile de voir, en effet, que le poids de cette colonne liquide, faisant toujours équilibre à la pression atmosphérique, donnera exactement à la balance la mesure de cette pression. On peut donc avoir un moyen précis de *peser* la pression de l'atmosphère en attachant le baromètre à l'un des plateaux d'une balance dont l'autre plateau contient des poids; l'opération se réduit à une simple pesée, du résultat de laquelle on n'a plus qu'à soustraire ensuite le poids du tube. L'appréciation sera d'autant plus exacte que le diamètre du tube sera plus large; car pour une même variation la masse métallique liquide déplacée étant plus considérable, pèsera davantage et fournira ainsi une mesure plus appréciable. Tel est, en principe, l'appareil du P. Secchi. En le construisant, au lieu d'une balance, on a un simple levier, à un des bras duquel on attache le tube barométrique, équilibré par un contre-poids fixé à l'autre extrémité. Pour éviter l'embarras d'une pesée à chaque nouvelle observation, on fixe au milieu du levier une aiguille assez longue, dont l'extrémité, se mouvant sur une échelle graduée, comme l'aiguille d'une balance, permet de lire facilement les variations de pression.

Cet instrument offre divers avantages. Plus sensible que l'ancien baromètre, il dispense, dans les observations exactes, en donnant le poids immédiatement, de tenir compte des diverses influences climatériques qu'on est obligé de calculer actuellement pour obtenir la pression vraie. En outre, il permet de construire le tube d'une manière quelconque sans qu'on ait à se préoccuper de l'exactitude du calibre, de le faire même en fer; et d'obtenir ainsi, en augmentant son poids, une force motrice qu'on pourrait employer pour mouvoir un crayon attaché au bras du levier, et destiné à marquer, sur un papier mobile, les variations barométriques. Enfin, on peut rendre de la sorte l'instrument moins fragile et par suite plus portatif.

Ces avantages divers, dans un instrument d'un usage aussi journalier que le baromètre, ont une importance pratique très-grande. Ils font du baromètre à balance du P. Secchi un instrument nouveau, qui a désormais sa place marquée dans tous les cabinets de physique.

## IV.

On a beaucoup parlé, en ces derniers temps, dans les journaux, d'un procédé nouveau de *panification* dû à un jeune chimiste, M. Mège-Mouriès, qui paraît avoir réussi à augmenter le rendement des diverses sortes de farine en pain, et particulièrement à obtenir, d'une quantité de farine donnée, une proportion de pain blanc d'un quart environ plus considérable que par les anciens procédés. Les expériences de M. Mège-Mouriès ont vivement attiré l'attention des administrations publiques. A l'Académie des sciences, elles ont été l'objet d'un rapport très-favorable présenté à la séance du 12 janvier dernier, et qui ensuite a reçu la plus grande publicité. Cela se conçoit. Il s'agit de la partie la plus essentielle de notre alimentation, du pain, dont la fabrication, bien que remontant aux époques les plus reculées, n'a subi presque aucune modification depuis son origine, et à laquelle, par conséquent, le moindre perfectionnement apporté prend aussitôt une extrême importance. A plus forte raison doit-il en être ainsi quand ce perfectionnement donne les résultats signalés plus haut.

Pour comprendre le nouveau procédé de M. Mège-Mouriès, il faut rappeler ce qui se passe dans la panification ordinaire. La farine de céréales employée pour faire la pâte contient de l'amidon, une matière sucrée, et du *gluten*, substance azotée, de consistance glutineuse, qui donne à la pâte sa ténacité et son élasticité. Une partie de cette pâte, abandonnée à elle-même, *s'aigrit* et forme le *levain* qui, mêlé à une plus forte proportion de pâte, y développe la *fermentation panaire*, consistant dans la transformation de l'amidon de la farine en sucre, puis dans la transformation de ce sucre, ainsi que de celui existant auparavant dans la farine, en alcool et en gaz acide carbonique. C'est cet acide carbonique qui, joint à quelques autres gaz développés durant le cours de la fermentation, en se répandant dans la pâte, fait *lever* celle-ci, et en se dilatant pendant la cuisson, produit cette multitude de cavités auxquelles le pain doit sa légèreté et sa blancheur.

Par ce procédé ancien, on obtient différentes qualités de pain, suivant que l'on emploie des farines plus ou moins *blutées*, c'est-à-dire purifiées de son. Quand on se sert de farine très-blanche, on a du *pain blanc*, tandis que si la farine est incomplètement blutée, on a un pain coloré appelé *pain bis*. On attribue généralement à la présence du son

dans la farine cette coloration du pain bis. M. Mège-Mouriès a démontré qu'elle dépend uniquement du procédé même de panification, en faisant voir qu'on peut fabriquer du pain blanc avec de la farine contenant du son et en établissant qu'avec de la farine pure, employée suivant le procédé commun, on a encore du pain bis.

Cela établi, M. Mège-Mouriès a eu la pensée, pour augmenter la quantité de pain blanc fournie par une quantité donnée de farine non blutée, d'activer, de rendre plus complète la fermentation de la pâte. Là est tout le principe du procédé nouveau. Pour atteindre à ce résultat, il suffit de donner à la pâte un caractère acide. M. Mège-Mouriès essaya d'abord, dans ce but, le tartrate acide de potasse (crème de tartre), à l'exemple sans doute des Américains qui, depuis quelques années, font usage de ce sel pour blanchir le pain. Mais l'addition de cette nouvelle substance n'étant pas sans difficulté, M. Mège-Mouriès eut l'heureuse idée de recourir à l'acide carbonique obtenu par la fermentation du sucre de raisin ou glycose, additionné de levure de bière. On incorpore ces matières dans une petite quantité de pâte, et on obtient une fermentation alcoolique donnant lieu à une grande quantité d'acide carbonique qui reste enfermé dans la pâte. Mêlant ensuite celle-ci à 2 parties $^1/_2$ de pâte pure, l'acide carbonique qui se trouve répandu dans la masse totale suffit pour produire un pain complètement blanc.

Voici maintenant, au point de vue pratique, les résultats obtenus. Au lieu de retirer, comme par l'ancien procédé, de 100 parties de blé 70 à 74 de farine propre à faire du pain blanc, on en retire, par le nouveau, 86 à 88, ce qui fait une augmentation de 16 à 20 parties de pain. En outre, le nouveau procédé permet de faire, avec la même farine mêlée de son, dont on n'obtient actuellement que du pain bis, un pain très-rapproché du pain blanc, et de supprimer ainsi tout-à-fait ce pain bis dont la nécessité seule a maintenu jusqu'à ce jour l'usage dans la consommation.

Si l'on ajoute à cela que ce pain nouveau possède des qualités gustatives qui ne le cèdent en rien à celles du meilleur pain fabriqué par le procédé ordinaire, qualités confirmées par les attestations les plus dignes de foi, on se rendra facilement compte de la faveur avec laquelle ont été accueillies les recherches de M. Mège-Mouriès, recherches portant encore sur beaucoup d'autres détails que nous avons dû ici passer sous silence pour laisser en relief le fait principal dont le caractère original et scientifique n'échappera à personne.

e maintenant à attendre les *résultats de la pratique. Dans une* semblable, il faut plus que quelques *expériences pour arriver* lution définitive que le temps seul peut *fournir.*

V.

la lumière s'est faite sur un de ces phénomènes si com- ns le monde qui nous entoure, et dont la plus simple observa- nit la démonstration entière, il semble, de prime-abord, que ces dû toujours être connus, et l'on s'imagine difficilement qu'une lés à notre attention, on ait pu les mettre en doute. Tel est le *circulation du sang*. On conçoit très-bien, par exemple, que ment de rotation de la terre, que les phénomènes électriques, uissance de la vapeur, que le rôle propre des principes organi- entrent dans l'alimentation de l'homme et des animaux, etc., actement connues aujourd'hui, aient pu être, en principe, niés qui n'avaient pas concouru à leur découverte. Mais pour la *m du sang*, si facile à vérifier par tous les moyens d'obser- n ne comprend guère qu'il ait pu en être de même. C'est pour- ui a eu lieu. La découverte de cette importante fonction a subi nmune. Elle a été lente, tardive, assez combattue pour n'avoir ment triomphé que près d'un siècle après avoir été annoncée, ifficile, enfin, pour avoir illustré son auteur.

histoire instructive et accidentée de cette immense découverte 'lourens a développée, avec le talent d'exposition qu'on lui con- s l'ouvrage dont nous avons mis le titre dans le sommaire de e. Avec ce guide savant, on pourra suivre désormais sans peine pée scientifique, intéressante comme un récit dramatique et énouement s'est fait attendre vingt siècles.

e simple en soi comme l'acte même de la circulation, auquel it: d'abord le *cœur*, qui sert de point de départ, puis les *vais-* ui charrient le sang dans toutes les parties du corps. Ces vais- it de deux ordres : les *artères*, qui conduisent le sang du cœur es les parties du corps vivant, et les *veines*, qui font l'inverse, re ramènent ce fluide de la périphérie au cœur. Le sang venu s ne retourne pas directement dans les artères; auparavant, il r par le poumon, où il se revivifie au contact de l'air res- manière à pouvoir de nouveau servir à l'entretien de nos orga-

nes. A cet effet, un appareil spécial de circulation, annexé au cœur, joint cet organe au poumon. Dans cet appareil a lieu en conséquence ce qu'on appelle la circulation *pulmonaire* ou *petite circulation*, pour la distinguer de la circulation *générale* ou *grande circulation*, qui embrasse toute l'étendue de l'économie. Un jeu de soupapes admirablement disposées maintient la parfaite harmonie entre ces deux circulations.

Mais le sang ne circule pas seul dans le corps vivant. On y trouve encore un fluide incolore très-abondant qu'on appelle la *lymphe*, et qui semble être un résidu de l'acte nutritif dont le sang est l'agent essentiel. Ce liquide est conduit par un système spécial de vaisseaux, dits *vaisseaux lymphatiques*. Une partie de ces vaisseaux est en rapport avec l'intestin et y puise les éléments de nutrition apportés dans cet appareil par l'alimentation; on donne à ces derniers le nom particulier de vaisseaux *chylifères*.

Voilà toute la circulation. On fut longtemps avant de soupçonner ce mécanisme. Plus de deux siècles avant Jésus-Christ, Erasistrate soutenait que les artères ne contenaient que de l'air. Galien, quatre cents ans plus tard seulement, prouva qu'elles contenaient du sang. Vers le seizième siècle, Servet, Colombo découvraient la *circulation pulmonaire*, et Césalpin (1569) annonçait que le sang marche dans les veines en allant des parties périphériques au cœur, fait dont M. Flourens attribue la découverte à ce dernier, bien que, observons-le en passant, il se trouvât déjà signalé dans l'ouvrage d'un hippiatre espagnol, Francisco de la Reyna, publié en 1532. Enfin arriva Guill. Harvey qui, groupant dans une synthèse admirable tous les phénomènes isolés aperçus par ses devanciers, répétant les expériences qu'ils avaient faites, en instituant de nouvelles lui-même, parvint à la découverte complète de ce grand mécanisme (1619). Peu après, Aselli découvre les *chylifères* (1622), Bartholin la *circulation lymphatique* générale (1652), et achèvent ainsi l'œuvre commencée, dont la connaissance complète n'a pas eu moins d'importance pour les sciences médicales que la découverte de Newton pour les sciences physiques.

Tels sont les faits généraux dont on trouve l'histoire détaillée dans l'ouvrage de M. Flourens. On lira avec intérêt, notamment, le récit des obstacles sans nombre qu'a rencontrés Harvey, des difficultés, impossibles à comprendre aujourd'hui, qu'il a éprouvées pour faire accepter sa magnifique découverte, repoussée d'abord par tous les corps savants de l'époque, par tous les représentants de la vieille scolastique, dont elle

venait troubler le repos séculaire ; ce qui ne l'empêcha pas de triompher, comme triomphe toujours la vérité, qui a le temps pour elle, et peut combattre, avec cette arme, les préjugés et les préventions les plus enracinés.

## VI.

La *vapeur d'eau*, cette puissance de l'industrie moderne, est déjà, bien que née d'hier, menacée dans son existence. Comme tout ici-bas, elle a fait son temps. Après avoir accompli des prodiges qui sont la fortune et la gloire de notre époque, elle a été reconnue insuffisante, dispendieuse, etc., et de toutes parts on se livre à d'actives recherches pour trouver un agent qui puisse la remplacer avec avantage. C'est au point que nous serions tenté d'accuser notre siècle d'ingratitude, s'il n'était dans l'essence même de toutes choses de disparaître chacune à son tour, sa tâche accomplie.

En substitution de la vapeur d'eau, on a déjà essayé de la *vapeur d'éther*, dans la machine Du Tremblay; de l'*air chauffé*, dans la fameuse machine Erickson, essais sur lesquels l'expérience n'a pas encore définitivement prononcé. M. Blondeau, professeur de physique au Lycée de Rodez, serrant de plus près le problème et n'employant que les matières déjà en usage dans l'industrie, propose, dans une brochure, dont le titre résume l'objet que nous avons en ce moment sous les yeux, de remplacer la vapeur d'eau par les éléments gazeux qui entrent dans la composition de ce liquide, et préalablement séparés par une opération chimique. L'eau, comme on sait, est le résultat de la combinaison de deux gaz, l'oxygène et l'hydrogène, unis dans la proportion d'un volume du premier pour deux du second, qui, en se combinant, ne donnent plus que deux volumes de vapeur d'eau. D'où il résulte que la tension produite par les gaz isolés provenant d'une quantité d'eau donnée, est d'un tiers supérieure à celle que produirait cette même quantité d'eau réduite en vapeur.

Reste à savoir si cette décomposition de l'eau, facile à réaliser dans un laboratoire, par la pile, par le fer soumis à une température élevée, peut devenir une opération industrielle. M. Blondeau se prononce pour l'affirmative, et donne un procédé, pour cette opération, qui paraît effectivement fort simple ; il consiste à soumettre l'eau à l'action du charbon incandescent dans une cornue de fer, procédé d'autant plus avantageux qu'il permet d'obtenir le même effet dynamique que la machine à vapeur

ordinaire, avec moitié moins de combustible. C'est là une économie notable qui ne laisse pas de mériter une sérieuse prise en considération.

Mais ce n'est pas tout. Pour M. Blondeau, l'eau n'est pas seulement une force motrice. Il la considère encore comme un moyen de nous chauffer et de nous éclairer, et à aussi peu de frais que possible. Un jour viendra, dit-il, où l'on se chauffera avec de l'eau comme avec du bois ou du charbon. Ceci est nouveau, ou au moins paraîtra tel au plus grand nombre de nos lecteurs. Jusqu'à présent, les seuls rapports que l'on ait connus entre l'eau et le feu n'étaient pas précisément ceux d'une parfaite union; et ce rapprochement des deux ennemis séculaires est fait pour étonner. Mais aujourd'hui il n'y a rien d'impossible à la science, et avec le temps nous aurons à révéler bien d'autres miracles.

Celui-ci, au reste, est des plus simples. Il consiste à brûler l'hydrogène, l'un des produits provenant de la décomposition de l'eau, opérée comme nous l'avons dit plus haut. Cette combustion se fait au moyen de l'oxygène provenant de la même source, ce qui reconstitue de l'eau, en laissant dégager une quantité considérable de calorique. Aujourd'hui, après que l'eau, transformée en vapeur, a fait son office comme force motrice, on la laisse perdre ou à peu près, et avec elle tout le calorique qu'elle contient. Dans le système de M. Blondeau, cette perte disparaît, et l'eau, transformée en gaz, donne en brûlant autant de chaleur qu'un demi-kilogramme de charbon. Enfin, si l'on opère cette combustion dans de certaines conditions faciles à réaliser industriellement, on peut, outre cette chaleur intense, en obtenir une lumière éclatante bien supérieure à celle que fournit le gaz actuellement en usage.

Telles sont les idées principales renfermées dans le travail de M. Blondeau; nous nous bornons à les énoncer, pour faire naître le désir d'en chercher le développement dans la brochure elle-même. Elles émanent d'un esprit éminemment pratique et éclairé, ne cherchant à s'appuyer que sur les faits acquis et sachant en tirer un parti habile pour montrer à l'industrie une voie féconde à explorer. Des planches jointes au texte complètent les démonstrations de l'auteur, et achèvent de faire comprendre la possibilité d'application de ses vues, que nous espérons bien voir bientôt mise en pratique. M. Blondeau, d'ailleurs, a pris ses précautions pour être lu; il s'est donné la peine d'être court. Sa brochure, de moins de vingt-quatre pages, peut être lue en un quart d'heure. Cette attention pour le public portera ses fruits.

J. Gourdon.

## POÉSIE.

—

### Boucher.

Peintre maniéré, coquet et gracieux,
Qui peignais à la cour les royales amantes,
Tu l'avais bien compris ce siècle vicieux
Avec tout son clinquant et ses femmes galantes!

Pompadour, Dubarry, bergères aux doux yeux;
Et vous, moutons poudrés, ô bêtes innocentes,
Petits amours joufflus, ailés, malicieux,
Nymphes, qui nous montrez vos hanches ondoyantes;

Au cadre où je vous vois, en proie à vos désirs,
Ne regrettez-vous pas vos fêtes, vos plaisirs,
Dont il ne reste plus qu'une pâle peinture?

Et toi, roi du faux goût autrefois si vanté,
Je n'aime pas ton art en habit pailleté
Qui voulait corriger notre mère nature.

—

## Rembrandt.

Connaissez-vous ce maître à l'humeur ténébreuse,
Pittoresque, fantasque et si haut en couleur,
Fier lion hollandais à crinière rugueuse,
Dont la griffe rayait la plaque du graveur ?

Il aimait sur un fond d'ombre bitumineuse
Evoquer quelque *Faust*, mystérieux docteur,
Et d'un fauve rayon de sa main lumineuse
N'éclairait que le front de ce pâle rêveur.

La lumière chez lui toujours lutte avec l'ombre;
Comme un rayon d'espoir dans l'âme la plus sombre,
Son lambeau de soleil nous charme et nous séduit.

Prodigieux surtout, quand ses rêves funèbres,
Font jaillir, lumineux au milieu des ténèbres,
Les bourgmestres errants de sa *Ronde de nuit*.

J. P. Caussan (1).

(1) Peintre-dessinateur dans les ateliers de M. Josserand, à Toulouse.

# LUCHON ET LES PYRÉNÉES EN 1857.

---

## Sommaire.

Situation des grandes villes en septembre. — Où va la grande émigration d'été. — Les Pyrénées. — Une grandeur déchue et une grandeur vivante : *Bagnères-de-Bigorre* et *Bagnères-de-Luchon*. — Parallèle entre les diverses stations thermales des Pyrénées : *Eaux-Bonnes* et la phthisie, *Cauterets*, *Saint-Sauveur*, *Barèges*. — Pourquoi *Luchon* vaut mieux. — Arrivée et premières impressions. — Le cheval et la manie équestre. — Insuccès des bals, des concerts et du théâtre. — Les courses ordinaires et les courses transcendantes : *vallée du Lys*, *port de Vénasque*, etc. — Le nouveau *Palais des Thermes*. — Eloges et critiques. — Une impression funèbre à *Luchon*. — Départ et conclusion morale.

*Lettre à M. le Directeur de la* REVUE DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE.

Luchon, ce.....: septembre 1857.

Il est entendu, Monsieur, que, dans cette saison, une *Revue* ou un *Courrier* bien appris ne se peuvent dater que des bords de l'Océan, des Alpes, du Rhin ou des Pyrénées. Les grandes villes sont inhabitables, inhabitées, nous dit-on. M. Villemot assure, dans son dernier *Courrier de Paris*, écrit de Bade, que la capitale est en ce moment livrée à des tribus départementales qui, gantées et cravatées de blanc dès l'aurore, assiégent à huit heures du matin les avenues du Bois de Boulogne, à six heures du soir les portes de l'Opéra, et jouissent avec une imperturbable sérénité de Paris vacant et désert. Notre vieille cité parlementaire n'a pas même la ressource de ces hôtes *in extremis*; la tradi-

tion des vacances, — bonne tradition cette fois, — s'y observe dans toute sa rigueur. Plus d'habitants dans ses murs, des passants à peine. Septembre, aidé cette année d'un soleil opiniâtre, achève de lui donner la physionomie du désert. La vie évidemment n'est plus là.

Où donc est-elle? Au sud, au nord, partout où se porte la grande émigration d'été; elle est aux champs avec la chasse et les vendanges, aux Eaux avec les promenades contemplatives ou les folles parties de cheval; elle a suivi M. Méry aux bords du Rhin, où l'aimable conteur promène depuis deux mois son *humour* et son sac de nuit; elle a suivi M. Villemot à Dieppe et à Bade, M. Frédéric Thomas sur les frontières d'Espagne, où le *Courrier du Palais* se continue sous forme de descriptions et de récits tauromachiques. La vie est à côté de nous, dans nos belles Pyrénées, à *Luchon*, où nous ont jeté encore une fois les caprices d'une santé rebelle joints à notre amour pour la grande nature.

Vous connaissez *Luchon*, Monsieur. Qui ne le connaît parmi nous? Cette charmante station thermale se trouve à nos portes; elle confine à Toulouse, dont elle est destinée à devenir plus encore le faubourg de plaisance par la prochaine construction du réseau pyrénéen. Le département de la Haute-Garonne ne possède que cet établissement thermal parmi ceux que la Science et la Mode ont classés et reconnus; mais c'est ici le cas de dire que la qualité remplace la quantité : *Luchon* est un vrai joyau. Longtemps toutefois sa renommée n'a pas dépassé la région des départements pyrénéens; Toulouse et le Sud-Ouest lui fournissaient son contingent ordinaire de baigneurs et de touristes. L'ancien *Lixon* des Romains, le bourg thermal défangé par l'intendant d'Etigny, dormait dans son splendide encadrement de montagnes, inconnu des gens du Nord, ignoré des Anglais, — de fiers pionniers pourtant, — éclipsé sous l'éclat et la renommée européenne de son homonyme et rival *Bagnères-de-Bigorre*. Aucun chemin frayé n'y menait l'homme de loisir; aucun *Guide* ne le signalait officiellement à l'admiration du touriste. La mode, en un mot, ne l'avait pas adopté. Que les temps sont changés et les rôles aussi! Aujourd'hui *Bagnères-de-Bigorre* pleure sa grandeur évanouie; le tumulte a fait place au silence dans ses rues, dans ses promenades toujours gracieuses, mais toujours désertes; ses Eaux, jadis proclamées si fécondes en guérisons merveilleuses, sont maintenant destituées de toute vertu curative; plus *Bigorre* déploie de zèle à inventer des sources nouvelles, et plus, redisent sourdement ses rivaux triomphants, *Bigorre* atteste l'impuissance de ses nymphes dégénérées.

Comme on traite les royautés déchues! *Luchon*, au contraire, a conquis à cette heure toutes les faveurs de la fortune. Ses Eaux sont-elles meilleures? Qu'importe? La mode a prononcé. Y guérit-on ses maux? Que sais-je? La vogue est acquise. La santé viendra si le plaisir s'y trouve, et la foule dorée des oisifs, des humoristes, des hypocondriaques, — bons clients ceux-là, malades du trop plein, — d'affluer à *Luchon* de tous les coins de l'Europe pour y secouer les soucis de l'opulence. Ils ont, dans leur enthousiasme, proclamé cette gracieuse petite ville la Reine des Pyrénées; belle couronne, ma foi, qui se traduit tous les ans pour elle en une féconde pluie d'or et que nous souhaitons au Bagnères régnant de garder plus longtemps que le Bagnères déchu.

Toutefois, hâtons-nous de le dire, ce succès immense, toujours croissant, n'est pas une surprise. Il ne sera pas éphémère, parce qu'il est mérité. Deux causes ont concouru à le former et deux causes continueront à le soutenir. *Luchon* d'abord est, au point de vue des beautés naturelles, l'un des plus magnifiques sites des Pyrénées, site favorable surtout aux excursions de montagne, si généralement goûtées aujourd'hui. En second lieu, la ville a noblement tenu tête au succès; loin de s'endormir dans le *statu quo*, elle a gracieusement souri à la Fortune qui s'avançait et tout fait pour fixer ses faveurs. Ainsi, les logements ont été multipliés et assainis, les approvisionnements assurés; un confortable, inconnu jusque-là, s'est introduit dans la partie matérielle de l'existence. L'étranger, — point capital, — s'est senti sollicité au séjour par le bien-être offert et ressenti. Foin des gargotes et des taudis! Les maux les plus disposés à guérir empireraient dans un milieu malsain, maussade ou nauséabond. Là ne se sont pas arrêtées les réformes : pour satisfaire aux goûts de chacun, les sentiers de montagne, accessibles jusqu'ici aux seuls chevaux, sont devenus des voies carrossables; l'aspect des beaux horizons n'est plus le privilége des cavaliers et la contemplation d'un beau site peut ne plus se conquérir au prix de fatigues excessives; les bois incultes se sont harmonieusement groupés sous le ciseau du paysagiste; la nature sauvage a reculé devant la nature civilisée. Enfin et surtout la ville de *Luchon* a créé, au prix de lourds sacrifices, l'établissement thermal qu'on rencontre au bout du *cours d'Etigny* et qui, tout bien compté, n'a point son second peut-être sur le continent. Voilà des faits qui parlent d'eux-mêmes et sur lesquels *Luchon* peut assurément fonder un long avenir de prospérité.

Nous avons entendu bien souvent essayer des comparaisons entre les diverses résidences thermales des Pyrénées; l'on célébrait ici les avantages de la sociabilité; l'on vantait là les vertus spécifiques et décisives de telles sources; l'on signalait plus loin la prééminence inattaquable de sites exceptionnels; chacun justifiait ses préférences, qui pour *Eaux-Bonnes*, qui pour *Cauterets*, qui pour *Saint-Sauveur* et *Luz*, quelques-uns encore pour *Bigorre* et sa célèbre *vallée de Campan*. Mais la majorité, il faut le dire, se prononçait pour *Luchon*. Notre expérience des Pyrénées, déjà ancienne, — nous vieillissons aussi, — nous force à convenir que la majorité jugeait bien. *Luchon* n'a pas peut-être les meilleures sources sulfureuses, elles sont à *Barèges;* il n'a pas les richesses hydro-minérales de *Bigorre*, mais à quoi sert la quantité sans la qualité? Il n'offre pas aux malades atteints ou menacés de phthisie ou d'affections du larynx les trésors renommés de *Cauterets* et de *Bonnes;* il ne possède rien qui approche, pour dissiper les troubles nerveux, des eaux douces et onctueuses de *Saint-Sauveur*. *Luchon* n'a point tout cela, mais un peu de tout cela. En un mot, au point de vue hydro-thérapique, il serait difficile de soutenir que notre établissement départemental ait un caractère de spécialité. On y traite toutes les maladies compatibles avec le soufre, on y accepte tous les tempéraments non menacés d'affections inflammatoires; des analyses savantes ont permis de graduer le traitement balnéaire, de doser la sulfuration pour ainsi dire, et dès-lors de rendre les bains souvent salutaires ou tout au moins innocents dans leurs effets. Ces bains agissent comme tous les composés sulfureux en général, déterminant un mouvement à la peau, surexcitant l'économie, poussant à la circulation; mais on n'a pas soutenu ni prouvé encore qu'ils agissent comme bains spécifiques et plus particulièrement propres à telle ou telle affection. Ce qui fait que *Luchon* — consolation facile à sa disgrace — attire à lui, non plus une catégorie de malades, mais tous les malades en général. Heureux privilége!

De même, au point de vue des beautés naturelles, *Luchon* n'a pas *Gavarni*, il n'a pas *le lac de Gaube* ni *le pic du Midi;* mais il possède un entourage de sites qui le cèdent à peine à ceux-là et dont la seule contemplation peut donner au touriste une idée sommaire de toutes les Pyrénées. Il y a donc un peu de tout dans cette bienheureuse vallée : de la santé pour quelques-uns, du plaisir pour la plupart et de l'or pour les indigènes.

Les autres établissements n'offrent pas la réunion des mêmes avan-

tages : *Eaux-Bonnes* attriste par le spectacle du mal terrible qui fait sa fortune ; le fantôme de la phthisie plane sur cette gracieuse résidence. Il nous souvient d'avoir vu là des femmes jeunes, belles, charmantes, qui valsaient avec une passion trop ardente pour n'être pas maladive ; leur teint mat, leur regard profond accusaient trop bien la cause et la fin de ce tourbillonnement fiévreux. A leur aspect, un vague ressouvenir d'Hoffmann faisait penser en frémissant à cette poupée mécanique qui entraîne son infortuné danseur dans un mouvement vertigineux de valse infernale, ou bien encore on rêvait, en voyant ces victimes du lendemain, aux Elfes, aux Willis, à toutes ces blondes fantaisies de l'imagination allemande qui, sous l'influence de leur passion dominante, — véritable hystérie chorégraphique, — continuent leurs rondes fantastiques au-delà du tombeau !

Elle aimait trop le bal, c'est ce qui l'a tuée !

On ne devrait pas danser dans les salons des *Eaux-Bonnes*. C'est trop attiser la flamme prête à s'éteindre. Voyez donc la triste chose, quand deux jours après, vous informant, en galant homme, de votre voisine de table, si douce, si touchante, si résignée à son mal, si fraîche même, enjouée à l'heure où le piano résonnait, il vous est répondu par une voix d'indifférent, par un docteur Miracle, égaré dans tous ces drames secrets : *Elle est morte !* Morte ! ah ! il aurait mieux valu ne pas la connaître. Mais, rassurez-vous, la mort est décente aux *Eaux-Bonnes* : des inhumations importunes n'y viennent point donner de secousses morales aux malades ou aux oisifs. On n'enterre pas, on expédie les corps. Quarante personnes succombent, bon an, mal an, à *Bonnes*, toutes sous les étreintes du cruel Vampire, mais le cimetière d'*Aas* n'en est pas moins vierge de terre fraîchement remuée. Seulement, la nuit, si vous entendez un lourd charriot descendre furtivement la rampe du jardin anglais, vous pouvez vous dire : Encore un poitrinaire qui s'en va, encore un deuil, encore la mort !

Ah ! malgré les splendeurs de la *vallée d'Ossau*, qui, sous les rayons d'un soleil couchant, ressemble à une décoration de théâtre ; malgré la cascade *du Valentin* et la promenade horizontale, malgré le charme intime et sympathique qui vous surprend au milieu de ces tristesses et de ces désolations profondes, laissons *Eaux-Bonnes* à ceux-là seuls qu'une cruelle nécessité y appelle. Ce n'est pas là le pays des joies bruyantes, de la vie en dehors. Comme on y est loin du clic-clac des

fouets, du mouvement du *cours d'Etigny*, des brillantes cavalcades et des rentrées aux flambeaux !

*Cauterets* n'a pas une réputation moindre que les *Eaux-Bonnes*. Cette année même, dit-on, une coalition secrète, provoquée et entretenue par la hautaine humeur de certain membre du corps médical, a valu à *Cauterets* un succès inusité et à *Bonnes* un échec inquiétant. Contre l'usage, on vivait fort au large dans cette dernière résidence, alors qu'on s'encombrait, qu'on se coudoyait dans la première. *Cauterets*, à vrai dire, a besoin d'un stimulant pareil pour rendre son séjour supportable. Les eaux y sont bonnes, excellentes même pour les affections de la poitrine et de la gorge; il le faut, car, pour son plaisir, je pense, nul n'irait s'établir sous ces rochers qui surplombent, dans cette nature désolée où la montagne n'a ni grâce ni majesté. La ville en elle-même est fort élégante; les rues en sont bien bâties, les boutiques y offrent de beaux étalages à l'œil du passant; pour peu même qu'on se prête à l'illusion, on peut, alors que la diligence entre brusquement dans *Cauterets*, croire qu'on pénètre dans une des rues élégantes de la capitale; mais tout cela n'empêche pas qu'un ennui solennel ne vous y gagne bientôt. On y vit trop sur l'étiquette; on n'y trouve pas cette liberté qui, sans aller au débraillé, fait le charme et l'animation de la vie aux Eaux. Puis les courses y sont rares, les courses faciles s'entend. Quand l'étranger a vu le *Pont-d'Espagne*, le *lac de Gaube*, courses à vrai dire qui n'en font qu'une; quand il a poussé à cheval ou en voiture jusqu'à *Saint-Savin*, il a fait les excursions qui sont généralement de mise à *Cauterets*. Il reste bien les grandes ascensions du *Vignemale*, du *Mont-Perdu;* mais tout le monde n'est pas chasseur d'izard et tout le monde ne veut pas risquer une nuit d'insomnie, deux jours de fatigue pour admirer un horizon incertain, souvent, hélas! troublé par les brouillards.

*Saint-Sauveur* et *Luz* possèdent infiniment plus nos sympathies; d'abord l'itinéraire en est ravissant. Il est impossible de prendre un plus beau coup-d'œil des Pyrénées que celui dont on jouit en traversant la plantureuse vallée d'Argelez, si riche sous son manteau d'éternelle végétation, en s'engageant ensuite dans la gorge sauvage de Pierrefitte où les rochers dérobent parfois la vue du ciel au voyageur, et en débouchant enfin dans le gracieux bassin de *Luz*, où l'on retrouve, après un défilé de 8 kilomètres, les beaux horizons et la belle nature. *Saint-Sauveur*, perché comme un nid sur le flanc de la montagne, respire une

paix et un calme qui ne sont pas dépourvus d'un charme contagieux. Ce ne sont plus ici les courses tumultueuses, les réunions bruyantes de *Luchon*. Si l'on monte à cheval, c'est sans fracas; souvent préfère-t-on même le pas mesuré et solennel de l'âne aux allures précipitées du cheval pyrénéen; mais le lieu étant peu considérable, les baigneurs conséquemment moins nombreux et plus rapprochés, les relations s'improvisent vite, et l'on ne tarde pas à se grouper comme en des réunions de famille. Cette douce monotonie de l'existence ne contribue pas peu sans doute à alléger les maux dont on va chercher là la guérison. Mais si, d'autre part, vous aimez les agitations et les secousses de la vie active, *Saint-Sauveur*, situé au cœur même de la chaîne, vous offre à portée les plus belles excursions. Il est d'abord avec *Luz* tête de ligne pour *Gavarni*, la course-*princeps* de toutes les Pyrénées; puis, *les pics du Midi*, de *Bergonz* sont là avec leurs horizons infinis; puis enfin les grandes courses transcendantes, telles que le *Marboré*, le *cirque de Trémouse*, la *brèche de Roland*, etc..... En somme, quand nous évoquons notre passé de voyageur, nos impressions les plus heureuses, nos souvenirs les plus grandioses se rapportent sans cesse à *Luchon* et à *Saint-Sauveur*.

De *Barèges*, il n'est question que pour mémoire. Il est entendu que la nature s'est trompée en plaçant ces sources merveilleuses à plusieurs centaines de mètres au-dessus du niveau du monde habité. *Barèges* est un hôpital, un purgatoire tempéré par l'espoir d'une guérison rarement infidèle et aussi par l'usage, récemment innové, d'y prendre les eaux, — son seul bien, — mais d'aller prendre la vie, l'air et le plaisir à *Luz*, la capitale de la vallée. Les 7 kilomètres qui séparent l'annexe du chef-lieu, franchis deux fois par jour à cheval, rentrent fort bien dans le régime général auquel on se soumet à *Barèges*.

Après cette lointaine digression, il est bien temps, n'est-ce pas, Monsieur, de rentrer à *Luchon*, le lieu actuel de notre séjour et le but principal de notre lettre. Nous y reviendrons, si vous le voulez bien, sans nous arrêter à *Bagnères-de-Bigorre* dont nous vous avons déjà signalé le délaissement. Nous y arriverons surtout par la riche plaine de Valentine et par les vallées successives qui, laissant Saint-Bertrand de Comminges à droite, Saint-Béat à gauche, conduisent, à contre-courant de la Garonne et de la Pique, jusqu'au délicieux bassin où *Luchon* a fait son nid sous la protection du vieux *Superbagnères*. Cette route, du reste, est la seule par où on trouve un accès facile; vingt diligences et autant de chaises de poste la parcourent chaque jour dans

les deux sens, et lui donnent, pendant la saison, une animation extraordinaire. A *Estenos*, dernier relai de France, on est déjà en pleine nature pyrénéenne; à *Cierp*, première station de la douane, l'aspect devient grandiose, la montagne commence à commander le respect; de *Cierp* à *Luchon*, la vallée s'élargit ou s'étrangle tour-à-tour, offrant, tantôt à la vue, comme au lieu dit *Cier-de-Luchon*, un cirque merveilleux de splendide végétation, tantôt des précipices abruptes qui font prudemment détourner le regard. C'est à ce point, d'ordinaire, que s'éveillent les voyageurs partis la veille au soir de Toulouse, et c'est là que les attend la première impression, la plus grande peut-être qu'ils ressentiront dans leur tournée pyrénéenne. L'on est parti le plus souvent accablé de chaleur et de poussière, maudissant la ville et son air étouffé; l'on a passé la nuit dans des diligences meurtrières, malsaines, qui, — n'en déplaise aux réfractaires, — font rêver plus aux charmes qu'aux périls du chemin de fer. Une nuit de juillet ou d'août passée dans l'intérieur d'une diligence AU COMPLET! Qui pourra jamais décrire la gêne barbare, les souffrances innommées, la quasi-asphyxie éprouvées en pareil lieu? De ces choses-là on se souvient avec horreur, on ne les décrit pas. C'est à cette heure que le voyageur, pâle, défait, exténué, met la tête à la portière et contemple, comme une vision, un paysage étrange, inattendu, fait pour griser d'étonnement admiratif les âmes neuves, inaccoutumées aux horizons de la grande nature. Il nous faudrait huit ans de moins, Monsieur, pour peindre, comme nous l'avons ressenti la première fois, l'effet produit sur nous par cette végétation luxuriante, toujours fraîche, — derrière nous laissions l'aridité, — par cette eau cristalline courant sous les aulnes, — les fontaines tarissaient à la ville, — par ces hauteurs inconnues, et surtout par cet horizon de neige qui encadre le fond du tableau et attire magnétiquement le regard. Ce sont les *Crabioules*, les glaciers-mères de la cascade d'*Enfer*, qui vous souhaitent ainsi la bienvenue aux approches de leur territoire. Le beau réveil, n'est-ce pas? alors surtout qu'on s'est endormi entre un gros cuisinier allant *faire* la saison et une dame âgée qui se rend là-bas pour cause de santé? Une fois maître de vous le charme ne cesse plus de sitôt; les chevaux, qu'excite l'odeur prochaine de l'écurie, vous entraînent avec une ardeur inaccoutumée, à travers les raides sinuosités de la vallée, le long de vertes prairies entourées d'un épais rideau de peupliers, dans les rues proprettes de villages coquets, et enfin dans une allée large, spacieuse, plantée d'ormes et de tilleuls sécu-

laires, sillonnée par un perpétuel va et vient, bordée d'élégants magasins; c'est le *cours d'Etigny*, c'est *Luchon*.

Le premier mouvement du nouveau débarqué est, surtout s'il arrive par un beau soleil, un élan irrésistible d'admiration. Machinalement il descend le *cours d'Etigny*, contemplant à droite et à gauche les édifices qui font de ce cours le rival du boulevard italien, étonné du bruit matinal causé déjà par les cavalcades au départ; mais sa surprise devient un éblouissement quand, parvenu près des Quinconces, il a devant les yeux l'établissement, le jardin anglais, plus loin la gorge et la *tour de Castelviel*, et enfin au dernier plan, bien haut, près du ciel, formant le cadre du tableau, les crêtes dentelées du *port de Vénasque*. Jamais peintre ou décorateur n'ont mieux groupé les plans, mieux ménagé les teintes que la nature ne l'a fait pour ce paysage délicieux. Décidément le Créateur est le plus grand de tous les artistes.

Le *Tour de Pique* complète cette promenade enchanteresse, et le voyageur émerveillé rentre chez lui désireux de passer, non plus un mois, ni deux, mais six mois, un an... toute sa vie dans cet autre paradis terrestre. Ainsi va l'âme humaine, toujours prompte à souhaiter la durée de jouissances qui n'ont de prix que par leur brièveté même! Ce touriste a compté sans la lassitude, sans la satiété qui s'attaque à tout; la perpétuelle contemplation engendre, hélas! la monotonie, le *spleen;* et ce même homme, plein d'un si beau feu aujourd'hui, verra, le mois écoulé, approcher non sans plaisir l'heure qui doit l'emporter, repu de montagnes et de vallées, de rochers et de cascades, loin de *Luchon* et de ses merveilles. Quelques-uns, les plus tenaces, ont voulu revoir cette douce vallée l'hiver, sous son blanc manteau de neige; le charme n'a pu tenir. Ceux-là ne sont plus revenus.

Ces premiers moments donnés à l'enthousiasme, on se loge, chèrement en juillet, à prix modéré en août, fort économiquement en septembre, toujours sur l'Allée où passe le beau monde, où s'ouvrent les cafés et les hôtels, où règne, en un mot, la vraie saison thermale. Au bout de quelques heures, l'étranger, surpris par un concert discordant où se mêlent le cliquetis des fouets, le piaffement des chevaux et le jurement des guides, se demande où vont enfin tous ces gens si dispos, vers quel point se dirigent ces escadrons volants de cavaliers, d'amazones toujours sillonnant le Cours, sans cesse galopant malgré les prescriptions contraires de l'autorité. L'étranger saura tout quand il aura appris qu'à *Luchon* l'unique préoccupation, la joie, le plaisir, la santé,

la vie, — quelquefois la mort, — c'est le Cheval. Ailleurs, le temps se distribue entre le charme d'une causerie au salon, d'une promenade pédestre ayant pour but un site prochain, entre les réunions du soir et les lectures du jour. A *Luchon*, il n'est qu'un attrait auquel chacun cède bientôt, il n'est qu'un tourbillon qui entraîne les prudents comme les téméraires, les réfléchis comme les inconsidérés, les hommes, les femmes, les enfants et les vieillards, c'est la course à cheval et la course, non modérée, non hygiénique, mais la course échevelée, à fond de train, la course à se rompre vingt fois le cou, la course au *clocher*. Et cet exercice, je vous l'atteste, est le seul qui vous aide à soutenir quelque temps votre enthousiasme à la hauteur du premier jour; car si vous vous obstinez à prendre parti pour les prudents contre les téméraires, si vous restez au logis dans l'intervalle qui sépare le déjeûner du dîner, les journées s'allongent d'une façon démesurée; le terrible fléau, l'ennui, ne tarde pas à vous monter à la gorge, et dès-lors adieu à la santé, dont la distraction est souvent le meilleur auxiliaire. Il faut donc se soumettre à la loi générale du cheval, d'autant, encore une fois, que c'est là l'unique passe-temps à *Luchon*. Vous n'avez pas le choix. Eh! n'est-ce point à ce goût universel qu'il faut attribuer l'insuccès permanent et notoire des bals, des concerts et la ruine périodique de tous les *casinos* passés et présents! On cite à peine une soirée, dansante ou chantante, ayant réussi dans le cours de la saison; cette année, l'on parle encore de celle qui fut donnée le 23 juillet, au *Casino*, sous le patronage de MM. de Rothschild, Demidoff et de Polignac. Ce fut là un éblouissement pour le monde luchonnais, mais ce fut aussi une exception. Depuis lors, des essais, tentés sur diverses bases, ont complètement échoué. La course de la journée épuise les forces du baigneur, et nul, le soir, n'a l'envie de troquer la veste de coutil et la botte éperonnée contre l'habit noir et l'escarpin du polkeur. Therpsychore a tort et Thalie aussi, l'infortunée! Car si l'on ne vient pas à *Luchon* pour y danser le menuet des *Lanciers*, on y vient moins encore pour y voir débiter, par des acteurs fourvoyés, les farces dramatiques de MM. Clairville et Labiche. Ceci rentre dans les *plaisirs* d'hiver.

A *Luchon* donc, vive le cheval! Et où nous mène-t-il, s'il vous plaît? oh! à des lieux charmants, mais par des sentiers où ne passeraient pas les chèvres de notre pays; bah! le bidet pyrénéen passe partout. Ah! c'est ici que trouverait sa place un remercîment, profondément senti, à la Providence, qui, de toutes les témérités de ces cavaliers novices,

de toutes ces audaces équestres, veut bien paternellement qu'il résulte simplement quelques attitudes ridicules, quelques chutes innocentes, quelques dommages inavoués, quelques contusions au pis aller, mais rarement ou jamais d'accident tragique. En selle donc, pleins de foi dans la Providence et aussi dans le sabot de notre coursier, auquel, pour mieux faire, nous laissons flotter la bride sur le cou.

L'album pittoresque de Luchon se divise en courses normales ou ordinaires et en courses transcendantes. Les premières sont obligatoires pour tout étranger qui veut sincèrement *faire une saison;* elles lui sont indispensables au même titre que les eaux de *Reine et Blanche* ou de *Richard;* les secondes sont, pour la plupart, laissées aux touristes-extra, aux Anglais, aux géologues, aux botanistes et à M. Lézat. La première catégorie comprend : 1° la *vallée du Lys*, excursion bénigne qui, pour les bons cavaliers, se convertit en promenade d'avant-dîner, 25 kilomètres, aller et retour, qu'on avale comme un verre d'absinthe, pour gagner l'appétit, promenade qui depuis trois ans se fait aussi en voiture; 2° le *lac d'Oo*, course qui commence déjà à secouer vivement les apprentis-Baucher et leur donne des remords musculaires pour le lendemain; 3° *Superbagnères*, ascension de la montagne qui domine *Luchon* et d'où sourdent les sources minérales; 4° *Bosots*, *Lez* et la *vallée d'Aran* qui donne aux collégiens la satisfaction de passer la frontière, d'aller en Catalogne et d'admirer les sources espagnoles de notre Garonne française; 5° enfin le *Port de Vénasque*, la plus belle et la plus complète excursion des Pyrénées, après *Gavarni* toutefois; celle où l'on pénètre le mieux la montagne et la secrète horreur des sites désespérés; celle-ci se fait à l'aller par le chemin boisé de l'*Hospice*, et au retour par les cascades du *Parisien* et des *Demoiselles*. Voilà le menu des courses classiques. Les autres, je les connais de nom, mais point d'expérience, je ne rougis pas de l'avouer. On vante le *Monné*, d'où l'on voit le lever du soleil... si le temps le permet, comme disent les programmes espagnols pour les courses de taureaux, — on découche pour celle-là, — l'*Entécade*, *Céciré*, *Bocanère*, ascensions de sommets frayés et dénommés par M. Lézat, l'habile portraitiste des montagnes; puis enfin, au sommet des sommets, la course pour laquelle on s'inscrit, qui vous sacre brave à tout jamais, la *Maladetta*. Deux ou trois expéditions partent tout au plus, chaque année, pour gravir la *Montagne-Maudite;* vous avez entendu parler sans doute, Monsieur, de celle du 31 août dernier, dont faisaient partie deux dames, les premières, après

Mme T....., qui aient osé accomplir cette action d'éclat, où se trouvait encore M. Lézat, l'hôte familier de ces sommets, et aussi M. le professeur Leymerie, notre savant collaborateur. Je comprends l'intérêt de ces courses sous la conduite de pareils guides..

Peut-être, Monsieur, trouvez-vous que c'est bien parler courses et coureurs que de remplir de ce sujet plusieurs pages de la *Revue*. Mais cette préoccupation est si absorbante à *Luchon* qu'elle déteint involontairement sur notre lettre. L'homme ici se fait centaure, la femme amazone; il ne reste aucune force, le soir, pour prolonger la veille; aussi, dès neuf heures, Luchon n'a rien à envier aux quartiers les plus parlementaires de notre vieux Toulouse. Tout repose, sauf, dit-on, des personnages nocturnes qui sacrifient céans plus au dieu Plutus qu'à la nymphe Bordeu. Chut! le jeu n'est pas de notre ressort.

Il ne faudrait pas cependant, Monsieur, que cette manie et ces exploits équestres nous fissent négliger, avant de finir, de vous entretenir d'un grand sujet de controverse qui divise ici la population baigneuse, nous voulons parler du nouveau *Palais des Thermes*. Il est de mode à *Luchon*, parmi les gens prompts à l'affirmation, de dire que l'établissement est *manqué*, mot consolant pour la Ville qui a dépensé là un million et plus. Des gens d'esprit, — il y en a beaucoup aux Eaux, — trouvent des comparaisons charmantes pour peindre l'effet grotesque, disent-ils, du monument à l'extérieur. Tout cela est bien. Assurément, il y a reprendre dans l'œuvre de M. Chambert, et lui-même convient peut-être qu'il ferait mieux, s'il avait à recommencer. Mais l'architecte a pour lui un excellent moyen de défense, c'est que tout dans son œuvre a été rapporté à l'*utile*. L'*agréable* en a souffert, et l'architecte sera la première victime de ce sacrifice; mais le baigneur, le malade, la partie intéressée en somme, y trouvera son compte. L'extérieur, en effet, manque d'harmonie; les huit pavillons à toiture brisée, mal reliés entre eux par des lignes trop basses, offensent l'œil, qui cherche toujours l'unité dans les parties diverses d'une œuvre; la colonnade antérieure ne justifie pas sa lourdeur, sa nudité et son écrasement, par la vaine prétention de montrer au passant, qui n'y prend garde, vingt-huit échantillons monolithes des marbres de Saint-Béat. Le portique, bien dessiné d'ailleurs, jure par ses dimensions, par son ornementation même, avec l'humilité et le dénûment sculptural de ces colonnes sans socle. Mais ces critiques faites et si vous entrez dans le Palais Thermal, les impressions changent, et le langage doit changer aussi.

Ici tout devient imposant et gracieux à la fois; le vestibule haut, spacieux, bien éclairé, offre à l'œil étonné les harmonieuses peintures de M. Caze, artiste originaire de Saint-Bertrand, qui se crée à *Luchon*, par ses travaux des thermes et ceux de l'église, une sérieuse réputation de peintre de fresques. Les sujets, nécessairement symboliques, représentent dans l'hémicycle du fond *les sciences et les arts, présidant à la découverte des sources nouvelles et à l'édification du palais thermal;* sur les parois latérales sont reproduites : au plan supérieur, sous formes de nymphes et dans des attitudes diverses, les sources alimentaires de l'établissement; au plan inférieur, les lieux d'excursion célèbres, montagnes ou vallées, qui forment le répertoire pittoresque du pays. L'auteur, à cette heure, a déjà livré aux regards du public : *le Port de Vénasque*, représenté sous les traits d'une femme qui tient fièrement la clef de la frontière; *la Vallée du Lys*, délicieuse composition, la mieux réussie assurément, et qui fait rêver aux suaves madones de Murillo. *La Maladetta*, trop mélodramatique peut-être pour une montagne, et enfin *la Vallée d'Oueil* qui, avec son fifre et son mouton, a le malheur de nous rappeler les bergeries-trumeau de M. de Florian. En somme, on admire d'autant mieux l'ensemble de cette décoration que le ton général en est plus doux et mieux fondu; rien de criard, rien d'agaçant. Il faut tenir compte de cette modération de teintes à l'artiste, car il n'a pas eu, pour l'exécution, toutes les ressources de son art : les seules couleurs inaccessibles aux atteintes du soufre ont pu être employées.

Mais ce n'est pas seulement la partie décorative qu'on doit remarquer dans l'intérieur de l'établissement, c'est surtout la partie utilitaire. Ainsi la distribution de l'édifice en pavillons isolés, choquante du dehors, favorise à l'intérieur la précision et la célérité du service; de plus, ce système a permis de grouper les sources suivant leur degré de sulfuration, de telle sorte que chaque malade trouve dans la salle où son médecin l'envoie, les eaux proportionnées à ses forces ou à sa faiblesse; comme aussi il peut obtenir, en changeant de salle pendant le cours du traitement, une progression croissante dans l'énergie sulfureuse du bain. L'aspect des piscines, de la salle de natation, — innovation méritoire dans les Pyrénées, — cause une véritable surprise à l'étranger qui pénètre, pour la première fois, dans ce vaste édifice. Enfin une dernière précaution hygiénique a été imaginée par l'architecte, afin de garantir les malades des effets d'un changement subit de température; des dehors de l'établissement à l'intérieur du cabinet, le baigneur passe obligatoirement

à travers une série de vestibules, de corridors et de salles d'attente qui, par les émanations de plus en plus soufrées qu'elles contiennent, le préparent progressivement à la température du bain, de telle sorte qu'il n'y a pas de surprise pour l'économie. L'effet inverse se produit à la sortie. Ajoutez enfin que les substructions de ce vaste établissement, que les fouilles souterraines égalent peut-être les travaux extérieurs, et vous en conclurez, Monsieur, avec nous qu'il est injuste de voir là une œuvre *manquée*. L'extérieur laisse à désirer, mais l'intérieur ne peut pas soulever de critique sérieuse. *Luchon* n'aura pas peut-être un chef-d'œuvre d'architecture à montrer aux étrangers, mais il aura un véritable arsenal balnéaire à leur offrir. Ce ne sont pas les malades qui s'en plaindront.

Que de choses nous aurions encore à vous dire, Monsieur! On ne tarit pas ici. La saison se soutient à merveille, grâce à un beau temps exceptionnel. Hier, c'était la brusque arrivée et le plus brusque départ d'un haut personnage, *le baron de Teck*. Les gens, bien informés, ont cru voir une royauté à travers cette baronnie-là. Les Allemands de Stuttgart, s'il s'en était trouvé, nous auraient probablement mis hors de doute sur ce point contesté. Pour demain n'annonce-t-on pas même l'apparition d'un autre personnage, français cette fois, et placé fort près du trône impérial. Nous n'aurons pas la satisfaction de vérifier l'exactitude de cette nouvelle, car l'heure du départ a sonné pour nous; et, vous le savez, Monsieur, l'admiration se lasse; après un mois passé dans cette belle vallée, la perspective du départ s'envisage sans peine ni regret, alors surtout qu'on a laissé ailleurs une part de ses affections et le poids entier de ses intérêts.

Il était écrit toutefois que nous quitterions cette année *Luchon* sous une impression funèbre et que ce pays enchanteur nous apparaîtrait aussi à travers les sombres reflets de la mort. Sur l'*allée d'Etigny*, si brillante d'ordinaire, si animée, passent à l'heure où nous traçons ces dernières lignes, deux cercueils, qu'entoure le désespoir de deux familles, qu'escorte pieusement l'élite de la population indigène et étrangère. Le premier emporte à la dernière demeure, une femme, jeune encore, Mme M..... née C....., connue à *Luchon* pour ses vertus privées et sa bienfaisance inépuisable. Le titre de la *Providence des pauvres* qu'on lui donnait dit assez le bien qu'elle a fait et les regrets qu'elle laisse. Ce titre est sa meilleure oraison funèbre. Le second renferme les restes mortels d'un homme qui ne vous fut pas étranger, Monsieur, que vous

avez vu se livrer, sous votre direction même, à des travaux ardents, opiniâtres; travaux excessifs pour un tempérament atteint dans sa base et qui peut-être même n'ont pas peu hâté le triste dénouement d'aujourd'hui. M. le docteur Spont, arrivé tard au titre de docteur en médecine et tard aussi aux faveurs de la Fortune, semblait vouloir réparer, par l'exercice gratuit de son art, le bien qu'il n'avait pu faire au début. La mort l'a surpris au moment où son talent fortifié par l'étude, où la fortune acquise par une alliance honorable, lui permettaient de suivre les inspirations de son âme, de faire le bien pour le bien. Hélas! la mort est aveugle dans ses coups; elle ne nous prend pas suivant nos mérites et notre utilité.

Par un triste rapprochement, M. Spont et Mme M....: succombent le même jour sous les étreintes du même mal, — toujours la phthisie, le cruel Vampire, — et, par un dernier et barbare jeu du hasard, M. Spont a été pris de sa crise suprême au moment même où il auscultait, sur son lit de douleur, celle qui le précède aujourd'hui d'une heure au cimetière.

Eh! maintenant vous comprendrez, Monsieur, que c'est assez parler de *Luchon* et de ses joies. Le cœur n'est plus à la gaîté après ce triste spectacle. Dans quelques heures la diligence nous emportera vers d'autres soucis et vers d'autres horizons. Mais en parcourant, une dernière fois, cette allée maintenant déserte, en admirant ces pittoresques et gracieux châlets où celui qu'on vient d'enterrer avait bon droit d'espérer longtemps le bonheur et la paix, entre une épouse chérie et deux enfants adorés, en voyant la solitude et le deuil là où naguère régnaient le bruit et le bonheur, on ne peut s'empêcher de rêver aux problèmes les plus inquiétants de notre destinée terrestre et surnaturelle. Tout passe, tout fuit ici-bas. Aujourd'hui la vie, demain la mort. Rien de plus incertain que nous-mêmes. Parmi tant de deuils et de ruines, devant tant de fragilité, il me reste une idée qui fait ma force et mon insouciance, un rocher où je m'accroche de plus fort, un bouclier sous lequel je puis braver sans émoi le terrible *demain;* cette chose qui me donne l'inébranlable fermeté de l'homme juste d'Horace, qui est toute ma philosophie et ma consolation dans le combat de la vie, c'est LE DEVOIR.

C'est par ce mot et cette idée, toujours nouvelle et toujours bienfaisante, que nous finirons cette lettre déjà bien longue.

Recevez, M. le Directeur, etc.,

EMILE VAÏSSE,
Avocat à la Cour Impériale de Toulouse.

## LETTRES PARISIENNES.

### Sommaire.

Rentrées de Mlle Déjazet, de Mlle Brohan et de M. Alphonse Karr. — Mort de Gustave Planche. — Pièces nouvelles d'anciens auteurs. — Demi-réussite de Schiller à l'Odéon et demi-chute de Shakspeare au Cirque. — Succès d'estime d'Alfieri aux Italiens. — Triomphe de Weber au Théâtre-Lyrique. — Début de Mlle Amélie Rey de Toulouse. — Une muse trop pittoresque en Police Correctionnelle. — M. Hume perd ses moyens.... et son argent.

*A M. le Directeur de la* Revue de l'Académie de Toulouse.

Septembre 1857.

Monsieur,

Rome n'est plus dans Rome. Les vacances, secondées par les chemins de fer, ont entraîné loin de Paris une grande partie du monde artistique et littéraire. Les villes d'eaux, les châteaux, les châlets et les bords des deux mers sont peuplés de colonies parisiennes; les correspondances de Bagnères, de Bade et d'Etretat arrivent émaillées de noms célèbres. Peintres, musiciens, poètes et vaudevillistes ont pris à l'envi leur volée; c'est une émigration en masse. On ne rencontre plus, sur l'asphalte des Boulevards, d'autres littérateurs que les infortunés atta-

chés à la glèbe du journalisme quotidien. Les acteurs, sous prétexte de congé, s'échappent, autant qu'ils le peuvent, de leurs fournaises dramatiques et confient des intérim prolongés aux *doubles* qu'en argot de théâtre on appelle la *troupe de carton*. Il en résulte que les *Chroniqueurs*, — une spécialité littéraire d'invention récente et fort à la mode cette année, — sont obligés, pour donner à Paris des nouvelles de Paris, de dater leurs articles, comme des bulletins de la grande armée, du pied des Pyrénées ou des bords du Rhin. L'anecdote et la critique s'y marient agréablement au paysage, à l'idylle et à l'impression de voyage.

Nous pourrions faire comme ces messieurs, grâce à notre escapade du mois dernier, et vous décrire, dans notre style des dimanches, les ruines romaines de Nîmes; le cirque et le théâtre antique d'Arles, cette petite Rome des Gaules, comme l'a nommée un enfant de la Garonne (1); Avignon, l'autre Rome française et son formidable palais des papes; les tours crénelées et les bastions merveilleusement intacts d'Aigues-Mortes, que Philippe-le-Hardi fit construire, au milieu des marécages, sur le plan de Damiette, et qui donnent une si juste idée des remparts de Jérusalem; les rochers de Vaucluse, à travers lesquels le voyageur croit entendre les eaux limpides de la Sorgue murmurer les noms indissolublement unis de Pétrarque et de Laure; Marseille, cette fille de Phocée que la Méditerranée a faite sœur de Carthage et de Tyr; enfin les innombrables manoirs, muets témoins de la grande orgie féodale, qui dressent leurs donjons mutilés sur les deux rives du Rhône. A l'exemple de nos confrères de la presse parisienne, qui ont transformé leurs *Revues de Paris* en *Revues à travers champs*, nous pourrions, pour cette fois, intituler nos *Lettres parisiennes*, non pas *Lettres provinciales*, — Pascal s'y oppose, — mais *Courrier de province*. Nous nous poserions ainsi, à bon marché, en touriste émérite aux yeux des lecteurs de la *Revue*, lesquels, après tout, doivent être fatigués de retrouver ici, tous les mois, l'inévitable compte-rendu des séances académiques, qui, cette année, se suivent de bien près, et qui malheureusement se ressemblent. — Mais ce n'est rien de tout cela que vous attendez de nous, et, quoi qu'en disent les feuilletons d'été, Paris n'est pas tellement dépeuplé que nous n'y puissions rencontrer encore quelque chose à dire.

Voici d'abord Mlle Virginie Déjazet, la plus sémillante des hirondel-

(1) *Gallula Roma Arelas.* (*Ausonii Burdigal. Ordo nobil. urbium*, 8.)

les d'hiver, qui donne le signal de retour et qui nous revient chargée de couronnes et de billets de banque. Cette fille chérie du public a fait sa rentrée triomphale aux Variétés, dans le joli rôle travesti de *Gentil-Bernard*, où elle s'est montrée vive, spirituelle et charmante comme toujours. Nous voudrions bien savoir à quelle source de Jouvence Mlle Déjazet va prendre les eaux chaque été, car elle a le privilége d'échapper aux lois inexorables du temps. Dernièrement, nous nous trouvions par hasard son voisin, dans un train *express* quelconque, et cette inimitable actrice, que l'on applaudissait si fort dans *Vert-Vert* et dans les *Chansons de Béranger*, il y a de cela plus de vingt-six ans, nous a paru, vue de près, en avoir tout au plus vingt-cinq. L'autre jour, aux Variétés, personne assurément ne lui en aurait donné vingt. — Mlle Déjazet, sous les traits de qui notre grand Chansonnier aimait tant à voir revivre *Frétillon*, *Lisette* et toutes ses filles chéries, étudie en ce moment une grande pièce épisodique, intitulée *les Enfants de Béranger*, et due à la féconde collaboration du chevalier Clairville et de M. Lambert-Thiboust, ces infatigables fabricants d'*à-propos-vaudevilles*. Nous souhaitons à l'ouvrage nouveau le succès de l'ancienne pièces des *Chansons*.

Mlle Augustine Brohan a reparu aussi dans le *Mariage de Figaro*, le *Malade Imaginaire* et le *Caprice*. Une véritable ovation a souhaité la bienvenue à cet esprit si franc et en même temps si fin, à ces dents éblouissantes, à cette bouche rose qui rit si bien et à ces beaux yeux qui disent tant de choses et qui y voient si mal.

Une autre rentrée que vous apprendrez avec joie, comme nous, Monsieur, c'est celle de M. Alphonse Karr, qui, de jardinier, redevient hommes de lettres. Après avoir tour-à-tour partagé les loisirs que lui laissait la littérature entre ses fleurs de Sainte-Adresse, la natation, la pêche des maquereaux, le chien Freyschütz qui faillit un jour le manger, et le Collége Bourbon où nous avons eu autrefois l'honneur d'aller en classe sous lui, l'auteur des *Guêpes*, retiré depuis environ six ans au bord de la Méditerranée, avait presque entièrement cessé d'écrire pour se livrer à l'horticulture potagère. Il se faisait, dit-on, de fort jolis revenus avec les primeurs de son jardin, auxquelles les Anglaises sentimentales trouvaient une saveur toute littéraire. Mais les légumes les mieux réussis ne pouvaient éternellement suffire à une imagination de poète; Alphonse Karr vient d'accepter la rédaction en chef de l'*Eclaireur de Nice*, et il a préludé à ce réveil inespéré en adressant de nouveaux

*Bourdonnements* au *Siècle*. Le nom de cet écrivain original, qui sait allier tant de bon sens à tant d'esprit, ne peut manquer de valoir à l'*Eclaireur de Nice* un succès aussi grand parmi nous que celui de l'*Indépendance Belge*.

Au moment où le retour d'Alphonse Karr aux lettres remplit un vide qui n'avait pas été comblé, un vide nouveau se fait par la mort d'un homme distingué, qui, depuis bien des années, tenait avec fermeté le sceptre de la critique élevée. Gustave Planche vient de succomber, à quarante-neuf ans, dans toute la force de l'âge et du talent, à une douloureuse maladie. Sa forte érudition littéraire, l'étude approfondie des maîtres de la peinture et de la statuaire, son séjour prolongé en Italie, avaient fait de Gustave Planche un des juges les plus éclairés en matière de littérature et d'art. La sûreté de son goût et l'élévation de ses vues avaient donné beaucoup d'autorité à ses appréciations. On a blâmé souvent avec quelque raison la forme acerbe de sa critique, mais on n'a jamais pu méconnaître sans mauvaise foi sa compétence, sa sincérité, son indépendance intraitable. Gustave Planche possédait en outre d'incontestables qualités d'écrivain, et il avait le mérite très-rare de juger les ouvrages des autres dans un style d'une élégance et d'une pureté irréprochables. Il laisse à la *Revue des Deux-Mondes* une place qui pourra demeurer longtemps inoccupée.

Vous le voyez, Monsieur, la Mort fauche impitoyablement dans les rangs de la génération littéraire de 1830. Charles Nodier, qui en était le doyen, a ouvert la marche; Soulié, Balzac; Musset, l'ont suivi coup sur coup et sont partis avant l'heure; Hégésippe Moreau s'est éteint dans toute la fleur de la jeunesse, nous laissant, comme un touchant adieu, un volume de vers intitulé *Myosotis*, — ne m'oubliez pas! — Chaque jour fait une nouvelle trouée dans ce groupe de vétérans qui, il y a un quart de siècle, s'embarquaient, pleins d'enthousiasme et de foi, pour chercher des terres inexplorées, convaincus, comme les Argonautes, qu'ils devaient rapporter la Toison d'or. Mais la Toison d'or n'est pas venue, les Argonautes vieillis disparaissent un à un, et trop souvent nos lettres sont attristées par un deuil nouveau.

Nous nous oublions, Monsieur, à vous parler du passé, tandis que le présent nous appelle vers les théâtres, où nous allons encore retrouver des morts illustres.

Après ses vacances ordinaires, le Théâtre-Lyrique place sa réouverture sous les auspices d'un des plus mélodieux génies de l'Allemagne, et

il donne l'*Eurianthe* de Weber, au grand applaudissement du public et de la presse. Nous sommes d'autant plus heureux de vous annoncer cette nouvelle, que le succès de l'immortel *maestro* a été partagé par une de vos compatriotes, qui, après avoir été appréciée à l'Opéra-Comique, vient de débuter au Théâtre-Lyrique d'une façon tout-à-fait remarquable. Comme on pourrait nous accuser de partialité pour une enfant de Toulouse, nous nous bornerons à emprunter quelques lignes à deux juges très-compétents. Voici comment s'exprime M. Fiorentino dans le *Constitutionnel* du 7 septembre : « Mlle Rey, bien qu'un peu émue d'abord, » a été parfaitement accueillie. Elle a de la sensibilité, de l'intelligence, » elle sait chanter ; il lui manque bien peu de chose pour être une artiste » accomplie. » M. Xavier Aubryet, critique aussi difficile que spirituel, confirme ainsi, dans l'*Artiste*, cette flatteuse appréciation : « Mlle Rey » s'est fait beaucoup remarquer. C'est une jeune femme d'une physio- » nomie très-expressive ; sa voix a un timbre mordant et ferme. Mlle Rey » a positivement le feu sacré. » Voilà donc un nom de plus à inscrire dans les fastes de votre Conservatoire de Musique, qui, du reste, fournit à lui seul une bonne moitié des lauréats du Conservatoire de Paris et un bon tiers des cantatrices et des chanteurs français.

L'Odéon, qui rouvre également ses portes, a appelé aussi un illustre Allemand à son aide. *Louise Miller*, drame en cinq actes et en vers, de M. Raoul Bravard, — un nom nouveau, si nous ne nous trompons, — n'est autre chose que la traduction de *l'Intrigue et l'Amour*, cette œuvre de jeunesse que Schiller a appelée *tragédie bourgeoise*, et dans laquelle le futur auteur de *Don Carlos* et de *Guillaume Tell* semble partagé entre la double influence de Shakspeare et de Diderot. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette nouvelle apparition d'un ouvrage souvent joué en France, c'est que M. Bravard a traduit en vers un drame que Schiller avait écrit en prose. Nous ne savons ce que pourra penser de cette singularité le féroce Champfleury, l'irréconciliable ennemi de la rime et de la césure ; quant à nous qui ne sommes point réaliste, il nous a semblé que la forme adoptée par le jeune traducteur dissimulait un peu la déclamation larmoyante particulière aux drames bourgeois de la fin du dernier siècle. — En somme, *Louise Miller* est un ouvrage estimable qui a obtenu un succès d'estime.

Pendant que l'Odéon, ce théâtre de la jeunesse lettrée, traduit ainsi en vers la prose du tragique Allemand, voici le Cirque, — une scène plus habituée aux formules techniques de l'école de peloton

qu'aux harmonies de la langue des dieux, — qui nous offre les vers du *Roi Lear*, mis en prose plus ou moins fidèle par MM. Crisafulli et Devicque, auteurs des *Deux Faubouriens*. Selon nous, les traductions de Shakspeare ne peuvent réussir en France qu'autant qu'elles se recommandent à un public d'élite par le mérite du style et de la difficulté vaincue. Le *More de Venise*, du comte de Vigny, et les autres études shakspeariennes sorties du *Cénacle* romantique de 1830, n'ont pas dû à d'autres causes leurs succès de représentation ou de lecture. Il est question de mettre incessamment à la scène une de ces anciennes études, signée du nom de M. Emile Deschamps, et nous ne serions nullement étonné qu'elle réussît beaucoup. Mais, quoi qu'en puisse dire M. Champfleury, la forme du vers nous semble ici de première nécessité, l'original fût-il en prose, et une version de Shakspeare sera toujours, pour nous, une sorte de curiosité littéraire réservée aux gourmets, et exigeant, par conséquent, tout ce que le charme d'un hémistiche bien tourné, le bonheur d'une pensée énergiquement rendue, l'imprévu d'une rime heureuse peuvent ajouter de saveur à ce régal de délicats. Le *Roi Lear*, particulièrement, s'éloigne tellement de nos habitudes scéniques, qu'il demanderait peut-être, pour se maintenir au répertoire, la magie de style, la variété infinie de rhythmes et la surprenante ampleur de dialogue que Victor Hugo a déployées dans son *Cromwell*. — S'étonnera-t-on, après cela, qu'un *Roi Lear* en prose de mélodrame, représenté devant le gros public de *Marie-Jeanne* et des *Pilules du Diable*, ait été très-médiocrement goûté, malgré le savoir-faire des auteurs, la mise en scène toujours splendide du Cirque et le jeu saisissant de Rouvière, le comédien nerveux et égaré, qui avait si pathétiquement rendu les hésitations fiévreuses d'*Hamlet*, et qui semble si bien fait pour interpréter les hallucinations étranges du vieux *Lear ?*

Shakspeare va nous suivre aux Italiens où le signor Salvini, un très-intelligent et très-beau tragédien, alléché sans doute par les triomphes de Mme Ristori, est venu donner des représentations suivi de toute une troupe tragique. Cet italien joue *Othello* d'une façon vraiment supérieure. — Il paraît même que les rôles à turban plaisent fort à M. Salvini, car il a représenté également, dans *Zaïra*, le personnage d'Orosmane, cet Othello francisé qui avait paru passablement vieilli et *Turc de pendule*, lors de sa récente réapparition aux Français, et qui ne nous a nullement semblé rajeuni par la traduction à peu près littérale du signor

Gozzi. M. Salvini s'est montré, en outre, dans le *Saül* d'Alfieri, où il a fait preuve d'un talent hors ligne, ce qui n'empêchera pas la troupe italienne d'atteindre tout au plus les tièdes régions du succès d'estime. Nous nous sommes expliqué déjà (1) sur les chances de vogue, très-médiocres selon nous, que présente, à Paris, la représentation trop prolongée ou trop fréquente des poètes tragiques italiens. Nous avons dit que le public actuel, habitué aux drames mouvementés de l'école moderne et par conséquent très-modérément amateur de nos tragédies classiques, ne pouvait se passionner beaucoup pour les mêmes tragédies traduites, ou pour des tragédies étrangères dont il ne peut saisir toutes les beautés. Nous avons même signalé le théâtre si immobile et si abstrait d'Alfieri comme particulièrement antipathique à nos spectateurs parisiens. Ce que nous disions il y a six mois au sujet de Mme Ristori, nous le répétons à propos de M. Salvini, dont tout le mérite n'a pu empêcher un grand nombre d'auditeurs impatientés de déserter la salle au quatrième acte de *Saül*. Un caprice de public blasé peut bien se traduire en engouement à l'occasion d'une belle femme inspirée qu'on dirait drapée par Phidias et qui parle, avec le pur accent romain, la douce langue toscane; mais cet engouement sera toujours de courte durée, et nous croyons que la faveur publique a prodigué trop de couronnes à Mme Ristori pour en avoir encore à donner à M. Salvini qui pourtant mériterait d'en recevoir.

Vous le voyez, Monsieur, à quelque théâtre que nous allions frapper, nous rencontrons des morts glorieux. Les vivants attendent sans doute, pour nous offrir leurs ouvrages, que les bises de l'équinoxe aient ramené la foule, sans laquelle on ne peut espérer que des *droits d'auteur* négatifs dont les défunts seuls ou leurs traducteurs peuvent se contenter. La seule nouveauté contemporaine qui ait apparu sur l'horizon est un tout petit acte au Gymnase : l'*Esclave du Mari*, par Mme Rhéal. C'est une sorte de proverbe, assez spirituellement dialogué, qui serait peut-être amusant si l'on en pouvait admettre la donnée. Malheureusement l'auteur a cru devoir mettre aux prises un mari comme il n'y en a guère avec une femme comme il y en a peu et un amant comme il n'y en a pas. — Est-ce que, par hasard, Mme Rhéal appartiendrait à l'Ecole du Réalisme?

Ce qu'il y a de plus nouveau à la Comédie-Française, c'est que tout

(1) *Revue de l'Acad. de Toul.*, tom. IV, page 310.

en continuant d'y préparer, sous le titre de *La Jeunesse*, les cinq actes en vers de M. Augier, on vient d'y recevoir *Feu Ludovic*, trois actes en prose de M. Scribe.

L'Odéon, qui aurait tort de trop compter sur *Louise Miller*, pousse activement les répétitions de plusieurs nouveaux ouvrages. On cite beaucoup de titres, mais on ne parle plus du *Grand Pompée* de votre compatriote M. Latour de Saint-Ybars. Est-ce que ce dernier des Romains (nous parlons du *Grand Pompée*) serait allé s'enfouir dans l'immense carton poudreux que les directeurs se transmettent l'un à l'autre depuis un demi-siècle et qui est célèbre, dans le monde dramatique, sous le nom de *Catacombes?*

Comme les théâtres, les éditeurs attendent sans doute le retour de leur public pour lancer de nouvelles œuvres, car nous ne voyons pas grand'chose de neuf se montrer aux vitrines des librairies. Une seule *nouveauté*, *Les Fleurs du Mal*, a fait un peu de bruit..... au Palais de Justice, et a valu une condamnation à son auteur, M. Charles Baudelaire, et à son éditeur, M. Poulet-Malassis, d'Alençon (Orne). La *Revue des Deux-Mondes* avait donné, il y a quelque temps, au grand effroi de ses lecteurs, un échantillon de cette poésie d'égout et de charnier que certains prophètes d'estaminets littéraires croyaient destinée à être traduite dans toutes les langues, et qui devait être tout simplement traduite en Police Correctionnelle.

A propos de prophètes, vous avez appris sans doute que cet infortuné M. Hume a tout-à-fait perdu ses moyens, — trop heureux s'il n'eût perdu que cela! — On dit vulgairement que, si l'on était sorcier, on jouerait toujours à coup-sûr, et voilà ce pauvre M. Hume, qui s'était produit dans le monde comme un sorcier au premier chef et qui, si nous en croyons les nouvellistes, a vu partir son dernier écu à la roulette de Bade, en sorte, — ajoutent les mauvais plaisants, — que cet ami particulier du diable est réduit maintenant à tirer mélancoliquement son intime par la queue.

Agréez, etc.

Jules Renoult.

---

## CHRONIQUE.

**I. — Revue du mois :** achèvement du Capitole. — Conservatoire de musique ; grand prix de chant. — Ecole des Beaux-arts ; grand prix de peinture. — Théâtre ; représentations de Pradeau.

Parlons un peu de ce dont on parle beaucoup. Sur le rapport de l'honorable M. Fossé, notre Conseil municipal a voté, *en principe*, l'achèvement du Capitole ; et il a mis à la disposition de M. le Maire une somme de 3,000 fr. pour parer aux frais des études à faire. D'après le programme publié par l'administration, l'entrepôt de la Commutation serait transféré du Capitole au faubourg Saint-Aubin, dans les ateliers des messageries du Midi ; le Conservatoire de musique, à l'ancienne Ecole de médecine de la rue des Lois, etc. Voilà de belles et de bonnes idées. Mais il y a loin du projet à la chose ; et, dans ce cas-ci, il se présente tant et tant de difficultés, que nous craignons fort que ces idées n'aboutissent pas.

Dès le principe, le programme de l'Administration a rencontré de nombreux opposants. Sans doute, ce n'est pas un programme définitif ; mais il contient assurément les bases principales du plan qui sera adopté plus tard ; et c'est à ces bases mêmes qu'on s'en prend, parce qu'elles sont mauvaises. Du moment que vous êtes obligés, faute d'argent, de vous mettre entre les mains d'une Compagnie, — car, d'après le programme, c'est la ligne de conduite tracée au Maire, — vous abdiquez votre volonté ; vous n'êtes plus libres dans vos mouvements. Du moment que vous êtes dans la nécessité de compter sur vos doigts, de calculer et de dire : « Je dépenserai tant, mais je retirerai tant, » vous vous condamnez à ne rien faire de beau, de grand, de monu-

mental ; vous tombez dans le mercantilisme, la spéculation, et la spéculation tue l'art. Voyez aussi comme tous les organes de la presse battent en brèche les plans des architectes qui ont travaillé dans les vues du programme ! Ces plans sont percés à jour et tombent en lambeaux. C'est que le projet principal est bien effacé. Avec toutes ces boutiques, décorées du nom pompeux de *galeries industrielles*, et qui doivent donner des revenus fabuleux, on a plutôt en vue un bazar qui rapporte, qu'une œuvre d'art qui complète l'édifice commencé par Cammas. C'est cependant ce qu'il faut entendre surtout par l'*achèvement du Capitole*. — Nous reviendrons sur cette question qui préoccupe, à un très-haut degré, l'attention publique.

Conservatoire de musique ; *prix de chant*. — La distribution des prix aux élèves du Conservatoire de musique s'est faite au Capitole, le 30 août dernier. Le premier prix de chant a été remporté par M. Roudil, à qui cette distinction donne le titre d'élève pensionnaire de la ville au Conservatoire de Paris ; le second prix a été partagé entre MM. Gau et Raspaud, et l'*accessit* a été donné à M. Lasvigne. Les décisions du jury n'ont pas été acceptées sans conteste, et il s'est fait beaucoup de bruit autour du premier lauréat. Notre Conservatoire de musique est en si grand renom et fournit, chaque année, tant de sujets distingués, qu'on ne doit pas s'étonner si la classe de chant met en éveil tous les amours-propres, et si les arrêts des juges du concours sont discutés avec vivacité. M. Casimir Gau a protesté, au nom de l'art, contre les résultats du concours. Il soutient que les candidats n'ont pas été classés selon leur mérite réel ; que M. Gau aurait dû être placé avant M. Roudil, et M. Lasvigne avant M. Raspaud. Mais l'opinion de M. Casimir Gau sera toujours tenue pour suspecte ; et il ne peut en être autrement: celui qu'il défend, dont il soutient les droits à la première place, est son fils ; sa position lui donne alors ce grand désavantage qu'eût-il cent fois raison, M. Casimir Gau persuadera difficilement qu'il écrit sans prévention. Au reste, il ne met pas de ménagement dans ses attaques ; il va droit à l'encontre de la décision du jury, et déclare résolûment, carrément, sans détour, que l'on a récompensé en M. Roudil, non le talent mais la voix ; que cette voix, dite *exceptionelle*, n'est belle que dans l'aigu ; que, dans le grave, elle est faible, sourde, sans sonorité, et d'une telle fragilité, qu'à tout moment, elle fait défaut au chanteur. Il ne traite pas mieux M. Roudil comme musicien ; il lui en refuse les qualités, et, de plus, il affirme qu'il est illettré. En revanche, son fils a tout ce qui manque à son heureux rival : il possède toutes les qualités du vocaliste et du chanteur ; il a fait des études complètes, il est licencié en droit ;

et la conclusion qui découle tout naturellement de ces prémisses est celle-ci : « Que l'élève qui a le plus d'acquis doit être le mieux récompensé, et que son fils aurait eu le prix, si, d'avance, on n'avait arrêté de le donner à la plus belle voix. » Toutes ces récriminations peuvent être fondées et nous sommes porté à croire qu'elles le sont, — car on n'affirme pas avec cette assurance, lorsqu'on n'a pas le droit pour soi ; — mais pourquoi faut-il qu'elles soient mises en avant par le père du candidat évincé ?

L'attaque était trop vive et trop directe pour rester sans réponse. M. Mériel, directeur de notre Conservatoire, se chargea de ce soin. Il ne pouvait garder le silence, sans laisser planer de fâcheux soupçons sur les tendances de l'Ecole et sur les dispositions du jury ; il ne fallait pas laisser croire qu'on faisait bon marché au Conservatoire des études théoriques et des traditions de l'art, et que le hasard d'une belle voix, que ne soutenait aucune science musicale, était prisé bien au-dessus du talent acquis. M. Mériel prit donc en main la défense des vrais principes d'enseignement dont il a la direction et de l'esprit qui préside aux décisions du jury, chargé de veiller à leur conservation.

Nous serions désolé d'avancer rien qui pût déplaire à M. Casimir Gau ; nous ne voulons point prendre couleur dans le débat, et nous nous bornons au simple rôle d'historien. Que M. Gau nous permette cependant de lui poser une question :

Un concours est ouvert ; un jury est nommé pour juger du mérite des candidats. Chacun d'eux exécute un morceau qui est bien dans sa voix et dans ses moyens, un morceau qu'il a longtemps étudié, répété, analysé. Les candidats entendus, on dit au jury: *Prononcez.* Sur quoi M. Gau veut-il que le jury prononce ? Evidemment sur ce qu'il a vu et entendu. Et s'il se trompe, si le candidat auquel il assigne le premier rang a moins de talent que celui qui n'a que le second, le jury est-il bien blâmable? Peut-il deviner que le morceau qu'a chanté le premier lauréat d'*une manière irréprochable*, au dire des juges, lui a été enseigné *note* par *note*, *son* par *son*, et même *sentiment* par *sentiment*, tandis que le goût, la méthode, la science et le vrai talent enfin sont du côté de son compétiteur ? C'est une appréciation que le jury n'a pu faire sur la simple audition d'un seul morceau : c'eût été lui demander trop. Il n'en a pas moins bien jugé, en son âme et conscience, d'après les éléments dont il disposait. « Mais ces moyens sont insuffisants, dit M. Gau ; un jury qui n'est pas plus complètement renseigné fera toujours des faux pas ; il faut plus de garanties au vrai talent. » Nous donnons raison sur ce point à l'adversaire de M. Mériel, et nous penchons aussi à croire que les bases de l'examen auraient besoin d'être modifiées.

Ecole des Beaux-arts ; *grand prix de peinture.* — Il y avait ici, comme dans le concours de chant, un puissant mobile d'émulation. Le principal lauréat devenait aussi, pendant trois ans, élève pensionnaire de la ville. On comprend alors le vif intérêt du concours et l'agitation qui s'est produite autour des concurrents.

*Achille pleurant sur le corps de Patrocle*, tel était le sujet de composition. Cinq candidats ont prétendu au prix. Le résultat du concours n'a pas été jugé entièrement satisfaisant. Les tableaux de MM. Benezet, Jacquesson et Péguret ont été remarqués ; mais ce qui a fait défaut chez tous les concurrents, c'est moins le côté matériel de la peinture qu'une direction artistique, sérieuse et raisonnée. On a trouvé qu'ils allaient un peu à l'aventure, comme sont portés à le faire, nous devons le dire, presque tous les jeunes artistes.

Le tableau regardé comme le meilleur par le jury est celui de M. Bernard Benezet. C'est l'œuvre d'une organisation douée, à un haut degré, d'intelligence et de facilité. Mais le jury et les connaisseurs ont relevé, dans cette composition, une absence complète de vérité locale et de spontanéité. On y cherche vainement la grande et belle scène de l'Iliade. Tout accuse aussi des réminiscences, soit dans l'arrangement des figures, soit dans le ton général du tableau, et non l'inspiration naïve et franchement sentie du sujet. Le jeune peintre a paru s'être inspiré particulièrement de la manière de M. Th. Couture qui, malgré des succès incontestables, n'est pas un maître à suivre. Le jury fonde néanmoins de grandes espérances sur l'avenir de M. Benezet, si ce jeune homme se retient contre les entraînements et les théories funestes qui ont perdu tant d'artistes.

Le *petit* prix de peinture a été remporté par M. Auguste Cot ; le prix de modèle vivant, par M. Laurent ; le prix d'ornements, par M. Taillefer ; le prix de sculpture, par M. Mourette. Le sujet mis au concours pour les sculpteurs, était *la figure d'Alexandre mourant.* Il fallait adapter à cette tête si souvent reproduite par la statuaire et par la peinture, un corps en parfaite harmonie avec ce type et cette situation. M. Mourette s'est heureusement tiré de la difficulté ; le jury a trouvé beaucoup de grâce, de souplesse et d'habileté dans la tête d'Alexandre, et, d'une voix unanime, il a accordé à cet artiste, le premier prix avec éloge.

En voyant comment sont divisées les classes et les récompenses, comment chaque branche des arts du dessin, l'architecture, la peinture, la sculpture ont leurs adeptes distincts et séparés, on se demande si ce mode d'enseignement est bien le meilleur et le plus rationnel ; si, par exemple, le défaut saillant de direction artistique, que nous signa-

lions tout-à-l'heure dans le concours pour le grand prix de peinture, n'est pas la conséquence forcée de la division du travail. Tous les arts du dessin ont entre eux des rapports étroits, et nous croyons avec une foule de bons esprits que, quel que soit le genre auquel l'artiste, guidé en cela par sa nature, doive un jour accorder la préférence, il convient de les étudier tous simultanément. Un artiste n'a pas donné la mesure entière de son talent, lorsqu'il a fait un beau tableau ou une belle statue : il faut attendre que ce tableau ou cette statue soient placés à leur vrai point de vue. Or, l'étude de la peinture et de la sculpture donne à l'architecte la connaissance des ressources qu'il peut tirer de ces deux arts pour l'ornementation des grands édifices. Le peintre apprend de l'architecture à calculer l'effet produit dans une salle par le ton général de son tableau ; comme il contracte, par l'étude de la sculpture, une exactitude plus rigoureuse dans la reproduction de la forme. Et le sculpteur lui-même comment pourrait-il se passer de la connaissance de l'architecture, à laquelle son art est inséparablement uni ?

Il conviendrait donc que les jeunes gens, avant de se faire une spécialité, fussent initiés à tous les Beaux-arts ; ils seront toujours à temps de s'attacher au genre qui est le mieux dans leur goût et dans leurs moyens. N'est-ce point la marche qu'ont suivie tous les grands peintres italiens, Giotto, Léonard de Vinci, Raphaël, Michel-Ange ? Est-il une seule branche des Beaux-arts qu'ils n'aient étudiée ? Et n'ont-ils pas réussi souvent dans toutes les branches à la fois ? Michel-Ange fut tout ensemble un grand architecte, un grand sculpteur, un grand peintre :

Tous les arts ont brillé d'un rayon de sa gloire.

Cette étude simultanée de tous les arts du dessin retiendrait les élèves dans de sages limites et les préserverait des entraînements et des écarts qui sont le plus grand obstacle à une bonne direction artistique.

Théâtres : *Représentations de Pradeau.* — Que dirons-nous de nos théâtres ? Le mieux peut-être serait de n'en rien dire Depuis trois mois, la Direction se débat, comme elle peut, contre le désastre d'une saison caniculaire qui se prolonge, et l'absence de l'opéra qui a pris ses vacances. Le vaudeville, — chétive nourriture pour l'esprit, — trône sur nos deux scènes. Les estomacs robustes ont, il est vrai, de temps en temps, pour se réconforter, quelques gros drames, mais à de longs intervalles. L'opéra n'a donc pas chanté, de tout l'été. Voilà quelques années déjà qu'il en a pris la douce habitude. L'opéra n'a pas l'imprévoyance de dame Cigale, il pense à l'hiver. Qui sait ? c'est peut-être le seul moyen

de prolonger la vie de nos ténors et de nos prime-dones. Il s'en faisait une consommation effrayante. A tout grand mal il faut un grand remède ; et, par ordre supérieur, il leur est venu des loisirs, trois mois de doux loisirs. Mais aussi qu'ils se tiennent bien ! Ils auront eu le temps de se disposer pour la nouvelle campagne ; et, s'ils sont mauvais, ils n'ont pas d'excuse. Le public sera en droit de leur dire, avec sa plus grosse voix : « Qu'avez-vous fait pendant les trois mois de vacances que je vous ai donnés ? » Mais ne poussons pas le cri d'alarme ; on dit merveille de la nouvelle troupe.

L'opéra a donc jeté ses dernières notes, à la fin de juin, avec les frères Merly. — A ce propos, nous raconterons qu'à 3 kilomètres de la barrière des Minimes, sur l'ancien chemin de Launaguet, — si brutalement supprimé et envahi par le chemin de fer, — est un petit bien de campagne, de fort modeste apparence. Il en sortait, il y a quelques années, des gazouillements continuels. Les passants s'arrêtaient sur la route pour écouter, et avaient fini par appeler ce lieu *le nid de rossignols*. C'était la demeure de la famille Merly, aussi nombreuse que la famille de Jacob. Un peu plus tard, ce n'était plus des gazouillements, mais des vocalises, des roulades ; plus tard encore, de grands airs d'opéra. Aujourd'hui les passants continuent à s'arrêter, mais ils n'entendent plus rien..... Tous les oiseaux se sont envolés.

Nous sommes donc sans opéra depuis les Merly, car nous n'appellerons pas du nom d'opéra, comme on l'entend à Toulouse, le genre nouveau qui vient de faire irruption chez nous, l'*Opérette*, » cet hermaphrodite un peu trop court vêtue, si nous lui accordons le genre féminin, et passablement débraillé, si nous le prenons au masculin. » C'est Pradeau, — une ancienne connaissance du public toulousain, qui a importé ce genre, créé par Jacques Offenbach, directeur du théâtre des *Bouffes parisiens*. La musique en est pleine d'entrain, de verve et de folles inspirations. Pradeau, qui a beaucoup acquis depuis qu'il a quitté Toulouse, et que le public a accueilli en enfant gâté, chante cette musique à ravir, et excelle dans ce genre qui semble avoir été inventé tout exprès pour lui. La nature l'a doué, d'ailleurs, d'un masque parfait où le rire est toujours épanoui. Sa figure, plus large que longue, est faite pour le rire. Pradeau a dû rire en naissant, et ne doit pas savoir pleurer. Or, quand il rit, vous ne pouvez plus distinguer où commence la bouche, ni où elle finit : on croirait qu'un coup de sabre lui a fait une balafre de l'une à l'autre oreille. Mime excellent, chanteur agréable, il anime la scène et entraîne tout le monde dans son tourbillon : en termes du métier, il brûle les planches. Ses représentations ont été fort suivies ; les dernières ont été renforcées par les tours d'équilibre d'un acteur du

Cirque, très-habile, ma foi ! On nous annonce pour le mois prochain les représentations de deux autres joyeux compères, de Grassot et de Ravel, du théâtre du *Palais-Royal*. Ainsi, d'expédient en expédient, de Pradeau en Grassot, de Grassot en Ravel, le public aura accompli, presque sans s'en douter, un jeûne de trois mois, et sera arrivé tout doucement aux premiers jours d'octobre.

---

## II. — Nouvelles.

L'administration de l'Académie de Toulouse vient d'éprouver quelques modifications dans son personnel, Par arrêté, en date du 8 septembre ;

M. Combes, inspecteur de l'Académie, en résidence à Foix, est nommé inspecteur de l'Académie d'Aix, en résidence à Aix, et est remplacé à Foix par M. Créteil, ancien proviseur du Lycée impérial d'Auch.

M. Barberet, inspecteur de l'Académie, en résidence à Montauban, est nommé inspecteur de l'Académie de Montpellier, en résidence à Perpignan, et est remplacé à Montauban par M. Lœtscher, inspecteur de l'Académie de Douai.

M. Poumeau de Lafforest, inspecteur de l'Académie de Montpellier, en résidence à Perpignan, est nommé inspecteur de l'Académie de Toulouse, en résidence à Tarbes, en remplacement de M. Bergès, décédé.

A l'occasion de la nomination de M. Combes au poste d'inspecteur à Aix, nous lisons dans l'*Etoile de l'Ariége*, en date du 20 septembre :

« Nous applaudissons de grand cœur à l'avancement justement mé-
» rité que M. le Ministre de l'Instruction publique vient de donner
» à M. Combes. Cette nomination qui est, pour l'avenir, un achemi-
» nement à des fonctions plus éminentes encore, laisse néanmoins de
» bien sincères regrets parmi nous. Le département de l'Ariége perd
» en M. Combes un fonctionnaire habile et zélé, vigilant et juste,
» ferme et bienveillant à la fois. Aussi est-il vivement regretté non-seu-
» lement de toutes les personnes qui ont eu des rapports avec lui, mais
» encore des nombreux amis que lui avaient créés sa franchise, la dou-
» ceur et l'aménité de son caractère. »

Nous ajouterons que M. Combes n'est pas un étranger pour nous. Il a appartenu, pendant quinze ans, à l'enseignement supérieur de la ville de Toulouse, et il est encore aujourd'hui professeur honoraire de notre Ecole de médecine.

— La direction des Colléges de Saint-Gaudens et de Foix change de mains. — M. Laurens, principal du Collége de Saint-Gaudens, en congé d'un an, sur sa demande, est remplacé, pendant l'*intérim*, par M. Roudil-d'Ajoux, principal du Collége de Marvejols, qui est chargé, en outre, de la classe de logique audit Collége. — M. Winter, principal du Collége de Foix, est nommé principal du Collége du Quesnoy, et remplacé par M. Duburguet, principal du Collége de Bédarieux.

— Les opérations du premier examen pour l'admission à l'Ecole Polytechnique ont été terminées, à Toulouse, le 18 septembre. *Douze* candidats se sont présentés ; *sept* ont été déclarés admissibles. Ils appartiennent tous au Lycée impérial de Toulouse.

— Les examens d'admission à l'Ecole impériale militaire de Saint-Cyr ont commencé à Toulouse le 6 septembre et ont été terminés le 12.

*Quarante-quatre* candidats s'étaient fait inscrire aux divers chefs-lieux de préfecture de la circonscription de Toulouse : au moment des examens, *trente-sept* seulement ont répondu à l'appel. Sur ce nombre, *trente-trois* ont été déclarés admissibles et ont subi l'examen du second degré, dont le résultat ne sera connu que vers la fin du mois d'octobre.

Ces candidats admissibles se répartissent ainsi entre les divers établissements d'instruction publique.

| | Admissibles. |
|---|---|
| Lycée impérial de Toulouse | 11 |
| Collége de Castres | 5 |
| Institution Faget | 5 |
| Lycée impérial d'Auch | 3 |
| Institution Assiot | 3 |
| Collége de Sorèze | 2 |
| Institution Musset | 2 |
| Collége Sainte-Marie | 1 |
| Institution Montès, à Carcasonne | 1 |
| | 33 |

— La liste d'admission à l'Ecole Navale vient de paraître au *Moniteur*. Voici les résultats concernant la division de Toulouse : *vingt-sept* candidats étaient inscrits ; *vingt-deux* ont subi toutes les épreuves : *deux* sont admis ; ce sont MM. Valery, n° 17, élève du Collége de Castres, et Enjalbert, n° 21, élève du Lycée impérial de Toulouse.

*Pour toute la Chronique,*

F. Lacointa.

30 septembre 1857.

## LITTÉRATURE.

---

### Essai sur l'histoire littéraire des patois du midi de la France (*Suite*) (1).

### CHAPITRE IV.

Poètes du dix-septième siècle (*suite*) : Jean de Valès, de Montech.

Nous aurions pu ne point séparer des poètes du Toulousain qui viennent de nous occuper et dont les noms forment comme une couronne d'honneur autour du nom de Goudelin, Jean de Valès, quoiqu'il fût né à Montech, dans le diocèse de Montauban : il avait été leur contemporain, leur compagnon de plaisir et leur émule. Parmi cette pléiade, de Valès fut le plus fécond, sinon le plus original : soit qu'il invente ou qu'il imite, il montre une grande aisance dans ses vers, d'où ressort une manière rarement élevée, qui le maintient dans le naturel, un peu aux dépens de la distinction. Ce qu'il semble avoir eu plus particulièrement en vue, c'est le tour patois, et, en cela, il a parfaitement réussi.

Versé dans la connaissance des poètes latins, comme on l'était généralement de son temps, Valès traduisit dans l'idiome de sa petite ville

(1) Voir tome II de la *Revue*, p. 282; tome III, p. 1 et 279; tome IV, p. 34, 161 et 253.

natale les œuvres de Virgile et de Perse, témoignant ainsi d'un zèle et d'une constance peu ordinaires. Quoi qu'il en soit d'une si grande entreprise, il la mena à heureuse fin, ainsi que nous en fournit la preuve un manuscrit, de sa main, que nous possédons. Il alla même plus loin encore, en travestissant l'Enéide.

La traduction de Virgile s'ouvre par les Eglogues, c'est-à-dire par la partie la plus difficile à faire passer dans nos langues modernes et surtout dans leurs patois, malgré l'apparente simplicité du genre, tant il faudrait d'art pour rendre les continuelles délicatesses de style qui donnent aux Eglogues du poète latin ce charme particulier qui attire et séduit les lecteurs les moins portés aux bucoliques.

Avouons-le tout d'abord, de Valès ne nous semble point s'être préoccupé de prendre le ton vrai du modèle; l'excessive délicatesse, l'atticisme exquis de Virgile auraient fort embarrassé le commode laisser-aller de sa trop facile muse. Si donc il a conservé les noms gracieux des bergers de Mantoue (ce que ne feront pas toujours ses émules), il ne leur fait pas moins tenir le langage familier, commun même, des pâtres des rives de la Garonne, sans altérer toutefois le sens littéral du texte. Aussi, pour trouver quelque charme aux Eglogues de Virgile tournées de cette façon, faudrait-il chasser de sa mémoire toute réminiscence de ces beaux vers que nous avons appris au début de nos études classiques, et que rien, depuis, n'a pu nous faire oublier.

Pour initier nos lecteurs à la manière de Valès, ne choisissons point, prenons la première Eglogue, et de celle-ci le début et les derniers passages, c'est-à-dire tout juste assez pour indiquer d'une manière suffisante le sujet de ce poème empreint d'une si douce mélancolie, comme il convenait, au reste, de colorer un souvenir de reconnaissance réveillé dans l'âme du poète après les calamités de la guerre civile. Scène touchante, qui nous fait partager avec les poignantes douleurs de Mélibée proscrit, déjà hors des limites des champs paternels, l'indolente tranquillité de Tityre rétabli, après en avoir été brutalement banni, dans son cher petit domaine !

MELIBÈO.

Tu Tytiro coulcat, tant que la calou piquo,
Jouts l'oumbro d'un gran fau, uno cansou rustiquo
Sus un prim caramèl t'esprimes à canta;
E lou pays, per fosso à nous, nous cal quita,

E soun agre ta dous, nostre loc de naissenso,
Nous fugèn degarats : tu, Tytiro, en patienso,
Enseinhos, jouts un'oumbro, an toun caramèl lis,
Lous bosques à canta la bèlo Amarylis.

TYTIRO.

Moun paure Melibèo, un Diu es cap è causo
Qu'yeu souy en libertat è que demori en pauso,
E toutjoun è jamay, boli que sio moun Dieu.
Sous sacradis autas fort souen de cops per yeu
Seran tintats del sang d'un agnelet de poupo,
Lou pu gras que sera dedins touto la troupo.
Coumo tu podes beire, el permet à mous braus
Que fascon al pasteng cent cambados è sauts,
E mèmo à mi metis, el me permet qu'ajuste
Qu'in aire que me play dessus moun pieulèl ruste.

MELIBÈO.

Ja cèrto, nou t'enbegi aquel be que t'a fait,
E ne soun be pulèu rabit è satisfait.
Per tout nostre coudèrc tout es aro en gran treble,
E tu besez qu'yeu mèmo, alangourit è feble,
Ne meni (per poude salba-los en dacom)
Mas crabos foro tèrro, è que, coussi-quicom,
Toqui tabe, Tytiro, aquesto pauro crabo,
Que permo del preinhou ta gran flaquièro trabo :
Car aici sul' roc nud, jouts d'abelas oumbrens,
Sort de fa dous crabits que n'èron pas à tens.

Telle est l'introduction ; voici la fin de l'églogue :

MELIBÈO.

Regardo en quin estat, lou mescordi è lou brut
An mes lous habitans, paures desfourtunadis !
Bay, aro, tous periès, Melibèo, empeuta :
Bay, à flou de courdèl, tous issermens planta.
Mas crabos, anats-boun (ô troupèl ! un cop èro
Lou pus hurous que fous din touto la ribièro),
Yeu de l'èn, d'ar' en-là, dins un antre ajassat
Nou bous beirè penjà del roc embartassat :
Nou bous toucarè plus cap de mas cansounetos,
Ni may nou broustarets jouts ma gardo, crabetos,
Lou cityse flourit, ni lous amars albas !

TYTIRO.

Tu podes, per anèit, Melibèo, en tout cas,
Prenne an mi toun repaus dessus un berd feilhatge;
De poumos de boun goust auren per companatge,
De castainhos tabe, qu'an fort tendro la pèl,
E bouno perbesieu de froumatge noubèl;
Tabe fumoun de lèn, en dejà, las bicoquos,
E l'oumbro, en s'espandin, cabusso de las roquos.

Ne cherchons pas dans ces vers, irréprochables quant à la pureté de l'idiome, les touches suaves de l'original. Les nombreuses discordances qu'on y observe sous ce rapport sont surtout plus sensibles chaque fois que le traducteur cherche à se tenir trop près de Virgile, comme cela apparaît, par exemple, dans le distique final, qui a suffi, seul, au poète latin à peindre, avec une si exquise vérité, la chute des premières ombres de la nuit, après un jour d'été :

*Et jam summa procul villarum culmina fumant,*
*Majoresque cadunt altis de montibus umbræ.*

Les deux vers parallèles de Valès, qu'il a certainement cherché à rendre pittoresques à son tour, ne réveillent dans l'âme aucun souvenir, aucune émotion, et à cause de cela manquent leur but.

Le genre didactique des Géorgiques se prêtant mieux au génie d'un idiome vulgaire, la traduction de Valès semble s'éloigner un peu moins du modèle que celle des Bucoliques. On en pourra juger par le passage suivant, dans lequel Virgile enseigne que chaque contrée et chaque nature de terres ont leurs productions particulières, ce qui doit diriger le cultivateur dans le choix des récoltes :

Su l'intran del printens, quan dessu's mounts cap-blancs,
La nèu bengo à se foundre è las glèbos des cans
An lou buf del zéfir matencos s'alariquen,
Cal qu'alabets lous bioous jouts esforse gemiquen
En plantan prim l'araire, è quel' coutre furbit
Brilho del fretadis del seilhou qu'a durbit.
As bots del boï coubes respoun aquelo arado,
Que nou se crubis pas que d'un' entr' autr' annado :
Car la fouisou des gras roump sous granhès trop ples.
Mès ajos soüen, pulèu que de roumpre an l'arnes

Un cam que n'as jamay bist, ni mes en culturo,
De couneissse lous bens, la diberso naturo
De l'aire del pays : aquel loc coussi ba ?
E de quino faissou lou dieu-on cultiba :
Le milhou que pouiras, de sabe fay en sorto
So que cado pays refuso è sò que porto.
Dedins aici, lous blats benoun hurousomen,
Aqui proufito may lou frut de l'issermen.
De fruto en autre endret, l'albre frutiè s'esquisso,
E l'hèrbo berdo, aqui, ben per elo medisso....

Puis, arrivant à la pratique si judicieuse des labours exigés par les diverses natures des sols, Valès nous dira à la suite de Virgile :

Dounc as meses prumiès de l'an, nou manques pas,
Ses au pourta pu lèn, se 'l founs de tèrro es gras,
De lou fa boulega per des bioous fourtunables,
Affi que pes soulels lous pus insupourtables,
Lou poulberous estiou fasco, apèy, gresilha
Las turros que pèl cam se jasoun çà è là.
Mès, se la tèrro es magro è que nou porte gaire,
Es prou de ne passa l'augèromen l'araire
Enta'l mes de septembre, affi qu'al founs trop gras
Lous blats, dejà gailhars, l'hèrbo n'estouffe pas :
E de poou, quan la tèrro es sablounenco et trillo,
Què lou trop pauc d'himou nou la laisse sterillo.
Tu laissaras tabe, se t'en bos pla lausa,
Las tèrros en rastoul d'an entr'autre pausa....

C'est avec le même pinceau, et sans varier ses couleurs, que Valès a traduit l'Enéide, en s'écartant le moins possible du texte latin. Mais malgré tous ses efforts, et, disons-le, malgré le véritable talent d'interprète qu'il déploie dans un si difficile labeur, il a bien de la peine à nous rendre même supportable l'action héroïque de Virgile, racontée dans un langage qui n'atteint pas à une suffisante élévation. Les continuels contrastes que l'on découvre sans cesse déroutent l'esprit, et peu s'en faut qu'on ne prenne cette traduction sincère pour une facétieuse imitation. Puisqu'il nous faut citer, choisissons les passages où Enée, décidé enfin à faire voile pour l'Italie, annonce son dessein à l'infortunée reine de Carthage, dont les efforts pour le retenir sont désormais impuissants :

*Sed nunc Italiam magnam Grynæus Apollo,*
*Italiam Lyciæ jussêre capessere sortes :*
*Hic amor, hæc patria est.....*

Valès nous dira :

Mès lou Dieu de Delos, Appolloun, me coumando,
E l'ouracle Lycien, qu'en Italio la grando
M'en ango, aro médis, per y fa moun séjour :
Aquel es moun pays, aquel es moun amour;
Se Cartatjo an sas tours è lous cams de Lybio
Plasoun tan a tous èls, tu qu'ès de Feniciô :
Quin despièit, quin embejo, aro, te pot sasi
Que lous Trouyèns un joum s'en angon acasi
Al pays Itailhèn? Se de rialmes estranges
Coumo tu nous cercan, à quin perpans te planges?
Cado sè, que la nèit, d'un gris escur mantèl,
D'oumbro humido fourrat, coumo d'un subre-cèl,
Crubis touto la tèrro, è las claros estelos
Se disputoun à qui lusira may entr'elos.
En droumin m'abertis l'image desfaciat
De moun bièl paire Anquiso è me ran englasiat;
Ascan mèmo, è lou tort qu'yeu farioi à la glorio
D'aquel aymat effan me grato la memorio,
Que del rialme itailhèn yeu reculi, grati,
Des cams que ly soun proumisis pèl'Desti.

Lou trachaman des Dieus, que'l medis, lou gran paire,
Su las alos des bens m'a trames, n'a pas gaire,
(Pel cap de toutis dous be t'en fauc segromen)
M'a pourtat de sa part aquel coumandomen :
Yeu mèmo è bist lou Dieu, al mièt d'uno lux claro,
Intra dedin la bilo, è sa paraulo incaro
De moun aureilho proprio aro beni d'augi.
Cèsso per toun repaus, gran Rèyno, d'afligi
De plèntos toun esprit è lou mièu de reprochis :
D'Italhio à countro cor me cal fa lous aprochis.

Elo en disen aco, d'un regard mièt birat,
Bèlo pauso l'agacho, è soun oël degarat
Rounso de çà de là, coumo se re nou n'èro;
Lou sièc tout an lous oëls, pèy ly dits en coulèro :
Uno Dèsso n'es pas ta maire, delouyal,
Ni Dardan nou t'a fait naisse d'un sang rouyal :

May l'ourrible Caucaso, insensiblo creturo,
T'a fait de soun roc dur un moustre de naturo :
Las tigressos d'Ircainho, apèy, tan alaitat
E faito dan lour lait poupa lour cruautat.
Perque dissimula lou mal que me despèro ?
Perque à re de plus gran reserba ma coulèro ?
As-tu agut desplaze de me beire ploura ?...

En voilà, ce nous semble, assez pour donner une idée suffisante de la manière de Valès. Passons au travestissement de l'Enéide.

Il faut ne point perdre de vue que nous sommes à l'époque où Paul de Scarron ; par une sorte de fantaisie de malade impotent et incurable, vient d'imaginer le genre travesti, cette variété du burlesque, dont nous avons touché un mot dans le chapitre précédent. C'était l'Enéide que Scarron avait choisie pour l'habiller, ou, ce qui revient au même, pour la parodier à sa guise, c'est-à-dire de la façon la plus étrange et la plus grotesque, s'ingéniant à rabaisser les héros du poème au niveau des plus vils personnages, donnant à leurs actions les motifs les plus communs, à leur langage le tour le plus trivial, à leurs personnes l'allure la plus débraillée ! Toutefois, à cause de la nouveauté de l'invention, la France se laissa piper tout d'abord aux étranges abus de cet écrivain ingénieux, qui semblait se complaire, horriblement déformé qu'il était par la maladie, à défigurer l'une des plus belles conceptions qui honorent l'esprit humain. Tandis que la Cour et la Ville applaudissaient l'œuvre bizarre du malade en titre de la Reine, il était bien permis à la Province de l'admirer à son tour et même de l'imiter. Elle n'y manqua pas, et nous aurons à signaler bon nombre de tentatives faites par nos poètes.

Valès donna l'exemple : il entreprit, ce semblerait, le travestissement de l'Enéide avant même d'en avoir commencé la traduction exacte. Il touchait déjà au déclin de l'âge, comme il le fait entendre dans un placet qu'il eut l'occasion d'adresser aux juges de Montauban : *Virgile déguisé, à Messeigneurs de la seconde chambre des Enquêtes. — Virgilo deguisat, à Meseignous de la segoundo d'Enquèstos.* — C'est Virgile qui parle en faveur de celui qui venait de lui fournir un si gentil déguisement, et cela à l'occasion d'une certaine rente dont on demandait les termes arriérés au poète :

Gens de la segoundo d'Enquèstos,
Grans entendemens, sajos tèstos,

Valès, moun pu car nouyrigat,
De las Musos fort amigat,
Qu'èro su'l toumban de soun atge,
Me fa parla bostre lengatge,
E m'a mes en reputatiu
De la nabo traductiu
Qu'el a fait de moun Eneido,
Que toutis trobon ta poulido.

Virgile supplie donc les magistrats de délivrer Valès, son ami, des soucis de son procès, afin qu'il puisse achever au plus vite la traduction qu'il a entreprise de ses œuvres :

Surtout, bous prègui, brabos gens,
De nou fa pas pèrdre le tens
Al qu'a traduit aro mas obros ;
Que bal may que n'ajo de sobros
Per acaba, mentre que biu,
De cap-à-founs ma traductiu.

L'Enéide burlesque de Valès avait paru en partie, — (les quatre premiers livres), — en 1648, avec le titre de *Virgilo deguisat, o l'Enéido burlesco del Sr de Valès de Mountèch.* — Ce livre est dédié à M. de Rabastens, conseiller du Roi et Sous-Juge-Mage au Sénéchal de Montauban. Il s'ouvre par une épître dédicatoire en prose, ingénieusement imaginée, dans laquelle Valès nous apprend qu'il avait pris part, en qualité de doyen des aumôniers, — il était prêtre, — à la dernière guerre d'Italie, à celle que Louis XIII avait si heureusement conduite en personne, dans le but de maintenir le duc de Nevers en possession des duchés de Mantoue et de Montferrat, contre les prétentions opposées de l'empereur, du roi d'Espagne et du duc de Savoie, ligués contre lui ; ce à quoi il réussit.

Valès suppose donc que les derniers troubles de Naples ont contraint Virgile de quitter son tombeau et de se sauver au travers de l'armée française. C'est là qu'ils se rencontrent, et comme Virgile avait appris, — (les morts savent toutes choses), — que Valès était de ses admirateurs et amis, il le conjure de le sauver de la bagarre en le déguisant de son mieux, et de le conduire sous ces habits d'emprunt à Toulouse, où force gens le tiennent en haute estime. C'est pour remplir le vœu de Virgile que Valès a consenti à le déguiser. Que si cela faisant, il le rend par trop badin et léger de caractère, il lui fera bientôt reprendre sa dignité et

tenir son véritable rang. En attendant, il le place, tel qu'il l'a fait, sous la protection éclairée de son propre Mécène.

Nous possédons, complète et écrite de la main de Valès, son Enéide burlesque. Dans ce long travail, il a suivi de tous points le système de Scarron : les actions héroïques y sont constamment converties en actions triviales, et le lecteur vient fréquemment se heurter contre les anachronismes les plus criants. Seulement, Valès, moins sûr de lui ou plus contenu, ne s'égare que rarement dans des digressions, qui sont sans fin dans le modèle.

Puisque le travestissement des grandes et sublimes conceptions de l'esprit réside dans l'emploi des bizarres artifices imaginés par Scarron, il semble que les patois devraient convenir plus particulièrement à ce genre, les oppositions que l'on y recherche, les contrastes que l'on y attend étant plus accentués en provenant des idiomes populaires, surtout si l'on prend de ceux-ci le vocabulaire le plus bas. C'est là ce que durent se dire les imitateurs de Scarron de ce côté-ci, et Valès en particulier, qui se montra, en travaillant sur un pareil caprice, le plus obstiné de tous.

Est-il besoin d'ajouter que Valès a parfois abusé de la liberté du langage en marchant sur les traces de Scarron? Le burlesque, peu scrupuleux de sa nature, l'y autorisait. En reproduisant le passage de l'Enéide travestie qui correspond à celui que nous venons de citer de la traduction sérieuse, nous avons pensé que le lecteur pourra, sans trop d'efforts, en saisir les différences, ainsi que les traits burlesques qui s'y rencontrent assez clair-semés d'ailleurs.

Mès aro que Febus mè coumando
Que jou cèrque Itailho la grando :
Elo sera tan que biurè
Le soul pays qu'yeu aimarè.
E s'à bous qu'èts de Fenicio,
Play tan le pays de Lybio,
E Cartatjo, an sas bèlos tours,
Soun l'oubjèt de bostros amours,
Perqu'èts bous piquado d'embejo,
Digats, que les Troyèns on bejo
Un joun dins l'Itailho loutja,
Tracassats de tan bouyatja?
Permes nous es qu'en tèrro estrainho
Nous cerquen, an fotso magainho,

Un rialme per nous acasi :
Se bous sab mal, lecats-bous-y.
D'autro part quan la nèit escuro,
Touto goutento de frescuro,
Cruèb le mounde, que n'y bey gloup,
D'oumbro coumo d'un embouloup,
E que las brillantos estelos
Fan à qui may luzis entr'elos;
L'esprit de moun payre Anquisès
(E nou y a cos que nou n' susès),
Me ben peltira la flessado,
Amb' uno mino courroussado,
Que tout d'un cop m'estrementis,
Et de moun debe m'abertis.
E me dits : Moun fil, ma creturo,
Yeu sorti de la sepulturo
Tout en camiso è pè descaus,
Doulan yeu dourmioy en repaus,
Tout esprèssitè per te dire,
A bounecien è sense rire,
Qu'en te prebalen de ma mort,
Al loc de percassa toun Sort
E cerca le païs d'Ausouno,
Seloun que Jupiter t'ourdouno,
Tu siègues Didoun, desounèst,
Coum' un gous la gousso de gèst.
Qu'aco sio prou, bouto t'en biatge
E desfayte d'aquel bagatge.
Madamo, bous laissi à jutja,
Se nou me cal pas deloutja.
Ascan, tabe, me represento
Le gran tort qu'à l'houro presento
Yeu ly fauc, que le frustre atal
Del rialme d'Itailho fatal,
E sas fourtunos yeu arreste.

Mèmo le Trachaman celèste,
Que le gran Monarquo des Dius
M'a despachat aromedius,
Ben de me fa sabe per l'aire
Le boule del tout-puissant paire :
( Amay, bous au juri, parbiu !
Pel cap de l'un et l'autre Diu),

Aço n'es ni sounge, ni bayo;
Car yeu bigin le fil de Mayo,
Quan dedins Cartatjo benguèc,
Y augigui so que me diguèc.
E praco, dan bostro cridèsto
Nou me roumpats pas may la tèsto :
Cresèts que de boun grat, Didoun,
En Itailho nou m'en bauc poun.

Entretan qu'Eneo parlao,
Elo de trabès l'agachao,
En biran la pruno de l'èl,
Un cop en terro, un cop al cèl,
E ses re dire, affrouso è tristo,
Le seguissio tout de la bisto;
Pey, flambento ly parlo atal :
Uno Dèsso, bilèn brutal,
Jamay n'es estado ta Maire,
Ni Dardan l'aujol de toun paire :
Un Turc al mounde t'a boutat,
E uno Jousibo alaitat :
O Caucaso de peiro duro
Ta fait naisse dur de naturo,
E le braguiè tu as estourrit
D'uno loubo que t'a nouirit.
Aro's bouro qu'yeu me delargue
E que moun estoumac descargue
Ses cap de dissimulaciu :
Car à que me reserbi yeu
De plus efficace, que fible
Aquel cor de roc insensible?
. . . . . .

Quittons cette trop longue boutade de mauvais goût, que rend excusable un engouement passager, et voyons Valès aux prises avec un des poètes latins les plus difficiles à interpréter, avec Perse.

Le Dr Noulet.

(*La suite prochainement.*)

## SCIENCES ZOOLOGIQUES ET PHYSIOLOGIQUES.

---

### Considérations générales sur la physiologie de l'espèce.

QUATRIÈME LETTRE.

*A Madame* ***.

MADAME,

Instinct impérieux chez la brute, impulsion des sens et aspiration de l'âme chez l'homme civilisé, l'Amour, nous l'avons vu, rapproche les deux sexes et les invite, par l'attrait du plaisir, à seconder les vues de la Nature dans la grande œuvre de la reproduction. Mais observez d'abord que, mère toujours bonne et toujours prudente, la Nature exige en général que l'accroissement de l'individu soit complet avant qu'il puisse songer à transmettre à d'autres cette étincelle de vie qui l'anime, cette lampe merveilleuse qui l'éclaire pour quelques instants, et qui, trop souvent, hélas! répand autour de lui de si tristes lueurs. Et cependant, nul doute que la vie ne soit un bienfait; nul doute que Dieu n'ait voulu la multiplier, pour ainsi dire, à l'infini, en faisant succéder ainsi les générations les unes aux autres, en leur faisant tour-à-tour jouer un rôle dans ce grand drame dont les acteurs changent sans cesse, mais dont le fond n'a jamais changé.

C'est à l'âge désigné chez l'homme sous le nom de *puberté* que les deux sexes commencent à sentir cette vague inquiétude, cette mélancolie sans cause apparente, auxquelles succèdent bientôt cet entraînement plein de charme et ces délices enivrantes, dont elles ne sont que le prélude. Si justement chanté par les poètes, et si vivement regretté, même des philosophes en cheveux blancs, cet âge heureux commence pour la jeune fille un peu plus tôt que pour nous.

« Tout s'anime alors dans la femme, dit un auteur qui a fait du beau sexe le sujet de ses constantes études ; ses yeux, auparavant muets, acquièrent de l'éclat et de l'expression ; tout ce que les grâces naïves et légères ont de piquant, tout ce que la jeunesse a de fraîcheur brille dans sa personne. De ce nouvel état, il résulte en elle une surabondance de vie qui cherche à se répandre et à se communiquer (1)..... ».

Enfin, pourvue désormais de nouveaux charmes et de nouveaux attributs, elle en est avertie par cette

Souffrance inconnue, éphémère,
Qu'une fille ose à peine avouer à sa mère,
Et que, pour affliger ce sexe gracieux,
Chaque signe ramène en remontant aux cieux.
(Alexandre Soumet, *Jeanne d'Arc.*)

Cette fonction nouvelle, toute spéciale à la femme, commence dans nos climats, en moyenne, vers l'âge de 14 ans; car, à Paris, elle entre en exercice à 14 ans, 465; à Lyon, l'époque ordinaire est 14 ans, 492; à Toulon, 14 ans, 080 ; à Marseille, 14 ans, 080. Les Laponnes, au contraire, ne sont réglées qu'à 16 ou 17 ans, comme les Suédoises, ou même à 18 ans, lorsqu'elles ne quittent pas leurs montagnes. Différence entre les deux extrêmes, 6 à 7 ans.

A mesure qu'on approche de la zône torride, la puberté devient de plus en plus précoce. Ainsi, il n'est pas rare de voir des Egyptiennes ou des Arabes nubiles à 8 ou 10 ans, et l'on sait que Mahomet, ce *caffard,* comme dit Bourdier (2), qui ne voulut jamais aller en Perse, parce que, d'après lui, les femmes y étaient assez belles *pour donner de l'amour aux anges*, Mahomet épousa Cadisja lorsqu'elle était à peine

(1) Roussel, *Système physique et moral de la femme*, etc., p. 48, sixième édition. Paris, 1813.

(2) Bourdier, *Histoire du sérail.*

âgée de 5 ans, et l'admit dans son lit quand elle eut atteint seulement sa 8e année.

Remarquez toutefois que, par une triste compensation, ces femmes à puberté si précoce arrivent bien plus vite que les autres à cette époque de la vie que les médecins nomment l'*âge de retour*, et que vous appelez, dit-on, Mesdames, du nom très-expressif d'*enfer*.

L'influence de la latitude sur la fonction qui nous occupe est donc des plus réelles, puisque, d'après M. Raciborski, un degré en plus ou en moins fait descendre ou monter d'un mois l'âge de la puberté. A cette influence viennent s'en joindre d'autres, telles que celles du tempérament, de la constitution, du régime, du séjour à la ville ou à la campagne, et surtout celle de la race.

Un tempérament nerveux, une constitution forte, mais non surchargée d'embonpoint, une nourriture abondante et recherchée, hâtent l'époque où la femme devient pubère.

Le séjour à la ville produit les mêmes effets en excitant les sens et l'imagination par les bals, les spectacles, la lecture des romans et même par l'étude de la musique poussée jusqu'à l'abus (1). Ce faux et déplorable système d'éducation fait de nos citadines des créatures que l'on a comparées avec raison à des plantes élevées en serre chaude. Elles en ont en effet l'éclat et la beauté, mais cet éclat n'est qu'éphémère, et ces belles fleurs, stimulées outre-mesure, sont incapables le plus souvent de porter aucun fruit. Voyez, au contraire, la jeune villageoise élevée un peu à la manière des Spartiates. Chez elle, la sève de la vie circule en pleine liberté, et sous la seule influence du soleil et des travaux de la campagne. Là, point de stimulation étrangère à la Nature et, par conséquent, dangereuse. La *folle du logis* se tait : le cœur seul se fait entendre, quand le vrai moment est venu. Aussi quelle santé du corps et de l'âme! quel teint fleuri! quels robustes appas! Quel riche espoir d'une saine et vigoureuse progéniture!

Au nombre des causes qui amènent une puberté précoce, je vous ai signalé la *race* à laquelle la femme appartient. Cette influence résiste même au changement de climat. C'est ainsi, par exemple, que les femmes juives de Pologne sont soumises à la *souffrance éphémère* plus tôt que les femmes de race slave, plus tard que les Juives de Palestine.

(1) Sur 100 femmes, Paris peut en fournir 71, c'est-à-dire les 3/4, formées avant 15 ans révolus; les villages environnants n'en donnent que 46.

Essentiellement périodique, cette souffrance reparaît, à des intervalles réguliers, depuis 13 à 14 ans jusque vers 45 ou 50, très-rarement 60 ou 70 chez les femmes des pays tempérés. Elle cesse beaucoup plus tôt, je vous l'ai déjà dit, chez celles qui habitent les régions chaudes du globe. Dans l'Amérique du sud, par exemple, la femme de 30 ans a perdu la faculté d'être mère, et, au dire de M. Alcide d'Orbigny (1), dont la science déplore la perte toute récente, elle ressemble tellement à l'homme par ses allures et les traits du visage, qu'il est tout-à-fait impossible de ne pas méconnaître son sexe. Fait précieux à recueillir, puisqu'il prouve, avec beaucoup d'autres, l'universalité des lois qui rattachent entre elles toutes les créatures, sans en excepter l'espèce humaine elle-même, si fière pourtant de ses prérogatives. N'est-il pas curieux, en effet, d'observer, chez certaines femmes devenues stériles, des modifications tout-à-fait analogues, j'allais dire *identiques*, à celles que l'on remarque parfois chez les biches et chez les vieilles femelles de coq ou de faisan (2) ?

Je ne vous parlerai pas des écarts auxquels est sujette la fonction qui nous occupe en ce moment.

Qu'il me suffise de vous dire que la fluxion sanguine, au lieu de suivre sa voie normale, peut avoir lieu par les yeux, les oreilles, les gencives, les narines, les poumons, l'estomac, l'ombilic, les mamelles, la vessie, et même par divers points de la surface cutanée (le *pouce*, le *bras*, les *paupières*, etc.).

Que si vous me demandez la cause de cette *illness*, comme disent les Anglais, je vous dirai, avec ma franchise ordinaire, que je ne sais trop que vous répondre. La cause prochaine, c'est évidemment une surexcitation des organes spécialement affectés à cette fonction ; mais la cause de cette cause, voilà ce que j'ignore et ce qu'ignorent beaucoup d'autres qui dissertent ou ont disserté à perte de vue sur ce problème embarrassant. On vous dira, mais n'en croyez rien, malgré l'élégante et délicate périphrase de notre illustre compatriote, Alexandre Soumet, on vous dira que c'est la lune qui soumet le beau sexe à cette influence, qu'en définitive il ne saurait appeler fâcheuse, puisqu'elle indique à la fois et la jeunesse et la santé.

(1) Alcide d'Orbigny, l'*Homme américain considéré sous ses rapports physiologiques et moraux*, p. 66. Paris, 1838-1839.

(2) Voir la lettre précédente de la *Revue de l'Académie*, t. IV, p. 347.

Pour vous prouver que la douce Phébé n'a ici absolument rien à voir, absolument rien à faire, il suffira de vous rappeler que certaines femmes *souffrent* deux fois, d'autres tous les deux ou trois mois seulement, d'autres *jamais*, et qu'enfin, parmi toutes celles qui habitent le même pays ou simplement la même ville, quelques-unes seulement *voient* à la même époque.

Une autre erreur encore beaucoup trop répandue est celle qui attribue au flux cataménial des qualités malfaisantes que certainement il ne possède pas. Et pourtant, il y a plus de vingt siècles, Hippocrate, le père de la médecine, et Aristote, le père de l'histoire naturelle, comparaient la pureté de ce liquide à celle du sang de la victime qui tombait sous le couteau du sacrificateur. Les Hébreux, au contraire, le regardaient comme impur, et séquestraient les femmes atteintes de cette hémorrhagie. Enfin, renchérissant encore sur cette idée absurde, quelques médecins du siècle dernier ont été jusqu'à dire que le sang menstruel était un vrai poison. La science actuelle a fait justice de toutes ces assertions au moins extravagantes. Les citer aujourd'hui, c'est les vouer au ridicule et, par conséquent, à la mort.

Enfin, on a cru pendant très-longtemps que les femmes seules étaient condamnées à payer ce tribut qui les afflige : la science moderne (et c'est là une de ses plus curieuses découvertes) a prouvé que, sous ce rapport, pas plus que sous beaucoup d'autres, la femme n'est une créature isolée et tout exceptionnelle. Dans un travail couronné il y a douze ans par l'Institut, M. Pouchet, de Rouen, a même cru pouvoir formuler cette loi aujourd'hui généralement adoptée :

« *La menstruation de la femme correspond aux phénomènes d'excitation qui se manifestent à l'époque des amours chez les divers êtres de la série zoologique, et spécialement chez les femelles de mammifères* (1). »

A côté de cette loi, M. Pouchet en établit une autre tout aussi générale, qui peut être ainsi énoncée :

« *Toutes les femelles, la femme y comprise, à quelques classes qu'elles appartiennent, produisent des œufs qui sont émis à des époques déterminées et en rapport avec la surexcitation périodique des organes sexuels.* »

(1) Pouchet, *Théorie positive de l'ovulation spontanée et de la fécondation des mammifères et de l'espèce humaine.* Paris 1847.

De son côté, M. Raciborski arrive aux mêmes résultats, en disant : « L'hémorrhagie menstruelle n'est qu'un phénomène secondaire de la menstruation proprement dite, et le phénomène capital de cette fonction consiste dans l'*élimination périodique des œufs*, ou la ponte » (1).

A l'appui de ces assertions, qui pourront vous paraître étranges, MM. Pouchet et Raciborski citent de nombreux exemples empruntés à la physiologie comparée. Ils rapportent des faits déjà connus, mais mal interprétés ; ils en indiquent d'autres qui sont le résultat de leurs observations personnelles, et de toutes ces observations réunies en faisceau résulte une conviction pleine et entière pour l'esprit du lecteur. C'est cette conviction que je vais essayer de vous faire partager à mon tour dans cette lettre et dans celle qui suivra.

A la vue des grandes espèces de singes (*orang-outang, gibbon,* etc.), ces effrayantes caricatures de l'espèce humaine, vous avez, sans doute, été frappée des nombreuses ressemblances d'organisation que ces animaux offrent avec la nôtre. Mais vous ignorez peut-être que leurs femelles sont sujettes au flux périodique. La vache, la jument, la truie, la chienne, la chatte, la lapine, la baleine, etc. n'échappent pas non plus à cette loi générale. Chez toutes, il y a, sinon véritable écoulement sanguin, du moins un écoulement muqueux, odorant, dont les effluves attirent les mâles à des distances souvent considérables. Ces phénomènes, désignés sous le nom de *rut*, se manifestent à des époques diverses, suivant les espèces, mais dans le plus grand nombre des cas, ils ont lieu surtout au printemps. Chez certains mammifères, et notamment chez les mammifères domestiques, c'est-à-dire bien nourris et bien abrités, ils se répètent même plusieurs fois par an (*chèvres, brebis, lapines,* etc.). Ici, le rut est donc *jusqu'à un certain point* ou *tout-à-fait* indépendant des saisons. Il en est de même, à peu près, de plusieurs oiseaux de basse-cour, de nos poules, par exemple, qui pondent pendant neuf mois de l'année, des pigeons mondains, pourvu qu'ils soient bien nourris ; enfin de quelques oiseaux de volière (*serin des Canaries*), qui font jusqu'à trois pontes par an. Cependant, bien qu'ils jouissent, comme les mammifères, d'une température propre qui

(1) Raciborski, *De la puberté et de l'âge critique chez la femme, au point de vue physiologique, hygiénique et médical, et de la ponte périodique chez la femme et les mammifères*, p. 89 (ouvrage couronné par l'Académie royale de médecine).

leur a valu le nom d'*animaux à sang chaud,* les oiseaux ont rarement leurs premières amours en hiver (1).

Du reste, chez les femelles de ces animaux, les signes extérieurs de la congestion sanguine, si marquée chez les mammifères, sont en général peu prononcés; ils le sont beaucoup au contraire sur les organes intérieurs.

Nous en dirons autant des reptiles et de l'immense majorité des poissons (2), si improprement nommés animaux *à sang froid*, puisque leur sang n'est froid que par comparaison avec celui des vertébrés dits à *sang chaud.* Ces animaux, à *température variable*, comme celle du milieu qui les entoure, voient leurs amours avancées ou retardées, suivant que la saison favorable est précoce ou tardive. Au rapport de M. Vogt, une espèce de truite, la Palée (*Corregonus palæa,* Cuv.), qui vit dans le lac de Neufchâtel, offre pourtant à cet égard une exception qui mérite d'être signalée, en ce qu'elle pond dans l'arrière-saison, quand la température dépasse à peine 4° ou 8° Réaumur. Les harengs, cette manne du pauvre, nous arrivent aussi en octobre pour déposer leur frai sur nos côtes, et sur celles de la Hollande, de la Belgique et de l'Allemagne occidentale.

Je ne suivrai pas plus loin cette énumération ; je me bornerai à vous dire, en ce qui concerne les animaux invertébrés, que chez la plupart d'entre eux l'âge de puberté ou de propagation se reconnaît aussi chez les femelles à la turgescence des glandes qui doivent sécréter l'œuf (*glandes ovigènes*) ; chez les mâles, au développement des organes chargés de fournir le liquide nécessaire à la fécondation (*glandes spermagènes*).

A ces caractères, les seuls vraiment essentiels, viennent s'en ajouter d'autres, à mesure qu'on s'élève sur les degrés de l'échelle zoologique.

Etudions donc maintenant, chez les mâles, les plus importantes de ces modifications qu'amène avec elle la saison des amours.

Si, dans l'espèce humaine, on peut dire avec plus ou moins de vérité :

Du côté de la barbe est la toute-puissance,

(1) Le bec croisé fait son nid en janvier ; le coq de bruyère, au commencement de février, et ils attendent presque tous la belle saison pour se multiplier.

(2) On a prétendu, j'ignore si c'est avec raison, que les femelles de certains poissons, tels que la raie, la tanche et le mulet, sont sujettes au flux cataménial!!

on peut dire aussi, quand il s'agit des animaux :

Au sexe le plus fort appartient la beauté.

C'est là une remarque sur laquelle j'ai appelé déjà votre attention, et qui se vérifie surtout au moment où les deux sexes vont s'unir.

Ainsi, chez tous les vertébrés, mais notamment chez les oiseaux, la coloration devient plus riche et quelquefois étincelante. Les mâles se dépouillent de leur triste parure d'hiver pour revêtir leur *robe de noce*. Quelques-uns s'ornent d'aigrettes élégantes, mais transitoires, qu'on nomme des *pavillons d'amour*. D'autres, tels que le faisan et le petit tétras, ont leurs caroncules faciales gonflées et d'un rouge magnifique. Le cerf voit un bois nouveau se dresser sur sa tête. Les froids reptiles eux-mêmes se parent des couleurs les plus vives, ou acquièrent des organes temporaires, soit pour mieux embrasser leur femelle (*gonflement du pouce des grenouilles*), soit pour l'atteindre plus facilement quand elle fuit leur poursuite (*crête des tritons*, *membranes natatoires des salamandres*, etc.)

Les fonctions de circulation et de respiration s'accélèrent, la chaleur augmente, la voix devint plus forte ou plus mélodieuse, le courage fait place à la timidité, et souvent l'animal le plus pacifique devient farouche et dangereux pour l'homme et surtout pour ses rivaux d'amour. Un seul besoin subsiste, et fait taire tous les autres. Nourriture, sommeil, instinct de conservation, tout cède à un instinct plus fort et plus impérieux. Enfin, dans certains cas, la vie s'exalte au point de résister aux causes de destruction les plus puissantes. C'est ainsi que, d'après Hartig, cité par Burdach, on a vu des renards et des cerfs en rut qui avaient reçu une balle dans le cœur et plusieurs coups de couteau dans le corps, se relever au bout de quelques minutes et courir encore avec rapidité l'espace de quelques mille pas. Un crapaud mâle accouplé, à qui l'abbé Spallanzani avait amputé les deux cuisses, resta uni à sa femelle jusqu'au moment où il mourut. Le même expérimentateur coupa les deux pattes de devant à un autre crapaud : le reptile mutilé reprit sa femelle avec ses moignons tout sanglants.

Parvenu au sommet de l'échelle animale, et reportant nos regards sur l'homme, qui en est le point culminant, nous le voyons grandir et se fortifier comme toutes les autres créatures, atteindre vers seize ans l'âge de la puberté, perdre alors les traits féminins de l'enfant pour en prendre de plus décidément virils. Ses muscles se prononcent, sa face

se couvre d'une barbe épaisse, sa voix devient plus forte et plus grave, sa démarche plus assurée, son regard plus fier, bien qu'un peu timide encore, surtout en présence des personnes du sexe ; son caractère plus décidé, ses passions plus impétueuses, ses désirs plus ardents. Il en est un surtout qui l'absorbe, qui le domine, qui l'entraîne irrésistiblement vers l'autre sexe, et qui, sous le nom d'amour *physique* ou *sentimental*, n'est que la voix de la Nature qui l'invite à transmettre à d'autres la vie qu'il a lui-même reçue de ses parents. « Désir inné, dit Buffon, âme de la nature, principe inépuisable d'existence, puissance souveraine qui peut tout, et contre laquelle rien ne peut, par qui tout agit, tout respire et tout se renouvelle; divine flamme, germe de perpétuité que l'Eternel a répandu dans tout avec le souffle divin; cause première de tout bien, source unique et féconde de toute volupté, qui fait le bonheur de tous les êtres et le malheur de l'homme..... » Je m'arrête ici pour ne pas ajouter un blasphème, en disant avec l'immortel auteur de l'*Histoire naturelle :* « Il n'y a que le physique de cette passion qui soit bon...,» et un peu plus loin : « Ainsi, tout ce qu'il y a de bon dans l'amour appartient aux animaux aussi bien qu'à nous. »

Devant ce tableau si peu digne de vous et du grand peintre dont j'ai cité le nom, voilez-vous la face, Béatrice et Dante, Laure et Pétrarque, Eléonore et le Tasse, Victoria Colonna et Michel-Ange.

Ravaler ainsi l'amour au seul plaisir physique, n'est-ce pas méconnaître qu'il est, comme le dit un philosophe de nos jours, « l'unité de la vie, qu'il en est la douceur, qu'il en est l'explication, qu'il en est la bénédiction (1) ? » Malheur donc au jeune homme qui sent l'amour à la manière de Buffon ! Trois fois heureux, au contraire, celui qui comprend, avec Lamartine, que c'est « la *religion du cœur !* » Heureux surtout celui pour qui « un chaste amour est le premier maître de philosophie (2) ! »

Cependant, il faut bien en convenir, malgré les ineffables jouissances qui sont le fruit et la récompense de cet amour si épuré, la nature ne veut jamais perdre ses droits. Elle consent, elle nous aide même à diviniser en quelque sorte la personne aimée ; mais bien rarement elle nous fait oublier complètement le but qu'elle a en vue.

L'oublierions-nous, d'ailleurs, que vôtre sexe nous en ferait souvenir

(1) Jules Simon, *La Religion naturelle*, p. 159.

(2) Lamartine, *Cours familier de littérature*, 18e entretien, p. 459.

par ce mélange enchanteur de la grâce qui attire, de la pudeur qui repousse, de la coquetterie qui rappelle, en un mot, par ce précieux talisman au moyen duquel la femme précipite et enchaîne l'homme à ses pieds.

Voilà, du moins, ce qui se passe de nos jours et chez les peuples civilisés. Un contrat civil unit les deux sexes, et le plus souvent la religion vient bénir et consacrer cette union, que les lois humaines déclarent indissoluble, ou qu'elles permettent de briser dans certaines circonstances qui dépendent des temps, des lieux, des coutumes, du caprice, etc.

Quoi qu'il en soit de cette grave question du *divorce*, que je n'ai pas mission de trancher, parmi la plupart des nations de l'Europe, et surtout chez les nations chrétiennes, la femme est déclarée l'*égale* de l'homme; elle devient sa *compagne* et non pas son *esclave*. Malheureusement, peut-être un peu par votre faute et beaucoup par la nôtre, cette égalité n'est que trop souvent fictive et purement nominale. Le pourquoi, vous le devinez sans peine, et nous l'avons plus d'une fois déploré dans nos entretiens, où le sérieux de vôtre esprit fait, à mes yeux, un contraste si frappant avec la futilité de tant de femmes dites *comme il faut*, et que je dis, moi, *comme il ne faudrait pas*.

Oui, Madame, tant que l'on persévèrera dans la voie funeste où, à peu d'exceptions près, se trouve encore l'éducation des jeunes filles, tant qu'on les entourera de frivolités ruineuses, tant qu'on les imbibera, pour ainsi dire, d'ignorance et de préjugés, tant qu'on ne mettra pas en pratique à leur égard les préceptes si sages du sage Fénélon et de MMes Necker de Saussure, de Rémusat, Guizot, de Gasparin, etc., ces nobles modèles des mères et des épouses, on ne fera jamais de nos jeunes filles que « des machines guindées et factices, » auxquelles s'appliqueront à bon droit ces paroles du spirituel auteur du *Voyage en zig-zag*, des *Nouvelles génevoises*, etc. :

« Elles causent de tout, c'est vrai; mais elles ne s'intéressent à rien, comprennent peu, ne sentent pas : c'est le fruit de leur éducation, y compris leurs talents d'agrément.

» A l'exception de ces principes sévères qui protégent leurs mœurs et préparent leurs vertus domestiques, tout y est surface, apparence, tout y a pour motif et pour but certains avantages extérieurs entièrement étrangers aux choses qu'elles apprennent, aux arts qu'elles cultivent. Elles lisent pour avoir lu, elles font de la musique pour briller après le thé ou faire danser les galops, elles dessinent quelquefois pas mal, parce

que c'est le ton, le signe d'une éducation comme il faut; quoi, enfin? parce que c'est un talent d'agrément, comme il est reçu, selon le temps, d'avoir un boa ou des manches à gigots. De là ces talents sans âme qui empruntent quelque vie à la vanité seule, talents sans utilité dans la retraite, sans racines dans l'esprit, et qui ne survivent jamais au mariage. Or, comme nous ne sommes dans la société que ce que nous nous sommes faits dans la retraite, de là aussi ce jargon sans charme et sans vie qui, pour être plat, ne manque ni de prétention ni de pédanterie, monnaie courante qui s'échange de préférence avec les sots, parce qu'ils en ont seuls la bourse toujours pleine, ou avec les gens sensés, parce qu'ils sont tenus de s'en procurer sous peine de rester à l'écart, chose dure, s'ils ont vingt ans et un cœur (1). »

« Encore une fois, dit M. Cousin, ou la femme n'est pas faite pour être la compagne de l'homme, ou c'est une contradiction inique et absurde de lui interdire les connaissances qui lui permettent d'entrer en commerce spirituel avec celui dont elle doit partager la destinée, comprendre au moins les travaux, ressentir les luttes et les souffrances pour les soulager. Laissons-la donc cultiver son esprit et son âme par toutes sortes de belles connaissances et de nobles études, pourvu que soit invariablement gardée la loi suprême de son sexe, la pudeur qui fait la grâce (2). »

Un des élèves les plus distingués de M. Cousin, M. Janet, actuellement professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Strasbourg, soutient la même thèse dans un livre où la sincérité des convictions s'unit à la noblesse du talent (3). »

Enfin, il y a longtemps que J.-J. Rousseau a dit et que je pense avec lui que, dans l'intimité du ménage, « un esprit cultivé rend seul le commerce agréable, et c'est une triste chose pour un père de famille, qui se plaît dans sa maison, d'être forcé de s'y renfermer avec lui-même et de ne pouvoir s'y faire entendre à personne (4) !..... »

Me pardonnerez-vous, Madame, ces citations multipliées à propos d'un sujet sur lequel nous sommes tous deux du même avis? Ne les lisez pas, si vous les trouvez trop longues, ou plutôt relisez-les pour en admirer le sens profond et pour vous pénétrer de plus en plus de l'esprit qui

(1) Tœpffer, *Menus propos*, liv. I, chap. 10.
(2) Victor Cousin, *Jacqueline Pascal*, p. 3.
(3) Paul Janet, *La famille. Leçons de philosophie morale.* Paris, 1855, in-12.
(4) J.-J. Rousseau, *Emile*, liv. V, p. 149. Amsterdam, 1742, in-12.

les a dictées. Combien de ménages, hélas! seraient moins désunis, combien de femmes seraient plus véritablement les *compagnes* de leur mari, si, avant de prononcer le *oui* fatal qui les enchaîne l'un à l'autre, elles avaient pu méditer longuement et sérieusement les excellents écrits auxquels j'ai emprunté ces lignes! Pourquoi faut-il que les apôtres de ces fortes doctrines aient à peu près prêché dans le désert! Je me tairais donc de peur d'avoir le même sort, si cette lettre s'adressait à toute autre qu'à vous.

Du reste, je n'ai nullement l'intention de me porter en réformateur des travaux ou des vices de mon siècle ; car je m'estimerais vraiment trop heureux, si je pouvais mener à bien la tâche difficile de me réformer moi-même, et de me rendre ainsi plus digne d'une amitié qui m'honore, me soutient, m'encourage et souvent me console.

Transportons-nous maintenant, si vous le voulez bien, parmi les tribus encore sauvages de l'Amérique ou de l'Australie. Ici le mariage n'est soumis à aucune autre formalité que le consentement mutuel des parties. Là, sur les bords de l'Amazone par exemple, les maris enlèvent leurs futures épouses par la violence ou par la guerre, et ils les répudient avec une extrême facilité.

Ailleurs, l'homme achète celle qu'il choisit pour compagne, ou plutôt dont il fait son esclave, sa propriété, sa *chose* enfin. C'est ce qui a lieu chez les Lepchas du Sikkim, chez les Caffres Amazoulous et même chez les Chinois.

Les habitants du Céleste-Empire vont même beaucoup plus loin : ils se marient sans s'être vus. Chez eux, il est de bon ton d'ignorer jusqu'au nom de sa future, ou bien « rien n'est plus ordinaire que de conclure les mariages longtemps avant que les contractants aient atteint l'âge de puberté. Il arrive même souvent que les parents prennent des engagements avant la naissance des futurs époux. Deux amis se promettent très-sérieusement et avec serment d'unir par le mariage les enfants qui naîtront du leur, s'ils sont de sexe différent, et la solennité de cette promesse consiste à déchirer sa tunique et à s'en donner réciproquement une partie (1). »

En Australie, on vend les jeunes filles à un âge où elles ne sont point encore nubiles, ou bien le chef de la famille échange sa fille ou ses parentes contre d'autres femmes qu'il destine à ses fils. Ici, l'épouse est

(1) Le P. Huc, *L'Empire chinois*, t. II, p. 260, deuxième édition.

tellement considérée comme la propriété absolue du mari, que les indigènes, pour désigner l'époux, n'ont pas d'autre mot que celui de *mortanya,* qui veut dire propriétaire et maître d'une femme. Du reste, cet achat de la femme était jadis consacré par les lois de la Germanie. La même coutume s'observait à Rome, et chez les Hébreux, le *mohar* ou prix d'achat une fois acquitté, le mariage était censé conclu.

Vous pouvez vous représenter facilement la triste condition de ces malheureuses, pour qui le nom d'épouse est synonyme d'*esclave,* et plus souvent encore de celui de *bête de somme.* A elles sont réservés tous les travaux pénibles et les fatigues les moins proportionnées à leur faiblesse native. Dans certaines tribus, l'homme porte si loin l'égoïsme et la brutalité, qu'il ne donne pas même à sa compagne, qui va devenir mère, le temps nécessaire pour opérer sa délivrance, et qu'il l'oblige à reprendre immédiatement ses travaux, un seul moment interrompus. Chez quelques peuplades de l'Afrique, le mari, joignant une odieuse dérision à une cruauté plus odieuse encore, exige de la nouvelle accouchée des soins et des prévenances ayant pour but de soulager des douleurs qu'il feint de ressentir.

Je passe à dessein sous silence beaucoup d'autres coutumes relatives au mariage, qui font parfois douter de la raison humaine. Je ne puis cependant résister au plaisir de vous en citer encore quelques-unes, où votre sexe joue le principal rôle.

C'est ainsi que, sur la côte d'Angola, les filles des chefs se choisissent un époux qui devient leur esclave, qu'elles peuvent répudier et sur qui elles ont droit de vie et de mort, s'il se rend infidèle.

Les *Naïrs,* ou guerriers du Malabar, ne peuvent avoir qu'une femme, mais la femme peut avoir plusieurs maris. Il en est de même chez certaines tribus sauvages de l'Amérique septentrionale, au Népaul, au Thibet et chez les *Khassias* de l'Assam.

Au rapport du docteur Livingston, chez les Balondas, tribu nègre qui habite au nord du Zambèze, « les femmes siégent dans les conseils de la nation. Le jeune homme est obligé, en se mariant, de quitter son village pour aller habiter celui de sa femme. Celle-ci a seule le pouvoir de divorcer : en cas de séparation, les enfants appartiennent à leur mère, et le roi de la création ne peut passer le moindre contrat ou rendre le moindre service sans la sanction de sa femme (1). »

(1) Dernières découvertes en Afrique. Voy. *Bibliothèque universelle de Genève,* mai 1857, p. 76.

Mais voici des usages d'une bizarrerie presque incroyable et qui semblent justifier pleinement Figaro de sa fameuse exclamation : O femme! femme! créature faible et décevante! etc.

« Au Groënland, la fiancée devient inconsolable après que les parents ont donné leur aveu; elle fond en pleurs et résiste de tout son pouvoir; l'époux est obligé de recourir à la violence pour l'emmener; mais elle lui échappe encore, et il n'a d'autre ressource que de l'emporter dans un sac. Au Kamtchatka et dans les îles Kouriles, elle cherche à se garantir en multipliant ses vêtements et les liens qui les attachent; les autres filles viennent même à son secours; elles frappent l'époux dès qu'il s'approche, l'égratignent et lui arrachent les cheveux (1). »

Tant il est vrai que dans tous les pays, sous la zône glaciale comme sous la zône torride, la femme est mue par cet instinct secret de la pudeur et de la coquetterie, plus nécessaire encore pour elle au Groënland qu'à Barcelone ou à Constantinople.

Malgré les bizarreries sans nombre qu'on observe dans les rapports des sexes entre eux, considérés d'une manière générale, ces rapports peuvent être classés de la manière suivante :

*Pantogamie; polygamie*, qui se divise en *polygynie* et *polyandrie;* enfin, *monogamie.*

Dans toute la série animale, la pantogamie est la forme la plus dégradée. Ici, le mâle ne recherche point telle femelle plutôt que telle autre; la femelle, de son côté, se montre indifférente; souvent même elle ne connaît pas le mâle qui doit féconder ses œufs, elle n'en est pas connue, et cependant, malgré cette ignorance des producteurs, l'œuvre de la fécondation s'accomplit, et des milliers d'êtres surgissent (exemple : la plupart des poissons). D'autres fois, la même femelle s'unit à plusieurs mâles qui la quittent pour aller chercher d'autres amours aussi faciles, mais tout aussi indifférentes. La louve et la chienne sont des exemples de ces unions *cyniques*, dont le type, encore plus enlaidi et plus dégradé, se retrouve même chez l'espèce humaine. Les prêtresses publiques de Vénus, que les Grecs entretenaient aux frais de l'Etat; les *hétaïres*, dont les plus sévères philosophes et les plus grands orateurs de la Grèce faisaient leurs disciples et leurs maîtresses avouées; enfin et surtout les prostituées de nos jours, sont autant d'exemples de ces chutes qui ravalent la femme bien au-dessous de la brute qu'elle copie. En se livrant au

(1) Burdach, *Traité de physiologie*, t. II, p. 12.

mâle, celle-ci agit dans l'intérêt de la nature ; la femme qui se vend s'efforce de la tromper et ne consulte qu'un sordide intérêt personnel.

*Polygamie polygynique.* Dans cette forme de polygamie, un seul mâle possède plusieurs femelles ; il a son harem et même ses sultanes favorites. Le coq, le faisan, l'autruche, etc., parmi les oiseaux ; l'éléphant, le cerf, le sanglier, le bouc, etc., parmi les mammifères, sont des exemples bien connus de polygynie, et ces exemples, vous le voyez, se rencontrent tous chez des animaux qui vivent en troupes plus ou moins nombreuses, chez des espèces dont les femelles sont naturellement assez froides, tandis que les mâles se distinguent par une ardeur amoureuse devenue proverbiale.

Ici encore l'homme copie la brute et reste au-dessous d'elle. Selon la juste remarque de Burdach, il peuple son harem en raison de sa vanité, de sa convoitise et non de ses facultés physiques (1). De ces harems, je ne vous parlerai pas, attendu que,

Nourri *loin* du sérail, j'*ignore* ses détours.

Si vous désirez les connaître, eux et les odalisques aux yeux noirs qui les habitent, adressez-vous, je vous prie, à lady Montague.

« A la Nouvelle-Zélande, le chef devait avoir plusieurs femmes, et un certain nombre étaient déclarées *tabou*, c'est-à-dire inviolables, consacrées, dont personne ne devait s'approcher, quand bien même ce chef n'entretenait avec ses épouses aucune relation. Les lois d'Aschantie accordaient au roi trois mille trois cent trente-trois épouses, nombre qui était regardé comme mystérieux. Elles étaient tenues séquestrées sévèrement, quoiqu'il n'y en eût pas plus de six qui cohabitassent avec le roi. Le principe qui faisait, chez les Nègres de la Guinée, de la femme une pure propriété, explique comment le roi d'Aschantie pouvait donner en cadeau quelques-unes de ses épouses à ceux qui s'étaient distingués dans le combat, sauf à compléter toutefois son nombre sacramentel. Au Dahomey, le roi a mille épouses, les nobles cent, et les autres sujets dix ; il n'est permis à personne de voir les femmes du roi, et lorsqu'une d'elles sort en public, une cloche annonce son passage, afin que chacun détourne la tête (2). »

Vous remarquerez que la polygynie existe, non-seulement dans les

(1) Burdach, ouvrage cité, t. 2, p. 57.

(2) Alfred Maury, *La Terre et l'Homme*, p. 528. Paris, 1857.

pays chauds, mais encore chez les peuples voisins des pôles. On la retrouve chez les Samoïèdes, les Kamtchadales, les Ostiaques, les Tongouses et chez plusieurs peuplades sauvages du nord de l'Amérique.

Quant à la *polyandrie*, moins conforme encore aux lois naturelles que la *polygynie*, on n'en observe que de rares exemples parmi l'espèce humaine. Je vous ai déjà cité les *Naïrs* du Malabar, les *Khassias* de l'Assam, etc.

Chez les animaux, il n'y a guère que les *abeilles*, les *fourmis* et les *termites*, qui nous offrent quelque chose d'analogue à la polygynie. Car s'il est vrai que la reine est entourée d'un grand nombre de mâles (cinq à sept cents environ pour une ruche), elle n'en choisit pourtant qu'un seul qui suffit, à ce qu'il paraît, pour féconder à la fois tous les œufs qu'elle produit pendant sa vie entière. Or, d'après les calculs de Réaumur, la ponte annuelle s'élève de quarante mille à quatre-vingt mille œufs, et la reine vit deux ou trois ans. Vous savez que les mâles dédaignés sont impitoyablement massacrés par les ouvrières, femelles stériles qui, dans cette singulière monarchie des abeilles, remplissent avec tant de zèle leur double rôle d'architectes habiles et de nourrices pleines de tendresse pour une progéniture qui ne leur appartient pas. Des faits analogues s'observent chez les termites, dont la reine est beaucoup plus féconde encore que celle des abeilles.

J'arrive enfin à la forme d'union la plus répandue parmi les animaux vertébrés, à celle où le mâle et la femelle ont l'un pour l'autre une tendresse individuelle, et quelquefois des soins empressés, des attentions délicates et une fidélité à faire rougir l'humaine espèce. Je veux parler de la *monogamie*. Cependant ici-même, gardons-nous de tomber dans une exagération toute poétique, et soyons jusqu'au bout historiens consciencieux de la Nature. Ainsi, par exemple, on vante beaucoup la tendresse mutuelle des colombes, la constance à toute épreuve des tourterelles, etc., etc.; mais on ne dit pas que l'époque des amours est la seule pendant laquelle ces charmants oiseaux se prodiguent les caresses et les agaceries. Cette délicieuse saison une fois passée, ils restent encore, il est vrai, l'un avec l'autre; mais ils sont beaucoup moins expansifs, et pour eux l'on peut dire, comme pour tant d'autres,

Adieu les beaux jours.
Adieu les amours!

Rendons pourtant un hommage mérité à ces jolis perroquets d'Afrique

et des Moluques, auxquels les naturalistes ont donné le nom d'Inséparables (*Psittacus pullarius*, Linné), et qui, dit-on, ne peuvent se passer l'un de l'autre. Enfin, n'oublions pas non plus les Kamichis (*Palamedea cornuta*, Linné) et les Chavarias (*Opistolophus fidelis*, Vieillot), ces singuliers oiseaux des savanes à demi-noyées du Nouveau-Monde (1), qui contractent, dit-on, des unions si fidèles, que la mort seule peut les briser.

Exemple bien touchant, sans doute, chez la gent volatile, mais bien rare, hélas! parmi les hommes et même chez les femmes, à moins toutefois qu'on n'aille les chercher sur la côte du Malabar. Et encore assure-t-on que celles qui se brûlent sur le tombeau de leurs époux, sont entraînées à faire ce sacrifice plutôt pour obéir à une mode établie, que pour dérober à la douleur une vie désormais condamnée aux larmes et aux regrets. Je veux bien croire qu'on a calomnié les veuves inconsolables du Malabar, en cela bien différentes, sans doute, de celles dont La Fontaine a dit :

Entre la veuve d'une année
Et la veuve d'une journée, etc., etc.

et de celles dont parle Montaigne, quand il nous donne ce conseil : « Ne regardez point à ces yeuls moites et à cette piteuse voix, mais à ce tinct et à l'embonpoint de ces joues souls ces grands voiles : c'est par là que la douleur parle françois. »

Observations très-peu galantes, qui me rappellent, malgré moi, cette impertinente question de Labruyère : « Ne pourrait-on point découvrir l'art de se faire aimer de sa femme? »

Oui, sans doute, répondrez-vous, à condition toutefois que les maris seront aimables, et vous aurez mille fois raison.

Quoi qu'il en soit, et pour reprendre un langage plus sérieux et plus en harmonie avec le grave sujet que nous traitons, tout nous démontre que l'homme est né pour se choisir une compagne, pour con-

(1) Les *Kamichis* et les *Chavarias* ont à peu près la taille et le port de la dinde. Leur aile est armée d'une sorte d'éperon, dont on ignore l'usage. Le kamichi a sur le front un appendice corné, arrondi et mobile, qui manque au *Chavaria*. En revanche, celui-ci a l'occiput garni d'une touffe de plumes que n'a pas le *Kamichi*. Tous deux sont susceptibles d'éducation, surtout le chavaria fidèle. Placé dans les basses-cours, il se montre l'ami, le guide et le protecteur des volailles, qu'il défend avec courage, même contre les oiseaux de proie.

courir avec elle à élever une famille, pour supporter plus facilement les peines et les misères de la vie d'ici-bas. C'est là sa condition naturelle : ce serait aussi sa condition la plus heureuse, si, au lieu de traiter le mariage à la mode chinoise, ou comme on traite une affaire à la Bourse, on consultait mieux qu'on ne le fait généralement les convenances d'âge, de goûts, de caractère, de culture intellectuelle et même de constitution et de tempérament. Il n'en est pas moins vrai pourtant que la monogamie est, pour notre espèce, la loi qui doit régir les rapports des deux sexes entre eux; que seule elle conduit au but que se propose la Nature dans l'acte important de la reproduction ; que seule enfin elle permet à l'homme de remplir pleinement et noblement sa destinée. Notez que, par une conséquence très-logique, ce qui est vrai pour les individus, l'est aussi à l'égard des nations. Pour en être intimement convaincu, il suffit de comparer les peuples monogames de l'Occident et surtout les peuples chrétiens, qui ont fait de la continence une des premières vertus, avec les peuples de l'Orient livrés à la polygamie et à ses fatales conséquences. Comme ce parallèle a été tracé de main de maître dans un livre dont je ne puis même vous indiquer le titre, mais où l'on rencontre une foule d'idées neuves et d'aperçus ingénieux, je ne saurais mieux terminer, je crois, cette longue causerie scientifique, qu'en vous citant textuellement le passage qui suit :

« D'un côté (*en Orient*), immobilité habituelle, impassibilité; horreur de tout mouvement, de toute agitation physique et morale, de tout changement, de quelque nature qu'il soit, de tout travail de corps ou d'esprit; vie contemplative, je ne dirai pas méditative, parce que l'Oriental immobile ne pense à rien; existence enfermée dans l'intérieur, consumée avec les femmes; à des époques rares, développement momentané d'énergie et d'activité, suivi bientôt d'un long sommeil léthargique ; soumission facile à la force brutale, surtout si elle ne trouble pas les délices du harem.

» D'un autre côté (*en Occident*), activité inquiète, remuante, continuelle, amour de l'indépendance, de la liberté ; vie à l'extérieur; ardeur pour les affaires publiques et privées; passion pour la gloire, pour les grandes choses; audace et persévérance dans les entreprises; dévouement à la patrie, à certains principes; désir ardent et persévérant d'amélioration, d'agrandissement, de conquête par le commerce et l'industrie, par la guerre et la colonisation, par l'observation patiente des faits, et la recherche opiniâtre de toutes les vérités. »

Le livre du docteur Lallemand, d'où j'ai extrait le passage que vous venez de lire, n'est pas un de ceux qui ont leur place marquée d'avance sur les rayons de la bibliothèque d'une dame; je le regrette, car vous y verriez avec un vif intérêt le développement des idées exprimées dans les quelques lignes qui précèdent, et vous resteriez convaincue que la *question d'Orient*, traitée d'un point de vue aussi pacifique, mais aussi élevé, a bien aussi son importance.

Je m'aperçois un peu tard, Madame, que je me suis laissé entraîner par le charme de cette causerie à deux, que vous aurez, vous, trouvée peut-être un peu trop longue. La faute en est à vous, qui m'écoutez avec une patience si pleine de bienveillance, avec un intérêt qui m'encourage et me rend plus facile la tâche délicate que vous m'avez imposée. Du reste, je conçois cet intérêt de la part d'un esprit sérieux et cultivé comme le vôtre. Dès qu'il s'agit de la Nature et de ses lois, de l'homme et de sa destinée, qui pourrait, à l'exception peut-être des prudes et des sots, rester indifférent en face de tant de merveilles, en présence d'aussi graves intérêts?

Dans la prochaine lettre que j'aurai l'honneur de vous adresser, je traiterai de la *fécondation*, et j'examinerai avec vous la question tout actuelle de la *Parthénogénèse* ou *Maternité chez des animaux vierges*. A cette seule annonce, quelques bonnes âmes se fermeront peut-être les yeux pour ne point voir et les oreilles pour ne pas entendre; vous, Madame, vous les ouvrirez pour comprendre et pour admirer.

Agréez, etc.

Dr N. Joly,

Professeur à la Faculté des sciences.

# COURRIER DU PALAIS.

---

SOMMAIRE : Le *Courrier* en voyage. — Réponse du Courrier à deux critiques. — Peut-on espérer un journal juridique quotidien à Toulouse ? — Esprit, caractère et style des Revues judiciaires. — Histoire d'une corbeille de mariage. — Le pourvoi du capitaine Doineau. — Mort de M. Laplagne-Barris. — Le procès de M. le comte Jules Migeon. — Les assises de l'Ariége. — Les vacances de l'avocat.

Ax sur Ariége, octobre 1857.

*Lettre à M. le Directeur de la* REVUE DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE.

MONSIEUR,

Le Courrier du Palais est-il astreint aux rigueurs d'un domicile fixe ? N'a-t-il la parole que du pied de la barre ? et ne peut-il donner signe de vie, lorsqu'à la faveur des vacances il a *rompu son ban ?* Un de nos plus estimables collaborateurs, notre confrère et ami, M. Vaïsse, nous a gracieusement montré, dans sa lettre du mois dernier, datée de Luchon, qu'il peut et qu'il doit en être différemment. Il nous a particulièrement proposé l'exemple recommandable d'un chroniqueur judiciaire en renom dans la presse parisienne, M. Frédéric Thomas, qui, combinant savamment les exigences de son sujet quotidien avec les fantaisies du tourisme,

promenait naguère sa tente sur les cimes espagnoles, et jetait sans crainte, au milieu de ses narrés ordinaires, l'épice originale et savoureuse de la *tauromachie.*

A notre tour, M. le Directeur, sans prétendre nous élever en tout point jusqu'à une imitation beaucoup trop difficile pour nous, nous emprunterons, du moins, à nos deux modèles un de leurs meilleurs sentiments, cette noble sympathie qui, triomphant de l'éloignement, les attire sans cesse vers leur journal comme vers leur étoile, et les empêche de laisser croître l'herbe sur le chemin d'une douce affection. Confiné comme eux dans le riant exil des Pyrénées, je n'attendrai pas mon retour à Toulouse pour vous adresser les communications que je vous réserve, et auxquelles vous faites l'honneur d'un accueil si cordial.

Le 27 juillet dernier, Monsieur, notre *Courrier* faisait timidement son entrée dans votre recueil. L'entreprise était hardie, par cela seul qu'elle était nouvelle. Le péril grandissait encore à nos yeux par la comparaison que beaucoup de vos lecteurs allaient faire entre ces travaux intéressants, riches et variés, auxquels vous les avez habitués dès longtemps, et une revue judiciaire dont l'attrait pouvait, pour certains, être si médiocre. Ceux-ci n'apercevraient peut-être qu'un pâle et stérile hors-d'œuvre, là où nous avions osé rêver, vous et nous, une conception heureuse et utile. — Redoutant toujours de confondre avec la vérité les mirages perfides d'une illusion, nous tremblions après avoir accepté une tâche si difficile en elle-même, et qui, dans tous les cas, aurait mérité d'être livrée à des mains plus dignes.

Aussi n'osions-nous guère rechercher les impressions du public, ni interroger l'opinion sur notre travail, de peur de les trouver sévères. Cependant, il a bien fallu faire appel à la sagesse et à la franchise de nos amis. Ils nous ont soumis deux remarques, qui heureusement ne sont pas deux graves reproches, et auxquelles nous répondrons avant toute chose, autant par déférence pour ceux qui ont bien voulu nous les adresser, que pour mieux déterminer encore la nature, l'esprit et le caractère de l'œuvre que nous venons continuer aujourd'hui. On nous a dit en premier lieu : « Un Courrier du Palais n'est pas à sa place dans un » journal mensuel. Un cadre si étroit convient mal à cette matière com- » plexe, et susceptible d'une mobilité ainsi que d'un renouvellement » incessants. Une telle revue ne sera jamais complète et sera rarement » opportune, etc. » D'accord ! — bien que ce raisonnement soit entaché de quelque exagération. — A ce compte, d'ailleurs, un écrivain unique

est plus insuffisant encore que le journal lui-même. — Mais la création d'une feuille quotidienne spéciale aux matières judiciaires, est-elle vraiment chez nous une possibilité ? Nous voudrions bien qu'on nous l'affirmât, qu'on nous le prouvât surtout ! Nous en aurions un désir d'autant plus vif, que Toulouse se trouve placée, croyons-nous, dans des conditions éminemment favorables, uniques peut-être en province, pour servir de siége à une publication de ce genre. Nous étions le premier à vous signaler, dans notre précédente lettre, les ressources et les richesses que présentent à cet égard et sa Cour impériale et son Tribunal. D'autres juridictions encore y offrent un aliment continuel au compte-rendu : espèces curieuses en fait, décisions remarquables sur de graves points de droit, tout s'y rencontre, ainsi qu'il arrive toujours dans les centres judiciaires qu'entourent une cité populeuse et un vaste ressort. — Que serait-ce donc si dans cette ville, depuis si longtemps inféodée au culte du droit, où l'Université et le Parlement furent presque du même âge, tous deux imbus du vieil esprit romain, l'une par ses origines ecclésiastiques, l'autre par la connaissance et l'amour du droit écrit, que serait-ce, disons-nous, si l'Ecole de droit venait s'associer aux travaux du palais, par l'examen raisonné et critique des arrêts émanés, soit de notre Cour, soit de la Cour suprême, — car ceux-ci sont le patrimoine de la France entière ? Elle donnerait d'heureux fruits, cette collaboration de la jurisprudence et de la doctrine, s'observant et s'éclairant mutuellement, presque toujours s'alliant l'une à l'autre. — Les Sociétés de légistes, dont Toulouse est également fière, apporteraient aussi leur tribut, depuis l'Académie de Législation, dont les relations sont si étendues et si élevées, jusqu'aux modestes conférences des avocats stagiaires. — Qu'on joigne à ces éléments des études sur l'*Histoire du Droit*, — notre sol en renferme une mine des plus fécondes; — de temps à autre un article *Variétés*, où l'imagination viendrait faire la distraction de la science; — que l'on couronne le tout, s'il le faut, par les récits amusants de la *Buvette*, lorsque la buvette sera fondée dans notre Palais de justice, et l'on aura réalisé sans nul doute une précieuse création. — Les rédacteurs ne lui feraient pas défaut. — Nous pourrions blesser bien des modesties, si nous voulions citer des noms. — On en trouverait sur le siége des magistrats aussi bien que dans les chaires de la Faculté. Parmi nos ardents et diserts confrères du barreau, plus d'un, certains jours, se délasserait volontiers de la parole par la plume, et des dossiers par les livres.

Cette belle médaille, cependant, n'a-t-elle pas son revers ? Cette feuille,

qui la créera ? qui l'entreprendra ? — Nous proclamons avec une douce conviction, que l'esprit de coterie ou de rivalité resterait toujours étranger à sa fondation. Les légistes forment une famille unie et paisible, sacrifiant héroïquement toute passion et tout orgueil à l'amour de la justice et de la science; ce n'est pas d'eux qu'on dira jamais : *Genus irritabile.* — Ainsi l'on s'entendrait avec empressement. — Nous voulons bien admettre, d'un autre côté, que nul ne chercherait là les vulgaires profits d'une spéculation. — Mais pourrait-on au moins arriver au résultat sans s'imposer de lourds sacrifices ? Et, pour appeler les choses d'un nom contemporain, ne faudrait-il pas en venir aux prises avec la *question d'argent?* — Chacun ferait volontiers de l'art pour l'art; mais de l'art pour la ruine, qui donc le voudrait tenter, si ce n'est quelqu'une de ces natures d'élite, folles de génie et de désintéressement, comme nous en connaissons, mais comme on en connaît bien peu !... Qui n'a gémi sur les funestes progrès du positivisme et du matérialisme dans notre siècle ? Lire aujourd'hui, est-ce qu'on a le temps ? on lit trop le Cours de la Bourse. Pour le temple de Plutus, on a déserté la bibliothèque. La fièvre du jeu a tué la sérénité de l'étude : « Enrichissez-vous, » s'écrient les prophètes du jour. Et, d'ailleurs, payer pour lire ? Il faudrait au moins lire *gratis :* ce serait encore beaucoup d'honneur pour l'écrivain qui prétend faire la leçon à ses semblables ! — Dès que le rayonnement du phare intellectuel, baptisé *Journal* ou *Revue,* atteint le sac aux écus, chacun en évite le contact et se retire dans l'isolement de sa propre pensée avec la béatitude que procure la conscience d'une économie. — Ils sont rares, hélas ! les Mécènes de la presse, et plus encore ceux de la presse spéciale. On ne connaît aujourd'hui ni le lecteur qui place le désir de s'instruire à la hauteur d'un intérêt, ni le lecteur qui s'abonne pour encourager une entreprise utile. Quiconque veut distribuer aux autres le pain de la pensée, et surtout en faire un *pain quotidien,* doit avoir plus que l'intelligence et le dévouement, il lui faut la richesse. Malheur à la science qui n'est pas en fonds et au journaliste qui n'habite pas un coffre-fort ! La presse de Paris elle-même courtise amoureusement la finance ; le *Constitutionnel* s'est jeté dans les bras de M. Mirès ; et cet exemple n'est pas isolé. — Le journal le plus utile ne saurait naître et grandir sans le secours de la rosée monétaire. Combien, faute de ce viatique, ont péri dès les premiers pas, vivant peut-être leur printemps, mais n'attendant jamais leur automne pour passer à l'état de *feuilles mortes !* — Ce sont là de bien tristes, mais de bien incon-

testables vérités. Le bon vouloir ne peut rien ici sans l'argent; l'écrivain ne peut rien sans l'abonné; et l'abonné manque...

Bien des fois nous avons entendu des hommes éminents déplorer l'impuissance où l'on est de briser cet écueil, — peut-être aussi quelque autre, — et de créer une publication juridique *quotidienne* dans notre pays. En attendant que de nouveaux et de meilleurs efforts aient succédé à de stériles regrets et produit d'autres résultats, faisons ce qui, grâce à vous, Monsieur, est possible; ce qui, sans être suffisant en soi, pourrait du moins ramener les esprits vers la contemplation d'un but trop tôt déserté peut-être. Commençons quelque chose; un commencement est au moins un exemple.

Répondons maintenant à une plus aimable critique, qui s'est résumée dans ces mots : « Votre Courrier est écrit un peu trop pour les docteurs, » *pas assez pour les dames*, » et dont voici le développement : « Votre » Courrier ne *plaît* pas, *n'amuse pas* suffisamment. Il le faudrait plus » brillant et plus agréable dans la forme; un peu moins sévère et un » peu plus *pailleté*.. » — Cette double observation ne nous a point surpris; et nous avions bien espéré la mériter.

Voudrait-on nous coter à grief le choix que nous fîmes, parmi les événements judiciaires, de ceux qui figuraient dans notre premier essai? Aurait-on trouvé bon que notre attention s'arrêtât sur des affaires plus *gaies*, sur des causes plus *grasses*, susceptibles, non-seulement de récréer, mais encore de *faire rire*, — non-seulement d'éveiller l'intérêt, mais encore d'exciter l'*hilarité?* Evidemment non; car ce serait abaisser le niveau de notre œuvre en même temps que méconnaître son objet; ce serait aussi détruire son harmonie avec le caractère élevé de votre recueil et du public spécial appelé à le lire. Il faut se garder de confondre les procès piquants ou curieux avec les procès bouffons, futiles ou scandaleux, qui ne nous apprendraient rien ou ne nous apprendraient que de tristes choses. — Puis, si nous comprenons qu'un journal grand format, où il y a chaque jour place pour tout, et même *trop de place*, ait recours pour combler ses *blancs* à la *petite chronique* des septième et huitième chambres, il faut convenir que, dans votre *Revue*, l'espace est trop rare et trop dignement disputé pour que le Courrier du Palais le sacrifie tout entier à des facéties et à des excentricités sans valeur. Que des causes se présentent où règnera une honnête gaîté, une bizarrerie respectable, notre intention, *bien accusée dans notre première lettre*, est de ne pas les dédaigner, car elles peuvent contenir leur ensei-

gnement ; mais nous n'en serons pas prodigue. Entre ce projet et l'entraînement qui nous pousserait à nous occuper, par système et exclusivement, d'elles, il y a un abîme que nous ne franchirons jamais.

Cela étant, et nos travaux ne devant rouler en principe que sur des affaires et des questions *sérieuses*, dont l'exposé soit propre à *éclairer*, à *instruire* et à *moraliser*, le ton et le style que nous avons adoptés, ont-ils encore besoin d'une défense ? Très-certainement, nous ne sommes pas ennemi de la recherche littéraire ni du culte des tropes : nous les considérons, au contraire, comme un ornement indispensable des écrits même les plus sérieux. Cette profession de foi est un acte de goût qui ne nous coûte aucun effort. Mais si nous voulons dans le langage cet éclat, ces atours, ces miroitements que l'on jette sur la pensée comme des habits de fête, pour le plaisir et quelquefois pour l'étonnement du lecteur, nous ne saurions accepter de tels procédés et de tels apprêts qu'à l'endroit des sujets qui les comportent, jamais à l'égard des sujets qui les excluent. Chaque genre veut être traité d'une certaine manière. On a dit : « Le style, c'est l'homme; » on aurait dû dire d'abord : « *Le style, c'est le sujet !* » Poétisez donc la jurisprudence ; mettez un arrêt en vers, comme je ne sais quel original a fait de la géométrie, vous les aurez dénaturés et destitués de leur premier attrait. Désertez le langage et la terminologie juridiques pour envelopper une théorie de droit sous le manteau d'une rhétorique ambitieuse, et l'on dira de vous : « Juriste comme un littérateur, et littérateur comme un juriste ! » Nous n'avons point, pour notre part, à introduire vos lecteurs au théâtre, au musée, dans les galeries, dans les livres nouveaux, en un mot, dans les sphères irisées des arts et des lettres. Ce soin, M. le Directeur, a été confié par vous à deux maîtres, dont les correspondances charmantes semblent être des sœurs jumelles, bien qu'elles ne sortent pas du même berceau, et qui, sachant bien de leur côté trouver le style et le tour appropriés à leur sujet, émaillent leurs récits, leurs tableaux et leurs critiques, d'assez d'esprit, de fleurs et de rubis, pour répondre en ce point aux plus difficiles exigences. Ceux-là, Monsieur, sont les peintres et les magiciens de votre recueil ; nous n'en sommes, nous, que l'humble *greffier*. Notre domaine, c'est le Palais, pays des vérités sans fard, où toute chose est dépouillée de fictions et d'artifices ; notre Egérie, c'est *Thémis*, non pas une muse folâtre, mais une austère déesse, dont la gravité n'a d'égale que sa simplicité. Elle chérit les efforts de l'intelligence vouée au bien et au juste, et s'accommoderait peu

des voltiges inopportunes de l'imagination. Elle préfère l'aridité d'un récit vrai, d'un exposé clair; d'une maxime juste, d'un raisonnement logique, au charme du conte, du roman ou du madrigal les mieux *troussés*.

Voilà pourquoi, Monsieur, votre Courrier du Palais continuera d'être *simple* avant toute chose, toujours *correct*, s'il en est capable; prétentieux ou trivial, jamais!

Nous ne pensons pas que dans ce programme il y ait rien d'incompatible avec *la part des dames*. Au surplus, comme nous brûlons de le prouver, et surtout de n'être pas tenu pour indigne par un sexe si peu habitué à l'oubli, nous voulons dire droit, dès aujourd'hui et sur l'heure, à la requête qui nous a été présentée au nom de vos aimables lectrices. Elles nous permettront donc d'utiliser ici quelques notes prises avec intention dans une audience du Tribunal civil de Toulouse, le 16 août dernier, et de leur raconter les infortunes judiciaires d'*une corbeille de mariage*.

Un procès sur un tel objet, s'écriera-t-on, une contestation pour ce qui est toujours le symbole de l'union la plus touchante et représente le gage d'un accord longuement élaboré? Rien n'est plus vrai cependant, et voici comment l'osier matrimonial a pu contenir la pomme de discorde, comment des écrins sont devenus des boîtes de Pandore.

M. M***, de Castelsarrasin, s'était passionnément épris de Mlle B***, de Toulouse. Arriva le moment où il crut ne plus pouvoir *vivre sans elle*. Tout ce qu'il entreprit pour se faire accueillir, puis apprécier, celles pour qui nous écrivons ici le savent bien mieux que nous, beaucoup d'autres candidats l'ont fait ou le feront pour elles. Les familles *s'abouchent* (style consacré), on traite les *questions d'intérêt*, on suppute les *espérances respectives*, le jeune homme n'ayant *pas déplu à la demoiselle*. Enfin, la formalité solennelle des publications avait commencé; le public de l'église et de la mairie avait été mis dans la confidence de l'hymen projeté. Vint l'article des cadeaux. Impossible de faire mieux les choses que M. M***. Voulant mettre sa générosité au niveau de son bonheur, il *envoie* chez la fiancée de ses rêves un bijoutier et un marchand d'étoffes précieuses. Soieries et velours, cachemires et bijoux sont étalés devant Mlle B***, qui daigne en choisir pour 10,000 fr. environ. Ajoutons que, pendant ce temps, M. M*** dépensait *vingt mille francs* et plus pour orner sa maison, la monter, renouveler son mobilier, se jeter dans l'acajou, le bois de boule, l'argenterie à filets; en un mot, pour se mettre, lui et tout ce qui l'entourait, *en tenue de mariage*.

Un soir, les parents B*** vinrent déclarer à M. M*** qu'ils avaient reçu des *lettres anonymes*, mais qu'ils les *méprisaient*; etc., et ils en déchirèrent *une* devant lui. Tout semblait donc sourire à M. M***, lorsque la veille du jour fixé *pour la célébration*, et, pour ainsi dire, au moment suprême, Mlle B*** déclare, *avec une énergie qu'on ne lui connaissait pas*, « qu'elle rompt le mariage, qu'elle ira au couvent plutôt qu'à la commune, etc. » — Ses beaux yeux étaient rouges de larmes. — Consternation générale! — Le plus grand défaut de M. M***, c'était un petit cousin imberbe auquel personne n'avait jamais pris garde, si ce n'est Mlle B***, et qui avait *menacé de se tuer* si M. M*** voyait sa flamme couronnée.

Mlle B*** rendit donc à M. M*** une liberté dont il se serait bien passé; mais elle ne lui rendait pas les sommes importantes qu'il avait sacrifiées sur ses autels.

M. M***, revenu de sa stupeur, les réclame; mais on prétend lui faire reprendre purement et simplement *les objets* qu'on a reçus de lui. Ce mode de procéder convint peu au futur éconduit; il ne s'est pas encore résigné, paraît-il, à croupir dans le célibat, et il ne veut pas offrir à sa *future à venir* la défroque de sa *future passée*. Il a raison. Qu'a-t-il fait alors? Par exploit contenant assignation soigneusement libellée, il a cité Mlle B*** et ses parents devant le Tribunal, en paiement : d'abord, d'une somme égale au montant des factures par lui payées aux marchands, et qu'en homme d'ordre il avait conservées; — puis, d'une seconde somme de 20,000 fr. pour le dommage de ses dépenses extraordinaires que le projet de mariage avait seul motivées. — A l'audience, toutefois, son avocat déclare rétracter ce dernier chef de conclusions; mais on maintient de plus fort le premier.

La famille B*** soutenait que le mariage n'avait pas été arbitrairement rompu, qu'il était survenu à l'endroit de M. M*** de *déplorables renseignements*, et pour preuve, elle exhumait plusieurs de ces lettres anonymes que l'on avait précédemment repoussées du pied, mais dont on n'avait détruit qu'une seule.

Le Tribunal a reconnu formellement la mauvaise foi et le caprice qui avaient dirigé la conduite de Mlle B***, et déclarant cette dernière auteur d'un dommage considérable vis-à-vis du demandeur, il l'a condamnée, ainsi que ses excellents parents, à payer le prix des objets précieux que M. M*** lui avait offerts, demeurant pour elle le droit de conserver ces mêmes objets.

En quittant l'audience, Mlle B*** se consolait, sans doute, en disant : « Quand j'épouserai mon cousin, j'aurai deux corbeilles au lieu d'une. » — M. M*** pensait : « J'ai un amour de moins et un mobilier de plus. » — Les parents de Mlle B*** ajoutaient : « 10,000 fr., c'est cher ! Il faut qu'une fille ait fini de choisir son mari avant de choisir sa corbeille. » — Et ces derniers mots renferment la vraie morale de ce petit procès.

En fait d'actualités, rien de remarquable ne s'est produit depuis la fin de l'année judiciaire dans les audiences de la justice toulousaine. Les chambres des vacations, tant à la Cour qu'au Tribunal, font leur service sans bruit, sans éclat. Vous savez, du reste, qu'elles n'ont à s'occuper que des affaires dites urgentes, ou de celles qui intéressent la liberté des détenus, dont le procès n'est ni trop compliqué ni trop important.

La même quiétude n'a pas été réservée, durant ces vacations, à tous les Tribunaux de l'Empire. La chambre criminelle de la Cour de cassation, — qui ne peut pas prendre plus de vacances que le crime ne s'en donne, — s'est occupée, entre autres pourvois, dans les journées des 2 et 3 octobre, de celui qu'avaient formé le capitaine Doineau et consorts contre le terrible arrêt de la Cour d'assises d'Oran qui les avait frappés. — Les journaux de Paris nous apprennent que ce pourvoi excitait un très-vif intérêt. La magistrature, l'armée étaient représentées par d'éminents personnages dans le nombreux public de l'audience. Onze moyens étaient proposés au soutien du pourvoi, et ce n'étaient pas des moyens ordinaires. Quelques-uns étaient puisés dans les difficultés de *compétence* que soulevaient, à des points de vue divers, la position de Doineau comme *militaire*, — la nature de sa *fonction* comme chef d'un bureau arabe, — l'interprétation des lois et décrets qui, sous différents régimes, ont tour-à-tour organisé ou modifié la *constitution de la justice en Algérie ;* — puis encore la nature (civile ou militaire) du *territoire* sur lequel le crime s'était commis. D'un autre côté, la présence devant une Cour française de coaccusés parlant des langues différentes, avait donné lieu à des incidents qui semblaient pouvoir compromettre la procédure. MMes Morin et Duboy ont fourni une plaidoirie fort instructive. M. le procureur général de Royer leur a victorieusement répondu dans un réquisitoire qui mérite aussi d'être lu. Après un délibéré qui a nécessité un renvoi au lendemain, la Cour suprême a rendu un arrêt de rejet. Ainsi serait tombée la dernière espérance de ce malheureux officier, qui fut aussi bien coupable, si la clémence impériale n'était là !

La Cour de Cassation en avait à peine fini avec ce grand procès, qu'elle était frappée d'une grande douleur. M. le président Laplagne-Barris, qui depuis vingt ans, si je ne me trompe, dirigeait la chambre criminelle, est mort, le 15 de ce mois, en laissant de glorieux souvenirs et un vide difficile à combler dans la magistrature française.

Permettez-moi de vous signaler, Monsieur, un procès d'une autre nature, mais bien curieux à bien des titres, qui a commencé le 8 octobre devant le Tribunal de Colmar, et qui touche à peine à sa fin au moment où j'écris. C'est l'affaire de M. le comte Migeon, récemment nommé député du Haut-Rhin, et dont l'élection est signalée par le ministère public comme entachée de fraudes punissables. M. Migeon est en outre prévenu de port illégal de plusieurs décorations, et notamment de la croix de la Légion-d'Honneur. Ceux qui suivent attentivement ce débat peuvent être édifiés de plus d'une manière. On y puisera, quand on voudra, les éléments d'un roman nouveau-genre, qui s'appellerait : *Les Mystères des élections.* — Une fois de plus, nous avons admiré la toute-puissance avec laquelle la justice lève tous les voiles. Rien pour elle ne peut rester caché. Le jour où elle veut tout voir, si haut, si loin que ce soit, elle voit tout. — Je vous recommande vivement l'étude et la méditation du procès de Colmar, comme un passe-temps des plus profitables.

Notre Ariége, d'où je vous écris ces lignes, est pleine de l'émotion que fait naître la session de ses assises, ouverte le 20 de ce mois, sous la présidence de M. le conseiller de Guer. Rarement le rôle criminel avait été chargé, dans ce pays, comme durant l'année 1857. En janvier, c'était le procès de Fouët, vieillard qui avait fait assassiner sa femme par une concubine. En juillet, c'était l'assassinat du curé de Brassac par un misérable voleur de vingt ans. Aujourd'hui, sur treize affaires à juger, on distingue *trois* meurtres, dont un est qualifié *parricide*, et un second *assassinat suivi de vol.* — Ce n'est pas tout, et les prisons de Foix renferment encore un homme accusé d'assassinat et de vol, commis à Montgaillard sur la personne de la servante du curé. Est-ce trop prétendre que d'espérer des jours meilleurs pour la tranquillité des personnes dans ce département?

Vous le voyez, Monsieur, les vacations ne ferment nos Tribunaux qu'à demi. La justice est un besoin de chaque jour et de chaque heure.

Pensez-vous, d'ailleurs, que ceux-là même qui désertent le Palais

pendant deux mois, le magistrat ou l'avocat en vacances, cessent pour cela de remplir leur mission de chaque jour, et ne portent pas là où ils vont le bienfait de certains services? Veuillez le croire, le temps de leur éloignement n'est perdu ni pour la science ni pour l'humanité. Pour ces intelligences, habituées à une incessante activité, à une continuelle tension, à une dévorante ardeur, il n'y a pas de sommeil possible. Elles ne comprennent pas ce repos indigne, qui a nom l'*oisiveté*. Elles se délassent en travaillant encore. Seulement, ce n'est plus le travail agité, entraînant, fiévreux de la session judiciaire; c'est l'occupation modérée, gouvernée, choisie. On ne pâlit plus sur le grimoire des dossiers *hideusement peints* (nous ne sommes pas fâché de jeter ici cette remarque). Retiré au sein du foyer rustique ou mollement assis sous l'ombrage au milieu des gazons et des fleurs, on s'entretient paisiblement avec ce mystérieux compagnon qui s'appelle le *livre;* on lui demande tour-à-tour les secrets de la nature, les leçons de l'histoire, les enchantements de la littérature et de l'art, les notions précieuses des diverses sciences. On a pour cabinet la voûte du ciel, et les mille rayonnements de la nature viennent dorer les pages que l'œil parcourt sans se rougir. J'adore, pour ma part, ces lectures solitaires entrecoupées de rêveries et de contemplations; je n'en connais pas qui laissent dans l'esprit plus de souvenirs, et dans l'âme une trace plus profonde. On repasse en soi-même les enseignements qu'a fournis le passé; on jette les fondements de *son expérience;* on revoit ses auteurs de prédilection. L'arrivée du *Droit* ou des *livraisons de Sirey* sont l'évènement capital de la journée. On se prépare ainsi aux nobles et difficiles luttes que la rentrée des cours ouvrira; l'on aspire enfin, nouveau Titus, à se dire : « Je n'ai pas perdu mes vacances. »

Et puis, que de procès arrêtés dans leur germe (quoi qu'en disent certains esprits forts), que d'arrangements conclus, que de victoires remportées sur l'ignorance ou sur les mauvaises passions par le jurisconsulte momentanément transplanté sur un théâtre villageois! C'est avec un bonheur infini, je vous l'assure, que l'on donne à ces bons paysans, généralement si naïfs, le conseil qui les prémunit contre le piége de quelque madré ou qui les arrête sur la pente de l'entêtement. Les premiers venus vous envoient les autres, et au bout de peu de temps vous avez terminé quelque ancienne lutte, apaisé quelque vieille haine, réglé un partage qui met toute une famille d'accord. Vous êtes affectueusement remercié, presque béni! Et cet honoraire de gratitude, tout impal-

pable qu'il soit, s'il n'a pas le même prix, a du moins plus de charme que le tribut monétaire payé à regret par les terreurs d'un accusé, ou par les passions implacables du plaideur quand même. Quel dommage, Monsieur, qu'on ne puisse pas se passer du second !

Mais je m'arrête, Monsieur; il ne faut pas qu'on dise de cette lettre : « Interminable comme un plaidoyer. » — Je ne veux pas non plus que les malins ajoutent : « Si l'avocat discourt si longnement en vacances, » que doit-il en être pendant l'année ? »

Agréez, etc.

Ernest Astrié,

Docteur en droit, avocat à la Cour impériale de Toulouse.

---

# LETTRES PARISIENNES.

## Sommaire.

Justification de l'auteur des *Lettres Parisiennes*, accusé du crime de lèse-Romantisme. — Petite profession de foi littéraire. — Souvenirs de collége. — Les théâtres. — Pièces à venir et pièces avenues, — Les statues de Mme de Sévigné et de Geoffroy-Saint-Hilaire. — M. Michelet, professeur d'histoire... naturelle.

*A M. le Directeur de la* Revue de l'Académie de Toulouse.

Octobre 1857.

Monsieur,

Les lettres attirent naturellement des réponses comme les paratonnerres attirent la foudre, et nos modestes *Lettres Parisiennes* n'ont pas le privilége d'échapper toujours à cette condition des griffonnages épistolaires. — Parmi les correspondants officieux qui daignent, de temps en temps, comme des confidents de tragédies, couper de répliques plus ou moins bienveillantes nos monologues mensuels, figure un ami inconnu (c'est ainsi qu'Alphonse Karr appelle ses lecteurs) qu'à sa chaleureuse intolérance nous aurions deviné assez heureux pour être très-jeune, s'il n'avait pris soin de nous en informer lui-même. Cet ami inconnu nous écrit *ab irato*, et, nous l'avouons, ses reproches nous ont touché droit

au cœur ; aussi voulons-nous lui répondre et tâcher de nous justifier à ses yeux.

Le mois dernier, à propos de la mort prématurée de Gustave Planche, nous avons écrit les lignes suivantes sans nous douter qu'elles nous attireraient une verte mercuriale : « Chaque jour fait une nouvelle trouée » dans ce groupe de vétérans qui, il y a un quart de siècle, s'embar- » quaient, pleins d'enthousiasme et de foi, pour chercher des terres » inexplorées, convaincus, comme les Argonautes, qu'ils devaient rap- » porter la Toison d'or. Mais la Toison d'or n'est pas venue..... » Ces derniers mots ont semblé à notre jeune correspondant tout-à-fait dignes du fagot, comme entachés du crime de lèse-orthodoxie romantique. Il nous demande, en termes excellents du reste, quoique très-vifs, si nous comptons pour rien *Hernani, Marion de Lorme, Ruy-Blas, Notre-Dame, Les Feuilles d'Automne* de Victor Hugo ; *Christine et Charles VII* de Dumas ; *Chatterton* et *Stello* du comte de Vigny ; tout Alfred de Musset, et une foule de beaux ouvrages auxquels notre admiration est depuis longtemps entièrement acquise, et qu'il énumère avec complaisance dans quatre fort éloquentes pages.

Nous répondrons à cela que, moins que personne, nous songeons à contester les titres glorieux de l'école romantique, et nous en avons donné la preuve ici-même, en annonçant la perte irréparable de l'auteur de *Rolla* (1). Seulement, les œuvres que nous cite notre jeune contradicteur sont des faits isolés et tout-à-fait personnels, ressemblant un peu à ce que les musiciens appellent un *accident à la clef*: La Toison d'or que les Argonautes littéraires de 1830 espéraient rapporter de leur aventureuse expédition, ce n'était pas seulement telle ou telle œuvre plus ou moins parfaite, mais bien une poétique nouvelle, qui devait faire mettre au rebut toutes les vieilles règles, tous les bâillons héréditaires, et dissiper, soleil radieux, les ténèbres de la routine. Or, comme la règle des unités, déjà passablement endommagée par les grands poètes du dix-septième siècle, est à peu près restée seule sur le carreau; comme, d'autre part, la littérature nous semble être encore aujourd'hui au même point qu'en 1829, hésitant entre Racine et Shakspeare, ballotée entre Ronsard et Malherbe, cherchant à tâtons le beau idéal à droite et le laid idéal à gauche, nous avons cru pouvoir dire, sans être taxé d'injustice : « La Toison d'or n'est pas venue. »

(1) *Revue de l'Académie de Toulouse*, t. IV, p. 386.

Et, puisque nous en sommes sur ce chapitre, qu'il nous soit permis, une fois pour toutes, de faire ici notre petite profession de foi littéraire, afin qu'à l'avenir on n'interprète plus à mal l'expression sincère de nos sentiments. Nous ne sommes pas, Dieu merci! une *perruque* aussi pompeusement canonnée que notre jeune correspondant nous fait l'honneur de le supposer; nous avons même le triste avantage d'avoir été, avant qu'il fût né, un romantique aussi enthousiaste et aussi intolérant à coup sûr qu'il peut l'être aujourd'hui. Nous faisons partie des invalides de la vieille garde d'*Hernani*, et nous nous sommes senti blessé au cœur, en nous voyant accusé par une nouvelle recrue d'insulter à notre ancien drapeau. En dépit de notre tiédeur actuelle, nous avons assisté, imberbe champion, à bien des soirées mémorables et tumultueuses que notre jeune ami a le bonheur de ne connaître que par la tradition, — comme nous connaissons les Croisades. Nous étions intraitable aussi, — que notre jeune ami veuille bien le croire; — mais le temps a singulièrement calmé tout cela; et, sans abdiquer notre admiration pour Victor Hugo, nous avons peu à peu ouvert les yeux pour reconnaître les beautés de Racine, que nous appelions alors *Monsieur Racine*, — ce que les néo-romantiques ne se permettent probablement pas, et nous les en félicitons sincèrement.

Si notre radicalisme d'autrefois a fait place à un éclectisme plus accommodant, c'est moins notre faute que celle des années, et nous devrions en ceci sembler à notre jeune contradicteur, bien moins à blâmer qu'à plaindre; mais *cet âge est sans pitié!* Nous en sommes venu, à la longue, à admirer ou à critiquer un ouvrage, suivant l'impression qu'il produit sur notre esprit, et sans nous inquiéter de la bannière sous laquelle marche son auteur. C'est ce que n'admet pas la foi exclusive de notre correspondant, et nous ne le concevons que trop bien; car, tout en nous défendant ici, nous ne pouvons nous empêcher de regretter nos beaux jours de 1830, jours d'enthousiasme universel où il faisait si bon d'avoir vingt-cinq ans, de l'imagination, une idée et une plume.

Malheureusement, à cette époque, nous sortions à peine de l'enfance; il est inutile de dire aux lecteurs de la *Revue* que nous n'avions ni imagination, ni idées, et la seule chose qui fût à notre portée, c'était une plume, — avec laquelle nous écrivions fort illisiblement nos thèmes et nos versions.

C'est une manière de dire que nous étions encore au collége où nous faisions notre rhétorique sous un vénérable professeur homonyme,

et, si nous ne nous trompons, un peu oncle du célèbre critique dont la mort nous a amené à écrire la phrase incriminée. Malgré les soins de notre professeur, homme de goût et d'études solides, et, qui plus est, auteur d'un gros dictionnaire grec bien connu des écoliers, les doctrines nouvelles s'étaient glissées insensiblement dans quelques jeunes têtes, et notre classe comptait jusqu'à sept brebis qui s'étaient séparées violemment et avec effraction de la sainte bergerie de la tradition et de l'*Art poétique*. Nous étions une de ces brebis réfractaires. Nous composions des discours français (on a la complaisance d'appeler ainsi certains devoirs de rhétorique), où nous faisions sonner, à chaque ligne, les cadrans de fer de l'éternité, siffler les Djinns dans l'espace et cabrioler les sorcières sur leurs manches à balai, au clair de lune, dans la nuit brune. Le professeur tonnait contre ces misérables pastiches des compositions à la mode, et, malgré ces anathèmes, nos discours de la semaine suivante, écho fidèle des audaces les plus récentes, continuaient de plus belle l'œuvre de la réformation dans le style et les métaphores des rhétoriciens. — Comme nous étions heureux de notre essor de novateurs et fiers d'une expression inédite, éclose dans un coin de notre âme, avant de s'être épanouie dans les strophes de l'un de nos poètes! Quelle joie d'opposition! Empêcher le professeur de dormir et tourmenter les mânes de Boileau! — Nous doutons fort que les lycéens d'aujourd'hui éprouvent autant de plaisir et ressentent des émotions aussi délicieuses en alignant les discours français que leurs maîtres leur infligent.

Et quand nous sortions de classe, Monsieur, la guerre recommençait bien autrement vive et piquante entre la majorité fidèle et les sept brebis insurgées. Les récréations se passaient en discussions chaudes et animées; les cours du collége devenaient des parterres d'Hernani. Les sectateurs du nouveau prophète avaient là une minorité avérée et ne pouvaient lutter qu'en s'enrouant à belle gorge; mais elle criait et s'enrouait, la brave minorité! On lui aurait rompu les os plutôt que de lui faire renier son culte pour le maître. Nous rendions à Racine ce qu'on donnait à V. Hugo; chaque camp marchait sans pitié sur les admirations de l'autre. Quand on nous lisait *Athalie* ou *Esther*, nous aurions voulu que Rossini eût jeté sa musique inspirée sur la *Ballade à la Lune* de Musset, pour la chanter en chœur et couvrir de nos voix indignées la cadence harmonieuse des alexandrins tragiques. Nous étions, comme nos adversaires, exclusifs jusqu'à l'absurdité, passionnés

jusqu'à la folie. — Temps singuliers! que comprendra, nous en sommes sûr, notre honorable contradicteur, mais qui sembleront inexplicables à beaucoup de lecteurs dans cette époque d'indifférence générale en matière d'art et de littérature. Temps de sainte faveur, d'ardentes sympathies, de haines vivaces, où la foi littéraire brûlait toutes les tiédeurs et chauffait toutes les âmes, depuis les salons dorés du faubourg Saint-Germain jusqu'aux salles enfumées où grelottaient sur du grec de pauvres enfants de rhétorique; beaux temps des grandes luttes et des vrais enthousiasmes, qu'êtes-vous devenus?

Comme les vieux soldats racontant leurs campagnes, nous nous sommes laissé entraîner malgré nous sur la route des souvenirs par les reproches de notre jeune ami inconnu; nous nous en apercevons trop tard, Monsieur. Notre correspondant voudra bien, nous l'espérons, nous pardonner la malencontreuse phrase de la Toison d'or, en songeant que nous avons appartenu jadis, que nous appartenons encore, jusqu'à un certain point, à la même église littéraire que lui, et qu'un jour peut-être, lui aussi, en vieillissant, pourra bien mettre de l'eau classique du Permesse dans son romantique vin du Rhin.

Sur ce, et sans plus tarder, nous courons aux spectacles qui nous provoquent par toutes sortes d'affiches engageantes. Le mois d'octobre, on l'a dit avec raison, est le printemps de l'année théâtrale, et nous voyons autour de nous, comme l'eût écrit feu Demoustier, s'épanouir mille fleurs nouvelles dans le parterre de Thalie.

Après avoir repris *La Femme juge et partie,* comédie aussi invraisemblable que mal versifiée, qui contrebalança, dit-on, le succès du *Misanthrope*, le Théâtre-Français a ouvert la campagne par un ouvrage en deux actes et en prose de M. Ernest Legouvé, intitulé le *Pamphlet.* Cette pièce, oubliée longtemps sans doute dans les cartons, a paru quelque peu vieillotte, et n'a dû son salut qu'au jeu des acteurs et aux intentions honnêtes qui, depuis le *Mérite des Femmes,* sont héréditaires dans la famille Legouvé. Le *Pamphlet* pourra tenir l'affiche pendant quelques semaines; mais c'est une comédie à refaire, qui peut-être est déjà refaite, car le Vaudeville annonce un *Pamphlétaire* de M. André Thomas, dont on dit beaucoup de bien.

Une autre pièce à refaire, c'est la comédie des *Petites Lâchetés,* jouée au Gymnase. Cet ouvrage ne tient pas du tout les promesses de son titre, mais il est intéressant, suffisamment littéraire, et il a dû un quasi-succès à la grande habileté scénique de M. Anicet Bourgeois et au style

élégant et spirituel, — trop spirituel quelquefois, — de M. Adrien Decourcelle, littérateur démissionnaire, fourvoyé dans les rangs des *faiseurs*.

Une pièce qu'on ne refera plus, nous l'espérons, ce sont les *Chants de Béranger*, pot-pourri à tiroirs, où Mlle Déjazet a retrouvé son esprit pétillant, sa voix flûtée et sa verve inépuisable des *Chansons de Béranger* de 1831.

Le *Père aux écus* est un titre heureux, qui tient tout ce qu'il promet, — demandez plutôt au caissier de la Gaîté et à M. Ferdinand Dugué. — Depuis longtemps, le public des Boulevards éprouvait le besoin de voir dépécer le *Père Goriot* en beaucoup d'actes et en trop de tableaux, et M. Ferdinand Dugué, qui n'a rien à refuser à ce public, s'est chargé de l'exécution. Mais Mme de Balzac, qui ne plaisante pas quand il s'agit de l'héritage de son glorieux mari, a intenté à M. Dugué un bon procès en contrefaçon. *Adhuc sub judice lis est.* Ce qu'il y a de piquant dans l'aventure, c'est que le *Figaro*, voulant sans doute faire sentir à la veuve du grand romancier que le nom des morts illustres ne doit pas être légèrement mêlé à des débats d'argent, s'est empressé d'annoncer plaisamment que Mme veuve Shakspeare, de Londres, venait d'assigner ladite dame veuve de Balzac, de Paris, en partage de droits d'auteur, attendu que le susdit *Père Goriot* n'est autre que le *Roi Lear* dépaysé et habillé à la moderne. — Du reste, ce sujet du *Roi Lear* n'est pas heureux, car déjà, il y a une quarantaine d'années, il avait attiré quelques désagréments à Feu Etienne, à propos des *Deux Gendres*, comédie en vers prosaïques, imitée d'un drame italien en prose poétique, lequel drame italien était incontestablement tiré de cet éternel nid à procès qu'on nomme le *Roi Lear*.

Un drame ou Mme veuve Shakspeare n'aura vraisemblablement rien à réclamer, c'est l'*Amiral Byng* de M. Paul Foucher, lequel Byng, après avoir été retenu assez longtemps à la censure, vient d'être très-héroïquement fusillé au Cirque sous ce pseudonyme fantastique : l'*Amiral de l'Escadre Bleue*. Des décorations magnifiques, un combat naval splendidement mis en scène, une action intéressante, commençant à six heures du soir et finissant à peine à deux heures du matin; en voici plus qu'il n'en faut pour satisfaire un public qui aime qu'on lui fasse *bonne mesure*.

Le public de l'Odéon, lui, tient moins à la quantité qu'à la qualité; aussi a-t-il applaudi à outrance une toute petite et charmante comédie,

en deux actes et en vers, de M. Lélioux, intitulée le *Perroquet gris*. — Ce théâtre de l'Odéon pourrait bien avoir la bonne fortune de donner asile à la comédie inédite de M. Augier. Après avoir voyagé, nous ne savons pourquoi, des Français au Gymnase et du Gymnase aux Français, *La Jeunesse* est enfin rentrée dans le portefeuille de son auteur, qui, nous l'espérons, se souviendra que c'est à l'Odéon qu'il a obtenu son premier triomphe avec ces deux actes charmants qui s'appellent *La Ciguë*.

M. Ponsard donne l'exemple à M. Augier, car, ayant toujours une tendresse toute particulière pour la scène lointaine qui accueillit sa *Lucrèce*, il compose en ce moment une tragédie en cinq actes et en vers qui verra le jour à l'Odéon.

Le premier Théâtre-Français, on le voit, courait grand risque d'être éclipsé par son frère cadet, sans M. Scribe, qui ne laisse jamais ses amis dans l'embarras. — Semblable à Briarée aux cent bras, cet inépuisable auteur tient toutes les scènes, comme naguère Alexandre Dumas père tenait tous les feuilletons. Non-seulement, ainsi que nous l'avons dit le mois dernier, M. Scribe a fait recevoir, à la rue Richelieu, *Feu Ludovic* qu'il venait de terminer (SEUL!!), mais encore il a lu tout récemment *Les Doigts de Fée*, écrits en collaboration avec M. Ernest Legouvé, déjà nommé. Espérons que l'auteur du *Pamphlet* prendra cette fois sa revanche et que ces collaborateurs expérimentés retrouveront les belles soirées d'*Adrienne Lecouvreur*.

Hélas! cette pauvre Adrienne! elle ne sera plus là pour donner la vie au dialogue un peu terne des deux académiciens! Elle est allée chercher des cieux cléments et reposer sa poitrine affaiblie aux bords de la Méditerranée, à Cannes, dans ce coin fleuri de la Provence, où l'on rencontre plus d'Anglais que de Provençaux, et où, suivant l'expression d'un homme d'esprit, l'été passe tous ses hivers.

C'est à Cannes aussi que l'auteur de *La Fiammina*, M. Mario Uchard, achève sa seconde pièce, encore plus en quatre actes et en prose que la première. C'est également sur les plages que baigne cette mer bleue, si pleine de souvenirs antiques, que M. Ponsard travaille à sa nouvelle tragédie. Puissent les Muses propices, étendant leur protection sur le département du Var, inspirer les deux poètes et nous rendre Hermione!

Eh! comment le Parnasse antique ne se montrerait-il pas favorable à cette Provence, à laquelle le Dieu des vers réserve ses plus tièdes rayons, et qui vient d'élever une statue à la reine de la prose? Cette obscure bourgade de la Drôme que Mme de Sévigné a rendue aussi célèbre

qu'une capitale, Grignan vient de voir revivre pour toujours la femme charmante et le grand écrivain qui sut mettre, dans ses immortelles lettres familières, tout le cœur d'une mère et tout l'esprit d'un siècle.

A l'autre bout de la France, un éminent naturaliste, dont votre docte et aimable professeur de zoologie (1) a raconté la belle vie avec autant d'émotion que de science, Geoffroy Saint-Hilaire vient d'obtenir aussi à Etampes la statue que méritaient ses immenses travaux. — Nous applaudissons de toutes nos forces à ces hommages posthumes rendus à la vertu et au génie.

Et pendant qu'on élève ainsi un piédestal à l'homme qui révéla au monde savant tant de secrets de la nature, M. Michelet, cet écrivain si entraînant, vient de donner un frère à son livre de *L'Oiseau*, et il continue son charmant cours de zoologie poétique à l'usage des gens du monde. Nous ne connaissons du volume nouveau, *L'Insecte*, que les fragments publiés par les journaux, et nous avons éprouvé, en les parcourant, le même charme qu'en lisant autrefois, dans Jean-Jacques et dans Bernardin, ces pages délicieuses où les profanes comme nous ont appris le peu d'histoire naturelle qu'ils savent. Nous ignorons ce qu'on pensera du nouveau livre de M. Michelet, dans les hautes régions scientifiques du Jardin-des-Plantes, où fleurissent les grands mots tirés du latin et du grec ; mais nous, ignorant très-humble, nous avons goûté un plaisir bien vif en apprenant, par M. Michelet, une foule de choses intéressantes que nous ne nous serions jamais aventuré à aller chercher dans de gros livres trop techniques pour notre faible intelligence.

Agréez, etc.

Jules Renoult.

(1) Voir, dans la *Biographie universelle* de Michaud, l'article sur Geoffroy Saint-Hilaire, par M. le Dr Joly.

## BEAUX-ARTS.

---

### Des divers plans proposés pour la reconstruction du théâtre du Capitole.

La double question de l'achèvement du Capitole et de la reconstruction du théâtre est plus que jamais à l'ordre du jour; elle a défrayé, pendant tout le mois, les divers organes de la presse locale. Mais plus la discussion se prolonge, moins on est près de s'entendre. C'est ce qui arrive d'ordinaire, surtout lorsque les intérêts privés sont en jeu.

Dans le cas qui nous occupe, on est bien d'accord sur le point principal, d'achever le Capitole. Faut-il reconstruire le théâtre? On répond encore unanimement *oui*. Mais où le reconstruira-t-on? C'est ici qu'on ne s'entend plus.

Il y a quarante ans que le grand théâtre est établi dans le Capitole, et il y a tout autant d'années qu'on demande de le porter ailleurs. Tout le monde reconnaît qu'une salle de spectacle est un danger permanent pour tout ce qui l'entoure; que notre grand théâtre, par son adhérence au Capitole, expose la ville à un grand malheur public, en compromettant les archives municipales et plusieurs services publics. Comme aucun sinistre n'est venu encore justifier les inquiétudes légitimes des personnes dont la prudence ne sommeille jamais, on s'endort dans une trompeuse sécurité, jusqu'à ce que sonne l'heure du réveil, qui peut être terrible; car l'incendie d'un théâtre n'est pas un incendie ordinaire,

dont il soit facile de se rendre maître. Les matières inflammables qu'il renferme sont un aliment facile à l'activité du feu, qui déjoue bien vite tous les efforts humains et prend quelquefois des proportions effrayantes. Or, toute salle de spectacle est destinée, un peu plus tôt, un peu plus tard, à périr par le feu. C'est une vérité reconnue. La durée d'un théâtre est estimée, en moyenne, à dix-huit ans. C'est encore prouvé par l'expérience. Si jusqu'ici notre salle a mis en défaut le calcul des probabilités, elle n'a pas acquis pour cela un brevet d'éternité; et, d'un moment à l'autre, elle peut avoir le sort qui l'attend. Il ne s'écoule peut-être pas une seule année sans qu'un commencement d'incendie ne soit signalé : une surveillance active a pu jusqu'à présent en arrêter les progrès, mais le jour où cette surveillance sera trouvée en défaut, tout sera perdu.

Il y a bien des années déjà que la question de la reconstruction du théâtre est à l'étude, et il n'y a rien de bien nouveau dans les plans qu'on propose aujourd'hui. Nous ne remonterons pas jusqu'en 1823; mais, en 1847, à l'époque où se discutait avec une grande vivacité le projet de l'achèvement de la place et le plus ou moins de convenance à construire le théâtre en face du Capitole, tous les plans que l'on produit aujourd'hui, on les produisit alors. M. Urbain Vitry, ancien architecte de la ville, démontrait, dans *la France méridionale*, la possibilité de former, avec tous les terrains dépendants du Capitole, « une place immense sur laquelle l'Hôtel-de-Ville et le théâtre pourraient être dans des conditions d'isolement complet (1). » Deux ans après, il développait le même plan dans le *Journal de Toulouse*, en même temps qu'il repoussait comme « déplorable, ruineux, romanesque, » le projet de construire le théâtre en face du Capitole (2). Le 9 août 1849, M. Capelle, au nom d'une commission (3) chargée d'étudier la question, approuvait les plans et calculs de M. Vitry, qui trouvaient aussi dans la presse locale, et principalement dans le *Journal de Toulouse*, des appuis intelligents.

Ainsi, alors qu'il n'avait pas encore été décidé que le théâtre ne serait pas élevé en face du Capitole, le projet de le placer derrière l'Hôtel-de-Ville rencontrait déjà de nombreuses adhésions.

(1) La *France méridionale*, 14 décembre 1847.

(2) *Journal de Toulouse*, 17 août 1849.

(3) La commission se composait de MM. Capelle, Viguerie, Martin, Carcenac et Barbe. V. le rapport de M. Capelle, au *Journal de Toulouse* du 19 août 1849.

Le parti qui voulait alors qu'il fût en face demandait qu'on destinât le carré du Capitole « à des galeries industrielles, à un bazar, à un jardin public, » comme le voudraient encore les personnes qui sont contraires au projet d'y placer le théâtre. On prétextait de l'insuffisance de l'emplacement, comme on le fait aujourd'hui. Et cependant M. Capelle avait dit dans son rapport, d'après des calculs certains : « La surface des bâtiments et des cours du Capitole est de 10,935 mètres carrés ; 2,500 sont nécessaires pour le théâtre ; 8,400 resteront pour les besoins de l'administration (1). » Au rapport des architectes, cette surface était suffisante. — En 1853, le *Journal de Toulouse* publiait un croquis du plan de M. Urbain Vitry, et M. Astre donnait à l'appui l'ensemble, les principales proportions des édifices à construire, et l'étendue approximative des rues ou places qui devaient les entourer ; et combattant le côté pittoresque du plan opposé, il rappelait « le danger qui devait résulter des constructions adossées ou rapprochées du Capitole, et la nécessité de supprimer la salle de spectacle actuelle (2). »

Si les plans qu'on propose aujourd'hui sont la reprise pure et simple de ceux qu'on proposait autrefois, il n'y a rien non plus de bien neuf, comme on le voit, dans les moyens de défense et d'attaque. Seulement, comme la proposition de reconstruire le théâtre en face du Capitole est aujourd'hui une question tranchée, le projet actuel a une entrave de moins. On demande maintenant ceci :

Le théâtre sera-t-il reconstruit sur l'emplacement actuel ?

Si cette pensée est repoussée, le reconstruira-t-on sur les terrains dépendants du Capitole ?

Si ce projet est abandonné, où le reconstruira-t-on ?

Deux plans sérieux ont surgi jusqu'ici. L'un est l'œuvre de M. Auguste Delort, architecte de l'église Saint-Aubin. D'après lui, le théâtre serait relevé sur place. Ce projet ne nous paraît pas avoir trouvé beaucoup de partisans, même parmi les personnes qui tiennent pour un jardin et des galeries à construire dans le carré du Capitole. En vain M. Delort a-t-il entrepris de défendre lui-même son œuvre, en disant qu'il avait travaillé dans les vues de l'administration. Cette œuvre a été percée à jour par la critique du journal l'*Aigle;* et nous croyons fermement deux

(1) Rapport de M. Capelle, *Journal de Toulouse* du 19 août 1849.

(2) *Journal de Toulouse* du 19 mai 1853.

choses : ou l'administration changera de vues, ou la commission qui prononcera en dernier ressort les rejettera.

Le second plan a été présenté par M. Esquié, architecte du département. — Lorsqu'un concours avait été ouvert, il y a quatorze ans, pour un plan modèle de théâtre à élever en face du Capitole, le plan de M. Esquié avait été jugé le meilleur par le conseil des bâtiments, et avait mérité à son auteur la prime fixée par le Conseil municipal. Comme il n'avait pas été donné de suite à ce projet de construction, le travail de M. Esquié s'était trouvé sans but. Aujourd'hui cet architecte exhume de ses cartons le plan qui y était resté enfoui, et propose d'élever derrière le Capitole le théâtre qu'il avait eu l'espoir de construire en face.

Le journal l'*Aigle* a soutenu, dans une série d'articles, la convenance et la facile exécution du plan de M. Esquié. M. U. Vitry, qui l'avait patronné dans l'origine, est de nouveau intervenu dans la discussion pour le patronner encore. Rapporteur d'une nouvelle commission (1) chargée d'étudier encore la question, il reconnaît avec elle, en principe, « que le meilleur parti à tirer des terrains composant le moulon du Capitole, qui ne seraient pas nécessaires à la construction de l'Hôtel-de-Ville, consisterait à les affecter exclusivement à l'établissement du théâtre. »

Sur la question des voies et moyens, les membres étaient divisés, lorsque, sur la proposition de M. U. Vitry lui-même, la résolution suivante a été prise à l'unanimité moins une voix (celle de M. Auguste Delort, auteur du plan selon lequel le théâtre serait reconstruit sur place) :

« L'Hôtel-de-Ville serait achevé et complété au moyen de nouvelles constructions élevées en raccordement et dans le style de la façade existant sur la place du Capitole. Dans les arcades du rez-de-chaussée, tant sur la rue de la Pomme que sur la rue Louis-Napoléon et sur la façade du levant, on disposerait des magasins et des entresols pour des locations particulières *transitoires*, mais de manière à pouvoir réunir plus tard lesdits locaux à l'Hôtel-de-Ville et faire ainsi disparaître ces habitations parasites. Une semblable disposition serait adoptée pour la

(1) La commission se composait de MM. Ramel, Daguillon-Pujol, Petit, conseillers municipaux ; J. Guibal, Delort (Louis), Delort (Auguste), Esquié, Saint-André, Mortreuil et U. Vitry, architectes.

salle de spectacle, qui serait élevée sur le restant de l'emplacement exclusivement affecté à deux édifices, l'Hôtel-de-Ville et le théâtre (1). »

Aujourd'hui, comme il y a dix ans, M. Vitry soutient donc le plan de M. Esquié. Comme il y a dix ans, il voudrait que le théâtre fût construit sur le moulon du Capitole. Mais, à cette époque, M. Esquié, qui avait intérêt à ce qu'il fût en face, demandait que les terrains du Capitole fussent destinés à un bazar. « Vous n'y pensez pas, répliquait alors M. Vitry répondant au mémoire de M. Esquié ; la construction d'un bazar touchant au Capitole, aux archives, ne présente-t-il pas un danger d'incendie presque aussi grand que le voisinage de la salle de spectacle ? On n'aurait fait disparaître un péril que pour en créer un tout aussi imminent. »

Evidemment, M. U. Vitry est en contradiction avec lui-même. Il a proposé à la commission et fait adopter par elle des moyens qu'il combattait autrefois avec une grande énergie. Sans doute, ces constructions qu'il conseille d'élever et qu'il appelle *parasites*, il ne les regarde que comme *transitoires*. Mais on sait ce que c'est que le *transitoire;* avec notre mollesse et notre esprit indifférent, le transitoire passe bientôt à l'état *définitif;* et si ces galeries, ces boutiques sont d'un bon rapport, aucune administration ne consentira jamais à les détruire. Nous croyons que, sans cette concession, M. U. Vitry n'aurait peut-être rien obtenu de la commission. Il a mieux aimé faire un sacrifice à ses opinions, conseiller même ce qu'il blâme intérieurement, que de voir ajourner encore un projet qui lui tient à cœur. Et puis, ne faut-il pas se conformer aux mœurs de son temps ? De tous les arts, l'architecture est celui qui exprime le plus complètement les goûts de chaque siècle. Or, comme on le répète tous les jours avec raison, nous sommes des utilitaires, et nous ne songeons qu'à l'utile. Nous construisons des bourses, des gares, des ponts, des tunnels, des canaux, des chantiers, des casernes, des ateliers, des filatures, des doks, des forges ; mais de l'art, nous n'en faisons plus, et le Capitole conservera la marque originale de notre époque.

Le plan de M. Esquié a été attaqué avec une grande force dans *le Journal de Toulouse,* d'abord par MM. Carrière et Desdouets, — deux pseudonymes, dit-on, qui couvrent un architecte fort connu. — — N'importe, les noms ne font rien à l'affaire. — M. Desdouets argu-

(1) *Journal de Toulouse* du 29 septembre 1857.

mente de l'insuffisance des terrains, de l'irrégularité des bâtiments du Capitole produite par l'obliquité des lignes, de l'inconvenance de cacher un édifice derrière un édifice, etc. D'après ses calculs, il n'y aurait que 136 mètres de longueur, de la place du Capitole à la rue Porte-Neuve : or, il en faut 50 pour l'Hôtel-de-Ville, 60 pour la place du théâtre; il n'en resterait que 26 pour la salle, alors qu'il en faut 82. — Le plan de M. U. Vitry mesure, au contraire, 160 mètres de longueur. L'auteur y fait entrer, il est vrai, la rue Porte-Neuve, qui serait reculée et reportée sur l'emplacement de l'hôtel Casset : dépense devant laquelle on ne devrait point hésiter, si elle était jugée nécessaire. Selon M. Esquié, la place du théâtre n'aurait que 30 mètres; mais comme elle ne serait séparée de la cour du Capitole que par une grille, les deux places sembleraient n'en faire qu'une, et se relieraient l'une à l'autre, comme la cour des Tuileries se relie à la place du Carrousel. — M. Desdouets conclut en disant que « ni l'administration, ni le Conseil municipal ne veulent cette construction; qu'elle a été rejetée à l'unanimité. » Et il voudrait « qu'on attendît le percement de quelqu'une de ces rues monumentales ou impériales qui sont depuis longtemps désirées; et alors de nouveaux emplacements surgiront, si toutefois ceux qu'on a déjà étaient insuffisants (1). »

M. Desdouets nous renvoie bien loin, si loin que le *statu quo* pourrait bien durer encore un siècle. Mais s'il est embarrassé dans le choix d'un emplacement, voici des auxiliaires qui lui arrivent. *Le Journal de Toulouse*, dont les colonnes sont un champ neutre ouvert à toutes les opinions, a publié un nouveau projet imaginé par M. Fabre, propriétaire, rue Pargaminières. M. Fabre propose, pour l'emplacement du théâtre, le moulon compris entre la rue Mirepoix, la rue Vidale, la rue Pargaminières et la rue du Lycée. Les rues Vidale et Mirepoix, — rues étroites, tortueuses, — s'absorberaient dans une vaste et belle place; on pourrait acquérir, à peu de sacrifices, les maisons comprises dans le moulon, qui toutes, sauf quatre ou cinq, sont mal bâties, tombent de vétusté, d'un revenu à peu près nul, et font tache à ce quartier. On aurait ainsi une étendue approximative de 8,000 mètres carrés où le théâtre tiendrait à l'aise. Tel est le projet que M. Fabre publiait le 16 octobre, et l'incendie violent qui a éclaté le lendemain, a failli abréger bien des difficultés, en menaçant de faire place nette. — Quelques

(1) *Journal de Toulouse* du 5 octobre 1857.

jours après, *le Journal de Toulouse* donnait l'éclosion à un quatrième projet : M. Ant. Sans proposait, dans le numéro du 22 octobre, l'emplacement de la place *Saint-Georges*. On proposera, sans nul doute, si cela n'a pas déjà été fait, la place *Louis-Napoléon*, la place du *Marché-au-Bois*, toutes nos places enfin. Nous ne nous arrêterons pas à l'examen de ces divers projets : c'est à la commission de les étudier; qu'elle choisisse et choisisse bien; mais, de grâce, qu'elle choisisse, et nous sorte du *statu quo*.

Dans sa lettre au *Journal de Toulouse* du 29 septembre dernier, M. U. Vitry avait dit : « Il ne faut pas se le dissimuler; dans une époque assez rapprochée, *demain* peut-être, cette question de la reconstruction du théâtre peut surgir comme une nécessité. » M. Desdouets ne reconnaît point de motifs d'urgence. « Rien ne nous oblige à reconstruire *demain* le théâtre du Capitole, » dit-il dans sa lettre du 5 octobre au *Journal de Toulouse*.

Nous pensons, au contraire, que rien n'est plus urgent que cette reconstruction. Nous n'arguerons point ici de la crainte d'incendie, — nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit plus haut, — mais de l'insolidité du théâtre. Comme c'est un point sur lequel la presse locale a glissé un peu trop légèrement, on nous permettra d'y insister.

Il y a plus de vingt ans que des preuves d'insolidité du théâtre ont été signalées. Nous avons sous les yeux les rapports de deux commissions, à la date du 11 mars 1845 et du 15 juillet 1849.

La première commission, composée de *cinq* architectes, MM. Bonnal, Laffont fils, Raynaud, Virebent et Vitry, disait dans son rapport, le 11 mars 1845 :

« 1° Le cintre d'avant-scène est supporté par une ancienne ferme dont » l'entrait est brisé, vermoulu, et présente une courbure de 0,30 centi- » mètres de flèche; les arbalétriers sont aussi cariés et vermoulus, en sorte » que cette ferme est dans un état complet d'insolidité. *Cet état avait* » *été déjà reconnu*, puisqu'une ferme neuve en bois de chêne a été » construite presque adhérente à l'autre supportant l'entrait brisé. L'en- » trait de cette ferme neuve est en trois parties assemblées à traits de » Jupiter; ces assemblages se sont considérablement ouverts et séparés; » mais ils sont maintenus par de bons liens en fer. Les autres parties de » cette ferme neuve sont en bon état; nous avons seulement remarqué » que les grands arbalétriers, notamment celui qui est du côté de la » rue de la Pomme, sont d'un équarrissage un peu faible.

» 2° Le grand entrait de la deuxième ferme, en partant du cintre au-
» dessus de la salle, est rompu auprès de sa portée du côté de la rue
» du Poids-de-l'Huile; *cette rupture existait depuis longtemps*, puis-
» qu'on avait plaqué de chaque côté de cet entrait des plateaux en
» chêne, dans le but de le relier, ainsi qu'une jambe de force avec
» chapeau dessus : mais ces plateaux n'ont été boulonnés qu'avec une
» des parties de l'entrait; il en est résulté un mouvement qui a fait bais-
» ser les jambes de force, courber cet entrait, et éclater les briques au-
» dessus de la portée.

» 3° La ferme, qui est à la suite de la précédente, offre également
» des signes d'insolidité. La prise du grand entrait, du côté de la rue
» du Poids-de-l'Huile, est pourrie, de même qu'une semelle en chêne
» qui est au-dessous. Cette pourriture a été cause que cet entrait s'est
» courbé, que la maçonnerie correspondante à l'about a été ébranlée et
» quelques briques brisées. »

Suit l'énumération des travaux de consolidation à exécuter; le rapport se termine ainsi :

« Ayant aussi vérifié les diverses parties de la charpente au-dessus
» de la salle, nous avons reconnu que malgré la carie et la vermou-
» lure, dont la plupart des pièces qui la composent sont atteintes, il
» reste encore assez de bois sain; en sorte qu'au moyen du système de
» consolidation que nous avons indiqué, cette charpente offrira, *pour*
» *le présent*, une solidité, sinon complète, au moins *suffisante* pour
» garantir la sûreté des spectateurs (1). »

Ainsi s'exprimait, il y a plus de douze ans, une commission composée de cinq architectes.

Quelques années plus tard, une panique s'était répandue tout-à-coup dans le public. De grandes lézardes avaient été remarquées aux murs du théâtre, du côté de la rue du Poids-de-l'Huile. L'autorité ne voulut point laisser commencer l'année théâtrale avant qu'une commission n'eût vérifié de nouveau les lieux. Voici les noms des huit membres qui formèrent la commission : MM. Billoin, Bonnal, Delor (Louis), Delort (Auguste), Laffon, Reynaud, Richard et Tourrié.

La commission devait répondre à ces quatre questions :

1° Quelles sont les parties des bâtiments du grand théâtre qui présentent des signes d'insolidité ?

(1) *Journal de Toulouse* du 19 août 1849.

2° Dans le cas où des signes d'insolidité seraient signalés, quel est le degré de danger ou péril plus ou moins imminent?

3° Quels sont les moyens à prendre pour consolider et éloigner toute crainte de danger ou d'accident?

4° *Peut-on ouvrir le théâtre sans aucun danger?*

La commission, dans son rapport du 15 juillet 1849, reconnut unanimement que les travaux de consolidation, prescrits antérieurement par la première commission du 11 mars 1845, avaient été exécutés complètement et avaient produit un bon résultat.

Le rapporteur concluait ainsi :

« La commission reconnaît que les parties des bâtiments du théâtre, » qui présentaient des signes d'insolidité, étaient les fermes du comble » au-dessus du théâtre; mais ces vices d'insolidité ont été neutralisés » par les travaux confortatifs et armatures qui ont été pratiquées; elle » déclare, en conséquence, qu'il n'y a point de danger ni péril immi- » nent; que les travaux de consolidation commencés doivent être conti- » nués pour donner encore une plus grande sécurité et éloigner toute » crainte de danger ou d'accident; qu'enfin, le théâtre peut être ouvert » sans aucun danger. »

Ainsi parlait, le 15 juillet 1849, une commission composée de *sept* architectes et d'un commandant du génie. Maintenant, nous en appelons à l'esprit de sagesse et de prudence de l'autorité. Un tel état de choses doit-il durer encore? N'y a-t-il pas de la témérité à ouvrir, chaque soir, au public une salle de spectacle dont la charpente menace ruine, et qu'on ne prévient qu'à grand renfort d'étriers de fer, de tiges de fer, de clés de fer, de câbles de fer, de jambes de force, de boulons et d'écrous, pour arrêter l'écartement de jour en jour plus sensible des assemblages destinés à relier les trois fermes vermoulues qui soutiennent l'édifice. Nous ne voulons alarmer personne : mais il nous a été dit que parmi les membres d'une commission nommée, le mois dernier, pour une nouvelle expertise, il en était qui n'avaient point osé se hasarder sur le comble qui est au-dessus du parterre. Il est donc très-urgent de prendre une décision, et l'on conviendra même qu'il serait plus prudent de commencer *aujourd'hui* la reconstruction du théâtre que d'attendre à *demain*.

F. Lacointa.

## ENSEIGNEMENT.

### Remise d'une médaille d'honneur de S. M. l'Impératrice à la directrice de la Salle d'Asile de Saint-Sernin.

La médaille d'honneur de S. M. l'Impératrice, qui a pris sous son patronage toutes les salles d'asile de l'empire, avait été décernée, l'année dernière, à la directrice des salles d'asile de Tarbes, à la sœur Marie Saint-Hugues, de la congrégation des filles de la Croix. Cette année, cette distinction, unique pour l'Académie de Toulouse, est tombée sur la sœur Félicité, de l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul, directrice de l'asile de Saint-Sernin. La remise de cette médaille d'honneur a été, le 15 de ce mois, l'occasion d'une touchante cérémonie, dans la salle même de l'asile, en présence de M. le maire, de plusieurs ecclésiastiques, des dames patronnesses et des enfants réunis. M. Peyrot, inspecteur d'Académie, remplissant par intérim les fonctions de recteur, présidait la cérémonie, assisté de MM. de Lescazes et Cun, inspecteurs des Ecoles primaires. Après quelques morceaux de chant, exécutés avec un remarquable ensemble par les enfants de l'asile, M. l'inspecteur a prononcé le discours suivant, si bien approprié à la simplicité de cette fête de famille et à l'esprit d'humilité de la personne qui en était l'objet :

« Mesdames, Messieurs,

» La réunion dans laquelle il m'est donné de prendre la parole en l'ab-

sence du Chef éminent de l'Académie, ne serait ni aussi nombreuse ni aussi brillante, si je n'avais pris conseil que de la modestie de la directrice de cet Asile. La sœur Félicité, en apprenant qu'elle avait été désignée pour une médaille d'honneur, a tout d'abord exprimé le désir que cette récompense lui fût remise en présence seulement de ses élèves, et encore n'admettait-elle ces témoins que parce qu'il lui semblait qu'elle devait les associer à son succès : leur application et leur docilité ayant été, suivant elle, la principale cause de la distinction qui lui a été décernée. Je comprends et j'apprécie de tels sentiments : ils sont dignes d'une fille de saint Vincent de Paul; mais un impérieux devoir m'a empêché de souscrire au vœu qui en était l'expression.

» Ce devoir, tout le monde le divine, c'est une dette de reconnaissance à payer, d'abord envers Sa Majesté l'Impératrice, de qui émane la récompense accordée à la sœur Félicité; ensuite à l'égard des dames patronnesses de nos asiles, et enfin à l'égard de la ville de Toulouse, qui a ouvert dans son sein tant d'écoles de la première enfance.

» Oui, grâces soient rendues à celle qui, placée au faîte des grandeurs humaines, a daigné prendre sous son patronage les plus humbles de nos établissements d'instruction ! à celle dont l'image vénérée brille dans cette enceinte, près d'une autre image sacrée, comme pour dire à tous ces petits enfants qu'ils ont deux protectrices qui veillent sur eux, l'une dans le ciel et l'autre sur la terre.

» Grâces vous soient aussi rendues, Mesdames, à vous dont le zèle et la charité secondent si bien les intentions de notre Auguste Souveraine en faveur des classes laborieuses ! Ces enfants trouvent constamment en vous l'appui que leur promet le titre sous lequel vous apparaissez à leurs yeux. Pour la plupart d'entre eux, vous êtes comme de secondes mères, mais des mères éclairées; car si vous donnez satisfaction à un grand nombre de leurs besoins matériels, vous vous appliquez avant tout à leur assurer les bienfaits d'une éducation morale et chrétienne.

» L'autorité municipale a droit aussi à des remercîments. En développant l'institution des salles d'Asile comme elle l'a fait, non-seulement elle a satisfait d'une manière honorable aux exigences du présent, mais elle a pourvu encore de la manière la plus sûre aux intérêts de l'avenir par l'amélioration des sentiments de la génération qui grandit.

» La multiple utilité des salles d'Asile justifie pleinement la faveur générale dont ces établissements jouissent. Dans le domaine de l'instruction primaire, il n'y a pas, j'ose le dire, d'œuvre plus féconde en résultats, et en résultats du premier ordre, en résultats moraux.

» Cette influence morale se fait d'abord sentir dans le sein même des familles qui envoient leurs enfants. Il est impossible, en effet, qu'elles

ne soient pas touchées des soins de toute sorte prodigués à ces derniers. Elles sont ainsi disposées à la reconnaissance, qui est l'état de l'âme le plus favorable à l'éclosion de tous les bons sentiments ; et comme, d'un autre côté, la vie leur est rendue moins difficile par les services matériels qu'elles reçoivent, elles supportent avec plus de résignation à leur sort la portion du fardeau de peines et de soucis dont on ne peut les soulager.

» Mais c'est surtout l'enfant élevé dans la salle d'Asile qui profite du bienfait de l'institution. Pour ne pas sortir de l'ordre moral, à combien de dangers, même de ce côté, n'est-il pas soustrait, et par combien de bonnes leçons les mauvais exemples qu'il pourrait recevoir de ses propres parents ne sont-ils pas remplacés ? L'action exercée sur lui est d'autant plus efficace que son âme est vierge encore de toute impression, et que, par une secrète tendance de son âge, il est porté à reproduire les actes, les paroles et jusqu'aux gestes des personnes qui l'entourent. Rien de ce qu'on lui enseigne à cette époque de sa vie ne sera perdu. C'est pour toujours que l'on grave dans son cœur ces éternels principes de religion et de morale qui doivent être la règle de sa conduite. Ces principes pourront s'oblitérer passagèrement, être obscurcis pendant quelque temps par les passions à la satisfaction desquelles ils s'opposent, mais ils n'en resteront pas moins le fonds de l'âme ; ils reparaîtront lorsque le calme se sera fait, et ils reprendront alors l'empire qui leur appartient.

» Grands sont les résultats, mais difficile aussi est la tâche à remplir. La difficulté est en raison même de l'inexpérience intellectuelle de l'enfant, de son ignorance des premiers mots de la langue et du petit nombre des idées dont il dispose à son entrée dans la salle d'asile. Quelle patience, quelle ingénieuse adresse, quelles ressources de langage ne faut-il pas pour se faire comprendre de lui ; pour lui communiquer les connaissances élémentaires, à l'aide desquelles il doit s'élever à des connaissances plus compliquées ; pour éclairer son esprit de ces premières lueurs qui sont à l'entendement ce que l'aube est au jour !

» En même temps, de quelle fermeté mêlée de bienveillance ne faut-il pas user à son égard pour le contenir sans l'effaroucher ; pour l'habituer à la discipline que comporte son âge, sans faire de la règle qu'on lui impose un sujet de chagrin ; pour diriger ses naissantes facultés, sans qu'il s'aperçoive de la pression salutaire dont elles sont l'objet ! Quand l'enfant sortira de l'Asile pour passer à l'Ecole, sa culture intellectuelle et morale exigera encore bien des soins ; mais le plus difficile sera fait, il aura été mis en état de comprendre et de s'exprimer, et il aura appris à obéir.

» Tenons compte aussi, pour apprécier exactement l'œuvre accomplie,

de ces mille soins donnés à la propreté des enfants, de l'attention continue qu'il y a à prêter à leurs moindres mouvements pour écarter tout danger, de la surveillance qu'il faut exercer même sur leurs jeux, au milieu des cris qu'ils poussent et de la poussière qu'ils soulèvent, de la dépense de force physique que réclame la seule direction des exercices au moyen desquels on les instruit ou on les amuse. Tout cela, sans doute, fatigue le corps plutôt que l'esprit, mais cette fatigue corporelle, sans cesse renouvelée, est lourde à supporter et tarit bien vite les sources de la vie dans une organisation peu robuste.

» Heureusement que la tâche, si pénible qu'elle soit, n'est pas au-dessous du dévouement alimenté par la foi religieuse. Lorsque l'on considère la vie comme un temps d'épreuve, la terre comme un lieu d'exil, et que l'on n'a d'autre désir que de retourner au plus tôt dans la céleste patrie, compte-t-on les labeurs de chaque jour, ou si l'on en fait la somme, n'est-ce pas avec la satisfaction du captif qui amasse et qui voit grossir sa rançon? Ce dévouement est celui des directrices des salles d'Asile de Toulouse : c'est dans l'esprit de charité et dans les promesses d'une autre vie qu'elles puisent la patience, la force et les saintes inspirations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

» Sœur Félicité, j'aurais désiré que vous pussiez recevoir, des mains mêmes du Chef de l'Académie, la médaille que je vais vous remettre. Son éloquence éprouvée eût donné à cette cérémonie tout l'éclat qui a manqué par ma faute ; mais tout retard lui paraissait une injustice envers vous, et c'est pourquoi j'ai dû accepter le périlleux honneur du mandat qu'il a bien voulu me confier. Je ne vous dirai pas, en vous remettant cette médaille, de la recevoir comme une récompense de vos services ; Dieu seul, qui inspire et bénit vos efforts, peut vous payer du bien que vous faites en vue de lui. Cette médaille n'est donc pas une récompense. Elle est seulement le signe de la gratitude des familles dont vous élevez les enfants ; le signe aussi de la gratitude du Gouvernement, qui souffre avec les malheureux, qui est reconnaissant avec eux, et dont on n'est jamais plus sûr d'obtenir l'approbation qu'en travaillant avec lui à améliorer le sort des classes indigentes.

» Dieu a dit qu'il se trouverait toujours au milieu de ceux qui se réuniraient pour l'invoquer ; Dieu a fait connaître encore que la prière des enfants lui était particulièrement agréable. Lorsque vous ferez prier vos élèves, veuillez, je vous en conjure, vous souvenir toujours des bienfaiteurs de nos Asiles et surtout de Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice. »

---

# CHRONIQUE.

**I. — Revue du mois :** Grand théâtre, reprise de l'opéra, débuts; théâtre des Variétés, représentations de Mlle Cico et de MM. Gil Pérès et Luguet. — Séance de rentrée de l'Ecole vétérinaire. — Nécrologie : MM. Soulages, de Bray et Eugène de Pradel. — Bibliographie : Les millions de Monsieur Jean, par M. Hip. Minier; Béranger, par M. de Lamartine.

Le 1er octobre, le grand théâtre a rouvert ses portes à l'Opéra, qui en était banni depuis trois mois. En gens qu'une longue abstinence a fatigués, le public s'est porté en foule aux débuts de la nouvelle troupe. A-t-il eu lieu d'être satisfait? Nous voudrions pouvoir l'affirmer; mais nous serions trop loin de la vérité. Le public ne demande pas la perfection. — La perfection, en toute chose, est une chimère; elle n'existe nulle part. — Il se contenterait d'une honnête médiocrité. Il ne l'a pas trouvée dans la nouvelle troupe. La commission qui juge les débuts s'était montrée d'abord fort bénigne. A l'exception de la première chanteuse qui, sans attendre la fin des trois épreuves, s'était rendue justice en résiliant son engagement, tous les sujets avaient obtenu indulgence plénière. Mais la commission s'est ravisée : on l'avait accusée d'être trop facile; on l'accusera peut-être maintenant d'être trop sévère. Hier, elle a refusé d'admettre le baryton, qui est doué assurément d'une assez belle qualité de voix, mais qui a le tort de la forcer et de tomber ainsi dans l'exagération. Les rigueurs de la commission ne se sont pas arrêtées là; elle a rejeté, dans la même séance, la première danseuse. En définitive, on ne compte parmi les sujets admis qu'un seul talents upérieur, le premier ténor léger,

M. Dufrène. Le deuxième ténor, M. Carrouché, chante bien, mais quand il ne chante pas, il gasconne comme feu M. de Crac.

Le premier ténor du grand opéra a été reçu après ses débuts dans *les Huguenots, la Juive, et la Reine de Chypre :* mais il vient de montrer une bien grande insuffisance de moyens dans *la Favorite,* et si la commission avait pu se déjuger, elle l'aurait certainement compris dans la disgrace du baryton. M. Dœbbels, première basse, a réussi médiocrement; M. Labat, basse d'opéra-comique, s'est mieux posé. Quant aux femmes, — MMmes Verdini et Coste-Nordet n'étant encore qu'à leur premier début, — Mlle Bailly a supporté seule avec la dugazon, Mlle Olivier, qui a obtenu grâce devant la commission, tout le fardeau du répertoire. Mlle Bailly n'est engagée que pour doubler la première chanteuse légère. Cette actrice a le sentiment de la musique, elle vocalise bien, mais

Tel brille au second rang qui s'éclipse au premier.

Mlle Bailly, qui est, du reste, une très-jolie femme, — ce qui ne gâte jamais rien, — manque de physionomie, de jeu et de chaleur; elle devrait rester exposée en espalier, pendant six mois, aux rayons d'un chaud soleil. — Somme toute, l'ensemble de la troupe est faible. L'opéra-comique sera peut-être agréablement joué; mais le public, qui calcule déjà la somme de jouissances qu'il attend de l'année théâtrale, ne peut guère faire entrer en ligne de compte les représentations du grand opéra.

Passons au théâtre des Variétés, *au grenier à sel,* non pas de sel attique, mais *de gros sel.* — On nous avait promis, après le départ de Pradeau, la visite de Grassot et de Ravel du théâtre du Palais-Royal. On avait parlé d'engagements pris par la direction avec ces joyeux compères; et, sur la foi des traités, nous avions annoncé, le mois dernier, leur prochaine arrivée. Tout-à-coup on apprend qu'il y a contre-ordre, que Grassot ne viendra pas. Le public affriandé en prenait difficilement son parti. On allait se demandant l'un à l'autre avec inquiétude quel grave motif retenait l'acteur annoncé, lorsque nous avons connu toute la vérité par le journal des indiscrétions, l'*Indépendance Belge.* On y lit, en effet, à la date du 3 octobre, une lettre de M. Auguste Villemot, — toujours si bien informé, — qui ne laisse aucun doute sur le véritable motif. C'est une bien grosse affaire! Cette lettre était toute confidentielle. M. Villemot l'avait écrite à quelques confrères de la presse, avec la recommandation d'en garder le secret : mais ce journal sans vergogne n'en a point tenu compte. C'est toujours ainsi. Nous ne voyons maintenant aucun inconvénient à la reproduire. La voici donc :

« *A MM. Edmond Texier, Charles Brainne et Compe.*

» MES CHERS CONFRÈRES,

» Quand je vous ai rencontrés à Bade, vous vous dirigiez sur Stuttgardt. Je vois par les feuilles publiques que rien n'a transpiré des détails de l'entrevue des deux Empereurs. Mais ceux-ci, sachant que vous veniez pour chroniquer sur l'entrevue, n'ont pas pu manquer de vous tenir au courant. Je viens donc vous prier de me confier fraternellement tout ce que vous savez. Qu'a dit l'empereur Alexandre et que lui a répondu l'empereur Napoléon?... Comment? vous ne savez rien; mais alors autant valait descendre le Rhin avec moi. Eh bien, moi, mes chers confrères, je me crois informé du véritable motif de l'entrevue. L'empereur Alexandre a supplié l'empereur Napoléon de lui céder Grassot pour amuser ses sujets qui s'ennuient beaucoup depuis que l'*Invalide russe* est devenu un journal pacifique. L'empereur Napoléon a promis d'en parler à M. Dormeuil. On craint beaucoup les intrigues de la Prusse et la jalousie de l'Autriche. Un chargé d'affaires est parti cette nuit de Vienne porteur de dépêches pour M. Coupart, régisseur général du théâtre du Palais-Royal. Du reste, dans l'état où sont les affaires des Indes, on ne croit pas que l'Angleterre s'oppose à ce que Grassot prenne du service en Russie.

» N'allez pas, mes chers amis, divulguer ce secret d'Etat d'où dépend le sort de divers empires. Je vous rejoins à Paris et je vous dirai le reste, à condition que, de votre côté, vous me direz ce que vous avez vu d'intéressant à Stuttgardt, outre la chambre de votre hôtel.

» AUG. VILLEMOT. »

Et voilà comment il se fait que Grassot n'est pas venu à Toulouse. Mais le théâtre du Palais-Royal nous devait un dédommagement. Il a détaché de sa joyeuse troupe Mlle Cico, MM. Gil-Pérès et Luguet: trois pour un. Ces acteurs ont fait foule à toutes les représentations qu'ils ont données. Que voulez-vous? on aime à rire. A la fin d'une journée de travail, on laisse chez soi le souci des affaires, et l'on vient demander au théâtre quelque distraction. — Toutes les pièces qu'ils ont tirées de leur sac ne sont pas parfaites; mais elles sont enlevées par eux avec un merveilleux entrain. Ce n'est pas la vraisemblance qu'il faut chercher dans ces sortes d'ouvrages. Ne sait-on pas que tout y est sacrifié au burlesque et à la bouffonnerie? Et, chez nous, une bêtise qui réussit est réputée de l'esprit français. On a applaudi avec raison l'*Histoire d'un sou*, le *Baiser de l'étrier, Frisette*, etc.; mais qu'est-ce que le *Détournement d'une majeure?*..

La donnée de la *Veuve au camélia* est excellente, et Alfred de Musset en aurait tiré une charmante comédie. — Cette veuve est une femme habituée à rire des hommes qu'elle a joués. Un de ces imprudents, désillusionné, lui envoie, en signe d'adieu, un camélia. Elle jette ce camélia par la croisée. Il tombe précisément sur la tête d'un avocat. Coqhéron, cet avocat, monte pour réclamer le prix de son chapeau : mais il voit la veuve et en devient amoureux. Au plus fort de la déclaration, au moment où il est à ses genoux, cette femme sonne et demande un verre d'eau glacée pour Monsieur. L'avocat est furieux, mais il se promet de se venger. En se retirant, il a laissé son nom, et la veuve apprend ainsi que l'homme dont elle s'est jouée est un avocat auquel elle a les plus grandes obligations. Coqhéron étant revenu pour remettre un petit chinois en échange d'un autre qu'il a cassé dans sa visite, la femme s'excuse, s'enflamme et tombe aux genoux de l'avocat. Celui-ci tire le cordon de la sonnette... et demande un verre d'eau glacée pour Madame. — Voilà certes une idée heureuse. Pourquoi donc l'avoir gâtée? pourquoi l'auteur a-t-il donné à l'avocat un nom ridicule? pourquoi lui fait-il tenir des propos saugrenus? Le besoin d'une caricature lui était-il commandé par son sujet? Non. Le sujet demandait, au contraire, que l'homme fût convenable de ton et de manières. La leçon eût été mieux sentie, et ce petit acte y eût gagné. Est-ce parce que l'avocat est un avocat de province? Alors, merci. — Nous dirons, pour mémoire, que M. Marcel Briol, régisseur général et homme très-actif et très-intelligent, a monté, pour une représentation à son bénéfice, un drame intitulé le *Donjon de Vincennes*. Ce drame a été trouvé long et d'un médiocre intérêt.

—

Le 9 octobre dernier ont eu lieu la séance de rentrée et la distribution des prix et des diplômes à l'Ecole impériale vétérinaire de Toulouse. La séance était présidée par M. Clausade, conseiller de préfecture, délégué par M. le préfet absent. M. le général Béhaghel, M. Ozenne, adjoint au maire, M. Yvart, inspecteur général des Ecoles vétérinaires et des bergeries impériales assistaient à cette solennité.

La séance fut ouverte par un discours de M. Prince, directeur de l'Ecole, discours dans lequel l'orateur s'attacha à faire ressortir le rôle des vétérinaires dans l'agriculture, et particulièrement dans tout ce qui touche à l'amélioration des animaux domestiques. M. le professeur Lafosse donna ensuite lecture du compte-rendu des travaux de l'Ecole pendant l'année scolaire écoulée; et fit ainsi connaître l'importance des moyens théoriques et pratiques d'enseignement mis à la disposition des élèves, et la variété des sources d'études auxquelles ils peuvent nécessairement puiser.

Enfin, M. le professeur Larroque prit la parole pour lire le procès-ver-

bal des derniers examens et proclamer la liste des récompenses et des diplômes. Les cours de l'Ecole sont de quatre années, qui forment autant de divisions. Sur l'ensemble des études, deux prix et deux accessits sont accordés à chacune; on proclama donc quatre premiers prix et quatre seconds, quatre premiers et quatre seconds accessits. On accorda en outre trente diplômes de vétérinaires à des élèves, qui vont aller dans les campagnes augmenter le nombre des praticiens déjà exerçant.

—

Il est mort dernièrement à Toulouse un archéologue distingué, M. Soulages, qui avait consacré trente années d'études et de recherches, une érudition remarquable et une rare sûreté de goût et d'appréciation à fonder un musée. Ce musée était une des grandes curiosités de notre ville. Tous les étrangers qu'anime l'amour de l'archéologie, tenaient à le visiter. Il y a un an, au moment où cette collection, qui avait coûté tant d'efforts et d'argent, allait être perdue pour notre ville, un de nos collaborateurs, M. Lomon en a fait connaître dans *la Revue* les principales richesses (1). Nous empruntons aujourd'hui au journal l'*Aigle* la notice suivante dans laquelle M. Lomon vient de retracer le mérite de cette vie de savant, vie laborieuse, active, difficile, qui est une nouvelle preuve de ce que peut le sentiment de l'art quand il est soutenu par une grande énergie de caractère :

« L'homme studieux qui vient d'être enlevé à sa famille et à ses amis, M. Soulages, s'était fait un nom dans le monde artistique. On reconnaissait en lui une érudition solide, des connaissances variées; ses décisions faisaient autorité. Plus d'une fois les archéologues l'ont pris pour arbitre ou pour conseil. Sa réputation franchissait l'enceinte de Toulouse, pour rayonner jusqu'à Paris et même jusqu'à Londres.

» On a vu des hommes de talent qui s'étaient ignorés eux-mêmes et auxquels il avait fallu une occasion pour se connaître. M. Soulages fut plus heureux. Sa vocation lui fut révélée pour ainsi dire dès l'enfance. Sur les bancs de l'école, il s'occupait déjà de numismatique. De vieux restes des anciennes monnaies furent l'objet de ses premières études. Il était né collectionneur.

» Ce goût précoce déplut à sa famille. L'adversité ne tarda pas à sanctionner cette vocation. En 1820, le jeune Soulages quitta la maison paternelle. Il avait alors dix-sept ans.

» Arrivé à Paris sans ressources, sans argent, il ne renonça pas à ses chères études. Il revint bientôt les continuer à Toulouse. Cependant, pour se réconcilier avec sa famille, il consentit à étudier le droit et se fit rece-

(1) *Revue de l'Académie de Toulouse*, t. II, p. 358.

voir avocat. Mais il éprouvait une aversion insurmontable pour la carrière du barreau, et du jour où il fut libre, il dit au palais de justice un adieu éternel.

» Sa première collection fut fondée à Toulouse, place Saint-Georges, 26. Elle renfermait de nombreux objets d'art, que M. Soulages avait rapportés d'Italie. Les antiquités romaines devaient bientôt l'enrichir. Des fouilles pratiquées à Saint-Rustice (commune de Fronton) mirent au jour une superbe mosaïque et une quantité considérable d'objets antiques. La mosaïque fut divisée en deux parties. M. Soulages donna l'une au Musée de Toulouse et l'autre à la bibliothèque impériale de Paris. Elle s'y trouve encore. On l'a placée au bas du grand escalier. Les ouvriers chargés de l'extraction l'avaient dégradée en plusieurs endroits. M. Soulages se chargea de la réparer; il y parvint à force de recherches et de patience.

» Les fouilles de Saint-Rustice avaient encouragé l'archéologue. Il se rabattit sur Vieille-Toulouse, la véritable cité gauloise; il y trouva de quoi former un musée. Les haches celtiques, ces vieux outils de pierre verte dont se servaient nos ancêtres avant qu'on leur eût appris à travailler le fer; les vases, les lampes, tous les instruments enfouis depuis vingt-deux siècles renaissaient à la lumière pour raconter dans leurs détails intimes la vie et les mœurs des vieux Gaulois. A ces débris sacrés, se joignaient les souvenirs des vainqueurs, trace déjà sensible de la conquête romaine, les épingles, les anneaux, les boucles, les monnaies gauloises et celtibériennes, et les flûtes qui avaient accompagné les premiers sacrifices à Jupiter ou chanté peut-être les dernières victimes immolées à Teutatès.

» Le musée Soulages était fondé. Son auteur employa vingt-cinq ans à compléter ses galeries. Il explora l'Italie et sacrifia tout à sa passion favorite. Souvent il se passa de dîner pour acheter un objet précieux, souvent il voyagea plusieurs jours de suite, cahotté par des voitures découvertes, qui le laissaient sans défense contre la pluie ou les rigueurs de l'hiver. De retour en France, il fouillait les environs de Toulouse et formait sa curieuse collection d'antiquités locales, collection unique dont la ville s'emparera sans doute et qu'il est nécessaire de consulter si l'on veut connaître à fond les détails de notre histoire.

» Le soin de sa collection avait dévoré sa vie, et, comme il arrive trop souvent à ceux qui s'oublient pour songer à leur œuvre, il comprit qu'il avait travaillé pour les autres en croyant travailler pour lui Avant de vendre une collection dont chaque objet lui rappelait une douleur ou une jouissance, il l'offrit à la ville de Toulouse, il l'offrit au rabais; mais, du moins, il ne s'en séparait pas tout-à-fait. Il pouvait la visiter, l'augmenter encore peut-être. Le budget municipal ne permit pas la réalisa-

tion de ce beau rêve. L'antiquaire demandait 450,000 fr. Il acceptait le paiement par annuités. La ville refusa. L'Angleterre offrit 275,000 fr., et la collection fut vendue Elle a été accueillie à Londres avec un véritable enthousiasme.

» M. Soulages avait gardé son médaillier, la magnifique collection des objets relatifs à l'histoire du Languedoc, la série des poids et mesures employés sous les comtes de Toulouse, et une collection de livres aussi rares que précieux. Il avait entrepris un travail dans lequel sa vaste érudition se fût développée à l'aise, et dont la publication était attendue avec impatience par tous les amateurs d'archéologie, par tous ceux qui s'occupent de l'histoire des beaux-arts. Une mort prématurée n'a pas permis que cet ouvrage fût achevé.

» Telle est la destinée de l'homme. Quand il croit avoir fini sa tâche, quand il a réuni autour de lui tous les éléments de son bonheur, la considération générale, les joies de la famille et de l'amitié, la fortune, la science; quand il n'a plus qu'une pierre à poser pour achever l'édifice, la mort le détruit et en disperse les ruines. La trame de Pénélope, que le jour voyait naître, et dont la nuit dispersait les fils, cet ouvrage toujours entrepris, jamais achevé, ce n'est pas un mythe; c'est le symbole de l'humanité. »

— Toulouse a perdu encore, la semaine dernière, un homme dont la vie a été remplie de bonnes œuvres et d'utiles pensées. M. de Bray, ancien receveur général du département de la Haute-Garonne, s'est éteint, dans son château de Bellevue, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. C'est à M. de Bray que la ville est redevable de l'établissement de la caisse d'épargnes, institution utile dont les avenues étaient fort connues, il y a quelques années, des personnes économes, et qui sont bien moins fréquentées depuis que l'ardeur de s'enrichir a gâté les meilleures natures et les a poussées à chercher, dans des spéculations folles, des gains aléatoires, au lieu de l'intérêt honnête et légal que la caisse d'épargnes assurait à leurs placements.

— Avez-vous entendu un cri lamentable, un cri de douleur et de détresse, parti du fond de l'Allemagne? Ce cri poussé par une femme, à qui la mort vient d'enlever son époux, a retenti dans les colonnes du *Journal de Toulouse*. On lit, dans le numéro du 11 octobre, la lettre suivante :

« Wiesbaden, 7 octobre 1857.

» Monsieur,

» La presse qui autrefois, d'un accord unanime, a fait retentir louan-

ges, acclamations en faveur d'un de vos concitoyens, la presse de Toulouse, qui s'est plu à célébrer justement le talent d'un de vos compatriotes, se glorifiant des succès prodigieux d'un fils d'une terre si fertile en poètes, refusera-t-elle à rappeler une fois encore ce nom qui doit être cher à tout ce qui aime à Toulouse la littérature et le talent, le nom d'Eugène de Pradel, qui, dans vos colléges, vos séminaires, vos cercles, au Capitole, partout, enfin, sut étonner, émouvoir, forcer l'admiration; qui, par son talent fécond, unique, inépuisable, semblait révéler à tous qu'il avait reçu le jour près de votre cité aux poétiques souvenirs? Le poète n'est plus. Couronnes, triomphes, hommages, il ne lui reste que les lauriers décernés par ses concitoyens, et qu'il a voulu emporter dans la tombe, en souvenir de ce pays qu'il chérissait, qu'il n'a pu revoir, où il eût voulu fermer les yeux. Il est mort sur la terre étrangère, laissant une femme et une fille inconsolables, qui n'appelleront pas en vain à votre cœur, vous priant d'annoncer aux compatriotes d'Eugène de Pradel que sa veuve et sa fille, ses compagnes dévouées, laissées en Allemagne sans ressources, vous ont demandé d'ouvrir dans votre journal une souscription en leur faveur.

» Croyez, Monsieur, à la haute considération et à la reconnaissance de

» Veuve Eugène de Pradel. »

Et cette plainte n'a pas trouvé d'écho dans la cité de Clémence-Isaure! Pas une bourse ne s'est ouverte pour laisser tomber une légère aumône dans les mains de cette femme, de cette fille qui manquent de pain! Eugène de Pradel, dont la vie n'a été pendant vingt ans, qu'une longue ovation, est mort, loin de sa patrie, dans la misère et l'oubli! Et sa veuve ne recueille que l'indifférence! Gloire humaine, verte couronne du poète, que vous durez peu! Car il était poète cet homme. Il n'a pas laissé d'œuvre durable, c'est vrai; mais il a improvisé des vers dans la langue la plus rebelle, dans la langue qui se prête le moins par la rigueur de ses règles et de sa syntaxe aux allures dégagées et faciles de l'improvisation; mais il a semé en cent lieux les perles de son esprit. De tous ceux qui l'ont entendu il n'en est aucun qui n'ait retenu de lui quelque lambeau de poésie.

Un jour, — c'était à Lyon, — on lui avait donné pour sujet à traiter la situation étrange de ce spartiate qui survécut seul au combat des Thermopyles. Il comprit aussitôt tout ce que l'existence de cet homme devait avoir de pénible au milieu d'un peuple qui n'estimait que l'amour de la patrie et la gloire des combats. Il le représenta ne sachant où se cacher, où fuir pour échapper au reproche de lâche, et il termina, — nous nous le rappelons, — par ce trait sublime:

Alors que je dirai : « J'étais aux Thermopyles ! »
Chacun me répondra : « Pourquoi n'es-tu pas mort ? »

Eugène de Pradel a improvisé peut-être plus de cent tragédies. Voici comment les choses se passaient : il annonçait une séance. Au jour dit, il plaçait une urne à la porte; chacun, en entrant, y déposait un sujet de tragédie. Les bulletins étaient ensuite versés sur une table, en public. Il en faisait le dépouillement, lisait tout haut le contenu de chaque bulletin, le proposait à la sanction de l'assemblée, et celui qui réunissait le plus de suffrages devenait le texte de la tragédie qu'il devait improviser. Il ne demandait que dix minutes de réflexion, et reparaissait bientôt plein de son sujet qu'il venait d'ordonner dans sa tête, faisant alternativement tous les rôles, passant de droite à gauche au changement d'interlocuteur, débitant ses vers lentement, mais sans trahir jamais aucune hésitation. Il parlait ainsi pendant deux heures, et remplissait, d'une manière plus ou moins heureuse, le cadre qu'il s'était tracé. Nous lui avons entendu improviser ainsi une tragédie sur *Inès de Castro*.

Eugène de Pradel excellait surtout à remplir les bouts rimés qu'on lui faisait passer de tous côtés, et dont quelques-uns, par leur bizarre accouplement, présentaient de grandes difficultés.

Il était dans l'usage d'offrir des fleurs aux dames qui assistaient à ses séances. Une d'elles, un jour, en recevant un bouquet, exigea de lui un compliment à renfermer dans les bouts rimés suivants, et Eugène de Pradel aurait improvisé, *dit-on*, ces vers charmants :

Quoi ! ce n'est pas assez d'un bouquet *substantif*,
Il faut y joindre encore un bouquet *adjectif* !
Comment chanter en vers votre *nominatif* ?
Ma muse n'eut jamais le pouvoir *génitif*,
Et pour elle Apollon ne fut jamais *datif*.
N'en faites pas, madame, un cas *accusatif* !
Je voudrais... Mais Phébus, sourd à mon *vocatif*,
Malgré moi, m'a réduit au plus triste *ablatif*.
Agréez, en échange, un zèle *positif*,
Un zèle dont l'ardeur est sans *comparatif*,
Un zèle qui pour vous est au *superlatif*.
Que ne suis-je pourvu d'un verbe assez *actif*,
Pour vous peindre à quel point tout mon cœur est *passif* !
Mais comment à vos yeux le rendre *indicatif* ?
Recevez-le, madame, au mode *impératif*.
Mon seul respect pour vous garde le *subjonctif*,
Mais tous mes sentiments sont à l'*infinitif*.

Nous citons de mémoire, et nous ne sommes pas bien sûr de n'avoir pas commis quelque inexactitude. Néanmoins, tels que nous les donnons, ils ne manquent ni de grâce, ni de finesse. Et, s'il est vrai qu'ils ont été improvisés, que les rimes ont été d'avance imposées au poète, il faut convenir qu'il s'est joué avec bien de l'esprit des entraves qui avaient été mises à ses ailes.

Resterons-nous sourds à la voix suppliante de sa veuve qu'il a laissée dans le dénuement? Nous engageons le *Journal de Toulouse* à faire un nouvel appel à ses lecteurs. L'époque des vacances explique jusqu'à un certain point le silence qui s'est fait autour du premier. Dans quelques jours, le moment sera mieux choisi. Il ne faut pas qu'on puisse dire qu'à Toulouse, ville savante et lettrée, la femme et la fille d'un poète né dans ses murs, réduites à la misère, ont crié du fond de l'abîme, et qu'on ne leur a pas répondu.

—

— *Les Millions de Monsieur Jean*, tel est le titre d'une nouvelle satire que M. Hip. Minier vient d'ajouter au recueil qu'il a publié, l'année dernière, sous le nom de *Mœurs et Travers*, et auquel la *Revue*, d'accord en son jugement avec tous les organes de la presse, a donné les plus grands éloges. Dans cette nouvelle production de son esprit, M. Minier poursuit, de son fouet vengeur, le travers qui est le plus grand entraînement de notre époque, la spéculation. Cette passion, que des auteurs ont déjà flétrie sur le théâtre, ne pouvait échapper aux traits du poète satirique.— Un jeune campagnard, Jean, nouvellement sorti du collége, où ses parents lui ont fait donner, bien à tort, une éducation au-dessus de sa position, en est revenu ne rêvant que grandeur, luxe, richesses; et il veut demander la réalisation de ses rêves à la spéculation. Son oncle Thomas, le meunier, fait de vains efforts pour le retenir auprès de lui. Jean part pour Paris, ouvre une maison de banque, et devient Monsieur le baron Jean. Il imagine de créer une compagnie par actions, au capital de je ne sais combien de millions, dans le but d'aller rechercher tous les trésors engloutis au fond de la mer. L'entreprise a nom : *Le Plutus nautique;* elle doit donner des dividendes fabuleux. Les actionnaires accourent en foule, un bandeau sur les yeux, à cette stupidité, et les actions sont enlevées.

Hélas ! ce beau délire eut un réveil amer !
Le *Plutus*, pénétrant jusqu'au fond de la mer,
Y resta.....

Monsieur le baron Jean, dégrisé, se souvint alors de sa province, de son village, de son oncle Thomas, le meunier. Oubliant sa grandeur éva-

nouie, il revint au moulin. Hélas ! l'oncle était mort !! Mais la succession .... On remet au neveu, selon les intentions du défunt, une cassette.

Du précieux coffret Jean pressa le ressort,
Le couvercle se lève.... O dernier coup du sort !
Jean n'a plus de couleur, plus de voix, plus d'haleine ;
D'actions du *Plutus* la cassette était pleine !....

Le pauvre cher homme, enivré par les rapports des journaux, avait cru, comme tant d'autres, que le *Plutus* était une affaire magnifique, à enrichir tous les actionnaires. Pris, à son tour, de la fièvre du gain, il avait échangé tous ses biens contre des titres d'actions ; puis ruiné, il était mort de chagrin. — Il y a, dans cette donnée, l'étoffe d'une belle et bonne comédie. M. Minier, plus modeste, s'est contenté d'y tailler le patron d'une satire. L'histoire est bien filée, bien conduite. L'auteur est de l'école de Barthélemy. Son vers est moins chaud, moins violent que celui de la *Némésis ;* il est aussi plus honnête et plus vrai. Ce n'est point un enlève-pièce ; il égratigne, et ne tue pas. Voici le début :

Depuis quatre mille ans la voix de la sagesse
A dit sur tous les tons : Ce n'est pas la richesse
Qui donne le bonheur; loin de nous rendre heureux,
L'or ouvre notre porte à des soucis nombreux ;
Plus la somme des biens entre nos mains augmente,
Plus la peur de les perdre en secret nous tourmente.
Froid compagnon d'un cœur qui n'a plus de désirs,
L'ennui suit l'opulence au milieu des plaisirs;
Pour la lèvre du riche il n'est pas d'ambroisie;
Des mets les plus exquis l'aspect le rassasie;
Nul prodige de l'art n'excite son transport,
Mozart ne l'émeut pas et Racine l'endort.
Heureux seul est celui qui, peu jaloux du reste,
Cueille à propos les fruits d'une aisance modeste,
Et, chez autrui laissant les trésors s'entasser,
Jouit de tous les biens dont il sait se passer !

Inutiles conseils ! Aux paroles des sages,
La soif de l'or est sourde, et, depuis les vieux âges,
Plus avide toujours, la foule des mortels
De l'aveugle déesse assiége les autels.
Sans épuiser sa corne, autrefois la Fortune
Calmait, chez ses amants, une ardeur importune ;

Mais, aujourd'hui, de tous le moindre est exigeant :
Qui n'a qu'un million se croit presque indigent.
Chacun veut s'enrichir au gré de sa folie ;
On ne travaille plus, on joue, et l'on oublie
Que l'or capricieux qu'on demande au hasard
Ne dit pas quand il vient, encor moins quand il part.
Dans l'espoir d'habiter un palais à la ville,
Du village natal à vingt ans on s'exile,
Sans pousser un soupir, sans prévoir que souvent
La richesse n'est rien qu'un songe décevant,
Qui, pour certains Crésus dont la foule se raille,
Commence sur la plume et finit sur la paille !

— M. de Lamartine vient de publier, en une seule livraison, ses vingt et unième et vingt-deuxième entretiens littéraires qu'il a consacrés à Béranger. Nous en extrayons le premier chapitre, qui suffira pour donner une idée de cette belle étude, une des plus remarquables qu'ait écrites notre grand poète :

« Le 16 juillet 1857 sera une date pour la France! Ce fut le jour où, dans des funérailles aussi grandioses et plus unanimes que celles de Mirabeau, la France ensevelit son poète favori dans la personne de Béranger, et où elle parut tout-à-coup ressusciter elle-même avec tout son cœur national et tout son esprit public, pour dire à ceux qui l'accusent d'une somnolence irrémédiable : Détrompez-vous ! je palpite encore! Je suis encore la nation des grands sentiments, le peuple des grands réveils, la terre des grands sursauts de l'humanité! Dans ma capitale seule, cinq cent mille âmes tressaillent au premier glas d'une cloche de faubourg qui leur annonce le dernier soupir d'un homme de gloire et d'un homme de bien.

» J'avoue que peu de choses, depuis que je vis, m'ont autant consolé de vivre et m'ont rendu plus d'estime pour mon pays, et surtout pour la saine multitude de mon pays, que cette émotion de Paris et que ces funérailles !

» Un homme que l'on pouvait croire redevenu obscur à force de temps et d'oubli, un homme retiré de toute scène par sa modestie, et retiré presque de la vie par sa vieillesse ; un homme caché sous les toits, dans une maison muette d'une rue éloignée du cœur de la ville ; un homme qui n'affectait pas, comme Diogène ou comme J.-J. Rousseau, l'orgueilleuse nudité du tonneau ou du haillon pour se faire un trophée de sa misère ; mais un homme dont la médiocrité sans apparat ne pouvait exciter ni l'envie du pauvre, ni la pitié du riche ; un homme qui n'avait rempli, pendant sa vie, aucun de ces rôles éclatants ni occupé aucune

de ces fonctions puissantes qui laissent à ceux qui en sont sortis ou déchus de vieux clients de leur puissance ou de jeunes clients de leur renommée; un tel homme meurt dans sa petite chambre, entre une garde-malade, deux servantes en pleurs et quelques amis. La nouvelle de sa mort se répand de bouche en bouche depuis le palais jusqu'à l'échoppe, dans tous les quartiers de Paris : aussitôt la vie publique et la vie privée paraissent suspendues dans une vaste capitale; le bruit tombe, le travail cesse dans les ateliers. L'ouvrier, sur le seuil de sa porte, accoste le passant, et lui demande avec des larmes dans la voix s'il est vrai que Béranger soit mort. Les groupes se forment entre inconnus pour s'entretenir à voix émue des circonstances de cet évènement. Un serrement de cœur universel oppresse cette multitude; elle n'a rien à espérer personnellement, rien à redouter de cette respiration de moins dans la poitrine d'un vieillard, au milieu de cette respiration immense et éternellement renouvelée de tout un peuple : n'importe, elle donnerait un des morceaux de pain de la famille pour que cet homme, pour ainsi dire collectif, respirât un jour de plus l'air de la France. Elle l'aimait : l'amour est aussi une puissance! Elle apprend que ses funérailles auront lieu le lendemain; elle se promet de se trouver debout, chapeau bas, tout entière, dussent les rues être trop étroites, à la suite de son convoi, non pas pour que la famille du vieillard note la présence d'un million de visages anonymes dans le cortége, mais pour que le soleil fa voie payer un tribut de conscience, de respect et de patriotisme à ce cercueil qui lui semble renfermer quelque chose de mort dans l'image de la patrie. C'est un jour ouvrable; le salaire d'un jour manquant est un vide sur la table frugale de la famille de l'ouvrier: n'importe encore, elle sacrifiera volontairement le salaire d'un jour au devoir pieux qu'elle s'impose pour chômer en l'honneur de ce cercueil d'un inconnu; elle fera plus, elle portera son deuil comme si elle avait perdu un des siens. Elle fouille dans les coffres de ses mansardes pour y trouver la veste noire, le chapeau de feutre, le morceau de crêpe qu'elle réserve aux tristes solennités de ses propres convois; elle les étale sur le lit; elle se promet de les revêtir en masse au lever du soleil, pour que la ville ait changé de couleur pendant cette triste nuit. Ce ne sera pas le deuil d'une maison, ce sera une nation en deuil!

» De son côté, le gouvernement lui-même, craignant que ces honneurs populaires n'anticipent sur les honneurs dont il se réserve jalousement l'initiative, prépare ses armes, ses drapeaux, ses temples, ses pompes. Une armée entière prend position ou poste depuis la porte de la maison jusqu'à la porte de l'éternité, dans le champ des morts. Le convoi s'avance à travers une haie de troupes et une muraille de peuple; pas un pavé qui ne porte un homme attendri, pas une fenêtre qui ne regarde

passer en pleurant le char, pas un toit qui ne vocifère son cri d'adieu ou son acclamation d'amour, pas un pan du ciel d'où ne tombe sur le suaire une pluie de couronnes d'immortelles, fleurs funèbres qui n'ont pour rosée que des larmes, et qui n'ont de parfum que dans le souvenir et dans l'éternité!

» Ah! quel peuple! On peut le maudire pour ses inconstances, mais il faut l'adorer pour ses fidélités et pour ses retours! Qu'on dise ce qu'on voudra, l'âme de cette terre est mobile, mais c'est une belle âme parmi toutes les âmes populaires de l'antiquité ou du temps présent. On peut se plaindre quelquefois d'y vivre, mais il faut se féliciter au moins d'y mourir!. . »

---

## II. — Résultats des examens passés à Toulouse par les candidats aux Ecoles polytechnique, navale et militaire de Saint-Cyr, et par les aspirants aux grades de pharmacien, d'officier de santé et de sage-femme.

### ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

12 candidats ont subi les épreuves à Toulouse; 7 ont été déclarés admissibles; 3 ont été reçus; voici leur numéro d'ordre :

N° 19. Blondel, élève du Lycée impérial de Toulouse.
44. Vellicus, id.
107. Teyssandier, id.

La liste générale des admissions est de 120. Elle était de 125 en 1856, et de 170 en 1855.

### ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE DE SAINT-CYR.

37 candidats ont subi les épreuves à Toulouse; 33 ont été déclarés admissibles; 22 ont été reçus. Voici leur numéro d'ordre :

N° 3. Dombre, élève du Collége de Castres.
11. Bourdel, élève du Lycée impérial de Toulouse.
38. Crême, élève de l'Institution Montès, à Carcassonne.
39. De Waroquier, élève de l'Institution Musset, à Toulouse.
42. Pédoya, élève de l'Institution Assiot, à Toulouse.
46. Lignères (Joseph), élève du Lycée impérial de Toulouse.
66. Bellecour, id.
71. De Belfontès, élève de l'Ecole de Sorèze.

87. De Bar, élève de l'Institution Musset, à Toulouse.
104. Loubet, élève de l'Institution Faget, à Toulouse.
120. Garié, élève du Lycée impérial de Toulouse.
137. Boisselier, id.
147. Lemoine, élève de l'Institution Faget, à Toulouse.
148. Didier, id.
160. Lacaux, élève du Lycée impérial de Toulouse.
182. Cabrol, élève du Collége de Castres.
188. Lacourpaille, élève de l'Institution Assiot, à Toulouse.
191. De Boysson, élève du Collége Sainte-Marie, à Toulouse.
192. Demy, élève du Lycée impérial d'Auch.
218. Delpech, élève du Collége de Castres.
219. De Santi, élève du Lycée impérial de Toulouse.
247. D'Aram, id.

Ces succès se répartissent ainsi entre les divers établissements d'Instruction publique :

| | Admissions. |
|---|---|
| Lycée impérial de Toulouse | 8 |
| Collége de Castres | 3 |
| Institution Faget | 3 |
| Institution Assiot | 2 |
| Institution Musset | 2 |
| Lycée impérial d'Auch | 1 |
| Collége Sainte-Marie | 1 |
| Collége de Sorèze | 1 |
| Institution Montès | 1 |
| | 22 |

La liste générale des admissions est de 251. Elle était de 310 en 1856, et de 390 en 1855.

### ÉCOLE NAVALE.

22 candidats ont subi les épreuves à Toulouse ; 2 ont été reçus, dans l'ordre suivant :

N° 17. Valery, élève du Collége de Castres.
21. Enjalbert, élève du Lycée impérial de Toulouse.

La liste générale des admissions est de 50. Elle était de 50 en 1856, et de 100 en 1855.

### ECOLE DE MÉDECINE.

Les examens de pharmaciens de 2e classe, d'officiers de santé et de

sages-femmes, à l'Ecole de médecine de Toulouse, ont eu les résultats suivants :

| | | |
|---|---|---|
| *Pharmaciens*, | candidats inscrits. . . . . | 14 |
| | Admis.. . . . . | 11 |
| *Officiers de santé*, | candidats inscrits. . . . . | 16 |
| | Admis. . . . . | 13 |
| *Sages-femmes*, | candidats inscrits. . . . . | 40 |
| | Admis. . . . . | 39 |

En 1856, il s'était présenté 19 candidats au grade de pharmacien, 19 à celui d'officier de santé, et 47 à celui de sage-femme. Le jury d'examen avait admis 5 pharmaciens, 11 officiers de santé, et 33 sages-femmes.

---

## III. — Nouvelles.

M. Adrien Delondre, professeur de logique au Lycée impérial de Toulouse, vient d'être chargé par M. le Ministre de l'instruction publique de la chaire de philosophie à la Faculté des lettres de Douai. Cet avancement, qui ne surprend personne, enlève au Lycée un de ses meilleurs professeurs, et à la *Revue* un de ses collaborateurs les plus distingués. Par l'élévation de son talent, dont il avait donné déjà de nombreux témoignages dans plusieurs écrits, M. A. Delondre s'était désigné lui-même au choix du Ministre pour une chaire de Faculté. Toutefois, en applaudissant à la justice de l'arrêté ministériel, la *Revue*, comme le Lycée, ne peut s'empêcher de regretter que cette distinction ne se soit pas fait attendre plus longtemps.

— La séance solennelle de rentrée des Facultés pour les rapports de MM. les doyens et la distribution des prix et des médailles aux élèves lauréats, est fixée au lundi, 16 novembre.

— La prochaine session du baccalauréat *ès-lettres* s'ouvrira, à Toulouse, le mardi 1er décembre.

Les examens de la session du baccalauréat *ès-sciences* ne commenceront que le 14.

Le registre des consignations pour les deux baccalauréats sera ouvert le 10 novembre et clos *irrévocablement* le 25.

Les examens de la licence *ès-lettres* commenceront le 22 novembre, et ceux de la licence *ès-sciences*, le 26.

— Par décret, en date du 13 août 1856, le Lycée de Tarbes avait été érigé en *internat*. L'appropriation des bâtiments est achevée; et à la ren-

trée des classes qui a été renvoyée au 1er novembre, le Lycée sera en mesure de recevoir des élèves internes. Ce Lycée, qui se maintient au second rang dans les concours entre les cinq Lycées de l'Académie, a eu deux de ses professeurs reçus agrégés dans le dernier concours de l'agrégation de grammaire : MM. Didelot (Léon), sous le n° 6, et M. Bedel (Eugène), sous le n° 15.

— Le collége de Castres, dont un des élèves, le jeune Dombre, est classé sous le n° 3 sur la liste d'admission à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, et un autre, le jeune Valery, sous le n° 17 sur celle de l'Ecole navale, a obtenu un succès non moins glorieux dans le concours d'admission à la grande Ecole normale supérieure. Un de ses élèves, M. Guibal-Annevaute est porté sous le n° 8 dans la section des lettres. Ce succès est d'autant plus beau qu'il est plus rare de voir les élèves des Lycées et des Colléges de province figurer à l'Ecole normale dans la section des lettres. Cette année encore, sur 13 candidats admis, 9 appartenaient aux Lycées de Paris.

— L'ouverture de l'Ecole industrielle, fondée par M. Assiot, est fixée au 3 novembre. La direction des ateliers et l'enseignement du dessin industriel sont confiés à M. L. Vallet, ancien élève de l'Ecole des arts-et-métiers de Châlons-sur-Marne, sorti en 1855, sous le n° 2, et actuellement chef d'un atelier de construction dans la Haute-Saône.

— On lit dans une correspondance de Paris :

« Le recrutement de la médecine militaire est l'une des plus grandes préoccupations actuelles du ministère de la guerre. Ce que vous ne savez peut-être pas, c'est que le nombre des étudiants en médecine en France n'est plus aujourd'hui que le tiers de ce qu'il était il y a quinze ans, et qu'il suffit à peine au recrutement de la médecine civile. Si on ne s'en apercevait pas, c'est que la carrière a été encombrée pendant bien des années. La jeunesse se porte presque tout entière en ce moment vers le commerce et l'industrie. Or, pour l'attirer vers une autre carrière, il faut que celle-ci présente des avantages tout autres que ceux offerts par la médecine militaire. C'est ce qu'a compris l'administration de la guerre, qui vient de décider, si mes informations sont exactes : 1° que tous les jeunes gens qui déclareront vouloir embrasser la carrière de la médecine militaire seront dispensés du recrutement; et 2° qu'il sera accordé une subvention de 50 fr. par mois à ceux des élèves pour lesquels la faculté le demanderait, en raison de leur conduite et de leur état de fortune. »

*Pour toute la Chronique,*
F. Lacointa.

31 octobre 1857.

## RENTRÉE DES FACULTÉS.

---

### Discours de M. Rocher,

Recteur de l'Académie, Conseiller honoraire à la Cour de Cassation, Commandeur de l'Ordre impérial de la Légion-d'Honneur (1).

MESSIEURS,

Le passé éclaire l'avenir : aux yeux des hommes qui veulent assurer aux choses humaines l'utilité, la force et la durée, toute entreprise de bien public a besoin pour naître ou s'affermir du contrôle et de la sanction des faits ; et c'est seulement de la trace lumineuse que le temps laisse après lui qu'on voit sortir les œuvres destinées à braver plus tard ses atteintes.

Dans l'année scolaire qui vient de finir, de graves modifications ont été introduites par une autorité vigilante dans le programme officiel des études.

Les faits avaient prononcé ; il ne s'agissait plus que de donner la forme et l'exécution à leur jugement.

Ainsi l'existence d'un seul ordre d'agrégation pour les lettres entraînait deux sortes d'inconvénients : elle imposait sans nécessité une obligation souvent impossible à remplir.

(1) Voir la *Chronique* le compte-rendu de la séance.

Il est, en effet, des natures d'esprit essentiellement propres à un genre déterminé d'enseignement, n'ayant besoin pour s'y vouer avec fruit que des connaissances qui s'y rapportent, et ne trouvant aucun avantage à en conquérir d'autres, l'intelligence humaine étant ainsi faite qu'elle perd souvent en profondeur ce qu'elle gagne en étendue.

Or, les exigences trop générales de l'agrégation unique éloignaient d'en affronter les épreuves ceux de ces hommes qu'attirent vers les chaires de grammaire leurs goûts, leurs habitudes, la conviction fondée du succès promis à leurs efforts, et leur interdisaient dès-lors d'unir au mérite de cette aptitude spéciale l'autorité d'un grade qui en fût le signe et le gage.

Le rétablissement de l'agrégation de grammaire, en offrant à leur modeste ambition un refuge, a replacé dans toute leur dignité le fonctionnaire et la fonction.

Il a permis, en outre, de faire participer au même bénéfice la classe si digne d'intérêt des maîtres répétiteurs de nos lycées, privés jusques-là du loisir et des moyens d'instruction nécessaires à une préparation hérissée pour eux de difficultés presque insurmontables, et réduits à la douloureuse impossibilité de mettre leur expérience de chaque jour au service de leur avenir.

Prévoyante autant qu'équitable, la mesure que nous signalons a conjuré le danger résultant pour cette branche de l'enseignement, première et solide base des études classiques, de la pénurie toujours croissante de professeurs capables, expérimentés, dans une situation universitaire à la hauteur de leur mission.

La même sollicitude a suggéré la pensée d'avancer d'un an l'initiation de l'enfance aux langues grecque et latine ; réparation accordée à ces langues immortelles dont un paradoxe matérialiste avait osé nier l'importance dans l'éducation.

L'organisation dans les lycées des conférences, examens et répétitions, avait suscité des plaintes. Ces exercices, trop multipliés, ont été renfermés dans des limites plus étroites et le

nouveau règlement a restitué au professeur et à l'élève un surcroît précieux de temps qui permet au premier de consacrer plus de soins à ses leçons, d'en assurer mieux l'efficacité, d'en constater plus sûrement les résultats ; et au second, de les compléter par la réflexion, l'analyse, la lecture.

L'enseignement de l'histoire surchargeait la mémoire de notions confuses, sans attrait et non sans danger pour l'âge auquel elles étaient réservées. Un retour s'est fait à la répartition antérieure des matières suivant l'ordre naturel des temps, le degré d'intelligence des élèves, le lien existant entre ces deux éléments d'instruction faits pour se prêter un mutuel secours : explication des auteurs, connaissance des époques correspondantes à leurs écrits. Par suite de ces règles, l'étude de nos annales a été reculée jusqu'à cette phase de la vie où l'œil de l'enfant peut supporter sans en être blessé le grand jour de la vérité historique, et où son âme s'ouvre avec un enthousiasme dont elle sait se rendre compte aux émotions de l'honneur national.

A ces divers changements ont été ajoutés ceux qui, relatifs aux épreuves littéraires afférentes au baccalauréat ès-sciences, ont donné une sanction nouvelle à la présomption de capacité attachée au diplôme de bachelier ès-lettres, et ont dispensé les candidats de toute interpellation à ce sujet.

Il a été décidé, de plus, que pour l'une des épreuves écrites de ce dernier baccalauréat, la dissertation latine serait substituée impérieusement à l'alternative d'un discours latin ou français ; qu'il serait ainsi donné satisfaction à la principale exigence du cours de rhétorique, qui a essentiellement pour objet de naturaliser la pensée dans cette belle langue des orateurs et des poètes de Rome, et que les élèves seraient par là avertis de la nécessité de compléter leurs classes, au lieu d'avoir recours au travail stérile et machinal des préparations artificielles.

C'est dans le même esprit de justice et de sincérité qu'a été écarté de l'un et de l'autre examen tout ce qui pouvait leur

imprimer un caractère incertain et aléatoire; que le nombre, la diversité, la précision des questions à poser aux candidats ont été combinés de manière à garantir la netteté des réponses et l'entier déploiement d'une instruction mise en mesure de racheter par sa supériorité sur certains points son insuffisance reconnue sur quelques autres.

Enfin, Messieurs, l'Ecole normale supérieure, assise récemment sur de nouvelles bases, a témoigné avec éclat de l'intention du chef de l'Université *de voir* (pour nous servir de ses propres paroles) *cette Ecole conserver et répandre le goût des hautes et pures humanités, aimer le travail incessant de la science, estimer et cultiver tout ce qui honore l'esprit humain, sans exciter ni son envie ni son orgueil, joindre aux plus larges satisfactions de l'intelligence la sagesse et la modestie du principe chrétien.*

Magnifique programme dont l'exécution est garantie par le choix des hommes appelés à le féconder et à le mettre en œuvre.

Voilà, Messieurs, ce qui a été fait.

Comptons fermement sur ce qui reste à faire.

Le sage promoteur de ces réformes, celui qui dans le cours de cette même année a prouvé par une rémunération plus large de certains services que sa prévoyance, quant aux choses, n'avait d'égale que sa bienveillance pour les personnes, porte dans sa pensée de nouvelles améliorations, fruit de cette double sollicitude.

Croyons en lui: la confiance, Messieurs, est l'une des formes de la reconnaissance; on peut tout espérer de qui on doit tout attendre.

Mais si la haute sagesse qui préside à l'enseignement en a dans une juste mesure réglé le mode et les conditions, n'est-elle pas exposée, quand vient le terme de la vie cloîtrée des études, à voir son œuvre compromise dans ses résultats par les périlleux hasards de la vie libre?

Ici, Messieurs, se présente une lacune qui frappe tous les

regards, et dont toutefois les esprits les plus éclairés n'osent sonder les profondeurs, dans la conviction universellement répandue qu'on s'efforcerait inutilement de la combler.

Cette conviction, Messieurs, n'est pas la nôtre. Le bien à accomplir, par cela seul qu'il est démontré nécessaire, devient facile; en se révélant, il s'impose; semblable à l'œuvre de Dieu qui, enveloppée de ténèbres à sa naissance, a été fécondée par la lumière!

Nous avons assumé sur nous, Messieurs, une tâche délicate: nous avons dessein d'établir que l'émancipation prématurée de la jeunesse est, à raison des loisirs à la fois stériles et corrupteurs qu'elle lui crée, et des conséquences qu'entraîne la brusque substitution de la volonté à la règle, l'écueil de toute éducation.

Elèves de nos écoles! il est des vérités qu'on s'honore moins de dire que d'entendre; présenter celle-ci à vos yeux sans détour comme sans crainte, c'est vous rendre la justice qui vous est due; car la franchise est un hommage. Peut-être si nous vous connaissions mieux, trouverions-nous dans le rapport de la proposition que nous avons à soutenir avec l'usage que font de leur liberté la plupart d'entre vous des raisons de douter là où il nous faudrait chercher des preuves. Tout ce qu'il y a de noble et de loyal dans la génération qui sera demain la France, tout ce qui distingue en particulier les enfants de cette contrée aimée du ciel, nous le savons. Mais au point de vue qui nous occupe, il importe peu que ce danger de perversion sur lequel nous appelons l'attention de l'opinion et des pouvoirs publics vous menace sans vous atteindre; si vous parvenez à vous y soustraire, l'énergie même de la résistance que vous lui opposez démontre à quel point il est redoutable; le risque de la défaite n'est-il pas attesté par les efforts que coûte la victoire?

Il y a, Messieurs, quelque chose qui tient du devoir dans l'assistance portée à un intérêt d'ordre général. Confident des alarmes de la famille, associé à ces alarmes par notre mission,

magistrat, citoyen, nous croyons qu'il nous appartient à tous ces titres de soulever une question qui, par la gravité des conséquences attachées à sa solution, s'élève aux proportions d'une question sociale.

Que l'air et l'espace soient donc laissés à notre parole! elle s'efforcera d'allier la réserve à l'indépendance. Planant au-dessus des réalités présentes, empruntant ses enseignements à des souvenirs, fidèle à cette logique des faits qui est de tous les temps, elle se tiendra sur des hauteurs où elle est sûre de rencontrer vos généreuses sympathies pour la dignité de l'homme, le bien de la société, la grandeur du pays.

Le progrès, Messieurs, est la loi de l'humanité; perfectionnement intellectuel, perfectionnement moral, c'est à cela que tendent incessamment dans l'ordre de la Providence les individus comme les nations. Prophétique témoignage des aspirations de l'homme vers un autre avenir que la tombe; emploi des facultés de son âme qui atteste qu'il n'est pas né pour mourir; que même ici-bas tout ne s'en va pas avec le dernier souffle; et qu'il peut rester après la mort quelque chose de lui dans le temps, à l'imitation de ce que lui garde l'éternité.

La société faillirait à sa mission si la direction donnée par elle aux générations naissantes ne répondait pas, en favorisant les deux tendances dont le principe est en nous, à ce double vœu de notre destinée.

En est-il ainsi, Messieurs, de l'état de choses qui régit la jeunesse française au sortir de la période classique?

A l'exception de la minime portion de cette jeunesse qui, admise dans les écoles du gouvernement, s'y voit assujettie à une claustration plus ou moins étroite, le plus grand nombre ne participe, qu'à la condition d'en être affranchi, au complément d'instruction nécessaire pour leur ouvrir les voies de l'avenir. Et cette nécessité inhérente à l'organisation de nos chaires publiques, heureux qui la subit sous le toit où la tutelle domestique supplée l'œil du maître! Mais ce n'est là

qu'un privilége de position en dehors duquel le jeune écolier passe tout d'un coup de cette forte discipline du collége qui l'enveloppait comme une armure à une indépendance sans limites; livré, sans autre défense que ses bons instincts et le souvenir d'un passé qui s'efface en s'éloignant, à des séductions de toute nature, se présentant à lui à toute heure, revêtant à ses yeux toutes les formes.

Entre ces séductions et lui trouvera-t-il une barrière difficile à franchir dans les exigences périodiques, soit de l'enseignement spécial auquel vont l'initier des maîtres non moins zélés qu'habiles, soit des conférences ayant pour objet d'enraciner dans son esprit cet enseignement; travaux mélangés des connaissances scientifiques et littéraires que lui dispenseront, suivant son aptitude ou sa destination, les diverses chaires de nos facultés?

On ne saurait nier, Messieurs, qu'il ne se trouve dans cet ensemble de ressources offertes à la jeunesse de quoi suffire, si elles étaient mises à profit avec une active persévérance, à la culture intellectuelle de chaque jour.

Mais il y a lieu de distinguer entre ce qui est obligatoire et ce qui est volontaire.

S'il ne s'agit que de prêter aux leçons d'un cours public une oreille plus ou moins attentive, de se présenter aux épreuves réglementaires avec quelque confiance dans la violence tardive faite à sa mémoire, en un mot, d'observer strictement les prescriptions du programme officiel auquel est subordonnée l'obtention d'un grade, c'est là assurément un emploi du temps qui, pour ceux dont l'imprévoyance en méconnaît le prix, n'impose à son habituelle dissipation que de légers sacrifices; et la science d'expédients, ainsi recueillie à la hâte sous la pression d'une nécessité à heure fixe, ne survit guère à la circonstance qui en a réclamé l'application. Pour entrer plus avant dans les conditions d'une préparation sérieuse à la carrière qu'on a choisie, pour ne dérober à l'une de ces sciences jalouses qui n'admettent ni interruption

ni partage que quelques instants consacrés à fortifier et à étendre les autres connaissances qu'on a acquises, il faut trouver en soi le courage d'une raison à toute épreuve, demander ce courage à l'âge de l'inexpérience et de la faiblesse, se tenir constamment en garde contre des entraînements favorisés par la secrète complicité des passions qui s'éveillent.

Il existe, sans doute, des natures vigoureusement trempées qui ne relèvent que d'elles, s'isolent dans la foule, et le regard fixé sur le but, surmontent dans le calme violent, comme dit Bossuet, d'une volonté que rien n'ébranle ni n'arrête, les obstacles qui les en séparent.

Mais qui peut dire que cette énergie dans le bien est la condition commune ? et fonde-t-on un système sur des exceptions ?

Dans les cas les plus ordinaires, voici ce qui arrive :

L'écolier n'a pas encore parcouru le cercle entier de ses classes qu'il aspire à leur terme avec la fiévreuse impatience d'une imagination disposée à se désenchanter de ce qu'elle connaît pour embellir ce qu'elle ignore.

De là le refroidissement de son zèle ; de là son éloignement marqué pour la réunion des deux baccalauréats ; de là le choix irréfléchi d'une carrière, non parce qu'il s'y sent propre, mais parce qu'elle offre à ses rêves d'indépendance une satisfaction plus prompte ; de là enfin des appels réitérés à une tendresse aveugle à l'effet d'en obtenir, avant l'heure, cette indépendance faite à l'image de ses désirs et de ses espérances.

Ce vœu est accompli ; la transformation s'opère. L'écolier devenu étudiant respire à pleine poitrine cet air de liberté qui l'enivre ; doué toutefois d'un naturel timide et honnête, retenu par son éducation sous le joug du devoir, il hésite à prendre possession de ce monde nouveau dont le prestige l'effraie en même temps qu'il l'attire ; il demande à l'étude de le protéger contre la fascination des dangers qu'il entrevoit. Tentative vaine ! sa porte est assiégée par ces faciles

amitiés qui se dénouent en aussi peu de temps qu'elles se forment, détournant au profit de leur inquiète oisiveté ses heures de solitude et de travail.

Comment échappera-t-il à cette obsession tyranniquement affectueuse, à des confidences qui sont pour lui des révélations, à ce cynisme des entretiens contre lequel protestent en secret tous les pudiques instincts de l'âme, où la jactance du vice en délaie le poison, où un scepticisme railleur s'attaque tout ensemble à la virginité des sentiments et à la sainte autorité des croyances? Enlacé dans une sorte de réseau de corruption, le jeune adepte de cette science du mal prélude à de plus graves écarts par des habitudes ennemies de toute gêne, s'acclimate dans une atmosphère de bruit et de fumée, dissipe ses journées dans des amusements frivoles qui le placent sur la pente des jouissances coupables. Et quand le soir il se retrouve en face de lui-même, tout étourdi encore de cette agitation dans le vide, les sens émus d'un trouble qu'ils ne connaissaient pas, où puisera-t-il la force de préférer aux éblouissements du dehors les murailles nues de sa cellule d'étudiant, la clarté voilée de sa lampe, l'austérité de ces heures où tout se tait autour de la pensée qui veille ?

Avec sa pureté, l'âme perd sa vigueur; à la longue, le sens moral s'oblitère; il semble que le tumulte du monde ne permette pas à la conscience de se faire entendre de près, ou si parfois elle se révolte contre les égarements dont elle n'a pas su nous défendre, les remords tardifs qu'elle soulève s'émoussent par leur impuissance.

Chose triste à dire! la confraternité de vie qui au collége imprime au travail une si active impulsion, ne produit guère, quand le seuil en est franchi, que des fruits amers; principe d'émulation dans un cas, cause de dégénérescence dans l'autre : car ces existences liées entre elles c'est d'une part, le désordre mis en commun; de l'autre, le sommeil contagieux de l'intelligence insoucieuse de se retremper aux sources vives du beau et du grand.

Plus l'enfant se fait homme, moins il cherche à développer en lui par des lectures fortifiantes ce qu'il a appris; les livres où est déposée la nourriture spirituelle de ses jeunes années se couvrent de la poussière que le temps amasse sur son chemin; tout commerce est rompu entre lui et ces immortels génies dont il s'est séparé sans retour au moment même où il eût été le plus apte à les comprendre. A l'inverse de ce personnage célèbre, répondant à un auteur de son temps, qui lui demandait s'il avait lu ses ouvrages : *Je ne lis plus, je relis*, il délaisse les chefs-d'œuvre de l'esprit humain pour cette littérature industrielle, exploitant au jour le jour une curiosité blasée qui ne s'alimente que de ce qui la surexcite : sentiments exagérés, doctrines téméraires, folle intempérance de style.

En résumé, que trouvons-nous après un certain temps au fond de cette vie trop tôt abandonnée à elle-même ? l'abaissement du caractère, conséquence fatale de la licence des mœurs; la dépravation du goût résultant de la préférence donnée à une littérature sans grandeur sur celle qui a atteint la dernière limite assignée par le Créateur au génie de l'homme; enfin le dessèchement du cœur amené par l'irréligion.

Et c'est là de tous les coups le plus funeste! Quand viendront pour ce transfuge involontaire de la morale du foyer et du collége les inévitables épreuves qui nous attendent tous, il ne saura où reposer ce cœur, seul aux prises avec la souffrance; lui, membre déshérité de la grande famille; enfant de Dieu, que de faux amis ont fait orphelin! le souvenir même de ses années d'innocence et de foi sera pour lui un tourment de plus; et si quelque jour passant, le front incliné, devant la porte entr'ouverte de l'un de ces asiles sacrés où se réfugie le sentiment de nos misères, il est, comme autrefois, attiré sous ses voûtes, sa poitrine se gonflera sous le poids de ce passé accusateur; il se dira de quelles tendres affections une providence amie l'entoura dès sa naissance; il se représentera sa mère agenouillée près du berceau où elle couvait du re-

gard sa jeune âme comme pour la faire éclore! Plus tard, lui révélant Dieu par la prière; plus tard encore, lui apprenant la vertu par ses leçons et la lui faisant aimer par ses exemples; émotion d'un moment qu'au sortir du temple dissipera le souffle glacé du monde et qu'il ne retrouvera peut-être plus qu'à l'heure suprême où tous les voiles tombent et où la vérité apparait à nos yeux près de s'éteindre, comme un rayon détaché de l'éternité!

Ainsi s'écroule pierre à pierre cet édifice de l'éducation élevé avec tant de soin. Années pleines de promesses qui en deviez être le riche couronnement, années fécondes destinées à doter la patrie d'une génération forte, capable de lui ouvrir de nouveaux horizons de prospérité et de gloire, vive jeunesse, saison des fleurs de la vie qui, à la différence de l'autre printemps, n'avez pas de retour, qu'avez-vous produit? que reste-t-il de vous?

Nous n'irons pas plus loin, Messieurs; Dieu nous garde de faire peser sur la généralité ce qui n'est imputable qu'à quelques-uns : débauches effrénées, amour dévorant du jeu, ruineuses dissipations qui, d'expédients en expédients, amènent des nécessités terribles. A quoi bon sonder ces abîmes? Nous en avons dit assez, ce nous semble, pour justifier cette conviction que de deux systèmes, qui ne font qu'un tout indivisible, celui qui devrait être le complément de l'autre met en péril tout le bien qui en est résulté; que dans un âge voisin de l'enfance la volonté, instrument de salut ou instrument de ruine, suivant la force ou la faiblesse du point d'appui qu'on lui prête, ne saurait être admise comme constituant à elle seule une règle suffisante de conduite;

Qu'enfin un état de choses qui entraîne des conséquences peu conciliables avec le maintien de l'ordre moral dans la société appelle impérieusement une réforme.

Cette réforme, Messieurs, en quoi consistera-t-elle? Il semble qu'elle est renfermée tout entière dans une application plus étendue et plus tranchée du principe de l'enseigne-

ment obligatoire. Il appartient à qui de droit d'apprécier s'il ne conviendrait pas avant tout de reculer, ainsi que l'ont demandé expressément plusieurs Conseils académiques, l'âge d'admissibilité aux deux baccalauréats, de refouler ainsi dans e cœur de l'enfant et du père ce besoin imprudent d'abréger le temps des études; l'un, pour jouir plus tôt de sa liberté; l'autre, pour avancer le terme de ses sacrifices.

Il y aurait lieu d'examiner ensuite si, en conformité du principe que nous venons de rappeler, il ne faudrait pas établir entre les Ecoles de Droit et de Médecine rattachées par un lien plus étroit aux Facultés des sciences et des lettres et certaines écoles du gouvernement une assimilation plus ou moins complète qui, sans imposer aux premières la nécessité d'une claustration absolue, leur en assurerait les avantages; de retenir, par exemple, sous un regard vigilant, l'élève au travail pendant la plus grande partie du jour, et d'absorber par des prescriptions auxquelles viendrait en aide la sanction d'un contrôle ultérieur les heures laissées à sa libre disposition;

En d'autres termes, de l'astreindre à l'analyse de chacune des leçons de ses cours; analyses communiquées le lendemain aux maîtres chargés des conférences ayant pour objet le développement de ces leçons;

De faire précéder les examens définitifs par des examens partiels assez multipliés pour constater, à de courts intervalles, le dépôt confié à la mémoire de l'élève d'une instruction solide et graduée; sorte d'alluvion intellectuelle, lent ouvrage du temps, qu'il respecte quand il l'a ainsi formée; et pardessus tout, d'attacher à ces diverses épreuves, sur le témoignage de notes indicatives de leurs résultats, une portée et des conséquences propres à en garantir l'efficacité : promesses de récompenses, menaces d'exclusion.

Nous n'avons pas prétendu, Messieurs, par ces indications rapides, jeter les bases d'un système; nous avons voulu seulement provoquer un examen approfondi de la question. La

lumière vient de haut. Il nous suffit de faire appel à l'initiative inspirée du ministre en qui se personnifie l'avenir de l'enseignement; digne auxiliaire de cette volonté suprême qui, toute-puissante pour le bien, ne reconnaît d'impossible que le mal.

Notre patrie, Messieurs, n'est grande entre les nations qu'à la condition de justifier, à tous les points de vue du progrès, sa vieille renommée. Nous ne devons pas seulement compte à cette opinion du dehors de notre fidélité aux traditions héroïques du champ de bataille. Postérité du grand siècle, notre écusson porte en même temps que les noms des Turenne et des Catinat, ceux des Bossuet et des Corneille. A des titres divers, mais également impérieux, ces noms obligent. Notre dette envers les premiers, nous l'avons largement acquittée; sommes-nous restés, quant aux seconds, au niveau du rang qu'ils nous ont donné à soutenir? A part quelques illustrations éclatantes, vers lesquelles (s'il nous est permis de le dire) nous reportent des souvenirs, orgueil et joie de notre vie, la médiocrité dans les arts d'imagination se trahit par ses vains efforts pour atteindre à l'originalité. Comme le feu qu'attise le mouvement et qui s'éteint dans la tempête, le génie des lettres qu'on a vu, au sortir des temps agités de la Fronde, allumer son flambeau au tison mourant des discordes civiles, a été, dans nos temps modernes, comme étouffé sous la stérile violence des révolutions.

Que les pouvoirs protecteurs de la société, après l'avoir raffermie sur ses bases, la sauvent une fois de plus en la régénérant! Il est dans leur mission tutélaire de préserver, par des mesures habilement prévoyantes, les générations nouvelles de ce désordre des esprits et des cœurs qui exposent tant de nobles natures à mentir à leur destinée. Tout se lie dans l'ordre moral: s'éclairer (on l'a dit), c'est devenir meilleur, et la vertu se puise aux mêmes sources que le génie. Qu'elles se rouvrent donc à la jeunesse de notre temps ces sources d'inspiration et de vie: fortes croyances, sentiments géné-

reux, respect de soi, mœurs sans tache, intelligence nourrie de cette pure substance de l'antiquité, qui des imitateurs fait des modèles !

La France ainsi verra renaître dans les diverses branches de ses services publics, dans les professions libérales, dans le domaine des lettres, des sciences et des arts la supériorité qui lui appartient; et nos cœurs émus d'une patriotique fierté, rendront grâces au missionnaire de la Providence parmi nous du nouvel éclat imprimé à ce glorieux drapeau qui flotte sur le monde !

---

## LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

---

### La poésie du remords. — Ballade de lord William.

I.

De tous les phénomènes de l'âme qui offrent à l'écrivain de nombreux éléments poétiques, il n'en est peut-être pas de plus fécond et de plus puissant que le remords. C'est comme une flèche empoisonnée qui, une fois plantée dans les fibres du cœur, ne s'en arrache plus sans le déchirer tout entier; blessure plus meurtrière et surtout plus impérissable que celle des passions dont parle le poète :

. . . . . *Hæret lateri lethalis arundo.*

Toutes les littératures se sont inspirées de cette voix de la conscience, châtiment anticipé des erreurs ou des impiétés de l'âme. Les contrastes étranges, les terreurs, les hésitations que le remords fait naître, le spectacle d'une créature humaine qui se débat sous le poids d'un crime, comme dans les serres vengeresses d'un être surnaturel, toutes ces réalités de la vie, plus vives et plus poignantes que bien des fictions, prêtent à la poésie un charme enivrant et sauvage, et lui donnent en même temps toute l'importance et la sainteté d'un haut enseignement moral.

On sait quels pathétiques accents la tragédie grecque et surtout les sombres figures d'Eschyle ont su tirer de ce thème toujours antique et toujours nouveau, et l'on se rappelle ces chœurs des furies, les vénérables déesses (σεμναὶ θεαί) dont les peuples grecs, dans l'exagération de

leurs craintes superstitieuses, déguisaient le nom sous un euphémisme célèbre.

Quoi de plus émouvant, dans l'Enéide, que cette menace de la reine de Carthage, résignée à mourir devant la trahison du fils d'Anchise, mais du haut de son palais jetant à l'infidèle, dont les blanches voiles semblent s'effacer à l'horizon, ces prophétiques paroles qui doivent trouver tant d'échos dans une âme coupable :

*Omnibus umbra locis adero ; dabis, improbe, pœnas.*

Les écrivains modernes ont puisé, comme l'antiquité, à cette abondante source de poésie, et en recevant l'influence du christianisme, en se nourrissant de doctrines plus sévères, ou du moins plus précises, ils ont peut-être donné plus de grandeur et de violence à l'expression du remords. Il suffirait de relire *Macbeth* pour s'en convaincre.

Sans parler des fureurs d'Oreste, si énergiquement dépeintes par la main de Racine, d'après l'original antique, sans rappeler ce drame intérieur, si saisissant, si terrible, qu'il a tenté tour-à-tour les plus grands poètes et semble devenu comme le type de la légende tragique par excellence, l'auteur d'*Andromaque* a-t-il rien écrit de plus touchant et de plus profond que les remords de Phèdre, où Châteaubriand croyait voir un pieux anachronisme et comme une anticipation des terreurs de l'enfer chrétien?

L'illustre écrivain dont l'Allemagne entière, il y a peu de jours, saluait la statue à Weimar par d'unanimes acclamations, avait été frappé de ce qu'il y a d'éminemment dramatique dans les tortures d'une âme criminelle, et en composant une ballade tout empreinte des parfums de l'antiquité, il avait fait revivre l'émotion des furies d'Eschyle; et il avait déployé dans cette audacieuse tentative « un art si habile, pour parler comme Hoffmeister, un de ses biographes, que ses strophes paraissent être une inspiration moderne, sans avoir rien perdu de leur grandeur et de leur majesté primitive. »

Schiller revint encore sur le même sujet dans sa *Fiancée de Messine*. Là, dans des stances précipitées et retentissantes comme l'hymne antique des Euménides, cet hymne que l'on chantait sans l'accompagnement de la lyre (ὕμνος ἀφόρμικτος), il a dépeint la course inévitable des dieux vengeurs.

Dans la ballade anglaise dont on va lire la traduction, sans prétendre élever ce morceau à la hauteur des chefs-d'œuvre dont nous avons parlé

déjà, il nous a semblé que l'expression du remords était portée à une grande perfection de poésie et d'effet dramatique. Ici, nous sommes bien loin des Euménides et de ces bancs du théâtre grec où la foule écoute silencieuse et consternée. Les temps, le site, les couleurs sont complétement changés; du monde antique nous passons à l'Europe chrétienne et féodale; nous quittons le ciel de la Grèce pour les brumes du nord, mais le fonds demeure le même; car le cœur de l'homme ne se modifie pas, comme les objets extérieurs, sous les différentes latitudes.

L'auteur de cette ballade, Robert Southey, né à Bristol en 1744, et mort dans le Cumberland, il y a peut-être une dizaine d'années, sans porter un de ces noms exceptionnels, qui, grâce à notre injustice ou du moins à notre indifférence pour les renommées étrangères, obtiennent seuls chez nous une ombre fugitive de popularité, n'en était pas moins une des gloires de la littérature britannique; ses poésies lyriques, ses ballades, ses épopées, et entre autres son poème de *Roderic, le dernier des Goths*, jouissent encore d'une réputation méritée.

Le sujet de la pièce que l'on va lire est une de ces nombreuses légendes populaires qui embellissent ou attristent les paysages de l'Angleterre et les bruyères de l'Ecosse, et auxquelles Walter Scott a donné tant de vie et d'éclat dans ses inimitables romans.

Un noble Anglais, lord William, à qui son frère avait confié, en mourant, son jeune fils Edmond, l'a dépossédé du manoir héréditaire et a précipité sans pitié l'innocente créature dans les flots de la Saverne. Dès ce moment, lord William est maître du beau domaine d'Erlingford. Personne ne lui refuse les hommages ou ne lui conteste les droits féodaux, car il possède les biens que le monde préfère à tous les autres, la richesse et la puissance. Mais son cœur, tout pervers qu'il est, se montre plus juste encore que le monde; son cœur lui reproche sans cesse le meurtre dont il s'est rendu coupable : son imagination épouvantée lui met devant les yeux, chimériques mais effrayantes évocations, le corps défiguré de son neveu. Elle l'immole à son propre crime, jusqu'au moment où une inondation envahissant le domaine, lord William s'échappe seul avec un batelier inconnu dans une petite barque, et troublé par une apparition fantastique s'abîme pour jamais sous les ondes.

Ce sujet, si simple par lui-même, est développé dans l'original anglais avec une richesse de poésie bien difficile à faire passer dans une traduction. Les peintures les plus anciennes, les plus connues, celle de l'inondation, par exemple, y prennent, malgré leur brièveté, un accent de

vérité saisissant que n'imiteront jamais tous les alexandrins de l'école descriptive : tant il est vrai que les émotions du cœur humain, douces ou cruelles, sont la véritable source de toute poésie et donnent seules à la représentation des objets physiques, de l'intérêt et de la vie !

## II.

## Ballade de lord William.

(Traduit de l'anglais de Robert Southey.)

Ich erkenne der Furien Schritt.
(SCHILLER, *Braut von Messina.*)

Aucun regard humain ne fut témoin du crime,
Quand William, dans les flots, noya le jeune Edmond;
Seul, William entendit le cri de la victime,
Cri suprême, échappé de l'abîme sans fond.

Tous les humbles vassaux prirent, courbant la tête,
Le meurtrier pour maître à la place du mort;
Seigneur incontesté d'une riche conquête,
Il régna sans partage au château d'Erlingford.

Le château d'Erlingford, dans un vaste domaine,
S'élevait solitaire, avec ses vieux créneaux,
Et tout près, côtoyant une fertile plaine,
La Saverne étendait la nappe de ses eaux.

Le voyageur souvent, dans sa marche pressée,
Aimait à s'arrêter sur ces bords enchanteurs,
Oubliant à demi la route commencée
Pour admirer le site aux riantes couleurs.

Mais jamais lord William n'osait, sans craintes vagues,
Contempler dans les champs son fleuve déployé :
Dans les soupirs du vent qui balayait les vagues
Son cœur reconnaissait les plaintes du noyé.

Vainement à minuit, à l'heure où tout bruit cesse,
Le sommeil avait clos les yeux du criminel :
Rêve persécuteur ! Une ombre vengeresse,
L'ombre du jeune Edmond semblait sortir du ciel.

Vainement, poursuivi par son trouble sauvage,
William, quittant un jour le funeste manoir,
Dans les hasards lointains d'un long pélerinage
Chercha du moins des lieux qui n'eussent pu le voir.

Pèlerin vagabond que la douleur promène,
Son muet désespoir s'acharnait sur ses pas :
Il rentra fatigué, revit son beau domaine,
Appela le repos, mais ne l'y trouva pas.

Les heures s'écoulaient, paresseuses, tardives,
Et les mois cependant, les mois semblaient voler
Pour ramener un jour où de craintes plus vives
Tout le cœur de William se sentait ébranler :

Jour qu'il voyait venir, l'âme d'effroi transie,
Jour, où le cri du sang s'élevait plus profond,
Jour, inscrit à jamais aux fastes de sa vie,
Jour fatal, le dernier du malheureux Edmond !

Dieu ! quel horrible temps ! La pluie aux voix plaintives,
Mêlait son sourd murmure au bruit des ouragans :
La Saverne en fureur, envahissant ses rives,
Sur les champs désolés roulait ses flots bruyants.

Vainement, au festin, William, dans sa tristesse,
Vint s'asseoir et vider son hanap à longs traits ;
Vainement il voulut, dans la joie et l'ivresse,
Oublier son angoisse et ses remords secrets.

Comme le vent d'orage, ameutant l'onde entière,
Jetait près du manoir un long mugissement,
Il lui semblait que l'eau, l'eau froide et meurtrière,
Le faisait frissonner sous son attouchement.

La nuit vint. Il gagna sa couche solitaire,
Abattu, le cœur plein du murmure des flots,
Cherchant dans l'ombre épaisse un sommeil salutaire...
Le sommeil vint à lui, — mais non pas le repos.

Hélas! il lui sembla que son frère lui-même,
Lord Edmond, sur son lit s'était penché soudain,
Le front pâle et défait, comme à l'instant suprême,
Alors que de son frère il avait pris la main;

Le front pâle et défait comme à l'heure dernière,
Quand d'une voix tremblante et d'un ton incertain,
Aux mains de lord William, indigne légataire,
Il avait confié les jours de l'orphelin.

« Mon amour fraternel avait sans défiance
» Livré mon fils Edmond à tes soins empressés...
» C'est bien, William, c'est bien remplir mon espérance!
» Tes secours généreux seront récompensés! »

Il tressaille d'effroi; tous ses membres fléchissent
Sous un frisson mortel. Il écoute; on n'entend
Que le vent de la nuit, les vagues qui mugissent,
Délicieux concert pour son cœur palpitant.

Mais tout-à-coup des cris, de grands cris de détresse,
Des appels déchirants montent de toutes parts :
« Levez-vous, lord William, levez-vous, le temps presse!
» L'onde sape déjà le pied de vos remparts! »

Il se lève à la hâte, il voit l'onde houleuse
Qui bat insolemment la base de ses tours.
C'est minuit; l'eau s'étend sinistre et ténébreuse...
Pas un rayon ami, pas d'espoir de secours!

Mais quels accents joyeux! Légère et frémissante
Une nacelle accourt aux portes du château.
Tous se pressent au bord; tous, dans leur fièvre ardente,
Attendent leur salut de ce frêle bateau.

Le batelier cria : « Ma barque est bien petite,
» Elle n'emportera qu'un seul homme en ses flancs.
» Descendez, lord William, descendez au plus vite,
» Confiez votre vie au Roi des Eléments! »

A cette voix, la foule eut des terreurs magiques,
Et même en ce moment d'indicible douleur,
Pas un n'aurait osé, vassaux ou domestiques,
Entrer dans cette barque auprès de son seigneur.

Cependant lord William, sans hésiter, s'élance,
Tant son cœur s'épouvante à l'aspect de la mort :
« La moitié de mon or sera ta récompense;
» Hâte-toi, criait-il, et vite à l'autre bord! »

Le batelier fend l'eau de ses grands coups de rame,
La nacelle bondit sur le gouffre profond,
Quand lord William entend des cris à briser l'âme,
Des cris pareils à ceux du malheureux Edmond.

Le batelier s'arrête : « Ecoutez, c'est sans doute
» Un enfant qui se noie... Entendez-vous ce bruit? » —
« Va, réplique William, poursuis, poursuis ta route,
» Ce n'est que la tempête et le vent de la nuit!

» Va vite, ô mon sauveur, et fais bondir la rame,
» Fais voler ton bateau sur le gouffre sans fond! »
Et lord William entend des cris à briser l'âme,
Des cris pareils à ceux du malheureux Edmond.

« Oh! c'est bien là le cri d'un enfant en détresse,
» Reprit le batelier, j'en suis par trop certain! » —
« Rame, rame toujours! La nuit est trop épaisse;
» Sur les flots ténébreux nous chercherions en vain. » —

« Ah! grand Dieu! lord William, ignorez-vous peut-être,
» Ignorez-vous combien il est dur de mourir,
» Et ce cri d'un enfant qui se noie, ô mon maître,
» Pouvez-vous l'écouter, l'écouter sans frémir!

» Combien il est affreux d'entrer, pauvre victime,
» Dans la froide prison des flots retentissants,
» D'étendre en vain ses bras au-dessus de l'abîme,
» De répéter en vain des appels déchirants ! »

On entendait toujours la voix entrecoupée...
Son timbre était encor plus poignant, plus aigu,
Quand un nuage s'ouvre, et par cette échappée
La lune sur les eaux sème un jour imprévu.

Alors ils purent voir, au sein de la tempête,
Un jeune enfant debout sur un roc isolé.
Le roc était petit, l'onde en rasait le faîte,
Et tout autour grondait le fleuve amoncelé.

Et le batelier rame, et sa fragile planche
S'approche du rocher. Malgré son voile épais,
Sur le front de l'enfant jetant sa lueur blanche,
La lune laissait voir la pâleur de ses traits.

« Donne, donne ta main, lord William veut t'attendre,
» Cria le batelier; — secourez-le, seigneur ! »
Et de ses frêles mains qu'il s'empressa de tendre,
L'enfant se suspendit aux bras de son sauveur.

Mais William pousse un cri : « Dieu, quelle froide étreinte !
» Ces mains, ces faibles mains ont la moiteur des morts !... »
C'était l'ombre d'Edmond, l'inexorable crainte,
Le plus lourd des fardeaux, le fardeau des remords !

La nacelle sombra sous l'onde vengeresse...
Le meurtrier roulait dans l'abîme des flots.
Il lutte, il jette au loin des accents de détresse,
Mais en vain; son appel expire sans échos.

Ernest Rocha.

## NOUVELLE.

---

### L'aveugle de Saint-Martin-Lys.

En juillet 1856, poussé par un vague désir de liberté, j'étais allé dans les montagnes de l'Aude respirer un air plus pur et en parcourir de nouveau les sites imposants. J'avais pris un pied-à-terre à Quillan. Assise au pied de la *Pierre-Lys*, — ce paysage enlevé à la Suisse par la nature capricieuse, — cette petite ville, baignée d'eaux vives, entourée de prairies, ombragée d'arbres centenaires, s'étend paresseusement au soleil comme une italienne et se berce au bruit de ses fabriques, aux chansons de ses ouvriers.

Le calme de la campagne qui l'entoure contraste avec le mouvement de la riante cité ; car l'industrie a soufflé sur elle l'amour du travail et le goût des transactions commerciales. Du côté de la plaine, dans la direction de Limoux, l'œil embrasse des champs bien cultivés et des vignes dont le raisin aux grappes vermeilles produit un vin blanc renommé. Dans le lointain, les flancs arides de la montagne jurent, par leurs tons grisâtres, avec la végétation luxuriante de la plaine et lui composent un cadre digne d'elle. Enfin, ce pays est un de ces coins du monde que l'imagination revoit dans un doux rêve et qui, dans votre souvenir, occupent familièrement la même place que l'ami de votre enfance.

J'avais hâte de mettre le temps à profit, et dès le lendemain de mon arrivée, chaussé de souliers ferrés, un gros bâton noueux à la main, je courais dans les montagnes en touriste déterminé.

J'avais fait trois lieues, tantôt m'arrêtant à contempler cette œuvre grandiose de Félix Armand (1), ce modeste curé de campagne qui, inspiré par le cœur et le génie, avait creusé une route à travers les rochers à ses bons villageois de Saint-Martin-Lys; tantôt admirant le vallon qui se déroulait à mes pieds, écoutant le bruit d'une cascade ou le clapotement joyeux d'un moulin, dont je pouvais apercevoir les murs blanchis à la chaux, entourés d'une haie de noyers et de hêtres.

J'étais donc heureux, et je m'abandonnais à cette rêverie mélancolique qui saisit l'homme à la vue des merveilles de la création et l'éclaire sur son néant. Je rassasiais ma vue de ce beau spectacle, tout en maudissant mon étoile qui ne m'avait pas donné le talent de l'artiste pour retracer sur la toile cette page de mes impressions, lorsque des tiraillements d'estomac vinrent donner une autre direction à mes pensées et me ramener brusquement à la réalité.

J'avais fait trois lieues, j'avais faim! Ce n'est pas une mince affaire pour le chasseur ou le touriste que de choisir un emplacement pour son repas. Habituellement, l'appétit l'assaisonne, et on est indulgent pour le menu. D'ailleurs, mon havresac était bien garni, et je le caressais du regard avec un amour qui n'était pas exempt de convoitise. L'Aude, qui coulait dans le vallon, m'envoyait son murmure doux et monotone, semblant ainsi m'inviter à déjeûner sur ses bords, et un petit bois de saules, tout près de la rivière, fixait depuis un moment mon attention. Mon choix était fait, et je descendis résolûment le sentier qui devait me conduire à mon oasis. Mais un autre avait trouvé le site à son goût, car, d'une prairie voisine, j'aperçus distinctement un homme se diriger vers le même endroit en chantant d'une voix sonore ces couplets patois d'une chanson du pays. L'écho me la renvoya.

Marioun prenguet un amourous.
Ah! Marioun, Marioun, Mariétto!
Marioun prenguet un amourous,
Qué soul né balio pla dous!
Jougavo dé la musétto,
Ah! Marioun, Marioun, Mariétto!
Buvio san sét ni rasou,
Ah! Mariétou!

(1) En récompense des services qu'il avait rendus au pays, Napoléon Ier le nomma chevalier de la Légion-d'Honneur.

Il continua de plus belle :

Soun curat y diguet un jour,
Ah ! Marioun, Marioun, Mariétto !
Soun curat y diguet un jour
Beïras ço qu'es qué l'amour.
D'abort serbit d'amusétto,
Ah ! Marioun, Marioun, Mariétto !
Apeï on pert la rasou,
Ah ! Mariétou !

J'étais devant mon chanteur. C'était un grand garçon de vingt-cinq ans environ, brun, l'œil vif, et bien pris dans sa taille. Sa physionomie respirait la gaîté et la franchise. Il portait le costume des paysans du pays, un pantalon de treillis qui montait jusqu'à la poitrine, une veste en drap gris. Sa chemise entr'ouverte me laissait apercevoir une poitrine qui eût fait envie à un ténor de l'Opéra : le volume de sa voix m'était expliqué.

— Bonjour, *moussu*, me dit-il en soulevant son chapeau à larges bords et en fixant sur moi ses yeux intelligents.

— Vous êtes content, à ce qu'il paraît, fis-je en forme d'introduction.

— Dam, monsieur, nous autres pauvres gens nous n'avons que la gaîté qui nous sauve.

— Voilà qui est bien pensé, mon ami, et avec cette maxime on atteint le bonheur.

Tout en parlant, je disposais sur l'herbe mon déjeûner, et je voyais aussi mon homme tirer d'un sac de toile un fromage de lait de chèvre et du pain de seigle.

— Voulez-vous partager mon déjeûner ? lui dis-je avec empressement.

— Ce n'est pas de refus, monsieur, me répondit-il en souriant ; mais à une condition, c'est que vous goûterez aussi de mon fromage.

— Qu'à cela ne tienne, ce sera mon dessert.

Pendant un moment, nous fûmes occupés à satisfaire notre appétit. Mon villageois s'acquittait à merveille de ce soin.

— Goûtez ce vin, lui dis-je, en lui versant une rasade.

— *Bou Dious!* quel vin ! s'écria-t-il avec enthousiasme. Voilà bien longtemps que je n'en avais bu. Il fit tout aussitôt claquer sa langue en signe de satisfaction. J'étais heureux de sa surprise.

— Voilà un bon repas, continua-t-il. Je n'avais jamais si bien mangé

de ma vie. Poulet tendre, côtelettes de porc, pain qui a des yeux, vin qui pétille, fromage qui pleure; par saint Martin mon patron, l'empereur lui-même n'a rien de meilleur à se mettre dans le ventre. A votre santé, *moussu!* et il vida d'un trait la seconde rasade que je venais de lui verser.

Le vin le rendait communicatif. J'allumai un cigarre et lui en offris un qu'il refusa obstinément.

— Pour nous, c'est trop cher, faut pas s'y habituer, me répondit-il; et puis votre vin m'a laissé un si bon goût dans la bouche, ce serait dommage.

— Vous êtes donc bien pauvres dans votre village?

— A Saint-Martin-Lys, ce village qui est de l'autre côté de la montagne (et il m'indiquait le versant ouest), tout le monde vous dira que Martin Vidal est le plus riche; ce qui ne prouve pas que je le sois beaucoup. Un mien cousin, que j'avais à Quillan, m'a laissé cette prairie; c'est tout mon bien; il y a 8 cétérées (1). Je suis le seul propriétaire de mon village, ce qui ne m'empêche pas de faire comme les autres, tantôt mineur ou radelier (2). Je travaille cette prairie à mes moments perdus. L'hiver, nous mangeons du pain de seigle qui date quelquefois de quinze jours; le fromage est plus dur encore. C'est ennuyeux pour les anciens; mais les dents sont bonnes, ajouta-t-il en riant bruyamment.

— Mais enfin, lui demandai-je, touché de cette philosophie que je ne croyais qu'apparente, vous ne voudriez pas être riche?

— Pour moi, non; pour ma vieille mère, oui; car, voyez-vous, mon bon monsieur, quand l'hiver je la vois essayer de mordre dans le pain dur, elle qui n'a plus de dents, ça me fend le cœur. Ah! si j'avais seulement toujours l'avance pour acheter de la farine de maïs et lui faire manger du *millas* (3)! alors, monsieur, je me trouverais bien riche.

— Certes, vous n'êtes pas ambitieux.

— Ambitieux! ah! ben oui! j'aurais trop de soucis, et je ne les aime pas. J'ai bon estomac, de bons bras : tout le monde n'en a pas autant. Mais vous me faites bavarder, et le travail ne se fait pas.

(1) Deux hectares.

(2) Conducteur de radeaux sur l'Aude.

(3) Bouillie faite avec de la farine de maïs, très-goûtée par les gens du peuple dans le haut Languedoc.

— Touchez là, mon ami, lui dis-je en lui offrant ma main; car le contentement de ce jeune homme m'avait réjoui le cœur, et sa nature franche avait gagné mes sympathies.

Il allait regagner sa prairie, lorsque tout-à-coup, en se retournant, il parut absorbé par la vue de deux personnes qui apparaissaient à un coude de la route. Je levai la tête; mais ma vue n'était pas aussi bonne que celle de Martin. Je pus distinguer pourtant une femme conduisant un âne par la bride. Sur cet âne était un homme qui, à l'inclinaison de son corps abattu, paraissait en proie à la souffrance.

— Ohé! cria Martin de sa voix de stentor.

Le couple s'était retourné. La femme saluait de la main.

— Vous les connaissez donc?

— Si je les connais, *saquéla* (1), me répondit-il, comme le *Pater*. C'est François et Madeleine. Mais suivez-moi, coupons par ici, nous y serons plus tôt; vous la verrez *Mattaléno*, c'est la perle du pays, et brave donc, et bonne!

Je le suivis de confiance, car cet enthousiasme excitait ma curiosité. En quelques minutes, nous eûmes franchi la distance qui nous séparait des voyageurs.

— Où allez-vous donc comme ça? demanda Martin à la jeune femme.

— A la ville, pour soigner François, répondit-elle d'une voix dolente, en levant sur moi de grands yeux bleus qui brillaient comme des escarboucles.

— Tu sais, reprit-elle, que, le mardi, le médecin lui donne une consultation.

Je portai alors mes regards sur l'homme, et je vis qu'il était aveugle. Sa figure, qu'un triste sourire contractait, portait les traces de profondes cicatrices et ne laissait rien d'humain à ses traits dévastés. Il était coiffé d'un képi, et à la boutonnière de sa veste de bure, j'aperçus le ruban rouge de la Légion-d'Honneur.

— Allons, du courage, dit Martin en pressant affectueusement la main du soldat. Tu guériras, mon bon François.

— Dieu t'entende! répondit l'aveugle à mi-voix. Faites que je la voie, ô mon Dieu! ajouta-t-il en joignant les mains.

Cette courte prière et le ton dont elle fut prononcée m'avaient ému jusqu'aux larmes. Mon attendrissement n'avait pas échappé à Martin.

(1) Juron énergique du pays.

— A ce soir, et bon voyage! leur cria ce dernier.

Je les suivis du regard, mais bientôt ils disparurent derrière les rochers qui surplombaient la route.

— C'est son frère? demandai-je à Martin.

— Son frère! fit celui-ci en remuant la tête en signe de dénégation. Ecoutez, me dit-il, vous me faites l'effet d'avoir bon cœur. Eh bien! je perdrai la moitié de ma journée, mais ça m'est égal, je vais vous raconter leur histoire.

— Oh! bien volontiers, m'écriai-je avec joie.

Nous rejoignîmes le petit bois. Il s'assit commodément à un saule, passa la main sur son front, comme pour rassembler ses souvenirs, et après avoir toussé par précaution, il commença dans un style imagé, mélangé d'expressions patoises, le récit touchant que l'on va lire :

François Domerc était, sans contredit, le plus beau garçon de la contrée. Il fallait le voir, le dimanche, quand nous descendions à la Pierre-Lys, pour aller promener avec les filles du village. C'était entre elles à qui le lutinerait le plus pour attirer son attention, et les mères disaient comme ça qu'il avait un charme, tant les têtes des petites filles se tournaient vite à son endroit; et plus d'une était venue se promener joyeuse et sans soucis, qui s'en retourna toute réfléchie et le cœur gros.

Il était grand et fort, mais élancé et alerte. Ses yeux étaient superbes, bien fendus et ardents, comme s'ils lançaient des étincelles; ses lèvres rouges comme une fleur de grenadier; et, chose singulière chez un homme de notre classe, ses mains étaient petites et effilées comme les plus mignonnes mains de femme. Mais il ne s'en croyait pas plus pour cela, et quand les filles disaient sur son passage : *qu'un bel gougat* (1)! il haussait les épaules d'un air dédaigneux, car il parlait depuis longtemps à Madeleine. Il lui avait promis le mariage, et enfin, pour mieux dire, il était son galant.

Ses parents y consentaient sans peine, car pauvres tous les deux, ils étaient bien assurés de ne pas se voler l'un l'autre. Dans les villes, au contraire, il faut que vous possédiez la même fortune ou à peu près. Ces conditions bien établies, vous bâclez l'affaire, comme vous dites, et l'amour vient plus tard.

Madeleine Vidal (car c'est ma cousine germaine) a cinq ans de moins

(1) Quel beau garçon.

que François; sa mère lui a manqué bien jeune, car l'oncle Joseph s'est remarié, et comme il travaille aux mines d'Axat, il n'est pas souvent à la maison, et la marâtre en a profité pour faire passer la vie dure à ma cousine.

Il faut que je vous dise que mon oncle a eu trois enfants de son second mariage. Tout ça grouille, piaille dans la maison avec la misère pour régal; et dans les plus mauvais jours de l'hiver, quand il n'y avait pas de pain pour calmer les cris des enfants, c'était Madeleine qui recevait des coups de la marâtre; et cette méchante femme la traitait de fainéante.

Est-il possible d'avoir fait souffrir une aussi jolie créature du bon Dieu? C'est tout le portrait de ma tante *Fine* (1). Vous venez de la voir, ma cousine. Certes, elle est fort jolie encore, car elle n'a que vingt ans; mais le chagrin l'a un peu changée.

C'est à seize ans surtout que vous l'auriez admirée, avant qu'elle eût passé les nuits à filer, en dévorant ses larmes. Elle avait alors de petites couleurs roses sur une peau brune, mais fine comme du satin. Sa chevelure est admirable, noire comme les ailes d'un corbeau et longue d'une belle aune; son pied tiendrait dans ma main, et ses dents, de la blancheur du lait, sont pointues comme de vraies dents de souris. Pour ses yeux, je n'en parle pas, ils brillent assez en se voilant avec pudeur sous de longs cils noirs et soyeux. Grande et souple comme un jonc, elle était, avant ses malheurs, vive et joyeuse comme un oiseau.

Tout le monde l'aimait dans le village; et, comme bien vous le pensez, François encore plus que tout le monde.

C'est que ça venait de loin. Leurs maisons étaient voisines, et François jouait avec Madeleine, et lui donnait toujours le premier rôle dans ces petits jeux qui amusent les enfants.

Qui les avait perdus, les retrouvait ensemble. Souvent on voyait François se poser en protecteur, et lever son bras en signe de menace vers la méchante marâtre, lorsque Madeleine, la figure meurtrie, venait porter ses plaintes à celui qui plus tard devait si bien la comprendre. Sans doute ces deux êtres étaient destinés l'un à l'autre, puisque si jeunes ils s'étaient choisis.

Je les vois encore, se tenant par la main, leurs beaux cheveux au vent, courant dans la forêt qui borde le village, à la poursuite d'un papillon, ou cherchant un nid de rouges-gorges. Un jour, Madeleine

(1) Diminutif patois de Joséphine.

manifesta le désir d'avoir un chardonneret. François n'eut ni repos ni trêve jusqu'à ce qu'il l'eût satisfaite. Il avait alors douze ans, et grimpait sur les arbres comme un écureuil.

Nous partîmes dès l'aube, à ce moment où la forêt retentit du ramage de la fauvette et du rossignol, qui semblent par leurs chants souhaiter la bienvenue au soleil.

Dès que nous fûmes arrivés, nous tînmes conseil avec François pour savoir lequel des deux irait dénicher.

— Reste avec Madeleine, me dit-il ; c'est moi qui lui fais ce cadeau, c'est donc moi qui dois le chercher. Et, sans tenir compte de mon insistance, il escaladait un peuplier, s'aidant des tiges flexibles, faisant craquer les branches mortes, au risque de se casser le cou mille fois.

— J'ai le nid ! s'écria-t-il tout joyeux ; et avec l'avidité de l'avare qui plonge la main dans son trésor, il en retirait trois petits oiseaux qu'il enferma dans sa poitrine.

Mais au moment où il s'apprêtait à descendre, un craquement terrible se fit entendre.

— François ! cria Madeleine d'une voix étranglée, en mettant la main sur ses yeux.

Le malheureux dégringolait de branche en branche : le danger était grand ; mais François, tout en tombant, étendait les mains et saisissait les branches au passage. Elles se brisaient sous le poids du corps. Il était mort, s'il n'eût rencontré une branche plus forte à laquelle il put se cramponner quelques secondes. Elle craqua bientôt comme les autres, et il tomba de quinze pieds.

— Ce n'est rien, s'écria François en se relevant.

Il voulait rassurer Madeleine qui accourait vers lui en pleurant.

— Quelle peur tu m'as faite ! te voilà tout en sang.

François avait en effet les mains et la figure meurtries en plusieurs endroits. Madeleine avait trempé son mouchoir, et étanchait le sang avec l'eau vive du ruisseau.

Il chercha alors les petits, mais il ne retira de sa poitrine que trois malheureux oiseaux écrasés : dans sa chute, il les avait tués.

— Je vais voir s'il y en a encore, dit François d'un air mutin et résolu.

— Tu n'iras pas, s'écria la petite Madeleine, dont les larmes recommencèrent à couler.

Il était déjà sur l'arbre ; mais cette fois il fut prudent, et deux minutes après, il déposait un chardonneret sur les genoux de ma cousine,

— C'est le *cagonis* (1), lui dit-il avec un sourire plein de bonté ; il est bien difficile à élever, mais comme il vient de moi, tu le soigneras bien et nous le sauverons.

Madeleine le remercia d'un sourire, et nous revînmes au village, riant et sautant sur la pelouse, eux se réjouissant de cette amitié qui augmentait tous les jours ; moi, témoin heureux de leur bonheur.

Pauvres enfants ! ils ne comprenaient pas que l'amour allait bientôt remplacer l'amitié, et que, pour être réunis un jour, ils auraient à verser bien des larmes, à étouffer bien des soupirs !

Cependant ma cousine grandissait, et de plus en plus son regard se reportait sur le compagnon de son enfance. Mais elle ne s'expliquait pas la rougeur qui lui montait au front et le battement de son cœur quand elle s'approchait de François. Tout cela lui paraissait naturel ; et quand venait la nuit, elle s'endormait tranquille, en paix avec sa conscience qui ne lui reprochait rien.

François avait alors dix-neuf ans, il m'avait confié son amour et son projet de mariage. Le pauvre garçon était timide, et la seule pensée de s'avouer à Madeleine le faisait trembler comme une feuille que détache le vent d'automne.

Je me souviens d'une scène qu'il eut un jour avec la marâtre.

Cette femme battait Madeleine parce qu'elle avait brisé une écuelle. François passait par-là revenant du travail, heureux de retrouver sa bien-aimée ; il entendit ses cris. L'enlever des bras de la méchante femme et la protéger de son corps fut pour lui l'affaire d'un instant.

— Misérable ! lui cria-t-il, à l'avenir je vous défends de la toucher. Dieu vous rendra le mal que vous lui faites.

Pour toute réponse, la marâtre lui asséna sur l'épaule un coup de fléau.

— Je pourrais vous tuer, dit-il froidement, en lui enlevant le fléau des mains ; mais je respecte votre âge, tout en vous méprisant.

A partir de ce moment, cette femme le prit en haine, et elle a essayé plus tard de lui faire payer bien cher cette parole.

François et Madeleine allaient promener souvent au bord de la rivière. Là, le temps passait bien vite pour ces deux jeunes gens, occupés qu'ils étaient à parler de l'avenir. Puis c'étaient des parties de pêche, dont Madeleine était le témoin, et qui n'étaient qu'un prétexte que leur amour

(1) Le dernier-né.

s'ingéniait à trouver. Ils se ménageaient ainsi une occasion de se voir et de se parler.

J'engageai François à dire la vérité à Madeleine ; l'époque de la conscription approchait, et si le sort lui était contraire, il ne pouvait pas emporter avec lui un secret qui n'en serait bientôt plus un pour ma cousine. Car vous devez le savoir, monsieur, les femmes ont plus que nous l'intelligence des choses du cœur.

Une occasion ne tarda pas à se présenter.

Vers la fin de juillet, j'étais allé aux gorges Saint-Georges essayer de pêcher quelques truites que je me proposais de vendre à Quillan. Le courant est en cet endroit très-rapide. Resserrée entre deux murailles de rochers taillés à pic, et s'élevant à une hauteur prodigieuse, l'Aude coule en bouillonnant, et malheur à l'imprudent qui, peu habile à la nage, oserait s'aventurer dans ce gouffre.

Je me trouvais là depuis une heure, et j'étais déjà possesseur de quelques poissons, lorsque je vis arriver François et Madeleine. Il marchait à côté d'elle rouge et embarrassé, et ma cousine avait l'air d'éprouver aussi un grand embarras.

— Bon, dis-je en moi-même, ce calme annonce l'orage.

J'avais fait la leçon à François. Pendant qu'il me remplacerait à la pêche, je devais tout dire à Madeleine. L'occasion nous servit mieux que le projet que nous avions formé. Ils s'assirent tous les deux à une distance respectueuse. Je riais sous cape de leur naïveté, et je me disais qu'à la place de François, j'aurais plus de hardiesse, lorsque tout-à-coup Madeleine s'écria :

— Oh ! quelle jolie plante !

— Où est-elle ? demanda François.

— Là-bas, près du gouffre *dal Diablé* (1), ne vois-tu pas ces fleurs pâles qui s'élèvent entre deux pointes de rocher ?

— Les veux-tu ?

Et, sans attendre sa réponse, se dépouillant de sa veste devant Madeleine interdite, il s'élançait dans l'eau et nageait vers la fleur.

Sans cesse repoussé par le courant, il fut obligé de s'y reprendre à trois fois. Il parvint enfin à arracher la plante, non sans peine, et l'élevant au-dessus de sa tête, il regagna le bord en nageant d'un seul bras.

(1) Du diable.

— Oh ! merci, mon ami, lui dit Madeleine avec un sourire plein de bonté. Mais comment te remercier ?

— En m'aimant bien.

— C'est pas difficile, répondit Madeleine, c'est déjà fait.

— Mais va donc, disais-je en moi-même, en feignant de lancer mon *razal* (1). Elle te met sur la route.

— Veux-tu de moi pour mari ? lui demanda François d'une voix tremblante d'émotion ; car je t'aime... d'amour.

En lui disant ce dernier mot, qu'il avait prononcé tout bas, il l'attira à lui et la serra énergiquement dans ses bras.

— O François ! murmurait faiblement Madeleine défaillante sous l'ardent baiser du jeune homme, je ne veux que toi, et sans toi je ne peux vivre.

— Hum ! hum ! faisais-je en toussant. Je trouvai que ma leçon avait porté ses fruits, et je m'étais retourné de leur côté en riant.

Rouges et confus tous les deux, ils s'étaient écartés de nouveau comme s'ils avaient commis une grande faute.

— Je vous conseille de vous cacher et d'avoir des remords, leur dis-je en riant ; *per un poutet !* (2) Il est huit heures ; allons manger la soupe, et qu'on soit heureux et *san bergougno* (3). Vous savez maintenant à quoi vous en tenir.

Le jour baissait ; une petite brise courait dans les arbres, faisant frémir les peupliers et gémir les vieux saules ; à peine si on entendait dans le lointain un vieux refrain chanté par quelque pâtre dans la montagne et les aboiements des chiens rassemblant le troupeau.

C'était bien l'heure des confidences pour deux amants qui venaient de se faire le premier aveu ; aussi, la main passée autour de la taille de Madeleine, François tout en marchant lui parlait à voix basse, et ma cousine répondait par des mots entrecoupés.

Il y avait encore une bonne heure de chemin avant d'arriver au village. La lune venait de se lever par-dessus l'ombre noire que projette au loin la forêt des *Fanges* (4).

(1) Filet pour la pêche, garni à son extrémité de balles en plomb qui l'entraînent au fond de l'eau.

(1) Pour un baiser.

(2) Sans fausse honte.

(3) Forêt impériale qui commence dans le département de l'Aude et finit dans les Pyrénées-Orientales, du côté de Caudiès.

A demi-heure du village, les deux amants s'arrêtèrent; j'attendis à distance, mais je ne perdais pas un mot de leur conversation.

— Tu me le jures, disait François d'un ton solennel; si le malheur veut que je parte, tu ne m'oublieras pas, tu m'aimeras toujours....

— Je te le jure.

Ma cousine élevait la main.

— Je suis à toi pour la vie. Par le Dieu qui nous éclaire en ce moment, je te fais ce serment!

La lune, qui brillait alors de tout son éclat, éclairait les traits des deux acteurs de cette scène, et leur donnait un air de sincérité qui ajoutait encore à leur beauté naturelle.

— Prends la moitié de ce bouquet, dit Madeleine en partageant les fleurs qu'elle tenait de François. Tu me le donneras le jour de la noce: espérons que ce sera bientôt.

— Dieu me protégera, répondit François; je ne partirai pas.

— Quand tires-tu au sort?

— Dans huit mois.

La pauvre fille trembla de tous ses membres.

— Oh! je prierai bien Dieu et Notre-Dame-de-Marseille (1), reprit-elle avec confiance, et ils m'exauceront.

Ils reprirent leur marche, et recommencèrent à faire des projets en vue de leur futur établissement. Enfin nous atteignîmes le village.

— A demain, dit François doucement en embrassant sa promise.

— A demain, répondit Madeleine en lui prenant la main.

— Si vous vous reposiez un peu, dis-je à Martin en l'interrompant.

— Aussi bien vous demanderai-je encore à boire, répondit le conteur. Mon histoire n'est pas encore finie, et un peu de vin me rafraichira le palais.

Je lui passai ma gourde, et il but une gorgée à la régalade.

Il reprit tout aussitôt son récit.

Les huit mois qui séparaient François de la conscription furent bien vite écoulés. Le temps passe vite quand on aime, et c'étaient toujours les mêmes redites, les mêmes propos d'amour, les mêmes rêves de bonheur. La guerre avec la Russie venait d'éclater, et on disait qu'on

(1) Dévotion aux environs de Limoux.

appellerait sous les drapeaux tout le contingent de la classe de 1854. A cette nouvelle, qui fit l'effet d'un glas funèbre sur la pauvre Madeleine, elle pâlit affreusement, et me défendit d'en parler à François.

— Qu'il ne le sache pas, me dit-elle; je veux qu'il aille tirer le sort avec confiance.

Dans quinze jours, tout au plus, nous devions savoir si François serait soldat.

Madeleine alla trouver M. le curé.

— Voilà 5 fr. que j'ai ramassés, M. le curé, lui dit-elle; vous voudrez bien me dire quelques messes pour que François ne parte pas.

En disant ces mots, elle fondit en larmes.

— Consolez-vous, mon enfant, lui répondit M. le curé, et reprenez votre argent; je prierai pour vous, Dieu vous exaucera, et il ne vous séparera pas de celui que vous aimez avec tant de candeur. Sous peu de jours, espérons-le, je bénirai votre mariage.

Cet espoir, exprimé par M. le curé de cette voix qu'il sait rendre si douce quand il parle aux malheureux, cet espoir avait apporté un peu de calme dans l'esprit de Madeleine.

Elle vint, le soir, me trouver presque contente.

— Martin, j'ai confiance; tu verras que François sera heureux.

Je ne voulais pas la détromper; quelque chose me disait que la chance serait contraire. Enfin le grand jour arriva.

François, sombre et préoccupé, comme si un pressentiment funeste l'agitait, vint me chercher dès l'aube avec les cinq jeunes gens du village que la conscription réclamait : comme fils de veuve, j'étais exempt de droit.

Nous partîmes pour la ville, en promettant à Madeleine que je m'avancerais le premier pour lui apporter la nouvelle.

Le temps était affreux; la neige tombait à gros flocons, et la courageuse fille voulut nous accompagner jusqu'à la moitié du chemin.

— Je t'attendrai ici, me dit-elle. Et s'adossant contre un rocher en saillie qui la protégeait un peu contre la bise, malgré nos prières, elle ne voulut pas venir au village.

A peine arrivés à Quillan, nous fûmes des premiers appelés avec la *junesso* (1) de Belviane.

En s'approchant de l'urne, François tremblait de tous ses membres,

(1) Les jeunes gens.

et c'est à peine s'il avait la force de tendre le billet pour le remettre à M. le maire.

— Numéro 6, cria l'employé à l'état civil.

Les genoux de François se dérobèrent sous lui. J'accourus pour le soutenir, il était blanc comme votre chemise.

— Vous ferez un beau grenadier, jeune homme, lui dit le maire en forme de consolation.

— Un beau grenadier, répéta après lui l'employé avec une grosse voix et en riant comme un niais.

Je l'aurais assommé, tant je trouvais le mot hors de propos; mais ce n'était ni le lieu ni le moment.

J'emmenai François à l'auberge rejoindre deux de ses compagnons d'infortune, et je leur conseillai de le faire boire un peu pour l'étourdir. Mais il ne voulut rien, et la tête dans ses mains, il se mit à rêver tristement.

Je partis immédiatement, car je n'avais pas oublié ma pauvre cousine; du plus loin qu'elle m'aperçut, elle m'interrogea du geste et du regard. La tête basse et l'œil morne, j'avançais comme un condamné à mort qui n'est pas pressé d'arriver au lieu de son supplice.

— Eh bien! me cria-t-elle quand je ne fus plus qu'à quelques pas.

Je préférai lui faire mal tout d'un coup que de prolonger son inquiétude.

— N° 6, lui répondis-je avec des larmes dans la voix.

Elle devint verte; ses dents claquèrent et elle s'affaissa sur la neige, inanimée et raide comme une morte. Un moment, je crus qu'elle avait rendu l'âme; mais son cœur battait encore. A certains intervalles, son corps était agité par un tremblement nerveux. Je l'enveloppai dans ma roulière, et la prenant dans mes bras, je la portai jusqu'au village, où la nouvelle se répandit bientôt.

François était aimé de tout le monde; son caractère doux et obligeant lui avait fait beaucoup d'amis. On le plaignit, on s'apitoya sur Madeleine; la marâtre seule ne prononça pas une parole, quand, déposant Madeleine sur son lit, je la priai de lui donner ses soins. Un sourire joyeux s'était dessiné sur sa figure anguleuse, et, à partir de ce moment, je me méfiai de cette femme et je me promis de la surveiller.

La crise nerveuse fit place au délire.

— François! criait Madeleine en me prenant pour son galant et en

fixant sur moi ses yeux hagards et brillants de fièvre. Tu ne partiras pas, je ne le veux pas, je te le défends!

Je passe rapidement sur cette scène de désolation. Le curé vint le lendemain, et il réussit à ramener un peu de calme dans ce pauvre cœur endolori. Ma cousine prit son courage à deux mains, et n'attendant plus rien des hommes, elle priait Dieu avec ferveur pour éloigner tout danger de celui qui était la moitié d'elle-même.

J'allais de l'un à l'autre.

— Je me ferai tuer, disait François.

— Je serai morte avant son retour, ajoutait Madeleine.

J'employais alors le langage de la raison, et je réussissais quelquefois à faire luire à leurs yeux l'espoir de jours meilleurs et de leur réunion prochaine, si la paix venait à se faire.

Il fallut partir. Deux jours avant, ma cousine vint me trouver.

— Martin, me dit-elle, on assure qu'il fait bien froid dans le pays où François va se battre. Voilà six paires de bas de laine; tu lui diras que c'est toi qui les lui donnes. Je le connais, il ne les voudrait pas.

Elle s'était arrêtée; l'émotion l'étouffait.

— Puis, ajouta-t-elle avec embarras, tu lui remettras cette bourse en cuir; il y a 20 fr. dedans.

— Moi, j'en mettrai 10 de plus, ça fera 30, répondis-je enthousiasmé de son dévouement; car voyez-vous, monsieur, pour qui connait notre pays, 20 fr. c'est une forte somme.

— Qu'il ne le sache pas au moins, me fit-elle en me menaçant du doigt; si je l'apprends, nous nous brouillerons.

La pauvre fille me donnait ses épargnes de deux ans; je lui promis d'être discret : François ne l'a su qu'à son retour.

Le surlendemain, tout le village était sur la route. Les adieux furent déchirants. Le père de François, ancien soldat du premier empire, voulut l'accompagner jusqu'à Quillan.

— Sers celui-ci comme j'ai servi l'autre, lui disait-il, et marche au feu comme un troupier fini. On n'en meurt pas; j'en suis bien revenu, moi.

Sur le seuil de la porte, la vieille mère s'attacha au cou de son fils, et nous avions toutes les peines du monde à l'en détacher.

François donnait le bras à Madeleine. La brave fille avait retrouvé tout son courage. Pâle, mais résolue, elle affectait de la fermeté pour ne pas attendrir son amant.

Celui-ci se retournait encore une fois pour revoir sa mère, et la pauvre vieille femme, épuisée d'émotions, allait de nouveau serrer son fils dans ses bras.

— Assez de criailleries comme ça, la femme ! s'écria le père Domerc; partons du pied gauche, en avant, marche !

— Nous parlerons de lui, ma mère, lui cria Madeleine; Martin nous lira ses lettres.

Le triste cortége s'ébranla.

Le père de François, en tête, agitait sa béquille d'un air martial, pendant que de l'autre main il essuyait adroitement une larme qui coulait sur ses vieilles moustaches. Je suivais à quelques pas, et j'aurais voulu voir François déjà à Quillan : on ne résiste pas longtemps à de pareilles émotions.

Arrivés à la sortie du village, le pauvre garçon pressa trois fois Madeleine sur sa poitrine; puis la prenant à l'écart :

— Reconnais-tu ces fleurs ? lui dit-il en sortant d'un petit sachet des feuilles desséchées. « Tu me les donneras le jour de ta noce, » m'as-tu dit, il y a bientôt huit mois. Elles sont sur mon cœur; le plomb de l'ennemi les respectera.

— Les miennes y sont aussi, répondit ma cousine; quoi qu'il arrive, elles y sont pour la vie.

Après ce court entretien, il pressa la main de Madeleine, et sans retourner la tête, il rejoignit ses camarades en courant.

Toute la *junesso* les accompagnait : les filles pleuraient, les mères poussaient des cris à fendre l'âme. Seule, Madeleine, les yeux fixés sur son amant, s'était isolée de tout le monde, et debout sur une éminence, ses beaux cheveux en désordre, elle restait absorbée dans sa contemplation.

— Allons, mes amis, il faut entonner le chant des conscrits, dit le père Domerc; ça tue le temps et ça fait emboîter le pas.

Et puis, d'une voix encore énergique, il avait commencé le premier couplet de ce chant si triste. L'écho de la montagne le renvoyait à ceux qui pleuraient, comme une plainte ou un regret. A chaque coude que dessinait la *Pierre-Lys*, nous voyions le mouchoir de ma cousine s'agiter en signe d'adieu.

Pendant dix minutes, on entendit nos chants; et puis, quand nos voix n'arrivèrent à l'oreille de Madeleine que comme un son affaibli et lointain, alors ma cousine se mit à deux genoux, elle pria longtemps et se prit à pleurer.

Le soir de cette malheureuse journée on ne vit personne dans les rues du village, et les gémissements et les pleurs se mêlèrent toute la nuit aux rafales du vent qui s'engouffrait dans nos montagnes.

Dans les villages de la plaine, où le bien-être rend égoïste, dans vos villes, où vous avez, je crois, plus de connaissances que d'amis, le départ de quelques conscrits passe pour un évènement très-ordinaire. Mais dans un hameau comme le nôtre, qui compte tout au plus 200 habitants, l'amitié est comme une plante qui pousse de longues racines : la misère nous rend égaux, et si nous n'avons rien à nous donner pour soulager notre infortune, le cœur est au moins de la partie, et c'est bien toujours quelque chose.

François écrivit du dépôt, et je vous laisse à penser avec quelle joie on accueillait ses lettres. C'était à la veillée et à la lueur du *calél* (1) que la lecture se faisait.

— *Anen, lettrut* (2), lis-nous un peu ça, me disait le père Domerc.

J'étais toujours au milieu, tourné du côté de Madeleine, et ses yeux fixés sur les miens, elle attendait chacune de mes paroles, comme le laboureur la pluie pour les semailles. Madeleine me remerciait d'un regard, et en s'en allant elle me disait toujours :

— Tu me la reliras demain.

La brave fille finissait par les réciter de mémoire.

Pendant cinq mois, François écrivit régulièrement, et sa dernière nous annonçait son départ pour la Crimée. Elle était plus longue que d'habitude et pleine de détails. Nous nous réunîmes chez son père. Elle était ainsi conçue :

« Chers parents,

» Ma santé est très-bonne, et je souhaite que la présente vous trouve de même. Deux compagnies vont partir, et je suis assez heureux pour faire partie de la 4me du 1er, qui est désignée avec la 3me du même bataillon. Nous sommes tous impatients de tanner la peau aux Russes, et nous avons peur que l'occasion ne se présente pas aussi vite qu'à l'Alma et à Inkerman, parce que le siége, à cause de l'hiver, demandera encore du temps. Mon capitaine m'a dit comme ça : « Domerc, tu es

(1) Sorte de lampion composé de quatre mèches dont l'extrémité trempe dans l'huile.

(2) Allons, toi qui sais lire.

un bon soldat; il est malheureux que tu n'aies pas de l'écriture; sans cela, je t'aurais fait caporal. »

» Je vais à l'école, et je commence à savoir lire. Sans la guerre, j'aurais pu bientôt écrire à Madeleine et lui parler de ce qui nous intéresse touchant notre amour, et de la conséquence, quant au bon motif. Mais je pense toujours à elle, et Bigret le tambour, qui confectionne ma lettre, pourrait vous dire que je lui en casse la tête.

» Je vous envoie mon portrait colorié ; j'y suis en grande tenue, peint par un Parisien, qui nous attrape la ressemblance moyennant un paquet de tabac de cantine. Que Madeleine le regarde souvent; le sien est gravé dans mon cœur, et le temps n'en effacera pas la couleur.

» Salut, mes bons parents, à l'avantage de vous revoir bientôt; j'ai celui de vous saluer avec respect.

» Deux gros baisers à ma bonne Madeleine.

» Mes compliments à Martin.

» Votre bon fils,

» François Domerc. »

— Oh! comme c'est ça, s'écria le père Domerc en regardant le portrait.

— C'est vrai qu'il lui ressemble, ajouta Madeleine, qui l'aurait embrassé si elle eût été seule.

— Trait pour trait, fit la vieille mère toute joyeuse.

Franchement, je vous dirai, en confidence, qu'il lui ressemblait comme une asperge à un navet; mais je ne voulais pas leur faire de la peine, et je fus de leur avis.

— Voyez-vous, le gaillard, continua le père Domerc, comme il parle des Russes. Ah! si j'étais plus jeune!...

— Eh ben! que ferais-tu? Avec tes blessures, tu ne peux pas te tenir debout.

— Silence dans les rangs, la mère! Il y a encore assez de force dans ce bras pour tenir un fusil.

— Mais s'il est blessé, dit Madeleine en gémissant.

— On n'en meurt pas, cria le père; il te reviendra, ma fille. En attendant, prends le portrait, tu nous l'apporteras de temps à autre. Peste! quelle tenue! c'est ficelé, ajoutait-il en le regardant encore.

On se quitta en promettant de se revoir pour parler de lui, jusqu'à ce qu'une nouvelle lettre vînt nous donner de la patience.

Nous étions au mois de janvier 1855. Les journaux rapportaient que l'hiver était bien rude en Crimée; depuis deux mois nous n'avions plus de nouvelles, et Madeleine, en proie aux soucis, pâlissait à vue d'œil et perdait le sommeil.

D'un autre côté, la misère sévissait plus que jamais dans le village. Les vivres étaient bien chers et le pain devenait rare. Ma vieille mère était malade depuis un mois, et ce que je gagnais suffisait à peine pour lui acheter des remèdes. J'étais bien triste, et la douleur de Madeleine achevait de me désoler.

Un soir, j'entrai chez elle; ma cousine mettait les enfants au lit. Je trouvai la marâtre accroupie au coin de la cheminée sans feu. La tête dans ses mains, elle paraissait réfléchir. Quelques mèches de cheveux grisonnants s'échappaient de son bonnet de serge noire et lui donnaient l'air d'une sorcière.

— Ah! c'est toi, Martin, me dit-elle; tu viens lui parler de son François. Ça la fera vivre : regarde.

Elle se leva et ouvrit la huche au pain.

— Depuis ce matin, elle est vide; l'homme ne m'envoie rien des mines; il est malade depuis huit jours, et les enfants crient; ils ont faim!

— Je vais vous prendre un peu de *millas*, lui dis-je; c'est tout ce que j'ai avec une miche de pain.

Je revins au bout de quelques minutes; elle en mangea avec avidité, en offrit à Madeleine, qui refusa, parce qu'elle était souffrante. Le reste fut porté aux enfants.

— Ça ne peut pas pourtant durer ainsi, me dit-elle en s'animant.

Madeleine venait de descendre.

— Est-ce que tu crois, lui dit-elle, que je te laisserai coiffer sainte Catherine? Tu es jeune, *poulido* (1), tu peux trouver un autre galant qui te fera porter de jolies robes et te donnera du plaisir.

— De jolies robes! du plaisir! dis-je tout étonné. Dites donc, la mère, expliquez-vous, s'il vous plaît; je ne comprends pas.

— Je me comprends, moi, répondit-elle d'un ton bourru.

Madeleine plaça son doigt sur les lèvres, et, derrière sa marâtre, elle me fit signe de me taire.

Je sortis inquiet et agité. Cette femme parlait d'une manière sinistre; je ne pus fermer l'œil de la nuit.

(1) Jolie.

Le lendemain, Madeleine était de bonne heure sur le seuil de ma porte.

— Pas de lettre ce matin?

— Non, lui répondis-je.

Elle regarda tristement le ciel et remua la tête d'un air désespéré.

— Mais comme tu es belle avec tes ajustements du dimanche! lui dis-je d'un air étonné.

Elle portait son jupon rayé, son corsage en drap marron et son joli bonnet de soie noir, garni d'une ruche en tulle de la même couleur. Ainsi vêtue, elle ressemblait à une madone.

— Nous allons à la ville avec ma belle-mère, me répondit-elle.

— Et que faire? bon Dieu!

— Vendre ce que j'ai filé pour faire de l'argent. Hier, elle a parlé longtemps avec une grosse femme qui est venue dans l'après-dînée. Je filais dans ma chambre en pensant au pauvre François, et j'ai écouté leur conversation. C'est bien mal, mais c'est la première fois que ça m'arrive.

— Continue, lui dis-je avec impatience.

— Alors il est arrivé à mes oreilles des choses que je n'ai pas comprises. On parlait d'un MONSIEUR qui me voulait du bien; puis, cette femme a fait voir de l'argent à la marâtre, et elle lui a dit qu'elle l'attendait aujourd'hui.

L'indignation me montait avec le sang à la figure. J'avais peur de comprendre.

— Et tu iras?

— Elle le veut; tu le sais, elle me battrait.

— Elle pourrait bien pourtant aller toute seule à la ville. Qui soignera les enfants?

— C'est ce que je lui disais, et je ne comprends rien à son insistance pour m'emmener avec elle. Viens-y, Martin; je ne sais pas, mais j'ai peur!

La pauvre fille se serrait contre moi comme pour me demander ma protection.

— J'irai, ne crains rien; je ne serai pas loin de toi.

Ma mère était bien tracassée; j'allais perdre ma journée, et elle manquait de tout. Il fallait toute l'amitié que je portais à ma cousine pour me décider à ce sacrifice; mais j'allais faire une bonne action; Dieu ne pouvait que me bénir.

Je les suivis de loin, et j'arrivai en même temps qu'elles à Quillan.

Elles traversèrent toute la ville et entrèrent dans une petite rue malpropre. Madeleine regardait souvent derrière elle. Elle m'aperçut de loin.

— Je suis là, lui fis-je avec la tête.

Une petite porte s'ouvrit avec mystère. Je ne les vis plus.

J'avisai une lucarne qui donnait dans une salle basse où se passait la scène. La rue était déserte. Je me hissai à la force du poignet, je regardai, et j'attendis.

— Voilà qui est bien filé, dit la grosse femme d'une voix caressante, en regardant l'ouvrage de Madeleine.

— Nous serons d'accord pour le prix, répondit la marâtre, en lançant un regard d'intelligence à sa complice.

— J'ai ici précisément un MONSIEUR qui s'occupe beaucoup de ce commerce; il en achète des quantités. Je vais le faire descendre, si vous voulez.

Ma cousine se prit à trembler.

— Le voici précisément.

Alors je vis entrer un homme d'une cinquantaine d'années, rabougri, malingre et mis avec recherche. Ses petits yeux gris se fixèrent sur Madeleine avec la fixité du regard de la vipère.

— Oh! la jolie enfant! s'écria-t-il en donnant une petite tape sur la joue de la jeune fille.

— Vieux podagre! murmurai-je.

Ma cousine s'était reculée de quelques pas.

— Quoi! mignonne, avez-vous peur de moi? dit-il d'un ton de reproche. Je veux faire votre bonheur, Madeleine.

Il essayait de la prendre par la taille. Ses mains tremblaient.

— Acceptez cela, continua-t-il; et il agitait devant les yeux de la pauvre fille une bourse qui rendait un son argentin.

— Il y a 100 fr. dedans! insinua-t-il d'une voix caressante.

Ma cousine prit la bourse et la foula sous ses pieds.

— Que tu es cruelle! Va, je ne serai pas chiche envers toi, Madeleine chérie; je t'aime comme un fou, et s'il me fallait marcher sur le feu pour aller jusqu'à toi, j'y courrais gaîment les pieds nus.

Les deux femmes avaient disparu, et le vieux débauché s'avançait toujours vers Madeleine.

La pauvre petite s'était blottie dans un coin, et les yeux en feu, la

tête haute, elle s'était armée des ciseaux qui pendaient à son clavier, et défiait du regard et du geste celui qui voulait la déshonorer.

Il est temps de nous montrer, pensais-je. D'un coup de pied j'avais fait voler la porte en éclats, et j'entrai furieux dans l'appartement.

— Misérable coquin, criai-je au MONSIEUR, en me précipitant sur lui. D'une main je l'avais appliqué à la muraille, de l'autre, je lui étreignais le cou. Ses dents claquaient de terreur, ses yeux étaient injectés de sang. Je l'étranglais.

Je craignis de l'avoir étouffé, et je le laissai aller. Son corps s'affaissa comme une masse inerte le long du mur.

Au bruit, les deux femmes étaient accourues.

— Tu la paieras cher celle-là, me dit la maîtresse de la maison.

— En voulez-vous autant ? répondis-je à la grosse femme, vous n'avez qu'à parler.

Je tendais mon bras dans sa direction. Elle voulut me prendre par la douceur.

— Veux-tu 50 fr., et tu t'en iras ? Le MONSIEUR te les donnera; il est si généreux.

A ces mots, la colère me reprit, et prenant la marâtre d'une main et la grosse femme de l'autre, je les jetai sur le vieux débauché, qui, tout en me traitant de rustre, réparait le désordre de sa toilette un peu chiffonnée par mes gourmades.

Ils tombèrent tous les trois pelotonnés, et je les entassai dans un coin comme le fumier que l'on retourne. Quel saut périlleux ! j'en ris encore. Me souciant fort peu que les voisins accourussent à leurs cris, je disparus avec Madeleine, et nous étions bientôt dans la campagne.

— Il est bien entendu que tu ne reviens pas chez ta marâtre. Je vais écrire à ton père, et en attendant je vais te loger chez le père à François.

— Oh ! tant mieux, me répondit-elle, en me pressant les mains qu'elle baisait dans sa reconnaissance. Comme ça, je pourrai coucher sous le même toit qu'il a habité.

En arrivant au village, je racontai l'histoire; on attendait la marâtre pour la huer; mais elle ne rentra que dans la nuit, et elle fit bien.

Ma cousine fut reçue à bras ouverts par la famille de son amant.

— Tu feras du fil avec ma femme, dit le père Domerc. Et puis quand il y en a pour deux, il y en a pour trois.

Cependant Madeleine changeait à vue d'œil. Le silence de François

devenait inquiétant; mais elle espérait toujours et luttait contre le désespoir.

L'hiver s'écoula dans ces alternatives. Enfin, par une belle journée d'avril, François écrivit. L'hiver avait été bien rude, disait-il, et il avait essayé de faire passer de ses nouvelles; mais le tambour Bigret avait été blessé, et il lui avait été bien difficile de se procurer du papier et un nouveau secrétaire, car ils avaient eu de bien mauvais jours à traverser. Il avait eu le bonheur de ne pas recevoir de blessure; « et si, comme c'est probable, ajoutait-il en achevant sa lettre, l'assaut est donné à l'automne prochain, et que j'aie la chance qui m'a accompagné jusqu'à ce jour, il est probable que je serai l'année prochaine près de ma bonne Madeleine, car je veux demander un congé. »

Après cette lecture, tout le monde fut content à la maison; Madeleine reprit un peu ses couleurs, le père Domerc sa gaîté, et la vieille mère recommença à parler plus que jamais du mariage de François avec ma cousine.

— Comme vous allez être heureux! disait la vieille. Quand *il* sera revenu, comme vous allez vous aimer! Oh! non, Dieu ne me fera pas mourir avant que j'aie bercé, torché, emmailloté et mangé de baisers un de ces petits chérubins du ciel, qui font tant de bruit et qu'on voit grandir comme de jeunes pins.

— Assez de bavardage, la femme, répondait le père Domerc; pas de projets; laisse-le revenir d'abord.

La pauvre vieille femme se taisait, poussait un soupir, et, pour se consoler, regardait sa future belle-fille qui tricotait une paire de bas pour son mari.

L'été allait finir. Vers la fin d'août, nous eûmes encore une lettre. L'assaut allait être donné, pensait François, dans le courant de septembre, c'était l'opinion générale, et il était impatient, comme tous ses camarades, d'en finir avec les Russes.

— D'après le journal que m'a lu M. le curé, dit le père Domerc, il y aura des casquettes de reste. Mais c'est fini; je ne crains plus rien pour François, il en réchappera.

— Tu es bien tranquille, toi, lui répondit sa femme.

— Parce que je sais ce qu'il en est, et que son régiment ayant été souvent de tranchée pendant l'hiver, on voudra envoyer des troupes fraîches.

— Peut-être, répondit Madeleine avec son bon sens habituel; comme

on sait maintenant ce qu'il peut faire, on voudra, au contraire, des troupes aguerries.

— Bah ! répondit le père, parions qu'il ne sera pas de l'assaut.

— Qu'en savez-vous ? ajoutai-je. Tenez, ne parions pas pour des choses aussi sérieuses.

— Tu as raison, toi, Martin; mais avec la vieille, me dit-il en désignant sa femme, il faut toujours discuter.

Il bourra sa pipe avec humeur, et en aspira la fumée, en la lançant en l'air, méthodiquement et en mesure.

M. le curé nous fit une longue lettre qui arrachait des larmes ; il recommandait à François de ne pas se prodiguer, de faire tout bonnement son devoir, si le sort désignait son régiment pour l'assaut, de penser qu'il avait une famille inquiète qui priait pour sa conservation, et que sa mort serait le coup de grâce pour celle qui ne vivait que par lui et pour lui.

J'allai la jeter à la ville, et nous attendîmes dans les transes.

Sébastopol fut pris; et mieux que moi, monsieur, vous connaissez les détails de ce beau fait d'armes.

Ce qu'on rapportait de la lecture des journaux, nous donnait à tous chair de poule. Trois mois s'écoulèrent. Rien !

Un jour de décembre, je m'en souviendrai toujours, je m'étais levé soucieux et avec un poids sur l'estomac. J'allais partir pour conduire des radeaux jusques à Carcassonne. Il était sept heures. Je rencontrai le facteur.

— Où vas-tu ? me dit-il.

— Chez le père Domerc.

— J'y vais aussi, j'ai une grosse lettre pour lui.

— Hein ? lui fis-je, avec une voix altérée.

— Je crois, me dit-il avec mystère, que c'est quelque chose de mauvais concernant François : il y a un cachet noir, et ça pèse beaucoup.

— Viens vite, lui dis-je. Au moins, pensai-je, que Madeleine n'y soit pas !

Ma cousine rangeait quelque chose dans la chambre.

— Sortez, criai-je au père Domerc.

Je pris la lettre en tremblant, je l'ouvris, et je lus.

C'était son extrait mortuaire ! . . . . . .

. . . . . .

Il y avait dans l'enveloppe une lettre de son capitaine. « Je l'ai vu

tomber, disait-il ; il est mort en brave. Je perds un de mes meilleurs soldats. » Mais, chose singulière.! on n'avait pas retrouvé son corps.

Le pauvre vieillard chancela, il s'appuya sur moi, et d'une voix tremblante :

— Voilà qui m'achève, me dit-il. Comment l'annoncer à la femme, à cette pauvre Madeleine?

Puis se reprenant :

— Ah! maudits Russiens, si j'avais vingt ans! Et sa figure, rouge de colère, exprimait une ardeur que son âge trahissait.

Nous rentrâmes à la maison après avoir résolu de l'annoncer avec ménagement à la pauvre mère et à ma cousine. Mais Madeleine avait entendu nos voix, et nous avait aperçus par la fenêtre.

— Il y a une lettre, dit-elle en descendant joyeuse l'escalier quatre à quatre.

— Non, lui répondis-je, je l'aurais déjà dit.

— Mais certainement, ajoutait le père Domerc d'un air contraint, nous te l'aurions déjà dit.

— Mais tu la tenais à la main, cria-t-elle avec force, je l'ai vue. Vous me trompez, François est blessé!

Nous gardions le silence.

— Il est mort!... Mais répondez... Mais répondez, continuait-elle en allant de moi au père de François.

Nos larmes répondaient pour nous. La mère avait déjà compris. Alors, quand ma cousine eut lu dans nos regards l'affreuse vérité, s'élançant d'un bond dans le village, elle courut droit au précipice qui borde la route, les traits bouleversés et les yeux sortant de l'orbite. Je courais derrière elle. Il était temps, elle était déjà à un mètre de l'abîme lorsque je réussis à la rejoindre. Sa force était doublée par la crise nerveuse qui l'agitait. Trois fois elle se déroba à mon étreinte, trois fois je réussis à la reprendre. J'en eus enfin raison, et aidé de quelques amis qui passaient par-là, nous la reconduisîmes à la maison.

Pendant deux mois elle resta folle. Puis, comme il est écrit qu'on ne doit pas mourir à la suite de pareilles épreuves, elle redevint calme, résignée, mais sombre et restant quelquefois huit jours sans proférer une parole.

La première fois qu'elle reprit sa place à la table de ses parents d'adoption, les larmes coulèrent avec abondance, et personne ne put manger. On m'avait invité, car moi seul avais un peu d'ascendant sur Madeleine.

— Viens là-haut, mon bon Martin, me dit-elle après le souper, avec sa petite voix douce qui va droit au cœur.

Je la suivis.

— Vois-tu, me dit-elle, voilà les fleurs qu'*il* m'avait données. Je les ai mises au-dessus de son portrait. Là, tous les soirs je prie, et je demande à Dieu qu'il me prenne bientôt pour aller *le* rejoindre au ciel.

— Allons, Madeleine, du calme, lui disais-je, tu fais du mal aux anciens. Sois plus forte que la douleur.

— Ah ! c'est facile à dire ; tu n'as jamais aimé, toi !

A cela je n'avais rien à répondre et je baissais la tête, car je comprenais l'étendue de ses regrets.

Peu à peu cependant la douleur fit place à la mélancolie. La pauvre fille se tournait vers Dieu, et M. le curé entreprenait de guérir les plaies du cœur, en prêchant la soumission aux décrets de la Providence.

Nous étions au mois de mai 1856.

La nature avait revêtu sa parure de fête. Partout de la verdure, partout des fleurs qui naissaient à la vie. Il était sept heures du soir. L'air était plein de tièdes senteurs ; les oiseaux célébraient par leurs chants la fin d'une belle journée, et les grillons dans les blés jaunissants mêlaient leur cri-cri joyeux aux coassements mélancoliques de la rainette dans les jonquiers.

A ces calmes heures des nuits sereines, on se prend facilement à rêver, et l'imagination, revenant vers le passé, réveille les vieux souvenirs et recompose dans le cœur les traits de ceux qui ne sont plus.

Ainsi faisait Madeleine ce soir-là ; et, assis à côté d'elle devant la porte du père Domerc, je pensais au pauvre François, en respectant le silence de ma cousine.

L'angélus sonna la prière. Elle se mit à deux genoux, et Dieu seul sait pour qui elle pria.

Pendant qu'elle remplissait ce pieux devoir, je vis venir à moi deux hommes conduits par un enfant du village qui semblait leur indiquer la maison. Ils approchaient lentement, car l'un d'eux marchait avec peine et semblait s'appuyer sur le bras de son camarade.

C'étaient deux soldats en congé.

— C'est ici, chez le père Domerc, dit l'enfant.

— Merci, gamin, répondit celui qui soutenait l'autre.

— Ohé ! père, criai-je, on vous demande.

Madeleine regardait étonnée.

— Qu'est-ce qu'il y a? On y va, on y va.

Le bonhomme allait se coucher.

— Des soldats chez moi, ajouta-t-il avec satisfaction; entrez, mes amis, et soyez les bienvenus.

— Bonsoir la compagnie, fit celui qui était valide, en saluant tout le monde; car nous étions entrés à leur suite.

— Pour lors, mon ancien, continua-t-il en s'adressant au père Domerc, voici la chose. Je suis de Caudiès, et mon camarade aussi. Comme l'étape sera longue demain, nous avons profité de l'occasion d'un roulier qui nous a portés au-delà de Belviane; il se trouve que mon camarade est très-fatigué, à cause de ses blessures, et que nous étions des intimes du pauvre François, votre fils.

— Vous l'avez connu! s'écria vivement le père Domerc troublé.

Madeleine ne perdait pas une parole.

— Minute, ne m'interrompez pas, mon ancien. Nous avons demandé au roulier : Ousque c'est Saint-Martin-Lys? Il nous a indiqué notre route. Alors nous avons dit : Faut aller voir le père à François; nous lui parlerons de son fils, nous casserons une croûte, et après avoir bien dormi, nous aurons moins de chemin à faire demain, et le camarade s'en trouvera mieux.

Le blessé baissait la tête. L'obscurité qui régnait dans l'appartement m'empêchait de distinguer ses traits, mais je l'avais vu tressaillir à plusieurs reprises.

— Vite, la femme! vite, Madeleine! Procurez-vous des œufs, faites une bonne soupe d'ail, donnez du bon fromage. Nous ne sommes pas riches, mes amis, mais c'est offert de bon cœur.

— Je vais chercher une bouteille de vin chez M. le curé; il me la donnera.

J'étais bien vite de retour. J'en rapportais deux.

Madeleine alluma le *calél*.

Les deux femmes préparaient le souper. Le blessé, la tête basse, n'avait pas encore prononcé une parole; l'autre parlait toujours.

— C'était un bon soldat, mon fils, n'est-ce pas, jeune homme?

— Il serait décoré maintenant.

— Ah! quel guignon! mon pauvre François, s'écriait le père Domerc.

— Mais votre camarade ne parle pas beaucoup, dis-je, comme frappé de ce silence obstiné.

— C'est pas étonnant, voyez-vous, il souffre beaucoup. Blessé à l'attaque du Grand-Redan, il a eu la figure comme labourée par des éclats d'obus; malgré ça, il se battait comme un lion. Il a reçu une grêle de balles dans sa capote, et, couvert de sang, il restait toujours au poste de l'honneur. Ma foi! un coup de fusil dans les yeux et une balle qui lui a fracassé l'épaule l'ont mis hors de combat. Il est tombé à demi-mort; il n'en valait pas mieux. Fait prisonnier, il vient d'être échangé à la paix, et il rentre chez lui aveugle et horriblement défiguré. Ne le regardez pas; il fait peur à voir.

— Pauvre garçon! s'exclama Madeleine avec intérêt.

— Tonnerre, et il n'est pas décoré! cria le père Domerc.

— Il l'attend tous les jours. Le général qui commandait notre division lui a promis de s'intéresser à lui, et comme c'est un bon celui-là, il tiendra parole.

— Mais ce qui lui donne du souci, ce n'est pas tant son infirmité et sa triste figure, c'est autre chose.

— Eh quoi donc? demandai-je intrigué; il y a de quoi pourtant.

L'aveugle parut prêter alors une grande attention, et je l'entendis respirer avec force.

— Voici. Il a laissé au pays une promise qui est une perle de beauté. Lui aussi faisait un joli soldat avant ses blessures. Il l'aime comme un fou; mais il se demande si sa maîtresse voudra de lui pour mari, maintenant que le voilà si tristement accommodé.

— Si elle ne le veut plus, répondit ma cousine avec feu, c'est qu'elle ne l'a jamais aimé. Ah! si mon François m'était revenu sans bras ni jambes, je n'aurais voulu que son cœur, moi, et je l'aurais aimé encore plus qu'autrefois, si c'est possible.

Madeleine, à ce souvenir, fondit en larmes et cacha sa tête dans ses mains.

A ces mots, l'aveugle tendit les bras vers Madeleine; il voulut parler, la voix expira sur ses lèvres. Je le vis ouvrir sa capote et tenir sa main dans sa poitrine. Il se leva; son camarade le conduisit vers ma cousine, et là, ému, oppressé, il se mit à deux genoux et offrit à Madeleine un bouquet de fleurs desséchées.

— Lui! c'est lui! mon François!

Et ma cousine, éperdue, couvrait de caresses et de baisers la figure, les mains, les cheveux de celui qui, pour elle, semblait revenir à la vie une seconde fois.

Le pauvre garçon s'était évanoui. L'émotion avait épuisé ses forces. Ah! monsieur, un tigre aurait pleuré. Il fallait voir cette vieille mère soutenir la tête de son fils et baiser ses nobles cicatrices, le père Domerc danser de joie et retrouvant tout d'un coup la légèreté de sa jeunesse. On n'entendait que des cris, des pleurs, des éclats de joie, et au milieu de ce bruit, la voix de Madeleine qui appelait son amant et lui disait de lui parler. Enfin, nos soins le firent revenir à lui.

— Pardon d'avoir douté de toi, et merci pour tout le bonheur que tu me donnes, Madeleine bien-aimée. Je peux mourir maintenant.

— Non, tu vivras, et nous serons heureux, répondit ma cousine.

Les baisers recommencèrent encore. Tantôt c'était le père Domerc, tantôt la mère, tantôt Madeleine.

— Çà, voyons, ce n'est pas tout, dit le camarade de François. Dans ce monde, des reconnaissances pareilles retournent singulièrement l'estomac. Faut se substanter à table! n'est-ce pas, l'ancien?

— Oui, s'écria le père Domerc, à table, et vive la joie!

Le dîner fut d'une gaîté folle. François, assis à côté de Madeleine, l'écoutait parler avec recueillement, comme s'il recommençait une nouvelle existence, en entendant cette voix chérie.

Le malheureux ne voyait pas sa Madeleine, et une larme suivait cette pensée et roulait le long de ses joues creusées par le chagrin.

Quand Madeleine devinait sa peine, elle le serrait dans ses bras comme pour lui rappeler qu'elle était là à côté de lui, et que désormais aucun obstacle ne les empêcherait d'être réunis.

Bientôt, on choqua les verres. Le père Domerc fêtait le vin de M. le curé, et le camarade de François était toujours en avance.

— Dites donc, père Domerc, dit-il en le regardant, je parie que vous ne savez pas à qui vous avez affaire. Vous ne me connaissez pas?

— Pour ça, non.

— C'est moi, Bigret, fit-il en se rengorgeant; Bigret, tambour à la 4me du 1er, né natif de Poitiers. Je me suis dévoué à votre fils. Congédié définitivement, je me retire dans mes foilliers, mais j'ai voulu faire la conduite au camarade. C'est moi qui ais inventé la frime de Caudiès et toute la balançoire, à cette seule fin de vous annoncer la chose plus naturellement et d'épargner votre sensibilité.

— Vous êtes un brave garçon. Donnez-moi la main. Vous touchez celle d'un vieux de la vieille.

— Oh! je le sais.

— Allons, Bigret, à la santé de l'empereur, tonnerre !

— Vive l'empereur ! crièrent-ils tous les deux.

Toute la soirée fut employée par François et Madeleine à se raconter bien des choses, leurs douleurs, leurs angoisses et leurs plus secrètes pensées, alors qu'ils étaient séparés.

Le père Domerc racontait ses campagnes à Bigret. Il en était au passage de la Bérésina; il avait déjà tué huit Russes, et il serait arrivé à la douzaine, quand minuit vint à sonner.

— Vieux, tu as trop bu, lui dit sa femme.

— C'est que j'en ai perdu l'habitude; sans cela..... D'ailleurs, silence dans les rangs, la femme ! J'ai fêté un beau jour.

Bigret lui prêta l'appui de son bras, et demi-heure après, tout le monde dormait dans cette maison, où naguère encore habitait la douleur.

Un mois n'était pas écoulé que François épousait Madeleine, et tout le village assistait à leur mariage, se réjouissant d'un bonheur qui leur était bien dû.

François vient d'être décoré. Réformé à cause de ses blessures, il a une pension de 600 fr. ; de plus, le père Domerc, comme ancien militaire de l'empire, touche aussi 150 fr. Cela donne à vivre à toute la famille.

— Sa fortune est faite à ce brave François, ajouta naïvement Martin, mais il n'est pas complètement heureux ; il ne peut pas voir Madeleine !

— Mais enfin, le mal n'est pas sans remède. Que dit le médecin ?

— Il espère pouvoir le guérir.

— J'irai le voir en repassant par Quillan, et je saurai à quoi m'en tenir; car votre récit m'a touché, et le sort de ce jeune couple m'intéresse.

— Ça n'empêche pas, me dit Martin en clignant de l'œil, que, dans le même cas, une belle demoiselle de la ville n'aurait pas voulu d'un homme défiguré et aveugle.

Je n'osai pas répondre à Martin que de nos jours, chez nos belles dames, la crinoline tenait plus de place que le sentiment, et pourtant, je l'avoue à ma honte, cette réponse se présenta tout d'abord à mon esprit.

Je me contentai de sourire.

— Adieu, Martin, lui dis-je en lui pressant la main. Merci pour votre bonne histoire; vous êtes un digne et honnête garçon. Nous nous reverrons l'année prochaine.

— Qu'elle passe vite alors, et que Dieu vous accompagne !

De retour à Quillan, je voulus voir le docteur qui soignait le pauvre François.

— La rétine, me dit-il, n'a pas été atteinte. Il s'agit d'opérer une révulsion sur le nerf optique, à l'aide de moxas ou d'exutoires. Selon moi, la guérison est probable : c'est ma conviction.

— Si votre espoir se réalise, M. le docteur, écrivez-moi cette bonne nouvelle.

— Je vous le promets, me répondit-il.

J'écrivis à Martin pour lui transmettre l'opinion du docteur et faire prendre patience au malheureux aveugle.

Deux mois après, j'ai reçu la nouvelle de sa guérison.

Alors j'ai pensé à la joie de François et de Madeleine; et, au milieu des ambitions mesquines de la ville, des aspirations bruyantes de la foule à la fortune et aux honneurs, j'ai vu par le souvenir passer devant mes yeux charmés ces deux pauvres villageois, types accomplis de dévouement dans le malheur, de grâce ingénue dans l'amour.

J'ai voulu leur consacrer quelques lignes.

Il fallait écrire avec le cœur. Peut-être avais-je trop présumé de mes forces; le lecteur sera indulgent, car si l'intention de l'apitoyer sur leurs infortunes est une excuse suffisante, il comprendra ma témérité, et d'avance je me crois absous.

Henri Vié-Anduze.

Narbonne, 18 novembre 1857.

## COURRIER DU PALAIS.

---

### Sommaire.

La rentrée solennelle de la Cour. — La mercuriale de M. le procureur général. — Un procès de presse. — Les assises de la Haute-Garonne. — Une affaire des assises de l'Aisne. — Mort de M. le Ministre de la Justice. — Trois nominations dans l'ordre judiciaire à Paris : M. Dupin, M. Vaïsse, M. Chaix-d'Est-Ange.

Le Courrier du Palais ne fournira pas aujourd'hui une longue étape : il ne chevauche plus, il gît. Triste valétudinaire, il se voit soumis au double internement de la chambre et de l'alcove. — La courbature et la fièvre sont sans pitié : il semble qu'elles ne devraient s'adresser qu'aux oisifs, à ceux qui ont le temps d'être malades. Mais les mauvaises ne respectent rien, ni convenances d'intérêts, ni convenances de position; l'homme de loi et l'homme d'affaires ne sont point sacrés pour elles;

Et *le gardien* qui veille au palais de justice
Ne nous en défend pas !...

Puisse l'ombre de Malherbe nous pardonner ce profane travestissement d'une de ses plus belles strophes !

Il n'a rien moins fallu que les exigences d'une nécessité impérieuse pour glisser une plume dans notre main débilitée. Mais nous ne pouvions à aucun prix laisser passer cette livraison de la *Revue* sans y

enregistrer deux faits notables pour le Palais : la séance de rentrée de la Cour, qui est l'évènement du mois, — et *la Mercuriale* de M. le Procureur général, qui a été l'évènement de cette séance.

Touchante fête et imposante cérémonie, que la rentrée de la Cour! Fidèles observateurs d'une tradition aussi vieille que nos institutions judiciaires, pénétrés d'ailleurs du sentiment de l'imperfection et de la défectibilité humaines, on voit nos magistrats souverains, ces puissants du monde, s'incliner publiquement devant la puissance et la lumière d'en haut. Ils viennent, par la voix du prêtre, demander à la justice de Dieu d'inspirer leur justice. Autour d'eux, les autres magistrats de la cité, les avocats, — dont la vie se passe à chercher aussi le juste et vrai pour les signaler au juge, — les avoués, — ces précieux collaborateurs du barreau, — chacun s'associe avec bonheur à la pensée modeste et pieuse qu'éveille la messe du Saint-Esprit. Et puis les dignitaires du clergé, les grands fonctionnaires civils ou militaires, les chefs de l'enseignement et les professeurs de nos facultés, tous ceux, en un mot, qui détiennent à un degré élevé l'autorité matérielle ou morale, sont également là, rangés auprès de la Cour qui les a conviés à sa solennité. Leur présence est un signe de respect et de dévouement pour la Justice, dont les uns serviront puissamment l'action sous mille formes diverses, dont les autres feront exécuter les sentences. Ils peuvent puiser, à leur tour, dans cette réunion, les grands et bons sentiments qui doivent diriger tous leurs actes. Qui dit *autorité*, dit *force*, en effet. Or, la force n'est qu'un péril, si elle n'entend pas la voix de la religion et de la morale. Privée de ces deux guides, elle se fourvoie, elle n'engendre que le désordre et le mal, au lieu du bien qu'on attend d'elle!

M. le Procureur général de Gastambide a pris la parole après la cérémonie religieuse.

L'usage des *mercuriales* remonte aux origines même de la justice parlementaire. Dès que la magistrature française fut constituée, organisée sur ces grandes bases que lui fit le pouvoir royal restauré, les magistrats, toujours préoccupés de la sainte idée du devoir, ne se réunissaient jamais après une séparation sans que l'un d'eux entretînt les autres du bien de l'Etat, de la grandeur et de l'austérité de leurs fonctions, de leurs obligations envers les justiciables, ou de la pratique des vertus.

On n'attend pas de nous, à coup sûr, une appréciation critique de la *Mercuriale* prononcée par M. le Procureur général. L'éloge lui-même

nous serait interdit. Louer, en effet, n'est-ce pas juger? Or, nous nous garderons d'oublier la vieille règle des *Capitulaires* de Charlemagne : *Major à minore judicari non potest.* Nous aurons le bon esprit de ne revendiquer ici ni juridiction ni compétence. Nous nous bornerons à une rapide analyse de ce discours, et à quelques simples et courtes réflexions que son audition a fait naître dans notre esprit. M. le Procureur général a traité DES FORMES DE LA JUSTICE CRIMINELLE EN FRANCE. — Si, pour ces grandes harangues dont l'auteur est obligé de donner satisfaction à un auditoire d'élite, il est devenu difficile aujourd'hui de trouver un sujet neuf et original, rien n'est méritoire, il faut le dire, comme de rajeunir une thèse déjà connue depuis longtemps, et de trouver en soi-même assez de ressources pour lui rendre l'attrait de la nouveauté. C'est, du reste, un thème toujours fécond, inépuisable même, que l'examen de notre législation criminelle : les aperçus y sont innombrables, surtout pour le magistrat dont la mission consiste à l'étudier et à l'appliquer sans cesse; leur cercle s'agrandit, d'ailleurs, constamment par les réformes que chaque jour nous apporte.

D'un autre côté, faut-il que la mercuriale recherche systématiquement les hauteurs de l'abstraction? Il est bon, par moments, de faire trêve à la discussion des thèses philosophiques, insaisissables au public qui n'y prête pas toujours une sérieuse attention; et, tout en parlant à des magistrats et à des savants, on peut sans déroger parler utilement pour le peuple. — L'économie politique et l'économie financière ont conquis de nos jours un grand rôle, et plusieurs magistrats n'ont pas dédaigné de les étudier dans leurs discours; mais elles ne doivent pas faire une trop large invasion dans le temple de la justice. — Quant aux études historiques, elles eurent l'année dernière à Toulouse, dans le discours de M. le premier avocat général Bonafous, une belle part qui a dû sembler pour quelque temps suffisante. — Réjouissons-nous donc lorsque nous voyons apparaître de savants exposés et de brillantes synthèses sur un de ces sujets *pratiques* dont le développement peut frapper le sens de tout le monde, et apprendre aux citoyens sous quelle belle et bienfaisante législation ils ont le bonheur de vivre.

Nous ajouterons que M. le Procureur général n'a pas eu le monopole de cette pensée. Un autre magistrat, M. Rabou, procureur général à Caen, exposait le même jour dans sa mercuriale l'*Historique de l'administration de la justice criminelle, et le tableau de son état actuel en France.*

Prenant en main notre Code d'instruction criminelle, ce magnifique et impérissable monument élevé à la raison et à la justice, l'honorable Chef du parquet de la Cour impériale de Toulouse a montré que les grands et salutaires principes qui y sont déposés, et dont la simplicité nous frappe, n'ont pas été cependant une conception spontanée ni rapide, mais le fruit d'un long et pénible enfantement. Chaque conquête a coûté du temps et du travail ; la lutte contre un préjugé n'était pas moins longue autrefois que le siége de cent forteresses.

Les civilisations d'Athènes et de Rome nous avaient légué un droit criminel bien imparfait. Cela se conçoit : le paganisme donna plus d'une grossière ou funeste inspiration au législateur de ce temps. Leur organisation judiciaire n'offrait ni force, ni ensemble, ni fixité. Autant le droit civil de Rome était admirable par l'élévation de ses principes et par la logique rigoureuse de ses déductions, autant la législation criminelle révélait peu le travail de l'esprit ou les scrupules de la conscience. Trop souvent aussi le despotisme impérial fit de cette dernière législation qu'il maniait à son gré un instrument servile de sa politique, de ses intérêts et de ses passions.

Dans le moyen-âge, tout est chaos. Invasion des hordes barbares; guerres et luttes; plus tard, morcellement du domaine royal, fractionnement et dispersion de l'autorité, usurpation des droits régaliens par les grands et petits feudataires; chaque évènement engendre une confusion et un désordre inexprimables. Ce fut comme un naufrage général de la morale et du droit, dont les épaves ne surnageront et ne seront recueillies que vers le treizième siècle, lorsque la résurrection juridique commencée en Italie aura rayonné sur la France, et que la renaissance du droit se sera opérée chez nous par l'intervention des légistes. Alors seulement les rois voudront être les justiciers du royaume; alors apparaîtra la justice royale, à laquelle nous devrons un commencement d'organisation.

Ce sont les parlements, a dit M. le Procureur général, qui ont fondé la triple garantie du *ministère public*, de l'*instruction écrite* et d'*une magistrature permanente*. — D'un autre côté, la *preuve orale*, la *défense des accusés*, le *jury*, la *publicité des débats*, sont l'œuvre des législateurs de 1789. — Ces éléments divers, ces idées utiles, ont été admirablement combinés par l'immortel législateur de 1808.

Sur chacune des grandes innovations que nous venons d'énumérer, l'orateur s'arrête, étudie le passé, trace la marche et les phases diver-

ses qu'a suivies le progrès ; il compare aussi notre législation actuelle à celles des autres pays, ou des autres époques, et proclame partout son évidente supériorité.

Après avoir rappelé que la France resta déshéritée de la précieuse institution du Ministère Public jusques au quinzième siècle, M. le Procureur général a montré l'utilité et la grandeur de cette création, son caractère social et désintéressé, son heureuse influence sur l'action de la justice.

Les époques franque et féodale n'avaient, pour établir la culpabilité ou l'innocence, que ces déplorables et barbares systèmes de preuves qu'on appelait : les *cojureurs*, les *ordalies* et le *combat judiciaire*. Quel bienfait, à côté de cela, que l'instruction écrite! L'accusé est *interrogé*, ses dires sont minutieusement recueillis. La déclaration qui le sauve ne sera pas plus oubliée que celle qui le perd. — Puis viennent les *témoignages*, auxquels l'écriture donne aussi ce caractère de permanence et de fixité qui, combiné aujourd'hui avec l'épreuve du débat oral, permet d'arriver à une vérification presque infaillible de la déposition.

L'instruction écrite reste bien entremêlée de *torture* jusques à la fin du dix-huitième siècle; mais un progrès immense n'en avait pas moins été réalisé, et ce progrès avait préparé les autres.

M. le Procureur général a dit quelques mots de la *prison préventive*, triste mais inéluctable nécessité. Elle n'offre plus maintenant le danger de l'abus. Au correctionnel, notre Code avait depuis longtemps autorisé la mise en liberté sous caution : aujourd'hui un décret récent, auquel on doit applaudir et dont il faut remercier le législateur, permet au juge d'instruction de lever, s'il le croit convenable, le mandat de dépôt. — Au grand criminel, nous serions injuste si nous ne reconnaissions que dans notre courte pratique, nous avons vu peu de cas où la détention préalable excédât quatre mois; — nous en avons vu d'autres, au contraire, où elle ne dépassait pas deux mois. On imprime aujourd'hui une vive impulsion au jugement des causes criminelles. A Toulouse, en particulier, nous voyons fréquemment des tenues d'assises extraordinaires. Ce sont là des efforts et une sollicitude que nous sommes heureux de constater.

M. le Procureur général ayant annoncé qu'il examinerait toutes les garanties que présentent les formes de la justice criminelle tant pour la société qui accuse que pour l'accusé qni se défend, nous attendions qu'il s'exprimât sur une réforme récente, dont l'appréciation divise les meil-

leurs esprits, *la suppression de la Chambre du conseil.* Cette simplification est-elle un bienfait pour le prévenu? Sans doute elle accélère la procédure, elle abrége la durée de la prévention; mais donne-t-elle autant de sécurité que l'ancien système? Ce sont des questions que nous posons sans les résoudre.

Il serait curieux, pour se former une opinion, d'interroger les faits, et de rechercher, par exemple, si, depuis la loi du 17 juillet 1856, les relaxes prononcés par les Tribunaux correctionnels, ou les arrêts de non-lieu rendus par les Chambres d'accusation, ne sont pas plus nombreux qu'auparavant. En matière correctionnelle, lorsque le rapport du juge d'instruction concluait à la poursuite et que la Chambre du conseil rendait cependant une ordonnance de non-lieu, le prévenu était renvoyé sans subir la rude épreuve du débat public. L'opinion du juge d'instruction pouvait aussi être modifiée par la discussion qu'ouvraient ses collègues. La Chambre du conseil avait au moins ces deux avantages. Quoi qu'il en soit, nous aurions aimé qu'une parole autorisée comme celle de M. le Procureur général se fût arrêtée sur cette réforme contemporaine, comme elle s'était arrêtée sur d'autres, pour la signaler et en apprécier le mérite.

A propos du Jury, M. le Procureur général a découvert des points de vue très-nouveaux, et combattu d'injustes préjugés. Ces juges sans toge et sans inamovibilité ne lui inspirent aucune défiance. — Les tables de leurs verdicts, a dit l'orateur, témoignent d'un courage et d'une énergie que la magistrature permanente avec ses mœurs, ses délicatesses, son penchant à la douceur, ne déploierait pas facilement. — M. le Procureur général aurait pu ajouter que les avocats perdent devant le jury plus d'un procès qu'ils gagneraient devant la Cour : d'abord tous les procès où la défense se réfugie exclusivement dans le *point de droit ;* ce qui arrive quelquefois, par exemple, lorsque le fait, qui constitue le crime ou la circonstance aggravante, a été *défini* par la loi. Le défenseur soutiendra que ce fait, cette circonstance, tels qu'ils résultent du débat oral, ne tombent pas sous l'application du texte répressif, qu'ils ne réalisent pas les prévisions du Code pénal, qu'ils ne sont pas *punissables.* Mais le jury les aura vus *immoraux*, ou l'accusé lui aura paru dangereux; il condamnera : il n'a *pas à motiver* ses décisions. La connaissance et le respect de la loi écrite, ainsi que la nécessité des motifs, auraient arrêté le magistrat, même en face d'un accusé récidiviste. — On l'avait peut-être ainsi compris autrefois, lorsque dans l'organisation des anciennes Cours

d'assises on avait déclaré qu'après un verdict de condamnation émané des jurés, la Cour pourrait délibérer, et sa majorité se joindre à la minorité du jury, pour prononcer l'acquittement. Les exemples d'acquittements ainsi imposés par la Cour à la majorité du jury n'ont pas été excessivement rares. Nos vieux magistrats et nos anciens du barreau font quelquefois le récit d'évènements semblables. Qu'on cesse donc de décrier le jury, ce n'est pas la fermeté qui lui manque.

Nous avons essayé de mettre en lumière les points les plus saillants du discours prononcé par M. le Procureur général; mais nous n'avons pu en donner évidemment qu'une idée bien incomplète. On n'appréciera sa valeur qu'en le lisant tout entier.

Le mouvement et l'animation renaissent peu à peu au Palais. Toutefois aucune grande cause n'est encore venue éveiller l'attention.

La Chambre correctionnelle de la Cour a, dans son audience du 26 de ce mois, jugé une affaire de presse qui intéresse naturellement le journalisme toulousain. La *Gazette du Languedoc* et son chroniqueur de Paris, M. d'Urbin, avaient été, en août, condamnés par le Tribunal correctionnel de Toulouse, pour *publication de nouvelles fausses* émises *sans mauvaise foi* et sans *intention de nuire*, la première à 200 fr. d'amende, dans la personne de son gérant, le second à 1,000 fr. d'amende. Sur l'appel des prévenus, la Cour a maintenu le principe de la condamnation, réformant toutefois, en ce qui touche le gérant, par la réduction de son amende à 50 fr.

Les assises du quatrième trimestre, qui se tiennent depuis le 16 novembre à Toulouse, ne seront pas, grâce à Dieu, sanglantes : on n'y juge que des crimes fort ordinaires et assez peu intéressants.

Notre pays est plus heureux, en cela, que le département de l'Aisne, où la justice vient de frapper un vigoureux coup sur cette misérable bande Lemaire et Villet, qui a pendant six ans désolé le Santerre. Les membres qui la composaient s'introduisaient dans les maisons la nuit, en *trouant les murs*, puis assassinaient les habitants avant même de savoir s'il y avait quelque chose à voler, puis encore surprenaient leurs victimes à table, et, après les avoir tuées, *s'asseyaient en face d'elles pour dévorer le repas* dans une orgie infernale. Un soir, ils avaient tué deux vieillards dans leur lit et emporté *trente sous*. Une autre fois, ils avaient tué un marchand de vaches à *six heures et demie du soir*, en *pleine rue, à dix pas d'un café* rempli de consommateurs ! En d'autres termes,

leurs crimes et leurs atrocités sont inénarrables. Le pays était terrifié. La Cour d'Amiens dut évoquer l'affaire. A l'audience des assises, M. le président Hecquet de Roquemont était assisté de trois conseillers, ses collègues; M. le procureur général Dufour était venu porter la parole. Les débats ont duré treize jours, du 4 au 16 novembre. Sur quatorze accusés, deux seulement ont été acquittés. Quatre ont été condamnés à mort; les huit autres à des peines afflictives et infamantes.

La justice est en deuil. M. Abattuci, garde-des-sceaux, vient de mourir. Toutes les Cours impériales de France ont voté un service funéraire pour le repos de son âme. La Cour impériale d'Orléans, au sein de laquelle il avait longtemps occupé un fauteuil de président, a délégué sept de ses membres pour venir à Paris suivre les obsèques ordonnées par l'Empereur.

M. de Royer, procureur général à la Cour de cassation, a été appelé au ministère de la justice en remplacement de M. Abattuci.

L'un des premiers actes du nouveau garde-des-sceaux a été de pourvoir à trois nominations importantes dans la haute magistrature de Paris. Par décrets du 24 novembre, M. Dupin a été nommé procureur général à la Cour de cassation; M. Vaïsse, président de chambre à la même Cour, et M. Chaix-d'Est-Ange procureur général à la Cour impériale de Paris.

M. Dupin vient donc reprendre le siége de Merlin, qu'il avait illustré à son tour par tant de mémorables réquisitoires, et avec lequel il s'était identifié à ce point qu'une séparation éternelle avait toujours paru impossible. Clamecy perd encore une fois son bien-aimé Cincinnatus, et l'auteur des discours annuels au comice agricole sacrifie de nouveau ses géorgiques en prose si spirituelle, — où l'on apprenait tant d'autres choses que l'art de la culture, — pour reprendre le lourd fardeau des grandes fonctions. — C'est là évidemment un trait d'abnégation et une concession patriotique de la part de M. Dupin, dont la fortune est immense et dont l'âge est d'ailleurs avancé, puisqu'il siégeait comme député sous la Restauration, à une époque où l'on n'était éligible qu'à la condition d'avoir quarante ans. Mais il y a des hommes indispensables à tous les moments de leur vie. M. Dupin n'a jamais su rester sourd à l'appel des gouvernements qui ont réclamé ses précieux services.

M. Vaïsse quitte le siége de procureur général à la Cour de Paris pour la présidence de la chambre criminelle à la Cour de cassation. Il devient ainsi le successeur de M. Laplagne-Barris et le collègue de

M. Nicias-Gaillard. Ces positions élevées sont toujours la récompense d'un grand mérite ou le prix d'importants services rendus à la justice. On a remarqué que tout promet à la Cour de cassation une longue possession de son nouveau président; car M. Vaïsse était un des plus jeunes parmi ses membres, à l'époque où la volonté impériale vint l'enlever de ce siége pour le placer à la tête du parquet, que M. Chaix-d'Est-Ange va diriger après lui.

Nous ne pouvons tracer, dans cette circonstance, le nom de M. Chaix-d'Est-Ange sans éprouver une véritable émotion. Nous n'oublierons jamais qu'à l'époque de notre stage d'avocat à Paris, nous appartenions à la colonne dont il était, avec Me Desmarets, le directeur. Là, nous l'avons vu et entendu de bien près, et ce souvenir sera toujours un des plus précieux de notre jeunesse. Il est difficile de trouver réunies dans un homme, à un aussi haut degré, toutes les qualités qui distinguent l'illustre avocat. Parler de son talent serait un hors-d'œuvre. — Mais que d'esprit, de distinction, d'aménité et de grâce dans cette admirable nature! Quel charme dans le langage, quelle fine ironie dans le regard! — Il avait certes la conscience de sa supériorité, et il tenait partout son rang, au palais comme dans le monde; mais son intelligente dignité n'était pas de la raideur, ni sa juste fierté, de la morgue. L'abandon, la douce familiarité que nous lui avons connus ne nuisaient en rien au respect dont il fut toujours entouré, ils l'augmentaient au contraire, en même temps qu'ils ajoutaient à l'affection qu'on ressentait pour l'homme! — C'est un juste sujet d'orgueil pour le barreau français tout entier que de voir la Cour impériale de Paris, la première entre toutes, dirigée en ce moment par deux hommes sortis de ses rangs. En jetant un regard sur le passé, comment ne pas nous réjouir encore de voir M. Rouher dans le ministère, M. Baroche président du Conseil d'Etat, M. Boinvilliers à la tête d'une section de ce grand corps, M. Benoît Champy président du Tribunal civil de la Seine. L'ordre des avocats trouve donc de temps à autre la considération que par ses incessants et difficiles travaux il chercha toujours à mériter. Un gouvernement s'honore en même temps qu'il se sert, par des nominations semblables. Les magistrats salueront l'arrivée de M. Chaix-d'Est-Ange au milieu d'eux avec autant de bonheur que ses anciens confrères éprouveront de regrets à lui dire adieu.

Ernest Astrié,

Docteur en droit, avocat à la Cour impériale de Toulouse.

## LETTRES PARISIENNES.

### Sommaire.

Société pour l'amélioration de l'esprit français. — *Tartufe* dans ses meubles. — La réforme et la tradition. — Le *Fou par amour*... et par absinthe. — Reprise des vieux drames romantiques sur toute la ligne. — On demande la *Tour de Nesle*. — Mariage de M. Jasmin fils, marchand de vin de Champagne.

*A M. le Directeur de la* Revue de l'Académie de Toulouse.

Novembre 1857.

Monsieur,

Avez-vous entendu parler de la *Société pour l'amélioration de l'esprit français?* Oui, sans doute, car c'est à coup sûr une des idées les plus triomphantes du siècle. Les statuts de cette Société, élaborés dans les bureaux de la rédaction du *Figaro*, ont été promulgués dans le journal bi-hebdomadaire que rédige ladite rédaction. Il s'agit d'un festin mensuel, appelé *Dîner de Figaro*, auquel le premier venu pourrait être admis moyennant une souscription de 10 fr., escortée d'un bon mot, prose ou vers, épigramme ou calembourg. Si le *mot* est trouvé mauvais, les 10 fr. seront restitués, et l'aspirant convive impitoyablement éliminé. Si le *mot* est supérieur, les 10 fr. seront admis aux honneurs de la grande

table, — car il y aura deux tables, — et au dîner de première classe. Si, au contraire, le *mot* est estimé seulement passable, les 10 fr. seront condamnés à la petite table, au mâcon inférieur et au fricandeau à l'oseille, — avec chance d'avancement, si, pendant le repas, un *mot* de premier choix vient mériter leur promotion du purgatoire de la petite table au paradis gastronomique de la grande. En revanche, les 10 fr. de la grande table qui, sous l'influence d'une nourriture trop substantielle, commettraient un *mot* d'une qualité suspecte ou d'une fraîcheur douteuse, se verraient relégués sans pitié à la table du fricandeau. Le costume est *ad libitum* : Figaro s'en rapporte au bon goût et à l'originalité des convives. On sera admis avec cannes et parapluies, mais les *mots* renouvelés des *Lettres de Grimm* et des *Mémoires de Bachaumont* seront rigoureusement consignés à la porte. — Vous le voyez, Monsieur, dans tout cela il est plus question de mots que d'idées.

Telle est à peu près, en substance, la Charte de cette Société inattendue. Ainsi, un imbécile quelconque, qui se ferait prêter ou céder un quatrain par un ami spirituel, pourrait concourir, moyennant 10 fr., à améliorer l'esprit français, — et les imbéciles n'y manqueront pas! Quel est, en effet, le riche crétin qui se refusera la satisfaction de dire en faisant la roue : « J'ai dîné *au dernier de Figaro* avec le grand poète A, » l'illustre peintre B et le célèbre compositeur C. Le petit sculpteur D » s'est montré étourdissant de verve, comme toujours, mais l'inimitable » comique E était encore plus sombre que de coutume. » Nous ne serions même pas étonné qu'il sortît de là une industrie nouvelle : le commerce des *mots*. Les mots seront peut-être incessamment cotés à la Bourse, comme le Blanc de Zinc, et les jeunes littérateurs sans emploi pourront se créer de petites ressources en rédigeant des *mots* pour les idiots opulents, désireux de se payer un brevet d'esprit (sans garantie du gouvernement... de Figaro). Cette combinaison pourra même nuire au placement du *Couvert de l'Anglais*, assiette toujours réservée au millionnaire privé de mots qui voudrait payer 500 fr. (à consommer séance tenante), le droit de voir et d'entendre améliorer l'esprit français. — Un quatrain ne coûtera jamais cela.

La Charte de la Société pour l'amélioration de... ce que vous savez nous paraît soulever bien d'autres objections.

1° Est-ce véritablement améliorer l'esprit français que de pousser au *mot* à outrance, et le *mot* n'a-t-il pas déjà fait chez nous des progrès déplorables, sans rien améliorer du tout, — au contraire?

2° En admettant que les *mots* soient le résultat suprême auquel doive tendre l'esprit national, est-ce le vrai moyen d'en provoquer de bons que d'ouvrir un Concours général, avec banc d'honneur, prix et accessits; concours où l'on se rendra, bien résolu à faire son mot, et où plus d'un dîneur, doutant de ses facultés d'improvisation, apportera des mots tout faits et guettera le moment de les placer, préoccupation qui ne laissera pas de produire des convives tout-à-fait agréables?

3° Les plus adroits n'auront-ils pas des compères qui leur fourniront l'occasion de lancer le mot improvisé dans le silence du cabinet, — ce qui ne peut manquer d'améliorer considérablement l'esprit français? — Et puis, comme ce sera joli, une conversation toute en mots!

4° Voltaire, Piron, Champfort, Rivarol et tous les étincelants causeurs du dix-huitième siècle, — le siècle de l'esprit par excellence, — avaient-ils formé une semblable société? Leurs mots charmants et immortels ont-ils été faits avec préméditation et à heure dite, comme un *pensum* obligatoire? Si, comme nous le croyons, ces grands maîtres de la saillie trouvaient leurs vives réparties au théâtre, au Café Procope, au cabaret, dans les salons, dans les petits soupers, partout où l'on causait, et au moment où ils y pensaient le moins, fera-t-on mieux qu'eux dans un repas où l'on sera venu avec cette pensée funèbre, qui suffirait à éteindre toute inspiration : « Il faut absolument que je dise quelque » chose de très-joli ce soir? » — Si l'on fait seulement aussi bien que nos pères, où sera l'amélioration?

5° Si l'esprit national s'est un peu alourdi peut-être, cela vient moins, à coup sûr, de la dégénérescence de l'espèce que de la politique et du cigare qui ont poussé les hommes à se réunir dans des cercles et dans des cafés, en laissant les femmes au logis. En général, les hommes, que le désir d'être remarqués des femmes improvise quelquefois causeurs si brillants, ne se donnent guère la peine de montrer l'esprit qu'ils ont devant d'autres hommes. — Qu'améliorera donc cette Société, exclusivement composée d'hommes — qui fumeront? car il est question de cigares dans les statuts.

6° Enfin, les mots faits pendant le dîner, et ceux, prose ou vers, qui accompagneront les 10 fr. de rigueur, ne seront-ils pas, — les meilleurs du moins, — communiqués au public par le journal des fondateurs de la Société, et, dans ce cas, la Société pour l'amélioration de l'esprit français ne serait-elle pas plutôt une Société pour l'amélioration de l'esprit... du *Figaro?*

Nous livrons aux méditations des lecteurs de la *Revue* ces différentes questions, auxquelles l'avenir répondra. Constatons, en attendant, l'inauguration des *Dîners de Figaro*, qui a eu lieu le lundi 16 novembre. Ce jour-là, il n'y avait que des invités et point de souscripteurs. Les invitations avaient été faites et le repas a été payé par M. H. de Villemessant, propriétaire du *Figaro*, qui, décidément, nous semble très-intéressé aux améliorations projetées.

Les écrivains les plus populaires de la presse parisienne se sont rencontrés, dans les salons du restaurateur Véfour, autour de la table de Figaro, et bien des gens, qui ne se connaissaient que de nom et qui pouvaient être un peu disposés à se déchirer du bec de leur plume, sont sortis de là bons amis et pleins de bienveillance les uns pour les autres. Là sera peut-être la véritable amélioration; les gens de lettres manquaient d'occasions de se rencontrer, et, à ce point de vue, M. de Villemessant aura peut-être rendu un véritable service aux lettres. Nous n'avons pu savoir s'il a été lancé beaucoup de mots remarquables et inédits dans cette première séance. M. Jules de Prémaray, feuilletonniste de la *Patrie* et auteur de la très-spirituelle comédie des *Droits de l'Homme*, a lu de petits vers que *Figaro* a imprimés, et que nous prendrons la liberté de ne point lui emprunter. En revanche, nous sommes heureux de reproduire la carte de visite de digestion du marseillais Méry, ce charmant poète et ce causeur non moins charmant, qui n'aura pas manqué de payer largement et comptant son écot d'esprit au dîner, et qui en avait encore à revendre le lendemain, comme la veille, comme toujours, car c'est pour lui que semble fait le proverbe : « Qui paie ses dettes s'enrichit. » Voici cette carte de visite déposée chez *Figaro* :

De nos jours, on améliore
Souvent bien, et plus souvent mal,
Ou la matière, ou l'animal;
Rien de parfait n'existe encore.
On améliore, à Paris,
Les bœufs, les races chevalines,
Le sort futur des orphelines,
L'hyperbole des crinolines,
La mauvaise humeur des maris.
La réforme n'est pas entière,
Car, dans ce siècle de matière,
L'esprit, comme le trois pour cent,

N'est plus au pair à notre Bourse;
L'argot a corrompu sa source,
Au lieu de monter, il descend.
Mais un Espagnol, notre maître,
Le rossiniste Figaro,
Ne veut pas qu'à son thermomètre
L'esprit français tombe à zéro.
Donc, que ce bon esprit revive,
La lice s'ouvre maintenant,
Véfour appelle le convive,
Toujours l'esprit vient en dînant.
Que chaque mois donne sa liste !
Ce siècle matérialiste
Par l'esprit doit être agité;
Que tout maître fasse un élève,
Que l'esprit jeune se relève,
Quand on rajeunit la cité.
Donnons crédit au vieux proverbe,
Plus âgé que Mathusalem :
*Le granit est fendu par l'herbe*,
Ou soit, *mens agitat molem*.

On parle d'un second dîner d'inauguration dont *Figaro* ferait encore les honneurs. Cette fois, les invités seraient choisis parmi les auteurs dramatiques. Mais nous ne savons trop si les traits spirituels abonderont dans cette séance, car les gens qui écrivent pour le théâtre ne disent guère de mots, et, s'il leur en vient, ils les cachent comme un crime et en prennent note pour les utiliser dans leurs pièces.

Après ces deux repas d'ouverture, y en aura-t-il d'autres, et la Société nouvelle est-elle appelée à la longue et brillante carrière du défunt Caveau? Il est permis d'en douter.

Pendant que le *Figaro* fait ainsi de généreux efforts pour améliorer l'esprit français, voici que l'Odéon tente audacieusement d'améliorer Molière. Mon Dieu, oui! L'Odéon, qui tient à sa réputation de théâtre *oseur*, s'est ennuyé de la vieille mise en scène indiquée par Molière lui-même; l'Odéon s'est insurgé contre la tradition, et il a fait son 93, comme on l'a spirituellement dit. Les vieilles coulisses et les vieux fauteuils ont été remplacés par des décorations style Louis XIV et par un mobilier *du temps*, ce qui a fait dire à un plaisant que l'Odéon mettait *Tartufe* dans ses meubles. Jusque-là, nous approuvons complètement la réforme; mais il est bien difficile de s'arrêter à temps, et l'on est allé

trop loin. Au lieu de la mise en scène si simple que vous connaissez, Monsieur, et qui laisse toute l'attention du public aux vers du poète, on a éparpillé sur le théâtre des groupes savamment dessinés, on a introduit des allées et des venues, comme cela se pratique pour les pièces modernes. On nous a montré Dorine, débouclant les guêtres de voyage d'Orgon, pendant la scène du *pauvre homme;* plus tard, Tartufe boit un verre de vin; que sais-je encore? Enfin, comme l'exprimait un peintre dans le pittoresque jargon des ateliers, on a fourré *un tas de bibelots* sur cette majestueuse scène de *Tartufe*, qui se passait pourtant si bien de tous ces menus accessoires. On n'a pas compris que les pièces de Molière sont pour nous des sortes de bas-reliefs qui ne peuvent perdre de leur simplicité sans perdre de leur grandeur, et qu'il est aussi insensé de vouloir les embellir qu'il le serait d'enluminer la frise du Parthénon.

Le Théâtre-Français, qu'avait peut-être un peu inquiété tout le bruit fait à l'avance autour de cette nouvelle mise en scène de l'Odéon, a très-spirituellement fait la critique de son frère cadet, en donnant tout simplement la comédie de *Tartufe* telle qu'elle a été représentée de tout temps et en se surpassant lui-même dans l'exécution. Il en est résulté que la même pièce a été jouée à la fois sur deux théâtres impériaux, ce qui est au mieux, car *Tartufe* est un de ces chefs-d'œuvre que l'on ne saurait trop montrer au public.

Pour nous résumer, nous croyons que l'administration de l'Odéon s'est trompée. Ce n'est pas à dire pourtant que nous blâmions la tentative : tout ce que l'on peut faire pour donner de l'éclat à la représentation des pièces de Molière est un hommage rendu à l'une des plus grandes gloires de la France; si l'essai n'est pas heureux, on est quitte pour n'y pas revenir. M. Fechter, l'Armand de *La Dame aux Camélias*, le Ben-Leïl du *Fils de la Nuit*, a voulu, de son côté, imprimer une physionomie nouvelle à ce rôle écrasant de Tartufe, qui a été et qui sera toujours un éternel sujet d'études pour les plus grands comédiens. L'acteur de l'Odéon a eu de beaux moments, mais nous croyons qu'il reste encore quelque chose à faire.

Le même Odéon vient de représenter une *Christine, roi de Suède*, comédie en trois actes et en prose de M. Paul de Musset, frère aîné du pauvre Alfred. C'est à peu près l'histoire de Monaldeschi, moins la sanglante catastrophe, et l'action se passe à Stockholm. La pièce s'est ressentie de la latitude glacée sous laquelle s'agitent les personnages, et le public a accueilli assez froidement cette comédie d'un écrivain agréable

qui porte très-dignement un nom bien lourd et qui avait été plus heureux, il y a deux ans, avec *La Revanche de Lauzun.*

Le théâtre de la Gaîté fait des recettes monstres avec *Le Fou par amour*, qui serait mieux nommé, comme on l'a dit, *le fou par absinthe.* C'est l'éternel drame à enfants perdus, trouvés et retrouvés, qu'ont fait tant de fois et que referont encore longtemps avec le même bonheur MM. Anicet-Bourgeois et Dennery, deux maîtres du genre, vous le savez. Les ressources scéniques, qu'en terme du métier on appelle des *ficelles*, ont été mises en œuvre avec profusion : nous en avons même remarqué quelques-unes d'un tel calibre et si apparentes qu'on pourrait les qualifier de câbles. Ce qui nous a le plus étonné, dans les sept terribles tableaux de ce drame, c'est de voir trimbaler en scène, pendant une grande partie de la pièce, deux enfants à la mamelle sans les entendre crier une seule fois; et pourtant on les remue de la belle façon, vous pouvez le croire, et l'on finit par voler l'un et par noyer l'autre. La pièce est écrite dans ce style particulièrement emphatique, décousu et incorrect, que M. Charles Monselet a spirituellement daguerréotypé ainsi dans son livre nouveau, intitulé : *La Lorgnette littéraire* (article Dennery) : « Oh! cette preuve! cette preuve!... il me l'a faut! — » Que cette aiguille marche lentement! — Ma mère, une sainte et digne » femme, allez! — Nulle issue... Ah! cette porte! — C'est celle de » ma chambre, Monsieur! — Eh bien! ce cabinet! — Mais vous ne » savez donc pas ce que c'est que Piétro-le-Bandit? Mais vous ne savez » donc pas, Madame, que, si vous avez le pardon des hommes, il vous » reste la malédiction de Dieu! — Sauvé! sauvé! »

Mais, malgré leur fécondité, MM. Dennery et Bourgeois ne peuvent suffire à la consommation. On reprend de tous côtés les vieux drames romantiques d'il y a vingt-cinq ans ; c'est, par exemple, l'*Homme au Masque de fer* à l'Ambigu, et *Perrinet Leclerc* au Cirque. Puisque l'on est en train d'exhumer ainsi les poignards de 1830, les bonnes dagues de Tolède et toute la ferraille romantique, pourquoi ne reprendrait-on pas de préférence la *Tour de Nesle*, cette colossale et sanglante épopée, ce chef-d'œuvre d'un genre détestable?

Pendant que nous parlons mélodrame, disons un mot du *Théâtre-Beaumarchais*, qui tire son nom du boulevard où il s'élève et non de la littérature qu'on y fait. Nous avouons n'être jamais entré dans ce monument; mais l'autre jour, en nous promenant, aux derniers rayons de l'été de la Saint-Martin, nous avons lu sur l'affiche de ce théâtre :

*Le Revenant de la Clairière !* Quel titre ! Cela ne vous reporte-t-il pas au bon temps des pièces de Guilbert de Pixérécourt et des romans de Ducray-Duménil ? — Nous nous sommes bien promis d'aller voir ce revenant-là.

Mais tout cela manque de gaîté. Allons au Palais-Royal, où l'on donne une pièce nouvelle, dont le titre n'est pas de la même école que le *Revenant de la Clairière ;* cela s'appelle : *Amour et Pruneaux.* Nous n'avons vu que peu d'amour là-dedans, et pas du tout de pruneaux ; mais nous y avons applaudi maître Arnal, qui nous a fait rire aux larmes.

Et pour que notre lettre finisse comme un vaudeville, par un mariage, nous vous ferons part de l'union de M. Jasmin, marchand de vin de Champagne et fils du perruquier-poète, avec une demoiselle David qui lui apporte, non-seulement de la beauté, de la jeunesse et de l'esprit, disent les journaux, mais encore 700,000 fr., ce qui ne gâte rien. Si, comme nous le désirons vivement, ce chiffre respectable est exact jusqu'au dernier zéro, on ne pourra plus dire à Agen, en montrant la porte de l'hôpital :

Acòs aqui que lous *Jansemins* môron.... (1)

M. Jasmin fils paraît vouloir renoncer à cette tradition de famille, et nous l'en félicitons sincèrement.

Agréez, etc.

Jules Renoult.

*P. S.* — On donne ce soir même, à la Comédie française, le *Fruit défendu*, comédie en trois actes et en vers de M. Camille Doucet, auteur des *Ennemis de la Maison* et chef de la division des théâtres au Ministère d'Etat. Nous en reparlerons le mois prochain.

(1) C'est ici que les Jasmins meurent....

## CHRONIQUE.

---

### I. — Rentrée des Facultés.

A l'exemple de la Magistrature, l'Université inaugure tous les ans la reprise de ses travaux par une séance publique, à laquelle elle convie les principaux fonctionnaires et les amis des sciences et des lettres. L'Académie de Toulouse a tenu sa séance de rentrée le lundi, 16 novembre.

M. le Recteur a pris le premier la parole. L'effet du discours prononcé par l'honorable Chef de l'Académie a été grand sur l'assemblée; il ne l'a pas été moins, le lendemain, sur les personnes du dehors.

M. le Recteur a signalé d'abord les graves modifications introduites depuis peu par l'autorité supérieure dans le programme officiel des études : le rétablissement de l'agrégation de grammaire; l'initiation de l'enfance aux langues grecque et latine avancée d'un an; un meilleur règlement des conférences des lycées; une répartition plus sage des matières des programmes d'histoire; une prépondérance plus marquée accordée aux lettres dans l'examen du baccalauréat ès-sciences; la substitution du discours latin à l'alternative d'une dissertation latine ou française dans les épreuves écrites du baccalauréat ès-lettres; le caractère moins aléatoire imprimé aux épreuves de l'examen par un agencement plus égal des matières; enfin, l'importance plus grande et plus forte que des arrêtés récents ont donnée à l'Ecole Normale Supérieure. M. le Recteur a apprécié ces changements avec la haute raison du magistrat qui entre pleinement dans ces idées de réforme.

« Mais, a dit ensuite M. le Recteur, si la haute sagesse qui préside à

» l'enseignement, en a dans une juste mesure réglé le mode et les con-
» ditions, n'est-elle pas exposée, quand vient le terme de la vie cloîtrée
» des études, à voir son œuvre compromise dans ses résultats par les
» périlleux hasards de la vie libre? »

Ici, le représentant de la famille et de l'Etat a touché une de nos plaies pour la sonder et la guérir, s'il est possible; il a serré de près la vie de l'étudiant et en a mis à jour la partie honteuse. — On a gâté la jeunesse à force de la flatter. On lui vante à tous propos ses penchants honnêtes, ses instincts généreux, son activité féconde; c'est vrai de quelques-uns, mais non du plus grand nombre. Ne peut-on une fois lui dire la vérité? M. le Recteur a eu ce courage. « Elèves de nos Ecoles,
» il est des vérités qu'on s'honore moins de dire que d'entendre. Pré-
» senter celle-ci à vos yeux, sans détour comme sans crainte, c'est vous
» rendre la justice qui vous est due; car la franchise est un hom-
» mage. » Après cette seule précaution oratoire, M. le Recteur a placé le miroir devant leurs yeux. Il leur a fait voir, — et beaucoup ont dû se reconnaître dans ce tableau, — le jeune homme d'aujourd'hui prenant, dès le collége, le dégoût de l'étude, aspirant avec une fiévreuse impatience à la vie libre d'étudiant dont le mirage le fascine, cherchant par tous les moyens à abréger le temps qui l'en sépare, trouvant dans la faiblesse des parents une complicité fatale, et, sans vocation décidée, réfléchie, ivre déjà en imagination de tous les plaisirs qu'il se promet pendant les trois ou quatre ans de liberté absolue dont il va disposer, tombant seul, sans guide ni boussole, au milieu de la grande ville. Que va-t-il devenir en passant tout d'un coup « de cette forte discipline du collége qui l'enveloppait comme une armure à une indépendance sans limites? » Nous n'énumèrerons pas les séductions de toutes sortes qui viennent l'assaillir. M. le Recteur en a fait une peinture saisissante qui peut se résumer dans ce trait profond d'observation, que la confraternité de vie qui, dans le collége, excite au travail et à l'émulation, dans la carrière d'étudiant, pousse au désordre et à la corruption.

La jeunesse des Ecoles ne trouve donc pas dans les exigences de l'enseignement de quoi remplir son temps et occuper sa pensée? « Sans doute,
» répond M. le Recteur, il se trouve dans cet ensemble de ressources de
» quoi satisfaire, si elles étaient mises à profit avec une active persévé-
» rance, à la culture intellectuelle de chaque jour. Mais il y a lieu de
» distinguer entre ce qui est obligatoire et volontaire. » Et comme le jeune homme n'aura jamais assez d'empire sur lui-même pour s'acquitter, par devoir, d'une tâche qu'il lui est aisé d'éluder, il faut en venir forcément à une application plus étendue et plus tranchée de l'enseignement obligatoire, qu'on obtiendrait en soumettant les élèves des Ecoles de Droit

et de Médecine, non pas précisément au régime d'une claustration absolue comme celui qui régit les grandes Ecoles du gouvernement, mais en les retenant au travail, sous un regard vigilant, pendant la plus grande partie du jour; en les astreignant à écrire l'analyse des leçons de chaque cours; en faisant précéder les examens définitifs par des examens partiels et à courts intervalles, afin de bien constater le degré d'instruction et par là le degré d'application : en un mot, le régime pour lequel M. le Recteur semblerait pencher serait celui de l'*Ecole Centrale des Arts et des Manufactures*, dont les cours ne sont suivis que par des élèves externes, mais surveillés, contrôlés, tenus en haleine par des examens fréquents et si sévères qu'on a dit qu'il était moins difficile d'entrer dans l'Ecole que de s'y maintenir. Mais une mesure qui, aux yeux de M. le Recteur, devrait précéder toutes les autres, serait, ainsi que l'ont demandé plusieurs conseils académiques, de retarder d'un an l'âge d'admissibilité aux deux baccalauréats, qui a été fixé à seize ans.

Toutes ces vues si opportunes et si sages, inspirées par un amour éclairé de la jeunesse, ont obtenu la sympathie de l'auditoire, et même celle des élèves qui ont applaudi aux nobles et belles paroles du Chef de l'Académie. Nous croyons pouvoir affirmer qu'elles ont été accueillies aussi par une adhésion unanime dans la dernière session du Conseil académique, et tout porte à croire qu'elles seront prises en sérieuse considération par le ministre qui dispose des destinées de l'enseignement.

La parole a été ensuite accordée à MM. les Doyens pour la lecture de leurs rapports sur les travaux de la dernière année scolaire :

Le rapport de M. Delpech, doyen de la Faculté de droit, signale 1,436 inscriptions prises cette année (17 de moins que l'année précédente), et 598 examens, ainsi répartis entre les quatre années d'études :

4e *année :* 19 examens pour le grade de docteur; 18 admissions, dont *six* avec mention honorable; 1 seul ajournement.

3e *année :* 316 examens; 284 admissions, dont *trente* avec mention honorable et 32 ajournements.

2e *année :* 128 examens; 98 admissions, dont *six* avec mention honorable, et 30 ajournements.

1re *année :* 128 examens; 113 admissions, dont *quatorze* avec mention honorable, et 15 ajournements.

M. le Doyen a exprimé le regret qu'aucun enseignement spécial n'eût été encore officiellement organisé pour les aspirants au doctorat de la quatrième année. — Mais il a été donné tout aussitôt satisfaction à ce regret, car nous venons d'apprendre que des conférences spéciales sont instituées à compter de demain, 1er décembre, en faveur de cette catégorie d'étudiants. — M. le Doyen a également formé le vœu que

l'institution des *Conférences*, si excellente en soi, prit un caractère obligatoire qui permit d'en réduire le prix un peu trop élevé. Il pense qu'ainsi réglées, les Conférences pourraient satisfaire en partie aux intentions prévoyantes de M. le Recteur.

M. le Doyen de la Faculté des sciences s'est félicité dans son rapport de ce que le grade de *licencié ès-sciences* était plus recherché aujourd'hui qu'autrefois, malgré les difficultés dont ce grade est entouré, depuis que le nouveau règlement de 1853 a introduit de si importantes modifications aux programmes et à la nature des épreuves. Ainsi on ne comptait que *deux* candidats à la licence ès-sciences en 1853-54; qu'*un* seul en 1854-55; on est remonté à *cinq* en 1855-56; et dans la dernière année, on a atteint le chiffre de *treize* candidats, — et tous bien mieux préparés, puisqu'il y a eu *neuf* admissions. Ce succès, M. le Doyen l'attribue, en grande partie, à l'institution des *Conférences* préparatoires qu'avaient suivies tous les candidats heureux; sortes de réunions de famille où, dans la familiarité des entretiens et l'exercice des travaux pratiques, les jeunes gens s'assimilent d'une manière plus intime l'enseignement développé par le professeur dans la grande leçon publique.

L'*Ecole des sciences appliquées*, dont la création ne remonte pas au-delà d'une année, a fourni 8 candidats au premier examen pour le certificat de capacité. *Cinq* ont réussi, sans cependant que leur examen ait donné un résultat supérieur à la moyenne jugée nécessaire pour l'admission.

*Le baccalauréat ès-sciences* a été abordé par 369 candidats (96 de moins que l'année précédente). M. le Doyen explique cette diminution par l'accroissement du programme qui, incomplet jusqu'alors, n'a reçu tout son développement qu'en juillet 1856; mais s'il y a eu diminution dans le nombre, la quantité a été compensée par la qualité : la moyenne des admissions, qui n'avait été, pendant les années précédentes, que de 35 p. °/₀, s'est élevée cette fois à 38.

Sur les 369 candidats, 170 ont échoué, et 199 ont réussi aux épreuves écrites; 58 ont échoué et 141 ont réussi aux épreuves orales. Résultat : 228 ajournements et 141 admissions. 40 candidats étaient déjà munis du diplôme de bachelier ès-lettres; 32 ont réussi aux compositions; 23 ont été admis. « Ce n'est pas assez, a dit le rapporteur, nous atten- » dions mieux de cette catégorie de candidats. »

L'étude des examens a encore donné lieu aux observations suivantes de M. le Doyen :

1° Que les compositions sont merveilleusement propres à faire distinguer les préparations sérieuses des préparations hâtives et artificielles;

2° Que les élèves faibles dans la partie littéraire ne sont pas mieux préparés dans la partie scientifique (27 candidats ont obtenu une boule

blanche pour les lettres à l'examen oral, et 22 ont été reçus; 16 ont eu une boule noire, et un seul a été reçu).

La Faculté n'a accordé que cinq fois la mention *bien* et une seule fois la mention *très-bien*. Cette distinction a été obtenue par M. Dombre, élève du Collége de Castres, qui préludait par ce beau succès à un succès plus grand encore : *la Revue* annonçait, le mois dernier, que M. Dombre était porté *le troisième* sur la liste générale d'admission à l'Ecole militaire de Saint-Cyr.

M. le Doyen de la Faculté des lettres a fait l'historique des phases diverses par lesquelles sont passés les deux baccalauréats, depuis l'application du nouveau système de la bifurcation. C'est une période de quatre années. Avant 1853, il y avait chaque année, en France, 9,000 candidats et plus au baccalauréat ès-lettres, et 12 à 1500 à peine au baccalauréat ès-sciences. Un an plus tard, les candidats des sciences s'élevaient au chiffre de 4,000, et les candidats des lettres descendaient à 4,800. En 1851-52, il y avait eu à Toulouse plus de 1,000 examens dans les lettres, et 88 seulement dans les sciences; l'année suivante, les sciences avaient gagné 200 candidats, et les lettres en avaient perdu 300. M. le Doyen explique ces fluctuations, ce revirement en faveur des sciences, par la dispense accordée aujourd'hui aux candidats de produire, comme autrefois, à l'examen des sciences, le diplôme de bachelier ès-lettres; par l'obligation imposée aux aspirants aux grandes Ecoles du gouvernement d'être munis, au moment de l'examen d'admission, du diplôme de bachelier ès-sciences; par les nécessités de la guerre qui, en faisant diversion aux idées, ont tourné beaucoup de jeunes gens vers la carrière des armes.

Le déclin, qui avait commencé dans les lettres en 1853, s'est arrêté en 1855; et les sciences, qui étaient en progrès, ont fléchi depuis 1856, à l'époque où a cessé le régime des programmes incomplets et transitoires qui donnaient certaines facilités que les candidats ne trouvent plus dans les programmes actuels. Cette année, il y a eu 551 examens du baccalauréat ès-lettres, qui ont donné pour résultat 322 ajournements et 229 admissions.

M. le Doyen s'est livré ensuite à des considérations sérieuses sur le baccalauréat ès-lettres, qu'il a envisagé sous toutes ses faces, qu'il a disséqué, pour ainsi dire. Il a défendu la cause des lettres ; il a plaidé *pro aris et focis*. L'élément littéraire lui semblait, sinon en péril, du moins en souffrance, depuis quelques années. Il a trouvé des gages de sécurité dans les sages mesures que venait de rappeler M. le Recteur et qui sont à ses yeux un magnifique hommage rendu à l'importance des lettres.

Après le Doyen de la Faculté des Lettres, nous avons entendu M. Sauvage, nous avons entendu l'homme. Le Doyen ne se borne jamais à ces travaux de comptes-rendus; il trouve toujours le moyen de sortir des limites conventionnelles. On s'y attend, du reste; on sait qu'il lui est impossible de résister aux entraînements de son esprit. Puis, on est fait à sa manière, et le jour où il voudrait essayer d'une autre, il ne serait plus lui-même. D'ailleurs, ce thème toujours le même, il faut bien le rajeûnir, et c'est là le grand succès de M. Sauvage. On aime à respirer les fleurs qu'il brode sur ce canevas un peu usé. Il est d'autant plus à l'aise, et il a par conséquent d'autant plus d'esprit, qu'il est sûr de son auditoire. Il n'a pas encore parlé qu'on l'applaudit déjà. On peut dire que ce jour-là il est maître et seigneur. Si donc il rencontre en son chemin quelque manière ingénieuse de plaire à son auditoire, il s'y abandonne de tout cœur avec un laisser-aller de bonne compagnie. Il a des bonhomies qui sont d'excellentes épigrammes; mais ses jugements sont exempts d'aigreur. Il ne se pose pas en savant; il vous dira, comme aujourd'hui, avec une naïveté charmante, « qu'il vient toujours armé à la légère. » — Enfin, chaque discours de M. Sauvage justifie ce mot que le peuple français est un peuple aimable, élégant et spirituel.

Le rapport de M. le Directeur de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie embrasse deux parties, l'état des revenus provenant des inscriptions et des examens et la statistique des travaux scolaires. Nous laisserons de côté la partie fiscale.

L'Ecole de Toulouse, la plus importante des Ecoles secondaires de l'Empire, a compté cette année 155 élèves, qui ont pris 592 inscriptions. Ces élèves se partagent en 129 étudiants pour la section de médecine et 26 pour la section de pharmacie. L'Ecole a terminé ses travaux par des examens, présidés par M. Dupré, de Montpellier, pour les aspirants au titre d'officier de santé et de sage-femme, et par M. Planchon, également professeur à la Faculté de Montpellier, pour les pharmaciens de 2e classe. Ces examens ont abouti à 53 admissions : 13 officiers de santé, 11 pharmaciens et 39 sages-femmes.

M. Chauveau, professeur de Droit administratif, a fait ensuite le rapport sur les concours de l'année entre les élèves de l'Ecole. M. le rapporteur s'est plaint du petit nombre d'élèves qui se sont présentés cette année au concours : il n'y en a eu que 3 en *Droit romain*, 5 en *Droit français* et un seul pour le *Doctorat*.

M. le rapporteur attribue cette indifférence et cette désertion à deux motifs : le premier, c'est que les étudiants semblent croire qu'il ne résulte pas de grands avantages pour les lauréats de ces concours, et qu'on ne tient pas un assez grand compte de leurs succès dans les places à don-

ner. M. le professeur les a désabusés en leur citant les noms de plusieurs jeunes gens qui n'ont dû leur entrée dans diverses administrations et principalement dans l'administration de *l'enregistrement* qu'à leur titre de lauréats de Faculté. Le second motif est tiré de l'opinion assez répandue que ces concours ressemblent trop aux concours des colléges, et que les étudiants sont trop grands garçons pour revenir à des exercices qui ne sont plus de leur âge et qui les rapetissent. M. le rapporteur a fait justice de ces sentiments d'outrecuidance : « être lauréat d'une Faculté de » Droit, a-t-il dit, est un titre spécial qui, sans parler des immunités » qu'il procure, produit une adoption scientifique et forme la tige de » cette généalogie d'actes publics dont l'éclat se reflète sur toutes les pha- » ses d'une longue existence. »

M. le rapporteur s'est livré ensuite à un examen approfondi de chaque concours, dont les lauréats ont été, en *Droit romain,* MM. Bories (Armand) et Salvagniac (Justin), en *Droit français,* MM. Baylet (Jean-Baptiste) et Salvagniac (Justin), et pour la médaille d'or du Doctorat, M. Anouilh (Jean-Marie), dont le mémoire a été jugé très-remarquable.

M. Delavigne, professeur de littérature française à la Faculté des Lettres, a clos cette série de rapports par le compte-rendu des travaux des Conférences instituées, il y a trois ans, par l'inspiration et sous le patronage de M. Laferrière, en faveur des étudiants en droit. Le prix du concours de fin d'année a été remporté par M. Alexandre Labroquère, lauréat de l'année dernière, et qui, selon l'expression de l'honorable rapporteur, « a porté sans fléchir tout le poids de ce beau passé. » Le prix des travaux annuels a été décerné à M. Salvagniac (Justin), déjà lauréat de Droit romain et de Droit français.

C'est une bien belle institution que l'institution de ces Conférences ! Sceller l'alliance du Droit et des Lettres, quelle pensée heureuse et féconde ! Si, parmi les étudiants, il en était qui ne sentissent pas tout ce que l'étude des lettres peut donner de force et d'éclat à la science du jurisconsulte, qu'ils veuillent bien arrêter leur attention sur les lignes suivantes. Celui qui, pendant tant d'années, a présidé nos assemblées législatives, et que la confiance de l'Empereur vient de rappeler au poste de Procureur général à la Cour de cassation, M. Dupin dit dans ses mémoires :

« Ce n'est qu'à mon arrivée à Paris, à l'âge de seize à dix-sept ans que » j'ai suivi les cours publics... Logé près du pays latin, au pied du Mont- » Sacré (la montagne Sainte-Geneviève), je trouvais un plaisir extrême » à entendre les leçons de poésie latine de Lemaire et de Tissot, et celles » des autres professeurs célèbres de cette époque.

» Pendant plus de deux ans, j'ai suivi avec soin les cours d'histoire

» ecclésiastique, de dogme et d'éloquence sacrée, professés à la Sorbonne
» par M. l'abbé Busnier-Fontanelle et par M. l'abbé Guillon.

» Ma curiosité m'a conduit même à l'Ecole de Médecine et dans les salles de dissection...

» Je lisais toujours la plume ou le crayon à la main, et je ménageais
» peu les marges de mes livres pour y coter ce que je voulais extraire,
» retenir et retrouver au besoin.

» Dans le même but et pendant mes années de cléricature, j'ai relu
» mes auteurs classiques, Virgile, Horace, Juvénal, Lucrèce, Quinti-
» lien, Tacite surtout, et j'en ai fidèlement extrait toutes les maximes de
» de droit et de morale et les traits historiques qui se rapportaient à ma
» profession. Pendant longtemps, je relisais une fois l'an, le *Traité des*
» *études* de Rollin, le traité *de officiis* de Cicéron, les *Dialogues sur l'élo-*
» *quence* de Fénélon, l'*Art poétique* d'Horace toujours; je savais Boileau
» par cœur.

» J'ai suivi cette méthode d'extraits jusqu'à l'époque où la présidence
» des assemblées législatives m'a forcé d'aller résider au Palais-Bour-
» bon.... »

Voilà certes un bon exemple à suivre, et pris d'assez haut pour faire autorité.

La séance s'est terminée par la distribution des prix et des médailles.

---

**II. — Théâtre :** Première représentation du *Vicomte d'Aubeterre*, drame en cinq actes et en prose.

Il est, à Toulouse, un écrivain, un journaliste connu de tout le monde : de ceux qui lisent, pour l'extrême facilité de son esprit; de la foule, pour l'ampleur de son corps, taillé en Hercule Farnèse. Le père du grand Frédéric, Guillaume, qui faisait enlever partout les hommes de six pieds pour en former des régiments de géants, l'aurait trouvé trop grand pour entrer dans ses cadres. Ses épaules sont celles d'Atlas : elles porteraient le monde. — Nous ne lui demandons que de porter notre théâtre qui a bien besoin qu'on le soutienne. De son petit doigt, il en ébranlerait les colonnes, s'il le voulait. Heureusement pour nous, il ne le veut pas. Mais un jour, avec sa force de Samson, il décrochera, s'il lui en prend la fantaisie, les portes en fer du faubourg Saint-Cyprien, et les emportera sans effort sur le coteau de Pech-David; ou bien, — que l'autorité se tienne pour avertie, — en une nuit, il démolira de ses mains l'arc de triomphe qui est à l'extrémité du pont. Cet

édifice est son cauchemar, comme en musique l'opéra de la *Juive* D'après une opinion fort répandue, les hommes grands de taille sont moins bien doués, dit-on, du côté de l'esprit que les hommes de taille médiocre : M. Lomon est un rude démenti de ce préjugé. Notre savant professeur de zoologie à la Faculté des sciences l'a caractérisé ainsi: « M. Lomon est, comme l'éléphant, un prodige d'intelligence et de matière. » Il a de bonnes études classiques; il sait le grec autant qu'homme de France, et vous dira de mémoire de longues tirades d'Homère, des idylles entières de Théocrite et d'Anacréon. Un jour, un de ses amis voit sur sa table un ouvrage qui paraît lui convenir : « Tu le veux, lui dit-il, attends. » Il prend la plume, et en quelques lignes écrites en grec sur la première page, il lui en fait hommage, sans omettre de rappeler le jour, le mois et l'année. Il connaît les principales langues modernes qu'il a apprises sur les lieux, dans ses voyages. Car, bien que jeune encore, il a voyagé dans les cinq parties du monde; et, s'il a beaucoup vu, il a beaucoup retenu. Cet homme, qui a connu les hauts et les bas de la vie, a posé sa tente à Toulouse, depuis quelques années, et est devenu un des fondateurs du journal l'*Aigle*, où il fait tous les jours une prodigieuse dépense d'esprit. Il a imaginé une chose que nous croyions impossible en province, *une revue de la semaine*, vrai tour de force dans une ville où le cercle des nouvelles est nécessairement borné. Il n'y a pas manqué cependant depuis quatre ans; l'inspiration et la verve lui viennent à toute heure, et rien n'indique qu'il soit à bout de moyens.

Voilà pourtant le résultat de ces bonnes études classiques dont nous parlions tout à l'heure. Riche de ce premier fonds, fonds excellent et propre ensuite à toute culture, M. Lomon y a jeté les semences les plus diverses, et toutes ont porté leurs fruits. Aussi, voyons-nous qu'il n'est étranger à rien. Lettres, sciences, beaux-arts, il écrit sur tout, sinon avec une grande profondeur, du moins avec un art qui séduit. Il sait saisir le bon côté de chaque chose, et juge avec discernement. Dernièrement, il rendait compte du dernier ouvrage de M. Michelet, l'*Insecte*, et quelques jours après, nous lui avons surpris ce billet autographe du grand historien : « M. Michelet remercie infiniment M. Lomon de son bel et » sympathique article. Il est heureux de voir que l'obligeant critique a » noté surtout la force d'*ensemble* et de composition, chose qui généralement sera peu sentie. L'auteur, il est vrai, y a atteint plus aisément, » parce qu'il travaillait sur les matériaux extrêmement préparés de sa collaboratrice. Il prie M. Lomon de croire à sa gratitude et de recevoir ses » salutations cordiales. » — M. Lomon doit être d'autant plus heureux de ce témoignage, qu'il est plus rare de trouver un auteur qui se flatte d'avoir été compris.

M. Lomon a fait représenter, le 5 de ce mois, sur notre grand théâtre un drame en cinq actes et en prose, intitulé *Le vicomte d'Aubeterre.* C'est l'histoire de deux frères ennemis, — histoire aussi ancienne que le monde, — et cette histoire, la voici; elle remonterait au dix-septième siècle, à l'époque des guerres de religion.

Gaston et Ludovic, les héros de la pièce, sont les fils du vicomte d'Aubeterre. L'aîné, Gaston, cœur droit et honnête, s'est épris d'une orpheline, Marie de Pardailhan, élevée avec lui dans la maison paternelle. Le second fils, Ludovic, est une de ces natures en qui les mauvais instincts germent dès le bas âge, sont plus forts que les conseils et l'exemple, grandissent par la résistance, et deviennent dans l'âge mûr des passions violentes qu'il faut satisfaire à tout prix. Ludovic est jaloux de Gaston, de son droit d'aînesse; il est jaloux surtout de l'amour qu'il a su inspirer à Marie, à la pupille de son père. Dès-lors, il jure sa perte, et il ne reculera devant aucun crime pour y réussir. Il use d'abord de la calomnie, cette arme des âmes basses. Un billet anonyme, — les archers de la calomnie ne mettent jamais de nom sur leurs flèches, — apprend au vicomte d'Aubeterre et à sa femme que Gaston s'est fait huguenot. Or, à cette époque de troubles causés par la différence des croyances, les partis étaient sourds même à la voix du sang et s'immolaient l'un l'autre sans pitié. A cette révélation inattendue, le père et la mère de Gaston baissent la tête sous le déshonneur qui souille leur maison, et ne la relèvent que pour écraser du poids de leur malédiction celui qu'ils renient pour leur fils. L'union projetée entre Gaston et Marie est rompue; Ludovic prendra la place de son frère, et Gaston partira à l'instant pour le siége de La Rochelle : ainsi l'a décidé le vicomte d'Aubeterre. Les amants sont au désespoir; Gaston, qui aurait dû s'armer d'énergie pour confondre l'imposteur, reste anéanti et ne retrouve la parole que pour donner à Marie un rendez-vous à la chapelle du château. Mais il ne parle point assez bas qu'il ne puisse être entendu de Ludovic. Or, dans cette chapelle, habite un religieux, un moine, le P. Stéphen, qui a soigné l'enfance de Gaston. Il accueille bien les jeunes gens, prend un vif intérêt à leurs affections contrariées, et en vertu de je ne sais quels droits et de quel pouvoir, il les unit. Ludovic survient alors, mais trop tard, le maladroit! Le mariage est consacré. Cependant il était prévenu. Un livre de Luther qu'il trouve chez le religieux lui rend toute son audace. Il déclare Stéphen suspect d'hérésie, le fait arrêter et le cite à comparaître devant le redoutable tribunal. — Cependant Gaston est parti, depuis deux mois, pour le siége de La Rochelle, lorsque tout-à-coup arrive un messager couvert de poussière et porteur d'une lettre pour le vicomte d'Aubeterre. Cette lettre annonce que Gas-

ton, leur fils, a été tué en combattant dans les rangs des protestants. — Il n'en est rien; c'est une nouvelle machination de Ludovic qui croit vaincre, par là, la résistance de Marie, et enlever tout obstacle à son mariage avec elle. Mais elle le repousse indignée, et avec l'appui d'un serviteur dévoué, elle trouve le moyen de sortir du château et de se retirer dans un couvent. Ludovic se présente avec des hommes d'armes pour l'en arracher. Sur le refus de la supérieure de la lui rendre, il va forcer l'entrée : aussitôt les portes s'ouvrent, et, sans qu'on puisse bien se rendre compte de ce rapprochement, on voit Marie ayant à ses côtés Gaston, le P. Stéphen et plusieurs serviteurs armés, prêts à la défendre. *Dieu des Juifs, tu l'emportes!...* Ludovic, furieux en revoyant son frère, s'apprête à le tuer; mais, dans le moment, un des hommes d'armes l'étend raide d'un coup d'arquebuse.

Tel est ce drame. La donnée n'est pas neuve. Depuis nos premiers pères, le monde a présenté bien souvent l'affligeant spectacle de la désunion entre des êtres que la nature avait unis. Toute l'antiquité a retenti des luttes déplorables des enfants d'Œdipe, Etéocle et Polynice. A la suite du vieil Eschyle, bien des auteurs dramatiques ont porté sur la scène ce lamentable sujet qui a servi à Racine pour sa première tentative. L'Odéon l'a reproduit, il y a vingt-huit ans, sous les costumes du moyen-âge, dans *Jeanne-la-Folle*, drame en cinq actes et en vers de M. Fontan. Mais toutes les pièces, anciennes et modernes, sans en excepter la tragédie grecque, ne peuvent soutenir la comparaison avec *Les Brigands* de Schiller : conception hardie, étrange, d'une imagination fiévreuse; œuvre qui n'a rien de pareil ou d'approchant dans aucune littérature, et qui faillit à révolutionner toute l'Allemagne à la fin du dernier siècle. M. Lomon a taillé en pleine étoffe dans le drame de Schiller. Il y a pris la charpente du sien, mais il l'a réduite; il a emprunté le squelette, et il a laissé la chair. Dans Schiller, les fils du comte de Moor, vieillard octogénaire, sont fortement accentués dès le début. L'aîné, beau, fier, est une organisation puissante en qui déborde la force et la vie. Enthousiaste de la gloire, l'esprit rempli de chimères, il rêve de réformer l'Allemagne et le monde, et deviendra fatalement, selon la direction qu'il prendra, un saint Vincent de Paul ou un grand criminel. — L'autre est la personnification de la perversité humaine; c'est le mal incarné; toutes les mauvaises passions grouillent en lui; il raille les terreurs de la conscience, la voix sévère de la religion, l'humanité, la vertu : mais l'auteur donne une cause, une excuse, — si l'on peut dire, — à cet esprit de révolte contre toutes les lois divines et humaines; cette cause, cette excuse, c'est la laideur, qui détourne de lui les visages comme les cœurs, qui fait qu'on le fuit, comme on fuit une bête immonde. Entendez ce

Richard III, — car François de Moor est évidemment une imitation de Shakespeare : « J'ai de grands droits de haïr la nature, et, sur mon » honneur, je les ferai valoir... Pourquoi m'a-t-elle chargé du fardeau » de la laideur? Pourquoi précisément moi; moi, et pas un autre? » Comme si elle m'eût fabriqué avec quelque reste de la matière! Pour- » quoi ce nez aplati des Lapons? Pourquoi ces lèvres gonflées de l'Afri- » cain? Pourquoi cet œil du Hottentot? Réellement, je crois qu'on avait » fait un monceau des difformités de chaque race humaine, et que j'en » ai été pétri. Meurtre et mort!... »

A la place de ces caractères si fortement trempés, M. Lomon a mis en scène des figures à peine ébauchées. Gaston ne parle point, ne se meut point, n'agit point. Charles de Moor, le génie réformateur dans le drame allemand aurait dit de lui « qu'il n'a point de moëlle dans les os, que c'est de la mousse de bière qui coule dans ses veines. » Ludovic, le génie du mal, est représenté par le plus beau comédien de la troupe. Avec un visage d'archange et des formes d'Antinoüs, on est tout surpris de l'entendre débiter, d'une voix claire et fraîche, toute la morale de l'enfer. M. Lomon a transformé en nains les colosses de Schiller; il nous a donné de simples ébauches, des figurines, des statuettes comme celles que Mélingue façonne, chaque soir, en quelques instants, dans *Benvenuto Cellini*, là où il fallait des statues comme le Jupiter du grand artiste : cependant le moule et le métal ne lui ont pas manqué; il les avait sous la main.

Nous ne pousserons pas plus loin la comparaison. Des deux principaux personnages de la pièce, l'un est trop effacé, l'autre trop ingénument méchant et cruel. Le reste est à l'avenant. Dans l'une et l'autre pièce, les deux frères sont rivaux d'amour. Le caractère de la femme, si beau, si touchant, si énergique dans Schiller, n'est pas développé dans le drame de M. Lomon. Marie n'a qu'une scène, au troisième acte, celle précisément qui a excité les murmures du parterre, celle où Ludovic, exaspéré de la résistance qu'elle lui oppose, lui dit dans le paroxysme de la rage : « Je veux t'épouser, parce que je te hais! » La situation est la même dans la pièce allemande; mais la scène est plus habilement conduite, et l'explosion de la fin mieux amenée; le poète prépare graduellement le spectateur à entendre cette terrible menace : « Je veux te traîner » à la chapelle par les cheveux, l'épée à la main, arracher de ton âme le » serment nuptial, entrer d'assaut dans ton lit virginal, et triompher de » ton orgueilleuse pudeur par un orgueil plus grand encore. »

La pièce laisse beaucoup à désirer aussi dans sa marche et dans l'agencement des scènes. On y voit trop les ficelles. Est-ce à dire que M. Lomon ait entrepris une tâche au-dessus de ses forces? Ce n'est pas notre pensée.

Mais l'habitude du journalisme a donné à cet écrivain une facilité déplorable, qui est le tombeau du vrai talent. Il a improvisé sa pièce en quelques jours, comme il improvise un feuilleton en quelques heures; comme il a improvisé, mardi dernier, au théâtre, une pièce de cent vingt vers, dont les rimes lui avaient été imposées, dans une représentation au bénéfice de la veuve d'Eugène de Pradel : *stans pede in uno*, juste le temps d'écrire. Cet écrivain qui, s'il eût voulu y mettre le temps et la réflexion, aurait pu faire une œuvre durable, ne laissera rien après lui. Il dépense sa science et son esprit en détail, au lieu de les condenser sur une composition grande et sérieuse. Il ne se donne pas le temps de relire ce qu'il écrit. Or, dans tout ouvrage, il faut faire la part de l'art; et l'art, c'est la retouche du premier jet; c'est l'ordre, le soin, la correction; c'est le dernier coup de main par lequel se révèlent l'artiste et l'écrivain.— « Ce n'est certes pas moi qui aurais deviné ce qu'on appelle » aujourd'hui la littérature facile, » disait naïvement Béranger. — Il écrivait très-difficilement. — « Une chanson par jour ! » disait-il à un jeune homme qui se vantait devant lui de sa facilité à rimer. « Une chanson » par jour ! Monsieur, recevez mes sincères compliments. Quant à moi, » je n'ai jamais pu, même dans mon meilleur temps, produire plus de » douze chansons par an. »

— Notre théâtre va de mal en pis; la direction est aux abois; on craint qu'elle n'aille pas loin. La commission des débuts lui a démembré toute sa troupe d'opéra, et le répertoire est enrayé. Puisque l'opéra ne peut marcher, que n'essaie-t-on d'un autre genre, en attendant? de la comédie, par exemple? Mais non; la troupe du vaudeville n'est pas meilleure que celle de l'opéra. Aussi pas un petit bout de comédie, pas un seul joli petit acte en vers pendant tout ce mois. La direction vit d'expédients : depuis trois mois, elle fait venir constamment des acteurs de Paris : Pradeau, Gil-Pérès, Mlle Cico, Luguet; le mois dernier, Mélingue; ce mois qui commence, Debureau et *sa compagnie*. A quoi bon alors avoir sur les bras une troupe qu'on paie et dont on n'use pas? C'est un système ruineux, ce nous semble, à moins qu'il n'y ait un dessous de carte que nous ne devinons pas. — Nous demandons bien pardon à nos honorables confrères de la presse, mais nous ne partageons pas leur admiration à l'endroit de Mélingue. Leur comédien n'est pas le nôtre. Nous n'aimons ni sa manière de parler, ni ses cris, ni ses gestes. Le vrai talent a un jeu plus sobre; il vise à toucher l'esprit et le cœur; Mélingue n'agit que sur les nerfs.

---

## III. — Nouvelles.

En vertu de l'art. 16 du règlement du 7 août 1857, les candidats qui, munis du diplôme de bachelier ès-lettres, sont dispensés des épreuves littéraires, sont dispensés par cela même de l'explication des auteurs *allemands ou anglais*.

En vertu de l'art. 28 du même règlement, est *abrogé* l'arrêté du 7 juillet 1854, qui disposait que nul ne pouvait être admis à subir, pour la première fois, l'examen du baccalauréat ès-lettres ou ès-sciences, à la session d'avril, s'il n'y avait été autorisé par M. le ministre de l'instruction publique.

— On sait que le grand Corneille est né à Rouen, rue de la Pie, et qu'il est mort à Paris, rue d'Argenteuil. Par une coïncidence assez singulière, on restaure en ce moment les deux maisons auxquelles se rattache ce souvenir historique. A Rouen, la maison où est né Pierre Corneille a été en partie démolie, parce qu'elle empiétait sur l'alignement de la rue; mais, par décision du conseil municipal, et d'accord avec le propriétaire actuel; on a rétabli sur la nouvelle façade le buste du poète et l'inscription reproduisant la date de sa naissance. A Paris, on a procédé avec la même déférence pour la mémoire du grand Corneille. On laissera subsister l'inscription relatant la date de la mort du poète.

La maison de la rue d'Argenteuil, où il a cessé de vivre, porte le n° 18. L'inscription a été mise en 1824, aux frais de Louis-Philippe, alors duc d'Orléans. La voici :

Le grand Corneille
Est mort dans cette maison
Le 1er octobre 1684.

Dans la cour, cette légende se répète au-dessus d'un buste de l'auteur de *Cinna*, sous lequel on lit encore :

Né à Rouen en 1606.
Le *Cid* en 1636.
Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée.
Corneille est mort dans cette maison à soixante-dix-huit ans.

— Dans sa séance ordinaire du 21 courant, la Société impériale de Médecine, Chirurgie et Pharmacie de Toulouse, a nommé à deux places de *membres résidants :* MM. Cazac, pharmacien de première classe; Lafosse, professeur à l'Ecole Impériale Vétérinaire.

*Pour toute la Chronique,*
F. Lacointa.

30 novembre 1857.

## ENSEIGNEMENT.

---

### Rapports sur les travaux scolaires de l'année 1856-1857, lus, le 16 novembre, à la séance solennelle de rentrée des Facultés, par MM. les doyens et rapporteurs des concours.

La *Revue* a donné, dans sa dernière livraison, le discours de M. le Recteur de l'Académie; aujourd'hui, pour se conformer aux désirs qui lui ont été exprimés, elle publie *in extenso* tous les rapports sur les travaux de l'année scolaire :

1° Rapport de M. Montet, doyen de la Faculté protestante de Montauban;

2° Rapport de M. Delpech, doyen de la Faculté de Droit;

3° Rapport de M. Molins, doyen de la Faculté des Sciences;

4° Rapport de M. Sauvage, doyen de la Faculté des Lettres;

5° Rapport de M. Dassier, directeur de l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie ;

6° Rapport de M. Chauveau sur les concours de la Faculté de Droit;

7° Rapport de M. Delavigne sur les concours entre les étudiants en droit aux conférences de littérature française à la Faculté des Lettres.

Rapport sur les travaux de la Faculté de Théologie protestante de Montauban, pendant l'année scolaire 1856-1857, présenté par M. Montet, doyen de cette Faculté, au Conseil académique de Toulouse (1).

Monsieur le Recteur, Messieurs,

Le tableau des travaux de la Faculté de théologie protestante de Montauban, que je dois vous présenter annuellement, ne diffère pas essentiellement d'année en année. Un petit nombre de faits d'un caractère intime et qui n'ont de l'importance que comme symptômes de notre situation scientifique et morale, l'analyse rapide de nos cours, qui doivent nécessairement se répéter après d'assez courtes périodes, le résultat des épreuves qui servent à constater les efforts et les progrès des élèves, ou à prouver qu'ils sont dignes des grades académiques, telle en est la matière obligée et périodiquement à peu près la même. Cependant, je ne crains pas que votre intérêt fasse défaut au compte que j'ai à vous rendre : la sollicitude, dont j'ai l'honneur d'être le témoin, avec laquelle votre bienveillant regard se porte sur tous les établissements soumis à votre haute surveillance, le but que la Faculté de Montauban est destinée à remplir, but plus élevé que les intérêts même de la science, suppléeront, je ne dois pas en douter, au manque de nouveauté ou de variété des objets sur lesquels je dois appeler votre attention, comme à la forme dont je saurai les revêtir.

La situation extérieure de la Faculté de Montauban n'est pas changée. Les circonstances permanentes ou passagères qui doivent nécessairement contrarier ou retarder le développement de ses études, continuent à peser sur elle. Je les ai signalées l'année dernière : isolement de tout foyer scientifique, ressources littéraires incomplètes. Cependant, et je suis heureux de le dire dès l'entrée, il semble que la Faculté marche dans une voie d'améliora-

(1) Quoique ce rapport n'ait été lu qu'en Conseil académique, il a sa place naturelle auprès des rapports de MM. les Doyens des autres Facultés dans le compte-rendu des travaux de la dernière année.

tion et de progrès. J'aurai l'honneur de mettre sous vos yeux, en le comparant à celui de l'exercice précédent, le tableau des examens et des travaux de l'année scolaire qui vient de s'écouler; vous jugerez si le résultat favorable que j'énonce en ressort légitimement. Permettez-moi de l'indiquer ici à un point de vue plus général.

Mais en prononçant les mots de progrès des études théologiques, il faut se hâter de le reconnaître, l'intérêt qu'elles inspirent parmi nous est bien peu en rapport avec l'activité que provoquent, de nos jours, quelques autres branches de la science.

Au milieu des progrès de tout genre, dans un pays que l'on a quelquefois nommé le centre du mouvement intellectuel du monde moderne, la science théologique est, non-seulement négligée, mais pour ainsi dire inconnue. Et en me renfermant dans le cercle académique, dont je ne dois pas sortir ici, je ne crains pas d'avouer notre pauvreté théologique : l'histoire l'explique trop naturellement pour que l'on puisse nous en faire un reproche. Notre vie scientifique est en quelque sorte étrangère et empruntée, notre ignorance même des travaux exécutés ailleurs, presque générale. Aux causes si nombreuses et si variées qui paralysent autour de nous les sciences théologiques, se joignent, comme obstacle à nos études, des causes particulières plus ou moins passagères qui naissent, ou de la nature de ces études elles-mêmes, ou de l'esprit de l'époque actuelle. Nous ne sommes pas toujours à l'abri de ce travers, que les hommes jaloux des progrès intellectuels de la France signalent comme la maladie de notre siècle, comme la mort des études sérieuses, de cette impatiente précipitation, qui considère moins la science comme un but que comme un moyen, qui s'enquiert moins de ce qui peut élever et agrandir l'intelligence que de ce qui est immédiatement applicable et peut être matériellement utile. Cet entraînement, à l'abri duquel devraient nous mettre, ce semble, quelque général qu'il soit ailleurs, le but et le caractère de nos études, est d'autant plus dangereux pour elles qu'il s'allie plus facilement dans quelques esprits, et sans qu'ils en aient même conscience, à des tendances qui peuvent leur paraître respectables. Une pratique étroite et exclusive nie quelquefois systématiquement le prix de la science; un vague piétisme, un dogmatisme irrationnel déclarent les études théologiques inutiles ou même dan-

gereuses, et la science par excellence, celle qui les résume toutes, qui leur donne à toutes leur valeur, la science de Dieu, de ses œuvres et de ses rapports avec l'humanité devient ainsi un empirisme étroit sans valeur comme sans action sur les intelligences.

Toutefois, après ces aveux et avec ces réserves, il semble, ai-je dit, qu'un nouveau souffle vivifie nos études. Les prétextes dont se couvrent trop fréquemment la langueur des âmes ou la légèreté des esprits semblent s'affaiblir ou disparaître. L'activité intellectuelle est plus fortement excitée; il semble qu'un plus grand nombre d'élèves comprennent que les études sérieuses préparent seules aux destinées graves, que la haute vocation à laquelle ils aspirent exige d'eux des préparations fortes, des habitudes laborieuses et persévérantes; un plus grand nombre ne craignent ni la longueur, ni l'intensité des efforts, et puisent avec une activité plus soutenue dans ces riches trésors de connaissances, que de longues et consciencieuses recherches ont accumulés, sur toutes les questions théologiques, chez des peuples au milieu desquels le protestantisme a, depuis plusieurs siècles, déployé son esprit d'examen et de lumières.

Le nombre de nos élèves s'est accru; il a été de 58 : 32 en théologie, 26 en philosophie; 9 en plus sur l'exercice précédent. Cette augmentation peut au premier abord sembler insignifiante; elle ne paraîtra pas sans importance si l'on considère le nombre relativement restreint de nos étudiants et si j'ajoute qu'elle a été progressive depuis quelques années, que, malgré le nombre assez considérable des certificats d'aptitude au grade de bachelier en théologie, délivrés annuellement par la Faculté, le nombre des étudiants s'est élevé en trois ans de 44, — chiffre que ne dépassaient pas en 1854 les deux auditoires réunis, — à celui de 58 qu'il a atteint l'année dernière.

Cette marche ascendante est-elle un fait fortuit, transitoire, dû à des circonstances passagères? Ou devons-nous en chercher l'explication dans des considérations plus élevées?

De nos jours, — c'est là un fait que reconnaîtra tout observateur attentif au mouvement des esprits, — par une de ces réactions que l'histoire nous apprend à regarder comme inévitables et nécessaires, après une époque d'hostilité et d'indifférence, les questions

religieuses reparaissent avec force; et malgré les merveilles tous les jours accumulées de l'industrie, malgré tous les prodiges de l'art humain, l'homme sent que la matière ne l'épuise pas tout entier et qu'il est pour lui d'autres intérêts que ceux de ses calculs et de ses plaisirs.

Je sais qu'il serait facile de porter, sur notre société si variée, si confuse, et dans laquelle s'agitent tant d'éléments divers, un jugement qui pourrait sembler contradictoire et qui serait également vrai. Mais si les doctrines religieuses ne sont encore, pour un trop grand nombre d'esprits, qu'une tradition morte pour laquelle un respect extérieur cache au fond un dédain secret et un total manque de foi, si l'invasion des intérêts matériels étouffe les nobles pensées de l'intelligence, il est vrai cependant que la vie rentre dans ce domaine élevé où s'agitent les hautes questions qui font la grandeur de l'homme; les problèmes religieux obtiennent du moins la seule condition qu'ils réclament et qu'une incrédulité ignorante et superficielle leur refusa longtemps parmi nous, une attention et une discussion graves, sérieuses et dignes de leur importance.

Cette situation des esprits est-elle absolument étrangère au fait que je viens de signaler, à ce mouvement vers un genre d'études et une carrière qui ne promettent aucun aliment au désir des jouissances matérielles, aux calculs de l'ambition ou de l'intérêt si généralement et si vivement excité de nos jours? Je craindrais d'exagérer la portée de quelques chiffres modestes, de donner, en l'attribuant à un mobile aussi élevé, trop de valeur à un fait qui peut avoir des causes moins profondes, et sans croire cependant qu'il fût absolument téméraire d'établir un tel rapport, je me borne à tirer de ce fait une conséquence qui, j'ose le croire, paraîtra moins hasardée, c'est l'approbation que les Eglises réformées de France accordent ainsi tacitement à nos efforts, la bienveillante sympathie dont elles paient notre dévouement et nos travaux.

Rien n'est plus varié que l'enseignement théologique; il est tel que, loin de vieillir et de s'épuiser sous la main du temps, il semble rajeunir et se renouveler d'époque en époque. Et je ne veux pas dire par là seulement que la pensée divine qu'il a mission d'étudier lui offre toujours à sonder de nouvelles profondeurs, de nouvelles lumières à recueillir, qu'elle ne sera jamais pleinement saisie ici-bas dans toute son étendue, et que l'espace infini qu'elle

ouvre à la connaissance de l'homme demeurera constamment inépuisable pour son intelligence toujours active et toujours bornée; mais je veux encore faire observer que chaque époque reçoit en quelque sorte, en fait d'études théologiques, un appel particulier et une nouvelle direction. Sur un fonds immuable, et malgré le fait d'une religion positive, le temps marque, de son empreinte, les conceptions théologiques, fait surgir de nouveaux problèmes, ou modifie l'importance relative des questions agitées jusqu'alors. Un fait mieux constaté ou mieux compris, une vérité plus clairement mise en lumière, l'erreur même d'un esprit supérieur ouvrent souvent de nouvelles perspectives et deviennent l'occasion de nouveaux développements. Le théologien, chargé des nobles fonctions de l'enseignement, doit suivre avec la plus sérieuse attention ces mouvements de la science, non, à Dieu ne plaise, pour abaisser la sainte et mystérieuse grandeur des vérités qu'il doit exposer au gré des variations des opinions humaines, mais pour résoudre les questions dont les esprits sont surtout préoccupés autour de lui, pour ne pas demeurer étranger aux besoins et aux aspirations de son siècle, en particulier pour apprendre aux jeunes intelligences, dont la direction lui est confiée, à porter sur tous les systèmes le regard calme et ferme de la réflexion, à dégager partout les éléments vrais des idées fausses, surperficielles ou incomplètes, surtout à ne pas douter de la vérité au milieu des agitations et des écarts même de la science. C'est à ce prix qu'il s'attirera l'attention et l'intérêt des élèves, à cette condition qu'il obtiendra la légitime influence qu'il doit désirer exercer sur eux. Ce caractère d'actualité, cet élément mobile qui modifie si profondément l'enseignement théologique, disparaît malheureusement dans la rapidité d'un résumé de cours académiques ; si les bornes que je ne dois pas dépasser ici me permettaient de le mettre en relief, il donnerait de la nouveauté et de la vie à ce que j'ai le regret de ne vous présenter que sous la forme aride d'une table de matières et d'une sèche nomenclature.

Le cours de dogmatique, consacré, pendant toute l'année antérieure, à établir des prolégomènes indispensables, a eu pour objet, dans celle-ci, la théologie générale et quelques doctrines essentielles de la théologie chrétienne spéciale. Voici la suite des développements de ce cours durant les deux semestres :

Théologie générale : existence de Dieu. Contraste de la théodicée déistique et de la théodicée panthéistique, conceptions tout à la fois partielles et excessives comme les méthodes dont elles dérivent, et dans lesquelles la science finit par se heurter contre les données invincibles de la conscience. — Haute et profonde vérité de la théodicée biblique, qui unit simplement ce qu'on a nommé l'immanence et la transcendance divines.

Arguments : ontologique, cosmologique, théologique, historique, moral. Discrédit des trois premiers depuis Kant. Est-ce avec raison que ces trois preuves ont été déclarées, par ce philosophe et par son école, sans valeur et sans force?

Attributs de Dieu. Incertitude de la raison spéculative sur ce point capital; Dieu est nécessairement l'être incompréhensible. C'est à la révélation qu'il faut demander surtout ce qu'il est. Examen des tendances panthéistiques qui se sont répandues de nos jours.

Création : anciennes cosmogonies sacerdotales et philosophiques. Opinions modernes. Point fondamental de séparation entre le théisme, le panthéisme et le naturalisme. — Doctrine scripturaire, que la philosophie ancienne n'avait pas même aperçue, et dont la raison, néanmoins, se contente le mieux. Attaques successives des sciences contre le premier chapitre de la Genèse : témoignage que les sciences historiques et physiques finissent par rendre à ce majestueux frontispice des livres saints à mesure qu'elles avancent chacune dans leur ligne propre.

Providence : générale et particulière. Doctrine biblique. Objections.

C'est par l'anthropologie que la théologie générale se lie à la théologie chrétienne spéciale, et ici l'objet principal est de constater l'état actuel de l'humanité, l'existence du péché originel, c'est-à-dire d'une disposition anormale dans l'homme et la mystérieuse déchéance qu'elle implique. Ce double fait, vivement nié au dix-huitième siècle, est accordé aujourd'hui, quoique, en faisant profession de l'admetre, les tendances actuelles se réservent le droit de l'entendre à leur manière; mais l'aveu n'en est pas moins très-important, car c'est la concession de la base même du christianisme, qui est rédemption.

Théologie chrétienne spéciale : doctrine du salut ou rédemption.

Deux questions principales : 1° par quel moyen le salut nous a-t-il été obtenu ? 2° comment pouvons-nous nous l'approprier ? Expiation, justification.

Expiation : l'effort constant de la philosophie religieuse étant de relever exclusivement l'effet moral de la rédemption, auquel de nombreuses interprétations ont, de nos jours, prétendu tout ramener, l'œuvre essentielle de la théologie est d'en maintenir le côté ou le but expiatoire si formellement donné dans les saintes Ecritures et si intimement lié au système entier du christianisme théorique et pratique. — Idée de révélation : ce grand dogme trouve en elle ses preuves directes, mais il a aussi des racines, et des racines plus profondes qu'on ne le pense communément dans la conscience générale religieuse et morale. — Etude des sacrifices.

Justification : cette doctrine appelle les mêmes observations que celle de l'expiation, touchant les opinions qui la nient ou la volatilisent, car c'est toujours la rédemption, objective dans un sens, subjective dans l'autre. En quoi consiste la justification ? Par quel moyen est-elle obtenue ? Divergences des opinions à cet égard, non-seulement entre les grands partis religieux, mais entre les diverses fractions d'une même Eglise. — Le principe posé à cet égard par la Réformation, bien loin d'infirmer l'obligation morale comme on l'en accuse trop souvent, la rehausse et l'affermit. Il assigne, avec l'auteur de l'épître aux Romains, pour terme final de la justice de la foi, la justice de la loi.

Le professeur de morale, après quelques observations préliminaires sur l'ensemble de son sujet, a développé les principes généraux de la morale chrétienne au point de vue scientifique.

Sans nul doute les lois morales de l'Evangile sont autre chose et plus que la science; sans doute aussi la morale chrétienne scientifique est la même, dans tout ce qui la constitue essentiellement, que la morale populaire. — Le christianisme, et c'est là sa gloire et l'un des caractères les plus frappants peut-être de son éternelle vérité, — n'a pas voulu enseigner une doctrine ésotérique, réservée à un petit nombre, comme l'ont fait, par la force même des choses, les anciens philosophes. Partout il a posé l'égalité, le droit commun, l'unité; ainsi la morale chrétienne est la même pour tous : même nature au point de départ, même législateur, même loi, même obligation, même moyen de relèvement, même fin.

On conçoit cependant que sous le rapport des questions à examiner et des méthodes à suivre, il existe des différences entre le point de vue populaire et le point de vue scientifique de la morale chrétienne. Et sans entrer dans les vaines et dangereuses subtilités de la casuistique, dès que l'on se place sur le terrain de la science, la morale chrétienne soulève, comme la dogmatique, les problèmes les plus intéressants à la fois et les plus graves, — d'autant plus difficiles à résoudre que les passions opposent plus de sophismes aux choses de pratique qu'à celles de simple théorie.

A cette observation générale se lient les deux recherches non moins importantes des rapports de la morale naturelle et de la morale chrétienne et des sources de cette dernière; ces deux morales ne sont pas entièrement identiques, ni entièrement différentes. L'Evangile a donné à la volonté humaine des moyens d'action, de force, aussi bien que des devoirs à remplir, que l'homme n'aurait pas puisés dans sa nature, toute l'histoire l'atteste. La source principale de la morale chrétienne, celle que rien ne peut remplacer, c'est le Nouveau-Testament; mais l'Evangile s'est appuyé sur le fond universel et permanent de la conscience humaine.

Après ces observations préliminaires, la solution de trois grandes questions a constitué l'ensemble de ces cours. Première question : anthropologie. Quel est l'état naturel de l'homme par rapport aux devoirs de la morale chrétienne? Le professeur a répondu par des études sur la loi morale naturelle, la conscience, la liberté, le devoir et la vertu, la misère morale de l'homme, le péché et le vice, la responsabilité, etc., s'efforçant de tenir une juste balance entre les systèmes qui accordent tout à l'homme naturel et ceux qui lui refusent tout.

Deuxième question : nomologie. Qu'est-ce que Dieu demande de l'homme? Quelle est la loi qui le régit? Cette question impliquait l'examen de ce qui constitue proprement la loi révélée, des caractères distinctifs de la morale chrétienne et des reproches qui ont été adressés à cette morale par les écoles philosophiques.

Le professeur a cherché à en déterminer le principe fondamental, en étudiant les débats soulevés, sur ce sujet, par la philosophie de Kant. Il a discuté les bases fondamentales des systèmes de morale les plus célèbres; il a expliqué et caractérisé les trois gran-

des lois de l'amour de Dieu, de l'amour du prochain et de l'amour de soi-même dans leurs sources, leurs traits essentiels, leurs développements et leurs conséquences, et résumé ce que la Bible, l'histoire de l'humanité et l'expérience individuelle offrent de plus frappant sur ces graves matières.

Troisième question : ascétique dans l'acception la plus élevée de ce terme. Comment l'homme peut-il devenir ce que Dieu veut qu'il soit? Quels sont les moyens de relèvement et de progrès moral? Cette partie devait exposer les caractères et les conditions de la vraie repentance, ainsi que la nature et les éléments de la sanctification chrétienne, les motifs et les mobiles moraux, tels qu'ils sont donnés par notre nature spirituelle, par la foi et l'esprit divin. Le cours s'est terminé par la question du souverain bien qui correspond à celle de l'eschatologie dans la dogmatique.

Le même professeur, chargé en général de l'enseignement des diverses branches de la théologie pratique, a joint cette année à son cours de morale un cours de catéchèse dans lequel, en établissant l'importance de l'éducation religieuse sous ses différentes formes et aux diverses époques de l'enfance, il a réfuté l'erreur célèbre de Rousseau, et montré que la religion chrétienne, dans ce qu'elle a de capital et de pratique, est accessible à l'intelligence et à la conscience de l'enfant. Après avoir rapidement parcouru l'histoire de la catéchèse, depuis les premiers temps du christianisme jusqu'à nos jours, il a exposé la forme et la méthode de cet enseignement, et esquissé les grands linéaments des leçons qui doivent entrer dans ses trois parties, historique, dogmatique et morale. Ce cours a un caractère pratique plutôt que théorique.

Le cours d'histoire ecclésiastique a embrassé cette année l'époque du moyen-âge, depuis le règne de Charlemagne jusques au commencement du seizième siècle, et il a successivement exposé les objets d'études, aussi nombreux que variés, qu'offre cette longue période; j'en indique seulement les plus importants, une simple nomenclature serait ici trop étendue.

Et d'abord, l'impulsion missionnaire qui, par la conversion des peuples germaniques du nord et des Slaves, arracha, du sol de l'Europe, les derniers restes du paganisme, signalée encore par de nombreux exemples d'abnégation et de dévouement, dignes de

ceux des temps antérieurs, mais souillée aussi par des violences inévitables peut-être, mais que l'Evangile doit désavouer ;

La papauté, dont quelques noms et quelques évènements suffisent pour caractériser les différentes phases durant cette époque : exerçant par quelques pontifes du neuvième siècle les droits qui, dans la pensée des peuples, lui étaient attribués depuis longtemps, et dont les titres historiques venaient d'être écrits, affaiblie par les discordes du dixième siècle, s'élevant à toute sa hauteur avec Grégoire VII et surtout avec Innocent III, insultée et captive avec Boniface VIII, exilée à Avignon, déchirée par le schisme, amoindrie par les grands conciles du quinzième siècle, mais, quoique déchue, demeurant puissante à la fin de la période ;

Le monachisme et ses puissantes associations ;

Les croisades, ce mouvement à la fois européen et national auquel prirent part successivement toutes les nations de l'Europe et toutes les classes, qui par ses conséquences modifia profondément les mœurs, l'état religieux, l'état social des peuples, donna une impulsion si vive aux sciences et aux arts, à l'industrie, au commerce, à toutes les directions de la vie des peuples ;

Les rapports de l'Eglise et de l'Etat, surtout cette lutte gigantesque du pouvoir temporel et spirituel qui agita tous les Etats de l'Europe, dont l'histoire fut quelquefois tout entière, avec des fortunes diverses, dans le conflit et la domination successive de ces deux forces rivales ;

Le mouvement des études qui, commencé par la puissante main de Charlemagne, un instant suspendu par le siècle de fer, s'agrandit et se continua à travers toute cette période, surtout cette formation des langues et des littératures nationales dont nous étudions encore avec tant d'intérêt et d'utilité les premiers développements ;

La scolastique, cette création puissante dont ces siècles nous offrent la formation, la domination et la décadence, qui à travers bien des erreurs et des abus exerça en résultat une influence bienfaisante, et avec elle les tendances théologiques différentes qui, en la modifiant ou en la combattant, se partagèrent l'empire des intelligences ;

L'histoire des sectes nombreuses qui s'élevèrent contre l'Eglise et dont la répression fut souvent sanglante ;

La vie religieuse et morale des peuples qui, dans ces siècles

obscurs, portent cependant l'empreinte si vive de cette loi divine dont l'action incessante pousse l'humanité dans les voies où la Providence l'appelle, agit sous toutes les formes, s'adapte à tous les degrés de la culture humaine, épure, ennoblit, civilise et fait servir même les passions et les obstacles au but sublime qu'elle doit remplir ;

Le culte enfin, dont les formes graves et imposantes, malheureusement quelquefois bizarres et grossières, exercèrent une action puissante sur des générations incapables peut-être de saisir les objets spirituels autrement qu'au moyen des symboles et des images matérielles.

Il n'est aucune époque de l'histoire qui ait été et qui soit encore de nos jours plus diversement appréciée que le moyen-âge. Le professeur chargé de l'exposer a dû se garder également de l'enthousiasme exagéré d'une école qui, sous l'impulsion d'un écrivain célèbre, en a poétisé les arts, les institutions et les croyances, du zèle outré d'un parti qui y voit l'idéal de la société, mais aussi de cette légèreté superficielle qui n'est pas encore très-éloignée de nous, et qui ne voulait y trouver qu'erreur, ignorance et désordre. Il a dû s'efforcer de le peindre, non tel que le représentent les systèmes préconçus, les préjugés et les passions, mais tel que le montrent les vraies données de l'histoire : grossier, violent, sensuel, fanatique, superstitieux, mais religieux, croyant, fort, dévoué ; enthousiaste, ignorant, mais scrutateur ; luttant contre les ténèbres, illustré par des hommes dont la gloire, que la postérité a consacrée, est d'autant plus grande que leur siècle fut plus barbare, dont les écrits, malgré leur forme imparfaite, leur langage incorrect, leur méthode confuse et vicieuse, n'en sont pas moins des monuments remarquables de la richesse et de l'activité de l'esprit humain ; présageant enfin et préparant par la renaissance le monde moderne.

Le sujet du cours de critique et d'exégèse du Nouveau-Testament a été la vie de Jésus en regard du livre célèbre de Strauss, si intempestivement, pour le dire en passant, traduit dans notre langue. De toutes les époques de l'histoire, la plus grande et la plus féconde est sans comparaison celle de la fondation du christianisme ; c'est d'elle que datent une nouvelle conception de l'homme, de la société, de l'humanité, une nouvelle conscience religieuse et morale,

et, pour tout dire en un mot, une vie nouvelle et un nouveau genre humain. Or, tous ces effets proviennent d'une personnalité sainte dont l'esprit et la vie sont le fond même de notre développement moderne.

Il est donc de la dernière importance de travailler à toujours mieux connaître les faits constitutifs du christianisme, c'est-à-dire cette personnalité elle-même qui en est le centre, l'âme et l'objet.

Après cette observation générale, le professeur a indiqué la filiation et la nature du système de Strauss de la manière suivante :

Notre siècle a obéi à ce besoin de connaître les sources primitives du christianisme ; mais parmi les hommes voués à ces recherches, il en est un qui, se faisant l'héritier de tous les doutes du dix-huitième siècle et les poussant à l'extrême, les a systématisés dans un ouvrage, expression de la conscience négative de notre époque, et s'est efforcé d'anéantir tous les éléments historiques de la foi chrétienne, et par conséquent cette foi elle-même, en transformant le Christ des Evangiles, le Christ de l'histoire, en un Christ mythique ou légendaire.

Comment Strauss a-t-il été conduit à ce déplorable résultat? Par l'application, quoi qu'il en ait dit, d'une philosophie panthéistique, de la philosophie hegelienne qui est sa présupposition constante, le perpétuel préjugé qui l'inspire et le domine ; c'est là la clef comme aussi la réfutation de son système. En effet, dans ce système de l'immanence, où Dieu n'est que le progrès dialectique du monde, que l'esprit universel, absolu, arrivant successivement à travers les individus à la conscience de lui-même, et où les individus ne sont que des modifications éphémères de l'esprit universel, des exemplaires fugitifs de l'espèce, il ne pouvait y avoir place pour une personnalité bien précise, bien concrète, à la fois divine et humaine. Le plus grand de tous les miracles, l'incarnation de Dieu, et tous les miracles qui l'accompagnent devaient être déclarés impossibles. Puisque l'idée ne peut pas se verser tout entière dans une personnalité, il fallait, par nécessité logique, que la personne du Dieu-homme se métamorphosât en un mythe nébuleux, et que les faits évangéliques fussent transformés en légendes ou en symboles d'une christologie philosophique, idéale, humanitaire, panthéistique ; il fallait attaquer à tout prix la crédibilité de l'histoire, l'authenticité des écrits sacrés, la véracité de la tradition évangé-

lique, en recourant aux prétendues contradictions des récits, au génie fantastique de l'Orient, à des analogies péniblement tirées de l'Ancien-Testament et de la littérature rabbinique, au conflit des interprétations insuffisantes ou contradictoires des écoles supranaturaliste et rationaliste.

En face de ces présuppositions philosophiques d'un côté et de ces détails de critique de l'autre, la tâche de la réfutation était double. Il fallait démontrer l'erreur profonde du point de départ, et en ruinant le panthéisme, en détruire toutes les conséquences. — Il fallait suivre ensuite le critique sur le terrain des faits. Discuter les actes et les discours du Sauveur, montrer l'impossibilité ou le vide de l'explication mythique et maintenir à la tradition évangélique son caractère d'histoire, de véracité et de vérité : tel est le double but que ce cours s'est efforcé d'atteindre.

A côté de ces études critiques, le professeur s'est occupé de l'interprétation d'un écrit du Nouveau-Testament, et, passant du maître à l'un des disciples, il a choisi l'épître à coup sûr la plus importante de toutes au point de vue dogmatique et philosophique même, l'épître aux Romains, dont on a dit à bon droit qu'elle était la clef d'or des Ecritures, dans laquelle, en effet, la foi chrétienne est exposée avec une richesse de développements, une ampleur de vues, une profondeur de pensées, une vigueur de logique et un ensemble majestueux qui en font un divin chef-d'œuvre.

La science critique des livres de l'Ancien-Testament est une des branches importantes de l'arbre théologique. L'étude de la langue dans laquelle ce recueil nous a été transmis, les nombreuses questions qui se rattachent à cet antique monument, la rédaction de ces diverses parties dont l'origine et l'époque sont si différentes, — l'histoire, la législation, les mœurs, les coutumes du peuple juif, si singulier dans son existence et si important dans la marche de l'humanité, la nature et les caractères de la mission de son chef, le prophétisme, la variété de ses organes, son but, son influence et sa durée, les rapports intimes du livre de l'ancienne loi avec le Nouveau-Testament ouvrent un champ également riche et varié de connaissances indispensables au docteur chrétien. Il est d'autant plus à déplorer que depuis deux années cet enseignement ait presque entièrement manqué dans notre faisceau académique. L'année dernière j'eus le regret de vous annoncer la mort de M. le profes-

seur Bonifas et la longue interruption du cours dont il était chargé. Un évènement moins douloureux a eu pour nous, durant cet exercice, le même fâcheux résultat. Le professeur actuel, atteint d'une maladie grave, fut obligé d'interrompre ses travaux vers le mois de janvier dernier, et de déplorables retards dans la nomination de la personne qui devait momentanément le remplacer n'ont permis à ce digne suppléant d'arriver au milieu de nous qu'après Pâques, et au commencement du semestre d'été. Il a donné pendant deux mois et demi seulement des leçons de grammaire hébraïque qui ont été hautement appréciées par les étudiants, exposé rapidement une introduction au Pentateuque ; mais il n'a pu que toucher à peine à l'interprétation des Psaumes, qu'il avait indiqués aux élèves comme objet d'étude pour la fin de l'année scolaire.

Vous savez, Messieurs, et vous en connaissez les motifs, qu'à côté de ses cours théologiques, la Faculté de Montauban possède deux chaires qui appartiennent ailleurs à l'enseignement des lettres.

Dans l'année qui vient de s'écouler, le cours de philosophie a roulé sur l'histoire de la philosophie moderne, la philosophie de l'histoire et la morale.

Dans l'histoire de la philosophie moderne, qui a occupé tout le semestre d'hiver, le professeur ne s'est pas borné à faire connaître l'esprit et les traits caractéristiques de chacune des grandes écoles qui se sont produites dans cette période ; il s'est encore attaché à mettre en lumière les origines des systèmes, leurs rapports avec les temps qui les ont vus naître, et l'action qu'ils ont exercée sur la culture intellectuelle en général et plus particulièrement sur la science théologique.

Il s'est efforcé ensuite de donner à ses élèves une idée aussi complète que possible des différents travaux qui, sous le nom de philosophie de l'histoire, semblent prendre, chaque jour, une place plus considérable dans l'ensemble de la science philosophique ; et après avoir posé le problème qu'il s'agit de résoudre, il a examiné les deux questions suivantes : 1° Y a-t-il une loi générale qui régisse la marche de l'humanité ? Comment cette loi peut-elle se concilier avec la liberté humaine dont l'action est incontestable dans l'histoire ? Et 2°, si cette conciliation est possible en général, quelle est la loi qui ressort le plus clairement du développement historique de l'humanité ? — Ces considérations générales ont été

suivies d'une exposition critique des principaux systèmes par lesquels on a essayé de résoudre les problèmes difficiles et encore obscurs de la philosophie de l'histoire. Dans cette partie de son cours, le professeur a discuté successivement les vues émises sur ce sujet par saint Augustin dans la *Cité de Dieu*, par Bossuet dans le *Discours sur l'histoire universelle*, par Turgot dans deux discours prononcés en Sorbonne en 1750, par Condorcet dans ses *Esquisses de l'esprit humain*, et les systèmes plus complets de Vico, de Herder, de Lessing, de Kant, de Schelling et de Hegel.

Le cours de morale a eu deux parties. La première, consacrée à l'étude des bases de la moralité, a présenté d'abord une analyse des facultés morales; en second lieu, la question de la liberté, condition de l'exercice de ces facultés, et celle de la capacité morale qui marque l'étendue et les limites de leur action. Dans la seconde partie, le professeur a recherché d'après quel principe doit se diriger l'activité humaine et d'après quelle règle doit être jugée la moralité d'une action. Il a examiné, sous ce double rapport, les principaux systèmes de morale, rangés en trois classes, savoir: systèmes de l'intérêt bien entendu, systèmes du sens moral et systèmes rationnels, et il a établi en général, comme résumé de cette discussion : 1° que si l'intérêt bien entendu n'est pas en soi contraire à la saine morale, il n'a pas le caractère obligatoire qui est nécessaire à une loi morale, et peut être facilement dominé par les sophismes de l'égoïsme; 2° que le sentiment plus pur dans sa nature, et souvent un bon guide dans la pratique, manque de fixité et de suite, entraîne la volonté par une espèce d'inspiration confuse, et se trouve par là exposé aux écarts et aux désordres; 3° enfin, que les principes rationnels seuls donnent l'idée stricte de devoir, c'est-à-dire d'obligation; que ce n'est qu'autant que la volonté se détermine elle-même librement et sciemment en conformité de la loi reconnue par la raison que l'action est morale dans le sens exact du mot.

J'ai eu occasion de rappeler la place importante que la prédication occupe dans le culte de l'Eglise réformée dont nos élèves doivent être un jour les conducteurs spirituels et le haut intérêt que la Faculté attache en conséquence à leur donner les directions qui peuvent les rendre capables de remplir cette partie essentielle de leur charge. Le professeur de haute latinité et de grec, jaloux de

seconder à cet égard les efforts de celui de nos collègues qui doit plus particulièrement les guider dans cette branche spéciale de leurs études, profite de l'obligation que lui impose la spécialité de sa chaire, d'étudier les monuments de l'antiquité chrétienne, pour mettre sous les yeux des élèves les exemples d'éloquence quelquefois si brillants qu'ils renferment. Il s'efforce d'agrandir les idées de ses élèves, de raffermir et d'épurer leur tact critique par l'étude comparée des orateurs modernes et de ces antiques modèles auxquels les grands prédicateurs de nos deux derniers siècles se sont montrés supérieurs par un goût plus pur, une méthode plus sûre, un éclat plus soutenu, mais chez lesquels on trouve un esprit plus hardi, un enthousiasme plus vif, une allure plus simple et plus libre, avec moins de perfection, plus de puissance, puisqu'ils agirent non sur une cour polie seulement, mais sur de vastes et tumultueuses cités, et qu'ils furent tout à la fois compris par le bas peuple et admirés des esprits cultivés.

Dans cette intention, et sans perdre de vue le but particulier de son enseignement, le professeur a expliqué cette année quelques discours de Basile, de Grégoire de Nazianze, mais surtout trois homélies de l'illustre Père à qui sa parole éloquente mérita le glorieux surnom de Chrysostôme. Il a signalé chez ce prince des orateurs sacrés des premiers siècles, à côté des défaillances de goût, des erreurs de logique, quelquefois même de la faiblesse, j'ai presque dit puérile, des développements, les qualités oratoires du premier ordre qui le distinguent, une hardiesse qui brave, quel que soit le rang de ses contradicteurs, les résistances et les mécontentements qui voudraient comprimer la sainte liberté de son ministère, un amour des âmes qui se répand en reproches et en appels également pathétiques, un enthousiasme de foi et d'espérance qui lui inspire tant de pages admirables.

Dans cette intention encore, et parce que la connaissance du cœur humain et l'habitude d'en analyser les sentiments si contradictoires et si confus est de la plus grande importance pour le prédicateur, le même professeur a conduit ses élèves à l'école du plus fin et du plus sagace moraliste des premiers siècles, à Augustin, s'examinant, se scrutant lui-même avec tant de délicatesse et de profondeur dans le plus populaire de ses ouvrages, ses *Confessions*, ce type remarquable de l'humanité pécheresse et repentante qu'il a rapproché de

quelques écrits du même genre des temps modernes, et dont il a fait remarquer les qualités distinctives dans ces passages où elles brillent d'une manière toute particulière.

A ces études, le professeur a ajouté l'interprétation philologique des passages les plus difficiles du Nouveau-Testament, et après quelques réflexions sur l'esprit et l'emploi des Pères, l'explication de l'*Apologétique* de Tertullien, qu'il a considérée surtout au point de vue de l'éloquence religieuse et de l'histoire de l'Eglise.

Nous avons eu à regretter encore cette année l'absence du cours de langue allemande, dont le zèle de l'un des professeurs avait fait jouir la Faculté pendant plusieurs années, et le manque de ressources régulières pour l'étude de cette langue. Nos étudiants sont en général si convaincus de l'indispensable nécessité de cette connaissance pour le théologien de notre époque qu'ils ne reculent pas, quelques-uns du moins, devant les difficultés que présente cette étude, quand on la fait sans secours étranger, ou profitent avec empressement de celui que leur offre la présence dans la Faculté de quelques-uns de leurs condisciples nés dans les départements français où cette langue est usuelle. Un petit nombre, après avoir terminé leurs cours académiques, vont en Allemagne pour se rendre plus familier cet instrument si utile, et y observer le mouvement des sciences théologiques.

J'ai dit que nos examens semblent attester un progrès dans nos études. Cette assertion me paraît justifiée par le chiffre comparatif de ces épreuves pendant les deux années qui viennent de s'écouler. On trouve, en effet, en rapprochant ces chiffres et en additionnant le résultat des deux semestres, qu'en 1856, 28 examens en théologie, 18 en philosophie avaient mérité la mention très-bien ou bien. En 1857, 34 théologiens et 20 philosophes ont obtenu cette même mention.

Au lieu de 16 examens en théologie et 9 en philosophie qui avaient été admis avec la note assez bien en 1856, 17 en théologie et 18 en philosophie l'ont été avec la même note en 1857.

Un étudiant en théologie a obtenu dans le dernier semestre l'unanimité des boules blanches, haute marque d'approbation que la Faculté n'avait pas trouvé l'occasion d'accorder depuis bien des années.

Dans le dernier semestre de 1856, 3 examens en théologie et 1

en philosophie avaient été ajournés ; aucun ne l'a été en 1857, quoique la Faculté n'ait rien diminué de sa juste sévérité.

L'appréciation des travaux particuliers, personnels que la Faculté impose à ses étudiants, sermons et dissertations par lesquels ils se préparent aux fonctions de la chaire évangélique ou se forment à l'art d'étudier un sujet dans toutes ses parties et de l'exposer avec clarté, donnent le même résultat favorable. 36 prédications en 1857, au lieu de 32 en 1856, 27 dissertations, au lieu de 23, entre un plus grand nombre qui ont été soumises aux observations critiques de la Faculté, ont obtenu un témoignage plus ou moins marqué de satisfaction.

La Faculté a signé dans le cours de l'année 9 certificats d'aptitude au grade de bachelier en théologie, nombre égal à celui des thèses qui ont été soutenues avec succès devant elle. Cinq de ces thèses ont été reçues à un chiffre supérieur à celui de la simple acceptation. Deux d'entre elles méritent surtout de vous être signalées. Elles ont obtenu l'une et l'autre un degré supérieur d'approbation de la part de la Faculté. Malheureusement elles laissent à désirer l'une et l'autre sous le rapport du style; elles ne sont pas exemptes de quelque obscurité, et offrent un trop grand nombre d'expressions et de formes de style germaniques. Malgré ces taches, ce ne sont pas moins des travaux sérieux et d'une assez haute valeur.

La première, sur l'Eglise dans le Nouveau-Testament, ne semble qu'un abrégé trop substantiel d'un travail plus étendu et dans lequel on regrette les développements que son auteur, on le comprend très-bien, était très-capable de lui donner; néanmoins elle entre successivement dans les nombreux points de vue de ce grave et vaste sujet, et donne même la solution d'un grand nombre de questions auxquelles elle ne touche pas directement. — Evidemment rédigée sous la pression de préoccupations personnelles, elle est écrite avec chaleur, avec une claire connaissance et une juste appréciation des faits ecclésiastiques de l'époque actuelle; elle se garde de toute polémique, et plane au-dessus de tous les partis et de toutes les controverses.

La seconde, sur le dogme de la rédemption dans le dix-neuvième siècle, matière aussi étendue que difficile, dont la tractation exigeait, outre la connaissance de l'histoire de ce dogme, celle

des grands systèmes philosophiques de l'Allemagne moderne, établit d'abord l'importance du sujet, par cette réflexion incontestablement vraie que la rédemption est le point central de toute religion en particulier, et par excellence du christianisme, jette un coup-d'œil rapide sur le développement de cette vérité fondamentale, depuis les premiers temps de l'ère chrétienne jusqu'au dix-neuvième siècle, et expose successivement la manière dont le dogme de la rédemption a été compris et formulé par Kant, Fichte et les théologiens qui se rattachent à leur philosophie, par Schelling, Hegel et les diverses nuances de leurs disciples, par Schleiemacher et son école, et enfin par les théologiens supranaturalistes qui ont fait des efforts pour éloigner du dogme ecclésiastique la conception trop juridique d'Anselme; elle se termine par la distinction si juste du domaine religieux et du domaine théologique, par le sage conseil de séparer les faits bibliques des déductions dogmatiques plus ou moins solidaires de la philosophie de chaque époque. — Ce travail exact et assez complet peut servir de fil conducteur dans l'étude de l'histoire d'un dogme duquel dépend la conception que l'on se fait du christianisme lui-même.

Ma tâche n'est pas encore terminée. Ce n'est pas assez de vous avoir rendu compte du mouvement de nos études, du résultat de nos examens, je dois encore compléter ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous dire sur les dispositions générales de nos étudiants et l'esprit qui règne parmi eux, en vous faisant connaître l'état de notre discipline et quelques faits de notre vie intérieure. C'est là une partie essentielle et un complément indispensable du compte que j'ai à vous rendre. *Pectus est quod facit theologum* : cette maxime qui, à diverses époques, a sauvé la théologie d'un sec et froid intellectualisme, mais qui a été quelquefois aussi et avec raison combattue, quand elle s'est opposée systématiquement au progrès ou qu'elle a nié la nécessité indispensable de la science, ne trouve aucun contradicteur quand elle signifie seulement que dans les études théologiques les dispositions du cœur doivent répondre au travail de l'intelligence; que, comme on l'a dit, si pour aimer les choses humaines il faut les comprendre, pour comprendre les choses divines, il faut les aimer.

En général, nos élèves se livrent à leurs études sans préoccupations extérieures; ils ont suivi les cours cette année avec leur

assiduité habituelle. Facilement surveillés d'ailleurs, ils ne peuvent se permettre des absences que sur des motifs sérieux, autorisés d'avance ou qu'il leur est possible de justifier.

Aucun d'eux n'a encouru les sévérités d'une discipline qui punirait, non-seulement les fautes graves, mais aussi une conduite légère ou inconsidérée.

Mais ce ne sont pas heureusement des résultats négatifs seuls que je suis réduit à invoquer pour vous faire connaître l'esprit que nos étudiants apportent à leurs travaux et leurs dispositions morales. Si l'isolement dans lequel nous sommes placés nous prive de nombreux motifs d'émulation, de cette impulsion réciproque que les sciences enseignées simultanément exercent les unes sur les autres, de ce rapide échange d'idées qui excite si vivement les esprits dans les grands centres d'instruction publique, l'amour du travail est réel et sérieux chez nos élèves; au témoignage qu'en rendent les travaux que je viens d'énumérer, je puis joindre l'existence parmi eux d'associations particulières pour s'entr'aider dans leurs études : société de récitation, de compositions écrites, conférences libres, et qu'ils dirigent eux-mêmes ou auxquelles président quelques-uns des professeurs. — Plusieurs recherchent les grades supérieurs des lettres, quelques-uns sont licenciés de cette Faculté, d'autres prolongent leurs études préparatoires pour obtenir cette distinction; quelques autres sont bacheliers ès-sciences. — Quoique le grade de bachelier en théologie suffise sous le rapport scientifique pour atteindre le but qu'ils se proposent, celui de devenir pasteurs de l'Eglise réformée de France, un certain nombre ne veulent pas s'arrêter à ce premier degré de la science théologique, aspirent aux grades de licencié et de docteur, et se préparent à les mériter. Leur participation à l'instruction de l'enfance dans les Ecoles du dimanche atteste leur dévouement religieux comme leur désir de se former aux fonctions les plus délicates de leur futur ministère.

Leurs rapports mutuels reposent généralement sur un véritable esprit de concorde et de fraternité; la paix qui règne parmi eux, au milieu de la diversité des tendances et des points de vue théologiques, ne coûte rien à la liberté et à l'indépendance des opinions individuelles; un fait est surtout à signaler dans l'échange des bons offices qui les unit, c'est l'heureuse influence qu'exercent

souvent les plus avancés sur les plus jeunes, dont ils aiment à guider les premiers pas et à diriger l'inexpérience.

Leurs relations avec leurs professeurs ont continué à être habituelles et journalières. Ceux-ci voient dans leurs élèves, non pas seulement des disciples à diriger dans l'étude des sciences théologiques, mais de futurs collaborateurs qui doivent les remplacer un jour dans l'œuvre à laquelle ils ont consacré leurs forces, et l'intérêt qu'ils portent à ceux qu'ils sont chargés d'initier à la science, s'accroît de tout le dévouement dont ils sont animés pour les Eglises réformées de France; ils se plaisent, à ce titre, à les rapprocher d'eux, et par ce commerce intime et de tous les jours, où le professeur apparaît comme un conseiller et un ami, par ce contact fréquent, plus fécond quelquefois en leçons utiles que l'enseignement direct, ils aiment à voir ces jeunes intelligences se développer, sous le rapport moral et religieux, dans une atmosphère de liberté et de confiance.

Ces indications sur nos études, ces confidences sur notre vie intérieure, vous disent, Messieurs, ce que nous sommes, les ressources dont nous disposons, ce qui nous manque, et les difficultés contre lesquelles nous avons à lutter; elles vous disent aussi nos désirs et nos espérances. Nous désirons de ne pas rester trop au-dessous de la mission délicate qui nous est confiée; nous désirons former des hommes éclairés, forts de science, dévoués de cœur, aimant le vrai, cherchant le bien partout et toujours, l'opérant sous toutes les formes, des hommes également capables d'instruire et de moraliser, religieux, non superstitieux, non fanatiques, des hommes à croyances fortes, à convictions fermes, mais qui sachent respecter toutes les manifestations sincères de la conscience religieuse. — Pour une telle œuvre, nous comptons avec confiance sur vos sympathies et sur votre bienveillant appui.

## Rapport de M. Delpech, doyen de la Faculté de Droit, sur les travaux de l'année scolaire 1856-1857.

Messieurs,

Pour me conformer à l'usage et aux règlements, je devais présenter le tableau des chiffres qui attestent la prospérité de l'Ecole

de Droit de Toulouse, malgré les tendances du siècle vers la carrière des sciences et de l'industrie.

1436 inscriptions ont été prises dans l'année écoulée, — 17 de moins que l'année précédente.

598 candidats se sont présentés à divers examens :

19 candidats licenciés pour le grade de docteur : — 6 ont été admis avec mention honorable, — 9 avec 4 boules blanches et 1 rouge, — 3 avec 3 blanches et 2 rouges, — 1 seul a été ajourné ;

En troisième année, 316 examens ont amené à la licence 90 aspirants : — 30 mentions honorables ont été distribuées aux élèves de cette catégorie, — 32 ont été ajournés. Le plus grand nombre des autres licenciés ont obtenu majorité de boules blanches ;

En deuxième année, 128 candidats se sont présentés : — 6 ont mérité la mention honorable, — 22 majorité de boules blanches, — 70 ont été reçus avec majorité de boules rouges, — 30 ont été ajournés ;

En première année, 128 examens ont été suivis de 113 admissions, dont 14 avec éloge, — 15 ont été ajournés ;

7 élèves se sont présentés pour obtenir le simple brevet de capacité : — 3 ont été admis avec majorité de boules blanches, — 2 avec majorité de rouges, — 2 autres ont été ajournés.

Nous proclamons toujours, avec une vive satisfaction, les noms de nos élèves inscrits sur la liste d'honneur :

MM. Audouze, Borie (Léopold), Chalvet, d'Adhémar, Darné, Deloume, Duverdier de Suze, Laboulbène, de Lassalle, Mainard, Marre, Moncan, Paget, Pelleport, élèves de première année ;

MM. Arnault, Delzons, Malavialle, Niel, Sevène, de Saint-Pierre, élèves de deuxième année ;

MM. Baylet, Bonfils-Lascaminade, Bories (Léopold), Bories (Armand), Boué, Bru, Escoubé, Larre, Masson, Maturié, Mouly, Pagès (Louis), Pistre, Salvagniac, Sansot, Siret, Soulages, Vialard, Vialatte-Arnaud, de Voisins, élèves de troisième année ;

MM. Esmengard de Bournonville, Glaize, Lartet, Loupiac, Robakowski, de Salettes, aspirants au doctorat.

Les thèses de docteur les plus remarquables ont été présentées par MM. d'Albis de Gissac et Laval.

La Faculté, il est bon qu'on le sache, exige, pour la préparation

au doctorat et surtout pour la thèse, des études sérieuses et profondes. Ce sont des épreuves que des juristes instruits n'affronteraient pas sans quelque appréhension.

Bien que le programme de notre enseignement soit assez connu, quelques explications à ce sujet nous paraissent nécessaires.

Les élèves de première année ont trois cours obligatoires (9 leçons par semaine) : — le cours d'histoire du droit, qui sert d'introduction, pose les principes élémentaires de la science et en signale les progrès à travers les âges ;

Le premier cours de droit romain qui, d'après son institution primitive, doit initier la jeunesse aux sources les plus abondantes de notre législation ;

Le premier cours de Code Napoléon, qui embrasse le premier et le deuxième livre du Code, et dans lequel la théorie générale des lois sur les personnes et la propriété se trouve développée.

Les élèves de deuxième année ont 4 cours obligatoires (12 leçons par semaine) : — celui de procédure civile ; celui de droit criminel ; le second cours de Code Napoléon, qui embrasse toute la théorie des successions, des libéralités contractuelles ou testamentaires et de la prescription ; — enfin, un second cours de droit romain, dont l'institution récente est due aux instances de la Faculté de Droit de Paris.

Les élèves de troisième année ont 3 cours obligatoires (9 leçons par semaine) : — le troisième cours de Code Napoléon, qui embrasse la théorie générale des obligations contractuelles et tous les genres de contrats, vaste champ de la jurisprudence que le professeur n'a jamais pu explorer en entier ; — le cours de droit commercial et celui de droit administratif, dont l'importance grandit tous les jours à mesure que les relations commerciales et industrielles se multiplient et se compliquent avec les grands intérêts de l'Etat.

Aucun enseignement spécial n'a encore été officiellement organisé pour les aspirants au doctorat de la quatrième année. — Ils sont attachés à des cours de leur choix, sans être rigoureusement tenus de les suivre.

Il approfondissent le droit avec des livres et se réunissent en conférence sous la direction d'un professeur.

Cette lacune, relative à l'enseignement des aspirants au doctorat, était l'objet d'un projet de réforme soumis cette année, par M. le ministre, à une commission d'hommes éminents. — Ce projet a été ajourné.

On sait que des conférences, dont le but principal est d'exercer les élèves à la composition et à la discussion, ont été organisées par un décret du 22 août 1854.

Cette institution, excellente en soi, pourrait satisfaire en partie aux vœux si noblement exprimés tout-à-l'heure par M. le Recteur, si les exercices qu'elle a établis avaient un caractère obligatoire qui permettrait de réduire à une modeste contribution le sacrifice, un peu trop lourd, que les conférences exigent des parents.

Par cet aperçu du programme de notre enseignement, vous comprendrez, Messieurs, que nos élèves n'ont pas de temps à perdre s'ils veulent répondre au zèle de leurs professeurs, résumer leurs leçons, approfondir certaines questions qui, bien souvent, ne sont qu'indiquées.

Une science, qui passe pour ardue et épineuse aux yeux de ceux qui ne la connaissent pas, peut être rendue facile. Le secret qui conduit à ce résultat n'est autre chose qu'une bonne méthode. Celle qui procède par synthèse et de la hauteur des principes élémentaires descend graduellement aux applications du droit positif.

Dans cet ordre, la raison morale et sociale des lois domine les textes et résout toutes les difficultés d'interprétation. Dans cet ordre, l'enchaînement des vérités axiomatiques de chaque matière et de leurs conséquences, éclairé par l'histoire et la jurisprudence, ne forme qu'un sillon lumineux.

Cette méthode mérite seule le nom de théorie ou *science de Dieu*. Dieu voit la loi morale dans son ensemble et toutes ses parties. L'homme ne voit le tout de rien; mais plus il embrasse de rapports, plus il s'élève à de sublimes contemplations, plus il aime la vérité et la justice.

C'est à cela, Messieurs, que tendent nos efforts, à la différence de ceux pour qui la loi positive n'a d'autre raison que le fait de son existence, d'autre autorité qu'une volonté arbitraire, d'autre règle d'interprétation que le sens grammatical; méthode qui consiste à expliquer un à un, par des exemples, les textes de la loi, ou bien à les combiner péniblement pour découvrir,

à la lueur de quelques étincelles, l'intention cachée du législateur. Si vous leur dites : « Prenez garde ! par votre interprétation littérale, vous opprimez les personnes que la loi a voulu favoriser, » ils vous répondent par cet adage : *Dura sed scripta lex,* tandis que nous rendons hommage à ces maximes fécondes de l'antique sagesse : *Mens legis exquirenda est* (la lettre tue et l'esprit vivifie) ; *tota lege perspecte responde* (il faut chercher l'esprit des lois dans leur ensemble et dans leur harmonie).

A défaut de synthèse et de *théorie*, les obscurités de la loi se multiplient et déparent sa majesté. La jurisprudence n'est plus qu'un champ ténébreux, aride et épineux, dont l'étude fastidieuse dégoûte la jeunesse.

La conduite de nos élèves n'a donné lieu à aucun sujet de plainte durant l'année scolaire qui vient de s'écouler, et nous sommes heureux de leur rendre encore une fois ce témoignage public de satisfaction. La paix et la décence n'ont cessé de régner dans l'intérieur de l'Ecole, et du dehors aucun rapport n'est venu affliger notre paternelle sollicitude.

Si parmi nos élèves il en est qui se laissent détourner du travail par les distractions ou les dangers de la vie libre, nous n'avons pour remédier à ce mal, qui certes n'est pas nouveau, d'autre ressource que les avertissements paternels et les ajournements aux examens ; mesure qui nous coûte, mais qui est l'unique sanction des études. Cette rigueur nécessaire, nous la devons à l'Etat, qui gratifie la jeunesse d'un enseignement complet et demande de nous des sujets capables et éclairés ; nous la devons aux familles ; chacun sait les sacrifices qu'elles s'imposent : ne pas y répondre est une impiété et une ingratitude.

Le travail, mes amis, loi primitive de l'humanité, est la vie de l'homme et des sociétés, la source la plus pure et la plus féconde de la considération et de la fortune. Il résume pour chacun de nous l'expérience des siècles ; il devance le talent dans toutes les carrières, et tandis que celui-ci s'égare bien souvent dans des régions inconnues, où les chutes sont fréquentes, le travail marche d'un pas ferme vers un but déterminé.

Ce but, mes amis, efforcez-vous de l'atteindre ; vous aurez, sans doute, des contradictions dans cette vie sociale, des combats à

soutenir; mais vous savez que la vertu et la gloire sont à ce prix. Apprenez de nous à combattre ces doctrines subversives de tout ordre qui, par trois fois, dans une vie d'homme, ont mis la France à deux doigts de sa perte.

Secondez, par un dévouement sans réserve, les grandes et généreuses pensées d'un prince envoyé de Dieu pour fermer l'abîme où la France allait s'engloutir, pour réprimer la licence de la parole et de la presse, ennemie mortelle de la liberté, qui rendait tout gouvernement impossible, et pour donner à la France, par la force des armes et la loyauté de sa politique, une suprématie qu'elle n'a jamais eue dans les temps de sa plus grande prospérité.

Ces titres de gloire, qui rayonnent de sa couronne dans tout l'univers, commandent notre reconnaissance, notre admiration et notre amour.

## Rapport de M. Molins, doyen de la Faculté des Sciences, sur les travaux de l'année scolaire 1856-1857.

Monsieur le Recteur, Messieurs,

Rendre compte des travaux de la Faculté des sciences, ce n'est pas vous promettre des nouveautés ni rien qui puisse piquer la curiosité. S'il en était autrement, notre tâche ne serait pas seulement malaisée à remplir, elle nous condamnerait habituellement à de stériles efforts. Nous nous faisons une idée moins ambitieuse, et qui n'en est pour cela ni moins sérieuse ni moins juste, des obligations qui nous sont imposées. Exposer les faits accomplis, les plus importants du moins, avec cette simplicité qui s'unit si bien à l'exactitude et à la clarté, en déduire, après mûr examen, les conséquences propres à faire mieux apprécier le système actuel des études, signaler avec une égale franchise les bons comme les mauvais résultats, les uns pour les maintenir et les étendre même s'il se peut, les autres pour y remédier; voilà, ce nous semble, l'essentiel dans nos comptes-rendus, et c'est ce que nous voudrions pouvoir vous offrir.

Y a-t-il lieu de se plaindre que d'aussi étroites limites nous soient tracées, et faut-il regretter que chaque année n'apporte pas

ses changements ? N'est-il pas désirable, au contraire, qu'il y en ait le moins possible, et qu'il faille s'en tenir à quelques sages améliorations suggérées de temps à autre par l'expérience ? Si nous n'avons pas à vous entretenir d'innovatiens, c'est que nous n'en avons pas senti le besoin, nous trouvant assez bien du régime d'études auquel nous sommes soumis. N'avoir rien de bien nouveau à vous apprendre semble donc être d'un favorable augure, et peut-être faut-il nous féliciter de n'avoir pas dû sortir du cercle de nos occupations habituelles, de n'avoir en ce moment à retracer que les paisibles travaux d'une année classique qui nous a laissé le même cadre à remplir que la précédente. Tâche modeste, sans doute, mais qui par cela même est pour moi un fardeau moins pesant, tâche pour laquelle je trouve surtout un encouragement dans l'utilité qui s'y attache. Car, si par nos comptes-rendus on arrivait à voir que le niveau des études s'est notablement élevé ou abaissé, on sent assez quelle lumière en pourrait jaillir sur le système d'instruction publique qui aurait produit un tel résultat.

L'an dernier, ayant à vous entretenir de nos cours de sciences appliquées, que réclamaient les besoins du temps, je m'attachais à rassurer ceux qui craignaient que le nouvel enseignement ne portât atteinte à cet enseignement plus élevé dont nous avons recueilli jusqu'ici les meilleurs fruits, en d'autres termes que la science théorique et approfondie ne fût quelque peu sacrifiée à la science élémentaire et pratique. On nous disait : cette multiplicité de travaux dont vous allez être chargés n'en affaiblira-t-elle pas la portée, et ne sera-t-elle pas pour vous en réalité une cause d'amoindrissement ? A entreprendre plus de choses, ne ferez-vous pas moins bien ce que vous avez fait jusqu'ici ? Ces craintes ne nous paraissaient pas fondées, et nous trouvions des motifs de sécurité dans nos études passées, consacrées surtout à la science pure, dans ces nobles traditions des Facultés qui nous commandent de conserver intact le précieux dépôt remis entre nos mains. Aujourd'hui, c'est mieux que par des paroles que je veux vous convaincre : un fait important, qui est comme l'évènement de l'année scolaire, a confirmé mes prévisions d'une manière éclatante. Je suis amené à vous parler des examens de la licence.

Aux Facultés appartient la préparation à ce grade : c'est à ceux

qui y aspirent qu'elles doivent leurs soins les plus assidus, c'est à eux surtout que s'adresse notre enseignement théorique le plus élevé. Les examens de la licence peuvent donc donner jusqu'à un certain point la mesure de la part qui est faite à la science, envisagée sous un point de vue spéculatif et général. On sait en outre de quelle importance est ce grade pour les fonctions de l'enseignement ; il ouvre les portes de l'instruction secondaire, du moins en ce qui concerne les établissements de l'Etat ; car non-seulement il faut en justifier pour entrer dans les Lycées, mais il est le préliminaire indispensable pour se présenter aux épreuves de l'agrégation. On le voit donc, la destination de ce grade est toute spéciale, il est surtout utile en vue du professorat. Il ne faut pas dès-lors s'étonner des difficultés dont on l'a entouré : on a voulu ne le conférer qu'à ceux qui feraient preuve d'une véritable aptitude pour les sciences. Aussi, le nombre des aspirants à la licence ne peut-il être que fort restreint. On en jugera par les chiffres que voici. En remontant jusqu'à l'année 1853, époque où parut le règlement nouveau, qui a introduit d'importantes modifications aux programmes et à la nature des épreuves, nous trouvons pour la période classique 1853-1854, deux candidats à la licence seulement, un seul en 1854-1855, cinq en 1855-1856. Mais dans la dernière année scolaire, le nombre des aspirants s'est élevé à 13. J'ajoute, et c'est ce qui donnera au chiffre toute sa valeur, que les candidats étaient généralement bien préparés pour l'examen, car il n'y a pas eu moins de 10 admissions. Ce résultat porte avec lui sa signification. Tels sont les fruits de notre enseignement. Avais-je donc raison de dire qu'il n'avait pas souffert de l'institution des cours de sciences appliquées, qu'il s'était maintenu à cette hauteur dont il ne saurait descendre sans dommage ? Voici maintenant comment les épreuves ont été subies :

Deux sessions, qui ont lieu en novembre et en juillet, sont consacrées aux examens de la licence ; elles correspondent au commencement et à la fin de l'année scolaire ; mais c'est surtout dans la session de juillet, après la clôture des cours, que la plupart des candidats se présentent. Aussi, sur les 13 examens de licencié, un seul appartient à la session de novembre 1856, les 12 autres à celle de juillet 1857.

LICENCE ÈS-SCIENCES.

*Session de novembre* 1856. — L'unique candidat de la session de novembre 1856 se présentait pour obtenir le grade de licencié ès-sciences mathématiques. C'est M. Serbos, ancien professeur au collége de Castres, qui, pendant la dernière année scolaire, avait profité d'un congé qui lui avait été accordé, pour suivre les cours et les conférences de la Faculté. Il a été soumis successivement aux épreuves, écrite, orale et pratique.

Dans l'épreuve écrite, le candidat a montré qu'il possédait suffisamment les questions qu'il avait à traiter. Sauf quelques incorrections dans la rédaction et quelques lacunes dans la composition d'astronomie, l'épreuve a été jugée satisfaisante ; les examinateurs y ont pris une idée favorable de son savoir et de sa capacité. Ils ont surtout remarqué avec plaisir qu'il avait exécuté avec intelligence et avec soin une application relative à la question d'analyse ; ils n'ont donc pas hésité à l'admettre à subir l'examen oral.

Dans cette seconde épreuve, comme dans l'épreuve écrite, le jury a pu se convaincre que M. Serbos connaissait assez bien les questions qui lui ont été posées, pour les traiter à un point de vue théorique et pour en faire aisément les applications qui lui étaient demandées. Quoique ses réponses sur les diverses parties de l'examen aient été satisfaisantes, je dois dire que c'est la mécanique surtout qui lui a valu les éloges les plus mérités.

L'épreuve pratique se composait de deux parties distinctes, dont l'une, celle relative aux méthodes de calcul, a laissé quelque peu à désirer sous le rapport de l'exactitude du résultat obtenu. L'autre partie, dont le sujet avait été indiqué par un tirage au sort, consistait dans l'usage du cercle répétiteur : le candidat s'est convenablement acquitté de cette tâche et a prouvé qu'il savait manier avec intelligence cet important instrument astronomique.

En résumé, le jury a décidé unanimement que M. Serbos était très-digne du grade de licencié; il lui a délivré le certificat d'aptitude, avec deux boules blanches et une boule rouge. Ce qui lui manque encore et qu'il acquerra sans doute par une plus longue pratique de l'enseignement, c'est l'art, si nécessaire au professeur, d'exprimer ses idées avec la netteté et la précision qui sont les

premières qualités de toute exposition scientifique. Il n'en est pas moins vrai que le diplôme de licencié a été la juste récompense du travail, de l'assiduité et des progrès de cet intéressant jeune homme, que nous pouvons proposer comme modèle à nos futurs candidats. Peu de jours après, M. Serbos recevait une autre récompense, tout aussi méritée, et c'est M. le ministre qui la lui accordait en l'appelant à remplir les fonctions de professeur adjoint de sciences physiques au Lycée de Mâcon.

*Session de juillet* 1857. — J'arrive à la session de juillet dernier. Sur les 12 candidats qui se sont présentés, 4 se destinaient aux mathématiques, 6 aux sciences physiques, 2 aux sciences naturelles.

LICENCE ÈS-SCIENCES MATHÉMATIQUES.

Voici les noms des quatre candidats qui se sont présentés pour ce grade :

MM. Rouquet, répétiteur de mathématiques,

Sancery, professeur suppléant de mathématiques au Lycée de Toulouse,

Mas Saint-Guiral, ancien maître répétiteur au Lycée de Tours,

Frébault, maître répétiteur au Lycée de Toulouse.

L'épreuve écrite a été généralement satisfaisante ; c'est celle qui a donné le meilleur résultat. Une seule faute de quelque gravité a été signalée dans la première partie de la composition de M. Mas Saint-Guiral. Une autre, plus légère il est vrai, a bien été remarquée dans la composition de M. Sancery ; mais il a été facile de voir par l'ensemble du travail que ce n'était qu'une erreur matérielle tenant à la rapidité de la rédaction, par suite du peu de temps que les candidats avaient à leur disposition. La question proposée était accompagnée d'une application conduisant à un résultat important, laquelle a été heureusement effectuée. La deuxième partie de l'épreuve écrite, celle relative à l'astronomie, a été un peu moins bonne que la première : un seul candidat, M. Mas Saint-Guiral, y a complètement réussi, car il a fort bien traité les deux parties du sujet, tandis que les autres candidats se sont bornés à la première partie, considérant peut-être la seconde, à

tort assurément, comme dépassant les limites du programme de la licence. Ces diverses compositions se distinguent d'ailleurs par l'ordre, la méthode. Le style laisse quelquefois à désirer plus de clarté dans la rédaction, ou des expressions mieux appropriées au sujet à traiter; quelques négligences ont été remarquées. Somme toute cependant, les quatre candidats se sont acquittés avec assez de succès de cette première partie de leur tâche pour que le jury n'ait pas hésité à les admettre à subir l'épreuve orale, en assignant le premier rang à M. Sancery pour l'épreuve écrite.

Le résultat de l'épreuve orale a été très-inégal pour les divers candidats, beaucoup plus que celui de l'épreuve écrite; et ce qu'il y a de remarquable, c'est que leur classement a été bien différent dans ces deux épreuves. M. Mas Saint-Guiral, qui n'était que le quatrième dans la première épreuve, a conquis la première place dans la seconde, en montrant une supériorité marquée sur les autres candidats dans le calcul infinitésimal et dans la mécanique. M. Sancery a fort bien répondu en astronomie; mais, à notre grand étonnement, nous l'avons trouvé mal préparé pour deux parties importantes du calcul différentiel qu'il n'avait pas sans doute revues depuis longtemps; heureusement le calcul intégral lui a fourni l'occasion de se relever. M. Rouquet ne mérite que des éloges pour son examen oral; il s'y est placé au second rang. Ce jeune candidat, dont le zèle et l'assiduité avaient été vraiment exemplaires, a pleinement tenu ce qu'il promettait par son intelligence et par son travail. M. Frébault, qui avait débuté par de bonnes compositions écrites, ne s'est pas soutenu au même niveau dans l'examen oral. En usant de bienveillance à son égard, le jury a cru ne faire qu'un acte de justice, il lui a tenu compte de son succès dans la première épreuve et du trouble évident qui dans la seconde lui ôtait la pleine possession de lui-même.

L'épreuve pratique se composait de deux parties bien distinctes. La première partie consistait dans une application des méthodes de calcul : les quatre candidats sont arrivés au résultat demandé, mais avec cette différence que MM. Rouquet et Sancery n'ont commis aucune faute de calcul, tandis que le travail de MM. Mas Saint-Guiral et Frébault n'en était pas tout-à-fait exempt. La deuxième partie, dont la nature est déterminée par un tirage au sort, consistait dans un tracé géométrique. Ici M. Frébault a montré une

assez grande habitude de ce genre de dessin : l'épure qu'il a exécutée était sans contredit la meilleure de toutes ; aussi lui a-t-elle valu le premier rang pour cette épreuve.

Tels sont les résultats des trois épreuves, écrite, orale et pratique : ils ont amené les examinateurs à décider que les quatre candidats seraient admis au grade de licencié. Conformément aux instructions ministérielles qui assimilent les examens de la licence à un concours, le jury les a classés, par ordre de mérite, de la manière suivante :

MM. Mas Saint-Guiral, admis avec trois boules blanches ;
Rouquet, admis avec deux boules blanches et une boule rouge ;
Sancery, admis avec une boule blanche et deux boules rouges ;
Frébault, admis avec trois boules rouges.

LICENCE ÈS-SCIENCES PHYSIQUES.

Six candidats, comme je l'ai déjà dit, s'étaient inscrits pour la licence ès-sciences physiques. L'un d'eux, atteint, à ce qu'il paraît, d'une indisposition subite peu après la dictée du sujet de l'épreuve écrite, s'est trouvé dans la nécessité de se retirer. Un autre n'a remis qu'une composition insuffisante : négligeant beaucoup de faits et n'énonçant aucune loi, il s'est borné à donner quelques notions sur la partie théorique de la question proposée ; ce travail renfermait d'ailleurs d'assez nombreuses erreurs. Un tel résultat était bien suffisant pour entraîner l'ajournement du candidat, qui a été en effet prononcé.

Les quatre autres candidats ont fait d'assez bonnes compositions pour pouvoir être admis à l'épreuve orale. Ce sont :

MM. Grand, professeur de sciences physiques dans une des institutions de Toulouse ;
Barthélemy, professeur adjoint d'histoire naturelle au Lycée de Toulouse ;
Duprat, maître répétiteur et préparateur au même Lycée ;
Demeur, professeur adjoint de sciences physiques au Lycée de Tarbes.

Dans sa composition, M. Grand s'est fait remarquer par la clarté et la méthode avec lesquelles il expose les faits et la théorie. Tou-

tefois une omission de quelque importance a été signalée ; l'on a pu douter en outre qu'il ait senti toute la portée d'un principe sur lequel il s'appuie, bien qu'il l'ait convenablement employé. Son examen oral, inégal, selon les questions qui lui étaient adressées, a été satisfaisant dans son ensemble, sans donner lieu à aucune particularité qui mérite d'être citée. L'épreuve pratique se composait de l'analyse d'une monnaie d'argent, et de la préparation d'un corps composé. L'analyse a été exécutée lentement et avec un peu d'embarras, mais enfin le résultat a été obtenu ; la préparation a été convenablement faite. D'après le résultat général des diverses épreuves, M. Grand a été déclaré digne du grade de licencié, avec trois boules rouges.

M. Barthélemy n'a réussi qu'en partie dans l'épreuve écrite. Les faits et les lois sont heureusement exposés et développés, et il n'y aurait guère que des éloges à lui donner pour cette partie de son travail s'il n'avait omis de parler d'une de ces lois, et s'il n'avait traité incomplètement l'un des cas de la question proposée. Quant à la partie théorique, c'est celle qui a laissé le plus à désirer ; on a pu reconnaître que le candidat était encore peu familiarisé avec le système qu'il avait à expliquer. Dans l'examen oral sur la physique, on a remarqué avec regret le vague des idées et des expressions ; mais, je me hâte de le dire, M. Barthélemy a repris tous ses avantages en minéralogie, où il a fait preuve de connaissances réelles, et surtout en chimie, où on l'a vu résoudre avec facilité une question d'analyse, et répondre ensuite d'une manière fort satisfaisante sur une partie importante de la chimie organique. L'épreuve pratique lui avait assigné l'analyse d'une substance organique : le résultat matériel a été obtenu, mais sans être accompagné du calcul qui devait prouver que l'analyse était bonne. En appréciant l'ensemble des épreuves, le jury a pensé que M. Barthélemy pouvait être admis au grade de licencié, avec trois boules rouges.

M. Duprat expose bien ses idées : on a pu en juger par sa composition, où la théorie, proposée comme sujet de l'épreuve écrite, est expliquée d'une manière très-satisfaisante ; on a regretté seulement qu'un principe de cette théorie ne fût pas énoncé d'une manière assez claire. Dans l'examen oral sur la physique, il a prouvé qu'il sait beaucoup ; le résultat eût même été excellent s'il avait été

moins sobre de développements, s'il avait montré plus d'assurance, et s'il n'avait pas laissé à désirer sous le rapport de la précision. En chimie, après avoir manifesté d'abord un peu d'hésitation, il n'a pas tardé à se relever, en faisant preuve d'un savoir assez étendu ; il a bien répondu sur l'analyse chimique et sur la chimie organique. Il possède quelques connaissances en cristallographie, bien qu'il manque encore de pratique, et qu'on s'aperçoive qu'il a plus étudié dans les livres que dans la nature. Dans la dernière épreuve, ayant eu à faire une analyse et une préparation, il s'est bien acquitté de l'une et de l'autre partie de sa tâche. L'ensemble des épreuves ayant été reconnu satisfaisant, M. Duprat a été admis au grade de licencié, avec une boule blanche et deux boules rouges.

M. Demeur a débuté par une bonne composition. Son travail, qui lui a valu les éloges du jury, eût été meilleur encore sans une légère omission et quelques erreurs de langage, surtout si l'exposition des faits n'avait laissé à désirer sous le rapport de la méthode. L'examen oral sur la physique a été très-satisfaisant : M. Demeur s'exprime bien, il a de l'assurance. En chimie, il a montré les mêmes qualités, en résolvant très-convenablement une question d'analyse assez compliquée. S'il a faibli en minéralogie sur certains points, il s'est relevé bientôt après sur d'autres. Trois préparations lui étaient échues pour l'épreuve pratique, il les a exécutées avec succès. Le résultat final de l'examen ne pouvait pas être douteux : M. Demeur a été jugé très-digne du grade, avec une boule blanche et deux boules rouges.

Après avoir délibéré séparément sur l'admission des divers candidats, le jury avait à les classer par ordre de mérite :

Le premier rang a été assigné à M. Demeur, avec la mention *bien ;*

Le second à M. Duprat, avec la mention *bien ;*

Le troisième à M. Grand, avec la mention *assez bien ;*

Le quatrième à M. Barthélemy, avec la mention *assez bien.*

### LICENCE ÈS-SCIENCES NATURELLES.

Les deux candidats qui se sont présentés pour ce grade ont prouvé, dans l'épreuve de la composition, qu'ils ne sont pas étrangers aux remarquables travaux qui ont été publiés dans ces

derniers temps, soit en Belgique, soit en Allemagne, soit dans notre pays, sur le sujet qui leur était proposé. Malheureusement tous deux n'ont traité qu'une partie de la question; l'autre partie, qui avait bien son importance, a été complètement passée sous silence. Cette lacune regrettable n'aurait pourtant pas empêché les examinateurs d'admettre les deux candidats aux épreuves subséquentes, si l'un d'eux, que nous comptons d'ailleurs au nombre de nos élèves les plus distingués, eût apporté plus de soin à sa rédaction. C'est avec regret qu'ils ont cru devoir ajourner ce jeune candidat dont ils connaissaient l'aptitude pour les sciences naturelles.

L'autre candidat, M. Robert, surveillant général au Lycée Louis-le-Grand, dont la composition n'était pas plus riche de faits, mais était rédigée en meilleur style, a été autorisé à subir l'examen oral, le jury se réservant toutefois de n'émettre son jugement sur la valeur réelle de ses connaissances qu'après la nouvelle épreuve.

En géologie, M. Robert a paru ne posséder que la partie élémentaire; prenant en outre un peu trop à la lettre l'absence de la minéralogie sur le programme, il a négligé les notions indispensables que cette dernière science fournit à la première. Mieux préparé pour la botanique, il a montré qu'il s'était livré à des études sérieuses, sinon approfondies, sur cette branche des sciences naturelles; il faut noter pourtant qu'après avoir répondu d'une manière satisfaisante à plusieurs questions qui n'étaient pas exemptes de difficultés, il s'est trouvé embarrassé pour assigner les caractères d'une des grandes familles des plantes. La zoologie lui a fourni l'occasion de se relever très-heureusement : il a fort bien traité une question importante, qui est à l'ordre du jour parmi les zoologistes de tous les pays, et il a fait preuve de connaissances suffisantes en anatomie comparée et même en anatomie philosophique. Cependant le professeur de zoologie a cru s'apercevoir, et le candidat lui-même a avoué, qu'il n'était pas bien au courant de plusieurs beaux travaux dus à des savants étrangers, et qui ont pris définitivement place dans la science.

Quant à l'épreuve pratique, elle n'a donné qu'un résultat peu satisfaisant en ce qui concerne la géologie: le candidat s'est montré faible sur la détermination des roches. Il a beaucoup mieux réussi en botanique : là il a montré qu'il n'était pas étranger aux études

microscopiques, et si l'épreuve n'a pas été brillante, elle a prouvé du moins que le candidat était suffisamment exercé.

En résumé, les diverses épreuves ont révélé chez M. Robert des connaissances incomplètes en géologie, suffisantes en botanique, solides et étendues en zoologie. C'est la zoologie qui lui a incontestablement mérité la note *bien*, et c'est à elle qu'il doit l'avantage d'avoir été admis au grade auquel il aspirait.

Tels sont les résultats des examens de la licence pendant la session de juillet dernier. On voit qu'il y a lieu d'en être satisfait, puisque sur les douze candidats qui se sont présentés, nous ne comptons pas moins de neuf admissions, savoir : quatre à la licence ès-sciences mathématiques, quatre à la licence ès-sciences physiques, une à la licence ès-sciences naturelles. Il n'est pas inutile de faire observer que parmi les neuf candidats jugés dignes du grade, huit avaient suivi les conférences préparatoires à la licence. Ce fait seul montre tout le fruit que ces jeunes gens ont retiré des manipulations et des exercices pratiques de la Faculté.

Autant j'ai cru devoir arrêter votre attention sur les examens de la licence, autant il me paraît superflu d'entrer dans de longs développements sur les autres examens, dont les résultats n'ont rien offert qui fût absolument inattendu.

Quelques mots d'abord sur ceux des élèves de l'Ecole des sciences appliquées annexée à la Faculté. Le certificat de capacité auquel ces jeunes gens aspirent suppose qu'à la fin de chacune des deux années d'études ils ont répondu d'une manière satisfaisante sur les matières qui leur ont été enseignées. Huit de nos élèves se sont présentés au mois d'août pour subir le premier examen. Les diverses épreuves auxquelles ils ont été soumis n'ont pas donné de résultat supérieur à la moyenne jugée nécessaire pour l'admission ; elles ont même déterminé l'ajournement de trois d'entre eux dont elles ont révélé la faiblesse. Les cinq autres élèves les ont soutenues avec plus de succès, et ils seront admis plus tard à subir le second examen, ce sont :

MM. Bila, Daussonne, Miélot, Fontenilles, Arnal.

Ce serait ici le lieu de rappeler les secours nombreux que ces jeunes gens ont trouvés pour leur instruction scientifique et littéraire, soit à la Faculté des sciences, soit à la Faculté des lettres, soit à l'Ecole municipale des Beaux-Arts et des sciences industrielles.

Mais plus que tout autre je dois aujourd'hui ménager vos moments ; et puisque vous voulez bien me prêter une bienveillante attention, ce serait mal y répondre que de m'exposer à en abuser. Je n'ai qu'un regret, c'est de ne pouvoir dire tout ce qui est dû aux divers professeurs chargés du nouvel enseignement. Que chacun, dans l'accomplissement de cette tâche, ait apporté du zèle et du dévouement, c'est ce qui n'étonnera personne. M. le Recteur a été heureux de signaler à M. le Ministre ce bon concours de tous; et quant à moi, j'ai reçu la douce mission de transmettre à mes collègues et collaborateurs le témoignage de satisfaction du chef de l'Université.

Il ne me reste plus qu'à faire une revue rapide des résultats des examens du baccalauréat ès-sciences. Le nombre total des candidats, pour les trois sessions réunies, a été de 369; c'est 96 de moins que l'année précédente. Cette diminution pouvait être prévue : elle s'explique naturellement par l'accroissement du programme, qui, incomplet encore pendant les deux premières sessions de l'année scolaire 1855-1856, ne reçut tout son développement que dans la session de juillet 1856. Et en effet, on s'était porté en foule vers le baccalauréat ès-sciences pendant la première période ; on voulait se soustraire à tout prix à l'application du programme intégral. Ainsi, la session de décembre avait donné lieu à 173 inscriptions, celle d'avril à 148, tandis que celle de juillet, la grande session de l'année, inférieure cette fois pour le nombre à chacune des deux autres, voyait son contingent descendre à 144. Ce qui achèvera de démontrer que les sessions de décembre 1855 et d'avril 1856 étaient vraiment exceptionnelles, c'est qu'en comparant sous le rapport numérique les deux sessions correspondantes de juillet 1856 et 1857, on trouve que l'avantage reste à cette dernière avec un excédant de 51 inscriptions; car le chiffre des inscriptions, qui était seulement de 144 en juillet 1856, est monté en juillet 1857 à 195. C'est donc seulement depuis juillet 1856, c'est-à-dire depuis la cessation des mesures transitoires, que nous avons été à l'abri de ces fluctuations fréquentes produites par les changements du programme, et que l'équilibre résultant de l'état normal a pu s'établir.

Nous nous consolons du reste aisément de cette diminution du nombre des candidats, car si nous en avons eu moins, ils ont été meilleurs. C'est ce que prouve le chiffre des réceptions qui,

après avoir été pendant les deux années précédentes de 35 sur 100, s'est élevé cette fois à 38.

L'épreuve écrite revendique, comme toujours, la plus grande part dans le chiffre des ajournements : 170 candidats sur 369 ont échoué à cette épreuve. Sur ce nombre, 47 avaient fait une version latine insuffisante, 47 une mauvaise composition de mathématiques ou de physique, 76 n'avaient pas mieux réussi pour la version que pour la composition scientifique. Par ce dernier résultat on voit que ceux qui sont mal préparés pour la partie littéraire ne le sont pas mieux généralement pour la partie scientifique ; ils ne négligent pas seulement les auteurs latins ou français, ils ne font guère qu'effleurer de même les autres parties du programme, se faisant dès-lors une étrange illusion s'ils espèrent obtenir nos suffrages. Sur quoi donc comptent-ils ? C'est sans doute sur quelque heureux hasard, qui pourra, pensent-ils, amener pour eux le petit nombre de questions qu'ils possèdent. C'est assez dire quel est le sort de pareilles candidatures. Ces élèves apprennent enfin, un peu tard il est vrai, que les études sérieuses ne sont pas seulement la voie la plus sûre pour réussir à l'examen, mais encore la plus courte.

Les compositions sont merveilleusement propres à faire distinguer les préparations sérieuses des préparations hâtives et artificielles. Nous voyons, en effet, que lorsqu'elles sont satisfaisantes elles sont presque toujours suivies de l'admission des candidats. Ainsi, sur le nombre total de 369 candidats, nous en comptons 170 ajournés pour cette première épreuve et 199 qui y ont réussi : or il est arrivé que 13 de ces 199 candidats, qui l'avaient subie d'une manière très-satisfaisante et qui à ce titre avaient mérité une boule blanche, ont été tous jugés dignes du grade sans exception.

Quant à l'examen oral, considéré pour l'ensemble des candidats, il a produit 58 autres ajournements qui ont réduit le nombre des admissions à 141 ou à une proportion de 38 sur 100.

Mentionnons la catégorie des candidats déjà pourvus du diplôme de bachelier ès-lettres. Il y en a eu 40, sur lesquels 32 ont été admis aux épreuves orales, et 23 admis définitivement. 23 admissions, ce n'est pas assez ; nous nous attendions à mieux que cela. Nous tenons sans doute grand compte des épreuves littéraires et par conséquent du baccalauréat ès-lettres qui les représente, mais à la condition que ce ne sera pas au détriment des études scienti-

fiques. Les sciences veulent aussi avoir leur part, et c'est justice; car comment resterait-on indifférent aux merveilles qu'elles enfantent, aux utiles services qu'elles rendent chaque jour, services trop éclatants pour ne pas frapper tous les yeux ? Fontenelle disait : « On traite volontiers d'inutile ce qu'on ne sait point, c'est » une espèce de vengeance, et comme les mathématiques et la » physique sont généralement inconnues, elles passent assez » généralement pour inutiles. » Rendons justice à notre époque : cette observation n'est plus applicable au même degré. Les sciences n'ont plus l'air sauvage pour personne; elles n'en sont plus à demander le droit de cité, elles l'ont noblement acquis. Que nos jeunes candidats les abordent donc avec confiance, ils seront dédommagés de ce qu'ils auront fait pour elles. C'est par ces études sérieuses qu'ils atteindront sans peine à nos diplômes, et qu'ils mériteront d'être cités honorablement comme ceux dont je vais proclamer les noms.

La Faculté a décerné la mention *bien* à 5 candidats, qui sont :

MM. Laurens (Marie-Saint-Etienne),
Grenier (Pierre),
Swiencki (Apollinaire-Léon-Alfred),
Gaye (Joseph-François-Eugène),
Clary-Bousquet (Louis-Emile-Edmond).

La mention très-bien n'a été accordée qu'une fois, elle l'a été au jeune Dombre (Paul-Louis), pour qui ce beau succès était le prélude d'un autre plus brillant encore, car, peu de temps après, il subissait l'examen de l'école de Saint Cyr et méritait d'être placé le troisième sur la liste générale d'admission.

Il importait de recueillir avec soin les résultats de la partie littéraire de l'examen oral, afin qu'on vît bien quelle importance nous y attachons. Nous trouvons que cette épreuve a valu une boule blanche à 27 candidats, sur lesquels 22 ont été jugés dignes du grade, tandis que sur 16 candidats qui avaient reçu une boule noire pour cette même épreuve, un seul a été admis. Ces deux faits ont une signification identique et conduisent à la même conclusion; ils doivent rassurer les amis des lettres sur la part que nous leur faisons dans l'examen.

On le voit donc, l'élément littéraire est toujours l'objet particulier de notre attention; nous tenons à ce que l'on sache bien

que c'est une partie essentielle des épreuves du baccalauréat ès-sciences. Pour ceux qui s'en tiendraient aux apparences, le nom du grade pourrait être une étiquette trompeuse ; parce que c'est un grade scientifique, on pourrait être tenté de supposer que les lettres n'y sont représentées que pour la forme, ou que du moins elles y occupent une bien petite place. Ce serait là une erreur qui devrait disparaître devant l'évidence des faits. C'est à unir, dans une juste mesure, la science et les lettres que sont employés nos soins assidus : ainsi le veut leur intérêt commun, non moins que les instructions qui nous sont tracées. On peut donc espérer que le but de tant d'efforts sera atteint.

Faut-il encore de nouveaux motifs pour nous porter à attendre d'heureux fruits d'une telle alliance ? Nous les trouverions dans les enseignements qui nous viennent des maîtres de la science, car ils sont les premiers à donner l'exemple de la culture des lettres, comme nous avons pu en juger tout récemment encore. Qu'avons-nous vu, en effet, et nous permettra-t-on de le rappeler ? L'un d'eux, et c'est le doyen de l'Académie des sciences, dont la grande renommée n'est pas seulement due à une longue suite d'importants travaux d'astronomie et de physique, mais aussi à un brillant professorat, à de profondes recherches d'érudition, à l'élégance et à la pureté du style qui règnent dans ses ouvrages, nous l'avons vu appelé à prendre place au sein de l'Académie française, heureuse de s'associer, selon sa noble coutume, un savant dont le nom s'ajoute à ceux des Fontenelle, des d'Alembert, et à tous ces noms célèbres dont s'honoraient plusieurs Académies à la fois ? Rendons aussi hommage, puisque l'occasion s'en offre ici, à ce beau génie, enlevé naguère aux sciences mathématiques qui en attendaient encore des découvertes et dont la perte se mesure à l'admiration qu'il fait naître. L'illustre Cauchy aimait et cultivait les lettres latines et les lettres françaises auxquelles il avait dû ses premiers succès ; car de brillantes études littéraires lui avaient fait décerner par l'Institut la couronne réservée à l'élève des Ecoles centrales qui s'était le plus distingué dans les humanités ; et c'est lui qui, vers la fin de sa carrière, lisait, dans une réunion des cinq Académies, une pièce de vers français sur l'astronomie qui n'était pas indigne d'un tel auditoire.

Voilà les exemples que nous donnent ces hommes qui ont porté

si haut la gloire scientifique de la France. Ne suis-je donc pas fondé à dire que la science et les lettres peuvent accomplir leur œuvre en restant unies, et loin de se nuire se prêter un mutuel appui ? Si l'on craignait encore pour l'avenir des études littéraires, comment ne pas se rassurer en voyant les destinées de l'instruction publique entre les mains d'un ministre que les lettres inspirent toujours si bien, en qui se montre cette heureuse et féconde alliance du savoir et du goût qu'il faut compter parmi les plus glorieuses traditions de la magistrature française? La cause des lettres ne trouve-t-elle pas ici même un de ses plus dignes représentants dans l'homme éminent que la haute magistrature a également donné à l'Université, qui, placé à la tête d'une Académie si importante, rehausse par l'autorité d'un tel passé des fonctions déjà fort élevées, y apportant en outre cette noble et délicate bienveillance dont il m'a été donné de connaître tout le prix ?

## Rapport de M. Sauvage, doyen de la Faculté des Lettres, sur les travaux de l'année scolaire 1856-1857.

Messieurs,

L'année dernière, à pareil jour, au moment où j'avais l'honneur de vous rendre compte des travaux accoutumés de la Faculté des Lettres, le nouveau système d'enseignement secondaire, ayant subi une pratique de quatre années, venait de toucher au terme de son épreuve. Jamais, peut-être, l'intérêt de cette séance n'avait été, à ce point de vue, plus solennel, car, dans le même temps, au chef-lieu de toutes les Académies de l'empire, comme au milieu de nous, les Facultés des Lettres et les Facultés des Sciences, après avoir, jusque-là, marqué de leur sanction chacune des phases de cette période, apportaient, cette fois, le dernier bulletin de leur contrôle. L'expérience était donc complète à tous égards, et l'autorité publique, au moyen des documents qu'elle était à même de puiser à une double source, se trouvait tout-à-fait en mesure d'apprécier les avantages comme les inconvénients, et d'aviser en conséquence. Toutefois, le nouveau chef de l'instruction publique ne s'est point hâté. Etranger, non certes au fond des choses, mais au maniement

spécial de ce département, il a regardé comme un devoir, tout en écoutant, au dehors, les bruits d'un débat qui durait encore, de former, lui-même, ses idées et ses opinions, par de laborieuses études, jusqu'à ce qu'il se sentît la force de discuter les problèmes qui demandaient une solution.

Le temps donné à ces sages lenteurs n'aura pas été perdu, Messieurs, car de la méditation qui les a fécondées, devaient sortir, sans trop de retard, sans aucune ambition, d'ailleurs, sans aucun appareil de réforme, les améliorations les plus sages, mais pratiquées d'une main si discrète dans toute l'économie du système, qu'on a d'abord quelque peine à les y apercevoir : améliorations toutefois si importantes et si capitales, que l'élément littéraire qui était surtout en cause, et peut-être en péril, doit se trouver provisoirement satisfait, et que toutes les parties du contrat peuvent considérer, pour un temps, comme très-plausible, cette nouvelle transaction entre les besoins accidentels de la société contemporaine et les éternels besoins de l'esprit.

Mais je ne veux point anticiper, et comme j'aurai lieu, tout-à-l'heure, d'examiner, dans quelques-uns de leurs détails, ces modifications si heureuses, ces accommodements si habiles, je n'ose pas dire si adroits, je vais d'abord reprendre l'ordre habituel de ce compte-rendu.

De l'exposé qui précède il résulte que, dès la fin du dernier exercice, l'enseignement secondaire a dû reprendre sa marche accoutumée, et qu'il l'a continuée pendant toute l'année scolaire dont j'ai précisément pour objet aujourd'hui de vous présenter les résultats, au point de vue de la Faculté des Lettres. Mais avant de les mettre sous vos yeux, et afin qu'il vous soit plus facile d'en mieux saisir le rapport avec ceux que j'ai eu, tous les ans, l'occasion de constater, depuis que le principe de la bifurcation est en vigueur, je placerai ici quelques chiffres où se trouve résumée, avec la précision qui leur est propre, l'histoire de ces cinq dernières années. Les chiffres, Messieurs, sont toujours les uniques touches de mon sujet, et c'est de là seulement que je puis tirer quelques notes.

Avant l'introduction du nouveau système, il n'y avait pas annuellement, pour toute la France, plus de 1,200 ou 1,500 candidats au baccalauréat ès-sciences. Une année après l'établissement

du régime qui a fait aux études scientifiques la part que vous connaissez, ce nombre s'est élevé à plus de 4,000 : dans le même temps, et par l'effet naturel du contre-coup, le chiffre des candidats au baccalauréat ès-lettres qui, jusque-là, avait dépassé 9,000, s'abaissait aussitôt de près de moitié, et descendait à 4,800.

L'effet de la même influence paraîtra plus sensible encore et plus brusque, si le rapprochement s'établit entre la Faculté des Lettres et la Faculté des Sciences de Toulouse.

A la fin de l'année scolaire 1851-52, j'ai pu constater, ici même, que dans le cours de cet exercice, la Faculté des Lettres avait dû procéder à plus de 1,000 examens, contre 88 seulement que la Faculté des Sciences avait eu à enregistrer pour la même période. Or, dans l'année qui a immédiatement suivi, sous les conditions nouvelles, il s'est trouvé, tout compte fait, que près de 300 candidats faisaient défaut à notre dernier chiffre, *desiderabantur*, comme eût dit un Latin, et que la Faculté des Sciences, au contraire, en avait gagné près de 200.

Nous ne sommes pas descendus aussi vite, il est vrai, que le grand chiffre collectif dont je faisais mention tout-à-l'heure, et la Faculté des Sciences n'est pas non plus montée dans la même proportion : dans le ressort de cette Académie dont les instincts ont toujours été littéraires, il était naturel que l'entraînement des nouvelles mesures trouvât plus de résistance; mais si l'abaissement a été moins rapide, l'effet définitif devait plus tard être le même. Le mouvement en sens inverse s'est, en effet, continué, durant trois exercices, jusqu'au moment où les deux chiffres se sont, pour ainsi dire, rencontrés et mis en équilibre, le nôtre, pour s'arrêter enfin et se maintenir depuis au même niveau, celui de la Faculté des Sciences, pour déchoir et descendre à son tour.

Maintenant, comment est-il possible d'expliquer des vicissitudes aussi frappantes, des alternatives de chiffres aussi soudaines, entre deux Facultés, deux examens, deux diplômes? Faut-il croire, en traduisant les nombres par des idées, *que le monde physique a tué tout-à-coup le monde intellectuel* (1), et que, sous l'influence du nouveau plan d'études, le culte des intérêts positifs aura gagné tout le

(1) Discours de M. le Ministre au concours général.

terrain qu'auraient désormais perdu la culture désintéressée de l'esprit et le développement libéral des intelligences ? Je laisse sans réponse la question morale, on le sent bien, parce qu'elle est évidemment beaucoup trop au-dessus de mon sujet; mais je suis bien sûr, quant à la différence des chiffres proprement dits, que le nouveau système n'en est pas aussi responsable qu'on le pense, et qu'elle peut se déduire, en grande partie, de quelques circonstances qu'il vaut la peine de noter, et de la coïncidence surtout d'une bien belle et bien noble cause. Je tiens beaucoup à cette dernière explication, non certes parce que je l'ai déjà donnée, mais parce qu'elle est toute patriotique et toute française.

Dans le décret qui a institué le nouvel enseignement des lycées, il y a une disposition tout-à-fait distincte, et dont il me semble que l'intention particulière n'a pas été assez remarquée. C'est celle qui dispense les candidats au baccalauréat ès-sciences de produire, à l'avenir, le diplôme de bachelier ès-lettres : première circonstance, vous le voyez, qui aurait pu précéder ou suivre le nouveau plan d'études, comme elle l'a accompagné, et dont le double effet dut être cependant d'abaisser immédiatement notre chiffre et d'élever celui de la Faculté des Sciences.

Généralement appliquée, cette mesure peut avoir une gravité que moins que personne je songe à dissimuler; mais il est évident, et c'est là mon point de vue, que, dans la pensée du décret, elle se liait à une obligation, alors toute nouvelle, qui devait bientôt être imposée à cette partie de notre jeunesse qui recrute les grandes écoles du gouvernement. A quelques mois, en effet, du 10 avril, date du décret, les départements de la guerre et de la marine, d'accord avec celui de l'instruction publique, arrêtaient de concert une mesure par suite de laquelle les candidats aux grandes écoles seraient tenus de justifier du diplôme de bachelier ès-sciences. Enfin, Messieurs, vers le même temps, la guerre devenait imminente. Trois causes au lieu d'une, et qui suffisent à expliquer comment, dans ce glorieux cycle triennal, qui remplira quelques-unes des plus belles pages de notre histoire, les chiffres des deux Facultés se sont plutôt mêlés que combattus.

Notre nation, Messieurs, a surtout deux instincts, deux talents, deux passions. *Race valeureuse et bien disante*, elle affectionne, par-dessus tout, la parole et l'épée. *Duas res*, dit un ancien, *indus-*

*triosissimè persequitur : rem militarem et argutè loqui* (1). Eh bien, pour le moment, notre jeunesse avait choisi la meilleure part. Aussi, la voyait-on, presque en même temps, sur le seuil des Facultés des Sciences, à la porte des écoles, ou sur les chemins qui menaient aux champs de bataille. C'est alors surtout que le chiffre de la Faculté des Sciences dut s'élever à des proportions qu'il n'avait pas encore connues, tandis que le nôtre devait s'abaisser, ou plutôt, car les Lettres aiment par excellence la matière de l'Epopée, tandis que le nôtre aspirait à descendre.

Ces remarques, Messieurs, pour être mêlées de quelque émotion, de quelque ambition peut-être, n'en sont pas moins fondées. J'ai du moins lieu de le croire, car les effets de toutes les coïncidences que j'ai notées sont frappants.

C'est au début de l'exercice 1853, que, sur les deux listes, commence, d'un côté, le déclin, de l'autre, l'accroissement. C'est à la fin de 1855, date à jamais héroïque qui clôt la guerre, alors que les remparts de Sébastopol satisfont, en tombant, à la civilisation qu'ils avaient bravée, que notre déclin s'arrête. C'est à la fin de 1856, date glorieuse qui scelle la paix, que celui de la Faculté des Sciences commence à s'opérer. Au terme de l'année que je discute, nous gardons encore notre niveau ; au terme du même exercice, la Faculté des Sciences compte déjà près de 100 candidats de moins. Ajoutons, pour compléter ma preuve, que, dans le cours de cette même période de trois ans, près de 200 bacheliers ès-lettres viennent se présenter, chose alors tout-à-fait rare, à la barre de la Faculté des Sciences, pour lui demander un diplôme.

Du reste, s'il était possible que l'esprit français, trop exclusivement cultivé par la science, eût souffert quelque dommage, alors que notre jeunesse courait à cet épisode d'honneur, il n'y aurait pas de quoi s'alarmer ; nous avions des réserves, et c'est surtout en cette monnaie que la France est assez riche pour payer sa gloire.

Ainsi, on le voit, tout n'est pas dit, quand les chiffres ont parlé, et eux aussi ont quelquefois besoin d'un commentaire. J'espère que cette assemblée sera cette fois de cœur et d'âme pour le mien.

J'ai donné tant de place à ces premières considérations, que je suis maintenant obligé, en rentrant dans mon véritable sujet, d'aller

(1) Caton l'Ancien, *Orig.*

vite, de courir, pour ainsi dire, même sur la session du mois d'août, celle pourtant à laquelle je fais, d'ordinaire, la plus grande part dans ma discussion, parce qu'elle est la plus importante de l'exercice, parce que, à elle seule, elle en exprime toute la substance, en contient tout le sens, en porte tout le poids, et, pour ainsi dire, toutes les destinées. Mais, encore une fois, obligé de me restreindre, je ferai un choix sévère entre tous les aspects sous lesquels ils serait possible de l'envisager, dussé-je quelquefois prendre le côté plaisant, pour avoir plus sûrement le côté sérieux : *Ridiculum acri.....*

287 candidats s'y sont présentés, nombre en lui-même fort considérable, un peu moindre toutefois que celui de la même session de l'an dernier. Il y a tout lieu de croire que les défaillants appartiennent à cette classe de nomades que je me souviens d'avoir autrefois étudiée. Il y a, par exemple, tel établissement du ressort dont les candidats se sont partagés cette fois en trois couples, pour aller interroger le sort dans divers sanctuaires, de préférence, les plus éloignés. Il est possible, à la rigueur, que ce soit par instinct de curiosité et d'humeur voyageuse :

Volontiers on veut voir une terre étrangère (1).....

mais ne serait-ce pas, plutôt, par une inspiration de conscience :

Volontiers gens boiteux haïssent le logis (2).....

Quelques-uns n'ont pas rompu leur ban tout entier, laissant seulement le chef-lieu pour la succursale. Le calcul n'était peut-être pas mauvais. En voyageant on s'humanise; le juge qui change d'horizon, peut bien aussi changer d'humeur et même de jurisprudence ; sévérité en deçà du Lot, indulgence au delà..... Qui peut, hélas ! répondre de son identité, d'un moment, d'un lieu, d'une situation à l'autre ?

Quoi qu'il en soit, sur ces 287 candidats, il y en avait 224 qui abordaient l'examen pour la première fois. C'était une bonne enseigne pour la session et qui ne s'est pas démentie. Cela voulait dire,

(1) Lafontaine, liv. X, fab. III.
(2) *Id. ibid.*

à peu d'exceptions près, qu'il y avait, cette fois, en présence du programme, 224 études régulières et consciencieuses. Aussi y a-t-il paru aux résultats, car les admissions ont eu lieu dans la proportion de 43 p. 100, c'est-à-dire de plus des $^2/_5$, de près de moitié: proportion, il est vrai, tout-à-fait identique à celle de l'an dernier, à la même session, mais accompagnée de circonstances qui nous permettent de croire que, dans le cours de cet exercice, le niveau des études du ressort s'est notablement élevé : témoin la qualité des suffrages, et le nombre, plus considérable qu'il ne l'avait encore été, des mentions obtenues. Il devait en être ainsi, car sur les 287 candidats inscrits, 255, autant qu'une notoriété toujours volontaire peut l'établir, appartiennent à l'enseignement des lycées, des colléges communaux, des petits séminaires ou des maisons religieuses fortement organisées. Il n'y avait donc pas, cette fois, ou, presque pas, de ces candidats d'aventure qu'on improvise et qu'on fait de toutes pièces pour l'opportunité d'une session. Aussi, sur 125 admissions, 120, c'est-à-dire presque toutes, reviennent aux quatre catégories d'établissements que je viens de nommer. Restent 5 diplômes à distribuer entre 32 candidats d'origine ignorée. Il est évident que l'inconnu a perdu ici son prestige, et qu'il n'y a pas lieu d'appliquer la maxime : *Omne ignotum pro magnifico.*

Mais si les résultats de cette session accusent des études plus fortes, par quel côté le sont-elles, et de quelle nature est la preuve? Je ne doute pas, Messieurs, que ce ne soit du côté de l'élément classique proprement dit, dont le succès s'exprime par 104 boules blanches contre 12, que l'élément scientifique a obtenues. Il est vrai que les sciences ne sont pas là sur leur véritable terrain. En cette matière, d'ailleurs, on ne procède guère par terme moyen ; le candidat sait ou ne sait pas ; il n'y a presque pas de milieu. Les mathématiques ont au moins cela de commun avec la poésie, qu'elles n'admettent *pas de degré du médiocre au pire.*

Du reste, c'est très-sérieusement que j'ai fait le calcul que je viens de vous présenter. Je n'ai point reculé devant ce qu'il semblait y avoir de puéril, à additionner, à rapprocher, à comparer des boules entre elles; je n'ai pas cru que ce fussent là de vains mots et qui ne sentaient que l'école. Une boule blanche, attribuée à une explication grecque ou latine; une boule noire, donnée à la

physique ou à la géométrie, tout cela peut faire sourire les hommes frivoles ; mais pour les hommes graves et attentifs au mouvement de nos mœurs, c'est une statistique sérieuse et qui a bien sa portée et son sens. Toutes les peintures de notre société ne descendent pas des piquantes censures du théâtre, ou des vives réclamations de la chaire, ou des malignes allusions du fauteuil académique. Je me persuade que ce qui se passe devant notre juridiction veut aussi dire quelque chose; je crois que le baccalauréat est aussi une expression, un écho qui vaut la peine d'être entendu et d'être interrogé :

..... *In tenui labor, at tenuis non gloria.*

Voilà pourquoi j'apporte encore volontiers cette autre preuve que j'ai annoncée, de l'élévation du niveau de nos études, en proclamant les noms de ceux de nos candidats qui se sont montrés meilleurs entre les bons, et qui ont mérité l'honneur d'une mention publique.

En attendant que chacun reconnaisse les siens, il sera permis, j'espère, à une amitié de vieille date, de couvrir des premières acclamations le nom du jeune *Edmond Caze*, élève de notre magnifique et brillant lycée, et qui vient ouvrir ce bulletin d'honneur... Heureux le fils dont la naissante renommée est moins saluée comme un titre personnel que comme un écho de famille; mais plus heureux le père, quand il voit s'associer à un tel bonheur l'estime reconnaissante et sympathique de toute une cité !

Vient ensuite une longue liste, la plus longue, jusqu'ici, que j'aie eu occasion de produire, de lauréats bien modestes encore, mais que la célébrité attend peut-être, *superum ad lumen ituros* (1), et dont je serais heureux d'avoir suscité l'avenir par ce premier coup de clairon. On peut, du moins, être bien sûr qu'ils sont déjà l'honneur de leurs colléges et l'orgueil de leurs familles. Il est temps de nommer :

MM. Jules Lacarrière, élève du petit séminaire de Sarlat ;
Jean-Pierre Lézeret, élève du collége de Figeac ;
Auguste Gillis, élève du collége de Pamiers ;

(1) Virgile, *Æneid.*, VI.

Guillaume Rigambert, élève du collége de Villefranche-d'Aveyron ;
Casimir Delvolvé, élève du collége de Pamiers ;
Edmond Tappie, élève du lycée de Tarbes ;
Eugène Pagèze de Saint-Lieux, élève du collége Sainte-Marie, à Toulouse ;
Paul Gorguos, élève du collége de Pamiers ;
Paul Alberny, élève du petit séminaire de Toulouse ;
Eugène Mabit, élève du lycée de Rodez ;
Eugène Lacombe, élève du même lycée ;
Achille Léger, élève du lycée de Cahors ;
Paul Armand, élève du même lycée.

Ainsi, Messieurs, dans le ressort de cette Académie, l'enseignement officiel et l'enseignement libre, sous leurs différents noms et leurs significations diverses, ont chacun leur relief sur cette liste de lauréats d'élite. Ils s'en partagent l'honneur et le renom, comme ils s'étaient déjà partagé, à chiffre presque égal, le succès des simples admissions. Depuis que l'instruction du 16 octobre ne me permet plus de faire moi-même cette attribution, et, en me privant quelquefois d'un plaisir, m'évite plus souvent peut-être un embarras, ne semble-t-il pas que le hasard, par la juste répartition qu'il a su faire jusqu'ici, eût voulu prendre soin de m'épargner le côté délicat de ma tâche :

L'or se peut partager, mais non pas la louange.

Tel a été, Messieurs, pour la section des lettres, le résultat de la session du mois d'août. Ainsi s'est vérifié ce que j'avais prévu, il y a cinq ans, qu'à cette fraction du moins des études, pourrait profiter la division que le nouveau plan venait d'introduire, et que le goût des lettres anciennes y serait sans doute ravivé par la séparation des éléments hétérogènes qui en altéraient la pureté.

Ce n'était donc pas là qu'étaient le mal et le péril; c'était bien plutôt de l'autre côté, dans cet autre isolement, celui-là moins heureux, où se trouvaient les élèves de la section scientifique. Au besoin, la faiblesse de leur épreuve littéraire dans les examens du baccalauréat ès-sciences, l'eût facilement établi. Sevrés, en effet, de l'aliment littéraire, par excellence; enlevés, dès l'issue de la

classe de quatrième, à l'étude commune des deux langues anciennes, profitaient-ils, du moins, une fois parvenus à la division supérieure, de l'enseignement littéraire commun, auquel on avait pris soin de les appeler ? L'expérience a prouvé, Messieurs, que, présents de corps seulement à ces exercices, ils n'y assistaient pas en esprit et en vérité, et qu'il y avait là, indépendamment du but compromis, une perte de temps considérable.

C'est à ce mal que les plus heureuses dispositions viennent de remédier, en l'attaquant à la fois par les deux bouts.

A l'avenir, dans la division de grammaire, commune à tous les élèves, quelle que soit leur destination ultérieure, l'étude du latin et celle même du grec commenceront plus tôt. Ainsi, quand ceux qui auront opté pour la culture scientifique, arriveront à la division supérieure, toujours *quatrièmes* par l'origine et par le nom, ils seront des *troisièmes* par le fait; ainsi, par cette simple modification, par l'effet de cette pieuse surprise faite à l'une des règles du plan d'études, il y aura comme un an de gagné sur le point de départ de la bifurcation, et l'enseignement distinct ne commencera, en réalité, qu'après une classe, qui, en gardant son nom, ce qui importe peu, possèdera toute la valeur, et pourra montrer toutes les vertus de la classe de *troisième*. Il me semble que les meilleurs esprits n'en demandaient pas provisoirement davantage.

Je ne sais si je me flatte, mais ma conjecture ne serait-elle pas confirmée par cette autre mesure qui, en vue de fortifier les études grammaticales dans les lycées de Paris, vient d'appeler de nouveau la *quatrième* ainsi renforcée, aux honneurs du concours général, et ne craint plus de la risquer dans ses périls ?

Ce n'est pas tout : pourvus alors d'une instruction plus solide, les élèves, sortis de cette classe, se trouveront, non-seulement plus capables de profiter des exercices littéraires qui leur ont été ménagés dans la division supérieure, mais un attrait particulier les y appellera, un intérêt les y retiendra. Candidats naturels du baccalauréat ès-sciences, ils sont désormais avertis que de bonnes réponses sur l'élément littéraire de leur examen, doivent avoir la valeur de quatre suffrages; ils savent maintenant, pour parler une langue qui leur est déjà familière, que cette condition de leur programme, bien remplie, est au succès qu'ils ambitionnent, c'est-à-dire à l'inconnue qu'ils cherchent, comme quatre est à dix.

Cependant, Messieurs, tandis que le candidat au baccalauréat ès-sciences est si doucement rattaché au gracieux banquet des lettres, le même charme est présenté, le même piége, dirai-je, est tendu à ceux qui ont déjà reçu cette première initiation, pour les attirer, à leur tour, au riche festin de la science. Le propre des nouvelles mesures est, comme on le voit, de procéder, moins par empire et par commandement, que par voie de séduction, et, pour ainsi dire, de captation.

J'ai vu le temps où, pour obtenir le grade de bachelier ès-lettres, pour forcer le sanctuaire où se délivrait l'heureux diplôme, il eût presque fallu, au préalable, être pourvu de celui de bachelier ès-sciences. C'était comme l'institut de Pythagore et de Platon où nul, dit-on, ne pouvait entrer, s'il n'était géomètre. A l'avenir, tant les nouvelles mesures sont animées d'un esprit favorable aux lettres, ce sera pour ainsi dire l'inverse, et il y aura une recette à peu près infaillible, — écoutez ! — pour obtenir le grade de bachelier ès-sciences; ce sera d'être déjà porteur de celui que donnent les lettres : quatre boules blanches, en représentation de la partie littéraire dont il sera, d'ailleurs, légalement dispensé, attendent, en effet, l'heureux possesseur sur le seuil de l'autre Faculté.

Une telle disposition, magnifique dans sa munificence, est surtout admirable dans sa pensée. Elle a évidemment pour objet, et l'administration supérieure ne s'en cache pas, d'inviter la jeunesse à conquérir les deux grades, c'est-à-dire, à ne plus séparer, dans l'éducation de son esprit, ces deux belles moitiés dont se compose l'unité de l'intelligence humaine.

Je suis malheureusement indigne, jeunes bacheliers ès-lettres, de vous parler de la beauté de cet autre but qu'on présente à votre ambition, et je ne pourrais vous en donner une idée, que par l'amertume d'un regret et le profond sentiment d'une lacune. Mais la douceur de sonder les mystères de la nature, *naturæ accedere partes*, doit être bien grande, puisque le chantre immortel des Géorgiques eût préféré ce bonheur à la gloire d'être le plus tendre, le plus harmonieux et le plus pur des poètes.

Comment, d'ailleurs, ne seriez-vous pas jaloux de montrer toute la valeur du titre que vous possédez, d'user d'un droit qui vous est donné de si bonne grâce, et d'exercer une aussi belle prérogative ? Quatre suffrages vous sont acquis pour une preuve

que vous n'avez même plus à faire ! C'est le premier gage d'un succès qui doit vous tenter par lui-même, c'est presque la moitié de la victoire avant la lutte, c'est l'épée de Brennus que vous pouvez jeter dans l'un des plateaux de la balance où se pèsera le sort de votre nouvel examen.

A plus forte raison voudrais-je ramener vers nous ceux qui, cédant à l'impatience d'aborder une carrière professionnelle, ont fait fausse route, en commençant par où il fallait finir. Ils ont oublié que les idées spirituelles et morales doivent entrer les premières dans l'intelligence, sous peine de ne pouvoir y pénétrer, quand la place sera prise par les dogmes de la physique ; ils n'ont pas compris que l'éducation doit primer la profession, et qu'une préparation générale importe beaucoup à une préparation particulière ; qu'il faut que l'esprit se conserve toujours plus grand que ses propres pensées, et que rien ne l'opprime, ne l'obstrue, ne le bouche, pour ainsi dire, comme une instruction spéciale. Prenez garde, leur dirai-je, de ressembler à ces mineurs qui, du sein de la terre où ils sont descendus (1), ne voient plus qu'un coin du ciel au lieu d'un vaste horizon, ou à la lampe du ver luisant qui laisse dans une obscurité profonde tout ce qui n'est pas le point unique qu'elle éclaire.

Voilà, Messieurs, ce que veulent dire ces quatre boules blanches qu'on fait briller aux yeux de la jeunesse, tantôt dans une perspective, et tantôt dans une autre ; c'est toute la magie de ces merveilleux changements ; ce sont là les hochets et comme les caresses des nouveaux programmes ; ce sont les fascinations derrière lesquelles une inquiète et bienveillante sollicitude a pris soin de cacher un but important et sérieux.

> .... *Ut pueris olim dant crustula blandi*
> *Doctores, elementa velint ut discere prima* (2).

Du reste, cette idée d'une nouvelle distribution des suffrages exprimés par des boules est comme le fond et l'âme des récentes

(1) J'emprunte volontiers l'image et l'expression au remarquable discours que M. Moët, inspecteur d'Académie en résidence à Auch, a prononcé à la distribution des prix du Lycée de cette ville.

(2) Horace, sat. 1-1-25.

dispositions. On l'y retrouve partout et toujours au service des études classiques qu'on veut absolument relever à tout prix.

Autrefois, je veux dire dans le dernier programme qui est maintenant bien vieux, les auteurs grecs, latins et français ne donnaient lieu qu'à un suffrage, c'est-à-dire à une boule unique, quand venait le moment de délibérer sur le sort d'une épreuve qui s'appelle pourtant, par excellence, le baccalauréat ès-lettres. Ainsi, ces trois grandes littératures qui ont reçu, et qui gardent, dans des langues magnifiques, tout le dépôt de l'esprit humain, pesaient autant, tout juste, qu'une réponse sur la physique, ou la géométrie. Il y avait, dans cette incroyable contradiction entre les mots et les choses, une bien triste révélation du malheureux esprit dont se trouve animée l'éducation contemporaine. Grâce à la nouvelle distribution des suffrages, ces immortels écrivains de la première et de la seconde antiquité ont repris toute leur importance et toute leur dignité. L'élément purement classique aura désormais cinq voix sur dix, et les lettres, comme il était juste, et comme parlait Louis XIV, seront toujours maîtresses chez elles, et quelquefois peut-être chez les autres.

Mais de toutes les mesures nouvelles dont je cherche à vous donner une idée, la plus capitale, sans doute, celle où se montre le mieux le dessein de remettre en honneur les lettres anciennes, c'est que le *discours latin* n'admet plus désormais de partage, et qu'il vient, à lui seul, prendre toute la place de l'une des deux compositions qui gardent le seuil du baccalauréat ès-lettres : *Terribiles visu formæ.*

Il y a là, Messieurs, plus qu'un fait scolaire : au point de vue de la mollesse de nos mœurs classiques, c'est presque un évènement. Je n'ai pas le dessein, encore moins le temps d'en déduire les conséquences ; mais je comprends que, dans la plus vitale de nos fêtes universitaires, dans ce jour solennel du concours général, où, par un privilége traditionnel, la parole est à la langue de Cicéron, l'orateur ait soulevé la plus bruyante approbation, lorsque, faisant allusion aux réformes sérieuses déjà commencées par le nouveau chef de l'Université, il a pu l'appeler, avec toute l'énergie de l'idiome de circonstance : *Studiorum propugnatorem imò et restitutorem,* c'est-à-dire le champion et le restaurateur des lettres anciennes.

Enfin, Messieurs, on s'était toujours plaint, et c'est un grief que j'ai moi-même, ici, porté plus d'une fois, de l'excessive étendue de chacune des matières de notre programme. Pour ne parler que des auteurs des trois langues classiques, c'était souvent l'œuvre tout entière qu'il fallait être en état de traduire ou d'analyser. L'abus était évident, et le candidat qui possède, par excellence, l'instinct de l'excuse, ne manquait pas d'abuser à son tour; il eût été assurément très-fâché que la chose qu'on lui demandait ne fût pas impossible. Qu'arrivait-il alors? Au lieu d'une explication, il y avait un éblouissement, quelquefois même une défaillance, dans tous les cas, un évènement. Je ne dis pas que ce fût un calcul; cet âge est pour cela trop loyal. Mais, en définitive, je connais tel jeune homme qui, pour avoir mieux connu le cœur humain que le programme, s'est quelquefois, jeu de mot à part, assez bien trouvé de s'être trouvé mal.

Ce qui prouve, du reste, l'énormité de l'abus sur ce point, c'est que le programme qui vient d'être arrêté pour l'exercice qui s'ouvre aujourd'hui, porte une réduction de $^{9}/_{10}$, au moins, sur l'ancien.

Ainsi tout rentre dans la mesure et dans l'ordre. A l'avenir, le candidat devra savoir, le juge pourra être sévère, en toute sûreté de conscience, sinon de cœur, et le programme sera une vérité.

Voilà, Messieurs, marquées au coin de la plus sévère discrétion, quelques-unes des mesures que le nouveau chef de l'Université vient d'introduire dans le régime actuel de l'enseignement. Affermi, dès l'abord, dans la résolution de modifier et non de changer, de corriger et non de détruire, il n'a prétendu qu'au simple mérite d'une distribution plus heureuse, d'un usage mieux entendu de quelques-unes des règles établies. J'ose croire, toutefois, que, malgré toutes les précautions de son respect pour le principe, la loyauté de ses intentions aura quelquefois été trahie par le secret penchant de ses préférences.

Sans doute, le nouveau plan subsiste encore, dans son nom, dans son cadre, dans ses bases essentielles, dans sa division générale surtout, où se montre toute la pensée de la bifurcation; c'est enfin le même corps, si l'on veut, mais ce n'est plus la même âme. L'élément littéraire, qui n'y recevait la lumière et la vie que par des

jours de souffrance, étouffé qu'il était sous la masse de l'élément scientifique, comme Encelade sous l'Etna, vient enfin d'être soulevé et mis à l'aise, et le voilà qui se meut en liberté dans tous les compartiments de l'édifice.

Mais qui donc est ainsi venu au secours des lettres, mises en péril par le despotisme de nos mœurs? Qui donc a reçu, de haut, la mission de les rassurer?... Un magistrat éminent, un de ces hommes que les lettres accompagnent sans cesse, pour être plus sûres de les retrouver un jour, et de pouvoir leur redemander, au besoin, cette supériorité d'esprit, cette indépendance de caractère et cette fermeté d'âme qu'elles auront pris soin de leur donner, les élevant ainsi au-dessus d'eux-mêmes, par leur suprême philosophie, jusqu'à ce haut état de l'esprit où l'on médite les raisons éternelles (1).

Du reste, ce n'est pas chose nouvelle que cette alliance des lettres avec la magistrature et le barreau, avec l'administration et la puissance publique. L'immortel défenseur d'Archias a plus fait que d'en donner cette magnifique formule qui, depuis des siècles, passe sans cesse de l'oreille émerveillée dans l'âme ravie; il l'a scellée de son sang, n'en doutez pas, car c'est une oraison divine, *divina philippica*, encore plus qu'une raison d'Etat, qui fit clouer à la tribune la tête et la main du grand orateur.

..... *Ingenio manus est et cervix cæsa* (2).

Depuis, la même alliance a porté de beaux et de grands noms. Elle s'est encore appelée, dans l'antiquité, *Pline-le-Jeune* et *Quintilien*, et, dans les temps modernes, *L'Hôpital*, *Lamoignon*, *d'Aguesseau*. Cette tradition, Messieurs, n'est pas de celles qui s'interrompent; elle vient d'entrer jusque dans notre famille, et la voilà maintenant aux deux bouts de la chaîne universitaire dont le premier anneau touche à la main du suprême réparateur des lettres classiques, et dont l'autre est si bien tenu par le Chef éminent, disons mieux encore, par le Chef aimé de cette Académie.

Que dis-je, Messieurs?... Cette intime et nécessaire union était comme vivante, tout près de nous, il y a quelques jours, au sein

(1) Dernier discours de M. Nisard au Lycée Louis-le-Grand.
(2) Juvénal, sat. 10.

de la ville parlementaire et lettrée, dans cette imposante cérémonie qui vient de rouvrir la vie judiciaire, et qu'animait une si éloquente parole. Voyez aussi comment l'orateur (1), qui doit à de fortes et glorieuses études l'insigne et si rare avantage d'écrire aussi bien qu'il parle, était sans cesse ramené, par la richesse de ses souvenirs, à ces beaux noms et à ces beaux temps de Rome et d'Athènes; comment, dans une matière toute moderne, et, pour ainsi dire, technique, il lui fallait sans cesse, sous peine de manquer à son sujet, invoquer tour-à-tour Cicéron, Tacite ou Quintilien, et faire une place d'honneur à l'antiquité!

Voilà vos exemples et vos modèles, disciples particuliers de cette Ecole; voilà le sens de cette mesure qui vous conseille, en esprit, qui vous ordonne, à la lettre, de mener surtout de front deux études, et de nous faire, du moins, une part de vos loisirs. Et cependant, ou vous ne venez point à nos leçons, ou vous y venez peu, ou vous y venez mal.

Un ancien, car ce mal n'est pas nouveau, a décrit d'une manière aussi piquante que vraie, quelques-uns des manéges de votre inassiduité. Pline-le-Jeune, qui avait pourtant beaucoup d'esprit, et qui valait bien la peine d'être écouté, se plaint qu'on ne se presse pas pour venir l'entendre : *Ad audiendum pigrè coitur.* « La plupart, dit-il, assis dans les places publiques (lisez » thermopoles), perdent à dire des bagatelles (ce qui était par » comparaison fort inoffensif), le temps qu'ils devraient passer à » nous écouter. Quand ils se sont bien assurés que la lecture » touche à sa fin, alors vous les voyez venir lentement, et comme » à regret; encore, n'attendent-ils pas la fin pour s'en aller. L'un » se dérobe adroitement, *dissimulanter et furtim;* l'autre, moins » honteux, sort sans façon et la tête levée : *Simpliciter et liberè.* »

> .... *Quid rides? mutato* tempore, *de te*
> *Fabula narratur* (2).

Permettez-moi donc de vous prendre ici, à l'improviste, et de vous donner, par surprise, sous le couvert d'une histoire, quelque chose comme une de ces leçons que vous venez à peine en-

(1) M. Gastambide, procureur général près la Cour impériale de Toulouse.
(2) Horace, sat. 1-1-70.

tendre, et qui vous laissera peut-être, à la fois, un regret et un désir.

Il y avait à Rome un particulier du nom de Calvisius Sabinus. Cet homme était si riche que Sénèque, en rapportant fort au long une aventure que j'abrége, appelle cette opulence une insolence de la fortune : *Beatum indecentiùs.*

Toutefois, Sabinus voulait aussi être savant, mais il avait si mauvaise mémoire qu'il oubliait tantôt le nom d'Ulysse, tantôt celui d'Achille, tantôt celui de Priam. Voici donc l'expédient qu'il imagina. Il acheta, à grands frais, des esclaves pour retenir, l'un Homère, l'autre Hésiode. Les poètes lyriques formaient d'autres départements assignés à neuf esclaves : comme il ne les avait pas trouvés tous faits, il fallut les commander, et il les paya fort cher. Chaque esclave, disait-il, lui revenait à 100,000 sesterces. Avec cette recrue, il se mit à harceler et à défier ses convives; voulait-il citer un vers, il trouvait à ses pieds à qui le demander.

Eh bien, jeunes gens, car il est temps de quitter la figure pour la vérité, savez-vous qu'il y a aussi, à quelques pas de cette enceinte, une autre bibliothèque parlante, toujours ouverte, et qui a été achetée pour vous par quelqu'un de plus riche et de plus magnifique que Calvisius Sabinus ?.... Je veux dire par l'Etat qui a souci de la dignité des professions libérales, et de l'avenir de l'esprit français. Chacun de ses compartiments a son organe.

L'un deux, interprète de la première antiquité, savant helléniste, autant que modeste, est en mesure, si vous l'interrogez, de vous fournir, l'un après l'autre, tous les vers de l'Iliade, de ce poème qui faisait dire à Bouchardon : « Lorsque j'ai lu Homère, » j'ai cru avoir vingt pieds de haut. »

Un autre a retenu pour vous Aristote et Platon, plus volontiers peut-être, Bacon et Descartes; mais, plus communicatif que le disciple de Socrate, qui ne voulait pas dire toute la vérité qu'il savait, il vous dira, lui, tout ce qu'il sait d'ailleurs si bien de l'essence de la personne humaine et de l'histoire de l'esprit humain.

Un troisième, qui néglige l'effet et l'ostentation pour la vérité de la science, appelant l'archéologie au secours de l'histoire, vous mettra en mesure de ne pas ignorer le genre humain.

Le quatrième interprète répond à la seconde antiquité, non qu'il l'ait apprise, mais on dirait qu'il l'ait autrefois entendue et prise

sur le fait, tant il la possède et la sait bien. Il aimera surtout à vous dire comment Corneille nous grandit en nous exagérant, et comment Bossuet nous humilie pour nous élever davantage.

Que demanderez-vous, enfin, à la cinquième et dernière voix, car la Faculté des lettres, que j'ai l'honneur de vous présenter sous des images assez transparentes, j'espère, est un véritable écho pentaphone?... Demandez-lui seulement ce que Virgile a senti et ce qu'Horace a pensé, car elle ne sait pas autre chose. Que pouvait-elle encore apprendre, en effet, après ce que l'art a de plus pur, le cœur de plus tendre et de plus vrai, l'esprit de plus fin, le goût de plus sûr, le bon sens de plus exquis?

Voilà, sans doute, jeunes gens, un abrégé des plus belles manifestations de l'esprit humain : eh bien, chacun de nous a passé les trente meilleures années de sa vie à en extraire la substance pour vous : soit un siècle et demi dont vous pouvez avoir tout le profit, par le simple usage de quelques-unes de vos heures perdues: *Inertibus horis.*

Que dis-je? l'un de vos maîtres, et ce n'est pas celui, vous le savez, qui est le moins préoccupé de vous, commence aujourd'hui sa 52me campagne, toujours armé à la légère, comme vous voyez, afin d'être plus prompt au service de la jeunesse à laquelle il a consacré sa vie : heureux de pouvoir racheter son inféconde et longue obscurité, par la douceur des affections et le bonheur de la bienveillance. Ainsi fera-t-il encore jusqu'au jour où venant à s'apercevoir que la voix commence à lui manquer, il n'aura plus qu'à dire, avec le vieux chanteur des Bucoliques :

. . . . . *Vox quoque Mœrim*
*Jam fugit ipsa* (1).

## Rapport sur les travaux de l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie, par M. Augustin Dassier, directeur de l'Ecole.

Monsieur le Recteur, Messieurs,

Le compte-rendu de l'exercice de notre Ecole de Médecine de Toulouse pour l'année 1856-1857 qui vient de s'écouler prouvera,

(1) Virgile, *Buc.* IX, 53.

je l'espère, que cette Ecole, dont Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, constata officiellement, l'an dernier, l'état prospère, s'est maintenue à la hauteur où il l'avait placée et qu'elle mérite encore sa bienveillance.

Le temps des épreuves, pour ce qui regarde les avantages ou les inconvénients du programme, qui doit devenir la règle de l'exercice de 1857-1858, n'est pas accompli.

Les questions sont en litige, et nous commandent la discrétion.

Qu'il nous soit permis de dire, comme un hommage de reconnaissance, que si nos épreuves et nos essais pour arriver au perfectionnement de notre enseignement, n'ont pas été pénibles pour nous, nous le devons à l'action paternelle et toujours affectueuse du Chef de notre Académie, et des assesseurs qui l'aident d'une manière si distinguée dans ses labeurs académiques.

L'Ecole dont j'ai l'honneur d'être le directeur, est une des premières des Ecoles de France, nous avons le droit de le dire.

Notre Ecole a compté cette année 155 élèves sur ses registres ; elle a délivré 592 inscriptions, qui ont produit une somme de *quatorze mille huit cent francs.*

Elle a fait (au jury médical) des réceptions d'officiers de santé et de pharmaciens de 2e classe qui ont produit un reliquat net de *trois mille quarante-neuf francs.*

Cette somme totale de *dix-sept mille huit cent quarante-neuf francs*, que nous avons versée dans la caisse municipale, est certainement une des plus belles recettes des Ecoles de France, et nous donne à espérer que les sacrifices que la ville fait encore pour nous, seront bientôt couverts par nos propres revenus.

Cette année, nos élèves sont venus, les uns, des huit départements qui constituent le ressort de l'Académie, les autres des départements voisins, ainsi que de l'étranger.

Sur les 129 étudiants qui forment la section de médecine, 28 appartiennent à la Haute-Garonne ; 21 au département du Gers ; 16 aux Hautes-Pyrénées ; 10 au département du Tarn ; 8 au Tarn-et-Garonne ; 6 à l'Ariége ; 4 à l'Aveyron ; 2 au Lot.

Les élèves en pharmacie ont compté pour le nombre de 26 dans notre contingent : 9 appartenaient à la Haute-Garonne ; 4 au Tarn ; 2 à l'Ariége ; 2 au Gers ; 2 au Tarn-et-Garonne ; 1 à l'Aveyron ; 1 au département du Lot.

On voit, par ce court relevé statistique, l'influence que l'Ecole exerce sur les départements soumis à sa juridiction médico-pharmaceutique.

La discipline de l'Ecole a été parfaite ; aucun de nos élèves n'a mérité de reproches sérieux ; les cours ont été exactement suivis. Les examens trimestriels et les examens de fin d'année, qui se sont terminés par un concours remarquable, nous donneront aujourd'hui la satisfaction de récompenser nos meilleurs élèves.

MM. Dubiau, Garrigou, et Lacome, de 3e année ;

MM. Gabriac, Sicardon, et Bézia, de 2e année;

MM. Descomps, Mazères, Burgalat et Jouvion, vont recevoir leurs prix et leurs couronnes.

Je n'aurais pas besoin de le dire, à ceux qui connaissent le personnel de notre Ecole, c'est toujours le même esprit qui règne parmi nous, esprit d'ordre, d'estime réciproque et d'amitié confraternelle.

Deux de nos professeurs titulaires ont été obligés, pour cause de maladie, de suspendre momentanément leur travail ; les suppléants qui les ont remplacés ont bien rempli leur tâche, et nous les remercions sincèrement de leur utile concours.

L'organisation de l'Ecole en 1855 nous avait fait perdre quelques-uns de nos professeurs. M. le Ministre vient de nous rendre M. le docteur Ressayre, en créant de nouveau la chaire d'hygiène, que nous avions tant regrettée, et qui peut rendre de si grands services à notre enseignement.

La création des médecins cantonaux exige en effet, de plus fort, l'enseignement de l'*hygiène ;* l'application que ces médecins de campagne sont obligés de faire de leur science dans une foule de cas, faisait une nécessité de l'enseignement spécial que l'on nous a rendu.

M. le professeur Ressayre a été installé le 30 mai dernier dans les fonctions qu'il avait autrefois remplies, et qui avaient laissé parmi ses collègues et ses élèves des souvenirs précieux.

L'Ecole a terminé ses travaux par la session du jury qui a reçu les officiers de santé, les pharmaciens et les sages-femmes qui ont acquis le droit d'exercer désormais leur profession dans celui des huit départements du ressort de l'Académie qu'ils ont choisi.

Les examens, qui ont été présidés par M. le professeur Dupré, de

Montpellier, pour les aspirants au titre d'officiers de santé et de sages-femmes, et par M. le professeur Planchon, de Montpellier, pour les pharmaciens, ont donné, quoique sévères, des résultats satisfaisants.

13 officiers de santé ont été reçus : 6 pour le Gers ; 3 pour la Haute-Garonne ; 3 pour les Hautes-Pyrénées ; 1 pour l'Ariége.

L'Aveyron, le Lot, le Tarn-et-Garonne, le Tarn, n'ont pas fourni de candidats.

10 pharmaciens ont été reçus : 4 pour le Gers ; 3 pour l'Aveyron ; 3 pour la Haute-Garonne.

L'Ariége, le Lot, le Tarn-et-Garonne, le Tarn, ont fait défaut.

39 sages-femmes ont régularisé leur diplôme ou ont été reçues pour la première fois :

19 pour l'Ariége ; 15 pour la Haute-Garonne ; 3 pour le Gers ; 2 pour l'Aveyron.

Les Hautes-Pyrénées, le Lot, le Tarn-et-Garonne, le Tarn, n'ont pas fourni d'aspirantes.

Ici se termine ma tâche que j'ai réduite le plus possible, pour ne pas abuser du temps précieux de mes auditeurs.

D'ailleurs, je le répète, nous sommes encore dans un temps d'épreuve, il faut attendre et espérer.

## Rapport de M. Chauveau Adolphe, professeur à la Faculté de Droit, sur le concours de l'année.

Monsieur le Recteur, Messieurs,

Naguères, dans une autre enceinte, un de nos plus éminents collègues (1), digne successeur d'un de mes maîtres vénérés (2), disait aux élèves de la Faculté de Poitiers : « Entre les travaux des » maîtres et les essais des disciples, il existe un lien intime. Dans » ces œuvres créées sous l'influence de nos leçons, nous retrou- » vons le reflet de nos inspirations personnelles ; communauté » d'idées et de sentiments qui nous donne, *par nos doctrines*,

(1) M. Bourbeau, professeur de procédure civile à la Faculté de Poitiers, rapporteur du concours de 1856.

(2) Boncenne....

» une part dans les travaux de nos élèves, *par notre affection*,
» une part dans leurs succès. »

Oui, mes chers auditeurs, vos succès sont nos plus douces récompenses ; mais c'est aussi une véritable douleur, quand nous croyons apercevoir une espèce de découragement dans le concours de fin d'année.

Peu d'élèves ont pris part aux compositions de droit romain et de droit français. J'en ai recherché la cause, car la troisième année de 1857 n'était ni moins nombreuse ni moins attentive que celles qui l'ont précédée.

Deux motifs m'ont été confiés avec une certaine timidité. Ma réponse eût pu rester intime, confidentielle. J'ai pensé qu'il était préférable de la soumettre à l'assemblée d'élite devant laquelle j'ai l'honneur de parler, de la livrer à la publicité qui modifie souvent, qui féconde et qui multiplie....

En 1840, M. le garde-des-sceaux, mon honorable ami M. Vivien, avait établi, comme une institution permanente, ce lien d'honneur (1) entre les Ecoles de Droit et la magistrature. Les lauréats des Facultés, selon le texte de sa belle circulaire, devaient être des candidats désignés aux présentations des chefs de la Cour, en chaque ressort.... L'administration de l'enregistrement avait annoncé pour les lauréats d'aussi heureuses dispositions....

Qui vous a dit, élèves de nos Ecoles de Droit, que ces promesses si bienveillantes ne se soient pas réalisées ? On vous a trompés..... croyez-en mon expérience. Il serait trop long de vous raconter l'histoire de nos lauréats qui ont déjà parcouru brillamment une partie de la carrière, dont leur couronne a facilité les premiers pas. Il y a quelques jours à peine, je recevais un souvenir d'un avocat général : il me rappelait l'aimable accueil du chef du parquet dont quinze ans plus tard il devait être un des collaborateurs. Il ne dut cet accueil qu'au titre de lauréat de la Faculté de Toulouse. Dans le personnel du ressort de la Cour impériale de Toulouse, nous

(1) Discours de M. l'inspecteur général Laferrière à l'ouverture du concours du 5 novembre 1856, p. 7.

trouvons nos lauréats occupant les places les plus distinguées de la magistrature assise et du parquet.

L'administration de l'enregistrement, si dignement représentée par l'honorable directeur (1) dont le fils a laissé de précieux souvenirs dans notre Faculté, n'a pas cessé, un seul instant, d'être bienveillante pour nos lauréats, disons mieux, de les désirer. En ce moment même, le chef des bureaux de M. le directeur est un de ces lauréats que la magistrature et l'Ecole envient à l'enregistrement (2). Sachez aussi, sachez bien, que vos professeurs ne se contentent pas de juger vos compositions, de proclamer les noms des vainqueurs, mais sont heureux de faire valoir auprès des chefs de la magistrature et de l'administration, les talents divers dont le succès n'a été que le signe révélateur.

Comme il ne faut rien exagérer, surtout quand on rappelle une promesse à la jeunesse, dont l'impression est aussi vive que le cœur est généreux et loyal, je ne veux pas vous dire que tous nos lauréats ont un droit acquis exclusif à une fonction publique.... Car, des jeunes gens fort distingués peuvent avoir été placés dans l'impossibilité de concourir, et cependant mériter, aux yeux mêmes de leurs professeurs, de justes préférences..... Car, il ne suffit pas d'être lauréat pour remplir toutes les conditions exigées de celui qui aspire à une fonction publique. Trop souvent l'élève qui a obtenu cette honorable distinction n'a pas compris les obligations qu'elle lui imposait. Succombant sous le poids d'un honneur inespéré, il n'a plus cherché à prouver qu'il en était digne, en continuant à subir de nouvelles épreuves qui l'auraient rendu un candidat complet....

Le doctorat, Messieurs, est, à mes yeux, le complément utile, j'ose dire nécessaire, des études de droit. En suivant les cours, un jeune homme apprend à étudier ; c'est immense, car l'homme qui a atteint l'âge de plénitude d'intelligence, dont l'esprit est nourri de généralités et de principes, peut alors conquérir, dans des études profondes, la maturité du savoir.

Abandonné à ses inspirations, libre de suivre le courant des idées qui flattent le plus son imagination, pour lui, la liberté de-

(1) M. Chalvet.
(2) M. Devina.

viendra bientôt une licence fâcheuse qui, non-seulement ne lui donnera aucune force nouvelle, mais l'éloignera du but auquel aspiraient ses premières études.

*Candidat au doctorat,* il passe une année à méditer ce droit modèle, qui doit être pour le jurisconsulte, comme l'a si bien dit le jeune agrégé, ancien lauréat de la Faculté de Paris (1), ce que sont pour les statuaires les admirables chefs-d'œuvre de l'antiquité, pour les peintres les tableaux des maîtres.

*Candidat au doctorat,* il ne travaille plus seulement le texte de nos lois, il en recherche l'esprit, la philosophie ; il étudie les maîtres de la science ; il s'apprête, pendant une année nouvelle, à convaincre ses professeurs qu'il a su profiter de leurs leçons et qu'il avait bien réellement appris à travailler.

Enfin, Messieurs, sur un sujet qu'il choisit, *le candidat au doctorat* écrit une longue dissertation, quelquefois un ouvrage... C'est la première œuvre... Il monte en chaire pour soutenir les opinions adoptées dans le silence du cabinet ; il va prouver qu'il est digne d'enseigner lui-même, car il demande qu'on lui accorde le beau titre de DOCTEUR.

J'ose affirmer que si un hasard heureux peut produire un licencié, des souvenirs récents un lauréat, des études sérieuses, l'intelligence du droit, une capacité exceptionnelle peuvent seules faire un docteur.

Le second motif qui éloigne les élèves du concours de licence est une réminiscence de collége. Tandis que tous ceux qui sont sur cette estrade voudraient, je ne crains pas de le dire, pouvoir conquérir encore les couronnes classiques dont le souvenir fait battre leur cœur, les jeunes gens de nos Ecoles de Droit considèrent nos concours comme des exercices qui ne sont plus dignes de leur âge. Ce ne sont pas les jeunes gens studieux et attentifs qui conçoivent cette pensée, qui tiennent ce langage ; vous devinez pourquoi.... mais je reproche à nos meilleurs élèves une faiblesse impardonnable. Ils fléchissent le genou devant ce respect humain qui enlève à l'homme, dans toutes les circonstances de la vie, sa précieuse indé-

(1) M. Bufnoir, rapporteur du concours de la Faculté de Paris ( *Droit* du 10 août 1857).

pendance. Ils craignent les railleries de leurs condisciples, et ils préfèrent paraître des esprits forts, au risque de perdre l'occasion unique de préparer leur avenir.

Elevez, mes chers auditeurs, élevez vos regards, et ne restez pas dans ces idées par trop juvéniles qui vous rapetissent au lieu de vous grandir. Le premier pas qui permet à l'homme d'être fier de ses œuvres, c'est un concours de Faculté de Droit. Ces couronnes scientifiques offrent un noble patronage dans les carrières auxquelles on se destine. C'est une recommandation qui se produit au grand jour, expression heureuse d'un de nos honorables collègues (1).

Lauréat d'une Faculté de Droit est un titre spécial qui, sans parler des immunités qu'il procure, produit une adoption scientifique et forme la tige de cette généalogie d'actes publics dont l'éclat se reflète sur toutes les phases d'une longue existence.

Vos concours, chers auditeurs, appartiennent à la grande famille des concours académiques. Cette fleur que vous cueillez dans ce magnifique jardin, doit être la plus suave, car elle est la première.

### CONCOURS DE LA LICENCE.

Les élèves de troisième année avaient pour sujet de composition *en droit romain* : règles concernant les legs de créance, *nominis*, de dette, *debiti*, et de libération, *liberationis*.

La matière des legs est une de celles que les jurisconsultes romains ont traitée avec une grande habileté de dialectique. Tout ce qui touche à cette importante partie du droit revêt un puissant intérêt en doctrine et même en pratique.

Quatre élèves s'étaient présentés pour concourir. Trois seulement ont déposé leur travail. Ce petit nombre de concurrents ne justifie que trop mes réflexions sur les causes d'abstention de nos concours de licence.

La composition ayant pour devise : *Justitia atque veritas sunt hominis leges*, n'a pas paru devoir obtenir une mention. A des erreurs historiques on peut ajouter le reproche d'une certaine confusion, d'un défaut de clarté dans le style ; le langage n'est pas celui d'un bon romaniste. Cependant c'est l'œuvre d'un élève studieux

(1) M. Bressolles, rapporteur du concours de 1856.

qui n'a pas craint de tenter... et qui réussira peut-être un jour dans d'autres épreuves.

Les deux autres compositions ont excité une assez longue discussion au sein de la commission et de la Faculté.

Dans l'une, on remarquait plus de hardiesse, plus d'originalité, celle qui a pour devise : *Suum cuique;* dans l'autre plus de méthode, plus de correction, celle qui a pour devise : *Jus est ars æqui et boni.* On ne pouvait signaler dans l'une et l'autre que des taches assez légères, mais rien n'enlevait les suffrages et ne révélait une évidente supériorité. Je dois même dire que la Faculté aurait désiré trouver dans ces compositions des théories enseignées à l'Ecole, et présentant une physionomie nouvelle du sujet, surtout en ce qui concerne la cession des actions, matière si épineuse en droit romain. Les digressions dans le Digeste ont été rares, quelquefois même d'une application contestable.

Le premier prix a été décerné à M. Bories Armand ;

Le second prix à M. Salvagniac Justin.

Les candidats sur le droit français n'ont pas été beaucoup plus nombreux. Six élèves s'étaient présentés, cinq seulement ont déposé leur travail.

Le sujet était le développement de l'art. 1094 du Code Napoléon, sujet rebattu, dira-t-on, mais toujours neuf à cause des variétés et des divergences d'opinion sur lesquelles nous n'avons pas encore le dernier mot de la jurisprudence.

La commission et la Faculté ont été unanimes pour accorder le premier prix à l'auteur du mémoire ayant pour devise : *La gloire n'est rien sans la vertu;* belle et noble devise, signe de l'honnêteté de cœur, bien plus précieux que toutes les couronnes.

Le style de ce mémoire est simple et approprié au sujet. C'est ce qu'on appelle un style juridique. Les observations préliminaires forment une entrée en matière des plus heureuses. La discussion est concise et nette. Le candidat ne compte pas les opinions, il les apprécie. Ce travail, fait dans quelques heures, sans autre livre que le Code, annonce les plus heureuses dispositions.

L'auteur est M. Baylet (Jean-Baptiste).

La composition ayant pour devise : *Il n'y a pas de droit contre le droit*, a mérité le second prix. L'auteur possédait bien son sujet.

Le style nous a paru convenable. Mais on regrette qu'il n'y ait aucune exposition historique, que les opinions soient peu développées et que certaines questions ne soient qu'indiquées.

L'auteur est M. Salvagniac, déjà couronné pour le droit romain. Ce nom nous rappelle d'autres succès. Cet élève est celui dont notre honorable collègue M. Delavigne disait l'an dernier dans son harmonieux langage (1) : « Il a su concilier les élégantes délicatesses de l'esprit littéraire avec une raison élevée, une discussion nerveuse, un style serré, rapide... Il parle comme il écrit, avec feu, avec âme... » Déjà, dans nos précédents concours, les lauréats littéraires avaient conquis la couronne sévère du droit... nouvelle preuve de l'heureuse fécondité de l'alliance des lettres et du droit.

La composition, ayant pour devise : *Les lois sont des actes de raison, non des actes de puissance*, obtient une mention honorable. Nous avons à lui reprocher des lacunes; le style n'a pas la vigueur que nous eussions désirée. L'exposé historique dit peu de choses du droit français; cependant, Messieurs, cette composition annonce des qualités précieuses, une justesse d'esprit remarquable et une connaissance exacte des principes de la matière.

L'auteur est M. Bories, qui vient d'obtenir le premier prix de droit romain.

Nous avons éprouvé le regret de ne pouvoir accorder aucune distinction aux deux mémoires portant l'un cette devise : *Cent fois sur le métier remettez votre ouvrage, polissez-le sans cesse et le repolissez;* l'autre, celle-ci : *C'est bien peu, si c'était encore bon.* Le premier aurait eu besoin de plus de temps; des parties sont incomplètes; il a paru confondre les enfants naturels avec les enfants légitimés; il y a peu d'ordre dans sa dissertation; nous avons, toutefois, remarqué des réflexions judicieuses sur l'augment et le douaire coutumier; nous croyons pouvoir dire que l'élève qui a écrit cette composition et dont les règlements ne nous ont pas permis de connaître le nom, a dû être un auditeur constant, un élève studieux, et qu'il a dû passer ses actes divers avec distinction. Le second a été moins heureux : les véritables difficultés de la matière ne sont pas suffisamment traitées. Il a dit trop sur la première partie, et le temps lui a manqué pour la seconde. Il y a

(1) Rapport de 1856 sur les prix de la Faculté des Lettres.

dans cette composition quelques négligences de style ; elle ne pouvait obtenir un rang utile.

CONFÉRENCES.

Tout a été dit, Messieurs, sur l'utilité de ces conférences qui mettent en communication directe l'élève et le professeur, qui font d'une causerie familière un des moyens d'instruction les plus puissants. Je suis convaincu que l'appel fait à la jeunesse studieuse de nos écoles sera incessamment mieux compris, et qu'un jour la création de ces conférences sera un titre à la reconnaissance des pères de familles pour les Facultés qui les auront conservées.

En troisième et en seconde année, le petit nombre d'élèves qui y ont assisté n'a pas permis de distribuer des prix. Il a été, d'ailleurs, remis peu de compositions.

La première année s'est distinguée par le nombre, l'assiduité et le travail des élèves. Quatre d'entre eux ont fait des compositions qui, tout en ayant des mérites différents, témoignent d'études consciencieuses, et sont d'un heureux augure pour les autres années que ces jeunes gens doivent passer dans la Faculté.

Le résultat des compositions les classe dans l'ordre que voici : au premier rang, M. Paget, premier prix ; au second, M. Moncan, second prix ; au troisième, M. Chalvet, première mention ; au quatrième, M. Foulquier, seconde mention.

MM. Paget et Moncan ont fait preuve tous les deux d'un esprit lucide, net, d'un jugement ferme et droit bien remarquable pour des élèves aussi jeunes. Après quelques essais, profitant des bons conseils donnés par le professeur chargé de diriger la conférence, M. Paget a joint à ces solides qualités le goût littéraire et le charme du style.

Nous aimons à retrouver parmi l'élite de la première année un de ces jeunes gens (1), qui a compris que son nom devait toujours figurer aux premiers rangs, dans la Faculté de Toulouse.

CONCOURS POUR LA MÉDAILLE D'OR DU DOCTORAT.

Le sujet, choisi par M. le ministre de l'instruction publique,

(1) M. Etienne Chalvet.

était celui-ci : *De l'institution contractuelle d'après l'ancien droit français et d'après le Code Napoléon.*

*Un seul mémoire* a été déposé au secrétariat de la Faculté... Un seul licencié a concouru parmi tant de jeunes gens qui font l'ornement de notre Ecole (1), et qui, nous nous plaisons à leur rendre ce public hommage, ont soutenu leurs épreuves de doctorat avec une véritable distinction! *Un seul mémoire*, quand le triomphe peut placer le jeune lauréat le premier entre tous les docteurs de France (2).

Serait-ce donc, comme l'a dit encore M. le rapporteur du concours des docteurs de Paris où ne figurait également qu'un seul mémoire, une indifférence fâcheuse, un amour-propre mal placé, qui font déserter la lutte dans la crainte d'un échec? N'est-ce point, Messieurs, un défaut de courage, de persévérance? Ecoutez ces belles et nobles pensées de l'illustre maréchal (3), qui, chargé, par intérim, du ministère de l'instruction publique, présida, en 1856, le concours général des colléges de Paris (4) :

« Le travail, c'est l'arme pour triompher dans cette lutte de la » vie. De même que pour faire jaillir la flamme, il faut, d'un » choc violent, briser le caillou qui enserre l'étincelle, de même, » pour devenir des hommes utiles et dignes ainsi de l'estime pu- » blique, vous aurez à déployer d'énergiques efforts, à rompre » d'âpres obstacles. Ce n'est qu'à ce prix que le signe sacré luira » sur vos fronts..... L'enthousiasme n'a qu'un moment; les diffi- » cultés sont de tous les jours; et dès leurs premiers pas, plu- » sieurs d'entre nous tombent découragés. Eh bien! mes amis, je » vous l'atteste, parmi ceux qui, restés fermes dans leur dessein, » ne se laissèrent jamais rebuter par les aspérités de la route, je » n'en connais pas un qui n'ait trouvé l'honneur, sinon la gloire, » au terme de sa carrière, pas un qui n'ait reçu un large prix de » sa persévérance et de son travail! »

(1) Quatorze jeunes avocats auraient pu concourir.....

(2) Concours de l'Académie de législation de Toulouse entre tous les lauréats des neuf Facultés de l'Empire. (Arrêté de M. le ministre de l'instruction publique du 30 mai 1856).

(3) M. le maréchal Vaillant.

(4) Séance à la Sorbonne du 11 août 1856 (*Moniteur* du 12).

Le sujet était plein d'intérêt. C'était une thèse toute française, permettez-moi cette locution; car, malgré mon admiration profonde pour le modèle philosophique que nous offre la législation romaine, j'aime bien aussi ce beau droit civil français qu'ont préparé de célèbres ordonnances, les travaux des Cujas, des Dumoulin, des Domat, des Pothier.... et que le plus grand génie de notre siècle a déposé dans son Code immortel, le Code Napoléon....

L'origine de l'institution contractuelle est germanique, gauloise, française.... L'introduction successive des idées sur l'institution contractuelle a lutté contre l'enseignement des auteurs de pays de droit écrit exclusivement voués au culte des lois romaines.

Primitivement consacrée à assurer le service des fiefs, les alliances des familles puissantes, à augmenter et à conserver l'aristocratie féodale, l'institution contractuelle était devenue la loi commune. Le génie de Dumoulin avait compris qu'elle favorisait les mariages et la formation de familles nouvelles. Elle acquit un tel degré d'importance, que, ainsi que l'attestent nos anciens auteurs, elle était devenue une institution du droit des gens; elle avait été introduite dans la législation des peuples civilisés.

Chose bizarre et dont il serait trop long de rechercher les motifs, notre Code a conservé l'institution, sans en indiquer le nom. Les art. 1082 et 1083 permettent de donner par un contrat de mariage tout ou partie des biens que le donateur laissera à son décès, avec défense d'aliénation, seulement à titre gratuit, des objets compris dans la donation. De là des difficultés sérieuses pour découvrir les véritables caractères d'un acte qui est, tout à la fois, une donation et un testament, d'un acte que le savant Furgole qualifiait d'acte *amphibie*.

N'allez pas croire, Messieurs, que mes doléances sur la rareté des candidats aient eu pour but, en aucune sorte, d'atténuer le mérite du travail qui nous a été soumis, mérite qui ne peut être relatif, mais doit être absolu. Oh! non, grâces à Dieu! Que ne puis-je ravir, à nos honorables collègues des lettres, cette grâce d'idées, cette force d'expressions qui, tout-à-l'heure encore, charmaient vos esprits attentifs, pour devenir l'interprète fidèle des sentiments de la Faculté!...

Le mémoire portait pour devise :

« Il y a au monde quelque chose qui vaut mieux que les jouis-

» sances matérielles, mieux que la fortune, mieux que la santé elle-
» même, c'est le dévouement à la science (Augustin Thierry). »

Nourri de sentiments aussi élevés, l'élève de notre Faculté a le germe qui, fécondé par l'étude, produira le maître.....

Notre candidat a indiqué son plan dans des termes et sous des divisions qui dénotent déjà une connaissance profonde du sujet. Il s'est posé cette première question : *D'où nous vient l'institution contractuelle ?* Dans une série de propositions historiques habilement déduites, il a démontré que cette institution était toute française. La partie consacrée à l'ancien droit français n'offrait pas un intérêt purement historique. Que de solutions de nos anciens jurisconsultes, sur le caractère et les effets de l'institution contractuelle, doivent éclairer les difficultés que peut faire naître la loi nouvelle ! Le candidat l'a compris. Sans être surchargée de citations, cette partie de son travail est nourrie des opinions de ces anciens et vénérables jurisconsultes qui, comme nous l'apprend Maynard, *assistaient aux arrêts généraux où ils avaient séance, dans la grand'chambre du parlement.*

La troisième division offrait de grandes difficultés ; car, dans un sujet aussi vaste, une loi si brève nécessite un véritable talent d'éclectisme pour savoir dire beaucoup de choses en peu de mots. En présence d'opinions développées avec la supériorité des Merlin, des Troplong et de quelques-uns de nos collègues que je ne nomme pas pour ne point blesser leur modestie, l'indépendance pouvait devenir une espèce de témérité dans le travail d'un jeune homme... La Faculté a été agréablement étonnée, surprise de la vigueur de logique, de la netteté d'expression, de la concision, des heureuses déductions, et, en général, de la sûreté de principes de l'auteur. Ce commentaire n'a que cinquante pages ; il renferme la matière d'un volume.

L'auteur du mémoire, cédant à la nature hardie de son esprit, a quelquefois dépassé les limites imposées au style juridique dont tant de pages de son travail ont offert de véritables modèles. Nous pourrions relever quelques néologismes, quelques expressions hasardées, quelques erreurs, mais ce détail fatiguerait inutilement votre attention. — En résumé, c'est un beau travail sous le triple rapport de l'histoire, de la jurisprudence et de la doctrine.

Qui nous a donc présenté une dissertation si complète, une œu-

vre si remarquable? Un de nos meilleurs, de nos plus modestes élèves, M. Anouilh, né le 9 décembre 1835, qui, l'an dernier, avait obtenu le double triomphe de la licence, un jeune homme de vingt-deux ans, qui déjà, au barreau de sa ville natale, a justifié, par de brillants débuts, les couronnes que lui avaient décernées ses professeurs.

Quel enseignement! Combien sont vraies ces paroles du brave maréchal : « LE TRAVAIL, C'EST L'ARME POUR TRIOMPHER DANS CETTE LUTTE » DE LA VIE..... LE TRAVAIL REÇOIT TOUJOURS UN LARGE PRIX DE LA PERSÉ- » VÉRANCE..... »

Pardonnez-moi d'avoir fatigué votre attention par un rapport qui n'a même pas eu le mérite de la brièveté. En vous adresant un langage qui partait du cœur, j'espérais, mes chers auditeurs, faire vibrer ces cordes sympathiques si puissantes dans l'âme de nos jeunes gens, dont le travail, la persévérance, le courage et les brillantes qualités font l'espoir de notre belle France.

## Rapport de M. Delavigne sur les travaux et les prix de la Conférence de la Faculté des Lettres.

MESSIEURS,

Les conférences de haute littérature, fondées par l'inspiration et sous le patronage de M. l'inspecteur général Laferrière, ont fini leur cours triennal. Je n'ai qu'à rendre un compte rapide de leurs travaux ; car vous savez leur fortune. Accueillies avec bienveillance par un libre auditoire, avec empresssement par la jeunesse de nos écoles, elles témoignent, une fois de plus, que Toulouse, cité du Droit et des Lettres, reste fidèle à tous ses goûts comme à toutes ses gloires.

Ces conférences distribuent deux prix ; l'un pour les travaux de l'année entière, l'autre, à la suite d'un concours, ouvert au sein même de la Faculté et sur un sujet choisi d'avance. Ce sujet était une étude critique sur le théâtre de Shakspeare, sur les dissemblances ou les analogies qui le séparent ou le rapprochent du théâtre grec et français. — Question grave, difficile, qui demande autant d'érudition que de sagacité, qui touche aux points les plus opposés de l'histoire, comme aux problèmes les plus délicats de la psychologie.

Saluons d'abord les nouveaux venus dans la lice; et disons à

MM. Anatole de Clermont et Paget, que s'ils n'ont pas remporté le prix, ils ont du moins lutté vaillamment. Ils peuvent avec confiance se présenter à un nouveau combat. — Mais cette fois, ils rencontraient pour adversaire un jeune homme trempé à toutes nos luttes, habitué à toutes nos victoires, et qui, dans ces victoires mêmes, ne voyait qu'une raison absolue de se surpasser lui-même. Depuis trois ans, M. Alexandre Labroquère faisait applaudir parmi nous sa parole, sa science, son jugement solide que relève encore une vive imagination. Il a porté, sans fléchir, tout le poids de ce beau passé. Et, en lui décernant une dernière couronne, nous l'inscrivons avec bonheur parmi ces princes de la Jeunesse, dont nos concours ont commencé l'essor, et qui reconnaîtront aisément en lui un de leurs Pairs.

Le prix des travaux annuels a suscité, comme toujours, de nombreux compétiteurs. Notre attention, comme nos suffrages, ont dû se partager entre des écrits d'un ordre élevé, de fines analyses, de fortes études d'histoire et de philosophie sur Shakspeare, ce poète aux dix mille âmes, comme disait Johnson; ce peintre inimitable de l'amour, de la folie et de la mort. — Je regrette de ne pouvoir marquer que d'un rapide éloge les travaux de MM. Caumont, Marre, Pagèze de Saint-Lieux, les brillants débuts de MM. Joseph Paget et Anatole de Clermont, les essais de M. Lestrade qui, chaque année, décèlent un talent plus mur. — M. Tolra qui naguère, en plein Capitole, soulevait les applaudissements d'une société d'élite, M. Tolra a compris Shakspeare en vrai poète, et nous a fait lire au vif ses beautés; tandis que M. Jacques Piou, par son étude originale sur le drame antique et moderne, prouvait à tous qu'il était capable de tenir tête même aux plus brillants souvenirs. Pour monter plus haut, il n'a manqué à ces deux candidats qu'un effort renouvelé et surtout une de ces improvisations, une de ces victoires de la parole soudaine, qui semblent l'épreuve la plus redoutée. M. Labroquère lui-même, si supérieur dans les travaux critiques, et que tout semblait désigner au succès, n'a pas voulu la tenter, et cette discrétion trop généreuse a laissé le premier rang à M. Justin Salvagniac.

Nul de nous, Messieurs, n'a oublié son improvisation pénétrante sur Hamlet, sur ce maladif rêveur, avec ses méditations solennelles sur le néant, et ses sanglantes satires de l'impuissance humaine,

sur ce singulier précurseur des Werther et des Réné, des Lara et des Obermann. — Ce qu'il avait si bien dit et aux applaudissements de tous, il a su l'écrire avec le même bonheur. Dès-lors, l'hésitation n'était plus permise ; et malgré le talent de ses rivaux, nous avons dû décerner le prix des travaux annuels à M. Salvagniac, lauréat de droit romain, lauréat de droit français, lauréat de la Faculté des Lettres.

Vous le voyez, Messieurs, nous conservons jusqu'au bout la grande tradition. Et ce triple succès juridique et littéraire termine dignement nos conférences, que MM. Baile, Lescure, Eugène Lapierre, Georges Piou, Antonin Glaize, avaient inauguré ou continué avec tant d'éclat. Nous garderons long souvenir de cette jeunesse d'élite, qui pendant trois années est venue à nous librement, a travaillé avec nous librement : ne voulant, n'obtenant pour prix de ses labeurs qu'un simple éloge, la fierté d'une conscience satisfaite, une intimité plus étroite avec quelques-uns de ces mâles génies qui s'appellent Corneille ou Bossuet, Racine ou Shakspeare. Par ce viril emploi de ses loisirs, elle a donné la mesure de sa volonté et la preuve de sa force. Elle a pris rang parmi *ces esprits et ces courages élevés que la nature*, nous dit Bossuet, *ne manque pas de faire naître dans tous les pays, mais il faut lui aider à les former : ce qui les forme, ce qui les achève, ce sont des sentiments forts et de nobles impressions, qui se répandent dans tous les esprits, et passent insensiblement de l'un à l'autre.* — De ces sentiments forts, de ces nobles impressions, les Lettres, vous le savez, ont reçu le dépôt sacré et la communication féconde. Puissent-elles, en passant par notre bouche et notre cœur, ne pas avoir failli à leur haute mission ! Heureux si nous les avons fait comprendre : plus heureux si nous les avons fait aimer, et si nous avons ainsi accru cette part de reconnaissance que tous, mais surtout les plus nouveaux dans la vie, doivent aux *maîtres de ceux qui savent*, comme les appelle Dante (1); à ces maîtres qui ont éveillé leur esprit et grandi leur âme, en y versant la flamme toujours vive de leur enthousiasme, la vigueur de leurs conceptions, la pure substance de leurs chefs-d'œuvre !

(1) ... Il maestro di color che sanno...
(L'*Inferno*, canto quarto.)

## Nécrologie : M. Lœtscher.

L'Académie de Toulouse, frappée, il y a trois mois, dans un de ses membres les plus recommandables, M. Bergès, inspecteur à Tarbes, vient de faire une nouvelle perte bien sensible dans la personne de M. Lœtscher, nommé depuis peu inspecteur d'Académie en résidence à Albi. Le *Journal général de l'instruction publique* a consacré les lignes suivantes à ce regrettable fonctionnaire :

« M. Lœtscher, inspecteur de l'Académie de Toulouse, en résidence à Albi, est mort le 10 décembre courant, emporté en quelques heures par une attaque d'apoplexie. Professeur distingué, M. Lœtscher avait été appelé depuis peu aux fonctions administratives. Nommé l'an dernier inspecteur de l'Académie de Douai à la résidence de Mézières, il avait justifié, par son zèle et par son dévouement éclairé, le choix de l'autorité supérieure, qui, justement émue pour sa santé ébranlée, venait de l'appeler dans le Midi. M. Lœtscher était jeune encore, il n'avait que quarante-trois ans, et sa perte sera douloureusement ressentie par le corps enseignant. »

M. Lœtscher a été accompagné à sa dernière demeure par un grand concours d'élèves, de maîtres et de fonctionnaires publics. Plusieurs discours ont été prononcés sur sa tombe. Nous empruntons au discours de M. Grousset, principal du collége de Montauban, le passage dans lequel ce fonctionnaire rappelle les services universitaires de l'homme excellent à qui l'unissaient les liens d'une vieille amitié :

« A peine âgé de quarante-trois ans, M. Lœtscher avait déjà parcouru une carrière » universitaire des plus honorables. Chargé à vingt-neuf ans, par le choix du baron » Thénard, de la chaire de sciences physiques et naturelles à l'école Paoli, il sut » vite conquérir l'estime et l'affection de tous ceux qui le virent à l'œuvre. Appelé » plus tard au collége de Toulon, où il a professé près de quinze ans les sciences » physiques et naturelles et la langue allemande, il ne tarda pas à être élu président » de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de cette ville, poste difficile qu'il » occupa avec distinction....

» Enfin, il y a un an à peine, S. Exc. le Ministre de l'instruction publique et des » cultes, dont la justice et la vigilance ne laissent aucun vrai mérite sans récom- » pense, appela M. Lœtscher aux fonctions élevées d'inspecteur d'Académie, qui » devaient être pour lui une honorable rémunération de ses excellents services, et » aussi une sorte de retraite anticipée pour le fonctionnaire dévoué, qui avait usé sa » santé dans la noble et honorable tâche du professorat...

» Hélas! il ne devait pas jouir longtemps de cette nouvelle position, si dignement » acquise !... »

Quelques jours avant sa mort, M. Lœtscher avait assisté à la séance de rentrée des Facultés.

# TABLE DES MATIÈRES.

## Livraison de Juillet 1857.

Coup-d'œil rétrospectif, par le directeur de la *Revue*. . . . . 5
Sciences naturelles : Esquisse géognostique des Pyrénées de la Haute-Garonne (suite), par M. LEYMERIE, professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse. 13
Histoire locale : 1° La ville de Saint-Bertrand était-elle la capitale du comté de Comminges ? par M. FONS, juge au Tribunal civil de Toulouse. . . . . 33
2° Toulouse-la-Gaillarde, document inédit. . . . . 39
Lettres parisiennes (sixième), par M. Jules RENOULT. Sommaire : Pourquoi l'on dit : *Dormir sur les deux oreilles*. — Voyage à grande vitesse à travers le Salon de 1857. — La tragédie française est sauvée ! — Les œuvres posthumes de M. Brifaut. — Mlle Rachel et Mme Madeleine Brohan. — Les pièces nouvelles et les reprises. — Mort de Béranger. . . . . 41
Courrier du Palais, par M. Ernest ASTRIÉ, docteur en droit, avocat à la Cour impériale de Toulouse. Sommaire : La Justice et le Palais. — Procès Souffarès. — Un cas singulier de folie. — Les voleurs du château de Montauriol. — Enseignement : Frais d'éducation, recours de l'instituteur contre l'élève. — Affaire Rodière : Livres d'église, droits des évêques sur leur juridiction. . 54
Poésie : Venise, Teniers, Vatteau, par M. J.-P. CAUSSAN. . . . . 65
Critique littéraire : Du jugement de M. de Lamartine sur La Fontaine et sur Dante, par M. F. LACOINTA. . . . . 69
Enseignement supérieur : Licence ès-sciences et ès-lettres ; résultats des examens ; sujets de composition. . . . . 74
Chronique : Lettre de M. E. Vaïsse à M. Etienne Bénézet, rédacteur de la *Gazette du Languedoc*. . . . . 77
Nouvelles et faits divers. . . . . 79

## Livraison d'Août.

Littérature ancienne : Etude sur Pline-le-Jeune (suite et fin), par M. Emile CAUVET, avocat près le Tribunal de première instance de Narbonne. . . . . 81

La fête séculaire de l'Ecole de Sorèze, compte-rendu par M. F. LACOINTA. . 101
Revue littéraire du mois, par M. E. VAÏSSE, avocat à la Cour impériale de Toulouse. . . . . 114
Lettres parisiennes (septième), par M. Jules RENOULT. Sommaire : Les séances académiques. — L'inauguration du nouveau Louvre. — Les théâtres à la ville et à la campagne. — Ce que nous donne le présent et ce que nous promet l'avenir. — Mort d'Eugène Sue. — Malheurs de M. Jacquot (dit de Mirecourt), en police correctionnelle. — Pourquoi cette lettre n'est pas meilleure. . . . 126
Enseignement : 1° Concours entre les cinq Lycées de l'Académie et distribution des prix; discours de M. le Recteur. . . . . 135
2° Histoire du collége de Moissac, par M. Ernest ROCHA. . . . . 140
Chronique : 1° Baccalauréat ès-lettres et ès-sciences; résultats de la session du mois d'août; sujets de composition. . . . . 150
2° Notice nécrologique sur M. Bergès, inspecteur d'Académie, par M. F. LACOINTA.. . . . . 156
2° Nouvelles et faits divers.. . . . . 157

## Livraison de Septembre.

Histoire : Les Brahmes ou Brahmines de l'Inde, par M. Léon CLOS, ancien magistrat.. . . . . 161
Industrie : La fête des eaux à Rodez, compte-rendu par M. Ch. BLONDEAU, professeur de physique au Lycée de Rodez. . . . . 169
Revue scientifique, par M. Jules GOURDON. Sommaire : Un mot au lecteur. — I. *Physiologie :* Fonction glycogénique du foie. — II. *Physiologie végétale :* Influence de l'humidité sur la direction des racines des plantes, par M. DUCHARTRE. — III. *Physique :* Nouveau baromètre à balance, par le P. SECCHI. — IV. *Arts industriels :* Nouveau procédé de panification, par M. MÈGE-MOURIÉS — *Bibliographie scientifique :* V. Histoire de la découverte de la circulation du sang, par M. FLOURENS. — VI. De l'eau et de son emploi comme force motrice, comme combustible et comme matière éclairante, par M. BLONDEAU. . . . . 183
Poésie : Boucher, Rembrandt, par M. J.-P. CAUSSAN. . . . . 200
Luchon et les Pyrénées en 1857, par M. E. VAÏSSE, avocat à la Cour impériale de Toulouse. Sommaire : Situation des grandes villes en septembre. — Où va la grande émigration d'été. — Une grandeur déchue et une grandeur vivante : Bagnères-de-Bigorre et Bagnères-de-Luchon. — Parallèle entre les diverses stations thermales des Pyrénées : Eaux-Bonnes et la phthise, Cauterets, Saint-Sauveur, Baréges. — Pourquoi Luchon vaut mieux. — Arrivée et premières impressions. — Le cheval et la manie équestre. — Insuccès des bals, des concerts et du théâtre. — Les courses ordinaires et les courses transcendantes : Vallée du Lys, port de Vénasque; etc. — Le nouveau palais des Thermes;

éloges et critiques. — Une impression funèbre à Luchon. — Départ et conclusion morale. . . . . 202
Lettres parisiennes (huitième), par M. Jules RENOULT. Sommaire : Rentrée de Mlle Déjazet, de Mlle Brohan et de M. Alphonse Karr. — Mort de Gustave Planche. — Pièces nouvelles d'anciens auteurs. — Demi-réussite de Schiller à l'Odéon et demi-chute de Shakespeare au Cirque. — Succès d'estime d'Alfieri aux Italiens. — Triomphe de Weber au théâtre lyrique. — Début de Mlle Amélie Rey, de Toulouse. — Une muse trop pittoresque en police correctionnelle. — M. Hume perd ses moyens et son argent. . . . . 217
Revue du mois, par M. F. LACOINTA. Sommaire : 1° De l'achèvement du Capitole; 2° Conservatoire de musique : grand prix de chant; 3° Ecole des Beaux-Arts : grand prix de peinture; 4° Théâtre, représentations de Pradeau. 225
Nouvelles et faits divers. . . . . 231

## Livraison d'Octobre.

Littérature : Histoire littéraire des divers patois du midi de la France. Poètes du XVIIe siècle : Jean de Valès, de Montech, par le Dr NOULET. . . . . 233
Sciences naturelles : Considérations générales sur la physiologie de l'espèce (quatrième lettre), par M. le Dr JOLY, professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse. . . . . 244
Le Courrier du Palais, par M. Ernest ASTRIÉ, docteur en droit, avocat à la Cour impériale de Toulouse. Sommaire : Le Courrier en voyage. — Réponse du Courrier à deux critiques. — Peut-on espérer un journal juridique quotidien à Toulouse ? — Esprit, caractère et style des revues judiciaires. — Histoire d'une corbeille de mariage. — Le pourvoi du capitaine Doineau. — Mort de M. Laplagne-Barris. — Le procès de M. le comte Migeon. — Les assises de l'Ariége. — Les vacances de l'avocat. . . . . 263
Lettres parisiennes (neuvième), par M. Jules RENOULT. Sommaire : Justification de l'auteur des *Lettres parisiennes*, accusé du crime de lèse-romantisme. — Petite profession de foi littéraire. — Souvenirs de collége. — Les théâtres. — Pièces à venir et pièces avenues. — Les statues de Mme de Sévigné et de M. Geoffroy-Saint-Hilaire. — M. Michelet, professeur d'histoire... naturelle. 275
De la reconstruction du théâtre du Capitole, par M. F. LACOINTA. . . . . 283
Remise d'une médaille d'honneur de S. M. l'Impératrice à la directrice de la salle d'asile de Saint-Sernin; discours de M. Perrot, inspecteur d'Académie. 293
Revue du mois, par M. F. LACOINTA. Sommaire : 1° Grand théâtre : reprise de l'opéra, débuts; théâtre des Variétés : représentations de Mlle Cico et de MM. Gil-Pérès et Luguet. — 2° Séance de rentrée de l'Ecole Vétérinaire. — 3° Nécrologie : MM. Soulages, de Bray, Eugène de Pradel. — 4° Bibliographie : Les millions de MONSIEUR JEAN, par M. Hip. MINIER; Béranger, par M. DE LAMARTINE. . . . . 296
Nouvelles et faits divers. . . . . 309

## Livraison de Novembre.

Discours prononcé par M. le Recteur, à la séance de rentrée des Facultés. . . 313
Littérature étrangère ? La poésie du remords, ballade de lord William, traduite en vers français par M. Ernest Rocha . . . . . 327
L'aveugle de Saint-Martin-Lys, nouvelle, par M. Henri Vié-Anduze. . . . . 335
Le Courrier du Palais, par M. Ernest Astrié, docteur en droit, avocat à la Cour impériale. Sommaire : La rentrée solennelle de la Cour. — La mercuriale de M. le Procureur général. — Un procès de presse. — Les assises de la Haute-Garonne. — Une affaire des assises de l'Aisne. — Mort de S. Exc. le Ministre de la Justice. — Trois nominations dans l'ordre judiciaire : M. Dupin, M. Vaïsse, M. Chaix-d'Est-Ange. . . . . 366
Lettres parisiennes dixième), par M. Jules Renoult. Sommaire : Société pour l'amélioration de l'esprit français. — Tartufe dans ses meubles. — La réforme et la tradition. — *Le fou par amour....* et par absinthe. — Reprise des vieux drames romantiques sur toute la ligne. — On demande *la Tour de Nesle.* — Mariage de M. Jasmin fils, marchand de vins de Champagne. . . 374
Revue du mois, par M. F. Lacointa. Sommaire : 1° Compte-rendu de la séance de rentrée des Facultés. — 2° Première représentation du *Vicomte d'Aubeterre*, drame en cinq actes et en prose. . . . . 383
Nouvelles et faits divers. . . . . 396

## Livraison de Décembre.

1° Rapport de M. Montet, doyen de la Faculté protestante de Montauban, sur les travaux de l'année scolaire 1856-1857. . . . . 397
2° Rapport de M. Delpech, doyen de la Faculté de Droit. . . . . 418
3° Rapport de M. Molins, doyen de la Faculté des Sciences. . . . . 423
4° Rapport de M. Sauvage, doyen de la Faculté des Lettres. . . . . 438
5° Rapport de M. Dassier, directeur de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie. 455
6° Rapport de M. Chauveau sur les concours de l'Ecole de Droit. . . . . 458
7° Rapport de M. Delavigne, sur les concours de la conférence de littérature française à la Faculté des Lettres. . . . . 469
Nécrologie : M. Lœtscher, inspecteur de l'Académie. . . . . 472

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.